

# THESE DE DOCTORAT DE

L'UNIVERSITE DE RENNES

ÉCOLE DOCTORALE N° 645  
*Espaces, Sociétés, Civilisations*  
Spécialité : *Sociologie*

Par

**Fabien MESLET**

## **Gouverner localement les conduites pour lutter contre la précarité énergétique**

Genèse et modalités de mise en œuvre de deux dispositifs d'accompagnement aux  
« éco-gestes » à Nantes

Thèse présentée et soutenue à Rennes le 18 décembre 2023

Unité de recherche : Arènes – UMR 6051

### **Rapporteurs avant soutenance :**

M. Philippe Hamman Professeur des universités, Université de Strasbourg  
Mme Nadine Roudil Professeure des universités, École nationale supérieure d'architecture de Paris Val de Seine

### **Composition du Jury :**

Mme Pascale Dietrich-Ragon	Chargée de recherche, INED
M. Philippe Hamman	Professeur des universités, Université de Strasbourg
M. Jean-Pierre Le Bourhis	Chargé de recherche CNRS, Arènes
Mme Nadine Roudil	Professeure des universités, École nationale supérieure d'architecture de Paris Val de Seine
Mme Valérie Sala Pala	Professeure des universités, Université Jean Monnet Saint-Etienne (Présidente du jury)
M. Claude Martin	Directeur de recherche CNRS, Arènes (directeur de thèse)
M. Thomas Aguilera	Maître de conférences, Sciences Po Rennes (co-directeur de thèse)
M. Renaud Hourcade	Chargé de recherche CNRS, Centre Émile Durkheim (co-directeur de thèse)



## REMERCIEMENTS

Mes remerciements vont en tout premier lieu à mes trois directeurs de thèse. J'ai eu la chance d'avoir à mes côtés pendant ces cinq années des encadrants scientifiques disponibles, intéressés, soutenant et bienveillants. Toujours constructifs dans leurs critiques, ils m'ont permis de me poser les bonnes questions, d'éviter des situations d'impasse, et surtout, de mieux comprendre le métier de chercheur. Si les longs points d'étape à trois voix ont parfois été l'occasion de ressentir une forme de vertige, eu égard à la somme de remarques qui m'était faite et de la montagne que je me voyais devoir encore gravir pour finaliser ce travail, je mesure le privilège qui a été le mien d'avoir eu régulièrement, et tout au long de ma thèse, des retours étayés et attentifs sur mon travail, dans un cadre toujours bienveillant. Je remercie par ailleurs Thomas Aguilera d'avoir été le déclencheur de toute cette aventure doctorale en m'ayant aidé dans la recherche d'un financement de thèse au cours de mon M2, et surtout, d'avoir identifié Renaud Hourcade et Claude Martin pour diriger cette thèse à ses côtés. Encore merci à eux trois de m'avoir fait confiance.

Je remercie chaleureusement Nadine Roudil, Philippe Hamman, Pascale Dietrich-Ragon, Valérie Sala Pala et Jean-Pierre Le Bourhis d'avoir accepté de faire partie de mon jury de thèse pour évaluer ce travail. Je suis heureux et honoré de votre présence dans ce jury.

Je remercie les collègues doctorants qui ont participé, à un moment ou à un autre, à la production de cette thèse, en m'accordant de leur temps pour relire des bouts de chapitres ou des ébauches en tout genre : Mathias, Pierre, Angèle, Annabelle, Adrien, Suzanne. Merci en particulier à Mathias, qui au-delà des relectures, a été un camarade d'aventure avec qui j'ai eu l'occasion de partager de nombreux moments ; merci pour ces discussions scientifiques et extrascientifiques autour d'une bière, merci pour l'accueil régulier à Rennes. Je remercie également et tout particulièrement Coralie qui m'a apporté une aide précieuse tout au long de cette thèse, notamment en réalisant d'innombrables relectures critiques de mes productions intermédiaires et en m'offrant des échanges fructueux sur une thématique dont nous partageons l'intérêt scientifique. Un grand merci à elle pour sa disponibilité et sa gentillesse, malgré notre éloignement géographique.

Je remercie les collègues de la direction de la santé publique de la ville de Nantes (aujourd'hui de la métropole de Nantes) pour leur accueil chaleureux durant les trois années de ma présence dans leurs locaux, et pour les moments partagés, en particulier Fabrice, Xavier, Stéphanie et Corinne. Mes remerciements vont également à Laurence pour sa disponibilité et sa réactivité.

Je remercie tous les professionnels du territoire nantais qui m'ont accordé de leur temps dans le cadre de mon enquête. Je remercie tout particulièrement les coordinatrices de l'éco-appart qui m'ont ouvert les portes de leur dispositif pour réaliser des séquences d'observation, et qui se sont toujours montrées disponibles pour échanger avec moi, ainsi que les médiatrices et médiateurs énergie pour avoir accepté que je les suive durant leurs interventions à domicile.

Je remercie les copains et les copines qui ont participé à la version définitive de ce manuscrit : Tom, Annabelle, Manon et Baudzer. Une pensée également pour mes anciens colocataires Antoine et Guillèm, qui ont régulièrement fait preuve d'une oreille attentive pour échanger sur mon sujet de thèse et ont ainsi contribué à mes réflexions. Un grand merci à Annie et Yves d'avoir apporté leur contribution dans les tous derniers instants. Merci également à Corentin d'avoir eu le courage de s'intéresser à ma thèse, d'en lire ponctuellement des morceaux et de m'en avoir fait des retours toujours encourageants. Merci à tous mes proches qui, en faisant partie de ma vie, ont participé à la rendre joyeuse et collective, et à m'extraire d'un quotidien doctoral trop solitaire.

Je remercie mes parents d'avoir toujours été présents et soutenant, en particulier pendant une période où mes conditions matérielles se sont dégradées et où des formes d'épuisement mental me guettaient sérieusement. Mais d'une façon plus générale, merci pour tout, merci pour ce que vous êtes. Une pensée également pour ma sœur adorée qui, bien que n'ayant absolument pas contribué à cette thèse, est une personne dont la présence dans ma vie est précieuse.

Merci à Titi pour sa présence réconfortante lors des derniers mois d'écriture.

Enfin, merci à celle qui est à mes côtés tous les jours. Tu es essentielle à mon équilibre et à mon bonheur.

## TABLE DES MATIERES

GLOSSAIRE.....	11
INTRODUCTION GENERALE.....	13
I. Revue de littérature.....	19
1. La précarité énergétique : enjeux définitionnels, action publique et expériences sensibles d'une inégalité socio-environnementale.....	19
2. Gouverner les comportements des individus : un mode d'exercice du pouvoir par la normalisation.....	28
3. Le gouvernement local des conduites énergétiques des classes populaires : apports et insuffisances d'une littérature émergente.....	39
II. Cadrage théorique.....	46
III. Problématique et hypothèses de recherche.....	56
1. Problématique.....	56
2. Les hypothèses.....	57
IV. Design et méthodes de recherche.....	59
1. Design de recherche : une étude de cas.....	59
2. Présentation de l'approche et des instruments de collecte de données.....	60
3. Présentation de l'accès au terrain.....	65
4. Objectiver la relation d'enquête.....	68
V. Plan de thèse.....	72
<b>PARTIE I.....</b>	<b>75</b>
<b>LA CONSTRUCTION D'UN GOUVERNEMENT LOCAL DES CONDUITES ENERGETIQUES.....</b>	<b>75</b>
<b>Chapitre 1/ Émergence, cadrages et instrumentation de la précarité énergétique en France.....</b>	<b>81</b>
I. L'émergence de la précarité énergétique comme problème public.....	83
A. Une évolution dans le temps des formes de mal-logement socialement reconnues... 83	
B. Des mutations socio-économiques contemporaines.....	91
C. Une brève histoire d'une mise à l'agenda politique : le rôle de la mobilisation d'acteurs internes et extérieurs à l'Etat.....	99
II. Les acteurs nationaux porteurs d'un cadrage et de recettes d'action publique sur le problème : Etat, groupes d'intérêt et médiateur de l'énergie.....	105
A. L'Etat : une conception dépolitisée des inégalités d'accès à l'énergie.....	105
B. Les groupes d'intérêts dans la fabrication de la politique publique.....	117
C. Le médiateur national de l'énergie : pour un droit à l'énergie pour tous et une régulation plus stricte du marché de l'énergie.....	125
III. L'Etat face aux controverses politiques du problème : entre décision contestée et inaction publique.....	130

A. Des décisions publiques nationales controversées .....	130
B. Une inaction publique sur des enjeux du problème jugés centraux .....	137
Conclusion chapitre 1 .....	146
<b>Chapitre 2 / La construction d'un gouvernement local des conduites énergétiques par une coalition d'acteurs .....</b>	<b>149</b>
I. La mise sur agenda municipal de la précarité énergétique : un processus non linéaire..	150
A. Les premières initiatives à la fin des années 2000 : aux prémices d'une mise à l'agenda .....	150
B. Deux « entrepreneurs de cause » dans la mise à l'agenda locale .....	154
C. Des postures de résistance des agents aux différents niveaux hiérarchiques .....	159
D. Une solution alternative promue par un trio d'acteurs : les visites énergie à domicile .....	166
II. Corriger à domicile les comportements énergétiques pour lutter contre la précarité énergétique : intérêts particuliers et coalition discursive d'un trio d'acteurs.....	171
A. Réorganiser un instrument d'intervention sur les comportements afin de réduire la facture d'énergie des pauvres : les intérêts du trio d'acteurs .....	171
B. Le rôle d'une « coalition discursive » dans la légitimation de la solution éducative	179
Conclusion chapitre 2.....	197
<b>Chapitre 3 / De l'élargissement de la coalition porteuse d'un gouvernement des conduites à sa mise à l'épreuve par les destinataires de l'action publique .....</b>	<b>199</b>
I. Élargissement de la coalition d'acteurs autour d'un second instrument d'incitation aux éco-gestes : l'éco-appartement .....	201
A. L'éco-appartement : un dispositif pour apprendre aux habitants à jouer le rôle du « bon » consommateur d'énergie .....	201
B. Convergence d'intérêts dans la création de l'éco-appart.....	216
C. Les premières ruptures avec le discours dominant : quand la privation d'énergie émerge comme un second visage de la précarité énergétique .....	225
II. Contestation du cadrage et de la logique d'intervention dominante par les cibles de l'action publique.....	230
A. L'entrée des publics cibles dans l'espace public local .....	230
B. Redéfinition du problème et contestation de l'instrument par les publics-cibles : une remise en cause du mode de régulation publique local par le savoir expérientiel .....	232
C. Quand deux experts accompagnent le recadrage du problème.....	236
D. Effets de la participation citoyenne sur la conduite de l'action publique : évolution des représentations, maintien des dispositifs d'action.....	239
Conclusion chapitre 3.....	246
CONCLUSION PARTIE I .....	249
<b>PARTIE II.....</b>	<b>253</b>
<b>LA MISE EN OEUVRE DU GOUVERNEMENT LOCAL DES CONDUITES ENERGETIQUES.....</b>	<b>253</b>

**Chapitre 4 / L'appropriation pratique et symbolique de l'accompagnement aux éco-gestes par les agents prescripteurs..... 259**

I. Aménagements et appropriations de l'activité prescriptive par les professionnels .....	263
A. Adapter les messages normatifs et minimiser les effets de sur-responsabilisation : une communication contrôlée par les agents prescripteurs.....	265
B. Des pratiques d'accompagnement aux éco-gestes différenciées : un investissement singulier du rôle de prescripteur.....	277
II. Une reconstruction du sens de l'accompagnement aux économies d'énergie par les agents.....	296
A. Un outil de renforcement du pouvoir d'agir des précaires énergétiques.....	297
B. Un outil vecteur de légitimité politique et de transformation de l'ordre politique....	301
C. Un outil de reconnaissance et de valorisation .....	306
Conclusion chapitre 4.....	315

**Chapitre 5 / L'environnement dans toutes les têtes. La légitimation des éco-gestes dans la lutte contre la précarité énergétique au nom de la transition écologique..... 319**

I. Un cadrage national dépolitisé du problème écologique qui légitime l'écologisation des pratiques populaires.....	321
A. De l'environnement au climat : individualisation et technicisation de problèmes collectifs .....	321
B. L'impératif de « transition énergétique » au cœur des politiques énergéto-climatiques actuelles : décarboner l'offre d'énergie « pour que rien ne change ».....	327
II. La transition énergétique à Nantes : une catégorie centrale, un objectif omniprésent ..	332
A. Le contexte politique local : la « transition énergétique » comme préoccupation centrale des élus .....	332
B. L'objectif environnemental systématiquement adossé à l'objectif social de lutte contre la précarité énergétique .....	336
III. Des agents-prescripteurs imprégnés par la norme de l'éco-citoyenneté.....	349
A. La norme de la sobriété en voie de légitimation dans les sociétés consuméristes ....	349
B. L'intériorisation de la norme éco-citoyenne par les agents prescripteurs nantais.....	354
C. La dimension écologique des éco-gestes souvent indicible (auprès des usagers) mais incorporée (par les agents-prescripteurs) .....	361
Conclusion chapitre 5.....	366

CONCLUSION PARTIE II..... 369

**PARTIE III ..... 373**

**LA RESIDUALISATION DU GOUVERNEMENT LOCAL DES CONDUITES ENERGETIQUES..... 373**

**Chapitre 6 / La résidualisation discrète de l'accompagnement aux éco-gestes dans les visites énergie à domicile..... 377**

I. Le dépassement d'une fonction éducative par les agentes de la visite énergie à domicile : intervenir dans les rapports sociaux des usagers.....	379
A. Intervenir dans les rapports marchands des consommateurs d'énergie : limiter ou..	380

prévenir des facteurs d'endettement énergétique .....	380
B. Intervenir dans les rapports locatifs pour agir sur la structure technique (logement) favorisant la précarité énergétique .....	386
C. Accompagner ou rétablir les rapports administratifs : favoriser « l'accès aux droits sociaux » pour maximiser les ressources financières du consommateur d'énergie pauvre .....	388
II. Les mécanismes œuvrant à la recomposition discrète de l'instrument : souplesse du cadre institutionnel, contexte d'interaction et dispositions des agentes .....	394
A. Un cadre institutionnel et organisationnel souple offrant des conditions favorables aux pratiques de réglage de l'instrument (facteur externe).....	395
B. Contexte interactionnel et dispositions professionnelles : les facteurs internes du réaménagement de l'instrument .....	401
III. Les visites à domicile comme instrument « mou » en voie de formalisation : clarification de l'intervention des agentes et perte de sens au travail .....	408
A. La formalisation de l'instrument par un financeur externe : entre réduction du mandat des agentes et maintien de leur pouvoir discrétionnaire.....	409
B. Conflits de vision avec la hiérarchie institutionnelle et perte de sens des agentes de la base.....	417
Conclusion chapitre 6.....	424
<b>Chapitre 7 / Contestation explicite et redéfinition de l'instrument de sensibilisation aux éco-gestes par les agents de l'éco-appart.....</b>	<b>427</b>
I. Conditions d'émergence de la contestation de l'instrument par les agents de la mise en œuvre.....	430
A. Un processus d'apprentissage sous l'effet de dynamiques interactionnelles .....	430
B. La mise en tension des agents : un changement dans l'économie morale des agents-prescripteurs comme facteur de contestation .....	435
C. Des dispositions sociales favorables à la contestation instrumentale.....	439
II. La redéfinition partielle de l'instrument : l'éco-appart comme espace de formation des individus aux logiques des marchés et comme lieu de coopération territoriale entre acteurs locaux .....	442
A. Résidualisation de l'éducation aux économies d'énergie et redéfinition partielle de l'éco-appart autour de la formation aux logiques des marchés .....	442
B. D'un instrument d'animation à destination du public à un instrument de coordination et de partenariat entre acteurs locaux .....	452
III. Des conditions institutionnelles favorables au reparamétrage de l'instrument.....	458
A. Une faible implication de la hiérarchie municipale dans la gouvernance de l'instrument .....	458
B. Le rôle d'alliée institutionnelle de l'agente auprès des associations partenaires .....	462
Conclusion chapitre 7.....	467
CONCLUSION PARTIE III.....	471
CONCLUSION GENERALE .....	473
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>485</b>



ANNEXES ..... 515



## GLOSSAIRE

AAH	Allocation aux adultes handicapés
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ANAF	Association nantaise d'aide familiale
ANAH	Agence nationale de l'habitat
APL	Aide personnalisée au logement
BTS	Brevet de technicien supérieur
CAF	Caisse d'allocation familiale
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CCAS	Centre communal d'action sociale
CLCV	Consommation, logement et cadre de vie (association)
CMS	Centre médico-social (département, ancêtre des EDS)
CESF	Conseiller en économie sociale et familiale
CLER	Comité de liaison pour les énergies renouvelables (association)
CNIL	Commission nationale de l'informatique et des libertés
CUCS	Contrat urbain de cohésion sociale
DAL	Droit au logement (association)
DALO	Droit au logement opposable (loi)
DDTM	Direction départementale des territoires et de la mer
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
EDF	Electricité de France
EDS	Espace des solidarités (département)
EELV	Europe écologie les verts
ENGIE	Ex-GDF (Gaz de France)
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
FAB	Fondation Abbé Pierre
FSL	Fonds de solidarité logement
HLM	Habitation à loyer modérée
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
MTE	Ministère de la Transition
OCDE	Organisation de coopération pour le développement économique
ONPE	Observatoire national de la précarité énergétique
PS	Parti socialiste
RAPPEL	Réseau des acteurs de la lutte contre la pauvreté et la précarité énergétique dans le logement
RMI	Revenu minimum d'insertion
RSA	Revenu de solidarité active
SLIME	Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie
TPN	Tarif de première nécessité
TSS	Tarif spécial de solidarité
USH	Union sociale pour l'habitat
UNCCAS	Union nationale des centres communaux d'action sociale
VAD	Visite à domicile
VDN	Ville de Nantes



## INTRODUCTION GENERALE

Dans le monde, 759 millions d'individus n'ont aucun accès à l'électricité (ONU, 2021) et 2,5 milliards de personnes ont pour seule source d'énergie la biomasse (bois, végétaux, déchets agricoles...) pour satisfaire leurs besoins énergétiques quotidiens (Bafail, Guyet, 2015). Accéder à l'énergie reste aujourd'hui un défi majeur pour une fraction importante de l'humanité, en particulier pour celle qui réside dans des pays dits du Sud, et plus précisément sur les continents africains et sud-américains où, en raison d'infrastructures dysfonctionnelles ou inexistantes, une majorité de la population peut être privée de services énergétiques (57% des Africains n'ont pas accès à l'électricité, 92% en Ouganda<sup>1</sup>). Pour autant, l'enjeu de l'accès à l'énergie ne se pose pas uniquement dans ces régions du monde mais également dans les pays riches et économiquement développés dits du Nord. L'ONU l'a d'ailleurs inscrit à son agenda en faisant de l'accès universel à l'énergie l'un des principaux objectifs de développement des États à l'horizon 2030 (ODD n°7).

En Europe, 50 à 125 millions de personnes connaîtraient des difficultés pour satisfaire leurs besoins en énergie (Derdevet, 2014), et en particulier, 42 millions ne parviendraient pas à se chauffer correctement (CESE, 2023). En France, c'est plus de douze millions d'habitants qui éprouvent aujourd'hui des difficultés d'accès à l'énergie (ONPE, 2022). En raison d'une paupérisation croissante de la population, de l'augmentation des prix des énergies et de la persistance d'un parc de logement à faible qualité thermique, un Français sur cinq peine donc à satisfaire ses besoins énergétiques élémentaires à un coût maîtrisé. Par ailleurs, en France, 53% des ménages déclaraient avoir restreint leur consommation de chauffage au cours de l'hiver pour limiter le montant de leurs factures d'énergie (ONPE, 2020). Longtemps ignoré par les pouvoirs publics, l'enjeu de la précarité énergétique a finalement acquis le statut de problème politique en France à partir de la fin des années 2000, donnant lieu à la construction et à la mise en œuvre de politiques publiques, au niveau national et territorial. A l'échelle territoriale, de nombreux gouvernements locaux recourent à une solution individuelle et normative dans le cadre de leur action de lutte contre la précarité énergétique : l'éducation aux économies d'énergie. La présente thèse étudie le processus de fabrication et d'instrumentation comportementale de l'action publique territoriale en matière de régulation des difficultés d'accès à l'énergie domestique, en prenant pour cas d'étude la ville de Nantes.

---

<sup>1</sup> Derdevet, 2014.

En soi, les recommandations pour économiser l'énergie adressées aux populations par les pouvoirs publics n'ont rien d'une nouveauté puisqu'elles ont émergé dans le cadre des politiques environnementales dès les années 1970 qui cherchaient à l'époque à réduire la demande globale d'énergie dans un contexte de choc pétrolier (Zélem, 2010 ; Dubuisson-Quellier, 2016). Le changement réside plutôt dans l'échelle, le secteur, les acteurs et les destinataires de la promotion de la sobriété énergétique : depuis une quinzaine d'années, c'est surtout dans le cadre de politiques sociales locales que ces recommandations comportementales sont relayées, par des agents mandatés par des collectivités territoriales qui ciblent une population spécifique, les classes populaires, notamment ses fractions les plus en difficultés face au paiement des factures d'énergie. En effet, les pouvoirs locaux sont intéressés, et de plus en plus, par les dispositifs d'éducation à la sobriété énergétique dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique (Desvallées, 2019).

A Nantes, qui constitue le cas d'étude de cette thèse, deux instruments d'action publique ont été construits selon cette logique : les « visites énergie à domicile » en 2013 et l'« éco-appartement » en 2015. Ciblant prioritairement les fractions précaires des classes populaires locales, ces dispositifs municipaux (l'un d'eux deviendra métropolitain) proposent d'« *apprendre à mieux et moins consommer d'énergie* »<sup>2</sup>, de découvrir ces « *gestes simples* »<sup>3</sup> qui permettent de réduire le montant de ses dépenses énergétiques. Spécifiquement conçus pour répondre à la précarité énergétique, au moment où le problème trouve une place dans l'agenda politique local, ces dispositifs sont toujours en 2023 au cœur de l'action publique nantaise en matière de gestion des difficultés d'accès à l'énergie des populations précaires. Les ressources humaines et financières qui leur sont affectées par l'exécutif local ont même augmenté au fil des années de leur développement.

Pourtant, les enquêtes sociologiques ont bien révélé que le dénominateur commun à la plupart des situations de précarité énergétique est une restriction de la consommation d'énergie. D'un côté, les enquêtes qualitatives indiquent que ces populations mettent en place des stratégies d'adaptation en tout genre pour limiter leurs dépenses énergétiques (Roudil, 2015b, 2015c ; Villalba, 2016 ; Beslay, Gourmet, 2018 ; Lejeune, 2018), jusqu'à se priver totalement de chauffage et vivre dans le froid (Devalière, 2011b; Lacombe & Maresca, 2015). Les travaux de recherche britanniques sont d'ailleurs nombreux à définir la précarité énergétique comme une incapacité pour un ménage à accéder aux services énergétiques (« *energy services* »)

---

<sup>2</sup> Extrait du site de la métropole de Nantes, communication sur les visites énergie.

<sup>3</sup> Extrait d'un des flyers de communication de l'éco-appartement.

permettant la satisfaction de besoins reconnus par la société comme nécessaires (Bouzarovski, Petrova, 2015; Day *et al.*, 2016; Middlemiss, Gillard, 2015) et à l'utiliser comme un synonyme de privation d'énergie (« *energy deprivation* ») (Bouzarovski & Petrova, 2015). Par ailleurs, des recherches ethnographiques ont montré depuis longtemps que les modes de vie des classes populaires (groupe social le plus vulnérable à la précarité énergétique) sont globalement économes, pour des raisons qui tiennent notamment à des éléments sociaux, culturels et économiques (Hoggart, 1970 ; Schwartz, 2002 ; Lazarus, 2006 ; Ariès, 2015). De l'autre côté, les enquêtes statistiques viennent également objectiver le faible niveau de consommation d'énergie des catégories populaires, notamment en comparaison de celui des catégories aisées : en France, un individu appartenant aux 10% les plus riches consomme chaque jour en moyenne 260Kwh tandis qu'un individu appartenant aux 10% les plus pauvres consomme chaque jour 70Kwh (Chancel, 2017). Si les pauvres n'ont déjà pas accès à la quantité d'énergie nécessaire à la satisfaction de leurs besoins, notamment en matière de chauffage, comment se fait-il que la réponse publique à la précarité énergétique passe localement par des dispositifs d'incitation à la sobriété énergétique ? Et ce, alors qu'en parallèle, les institutions françaises<sup>4</sup>, européennes<sup>5</sup> et internationales<sup>6</sup> affirment que l'accès à l'énergie est un droit humain et appellent à le garantir à toutes les populations. Cet étonnement constitue un premier élément de notre énigme de départ.

Par ailleurs, la littérature rattache à la précarité énergétique trois causes extra-individuelles (faiblesse des revenus, occupation d'un logement thermiquement défaillant, augmentation du prix des énergies) et le cadrage national du problème s'est construit autour des deux premières : la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 propose une définition juridique de la précarité énergétique comme toute « *personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat* ». Comment se fait-il alors que la réponse publique se fasse localement via des dispositifs comportementaux et

---

<sup>4</sup> La loi du 10 février 2000 relative à la modernisation du service public de l'électricité évoque un « *droit à l'électricité pour tous* ». La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte affirme quant à elle, dans son article premier, un « *droit d'accès de tous à l'énergie sans coût excessif au regard des ressources des ménages* ».

<sup>5</sup> En 2020, la Commission Européenne a produit plusieurs directives inscrivant l'accès à l'énergie comme un droit social inaliénable (Desvallées, 2022). Auparavant, deux directives européennes (l'une en 2003, l'autre en 2009) recommandaient aux États-membres de mettre en œuvre des mesures de protection à destination des consommateurs d'énergie « vulnérables ».

<sup>6</sup> L'ONU a inscrit en 2015 le droit à l'énergie comme l'un des objectifs de développement durable que doivent poursuivre les États afin de les garantir à leurs populations en 2030 (objectif n°7).

responsabilisants, face à un problème défini nationalement comme relevant de dynamiques macrosociales ? Cette question constitue un deuxième élément de notre énigme de départ.

Enfin, l'énigme de départ de la thèse repose sur un troisième élément propre à notre étude de cas. Dans la période où la municipalité de Nantes structure une intervention sur la précarité énergétique (fin des années 2000-début 2010), l'institution développe trois autres dispositifs pour favoriser respectivement l'accès aux soins, l'accès à la culture et l'accès à la mobilité. Ces quatre objets de l'intervention publique locale (santé, culture, mobilité, énergie) correspondent à des besoins non satisfaits au sein de fractions précarisées de la population locale. Les pouvoirs locaux répondent aux trois premiers en développant des systèmes de subventions qui facilitent l'accès des populations les plus démunies à ces besoins : pour favoriser l'accès aux soins, la ville développe une offre de mutuelles à un tarif solidaire pour les populations locales à bas revenus (via des partenariats passés avec les mutuelles) ; pour favoriser l'accès à la culture et au sport, la collectivité met en place un dispositif qui permet aux populations socio-économiquement défavorisées de bénéficier de réductions de prix pour un ensemble de productions culturelles (cinéma, sports, musées, livre...) ; pour lutter contre les difficultés d'accès à la mobilité, la ville et la métropole proposent des abonnements à tarif réduit au réseau de tramways et de bus pour les populations en dessous d'un seuil de revenu (avant d'instaurer, en 2021, la gratuité pour tous les week-ends). Le traitement différentiel par les pouvoirs locaux des difficultés d'accès à l'énergie par rapport aux difficultés d'accès à d'autres besoins socialement considérés comme indispensables, telles la santé ou la mobilité, constitue un troisième élément d'étonnement. Autrement dit, face aux difficultés d'accès à l'énergie, pourquoi la réponse publique nantaise n'a pas été, comme pour d'autres besoins non couverts, de tendre vers une logique de démocratisation de l'offre pour les populations à bas revenus (via des instruments de type redistributifs) mais vers une incitation individuelle à la réduction de la demande (via des instruments de type éducatifs et normatifs) ? Cette question constitue le troisième élément de notre énigme de départ.

La présente thèse propose d'étudier le développement par des pouvoirs locaux d'un gouvernement des conduites énergétiques comme modalité d'intervention dominante dans la gestion des difficultés d'accès à l'énergie des populations défavorisées, en retraçant la genèse et la trajectoire des instruments de normalisation des conduites, incluant tout le travail de mise en œuvre par les agents de terrain. La thèse suit alors trois questionnements directeurs :



1. Comment et par quels acteurs, dans des territoires infranationaux, des instruments de gouvernement des conduites en viennent à être construits, stabilisés et à acquérir une légitimité à résoudre des problèmes collectifs ?
2. Qui sont les agents du gouvernement local des conduites, comment gouvernent-ils concrètement les pratiques individuelles des classes populaires et quels sens donnent-ils à leur activité ? Autrement dit, que recouvre la normalisation des conduites *en action*, dans une situation de face-à-face entre un agent et un usager, et que recouvre-t-elle *en significations* par celles et ceux qui en sont les courroies de transmission ?
3. Comment évoluent ces instruments de régulation dans le temps, et en particulier, échappent-ils à toute forme de contestation et de redéfinition par les agents qui les mettent en œuvre ?

Avant de présenter les différentes sections qui structurent cette introduction générale de la thèse, il importe de rappeler un enjeu général de sociologie de l'action publique : si l'instrumentation propre d'une politique publique concourt à son institutionnalisation (Halpern, Le Galès, 2011), les politiques publiques sont rarement mono-instrumentales (Lascoumes, Le Galès, 2004 ; Halpern, Lascoumes, Le Galès, 2014) et reposent très souvent sur une combinaison de plusieurs instruments. L'action publique nantaise en matière de lutte contre la précarité énergétique ne fait pas exception : les instruments d'éducation aux économies d'énergie ne sont pas (ou plus exactement ne sont plus aujourd'hui) les seuls dispositifs qui s'inscrivent dans une action territoriale, partielle ou totale, de réduction de la précarité énergétique. Il est tout à fait possible de considérer que les aides financières facultatives du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville, les aides à la rénovation énergétique de la métropole et le développement des réseaux de chaleur répondent au moins en partie à un objectif de lutte contre la précarité énergétique. A Nantes, depuis quelques années, ces dispositifs ont été plus clairement identifiés par les décideurs locaux comme des leviers pour lutter contre la précarité énergétique sur le territoire. Mais premièrement, tous ces dispositifs existaient avant l'émergence du problème à l'échelle locale et servent d'autres objectifs à côté de celui de favoriser l'accès à l'énergie des populations locales. Ce sont des dispositifs anciens qui ont conservé toutes leurs propriétés mais auxquels les acteurs qui les financent et les pilotent ont ajouté un sous-objectif de prévention ou de lutte contre la précarité énergétique à côté des objectifs « traditionnels », sans pour autant que cela donne lieu à leur réagencement. Deuxièmement, concernant les aides à la rénovation énergétique des logements, de nombreuses études ont souligné leurs difficultés à bénéficier aux populations les plus démunies sur un plan

socio-économique<sup>7</sup>. Les programmes de rénovation énergétique enrôlent principalement les fractions supérieures des classes populaires et surtout les classes moyennes qui ont les ressources économiques et les dispositions mentales pour s'engager dans des travaux (Beslay, Zélem, 2015). Par ailleurs, ces dispositifs ciblent un public bien particulier, celui des propriétaires, laissant donc de côté les locataires pourtant identifiés comme les premiers concernés par la précarité énergétique. Enfin, les opérations de rénovation des logements du parc social sont « *presque invariablement conçue[s] comme devant être complétée[s] par une intervention sur les comportements des habitants* » (Malier, 2022, p. 339) permettant de montrer aux occupants d'un bâti devenu performant « *quels sont les gestes attendus* » (Roudil, 2023, p. 30), tandis que les projets d'installation ou de rénovation de réseaux de chaleur dans l'habitat social peuvent chercher à mobiliser les résidents pour les inciter à adopter des éco-gestes (Hamman, Christen, 2017). Les dispositifs d'incitation à la sobriété énergétique ne sont donc jamais très loin des populations précaires, même lorsqu'elles bénéficient *a priori* d'un autre type d'intervention publique. Troisièmement, enfin, les instruments de gouvernement des conduites énergétiques restent dominants dans le traitement local de la précarité énergétique à Nantes : ce sont vers eux que les classes populaires en difficultés énergétiques sont prioritairement orientées et ce sont eux qui sont connus, cités et valorisés par les acteurs politiques et administratifs du territoire lorsque le sujet de la précarité énergétique est évoqué.

Dans cette introduction, nous présentons d'abord un état de l'art **(I)** puis notre cadrage théorique **(II)**, notre problématique et nos hypothèses **(III)**, notre design et la méthode de recherche **(IV)** et enfin le plan de la thèse **(V)**.

---

<sup>7</sup> Dans l'un de ses rapports, l'agence d'urbanisme de Nantes recommande la « mise en place d'une gouvernance opérationnelle de la rénovation » afin de mieux cibler les logements les plus dégradés et les populations les plus pauvres, en s'appuyant notamment sur les acteurs de terrain (AURAN, 2021). Par ailleurs, à l'échelle nationale, seuls 41 000 ménages « modestes » et « très modestes » ont bénéficié de subventions Anah en 2019 dans le cadre du programme « Habiter Mieux Sérénité » permettant de réaliser une rénovation énergétique globale de leur logement (Denise, Domergue, 2022).

## I. Revue de littérature

Dans cette première section, nous présentons un état des lieux de la littérature portant sur la précarité énergétique (1), sur les formes de gouvernement des conduites déployées dans la régulation de multiples problèmes sociaux (2) et celle portant spécifiquement sur le gouvernement des conduites en matière de consommation d'énergie domestique (3).

### 1. La précarité énergétique : enjeux définitionnels, action publique et expériences sensibles d'une inégalité socio-environnementale

Après avoir bénéficié pendant longtemps d'une attention politique uniquement au Royaume-Uni et en Irlande (Bouzarovski, 2018), la précarité énergétique est aujourd'hui devenue un enjeu politique dans plusieurs pays européens. Les chercheurs britanniques ont été les premiers à s'intéresser au phénomène, à en proposer un cadrage, une définition et des indicateurs (Broadman, 1991 ; Healy, Clinch, 2004 ; Hills, 2012 ; Day, Walker, Simcock, 2012). Ces productions ont influencé la manière dont les autres pays européens, à commencer par la France, ont construit leurs outils d'analyse pour appréhender le phénomène.

#### 1.1. Une catégorie de l'action publique aux contours incertains

Dans une perspective de sociologie de l'action publique, certaines recherches se sont intéressées à la construction politique de la catégorie « précarité énergétique » à travers l'analyse des processus de cadrages et de mise à l'agenda à l'échelle nationale (Gazaix, 2011 ; Lees, 2014 ; Levy-Vroelant, 2015 ; Desvallées 2019). Elles montrent une appréhension différenciée du problème selon les contextes institutionnels et culturels nationaux. En particulier, Lees (2014) a montré la différenciation des cadrages entre la France (« écologisation » du problème) et la Grande-Bretagne (« sanitisation »). Desvallées a interprété l'intérêt croissant autour de l'accès à l'énergie à partir de la fin des années 2000 comme le résultat de nouvelles tensions autour de la question énergétique portées par de nouveaux acteurs, notamment le secteur associatif. Lees propose une lecture plus socio-historique de l'émergence de ce problème public en montrant que c'est avant tout l'affirmation progressive du confort comme valeur centrale de nos sociétés modernes qui a rendu socialement inacceptable que certaines populations n'aient pas un accès minimal à l'énergie comme prérequis de ce confort (se chauffer, s'éclairer).

Les processus de catégorisation ont commencé à être analysés au sujet de la précarité énergétique. La catégorie de « précarité énergétique » ou celle de « précaire énergétique » serait floue, purement artefactuelle et inopérante pour les acteurs de terrain (Lees, 2014 ; Le Roux, 2014 ; Cacciari, 2016b, 2017c). Loin d'être une catégorie stabilisée renvoyant à des causes et à une population clairement délimitées, son contenu ferait l'objet d'une réappropriation par les acteurs de terrain en fonction de leurs représentations et de leur secteur d'intervention (Dubois, Mayer, 2013 ; PREBAT, 2014). Le manque de précision et d'opérationnalité de la catégorie renforcerait les difficultés d'identification du public (Lees, 2014 ; Bafoil, Guyet, 2015) et entretiendrait un ciblage inadapté (Broadman, 2010 ; Le Roux, 2015 ; Dubois, 2015).

## 1.2 Logiques d'intervention sectorielles, instruments normatifs et enjeu de la transition écologique

Les politiques publiques de lutte contre la précarité énergétique seraient globalement inefficaces pour résoudre les difficultés des ménages (Bafoil *et al.*, 2014 ; Lees, 2014). Premièrement, elles reposent sur un « empilement de dispositifs sectoriels » (Chancel, Érard, Saujot, 2015, p. 1) qui, en agissant isolément sur un aspect du problème, peineraient à régler des situations multifactorielles qui nécessiteraient la mise en place d'une stratégie d'intervention intersectorielle et multi-niveaux. Deuxièmement, les phénomènes de non-recours aux droits sociaux, en particulier pour le chèque énergie et le Fonds Solidarité Logement (FSL) énergie, mais aussi les critères d'éligibilité des administrations qui restent indifférents aux dimensions extra-monétaires du problème (par exemple à la mauvaise isolation thermique du logement) conduisent à ce que de nombreuses populations en difficultés énergétiques échappent à l'action publique. Troisièmement, les budgets de l'Etat alloués aux principaux dispositifs ne sont pas dérisoires mais d'aucuns considèrent qu'ils sont largement insuffisants pour sortir durablement les ménages de leurs difficultés (Boulot, 2013 ; Chancel, Érard, Saujot, 2015 ; Koch-Ortega *et al.*, 2017). Quatrièmement, l'une des modalités d'action à laquelle recourent les pouvoirs locaux et nationaux dans la gestion de la précarité énergétique est l'éducation aux économies d'énergie. Ces dispositifs dits « préventifs » sont développés à la fin des années 1990 et surtout au cours des années 2000 à l'échelle locale (Meillerand, Nicolas, 2022). Ils cherchent à prévenir ou réduire la précarité énergétique en intervenant sur les comportements de consommation d'énergie via des incitations à la sobriété énergétique. Aujourd'hui, les institutions locales recourent de façon croissante à des dispositifs d'éducation à la sobriété énergétique dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique (Desvallées, 2019). Nous y reviendrons exhaustivement dans la suite de la revue de littérature.

Dans le champ de l'économie, la précarité énergétique est analysée comme un risque associé au développement des politiques de transition écologique (Combet et al, 2010 ; Chancel, Saujot, 2013 ; Berry, 2017). Aujourd'hui, les politiques publiques environnementales utilisent l'instrument fiscal comme un double instrument de financement de la transition énergétique et d'incitation à la réduction de la consommation d'énergie. Or dans le premier cas, l'augmentation de la fiscalité énergétique impacte substantiellement les prix de l'énergie et représente une menace pour des populations économiquement vulnérables (Dubois, Mayer, 2013 ; Berry, 2017), surtout lorsqu'elles résident dans des logements mal isolés qui les exposent à des dépenses énergétiques importantes pour un faible confort. Et ce d'autant plus que ce sont les ménages les plus pauvres qui ont les dépenses énergétiques les plus élevées proportionnellement à leurs revenus. A ce titre, taxer l'énergie de façon socialement indifférenciée comporte un effet anti-redistributif (Vignon, 2013 ; Chiroleu-Assouline, 2015 ; Laurent, 2019), ce qui a pu justifier d'envisager des systèmes de compensation monétaire (Missemer, Swaton, 2017). La fiscalité énergétique, utilisée comme instrument de financement de la transition écologique, jouerait un rôle déterminant dans l'accès à l'énergie des populations les plus vulnérables (Dubois, Mayer, 2013). Dans le second cas, l'augmentation ou le maintien de prix de l'énergie à un niveau relativement élevé pour envoyer un signal-prix négatif sur les énergies fossiles afin, en bout de chaîne, d'inciter les agents économiques à la réduction de leurs consommations et à l'investissement dans l'efficacité énergétique, peut là aussi provoquer des effets d'exclusion pour des populations vulnérables. Si les économistes sont nombreux à être convaincus que l'augmentation des prix des énergies est un instrument nécessaire de la transition écologique (Tocqué, Rivoalan, 2015) en ce qu'il produirait des effets à la baisse sur la demande d'énergie, ils alertent sur l'exigence de justice sociale (Chancel, Saujot, 2013 ; Laurent, 2018) afin ne pas risquer d'accroître l'exclusion sociale et les inégalités environnementales en privant des populations économiquement vulnérables d'un accès à l'énergie. Ainsi, le risque de précarité énergétique interrogerait la compatibilité entre deux impératifs : d'un côté l'impératif social d'accès universel à l'énergie et de l'autre l'impératif environnemental de réduction des consommations énergétiques (Vignon, 2013 ; Ha-Duong, 2017).

### 1.3. Causes, conséquences et expériences de la précarité énergétique

De nombreux travaux cherchent à identifier les causes de la précarité énergétique. Il est frappant de voir à quel point le triptyque qui relie faiblesse des ressources, mauvaise

performance thermique du logement et prix de l'énergie élevé fait l'objet d'un consensus extrêmement large. Toutefois, la hiérarchisation de ces facteurs varie : la précarité énergétique serait surtout une question de pauvreté monétaire pour certains (Palmer *et al.*, 2008 ; Legendre, Ricci, 2015) et de mal-logement pour d'autres (Liddell, Morris, 2012 ; Boardman, 2012 ; Missemer, Swaton, 2017). Pour affiner l'analyse, des chercheurs mettent en avant d'autres facteurs comme les prix de l'immobilier (Combet, 2013 ; Maresca, 2013 ; Lagandré, Renard, 2015 ; Baudaux, Bartiaux, 2020), les choix urbanistiques en matière d'organisation des territoires et de ses réseaux (Dubois, 2015 ; Desvallées, 2019), l'éloignement des centres urbains (Cochez, Durieux, Levy, 2015) ou le creusement des inégalités sociales et territoriales (Combet 2013 ; Maresca 2013 ; Cacciari, 2016b). D'autres insistent sur la libéralisation du marché de l'énergie à la fin des années 2000 qui n'aurait pas été profitable aux consommateurs (Bafuil, Fodor, Le Roux, 2014 ; Bauby, 2019) en instaurant des rapports marchands complexes et conflictuels et en remettant en question le service public de l'énergie mu par des objectifs de solidarité (Guyet, 2015). Si les réformes libérales du secteur de l'énergie n'ont pas créé à elles seules la précarité énergétique (les difficultés d'accès à l'énergie de certaines populations sont une constante historique), elles les auraient largement accentuées (Bafuil *et al.*, 2014 ; Guyet, 2015 ; Bouzarovski, Petrova, 2015) en marchandisant l'énergie et en soumettant ce service à une logique de concurrence et de rentabilité, et non plus d'accès universel. Une synthèse convaincante propose de voir dans la précarité énergétique un mélange hétérogène entre des éléments matériels (revenus), techniques (système d'approvisionnement et qualité du bâti), institutionnels (marché de l'énergie, fiscalité) et territoriaux (organisation urbaine) (Bouzarovski, 2018).

Des enquêtes sociologiques conduites dans une démarche plus ethnographique ont tenté de dresser une typologie des profils de ménages concernés par le phénomène (Devalière, 2009 ; Lees, 2014) et de décrire l'expérience de la privation d'énergie et les stratégies de gestion et d'accommodement pour y faire face (Devalière, 2007 ; Gibbons, 2008 ; Anderson *et al.*, 2012 ; Lees, 2014 ; Villalba, 2016 ; Beslay, Gourmet, 2018 ; Desvallées, 2019 ; Robert, 2021). Elles renseignent sur les capacités d'adaptation et de « débrouillardise » de populations qui ne font pas que subir passivement la contrainte énergétique, tout en montrant que ces pratiques de résistance peuvent être différenciées en fonction des propriétés sociales des individus (notamment leur revenu et leur âge). Par ailleurs, deux thèses de doctorat ont évoqué les rapports locatifs et les rapports aux fournisseurs d'énergie (Lees, 2014 ; Desvallées, 2019) qui marquent souvent les situations de précarité énergétique, ainsi que les critiques formulées par

les destinataires à l'égard du travail social jugé intrusif (Lees, 2014). La méfiance envers les institutions du social, la crainte de la stigmatisation et parfois la méconnaissance des dispositifs d'aide génèreraient d'ailleurs un phénomène de non-recours aux droits (Warin, 2009) conduisant à l'invisibilité d'une partie du public concerné, celui-ci se retrouvant alors à vivre dans le froid pour échapper à un endettement énergétique insoutenable (Devalière, 2011b ; Le Roux, 2015 ; Bafoil *et al.*, 2014). Des recherches anglophones récentes ont par ailleurs abordé la question sous l'angle du genre, en montrant que les expériences de la pauvreté énergétique (« fuel poverty ») sont vécues différemment en fonction de l'appartenance sexuelle (Petrova, Simcock, 2021) et que les inégalités de genre jouent un rôle dans l'exposition à la privation d'énergie au côté des inégalités socioéconomiques et raciales (Robinson, 2019). Enfin, des études ont tenté de mesurer les impacts sanitaires et sociaux des situations de précarité énergétique dans le logement (Liddell, Chris, 2010 ; Marmot, 2011 ; Ledésert, 2013, 2014 ; Beslay, Gourmet, 2018). Elles montrent que les personnes en situation de précarité énergétique sont davantage concernées par les maladies respiratoires (asthme, allergies, bronchite chronique), les troubles psychologiques (stress, angoisse, dépression, perte d'estime de soi) et l'isolement social, que la population générale.

#### 1.4. La consommation d'énergie : un objet sous-socialisé

La sociologie de l'énergie d'inspiration structuraliste a contribué à redonner à la consommation d'énergie toute son épaisseur sociale en rappelant que consommer de l'énergie est un acte pris dans un ensemble de déterminants et de contraintes aussi bien sociales, techniques, culturelles, économiques que cognitives (Shove, 2003, 2012 ; Dujin, Maresca, 2010 ; Zélem, 2010 ; Subrémon, 2011 ; Lévy *et al.*, 2014 ; Brispière, 2015 ; Beslay, Zélem, 2015 ; Bouzarovski, 2018). En effet, les attentes autour de la température de chauffage, pour ne prendre que cet exemple, sont variables d'un individu à l'autre car elles sont socialement et culturellement situées. Une pratique énergétique est façonnée par des normes sociales, une position dans le cycle de vie mais également par des contraintes matérielles et un système technique. Elle n'est donc pas uniquement assimilable à une attitude individuelle libre et consciente, mais plutôt à ce que certains préfèrent appeler un mode de vie (Maresca, Dujin, 2014), c'est-à-dire une attitude conditionnée par des normes sociales et des éléments techniques. Ainsi, l'approche institutionnelle de la consommation d'énergie, générique et uniforme, serait inadaptée tant elle ignore la différenciation des contextes sociaux qui la produisent (Cacciari, 2017c). En particulier, la focalisation des pouvoirs publics sur les

comportements individuels dans le cadre des politiques de transition écologique depuis plusieurs années (Martin, Gaspard, 2017) peut conduire à une aporie en l'absence de prise en compte des ressorts sociaux de l'action individuelle (Cacciari, 2017c). De la même façon, les interventions publiques qui cherchent à résorber les situations de précarité énergétique par une sensibilisation à la sobriété énergétique peuvent se heurter à des contraintes sociales, culturelles et techniques qui échappent à la volonté individuelle, sans compter que la restriction est généralement déjà un marqueur du mode de vie des classes populaires (Schwartz, 2002 ; Lazarus, 2006 ; Ariès, 2015). C'est pourquoi des chercheurs en sciences sociales exhortent à rompre avec la conception techno-centrée dominante de la transition énergétique (Zélem, 2016), à être attentifs aux différentes capacités d'appropriation des groupes sociaux en matière d'« innovations éco-technologiques » et de projets environnementaux (Hamman, Christen, 2017 ; Hamman, 2018), et à réinscrire les pratiques énergétiques individuelles dans des contextes socioéconomiques et techniques.

Enfin, certains chercheurs mettent en garde sur l'instrumentalisation des recherches en sciences sociales portant sur les questions énergétiques et environnementales. Celles-ci ont tendance, parfois sous la contrainte de leurs financeurs, à s'émanciper des méthodes et des questionnements scientifiques au profit de finalités opérationnelles et politiques. En effet, les pouvoirs publics et certaines structures de financement de la recherche (publiques comme privées) auraient tendance à assigner aux sciences sociales le rôle de « servir à quelque chose » (Bourdieu, 2002) lorsqu'elles prennent pour objet les politiques environnementales ou énergétiques. Les acteurs politiques et institutionnels expriment par exemple une forte demande autour de l'évaluation des programmes de sensibilisation environnementale afin de mesurer leurs effets sur les pratiques individuelles. Beaucoup de collectivités territoriales, d'agences d'Etat, d'associations et d'entreprises privées cherchent également à identifier les leviers et les freins à l'adoption de comportement favorables à l'environnement chez les individus (l'enjeu des « résistances au changement »), et à comprendre les conditions de « l'acceptabilité sociale » des politiques énergéto-climatiques (Pautard, 2015 ; Cacciari, 2018). Roudil (2021) évoque de son côté un « tournant prospectif » des recherches en sciences sociales portant sur les thématiques du développement durable et de la transition énergétique à l'échelle des villes. Depuis quinze ans, elles auraient surtout pour fonction d'éclairer la décision publique en proposant des pistes d'action et des modélisations de l'avenir, de valider des solutions techniques marchandisables et enfin auraient pour résultat de participer à légitimer des orientations de politiques publiques comme l'incitation au changement de comportement. Ces



auteurs nous rappellent avec acuité que l'intérêt des gouvernants et des communicants pour les connaissances relatives aux pratiques domestiques, aux représentations des individus et à leurs « biais » cognitifs ne doit pas conduire le sociologue à glisser vers un rôle d'expert technique (consistant à « *limiter son regard à celui d'un expert en accompagnement de projets* », Hamman, 2018, p. 12), oubliant alors ce qui constitue sa raison d'être : interroger les modes d'intervention sous l'angle de leurs fondements moraux et normatifs, déconstruire les catégories et les croyances dominantes qui sont imposées par des groupes d'acteurs dotés de ressources, analyser les processus sociopolitiques menant à l'avènement d'une politique publique plutôt qu'à une autre en étant attentif aux jeux de relations et d'intérêts qui les structurent, et enfin, réinscrire les comportements individuels dans les contextes sociaux, économiques, techniques et institutionnels qui les façonnent.

#### 1.5. La « précarité énergétique » : décortiquer et se mettre à distance d'une catégorie de l'action publique

La démarche sociologique exige que le chercheur se mette à distance des prénotions, c'est-à-dire des représentations intuitives, des évidences et des croyances qui circulent à propos de son objet d'étude. Cette posture consiste in fine à reconstruire son objet de recherche pour qu'il possède les propriétés d'un objet sociologique (Paugam, 2012).

Pour Lees (2014), la catégorie de « précarité énergétique » sous-entend que la précarité pourrait être uniquement énergétique, c'est-à-dire liée à l'augmentation des coûts de l'énergie, alors que les difficultés d'accès à l'énergie naissent avant tout dans des contextes sociaux marqués par la vulnérabilité. Pour elle, « *le fait d'invoquer la catégorie précarité énergétique coupe les expériences de leur contexte économique et social en ne les appréhendant qu'à l'aune de l'accès à l'énergie* » (Lees, 2014). Si nous la rejoignons sur ce point, nous considérons parallèlement qu'il n'est pas pertinent de réduire les difficultés d'accès à l'énergie à un unique enjeu de pauvreté car « *on peut être pauvre sans être en précarité énergétique et on peut être en précarité énergétique sans être pauvre* (Zélem, 2010). Si la faiblesse des ressources monétaires favorise indéniablement les difficultés d'accès à l'énergie, les deux phénomènes ne sont pas pour autant superposables (Bafail, Guyet, 2017). La crise énergétique des dernières années en est l'illustration la plus éclairante : ce sont des pans entiers de la population qui se retrouvent en difficulté face à l'explosion des prix des énergies et qui basculent vers une forme de précarisation plus ou moins durable (incertitude, fin de mois difficile, privations...), bien au-

delà de ceux qui sont tout en bas de l'échelle des revenus. En cela, l'énergie est un facteur de précarisation, de basculement, à lui seul : nul besoin d'être pauvre pour tomber dans la précarité énergétique, l'augmentation structurelle des prix des énergies et l'occupation d'un logement thermiquement défaillant y exposent de très larges pans de la population. Il n'est d'ailleurs pas exclu de penser que, dans les décennies à venir et dans l'hypothèse du maintien d'une régulation des ressources énergétiques par le marché, une majorité de la population connaîtra des difficultés à satisfaire ses besoins énergétiques à un coût raisonnable au regard de ses ressources, y compris les classes moyennes supérieures et le bas des classes supérieures qui sont aujourd'hui à l'abri de ces difficultés.

Évidemment, il ne s'agit pas ici de nier l'inscription des difficultés d'accès à l'énergie dans des contextes socio-économiques marqués par la vulnérabilité. Il ne fait aucun doute que la précarité énergétique affecte en premier lieu les catégories sociales les moins dotées en ressources économiques. Ce sont les populations « en bas » de l'échelle sociale qui se retrouvent dans les logements les moins performants énergétiquement<sup>8</sup>, qui y passent le plus de temps (chômage, maladie, retraite) et qui disposent des plus faibles ressources pour faire face à des charges énergétiques élevées. Ce sont aussi souvent ces populations qui sont locataires et dépendantes de leur propriétaire pour l'amélioration thermique de leur logement. L'exposition à des difficultés d'accès à l'énergie varie évidemment selon la position occupée dans l'espace social et urbain. La possession de capitaux associés à cette position est en plus déterminante dans la capacité à sortir d'une éventuelle difficulté énergétique ponctuelle (Cacciari, 2016b). Pour autant, la précarité énergétique n'épargne pas certaines franges de la population autrefois éloignées de toute forme de vulnérabilité, en particulier toute une partie des classes moyennes qui ont une stabilité d'emploi, des revenus réguliers, qui peuvent être propriétaires mais qui font face à des charges considérables en matière d'énergie<sup>9</sup> lorsqu'elles vivent dans un logement énergivore et éloigné des centres urbains. Ces populations peuvent être bien au-dessus du seuil de pauvreté, mais les difficultés d'accès à un logement de qualité, qui ne concernent plus seulement les classes populaires (Dietrich-Ragon, 2011), et l'augmentation des prix de l'énergie, représentent pour elles un facteur d'insécurité et de déclassement. En ce sens, même considérées du point de vue des ressources financières, les difficultés d'accès à l'énergie ne

---

<sup>8</sup> Dietrich-Ragon (2011) montre cependant que des populations détenant une position valorisée dans la hiérarchie sociale peuvent elles aussi connaître des difficultés à occuper des logements de bonne qualité, situation qu'elle qualifie de « déclassement résidentiel ».

<sup>9</sup> Voir aussi le rapport du CESE (2015, p. 40) qui, à l'appui des travaux de l'ONPE, montre que la vulnérabilité énergétique par la mobilité concerne surtout les actifs situés entre le troisième et le septième décile de revenus (dans le péri-urbain lointain).

sont pas une simple affaire de pauvres et d'usagers réguliers des services sociaux. Parce qu'elles affectent de nombreux ménages qui peuvent avoir des propriétés socio-économiques distinctes des catégories démunies, elles représentent un facteur de précarisation à elles seules, sans devoir systématiquement s'adosser à un contexte social marqué par le dénuement. En revanche, elles sont révélatrices de l'extension de la vulnérabilité qui affecte aujourd'hui des milieux sociaux de plus en plus larges. En cela, elles interrogent l'organisation économique et sociale actuelle qui produit de la vulnérabilité à grande échelle.

Ainsi, nous pensons qu'il est possible de se mettre d'accord sur la position énoncée par certains de nos collègues : l'un des principaux défauts de la catégorie « précarité énergétique » est sa tendance à occulter les dynamiques socio-économiques structurelles qui produisent les difficultés d'accès à l'énergie (Lees, 2014 ; Cacciari, 2016b, 2017c). En réduisant le phénomène à une notion de sens commun souvent assimilée à la pauvreté monétaire, la catégorie « précarité énergétique » contribue par sa simple appellation à évacuer l'interrogation sur les dynamiques de paupérisation de la société qui font aujourd'hui de la précarité non plus un stigmate de la marginalité mais un marqueur des sociétés contemporaines (Castel, 2003). Nous considérons cependant primordial de ne pas invisibiliser la spécificité « énergétique » de l'enjeu car la disponibilité physique limitée et déclinante des énergies dans le monde, et leur gestion par les mécanismes de marché, font de l'accès à cette ressource vitale un enjeu à part entière qui dépasse celui de la pauvreté monétaire.

Certains recommandent alors d'abandonner cette catégorie dans le domaine de la recherche au profit d'une lecture en termes d'inégalités sociales en matière de consommation d'énergie (Cacciari, 2016b). Insister sur les inégalités sociales, sur les contextes sociaux et économiques dégradés dans lesquels s'inscrivent les difficultés énergétiques, c'est rappeler que l'accès à l'énergie est intimement lié à un certain état du social. Être privé d'un accès à l'énergie n'est pas seulement une question de coût de l'énergie mais de répartition inéquitable des richesses (Combet, 2013 ; Piketty, 2013), d'inégalités sociales (Cacciari, 2016b) et d'exclusion sociale protéiforme (Villalba, 2016). Tout en souscrivant pleinement à cette lecture, nous maintiendrons dans la thèse l'usage de cette catégorie de l'action publique tant elle est entrée et s'est stabilisée dans le langage des administrations, du politique et d'une large partie de la communauté scientifique qui s'intéresse à l'enjeu, et tant elle est présente dans l'ensemble de nos matériaux. Cependant, nous recourons également aux notions d' « inégalités d'accès à l'énergie », d' « inégalités de consommation d'énergie », de « difficultés d'accès à l'énergie » et de « privation d'énergie » lorsque nous chercherons à souligner la distribution inégalitaire de

l'accès aux ressources énergétiques au sein de la population ou à insister sur la dimension privative des expériences vécues de la précarité énergétique.

Enfin, parce qu'il a été question dans cette section de reconstruire notre objet de recherche, précisons que la thèse ne prétend pas porter sur tous les enjeux liés à la précarité énergétique, ni même à sa gestion politique dans sa totalité. La thèse porte sur une forme particulière de régulation de la précarité énergétique au sein d'un territoire urbain. Autrement dit, notre objet de recherche concerne les dispositifs d'incitation à la sobriété énergétique ciblant les classes populaires urbaines dans le cadre d'une intervention publique locale de lutte contre la précarité énergétique.

## 2. Gouverner les comportements des individus : un mode d'exercice du pouvoir par la normalisation

Le gouvernement des conduites individuelles est une forme d'exercice du pouvoir politique qui connaît un succès grandissant dans la période contemporaine dans de multiples sphères de l'existence sociale. Une vaste et riche littérature analyse le déploiement de formes de gouvernement des conduites dans la régulation d'une multitude de problèmes sociaux (2.1), tandis que certains s'intéressent plus particulièrement au gouvernement des conduites dans la gestion des enjeux relatifs à la pauvreté (2.2).

### 2.1. Le gouvernement des conduites individuelles en population générale

Beaucoup d'analystes convergent vers l'idée d'une transformation dans le monde de l'action publique. Les interventions publiques et privées proposant de prendre en charge des enjeux sociaux en ciblant les comportements des individus connaissent un succès important dans de nombreux domaines d'action publique (Bergeron, Castel, Dubuisson-Quellier, 2018). Inspirées des théories de l'économie comportementale et de la psychologie, elles ne font pas de la rationalité humaine un postulat, contrairement à la théorie économique néoclassique, car elles reconnaissent l'existence d'une rationalité limitée chez les acteurs. Les décisions des individus ne découleraient pas d'un calcul coût/avantage qui maximiserait leurs intérêts mais seraient tributaires d'un ensemble de « biais » (intuitions, habitudes, émotions) qui conduiraient à des comportements jugés non-optimaux ou indésirables. Du point de vue des comportementalistes, la rationalité humaine n'est donc pas un postulat mais un horizon des politiques publiques, un idéal à atteindre. En jouant sur les principaux biais cognitifs humains (l'influence de la présentation des options dans la prise de décision, la préférence pour le « par défaut », le mimétisme vis-à-vis des comportements majoritaires...), l'action publique peut alors orienter

le comportement des individus sans exercer de contrainte directe afin de les amener à agir d'une façon plus rationnelle et souhaitable, c'est-à-dire conforme à leur intérêt personnel ou à l'intérêt général, par exemple dans un sens favorable à l'environnement ou à leur santé.

Si les nouveaux instruments des approches comportementales des problèmes sociaux tels que les *nudges* (« coup de pouce » en français) connaissent aujourd'hui un succès grandissant auprès des décideurs publics, des travaux ont montré que de nombreux domaines d'action sont historiquement marqués par une intervention publique ciblant les comportements individuels. Pour Foucault (2004), le gouvernement des conduites individuelles est l'une des principales formes d'exercice du pouvoir de l'Etat moderne à partir du 18<sup>ème</sup> siècle. Le concept foucauldien de « gouvernementalité » renvoie à ce processus historique de constitution d'un *soft government* dans les pays occidentaux, au cours duquel l'Etat, en s'appuyant sur un ensemble de dispositifs (de sécurité) et de savoirs (économie, statistique), développe un mode d'exercice du pouvoir basé sur le contrôle et l'orientation « douce » des comportements des populations (plutôt que sur la contrainte directe et visible). Longtemps cantonnée au champ de la sécurité et de la production, l'intervention publique sur les comportements individuels s'est étendue à de multiples sphères dans les sociétés contemporaines : la santé publique (Berlivet, 2004 ; Fassin, Memmi, 2004 ; Bergeron, 2010 ; Noguez, 2016), la sécurité routière (Grossetête, 2010 ; Gilbert, Henry, 2012), l'urbanisme et le logement (Roudil, 2015a, 2015b, 2023 ; Reigner, 2015 ; Adam, 2016 ; Hamman, 2018), la parentalité (Boucher, 2012 ; Martin, 2014, 2018 ; Martin, Leloup, 2020), l'environnement et la consommation (Rumpala, 2009 ; Salles, 2009 ; Comby, 2015 ; Dubuisson-Quellier, 2016), la gestion budgétaire (Perrin-Heredia, 2016), les jeux d'argent (Trespéuch, 2016) et la finance (Lazarus, 2016). La littérature scientifique qui analyse les dispositifs normalisateurs de l'Etat insiste généralement sur leur caractère moralisateur, responsabilisant et conservateur. D'un côté, ces dispositifs sont au service de la conservation de l'ordre social en dépolitisant les problèmes sociaux (Comby, 2015) : leur action porte sur les conduites individuelles sans s'attaquer aux structures collectives qui sont au fondement des faits sociaux. Par ce mouvement, ces dispositifs sous-entendent implicitement que la résolution des problèmes sociaux réside dans les bonnes volontés individuelles : être en bonne santé, protéger l'environnement, bien socialiser les enfants, éviter les accidents de la route et être un bon gestionnaire dépendraient simplement de petits efforts ou de choix optimaux opérés par les individus. De l'autre côté, les dispositifs de normalisation des comportements individuels produiraient un « redressement moral » (Garneau, Namian, 2017) par l'édiction d'un ensemble de prescriptions qui définissent ce que sont les « bons » et les « mauvais » comportements, alors

même que les possibilités de conformité aux premiers sont socialement inégales (Comby, Grossetête, 2012). Dans son ensemble, cette littérature tend à souligner les formes de responsabilisation, de contrôle, d'encadrement, de disqualification voire de culpabilisation induites par ces instruments qui reportent sur les individus la charge de problèmes collectifs. Certains insistent cependant sur l'idée que leur philosophie, aux yeux notamment de leurs concepteurs, est précisément de ne pas être et de ne pas apparaître aux cibles comme moralisateurs, autoritaires et contraignants (Berlivet, 2000 ; Dubuisson-Quellier, 2016 ; Lazarus, 2016 ; Malier, 2022), conformément au projet de gouvernementalité décrit par Foucault.

- Dépolitisation des problèmes publics et des inégalités sociales

Ces travaux apportent plusieurs contributions majeures. Ils rappellent d'abord utilement que les problèmes sociaux ne sont pas réductibles à des manquements individuels mais sont largement produits et reproduits par des structures collectives et des mécanismes sociopolitiques : des inégalités sociales, des rapports de pouvoir et de domination, des choix politiques, des institutions ou encore des infrastructures. Ils montrent pourtant comment l'Etat cherche à transformer les conduites des individus, souvent par des opérations de normalisation, plutôt que de chercher à transformer les structures socio-économiques, et en cela, participe à l'invisibilisation des causes collectives des problèmes sociaux et à la reproduction de l'état actuel du social. Deuxièmement, ils montrent comment cette délégation dans la prise en charge des problèmes peut produire chez les individus des formes de violence symbolique (sur-responsabilisation, disqualification, culpabilisation) qui s'amplifient dans les situations où les individus ont peu de ressources pour répondre aux injonctions qui leur sont adressées. Contestant les théories du choix rationnel, ces travaux rappellent ici que l'action individuelle n'est pas entièrement libre et consciente, et en ce sens, assimilable à une simple affaire de choix : elle est encadrée dans un ensemble de contraintes objectives et subjectives qui limitent le champ des possibles des individus. En effet, les individus agissent dans des contextes (sociaux, économiques, culturels, infrastructurels) qui représentent des contraintes objectives pour leur action, mais également à partir de leurs dispositions et de leurs ressources. Les individus sont donc rarement en capacité de résoudre par eux-mêmes les difficultés qui les affectent et de se conformer aux modèles du citoyen idéal (en apesanteur social) promu par les pouvoirs publics. Troisièmement, ils montrent que l'action de l'Etat sur les comportements individuels en vue de réguler des problèmes sociaux ne signe pas son retrait, son désengagement, mais constitue bien

davantage la stabilisation d'une modalité de gouvernement. Un des arguments centraux de l'ouvrage collectif dirigé par Sophie Dubuisson-Quellier (2016) consiste d'ailleurs à faire valoir que le gouvernement des conduites n'est souvent qu'un moyen stratégique de l'Etat au service d'une finalité d'intervention supérieure : agir (indirectement) sur la sphère marchande et ses acteurs. De ce point de vue, gouverner les conduites individuelles représente pour l'Etat une ressource pour réguler les marchés et les pratiques des acteurs économiques plutôt qu'une finalité en tant que telle (gouverner « par » les conduites plutôt que gouverner « les » conduites selon la formule de l'autrice).

- Approfondir quatre aspects de la littérature sur le gouvernement des conduites

Ce corpus de littérature a produit de remarquables travaux empiriques et théoriques sur une grande diversité de pratiques et de domaines. Cependant, il peut être complété sur quatre dimensions. Premièrement, ces travaux se focalisent très largement sur l'Etat. Si Dubuisson-Quellier (2016) rappelle en introduction et en conclusion de son ouvrage que le gouvernement des conduites ne fait pas l'objet aujourd'hui d'un monopole de l'Etat dans la mesure où d'autres types acteurs (associatifs, privés, publics) peuvent développer des instruments d'éducation et d'orientation des comportements, relativement peu de travaux portent sur des formes de gouvernement des conduites élaborées et pilotées par d'autres acteurs que l'Etat, en particulier par des gouvernements locaux. Certains ont bien commencé à s'intéresser au rôle du secteur privé dans la promotion et la mise en œuvre de cette forme d'intervention : par exemple à un « entrepreneur privé de politique publique » qui développe un programme de lutte contre l'obésité infantile basé notamment sur des campagnes informatives et qui joue un rôle central dans son pilotage dans plus de deux cents villes françaises (Bergeron *et al.*, 2011) ; à des entreprises de la grande distribution qui proposent volontairement un étiquetage carbone de leurs produits susceptible de favoriser des choix de consommation plus « verts » (Dubuisson-Quellier, 2016) ; à des médecins et pharmaciens qui orientent leurs patients vers les médicaments génériques (Nouguez, 2016) ; à des entreprises du secteur bancaire qui proposent de l'éducation financière en promouvant des comportements d'épargne (Lazarus, 2016). D'autres ont montré que les associations peuvent être des acteurs du gouvernement des conduites : Piganiol (2016) étudie une association de micro-crédit qui, au-delà d'accorder des prêts à des individus qui en sont privés par les établissements bancaires traditionnels, cherche à produire chez eux des comportements entrepreneuriaux conformes aux normes administratives, comptables et organisationnelles du capitalisme ; Perrin-Heredia (2016)

s'intéresse à l'accompagnement budgétaire auprès des ménages endettés, une intervention sociale sur laquelle certaines associations se positionnent aux côtés des services sociaux publics pour normaliser les pratiques comptables des familles populaires. En revanche, à notre connaissance, aucune production ne porte sur le gouvernement local des conduites, c'est-à-dire un gouvernement des conduites élaboré et piloté par un système d'acteurs locaux au sein duquel une municipalité joue un rôle central.

Deuxièmement, ces travaux s'intéressent rarement aux « coulisses » de la fabrication de ces dispositifs, c'est-à-dire au processus de construction du gouvernement des conduites, en donnant à voir les acteurs, les intérêts, les croyances et les relations de pouvoir qui en sont au fondement. Il existe bien quelques travaux qui ont entrepris ce travail de dévoilement : Berlivet (2004) sur les campagnes de prévention en santé publique, Mauger (2001) concernant les dispositifs d'insertion professionnelle, Chelle (2012) sur le RSA, Comby (2015) à propos des campagnes de communication environnementale, Boubal (2019) sur les campagnes de nutrition et Lazarus et Morival (2020) sur l'expérimentation des « points conseils budgets ». Toutefois, ces quelques travaux portent sur des dispositifs d'Etat fabriqués par des acteurs qui évoluent en son sein ou par des acteurs nationaux qui cherchent à participer au processus de fabrication de l'action publique. La fabrication d'instruments de gouvernement des conduites par un pouvoir local semble être un angle mort de cette littérature.

Troisièmement, beaucoup de ces travaux s'intéressent à des dispositifs qui ne donnent lieu à aucune interaction sociale physique avec ses cibles (campagnes de communication télévisuelles, radiophoniques ou écrites ; étiquetage environnemental ou nutritionnel ; dispositifs informatisés). Ainsi, relativement peu de travaux portent sur les modalités concrètes d'exercice du gouvernement des conduites, dans un face-à-face entre un agent mandaté et des populations-cibles. Si l'ouvrage de Dubuisson-Quellier (2016) est venu partiellement combler ce manque, notamment à travers les contributions de Lazarus (2016) et de Piganiol (2016) qui ont observé des interactions entre agents-prescripteurs et publics-cibles<sup>10</sup>, les données restent lacunaires quant aux pratiques concrètes par lesquelles des populations sont orientées dans leurs conduites par des agents de terrain en situation d'interaction directe avec eux.

Enfin, quatrièmement, si ces travaux sont nombreux à apporter des éléments de connaissance quant à la réception et aux effets du gouvernement des conduites sur ses destinataires, ils s'intéressent beaucoup moins aux rapports évolutifs, à la fois symboliques et pratiques, que celles et ceux qui sont chargés de l'opérationnaliser peuvent entretenir avec cette

---

<sup>10</sup> Dont on peut cependant regretter qu'elles ne soient pas restituées dans le texte de la seconde autrice citée, qui propose à la lecture un matériau fait uniquement d'entretiens.



forme d'intervention publique. Les agents de terrain adhèrent-ils tous unanimement et dans la durée au gouvernement des conduites auquel ils participent ? Est-ce que la mise en œuvre d'instruments de gouvernement des conduites par les agents de première ligne est susceptible de produire des évolutions quant à leurs représentations et leurs usages instrumentaux, et partant, de générer des effets sur l'action publique ?

Pour résumer, l'étude du gouvernement local des conduites des populations précaires, comme ensemble de technologies de régulation construites sur un territoire infranational et donnant lieu à des interactions de face-à-face entre agents et usagers, reste sous-investie par le travail théorique et empirique. D'où les trois objectifs poursuivis dans la thèse, présentés dans les propos liminaires, qui consistent à comprendre : comment, dans des territoires infranationaux, des instruments de gouvernement des conduites en viennent à être construits, stabilisés et à acquérir une légitimité à résoudre des problèmes collectifs ; comment les agents de terrain gouvernent concrètement les pratiques individuelles des classes populaires et le sens qu'ils donnent à leur activité normative ; comment évoluent ces instruments de régulation dans le temps du fait de l'usage qu'en font les agents.

## 2.2. Le gouvernement des pauvres : contrôler, responsabiliser et discipliner les comportements ?

Au cours du 19<sup>ème</sup> siècle, l'émergence de la « question sociale » (Castel, 1995), c'est-à-dire l'extension de la pauvreté à l'ensemble de la classe ouvrière dans le capitalisme industriel naissant, produit les premières interventions sociales d'initiatives privées. Des femmes issues de la bourgeoisie française se déplacent au domicile des ouvriers pour prodiguer des conseils en matière de gestion de l'espace domestique mais aussi pour normaliser les pratiques d'hygiène d'une classe ouvrière exposée à des conditions de vie très dégradées (Donzelot, 1977). Des patrons d'industries peuvent également fournir à leurs ouvriers un ensemble de services (les « cités ouvrières » comprenant des logements, des écoles, des hôpitaux, des espaces de loisirs...) qui leur permet en même temps d'exercer un encadrement moral et de limiter leur état de misère, deux opérations propices à la paix sociale (Martin, 1983).

Au 20<sup>ème</sup> siècle, l'Etat structure progressivement un secteur public de l'intervention sociale : assistantes sociales et infirmières visiteuses<sup>11</sup> sont les deux premières professions qui se développent dans le champ de l'action sociale dans les années 1920. Elles ont toutes pour

---

<sup>11</sup> Dont le diplôme est créé en 1922.

mission principale de diffuser auprès des familles ouvrières des prescriptions sur l'hygiène, l'éducation des enfants, le ménage, l'alimentation et la gestion du budget, notamment dans le cadre d'intervention dans le logement. Dans les années 1950, les pratiques du travail social évoluent avec l'émergence du « case-work », dit aussi « travail social individuel ». L'approche éducative par le conseil reste le référentiel à partir duquel se déploient les pratiques des professionnels du social mais leur posture évolue : elle se veut davantage basée sur la psychologie, l'écoute, le relationnel et le non-jugement, rompant davantage avec l'entreprise explicitement moralisatrice de l'intervention sociale jusque-là.

Un courant de la sociologie a produit dans les années 1970 une lecture critique du travail social en l'analysant comme une activité remplissant une fonction de contrôle et de disciplinarisation des classes populaires au service de la reproduction de l'ordre social inégalitaire (Donzelot, 1977 ; Verdès-Leroux, 1978). Pour Verdès-Leroux (1978), le travail social a pour fonction de « *présenter comme naturel et universel l'ordre présent de la domination, donc à prévenir et réduire toute menace de changement* » tandis que ses agents font « *allégeance* » à la « *classe dont ils expriment les intérêts matériels et moraux* » (p. 11). D'un côté, l'Etat utiliserait le travail social comme un outil de surveillance, de domination et d'adaptation des classes populaires à une organisation sociale inégalitaire. De l'autre côté, les travailleurs sociaux étant majoritairement recrutés au sein des classes supérieures jusqu'à la fin des années 1970, leur socialisation bourgeoise les disposerait à adhérer à ce projet disciplinaire et à endosser parfaitement un rôle de contrôleur des masses populaires. Donzelot (1977) et Verdès-Leroux (1978) s'appuient néanmoins sur un faible matériau empirique, constitué tout au plus de discours de travailleurs sociaux, qui ne permet pas de rendre compte des pratiques effectives de ces agents dans l'interaction avec leurs usagers.

- La thèse de la psychologisation du travail social : une théorie séduisante, une assise empirique à approfondir

Ces productions critiques ont été complétées dans une période plus contemporaine par des travaux portant l'idée d'une psychologisation du travail social (Castel, 1981 ; Murard, 2003 ; Fassin, Memmi, 2004 ; Ion, 2005 ; Vranken, Macquet, 2006 ; Bresson, 2006, 2012). Sous-tendue par une psychologisation des problèmes sociaux eux-mêmes (des problèmes ôtés de leurs causes sociales et réduits à des enjeux purement individuels), la psychologisation de l'intervention sociale consisterait à agir sur les individus (leurs comportements, leurs

compétences, leur identité, leurs émotions) pour réguler les difficultés socioéconomiques qui les affectent. Ce mode d'intervention passe notamment par un travail d'écoute et de subjectivation (Fassin, Memmi, 2004 ; Astier, Duvoux, 2006 ; Vrancken, Macquet, 2012), c'est-à-dire de (re)construction identitaire, qui se cristallise notamment dans des injonctions au récit biographique (Astier, Duvoux, 2006). Ces dispositifs de subjectivation sont « *devenus de vastes entreprises de sur-responsabilisation et de culpabilisation en cas d'échec* » (Vrancken et Macquet, 2012, p. 78). Aujourd'hui, le travail social psychologisé produirait donc également du contrôle social et de la disciplinarisation (Bresson, 2006) et participerait à l'invisibilisation des structures sociales et des rapports de domination (Vrancken et Macquet, 2012).

Ces travaux sont riches d'enseignements pour comprendre, dans une approche macrosociale, les dynamiques de transformation des régimes de traitement de la pauvreté. Alors que l'Etat social qui se construit après-guerre repose sur l'élaboration d'un modèle de mutualisation des risques collectifs (Astier, 2007 ; Castel, 2009) via la création des institutions de la sécurité sociale (assurance chômage, assurance maladie, allocations familiales, handicapées et de retraite), les années 1980 constituent une période de rupture durant laquelle ce modèle de l'ayant-droit se fragilise au profit d'un modèle de la conditionnalité et de la responsabilisation face aux risques sociaux. L'Etat privilégie dorénavant une nouvelle modalité d'intervention pour réguler la pauvreté : les politiques dites « d'activation ». Elles proposent de verser des aides matérielles aux populations précarisées (le RMI en 1988 et le FSL en 1990) en contrepartie d'une adhésion à des exigences institutionnelles en matière de comportements. Les logiques de responsabilisation et de moralisation des individus pénètrent alors puissamment le champ des politiques sociales (Murard, 2003 ; Astier, 2007). L'allocataire passe d'un statut d'ayant-droit à un statut d'individu devant donner des gages de sa bonne foi et de sa capacité à être autonome (Ion, 2005 ; Duvoux, 2009). Les pauvres font alors peut-être plus que jamais l'objet d'un travail sur leur intériorité : les travailleurs sociaux ont pour mission de construire, avec la participation active des usagers, des capacités de subjectivation (Ion, 2005), c'est-à-dire des dispositions au gouvernement de soi, à l'élaboration d'un projet de vie et à l'affirmation d'une identité singulière. L'octroi des aides financières devient d'ailleurs conditionné à l'engagement des usagers dans ce processus de rétablissement.

Si cet ensemble de travaux reste riche, il permet de saisir davantage des tendances globales du champ de l'action sociale, des impulsions de réformes politiques ou des principes d'action (participation, contrat, projet, conditionnalité), qu'il n'éclaire finement les interactions entre professionnels du social et usagers. « Responsabiliser », « rendre autonome », « faire participer », « sensibiliser », « accompagner » sont des catégories politiques abstraites (Duvoux,

2009), des éléments de langage politique et institutionnel ; l'enquête sociologique doit montrer dans quelle mesure ces catégories de langage ont une réalité pratique, c'est-à-dire s'incarnent dans des pratiques concrètes d'agents de terrain au contact des populations. Il n'est pas si évident que des impulsions politiques et institutionnelles soient traduites quotidiennement dans les pratiques effectives des travailleurs sociaux qui, bien conscients des contradictions d'un travail social français pris « *entre une finalité sociopolitique et un mode de traitement psychorelationnel* » (Ion, 2005, p. 45), peuvent apparaître comme des victimes collatérales, susceptibles dès lors de développer des formes de résistances. La thèse de la psychologisation est d'ailleurs contestée par certains qui font valoir que la psychologisation ne concerne pas tous les pans de l'intervention sociale et que certains sous-secteurs connaîtraient même plutôt une dynamique inverse (Bresson, 2006). Il est d'ailleurs symptomatique que Messu (2006) rappelle dans l'ouvrage collectif dirigé par Bresson (2006) que « *pour forcer la puissance démonstrative de l'argument de la psychologisation* », certains travaux pourraient prendre le risque de « *commettre un impair analytique* » consistant « *à faire fi des pratiques effectives des travailleurs sociaux, de la dimension empirique que sont censées prendre en considération les sciences sociales dans leurs visées explicatives* » (2006, p. 89). En fait, pour le dire autrement, si la thèse de la psychologisation est intéressante, et qu'il est indéniable qu'une grille de lecture psychologisante du monde social circule abondamment dans le champ médiatique et politique contemporain, c'est l'administration d'une preuve empirique quant à la psychologisation des interventions sociales des professionnels auprès de leurs publics qui fait parfois défaut. Rares sont les travaux véritablement convaincants, parce qu'appuyés empiriquement, qui rendent plausibles la thèse de la psychologisation de l'intervention publique, hormis trois enquêtes portant sur les dispositifs d'insertion professionnelle (Oriane, 2006 ; Faure, 2008 ; Divay, 2008) qui montrent finement comment les conseillers travaillent sur les dispositions mentales et comportementales des chômeurs (être fiable, être à l'heure, être motivé, être organisé dans son quotidien, savoir se tenir et se présenter lors d'un entretien d'embauche...), ainsi qu'un ouvrage étudiant une multitude de dispositifs d'écoute des souffrances (Fassin, Memmi, 2004).

- Le gouvernement des pauvres saisi par ses agents et ses guichets : différenciations, asymétries, agency

Finalement, la question des modes de gouvernement des pauvres est largement appréhendée en termes de contrôle et de disciplinarisation mais les travaux s'appuyant sur un travail empirique d'observation des pratiques concrètes des agents ne sont pas si nombreux. Il est

cependant nécessaire de mettre en évidence les travaux qui apportent une contribution majeure à la compréhension des pratiques concrètes des agents de première ligne qui, quotidiennement, sont au contact des populations défavorisées. Nous retenons ici six travaux extrêmement riches et utiles pour mieux comprendre le gouvernement des pauvres en action : Dubois (1999), Siblot (2006), Spire (2008), Serre (2010), Perrin-Heredia (2016) et Weill (2017). Nous relevons également le travail de Chelle (2012) sur l'instauration d'une « conditionnalité comportementale » dans l'octroi des aides matérielles avec la création du RSA, mais il offre davantage d'éléments sur le processus de fabrication et de légitimation de la conditionnalité comme mécanisme de distribution des subsides publics plutôt que sur les relations entre travailleurs sociaux et allocataires ; tout comme celui de Duvoux (2009), très éclairant pour comprendre les rapports différenciés des bénéficiaires aux institutions sociales, mais qui s'intéresse essentiellement au point de vue de ces derniers, en particulier à leur expérience du dispositif d'insertion et de la norme d'autonomie qui leur est adressée, et beaucoup moins à « l'autre côté du guichet », celui des intervenants.

Perrin-Heredia (2013, 2014, 2016) étudie l'accompagnement budgétaire des pauvres par les conseillères en économie sociale et familiale qui cherchent à leur inculquer les normes institutionnelles de la gestion des comptes domestiques alors qu'elles sont désajustées par rapport à leurs contraintes (notamment l'irrégularité de leurs revenus) et à leurs dispositions (modes de circulation de l'argent au sein des familles populaires). Si cette intervention publique repose sur le présupposé que ces familles seraient de mauvais gestionnaires qui gaspillent, l'autrice montre que les pauvres font preuve d'ingéniosité et s'imposent une discipline quotidienne pour rester à l'équilibre, autant de savoirs et d'attitudes en situation de forte contrainte qui ne sont ni relevées ni valorisées par les intervenantes. Perrin-Heredia analyse également ce gouvernement des conduites comme une disciplinarisation des pratiques économiques des familles populaires, mais elle met en évidence des pratiques différenciées selon les accompagnatrices en fonction de leur rattachement institutionnel (public/privé). Ceci-dit, elle s'appuie seulement sur un cas d'accompagné (par deux accompagnantes), ne permettant pas d'établir une véritable typologie des pratiques ou de dégager des idéaux-types d'agents.

D'autres travaux insistent sur les relations asymétriques entre agents des services publics et usagers pauvres tout en nuanciant la critique de la domination, du contrôle et de la coercition (Dubois, 1999 ; Siblot, 2006 ; Serre, 2010). Ils offrent deux éléments riches d'enseignements : d'un côté, les pratiques des agents sont différenciées, notamment en fonction de leurs propriétés sociales et de leurs trajectoires de socialisation, et ne peuvent donc être toutes réduites *a priori* à des entreprises de contrôle et de disciplinarisation ; de l'autre, les publics-cibles ne subissent

pas passivement leurs relations avec les agents publics et sont capables de développer des stratégies pour maximiser leurs intérêts et résister aux pressions normatives qui s'exercent sur eux. Sur le premier point, Siblot (2006) identifie différentes postures chez les guichetiers d'un service social (*contrôle, patronage, entraide*) et d'un bureau de poste (*serviabilité, retrait*), tandis que Spire (2008) dégage une typologie des agents aux guichets de l'immigration (*entrepreneurs de morale, réfractaires, pragmatiques*). Dubois (1999) constate de son côté la désuétude de l'idéal-type wébérien du bureaucrate qui appliquerait strictement la loi et exercerait son activité de façon impersonnelle, en montrant la diversité et la singularité du mode d'engagement des guichetiers de la CAF dans leur mission. Sur le second point, Duvoux (2009) montre comment les bénéficiaires peuvent négocier leur statut social dans le cadre des dispositifs d'insertion tandis que Dubois (1999) identifie les multiples usages des CAF par les visiteurs (obtention de ressources mais aussi expression de souffrances, recherche de reconnaissance), l'amenant à conclure que « *les allocataires ne sont pas que des victimes passives dépourvues de toute latitude et exemptes de tactiques ; ils ne font pas que se conformer au rôle que l'institution attend d'eux* » (p. 7). Par ailleurs, beaucoup de travaux plus récents considèrent que le travail social articule souvent deux logiques distinctes et potentiellement contradictoires : une logique normative qui vise l'adaptation des populations défavorisées à une société inégalitaire et leur ajustement aux normes dominantes mais aussi une logique émancipatrice qui vise la conscientisation des rapports de domination et la modification des environnements sociaux (Modak et al, 2013 ; Boucher, 2022). Nous nous inscrivons dans la lignée de ces travaux et cherchons, à partir de l'observation fine des interactions entre agents et usagers pauvres, à éclairer la probable diversité et complexité des pratiques du gouvernement des pauvres en matière de consommation d'énergie.

Les travaux qui étudient le gouvernement local des pauvres par la normalisation de leurs comportements ne sont donc pas si nombreux, en dehors des quelques exemples qui viennent d'être cités, à donner à avoir des scènes d'interaction sociale concrètes entre cette fraction de la population et les agents qui sont à leur contact direct. Par ailleurs, les travaux portant sur les relations au guichet (Dubois, 1999 ; Siblot, 2006 ; Spire, 2008) étudient des agents qui ont pour mission principale d'instruire des dossiers et d'arbitrer sur la délivrance d'une aide ou d'un droit, et non pas qui ont pour mandat de gouverner des comportements individuels, même si la production d'injonctions normatives est une des caractéristiques de la relation administrative des agents avec certains de leurs usagers. Nous identifions ainsi un besoin de connaissances quant aux pratiques effectives des agents qui rendent opératoires des formes de gouvernement

des conduites institutionnalisées. Contre la tentation de s'adonner à une théorisation critique abstraite et globalisante qui s'économise un travail empirique approfondi, il est nécessaire de s'intéresser de près et de façon circonstanciée aux modalités concrètes d'exercice du gouvernement des pauvres par les agents de première ligne dans les territoires infranationaux. Qu'en est-il réellement de la mise en œuvre dans les territoires, par les agents de première ligne et dans le cadre d'un rapport social direct avec leurs usagers, de ces technologies de normalisation des conduites ? Quelles formes revêt le gouvernement des conduites des pauvres lorsqu'il est incarné et intermédié par des agents locaux au contact direct de leur public-cible ? Est-il synonyme de contrôle social, de culpabilisation, de disqualification, de psychologisation et de neutralisation de la conflictualité sociale ? Finalement, comment s'exerce et se légitime le pouvoir normalisateur des gouvernements urbains auprès des populations locales précaires ? Ce travail ambitionne d'apporter une lecture complexe, détaillée et dynamique d'une forme de gouvernement local des conduites des classes populaires<sup>12</sup>.

### 3. Le gouvernement local des conduites énergétiques des classes populaires : apports et insuffisances d'une littérature émergente

Quelques enquêtes sociologiques récentes en France se sont intéressées, de façon plus ou moins centrale, à des dispositifs locaux d'incitation à la sobriété énergétique ciblant des fractions des classes populaires, dont cinq constituent des mesures de lutte contre la précarité énergétique (Lees, 2014 ; Roudil, 2015b ; Cacciari, 2017a ; Desvallées, 2019 ; Robert, 2021 ; Malier, 2022). Ils offrent des premiers résultats intéressants, que nous allons présenter, mais qui restent à approfondir pour au moins deux raisons.

- La normalisation des comportements énergétiques des pauvres dans le cadre d'interactions en face-à-face : peu d'éléments empiriques

Premièrement, toutes ces productions scientifiques sont critiques à l'égard de cette forme d'intervention publique (l'incitation au changement de comportement) mais peu se sont données pour objet central l'étude de la mise en œuvre du gouvernement des conduites

---

<sup>12</sup> Les instruments ciblent les populations socio-économiquement démunies, en particulier celles qui connaissent des difficultés de paiement des factures d'énergie. Les bénéficiaires sont souvent des assistés au sens sociologique de Simmel, c'est-à-dire qu'ils ont des relations régulières avec les services sociaux. Mais certains bénéficiaires peuvent appartenir aux fractions stables et supérieures des classes populaires, voire aux classes moyennes, car les deux dispositifs constitutifs du gouvernement local des conduites énergétiques n'ont pas de critères d'éligibilité stricts.

énergétiques dans le cadre d'interactions en face-à-face entre des agents mandatés et des populations-cibles. Autrement dit, l'activité de normalisation réalisée dans les territoires locaux par des intervenants dans le cadre d'un rapport social direct avec des consommateurs d'énergie pauvres a été peu saisie *en train de se faire*. Desvallées (2019) qualifie les programmes de sensibilisation aux éco-gestes adressés aux populations précaires de dispositifs de « *contrôle des pratiques énergétiques* » (p. 221), apparaissant comme un « *modèle [qui] semble peu au fait de la réalité des privations domestiques* » (p. 207) et participant à une « *gouvernance de ces privations* » (p. 32). Pour autant, si elle énumère rapidement les principaux conseils transmis en faisant l'inventaire de ceux qui sont inscrits sur les guides écrits laissés par des bailleurs à leurs locataires, l'auteure ne propose pas une analyse des pratiques des agents qui relaient des éco-gestes dans le cadre d'un rapport social direct avec leur cible, laissant dans l'angle mort la question de savoir si les intervenants se comportent réellement comme des contrôleurs en situation d'interaction, c'est-à-dire si les soupçons d'encadrement, d'intrusion et de domination sont empiriquement fondés. De son côté, Roudil (2015b) étudie des programmes d'incitation aux économies d'énergie financés par les bailleurs auprès de leurs locataires bénéficiant en parallèle d'une rénovation énergétique de leur immeuble. Elle observe des recommandations institutionnelles déconnectées des conditions de vie réelles des locataires et considère qu'elles peuvent être culpabilisantes et délégitimantes pour des populations pauvres qui détiennent pourtant des savoirs expérientiels valorisables. Si ces analyses sont précieuses, et bien qu'elles rejoignent ce que nous avons nous-même observé s'agissant des prescriptions énergétiques et locatives communiquées par les bailleurs sociaux à leurs locataires à travers des prospectus écrits, elles offrent en revanche peu d'éléments de connaissance au sujet du gouvernement des conduites énergétiques qui s'opérationnalise dans les territoires infranationaux par l'action circonstanciée d'agents de première ligne en prise directe avec leurs usagers. Autrement dit, l'incitation au changement de comportement, lorsqu'elle est médiée par un agent de terrain, reste peu saisie. Pour Levy-Vroelant *et al.* (2015), « *le développement d'interventions collectives ou à domicile en faveur des écogestes et de la maîtrise de la demande d'énergie peuvent ainsi être appréhendés sous la forme de l'accusation de la victime* » (p. 34). Cherchant précisément à dépasser une approche de ces interventions sociales en termes de contrôle, de culpabilisation et de domination, le collectif de chercheurs à l'origine de cet ouvrage (Levy-Vroelant *et al.*, 2015) revendique une posture d'observation des actions concrètes des acteurs sociaux et des reconfigurations d'interventions auxquels ils s'adonnent. Les éléments de connaissance rapportés, issus essentiellement du travail de thèse de Lees (2014), concernent des actions locales de réduction de la précarité énergétique construites autour de permanences



d'accueil et de visites à domicile. Mais les deux interventions se réalisent dans des contextes résidentiels particuliers et extrêmes du point de vue de leurs conditions d'habitabilité : des squats et des copropriétés dégradées. Les bénéficiaires de ces actions constituent une « figure extrême de la précarité énergétique » (Lees, 2014) : ils cumulent les facteurs de vulnérabilité (capital économique très faible, situation de migration, endettement énergétique, logement insalubre) et sont exposés à des « expériences ordinaires de l'arnaque » (démarchage à domicile de commerciaux malhonnêtes, absence de bail ou d'état des lieux, augmentation du loyer sans justification, charges locatives d'un montant incompréhensible). Par ailleurs, le contenu de l'activité des intervenants est multiple (constitution d'un dossier DALO, aide à la demande de FSL et de logements sociaux, aide à la résiliation de contrats, prise de contact avec le propriétaire, médiation d'un conflit entre deux voisins) et n'est pas spécialement centrée sur l'éducation aux économies d'énergie. Les actions se concentrent surtout sur l'atténuation des difficultés d'accès ou de maintien dans le logement.

Ainsi, dans ces trois premiers travaux, nous disposons finalement de peu d'éléments quant aux modalités concrètes de l'orientation des pratiques énergétiques des populations précaires, c'est-à-dire du gouvernement des conduites en train de se faire. Ces travaux laissent donc dans l'ombre la potentielle hétérogénéité et plasticité des pratiques professionnelles concrètes qui opérationnalisent le gouvernement des conduites énergétiques au local. D'une certaine façon, il y a peut-être *des* gouvernements plutôt qu'*un* gouvernement des conduites, au sens où différents modes d'exercice de ce gouvernement se déploient auprès des populations en fonction des agents de terrain qui en sont les courroies de transmission, qu'il reste donc à saisir.

Au sujet des enquêtes les plus fouillées sur la mise en œuvre du gouvernement local des conduites énergétiques auprès des classes populaires, nous identifions des besoins d'approfondissement. Malier (2022) propose de porter l'attention sur des programmes de sensibilisation aux éco-gestes auprès de classes populaires urbaines. Mais ceux-ci sont envisagés explicitement par leurs concepteurs et leurs metteurs en œuvre comme des instruments de politiques écologiques, c'est-à-dire ayant une finalité prioritairement environnementale, celle de « *protéger la planète* » (p. 15) et de « *faire baisser l'empreinte carbone municipale par l'agrégation des écocgestes individuels* » (p. 376). L'une des interventions étudiées dans sa thèse est d'ailleurs portée par des militants écologistes d'Alternatiba, issus très majoritairement des classes moyennes au capital scolaire élevé. Sur notre terrain d'enquête, les deux instruments sur lesquels repose le gouvernement des conduites énergétiques ont été construits dans le cadre de la politique sociale municipale. Ils ont été créés

au moment où la précarité énergétique est devenue un problème public sur le territoire et ils se présentent comme des dispositifs sociaux d'aide à la maîtrise des factures d'énergie. Un autre élément de l'enquête de Malier qui s'écarte des propriétés de notre objet est le fait que les programmes qu'il étudie « viennent » aux populations : ils ciblent des zones entières d'habitat social et sont proposés aux habitants via du porte-à-porte, alors que les bénéficiaires des deux instruments nantais sont des volontaires qui ont fait appel au dispositif. Enfin, si Malier apporte une contribution indéniable à l'étude du gouvernement local des conduites énergétiques, il propose en réalité davantage une enquête sur la réception de ces injonctions par les populations-cibles et sur les représentations des styles de vie populaires incorporées par les acteurs de terrain qu'une étude des modalités de transmission par les agents-prescripteurs, bien que quelques riches éléments soient fournis à ce sujet dans un des chapitres de sa thèse. Robert (2021) propose également un travail centré sur l'étude de la réception par les publics précaires des recommandations institutionnelles en matière de consommation d'énergie. Elle identifie trois grands types d'attitudes possibles : conformation, réappropriation, non-adhésion. Dans ces deux travaux, l'objet central consiste en des interventions publiques qui incitent les ménages pauvres à adopter des comportements économes en énergie, mais l'analyse s'intéresse davantage à la réception de ces interventions par les publics plutôt qu'au contenu que leur donnent les agents de première ligne qui les réalisent.

- Des résultats non stabilisés quant aux pratiques et attitudes des agents prescripteurs

Les autres travaux qui s'intéressent à la normalisation des conduites énergétiques des populations précaires proposent des éléments intéressants mais partiellement contradictoires. Certains observent des agents de terrain qui reprochent implicitement aux ménages leur incapacité à subvenir à leurs besoins en énergie de façon autonome (Levy-Vroelant, 2015) et qui émettent des jugements disqualifiants et des condamnations morales à l'égard de leurs modes de consommation (Cacciari, 2017a). On l'a dit, l'activité d'éducation des consommateurs pauvres aux économies d'énergie est en fait analysée par plusieurs chercheurs comme une opération de contrôle, de moralisation et de dévalorisation (Roudil, 2015b ; Cacciari, 2017a ; Desvallées, 2019 ; Robert, 2021). En face, d'autres travaux rapportent que les intervenants sociaux se retrouvent à prodiguer des conseils en économie d'énergie dont ils estimerait qu'ils sont inefficaces voire inadaptés pour les ménages pauvres qui les reçoivent

(Lees, 2014 ; Bouillon *et al.* 2015<sup>13</sup>) et que « *si l'ombre du contrôle plane toujours* » avec ces dispositifs, leurs metteurs en oeuvre cherchent surtout à rompre l'isolement social de ces populations et à leur faire gagner en pouvoir d'action sur leur situation (Levy-Vroelant, 2015, p. 156). Plus généralement, certains insistent sur l'inadéquation entre d'un côté les ressources des agents de terrain en charge de la gestion de la précarité énergétique et de l'autre les situations qu'il leur revient de traiter (Lees, 2014 ; Levy Vroelant, 2015). Cette insuffisance des ressources et des compétences des agents de première ligne pour résoudre durablement les problématiques de précarité énergétique conduirait parfois à des « bricolages » qui sortent de la procédure prescrite par l'institution (distribution de ressources personnelles comme des tickets resto, mise à disposition de son carnet d'adresse, incitation à l'adoption de stratégies de paiement -payer simplement un résidu de facture- pour éviter la coupure d'énergie), conduisant souvent à développer un sentiment d'impuissance et à connaître des formes d'épuisement professionnel (Lees, 2014). Autre élément d'observation qui diverge selon les territoires d'enquête, non sans lien avec le point précédent : la posture des agents locaux vis-à-vis de leurs instruments de gouvernement des conduites énergétiques. D'un côté, Desvallées (2019) rapporte que « personne ne conteste » les dispositifs d'évaluation et d'accompagnement aux économies d'énergie en Espagne et au Portugal. De l'autre, Levy-Vroelant (2015, p. 274) constate que « *les conseils et injonctions qui doivent être adressés aux personnes confrontées à la précarité énergétique, les enjoignant de changer de comportement, d'intégrer des éco-gestes, vont ainsi être contestés et détournés* » par les intervenants sociaux à Marseille. En somme, les quelques travaux portant sur des opérations de sensibilisation aux économies d'énergie ciblant les classes populaires dans le cadre d'une politique de lutte contre la précarité énergétique proposent des résultats différents voire antagonistes sur les pratiques, les représentations et le périmètre d'action des intervenants qui les conduisent. En conséquence, de nouvelles enquêtes nécessitent d'être déployées dans d'autres configurations socio-politiques locales pour stabiliser ces résultats ou préciser les facteurs qui conduisent aux différences observées.

Cacciari (2017a, 2017b) est celui qui offre le plus d'éléments de connaissance sur le travail de normalisation des conduites (énergétiques et économiques) effectué par des agents associatifs dans le cadre de permanences (qu'il nomme « *guichets de la misère énergétique* »). En s'appuyant sur l'observation de permanences et également de quelques visites à domicile, il analyse ce gouvernement des comportements énergétiques comme un « *travail d'encadrement*

---

<sup>13</sup> Cette publication s'appuie sur les résultats issus de la thèse de doctorat de Lees (2014).

*et de moralisation du consommateur pauvre* » durant lequel les agents, pour la plupart issus des classes populaires, n'hésitent pas à condamner certaines pratiques énergétiques des individus, à faire preuve d'indiscrétion sur leurs modes de vie et à les faire entrer dans une catégorie de consommateur (bon/mauvais) qui définit l'attitude qu'ils adoptent vis-à-vis d'eux. Ces résultats sont riches d'enseignement mais demandent néanmoins à être discutés et enrichis à partir de l'étude de pratiques de prescription à l'œuvre sur d'autres territoires. D'une part, parce que l'appartenance sociale, la socialisation professionnelle, le cadre institutionnel, les situations d'interaction et le périmètre d'intervention des agents missionnés pour former les populations précaires aux éco-gestes peuvent varier significativement en fonction des localités. Il est important de renseigner ces pratiques de gouvernement des conduites énergétiques sur d'autres territoires en France pour en améliorer la connaissance mais également pour voir en quoi elles sont homogènes ou au contraire différenciées. D'autre part, parce que la mission principale de l'association sur laquelle il enquête est moins de transmettre des recommandations comportementales en matière de consommation d'énergie que d'instruire des demandes d'aides au paiement de l'énergie pour les clients en difficulté économique, contrairement aux agents enquêtés dans ce travail qui ont pour mandat principal de prodiguer les « bons » gestes en matière de consommation d'énergie domestique.

- Ouvrir la boîte noire de la fabrique d'une politique d'incitation à la sobriété énergétique à destination des classes populaires

Enfin, une limite identifiable dans ces travaux portant sur des dispositifs locaux d'incitation à la sobriété énergétique ciblant des fractions des classes populaires est qu'aucun d'eux ne se pose frontalement la question du « comment » et du « pourquoi » l'incitation à la sobriété énergétique est parvenue à s'imposer dans des territoires infranationaux comme une modalité d'intervention publique légitime<sup>14</sup> pour répondre à l'insécurité énergétique de fractions précaires de la population. Il faut cependant noter que quelques travaux s'y intéressent de façon périphérique et proposent des éléments d'explication. Les dispositifs de sensibilisation aux éco-gestes qui ciblent spécifiquement les populations précaires seraient hérités d'une tradition hygiéniste et normative de traitement des pauvres (Lees, 2014 ; Roudil, 2015b) et constitueraient des « dispositifs low-cost » peu coûteux à mettre en œuvre pour les pouvoirs publics (Desvallées, 2019) qui expliqueraient leur succès actuel. Ces éléments de réponse sont

---

<sup>14</sup> Alors qu'elle participe à la reproduction des inégalités de consommation d'énergie.

fondés, pertinents mais insuffisamment convaincant à eux-seuls. Si les explications par le sentier de dépendance et le faible coût financier sont séduisantes, elles sont généralisantes et rien n'assurent qu'elles permettent de rendre du compte du processus socio-politique propre à chaque ville – à Nantes dans notre cas-, ayant conduit à la mise en place d'un gouvernement local des conduites énergétiques. Comprendre comment et pourquoi un système d'acteurs locaux<sup>15</sup> s'est engagé dans une régulation de la précarité énergétique par des dispositifs d'incitation à la sobriété énergétique s'adressant aux fractions précaires du territoire requiert de s'intéresser finement à la fabrication de l'action publique, c'est-à-dire aux croyances, aux intérêts et aux jeux de relations qui en sont au fondement. Nous proposons d'ouvrir la boîte noire de la fabrication de ce mode de gouvernement pour tenter d'en comprendre les ressorts, dans un contexte local donné. Un des apports de la sociologie de l'action publique consiste à démontrer que les orientations des gouvernants n'ont rien de nécessaire, au sens d'impérieuse, d'inévitable, d'évidente, mais résultent d'arbitrages fabriqués par des intérêts et des visions du monde.

Finalement, peu de travaux sur le gouvernement des conduites, et encore moins s'agissant du gouvernement des conduites énergétiques, se sont intéressés aux conditions d'émergence, de légitimation et de mise en œuvre de dispositifs d'incitation au changement de comportement qui ciblent spécifiquement des populations socioéconomiquement démunies dans des territoires infranationaux. Nous avons peu d'éléments qui nous permettent de comprendre pourquoi et comment un territoire, c'est-à-dire un système d'acteurs locaux, en vient à concevoir et à mettre en œuvre un gouvernement des conduites auprès de fractions défavorisées de la population, et à le pérenniser dans le temps. A partir du cas d'étude nantais portant sur la régulation de la précarité énergétique, nous espérons apporter une contribution empirique et théorique à la littérature portant sur les politiques sociales et le gouvernement des conduites, dans des sociétés du 21<sup>ème</sup> siècle où cette forme d'intervention publique est de plus en plus privilégiée par les pouvoirs publics pour réguler des problèmes sociaux.

---

<sup>15</sup> Incluant des acteurs politiques, administratifs, associatifs et privés.

## II. Cadrage théorique

Ce travail de recherche s'appuie majoritairement sur le cadre théorique de la sociologie de l'action publique. Trois sous-courants de ce vaste champ théorique sont plus particulièrement mobilisés : l'approche discursive des politiques publiques, la sociologie des instruments d'action publique et la sociologie de la mise en œuvre. Un second cadre théorique est mobilisé dans certaines parties de la thèse pour éclairer les processus d'action publique étudiés : la sociologie dispositionnaliste, attentive aux positions et dispositions sociales des individus ainsi qu'aux contextes d'interaction dans lesquels ils évoluent. Ces deux cadres théoriques fournissent des outils conceptuels susceptibles de répondre à nos questions de recherche.

1. Comment des instruments locaux de gouvernement des conduites en viennent à être construits et à acquérir une légitimité à résoudre un problème structurel ?

Nous ambitionnons dans un premier temps de retracer la genèse de la politique locale de lutte contre la précarité énergétique pour mieux comprendre la façon dont deux dispositifs d'éducation à la sobriété énergétique se sont imposés comme son mode d'instrumentation dominant. A la manière du travail de Dubois (1999) au sujet de la politique culturelle nationale, nous souhaitons « *porter plutôt le regard sur le moment et les lieux dans lesquels cette politique apparaît, les agents qui la produisent, leurs pratiques et les relations dans lesquelles ils sont pris et partant sur les modalités concrètes de cette émergence* » (1999, p. 212). Pour historiciser la construction d'un gouvernement local des conduites énergétiques dans le cadre d'une politique de lutte contre la précarité énergétique, nous mobiliserons essentiellement la sociologie des instruments d'action publique et l'approche discursive des politiques publiques.

- Cadrage des problèmes publics et coalition discursive

Dans le sillage des sociologues constructivistes (Blumer, 1971 ; Gusfield, 1981 ; Cefaï, 1996 ; Benford, Snow, 2000 ; Grossetête, 2010) qui montrent que les problèmes publics sont construits par des activités de production de sens réalisées par des groupes d'acteurs, l'approche discursive et argumentative des politiques publiques cherche à montrer plus spécifiquement encore le rôle des discours dans les processus de construction des problèmes et des solutions. L'ouvrage collectif dirigé par Fischer et Forester (1993), réunissant des politistes anglophones

désireux d'introduire un « tournant argumentatif » dans l'analyse des politiques publiques, montre comment les acteurs ordinaires peuvent influencer le cours de l'action publique à travers leurs mots, leurs arguments et leurs récits. En effet, les discours des acteurs mettent en sens le monde social : ils proposent une interprétation des faits qui rend intelligible et administrable une réalité sociale souvent complexe. Mais cette activité discursive qui « *consiste à la fois à définir, formuler, propager et imposer une proposition* » (Zittoun, 2013, p. 9) s'appuie bien davantage sur les savoirs pratiques, les jugements normatifs et les intérêts des acteurs que sur un savoir scientifique robuste. En ce sens, le langage n'est pas pour les acteurs un simple outil de description d'une réalité sociale qui aurait été objectivée au préalable par des instruments de connaissance mais un outil permettant d'agir sur cette réalité en véhiculant des valeurs, des croyances et des schèmes d'interprétation.

Envisageant le discours dans sa dimension performative, l'approche discursive aborde le travail argumentatif des acteurs comme une activité déterminante pour l'action publique qui se joue tout au long des processus de mise à l'agenda, de décision et de mise en œuvre (Majone, 1989). Les pratiques discursives des acteurs exercent une influence sur la production de l'action publique que le chercheur en sciences sociales peut restituer en analysant non seulement la formulation des problèmes, les acteurs qui en sont porteurs, les catégories de langage qu'ils mobilisent et les causalités qu'ils établissent, mais aussi en identifiant les « *pratiques sociales extra-discursives* » par lesquelles émergent les visions du monde exprimées dans le discours des acteurs (Hajer, 1993). Les tenants de cette approche cherchent également à montrer comment les discours sont des vecteurs d'expression, de consolidation ou de transformation de l'ordre social (Fischer, 1993). En faisant circuler les représentations et les intérêts de certains groupes sociaux plutôt que d'autres, en traçant des frontières symboliques entre ce qui relève de la normalité et de la déviance, du légitime et de l'illégitime, du juste et de l'injuste, le langage participe à la configuration des relations de pouvoir et de domination.

Hajer propose le concept de « coalition discursive » pour désigner un groupe d'acteurs qui partage un discours sur un problème pendant une période donnée. Un discours est « *un ensemble d'idées, de concepts et de catégories par lesquels un sens est donné aux phénomènes* » (Hajer, 1993, p. 55). En partageant des pratiques discursives, le groupe d'acteurs diffuse une narration du problème qui met l'accent sur des aspects de la réalité sociale tandis qu'elle en invisibilise d'autres. L'auteur s'intéresse à l'affrontement entre deux coalitions discursives qui ont cherché dans les années 1980 à imposer leur définition et leur solution au problème des pluies acides en Grande-Bretagne. En proposant des « *lignes narratives* » et des « *scénarios* » qui interprètent d'une façon singulière les pluies acides, les éco-modernistes et les pragmatistes-traditionnels

ont défendu leur solution au problème (une action réactive vs une action préventive) et une approche des problèmes environnementaux globaux. Pour Hajer, l'un des avantages du concept de coalition discursive est de montrer comment des acteurs participent à la circulation de jugements et de croyances dans l'espace public sans nécessairement qu'ils coordonnent leurs actions ou partagent des valeurs fondamentales. C'est notamment sur ce point que ce concept nous apparaît beaucoup plus heuristique pour penser notre objet de recherche que celui de « coalition de cause ». Chez Sabatier et Jenkins-Smith (1993), les membres d'une coalition de cause partagent un système de croyances et coordonnent leur action pour imposer cet ensemble cognitif et normatif aux autres acteurs afin d'influencer la fabrication des politiques publiques. Ils distinguent trois strates dans le système de croyances : *le deep core*, c'est-à-dire des principes philosophiques et normatifs fondamentaux ; le *policy core*, c'est-à-dire une conception de l'organisation d'un domaine d'action publique particulier ; et enfin le *second aspect*, soit le choix et l'usage d'un instrument. Déplié sur notre objet, les limites de ce concept sont au moins de trois ordres. D'abord, le concept de coalition de cause s'intéresse surtout aux acteurs en position dominante dans les secteurs d'action publique (élus, hauts-fonctionnaires, groupes d'intérêts, journalistes, universitaires) en négligeant le rôle des acteurs ordinaires (petits fonctionnaires, salariés d'associations) dans la production de l'action publique. Or ces derniers sont centraux dans la fabrication de l'action publique de lutte contre la précarité énergétique. Ensuite, le système d'acteurs locaux enquêté ne partage ni un *deep core* ni un *policy core*, nous y reviendrons dans le développement de la thèse. L'apport du concept de coalition discursive par rapport à celui de coalition de cause est ainsi de montrer que même des acteurs aux intérêts partiellement divergents qui ne partagent pas les mêmes croyances ni sur le monde (*deep core*) ni sur un domaine de politique publique en particulier (*policy core*) peuvent devenir alliés dans la promotion d'un diagnostic et d'une solution d'action publique en partageant simplement des fragments de discours, en l'occurrence celui sur l'importance des éco-gestes et de la responsabilité individuelle. Enfin, troisième limite, le système d'acteurs étudié localement ne forme pas une coalition fortement structurée, tissée par des relations régulières et stabilisées, qui se coordonne pour faire circuler leur vision du monde dans des espaces stratégiques. S'ils entretiennent des relations, institutionnalisées par des conventions écrites, qui donnent lieu à des financements, des échanges d'informations et des procédures de gestion concertée des clients endettés, et ponctuellement à des réunions, ces relations ne prennent pas la forme de mobilisations coordonnées pour porter conjointement un discours dans l'espace public local ou auprès de décideurs locaux : le discours des acteurs est diffus et dispersé, donnant à voir une coalition discursive plutôt lâche.



Les tenants de l'approche discursive proposent donc une grille d'analyse théorique des processus d'action publique qui souhaite ne pas s'enfermer dans une des approches classiques des politiques publiques, en particulier dans celle portant la focale sur les intérêts des acteurs. Pour autant, il ne s'agit ni de minimiser le rôle des intérêts et de considérer les discours et la production de sens comme la variable explicative unique de l'action publique, ni d'ignorer la part stratégique que peut comporter le discours des acteurs. Comme l'expriment Durnova et Zittoun (2013), « en observant les « discours en action », l'enjeu est de dépasser l'opposition entre une approche sociologique des acteurs ignorant les idées et une approche cognitive des politiques publiques oubliant trop souvent les acteurs » (p. 576). Notre positionnement théorique est plutôt d'envisager le discours comme une variable additionnelle significative, considérée comme non soluble dans les intérêts des acteurs, qui permet d'affiner la compréhension d'un processus d'action publique, en l'occurrence la production et la légitimation d'instruments de gouvernement des conduites énergétiques dans la régulation de la précarité énergétique. En effet, le discours des acteurs ne peut être réduit à une opération purement stratégique qui viserait systématiquement à défendre des intérêts au moyen d'un travail argumentatif convaincant, dans une logique quasi-manipulatoire. Les pratiques discursives traduisent une interprétation du monde des acteurs et reflètent des croyances qui peuvent être profondément incorporées par ceux qui les énoncent. Elles sont le produit de différents processus de socialisation qui ont façonné les dispositions mentales de ces acteurs à percevoir le monde social. D'autre part, le discours produit des effets dans les processus d'action publique. Sur notre objet, ils sont de trois ordres : la production de significations autour de la catégorie de « précarité énergétique » qui s'imposent dans l'espace local d'action publique et imprègnent les acteurs, notamment les décideurs locaux ; la légitimation d'un mode d'intervention comportemental et la délégitimation d'un mode d'intervention redistributif (aide au paiement des factures) ; enfin, la stabilisation de la configuration du jeu d'acteurs autour du problème. En considérant les discours à la fois comme non réductibles à des intérêts ou à une opération de rationalisation de la décision (ce qui ne signifie pas que ces aspects sont absents) et comme ayant des effets propres qui ont la capacité de structurer les processus sociopolitiques, nous montrerons le rôle d'une coalition discursive locale dans la production et la légitimation des instruments locaux du gouvernement des conduites énergétiques.

- Instruments d'action publique et instrumentation

Nous mobiliserons également la sociologie de instruments qui s'intéresse particulièrement aux dispositifs techniques qui sont utilisés par les agents de terrain pour mettre en oeuvre les politiques publiques décidées par les gouvernants. Les instruments d'action publique sont des dispositifs sociotechniques « *porteurs de valeurs, nourris d'une interprétation du social et de conceptions précises du mode de régulation envisagé* » (Lascoumes, Le Galès, 2004, p. 13). Reprenant la typologie de C. Hood, Lascoumes et Simard (2011) distinguent trois courants au sein de la sociologie des instruments d'action publique : le premier cherche à saisir les facteurs de choix des instruments, à mesurer leur adéquation avec les objectifs politiques et leur capacité à toucher leurs cibles autant qu'à résoudre les problèmes; le second s'intéresse à la multiplication des instruments et propose des typologies susceptibles de clarifier leurs propriétés techniques, leurs logiques d'action et les modes de coordination qu'ils exigent ; le troisième, dont les auteurs en question sont des tenants et dans lequel nous nous inscrivons également, envisage les instruments comme des institutions au sens du néo-institutionnalisme sociologique (des dispositifs techniques mais également cognitifs -fondés sur des représentations du monde autant qu'ils participent à les diffuser) et l'instrumentation comme un processus éminemment politique mettant en jeu des intérêts, des rapports de force et des croyances. Dans cette troisième approche, en effet, « *l'action publique est un espace sociopolitique construit autant par les instruments et les techniques de régulation que par les croyances et les stratégies des acteurs* » (Lascoumes, Simard, 2011, p. 14).

Cette sociologie insiste sur l'idée que les instruments ne sont pas neutres : ils sont la traduction matérielle d'une certaine représentation des problèmes sociaux, ils offrent des opportunités aux acteurs en même temps qu'ils leur imposent des contraintes et façonnent des routines, ils distribuent du pouvoir et des ressources à certains groupes sociaux plutôt qu'à d'autres, et enfin, ils produisent des effets autant sur les destinataires de l'action publique que sur les metteurs en œuvre. Des auteurs soulignent également que les instruments, y compris ceux qui correspondent aux nouveaux instruments d'action publique (c'est-à-dire de type *soft power*), ne sont jamais radicalement innovants (Halpern, Lascoumes, 2011 ; Aguilera, 2014) et sont généralement le produit d'une hybridation entre des éléments déjà existants (parfois à une autre échelle d'intervention ou dans un autre secteur) et des éléments « nouveaux », ou plus classiquement encore un bricolage à partir d'éléments anciens (phénomène de recyclage, de réagencement, de transformation). De ce point de vue, dans le sillage de l'approche néo-institutionnaliste historique, ils restent attentifs aux dynamiques de permanence, d'inertie et de

sédimentation dans l'instrumentation de l'action publique (Halpern, Lascoumes, 2011), celle-ci n'étant jamais produite ex-nihilo.

Nous mobiliserons cette littérature pour analyser le processus d'instrumentation à Nantes en matière de lutte contre la précarité énergétique, pour se donner les moyens d'apercevoir les intérêts que les différents acteurs composant le système d'acteurs locaux nantais avaient à l'adoption des deux instruments du gouvernement des conduites énergétiques et pour identifier les opportunités que ces derniers ont pu générer pour eux une fois mis en place.

2. Qui sont les agents du gouvernement local des conduites, quels sens donnent-ils à leur activité et comment gouvernent-ils concrètement les pratiques individuelles des classes populaires ?

Pour répondre à cette deuxième question de recherche de la thèse, nous mobiliserons la sociologie de la mise en œuvre. Loin de l'idée dominante en science politique jusqu'aux années 1970 selon laquelle les agents publics seraient des exécutants passifs de décisions hiérarchiques, une multitude de travaux ont montré comment les acteurs de terrain s'approprient la mise en œuvre d'une politique en fonction de leurs ressources, de leurs contraintes, de leurs croyances et de leurs objectifs propres (Lipsky, 1980 ; Dubois, 1999 ; Philippe, 2004 ; Spire, 2008 ; Brodtkin, 2012 ; Bourgeois, 2017). La mise en œuvre de l'action publique est un processus marqué par des ajustements et des prises d'initiatives des agents qui sont en première ligne, faisant de cette séquence d'action publique un moment marqué par l'incertitude et de l'instabilité. Lascoumes et Le Galès (2018) le résumant ainsi : « *A l'intérieur des procédures et du cadre légal qui enserrent toujours l'action publique, le pouvoir discrétionnaire occupe une large place. Ce n'est pas une subversion du cadre légal, mais un espace d'appréciation relativement libre laissé à disposition des acteurs* » (p. 36).

Des travaux ont analysé les relations « au guichet » entre usagers et agents de services publics (Warin, 1993 ; Dubois, 1999 ; Siblot, 2003 ; 2006 ; Spire, 2007, 2008 ; Bourgeois, 2017). Ils ont montré la « domination bureaucratique » (Dubois, 1999 ; Siblot, 2006) qu'exercent les petits fonctionnaires sur les bénéficiaires issus majoritairement des classes populaires, mettant en lumière les rapports de classe et de domination qui se jouent au guichet. Ils ont aussi montré comment les *street-level bureaucrats*, en s'appuyant sur un ensemble de jugements, de stéréotypes et de catégorisations hâtives à l'endroit de leurs usagers, et guidés par leurs intérêts, pouvaient participer à une distribution inégale des ressources publiques (Sala Pala, 2006, 2013 ; Bourgeois, 2017). Une abondante littérature converge en fait sur l'idée de

marges de manœuvre que se construisent les *street-level bureaucrats* dans la réalisation de leur mission, c'est-à-dire le pouvoir discrétionnaire dont ils disposent : écart ou aménagement vis-à-vis des règles prescrites, sorties du rôle institutionnel pour investir le registre émotif et personnel, poursuite de ses propres objectifs, les agents publics usent de stratégies et d'initiatives pour conduire leur activité dans des contextes d'action contraints. L'apport majeur de cette littérature est de montrer que les pratiques des agents de terrain restent largement indéterminées parce qu'elles ne peuvent être entièrement fixées par les décideurs politiques et les cadres institutionnels. Elles peuvent donc être différenciées en fonction des agents d'une même institution, certains appliquant de façon rigoriste les normes auxquels ils sont soumis tandis que d'autres les réinterprètent largement (Dubois, 1999 ; Siblot, 2006 ; Spire, 2008 ; Bourgeois, 2017). Prenant acte de cette incertitude des pratiques des agents en première ligne, nous cherchons à mieux connaître et à mieux comprendre ce que font concrètement les agents du gouvernement local des conduites énergétiques, et à réinscrire ces pratiques dans l'espace des positions et des dispositions sociales. Comme l'affirme Dubois (2021), « *s'ils illustrent amplement la variation interindividuelle des pratiques, ces travaux [sur la street-level bureaucracy] en fournissent cependant peu d'éléments explicatifs, et les recherchent encore moins dans les caractéristiques des agents, quand bien même la perspective se veut sociologique* » (p. 328). Certains travaux français sur la mise en œuvre des politiques publiques y sont cependant particulièrement attentifs (Dubois, 1999 ; Siblot, 2003, 2006 ; Spire, 2008 ; Weil, 2017).

Ainsi, pour éclairer au mieux les pratiques des agents prescripteurs d'éco-gestes et le sens qu'ils donnent à leur activité normative, nous adopterons une approche dispositionnaliste qui accorde une importance centrale aux dispositions sociales des agents et à leurs trajectoires de socialisation. Avec Lahire (2013), nous considérons que « *ce que l'acteur perçoit, voit, sent ou se représente de la situation présente, et ce qu'il y fait, ne se saisit qu'au croisement des propriétés de la situation en question et de ses propriétés incorporées (dispositions mentales et comportementales plus ou moins cohérentes ou contradictoires formées au cours des expériences socialisatrices passées)* » (p. 139). S'inscrivant dans l'héritage bourdieusien du structuralisme, cette théorie de l'action sociale propose une sociologie attentive aux socialisations multiples des individus qui déposent en eux des dispositions, c'est-à-dire des inclinations à penser et à agir d'une certaine manière. Mais pour échapper à un « *dispositionnalisme mécaniste* » (Lahire, 2018) qui réduit tout comportement à des dispositions et des compétences, les principaux tenants de la sociologie dispositionnaliste (Lahire, 2013, 2018 ; Darmon, 2008, 2010 ; Perrenoud, 2021) proposent d'incorporer dans leur grille d'analyse

les postulats et les apports des interactionnistes (Goffman, 1968 ; Becker, 1985). Ils défendent l'idée qu'au-delà des dispositions incorporées par les individus au cours de leurs socialisations, l'action humaine est façonnée également par les contextes d'interaction et les jeux relationnels entre individus, dans la mesure où ceux-ci produisent des significations qui orientent le comportements des acteurs. Lahire (2018) résume cette approche théorique en proposant une équation générale « *dispositions + contexte = pratiques* » (p. 116) et une appellation « *sociologie dispositionnaliste-contextualiste* » (p. 55). Cette sociologie dispositionnaliste qui compose avec l'interactionnisme symbolique considère notamment que les acteurs sociaux sont dotés de capacités réflexives qui occasionnent des moments de rupture dans leurs représentations et leurs pratiques au cours de leur vie. En cela, les individus ne sont pas figés éternellement dans des façons de penser et d'agir produites par leur habitus d'origine. Elles sont susceptibles d'évoluer sous l'effet d'apprentissages conférés d'un côté par leur socialisation secondaire, notamment professionnelle et conjugale, qui peut infléchir voire refaçonner des dispositions de classe héritées de la socialisation primaire, mais également de l'autre côté par l'ensemble des relations et contextes d'interaction ordinaires dans lesquels ils sont amenés à évoluer, au cours desquels n'intervient pas nécessairement une institution puissamment socialisatrice prescrivant en permanence des normes de jugement et de comportement. Autrement dit, cette sociologie accorde aussi une importance aux rapports inter-individuels. Pour Lahire, les individus sont « *capables d'apprentissage tout au long de leur existence* » (2018, p. 117). Ils ne sont pas des robots qui adoptent durant toute leur vie des comportements et des façons de penser identiques, cohérentes entre elles, non-destituables, en étant générées par un programmeur (l'habitus de classe) qui serait inamovible et producteur d'une absence de réflexivité.

Il s'agira ainsi d'éclairer finement la façon dont les agents endossent leur rôle de prescripteur d'éco-gestes et le sens qu'ils accordent à cette activité. Autrement dit, la sociologie dispositionnaliste permettra de donner de l'épaisseur à l'analyse des pratiques de prescription qui opérationnalisent le gouvernement local des conduites énergétiques, en les resituant dans l'espace des positions, dispositions et trajectoires de socialisation des agents. Notre travail s'inscrit, en retour, comme une contribution aux travaux qui étudient de près les pratiques des agents du « guichet » et leurs relations avec les usagers, ainsi que le rôle des propriétés sociales dans la structuration de ces pratiques. Les pratiques étudiées ont en plus pour originalité de se déployer dans le cadre d'interventions qui ne se réalisent pas dans les lieux traditionnels de l'administration (au guichet d'un service social ou d'une préfecture...) mais au domicile des

publics (visite énergie à domicile) et dans un lieu d'accueil prenant l'apparence matérielle d'un lieu de vie (éco-appartement).

3. Comment évoluent ces instruments de régulation dans le temps, et en particulier, échappent-ils à toute forme de contestation et de redéfinition par les agents qui le mettent en œuvre tant ils font l'objet d'un consensus ?

Pour répondre à la troisième question de recherche que pose la thèse, nous mobiliserons une nouvelle fois la sociologie des instruments d'action publique. Ses travaux montrent que les instruments sont rarement parfaitement rigides et écrasants pour les acteurs : ils laissent des marges de manœuvre aux acteurs dans leur utilisation, de telle sorte que les metteurs en œuvre tout comme les groupes sociaux sur lesquels ils s'appliquent peuvent « jouer » avec l'instrument, c'est-à-dire se le réapproprier, le contourner ou en faire un usage non prescrit. Des enquêtes ethnographiques ont par exemple montré que la carte scolaire faisait l'objet de multiples appropriations par les agents publics et par les familles (Barrault-Stella, 2012), ou encore que le paiement de l'impôt pouvait être « domestiqué » par certaines catégories sociales (Spire, 2012). Les acteurs qui entretiennent un rapport aux instruments, qu'ils soient concepteurs, metteurs en œuvre ou destinataires, peuvent également entrer dans des conflits ou des résistances plus ou moins explicites vis-à-vis de ces dispositifs techniques (Lascoumes, Le Bourhis, 2014).

Lascoumes et Le Bourhis (2014) proposent un balisage de la littérature portant sur les résistances des acteurs aux instruments d'action publique (à la fois concepteurs, metteurs en œuvre et publics, trois types d'acteurs qui correspondent à trois espaces de résistance aux IAP). Ils répertorient deux grandes formes de résistance : la contestation visible (par une prise de parole qui exprime une opposition explicite à l'instrument) et la contestation plus discrète (par des actes de contournement, de détournement ou de neutralisation de l'instrument). Au sein de la seconde catégorie de résistance, le contournement est défini par les auteurs comme « *un évitement radical, un non-usage* » (p. 507) ; le détournement comme « *une forme d'appropriation et de réinterprétation qui peut être assimilée à une résistance, généralement de la part des agents chargés de sa mise en œuvre, qui s'en saisissent pour l'asservir à leurs propres fins* » (p. 507) ; enfin, la neutralisation est envisagée comme « *une appropriation de surface, une simulation d'usage lorsque l'évitement est rendu impossible* » (p. 507). Lascoumes et Simard (2011) proposent eux la notion de « reformulation » de l'instrument, très proche du « détournement » en ce qu'il consiste en une réappropriation favorable aux intérêts de ceux qui

s'y adonnent, tandis que Thelen et Mahoney (2010) évoquent le changement institutionnel de type « superposition », qui consiste en un ajout de nouvelles règles à côté des règles existantes. Cet ajout peut d'ailleurs générer d'importants changements si le « noyau central » de l'institution n'est plus reproduit.

L'outillage conceptuel de la sociologie des instruments d'action publique permettra ainsi d'être attentif aux phénomènes d'ajustements, de changements et de résistances dont les instruments de gouvernement des conduites peuvent faire l'objet sous l'impulsion de leurs metteurs en œuvre. Nous nous appuierons plus particulièrement sur les travaux qui cherchent à étudier les instruments dans leurs interactions avec les acteurs (Ravinet, 2011) car leurs contours, leurs objectifs et leurs effets sont toujours tributaires de l'usage qu'en font leurs metteurs en œuvre. En bref, parce que l'accompagnement des pauvres à la sobriété énergétique se réalise à travers la mise en œuvre d'instruments techniques, il est primordial de les analyser finement mais de façon relationnelle et dynamique, c'est-à-dire toujours dans le rapport évolutif qu'entretiennent avec eux les agents qui les opérationnalisent.

### III. Problématique et hypothèses de recherche

Nous présentons ici la problématique générale de la thèse autour de laquelle s'organisent les sous-questions de recherche présentées précédemment, ainsi que les hypothèses de départ. Mais avant cela, rappelons notre énigme de départ. Elle repose sur trois étonnements :

- Alors que la précarité énergétique est un problème public cadré nationalement de façon extra-individuelle, c'est-à-dire défini comme relevant de dynamiques macrosociales (pauvreté, occupation de logements de mauvaise qualité, prix de l'énergie), la modalité d'intervention dominante à l'échelle locale est l'incitation individuelle au changement de comportement.
- Alors que la littérature scientifique met en avant des inégalités de consommation d'énergie entre catégories sociales (et plus encore des phénomènes de restriction d'énergie au sein de larges fractions des catégories populaires), et qu'en parallèle, des institutions publiques (nationales, européennes, internationales) semblent s'être emparées de ce diagnostic scientifique en défendant un droit à l'énergie pour tous, les pouvoirs locaux cherchent à cibler spécifiquement les fractions précaires de leur population pour les inciter à adopter des comportements sobres en énergie, en particulier celles connaissant des difficultés de paiement de l'énergie.
- Enfin, face aux difficultés d'accès aux services énergétiques d'une fraction de ses administrés, les pouvoirs locaux du territoire enquêté n'ont pas répondu par une logique de soutien à l'accès à l'offre (pour les populations défavorisées), comme ils l'ont fait pour d'autres besoins non universellement couverts (santé, culture, mobilité), mais par une incitation individuelle à la réduction de la demande.

#### 1. Problématique

La problématique générale de la thèse est la suivante : comment expliquer la construction et la pérennisation d'instruments locaux d'incitation à la sobriété énergétique dans le cadre d'une politique locale de lutte contre la précarité énergétique ciblant les fractions des classes populaires pourtant déjà les plus exposées aux risques de privation d'énergie ?



## 2. Les hypothèses

Quatre hypothèses de départ sont formulées pour répondre à la problématique de la thèse et seront testées via le dispositif d'enquête.

Hypothèse 1 : *le système d'acteurs locaux qui a impulsé une intervention de lutte contre la précarité énergétique avait des intérêts (matériels, symboliques, instrumentaux) à s'engager dans le financement et/ou la mise en œuvre d'instruments d'incitation à la sobriété énergétique à destination des catégories populaires.*

Nous formulons l'hypothèse que tous les acteurs locaux avaient un puissant intérêt à instrumenter la politique de lutte contre la précarité énergétique sous l'angle comportemental. Peu onéreux, visible dans l'espace public, source de rétributions symboliques, facilement disponible moyennant un simple réagencement d'instruments existants, offrant une opportunité de se positionner dans un nouveau champ d'intervention sans avoir besoin d'acquérir de nouvelles compétences, représentant un levier pour réduire le risque d'insolvabilité énergétique des ménages, les instruments comportementaux permettaient de faire converger les intérêts particuliers des différents acteurs locaux.

Hypothèse 2 : *les acteurs locaux à l'initiative d'une intervention publique territoriale en matière de lutte contre la précarité énergétique ont porté un cadrage individualisant du problème, alimenté par des représentations de sens commun et des stéréotypes à l'égard des populations pauvres, ce qui a légitimé le recours à des instruments de gouvernement des conduites.*

Nous faisons l'hypothèse qu'au-delà des intérêts, l'instrumentation comportementale de l'action publique résulte d'un processus de mise en récit du problème mettant en avant le rôle des individus dans la production de leurs difficultés. Autrement dit, des acteurs locaux ont défendu un cadrage individualisant et responsabilisant du problème de la précarité énergétique. Portés par des acteurs ayant intériorisés des représentations stéréotypées des classes populaires et détenant des positions et/ou des ressources facilitant la circulation de ces représentations, c'est un cadrage individualisant de la précarité énergétique qui s'est stabilisé et imposé localement, et qui a légitimé le recours à des instruments d'incitation au changement de comportement pour le prendre en charge.

*Hypothèse 3 : l'impératif environnemental de réduction des consommations énergétiques individuelles a fortement pénétré la lutte contre la précarité énergétique et renforce ainsi la légitimité de l'accompagnement des pauvres aux écogestes*

Nous faisons l'hypothèse que les dispositifs d'incitation à la sobriété énergétique ciblant spécifiquement les pauvres tirent leur légitimité des vertus environnementales qui leur sont associées par les acteurs locaux, à savoir participer à la transition écologique des modes de vie des populations locales. En d'autres termes, nous testerons l'idée selon laquelle les instruments de sensibilisation aux économies d'énergie représentent aux yeux des décideurs locaux (élus, responsables administratifs) comme des metteurs en œuvre (agents-prescripteurs) un moyen de poursuivre à la fois l'objectif social de réduction de la précarité énergétique et l'objectif environnemental de réduction des consommations énergétiques individuelles (en vue de participer à la lutte contre le changement climatique).

*Hypothèse 4 : les agents de première ligne qui opérationnalisent le gouvernement des conduites ne font pas que de transmettre des injonctions aux économies d'énergie ; ils retravaillent les frontières de l'approche comportementale voire s'en émancipent, ce qui contribue à pérenniser leur adhésion à leur activité.*

Les deux dispositifs ont été construits sur une logique de sensibilisation des individus aux économies d'énergie mais les premiers éléments issus de l'enquête exploratoire montrent que les acteurs qui les animent ne font pas que ça. Nous faisons l'hypothèse que les agents ajustent et reconstruisent leurs dispositifs d'intervention, ne les cantonnent pas à des fonctions d'incitation à la sobriété énergétiques des publics précaires, ce qui permet en même temps de pérenniser leur adhésion à des instruments qui correspondent mieux à leurs aspirations professionnelles et à leurs représentations.

## IV. Design et méthodes de recherche

Dans la présente section, nous évoquons le design de recherche (1) et le dispositif d'enquête (2) pour en justifier les fondements. Nous présentons ensuite l'accès au terrain (entrée, difficultés, positionnement) dans le cadre de notre thèse CIFRE (3) ainsi que notre objet de recherche (4). Nous finissons par une tentative d'objectivation des relations nouées avec les différents types d'enquêtés (5).

### 1. Design de recherche : une étude de cas

Le cas d'étude de la thèse est une grande ville de France. Le choix d'enquêter sur une ville présentait essentiellement deux intérêts heuristiques. Premièrement, il offrait l'occasion de déplacer le regard de l'Etat vers les gouvernements locaux dans l'étude de formes de gouvernement des conduites, et d'éclairer les processus de fabrication et de mise en œuvre de cette modalité de gouvernement dans les territoires infranationaux, tout en conservant (comme cela est montré dans le chapitre 1) une attention à l'inscription multi-niveaux de notre étude. Deuxièmement, dans la mesure où la précarité énergétique est une problématique multidimensionnelle au carrefour d'enjeux sociaux, énergétiques, locatifs, résidentiels, urbanistiques et marchands, elle ne peut manquer d'interpeller et de mettre au défi les politiques publiques des gouvernements locaux qui ont aujourd'hui la capacité légale d'intervenir dans la plupart de ces secteurs d'action publique.

Quant au choix de la ville en elle-même, il importe de reconnaître qu'il a été fortement déterminé par le cadre de financement de notre thèse : une CIFRE en collaboration avec la ville de Nantes. Cet état de fait ne doit cependant pas conduire à masquer l'intérêt particulier que présentait le cas de Nantes dans l'étude d'une forme de gouvernement des conduites au local.

Nantes est une ville historiquement gouvernée par le centre (tantôt centre-gauche, tantôt-centre droit) mais elle emmenée par des coalitions de gauche de façon ininterrompue depuis 1989 (socialistes, communistes, radicaux, écologistes, union démocratique bretonne), notamment sous les différents mandats de Jean-Marc Ayrault (Masson *et al.*, 2013) et depuis 2014 sous ceux de Johanna Rolland. Bien que le territoire connaisse d'importants clivages partisans en fonction de ses quartiers (les quartiers du centre-ville sont historiquement occupés par une classe bourgeoise qui vote à droite ; les quartiers plus périphériques -Chantenay, Dervalières, Stalingrad, Doulon- sont historiquement occupés par les ouvriers de l'industrie

portuaire, ferroviaire et du tabac, et votent massivement à gauche y compris après la désindustrialisation), Nantes reste une ville marquée à gauche depuis plusieurs décennies.

Les équipes municipales de gauche qui sont reconduites à la tête de l'exécutif local par ces choix électoraux constants ont arbitré en faveur d'une politique sociale ambitieuse, a minima au regard des moyens financiers qui sont alloués à ce secteur de l'action publique locale. D'après l'Institut Montaigne (2018)<sup>16</sup>, Nantes est en 2018 la deuxième ville de France en matière de budget par habitant consacré à la solidarité (derrière Paris) avec 91,4€/hab./an, contre une moyenne de 77€ au sein des 11 plus grandes villes du pays (Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nice, Paris, Rennes, Strasbourg, Toulouse, Nantes). La ville propose en outre une offre « effective » de services publics (postes, commissariats, transports, centre sociaux, bibliothèques) en particulier dans les quartiers les plus défavorisées où les habitants ont les chances d'ascension sociale les plus réduites (Masson et al., 2013).

Il apparaît ainsi particulièrement intéressant de comprendre pourquoi et comment un gouvernement local qui a une politique volontariste depuis plusieurs décennies en matière d'accès des plus pauvres aux services essentiels, en vient à réguler les difficultés d'accès à la ressource énergétique des fractions défavorisées de sa population essentiellement par des instruments de responsabilisation individuelle qui les somment de réduire leur consommation d'énergie, plutôt que par des instruments cherchant à démocratiser l'accès à l'énergie.

## 2. Présentation de l'approche et des instruments de collecte de données

Cette thèse adopte une méthodologie de collecte et de traitement de données de type qualitative. Ce choix découle des questionnements scientifiques qui fondent cette recherche. Les méthodes d'enquête qualitative sont rapidement apparues comme les plus appropriées pour nous offrir des données probantes sur les jeux d'acteurs ayant conduit à la construction des instruments locaux du gouvernement des conduites énergétiques (à travers des entretiens et du traitement d'archives) et sur les modalités de mise en œuvre de ces instruments (à travers une observation des pratiques concrètes des metteurs en œuvre), incluant les éventuelles opérations d'ajustement et de reconfiguration au fil du temps. Pour dépasser les approches formalistes (juridiques ou administratives) qui se situent à une échelle d'observation macro et qui permettent surtout de saisir des modes de régulation d'ensemble (Musselin, 2005), c'est-à-dire

---

<sup>16</sup> Les données sont disponibles ici : <https://www.institutmontaigne.org/municipales-2020/nantes/politiques-sociales-education?comparaison=65>

des grands programmes d'action et des règles formelles, la science politique s'est largement tournée à partir de la deuxième moitié des années 2000 vers des approches méso et micro (par les organisations, les réseaux, les instruments, les dispositions et les capitaux) cherchant à saisir les jeux d'acteurs, les rapports de force, les incertitudes, les arbitrages, les résistances et les réappropriations qui se jouent derrière les déclarations publiques et les instruments de gouvernement.

Le dispositif d'enquête de la thèse repose essentiellement sur trois méthodes qualitatives de collecte de matériaux : l'entretien semi-directif, l'observation participante et le traitement documentaire (rapports administratifs, procès-verbaux de conseils municipaux et métropolitains, délibérations du conseil d'administration du CCAS, documents de travail, conventions partenariales, littérature grise). La méthode de l'entretien semi-directif en sociologie de l'action publique reste l'une des meilleurs pour parvenir à atteindre les objectifs que se donne cette discipline<sup>17</sup>, et ce malgré la dévalorisation dont cette méthode fait traditionnellement l'objet en science politique française (Pinson, Sala Pala, 2007). Beaucoup d'auteurs francophones travaillant sur les instruments mobilisent d'ailleurs cette méthode (Halpern, Lascoumes, Le Galès, 2014), même si certains, dans des perspectives de comparaison synchroniques ou de suivi sur le temps long, mobilisent en complément des méthodes de statistique descriptive. Dans notre cas, les entretiens semi-directifs présentaient d'abord un intérêt « informatif » : ils permettaient d'avoir accès à ce qui se joue et ce qui s'est joué historiquement au sein de la collectivité nantaise autour de la précarité énergétique (premières initiatives, décisions, mise en œuvre, conflits, relations de coopération) et de suivre l'évolution de l'action publique locale, dans un contexte où l'accès aux terrains d'observations a été grandement contraint à certains moments (périodes de confinement sanitaire qui ont donné lieu à la fermeture temporaire des dispositifs étudiés) et où les sources écrites disponibles étaient limitées et/ou relativement pauvres en information. Les entretiens semi-directifs avaient en outre un intérêt « compréhensif » (Pinson, Sala Pala, 2007) : ils sont rapidement apparus comme une méthode heuristique pour saisir les représentations des acteurs locaux sur le problème et ses publics, le sens qu'ils donnaient à leurs orientations ou à leur activité, et son éventuelle évolution au fil du temps, c'est-à-dire finalement pour accéder aux représentations qui participent à la production concrète et quotidienne de l'action publique. Lorsque cela a été

---

<sup>17</sup> « Reconstituer les processus d'action publique dans leur historicité, d'une part, comprendre les pratiques constitutives de l'action publique et les représentations qui les orientent, d'autre part » (Pinson, Sala Pala, 2007, p.556).

possible, nous avons réalisé au moins deux entretiens, séparés dans le temps, avec les acteurs locaux qui occupaient une position centrale dans le financement ou l’animation des instruments étudiés, afin de saisir l’évolution de leurs représentations et de leurs positionnements.

Tableau 1. Liste des 72 entretiens semi-directifs (2019-2023)

Secteur	Institution	Acteurs <sup>18</sup>	Fonction	Nombre d’entretiens
Public	Municipalité de Nantes	Patrick	Ex-directeur adjoint de l’action sociale	3
		Dominique	Directeur de l’action sociale	3
		Émilie	Cadre intermédiaire <sup>19</sup> à la direction de l’action sociale	2
		Aude	Cadre intermédiaire à la direction de l’action sociale	1
		Flavie	Chargée de projet	1
		Jaqueline	Élue aux solidarités	1
		Laure	Élue à l’énergie	1
		Steeve	Élu à l’énergie	1
	CCAS de Nantes	Catherine	Directrice du CCAS	1
		Viviane	Coordinatrice éco-appart	4
		Yvonne	Animatrice éco-appart	2
		Nadine	Ex-responsable éco-appart	1
		Amélie	Assistante sociale	3
		Delphine	Assistance sociale	2
		Éléonore	Sociologue au sein de l’institution (2012-2015)	2
		Mathilde	Agente administrative	1
	Nantes Métropole	Anne-Françoise	Technicienne de la direction de l’habitat	1
		Léopold	Cadre intermédiaire de la direction de l’énergie	1
		Matthieu	Technicien de la direction de l’énergie	2
		Salomé	Co-directrice du pôle débat citoyen	1
		Béatrice	Responsable FSL	1
		Samira	Chargé de visite SLIME	1
	Département Loire-Atlantique	Corinne	Assistante sociale	1
	DREAL Loire-Atlantique (Etat)	Paul	Technicien	1
	DDTM Loire-Atlantique (Etat)	Jasmine	Responsable du pôle « Anah Logement privé »	1
	Bailleur social	Didier	Responsable d’agence	1

<sup>18</sup> Les prénoms ont été modifiés hormis trois enquêtés qui sont des personnalités publiques et qui ont acceptées de ne pas être anonymisées.

<sup>19</sup> Nous reprenons l’expression « cadre intermédiaire » à Barrier *et al.*, (2015), qui la définissent comme un agent public occupant une position intermédiaire dans la hiérarchie administrative.

	Bailleur social	Jean-Marie	Responsable de la politique sociale	1
	USH	Emmanuelle	Directrice, ex- ministre du logement	1
	Anah (Etat)	Chris	Technicien	1
	Ademe (Etat)	Xavier	Directeur des études	1
	Médiateur national de l'énergie	Jean	Médiateur national de l'énergie (jusqu'en 2019)	1
<b>Associatif</b>	Alisée	Brice	Animateur d'ateliers éco-appart	2
	Anaf	Sandrine	Médiatrice énergie à domicile	3
	CLCV	Jacques	Animateur d'ateliers éco-appart	3
	COTE	Philippine	Animatrice d'ateliers éco-appart, ex-médiatrice énergie	3
	Anaf	Benjamin	Médiateur énergie à domicile	2
	Anaf	Noémie	Médiatrice énergie à domicile	2
	CLER	Dimitri	Co-fondateur et adhérent	1
	CLER	Myriam	Animatrice du réseau RAPPEL	1
	Soliha	Paola	Chargé de mission	1
	Fondation Abbé Pierre	Thierry	Directeur régional	1
<b>Privé</b>	EDF	John	Correspondant solidarité	2
	EDF	Gauthier	Conseiller solidarité	1
	EDF	Marie	Conseillère solidarité	1
	ENGIE	Camille	Correspondante solidarité	1
	Avocat	Philippe	Avocat, président du plan bâtiment durable, ex-président de l'Anah	1
	ENEDIS	Alexandre	Technicien de maintenance	1

Deuxièmement, la méthode de l'observation permettait d'accéder à la matérialité des dispositifs et aux pratiques concrètes de leurs metteurs en oeuvre, au-delà des discours qui en étaient fait par les acteurs (Beaud, Weber, 2010). Elle permettait également d'avoir accès aux contextes d'intervention et aux interactions entre les agents de terrain et les publics-cibles. Nos observations ont été majoritairement « participantes », c'est-à-dire que nous avons très souvent été partie prenante des situations observées. Dans le cadre du premier dispositif enquêté (l'éco-appartement), nous avons généralement joué un rôle d'habitant lambda inscrit à l'atelier au même titre que les autres (ce qui induisait une participation minimale aux échanges des habitants autour de la table et aux activités proposées par les animateurs), posture qui pouvait nous être demandée par la coordinatrice du dispositif ou que nous adoptions de nous-même lorsqu'elle apparaissait comme une condition indispensable à ce que la présence de l'enquêteur ne perturbe pas excessivement la situation (par exemple lorsqu'il y avait peu de participants ou

que l'animation tournait autour d'un jeu face auquel une absence de participation de notre part aurait été incompréhensible pour les participants). Il nous est cependant arrivé de nous cantonner à un rôle d'observateur, intervenant dans la situation que très ponctuellement, uniquement pour donner le change, lorsque les conditions le permettaient, c'est-à-dire lorsque les participants étaient relativement nombreux. Dans le cadre du second dispositif enquêté (les visites énergie à domicile), l'observation a été amenée à être « participante » par l'effet même du dispositif : en se rendant à domicile, les contextes d'interaction étaient trop intimistes et les acteurs de la scène d'interaction trop peu nombreux pour pouvoir échapper à toute implication. Régulièrement, nous avons été amené à échanger quelques mots avec l'utilisateur visité (soit parce qu'il nous posait directement une question, soit parce que l'intervenant réalisait momentanément un acte qui nous laissait – l'enquêteur et l'utilisateur visité- dans une position commune d'observateur susceptible d'encourager la discussion). Nous avons également pu réaliser des tâches minimales, par exemple installer des ampoules basse consommation à la place de l'intervenante pour lui éviter de devoir monter sur une chaise bancale. Pour autant, dans le cadre de ce second dispositif, nous avons cherché à rester relativement à l'écart des interactions et à nous y impliquer que lorsque la situation l'exigeait.

*Tableau 2. Séquences d'observation des deux dispositifs étudiés*

Dispositifs enquêtés	Périodes d'observation	Nombre d'heures d'observation
<b>Dispositif</b> <b>« Éco-appartement »</b>	Octobre 2019 - Mars 2020	18h
	Février 2021	2h
	Septembre 2021 – Octobre 2021	10h
	Décembre 2022 – Janvier 2023	6h
<b>Dispositif</b> <b>« Visite énergie à domicile »</b>	Octobre 2019 – Janvier 2020	18h
	Juin 2020	4h
	Janvier 2021 – Avril 2021	22h
	Septembre 2021	4h
	Décembre 2022 – Janvier 2023	10h



Troisièmement, la recherche documentaire et le traitement d'archives (procès-verbaux des conseils municipaux et métropolitains, notes internes entre agents de la collectivité, compte-rendu du conseil d'administration du CCAS, conventions partenariales signées avec les associations et les fournisseurs d'énergie, documents de travail et de présentation des agents, documents d'information ou de communication disponibles sur les sites de la ville) avaient pour rôle à la fois de combler les angles morts sur l'histoire locale du problème (ce que les acteurs n'avaient plus en mémoire), de corroborer ou non des propos (tenus lors d'entretiens) et surtout d'apporter des éléments empiriques permettant de solidifier le degré de preuve et contribuant à répondre à nos questions de recherche.

Nous avons fait le choix d'une enquête multi-située : agents de terrain (institutionnels ou associatifs), responsables de services (action sociale, logement, énergie), bailleurs sociaux, fournisseurs d'énergie, élus locaux, ministères, une pluralité d'acteurs ont été enquêtés parce qu'ils jouaient un rôle dans la production de l'action publique locale ou étaient susceptibles d'en jouer au vu de leur champ de compétences. Cet intérêt pour un grand nombre d'acteurs permettait également de saisir l'espace symbolique de la précarité énergétique, c'est-à-dire les représentations portées par les différents types d'acteurs (selon leur rattachement institutionnel, leur position hiérarchique, leur champ et leur échelle d'intervention) ainsi que l'espace d'action publique qui s'est construit autour de ce problème public (les différentes scènes où circulent des discours, s'élaborent des décisions, se mettent en œuvre des instruments, se produisent des rapports sociaux entre professionnels et bénéficiaires). Si la thèse porte essentiellement sur l'étude de deux instruments locaux de gouvernement des conduites, nous tenions à nous intéresser à l'écosystème local plus large dans lequel ils sont enserrés, c'est à dire aux acteurs et aux espaces qui produisent du discours et de l'action sur la précarité énergétique.

### 3. Présentation de l'accès au terrain

Dans l'ensemble, l'accès au terrain a été facile à négocier. Il est évident que notre position de doctorant CIFRE au sein de la ville de Nantes a été un facilitateur d'accès au terrain : d'une part en nous permettant d'accéder au répertoire des emails de tous les fonctionnaires et élus de la ville et de la métropole, d'autre part en conférant à notre enquête une légitimité aux yeux de nos interlocuteurs compte-tenu de son financement par la municipalité.

Figure 0-1. Une thèse CIFRE au sein de la ville de Nantes (2019-2022)

La commande initiale de l'institution était de « *mesurer l'impact de l'amélioration de l'habitat sur la santé des occupants* », projet d'évaluation inscrit comme action n°16 dans le plan local d'action en santé environnementale (PLASE) de la ville de Nantes en 2018. Un long travail a dû être mis en œuvre pour tenter de concilier les attentes de l'institution (réaliser une évaluation très ambitieuse sans moyen humain et financier autre que le poste du doctorant, légitimer auprès des élus locaux l'intérêt sanitaire d'investir davantage dans les programmes de rénovation énergétique des logements) et les exigences scientifiques (une méthodologie robuste, la présence d'épidémiologistes dans l'équipe de recherche, l'absence d'attentes normatives vis-à-vis des résultats). Nous sommes parvenus à créer un partenariat avec une équipe de recherche du CHU de Nantes. Mais les difficultés posées par ce projet (neutraliser les multiples variables extérieures à l'amélioration de l'habitat susceptibles d'influer sur la santé humaine, recourir à des méthodes qui permettent d'objectiver l'évolution de l'état de santé des personnes au-delà de leurs ressentis subjectifs...) ont conduit à la renégociation de la finalité du projet autour de la production d'une contribution méthodologique en vue d'une future recherche et d'une description des évolutions observables significatives après l'intervention thermique, plutôt que d'une production de résultats finaux stabilisés. Nous avons contacté 450 ménages des Pays-de-la-Loire pour participer à cette enquête de type longitudinale basée sur une méthode mixte (phase qualitative par entretiens puis phase quantitative par questionnaires). La cohorte finale a été de 106 adultes et 62 enfants (59 adultes et 22 enfants ont participé à l'enquête en T2, après rénovation thermique).

Très rapidement, nous nous sommes mis d'accord pour dissocier la commande institutionnelle et la thèse universitaire. Les deux projets ont été construits et réalisés séparément. L'institution de rattachement s'est impliquée uniquement dans le premier, sans que cette implication menace la liberté de la recherche et l'autonomie du chercheur. Quant au second, la thèse universitaire, il n'a jamais été question pour l'institution de s'y intéresser, étant donné qu'elle a été considérée dès le départ comme extérieure à la mission professionnelle du doctorant et propre à son travail scientifique au sein de son laboratoire. Le travail de thèse porte en effet sur des instruments de politique publique financés par l'institution mais qui ne sont pas pilotés par la direction à laquelle nous étions rattachés.

Si la réalisation d'une CIFRE peut être marquée par des inconvénients comme la rencontre de freins à l'indépendance scientifique (Perrin-Joly, 2010) ou des incitations à la normativité liés à la position de subordination du chercheur et aux attentes de son employeur, ils ne se sont pas manifestés dans le cadre de notre expérience. L'appartenance institutionnelle a surtout induit dans notre cas des avantages : un accès facilité au terrain (notamment dans l'observation des dispositifs et la prise de contact avec les acteurs administratifs et politiques) et une possibilité de jouer avec différentes casquettes en fonction des interlocuteurs (doctorant, étudiant, agent de l'institution), ce qui permettait plus facilement de légitimer des demandes ou de conserver une ambiguïté utile sur l'objet de notre présence.

En ce qui concerne les visites à domicile, l'entrée en contact avec la médiatrice de l'association en charge de la majorité des visites s'est faite dès le début de la thèse et notre demande de l'accompagner pendant des visites a été acceptée directement. Dès la première visite, nous nous sommes mis d'accord avec elle sur une stratégie de présentation pour justifier notre présence à ses côtés durant les visites auprès des usagers. Par ailleurs, l'intervenante nous faisait des propositions de nouvelles visites dès qu'on la sollicitait. Nous avons été contraints de quitter le terrain pendant trois mois (date du premier confinement sanitaire, de mars à mai 2020) avant de le retrouver en juin 2020.

S'agissant de l'éco-appart, l'observation des ateliers a été facilitée par la connaissance préalable de la coordinatrice de l'éco appart dans le cadre de notre stage de fin de Master 2 à la ville de Nantes. Nous avons participé ensemble à des réunions pour l'organisation de la « semaine de la santé environnementale » organisée par la ville de Nantes. Nous avons échangé au sujet d'une autre doctorante qui avait eu une présence régulière à l'éco-appart depuis deux ans. Si cette doctorante venait d'arrêter son terrain pour commencer sa rédaction, elle avait passé plusieurs mois sur le lieu pour assister à différents ateliers. L'agente institutionnelle en charge de l'éco-appart avait donc déjà eu à accueillir une étudiante intéressée par le lieu et accueillait régulièrement des stagiaires en économie sociale et familiale (ESF). L'observation participante à l'éco-appart a donc été facile à mettre en place à partir de septembre 2019 : l'envoi d'un mail à la coordinatrice du lieu, ou par la suite à une seconde agente recrutée à la fin de l'année 2019 par le CCAS de Nantes pour épauler la coordinatrice de l'éco-appart, pour signaler notre volonté d'être présent à tel atelier en tant qu'observateur, suffisaient à ce qu'elles nous « inscrivent », à condition qu'il n'y ait pas trop de participants (le lieu étant assez exigu). A partir de mars 2020, comme pour le premier dispositif, les observations ont dû cesser en raison du contexte sanitaire. L'éco-appart a fermé pendant plus d'un an. Pour continuer à faire vivre le dispositif, des webinaires (des ateliers en ligne) ont été ponctuellement proposés par les agents en charge de l'animation du lieu. Nous avons participé à l'un d'eux en février 2021. L'éco-appart a réouvert selon un fonctionnement normal à partir de septembre 2021. De nouveau, nous avons pu assister à des ateliers. Notons cependant que le taux d'inscription des habitants a depuis lors, et jusqu'à notre départ définitif du terrain début 2023, été plutôt bas, au point que les animatrices du lieu aient dû annuler plusieurs ateliers faute de participation suffisante.

Si notre rattachement institutionnel à la ville de Nantes dans le cadre de la CIFRE a facilité notre accès aux deux dispositifs locaux d'éducation à la sobriété énergétique et aux acteurs qui gravitent autour (financeurs, metteurs en œuvre), nous avons connu une difficulté liée au fait que la direction qui nous accueillait dans l'institution (la direction de la santé publique) n'était pas celle positionnée sur le pilotage de la politique publique locale de lutte contre la précarité énergétique (la direction de l'action sociale). De ce fait, nous n'avons pas eu un accès aussi direct et aussi quotidien à notre terrain d'enquête que si nous avions été rattachés dans la seconde direction municipale. L'accès aux réunions ou aux rencontres entre agents de terrain et/ou responsables administratifs ayant pour objet la gestion de la précarité énergétique n'a pas toujours été évident. La simple connaissance de ces temps formels n'était jamais acquise et la possibilité d'assister à des temps plus informels était quasi nulle. En outre, l'observation des « comités d'animation », instance collégiale qui réunit deux fois par an une quinzaine d'acteurs impliqués dans le pilotage et l'animation de l'éco-appart, ne nous a pas été autorisée à deux reprises durant l'enquête (fin 2020 et début 2021), en raison d'une jauge sanitaire fixée à 15 personnes pour les réunions. En revanche, nous avons pu récupérer les comptes rendus de chaque comité et assister à l'un d'entre eux.

#### 4. Objectiver la relation d'enquête

Nous proposons une séquence réflexive consistant à analyser les relations nouées avec nos différents types d'enquêtés durant les périodes d'observation et les séquences d'entretiens, afin d'en souligner les spécificités, de revenir sur les difficultés de positionnement vécues dans certaines situations d'enquête et d'identifier leurs potentiels effets sur les matériaux recueillis.

##### 4.1. Avec les agents de terrain

Notre présence sur le terrain n'a pas été sans effet sur les acteurs enquêtés et potentiellement sur certaines situations d'interaction. Une agente en charge de visites énergie à domicile nous a par exemple confié entre deux visites que notre présence la conduisait à s'interroger sur sa pratique. L'extrait suivant du carnet de terrain en fait mention :

##### Extrait du carnet de terrain, 07/11/2019, Nantes :

Nous sortons du logement. Stéphanie me dit qu'elle a trouvé cette intervention « bizarre ». Je lui demande pourquoi et me dit « je ne sais pas, une impression. Je ne sais pas trop ce qu'elle attendait de moi, j'aurai dû lui demander en arrivant ». Elle a eu l'impression que la dame n'était pas prête à fournir des efforts sur ses consommations et que pourtant, c'est bien ça qui explique ses grosses factures. Elle continue en me disant

qu'elle se pose aussi beaucoup de questions sur sa pratique, encore plus lorsque je suis là où lorsqu'elle intervient avec des stagiaires puisqu'on lui pose des questions « qui la font réfléchir sur sa pratique ».

Une autre interaction avec une agente aujourd'hui subventionnée pour animer des ateliers à l'éco-appart témoigne de la méfiance que nos questions ou nos demandes d'informations pouvaient générer compte-tenu de notre rattachement à l'institution municipale.

#### Extrait du carnet de terrain, 12/04/2021 :

J'ai un bref échange avec Philippine de l'association locale COTE qui a accepté de me remettre des documents. Elle me transmet uniquement une chronologie de la mise en place des visites à domicile (VAD) qu'elle a écrit elle-même de façon très succincte, ainsi qu'un compte rendu des VAD pour l'année 2014. Elle ne peut pas me donner les documents qu'elle avait fait lorsqu'elle était à l'Anaf, le CA de son association s'y est opposé car « c'est trop politique, trop conflictuel » pour qu'elle puisse me les transmettre. Je creuse : ce ne sont pas les documents en eux-mêmes qui sont brûlants, c'est le contexte relationnel entre Philippine et son ex-employeur (l'Anaf). Un autre élément intéressant qui me surprend : elle insiste sur le fait que ce n'est pas la Ville de Nantes qui a créé les visites énergie mais c'est elle, « toute seule, absolument toute seule jusqu'en 2016 », la Ville de Nantes n'a fait que reprendre ce qu'elle avait mis en place. Elle insiste comme si elle craignait que je modifie l'histoire des VAD dans mon travail au profit de la Ville de Nantes. Je lui précise que je suis financé par la ville mais que je ne suis pas un représentant de leurs intérêts et que je travaille en toute indépendance. Elle me répond : « **ok, non mais parce que je les connais, pour avoir travaillé avec eux...** ».

Par ailleurs, il nous est arrivé ponctuellement, surtout au début de la thèse, d'être pris en tension entre une nécessaire posture de distanciation vis-à-vis de notre terrain d'enquête et l'incitation à un minimum d'engagement<sup>20</sup> (sous forme de prise de parole, de production d'opinions et d'idées) qui peut être conçu par certains enquêtés comme une contrepartie du temps et des ressources qu'ils mettent à la disposition de l'enquêteur. Schématiquement, parce qu'ils nous ouvrent les portes de leur activité professionnelle, nous accordent du temps et nous permettent d'avancer sur nos recherches, ils peuvent attendre en échange une participation lors des réflexions collectives, une formulation d'avis ou de conseils. Une séquence révélatrice de cette attente se déroule le 03/12/2021 où nous sollicitons la coordinatrice de l'éco-appart pour assister à une réunion avec les autres acteurs de l'éco-appart dont l'objet porte sur « les nouveaux messages d'économie d'énergie pour l'éco-appartement ». Elle nous répond alors : « *oui tu peux venir mais tu participes hein, tu donnes des idées, tu ne fais pas que prendre des notes* ».

---

<sup>20</sup> Sur ce point, voir par exemple l'article de Arnal (2014) qui en propose une analyse exhaustive de cette tension entre distanciation et engagement sur le terrain enquêté.

## 4.2. Avec les élus

Pour préparer nos entretiens avec des élus locaux, nationaux et hauts-fonctionnaires d'administrations centrales de l'Etat, nous nous sommes appuyés sur la vaste littérature qui traite précisément des modalités de l'entretien avec des individus appartenant aux classes dominantes, et en particulier sur certains travaux (Pinçon-Charlot, 1991 ; Chamboredon et al., 1994 ; Laurens, 2007). Nous notons ici un élément intéressant que notre expérience personnelle d'entretiens auprès d'individus occupant des positions de pouvoir permet de dégager.

Au-delà des effets d'intimidation induits par le dispositif d'accueil qui précède l'arrivée de l'enquêté (vigile, hôtesse) et par les éléments symboliques du lieu d'accueil (un des bâtiments centraux de la mairie, pancartes indiquant des lieux de décision et de pouvoir), notre expérience indique que le pouvoir est aussi le pouvoir du temps, en l'occurrence le pouvoir d'imposer un retard, de faire attendre quasiment une heure son interlocuteur. C'est ce qui s'est produit lors d'un entretien prévu avec une élue municipale.

### Extrait de mon carnet de terrain, 09/02/2021, Nantes :

11h15. J'arrive en avance. Le secrétariat de l'élue m'avait demandé par mail de me présenter à l'accueil du public et d'annoncer mon rdv. Je suis accompagné par une hôtesse jusqu'en bas d'un bâtiment. Un vigile prend le relais et appelle quelqu'un pour prévenir de mon arrivée. Il me dit de monter au 1<sup>er</sup> étage par l'ascenseur. Je suis accueilli par une deuxième hôtesse habillée dans un costume noir. Elle part voir dans le bureau de l'élue si elle est disponible. Non, elle n'est pas encore arrivée. J'attends dans le hall sur une chaise. Le temps passe, 11h35, 11h50... elle n'arrive toujours pas. Sur le mur à droite, une pancarte indique « cabinet du maire, porte A103 », « salle du bureau municipal », « salle de réunions ». Elle finit par arriver à 12h15 avec trois quart d'heure de retard ».

## 4.3. Avec les destinataires

### Extrait d'entretien, atelier à l'éco-appart, 28/11/2019 :

L'animatrice propose un tour de table et m'invite à commencer : « Fabien il est déjà venu, il a une position un peu particulière donc ça peut être bien si tu commences par te présenter, si tu dis ce que tu fais et pourquoi tu es là ». Je me présente brièvement en expliquant que je suis financé par la Ville de Nantes pour faire un travail de recherche sur les questions autour de l'énergie, du logement, de la qualité de l'air intérieur, ce qui m'amène à m'intéresser aux ateliers de l'éco-appart pour mieux comprendre ce qu'on y fait. Je précise que je ne suis pas un évaluateur ni un contrôleur, je suis là comme observateur-participant. Isabelle rebondit : « Voilà, merci de t'être présenté. C'est vrai que c'est mieux sinon on peut se demander pourquoi y'en a un qui fait que de prendre des notes ». Une participante ajoute, en me souriant : « Oui c'est vrai ça fait inspecteur, il a déjà écrit une demi-page » [rires]. Isabelle invite alors l'animatrice à prendre la parole. [...] La dame à ma gauche me dit en aparté : « vous allez passer à votre deuxième page ? ». Je lui souris.

Nous avons néanmoins maintenu la prise de note, que ce soit pendant les ateliers ou les visites à domicile, pour deux raisons. D'abord, une raison pratique de qualité de recueil de

données : nous aurions perdu une partie importante de nos données issues de l'observation si nous avions uniquement misé sur notre mémoire. D'autre part, la potentielle distorsion de la relation d'enquête par la présence d'un carnet de note sur lequel l'enquêteur « gratte » a en fait été relativement neutralisée par un élément : dans le cas des ateliers de l'éco-appart, par le contexte d'interaction qui fait que certains participants posent un carnet devant eux pendant l'atelier et prennent des notes régulières dès qu'une information leur paraît intéressante, ce qui conduit à ce que la prise de note de l'enquêteur puisse être perçue comme celle d'un participant particulièrement intéressé et appliqué ; dans le cas des visites à domicile, par la stratégie de présentation auprès des enquêtés (« étudiant », éventuellement « étudiant qui travaille sur les sujets d'énergie et de logement »), celle-ci nous conférant un rôle d'apprenti auprès de l'intervenant qui légitimait totalement la prise de note (comme celle de quelqu'un qui cherche à « apprendre le métier »). Enfin, lors des ateliers qui ont repris à partir de septembre 2021, l'importance numérique des professionnels (travailleurs sociaux, associations...) par rapport aux habitants dans le groupe des participants aux ateliers a conduit la coordinatrice à nous demander (à nous les professionnels, sous-groupe dans lequel nous étions rattaché) de « jouer le rôle » de l'habitant, notamment en ne présentant pas notre casquette professionnelle (en nous présentant avec un simple prénom) et en participant activement aux ateliers (notamment en répondant aux premières questions qui pouvaient se poser en début d'atelier par les animateurs du style : pourquoi je suis venu à cet atelier et quelles sont mes attentes ? Ai-je moi-même connu une difficulté en lien avec la thématique de l'atelier ?).

Enfin, la posture d'enquêteur capable de mettre à distance ses affects a parfois été difficile à tenir tant la situation d'interaction peut convoquer un registre émotionnel fort. L'enquêteur se trouve parfois affecté par des dimensions objectives comme des conditions de vie et d'habitat manifestement dégradées mais également par des dimensions subjectives comme le recours par l'enquêté au champ lexical de la souffrance ou de la détresse affective. En effet, enquêter sur les difficultés d'accès à l'énergie des populations, c'est d'abord -souvent- se confronter à un monde d'inégalités et de violence symbolique qui engage nécessairement le chercheur sur le terrain des affects. Entrer dans le logement de ceux qui ont froid ou qui (sur)vivent avec des revenus indignes, qui sont menacés de coupure ou qui se privent du confort minimal, qui sont isolés et qui souffrent en silence, c'est entrer dans un univers marqué par un dénuement matériel et affectif qui ne peut laisser indifférent. Comme bien d'autres enquêtes sociologiques et ethnographiques françaises qui ont porté sur des populations pauvres, exclues, dominées et/ou stigmatisées (Dubois, 1999 ; Schwartz, 2002 ; Spire, 2007 ; Duvoux, 2009 ; Cefai, Gardella,

2011 ; Bourgeois, 2017<sup>21</sup>), le travail de terrain a été l'occasion de rencontrer parfois jusque dans leur environnement intime des populations défavorisées, ce qui ne peut laisser totalement imperméable aux émotions. Des chercheurs français travaillant sur la pauvreté urbaine se demandent : « *Comment enquêter auprès de populations défavorisées, recueillir des informations et des témoignages sur leur souffrance sans manifester à leur égard la moindre compassion, la moindre empathie ? Il est en effet difficile et même moralement insupportable de rester totalement extérieur aux expériences douloureuses des personnes interviewées* » (Paugam, Duvoux, 2013, p. 28). Se confronter, ne serait-ce qu'indirectement par les mots et la vue, aux multiples violences vécues quotidiennement par des individus déshérités, convoque toujours de l'empathie et affecte notre représentation du monde. De ce fait, nous nous sommes efforcés du mieux possible de produire une lecture « *non pas neutre mais distancée d'un phénomène à forte charge émotionnelle* » (Aguilera et al., 2018, p. 12).

## V. Plan de thèse

La thèse est découpée en trois temps. Ils correspondent à trois séquences de la « carrière » des instruments du gouvernement des conduites énergétiques : construction (**partie 1**), mise en œuvre (**partie 2**) et remises en cause (**partie 3**). Précisons que ces trois séquences ne s'enchaînent pas de façon parfaitement linéaire ; elles sont surtout distinguées pour faciliter la compréhension des processus étudiés dans la thèse.

Le chapitre **premier** vise à retracer l'émergence du problème en France, son cadrage, sa prise en charge politique par l'Etat, les acteurs non-étatiques qui participent à la fabrication des représentations et des solutions, et enfin les controverses qui entourent le traitement de la précarité énergétique à l'échelle nationale.

Les chapitres **deux** et **trois** retracent la genèse de la politique locale en matière de lutte contre la précarité énergétique et identifient les facteurs explicatifs de son instrumentation comportementale. Ces chapitres répondent à la question du « pourquoi » : pourquoi des instruments de sensibilisation aux éco-gestes s'imposent comme la modalité d'intervention dominante dans la régulation locale de la précarité énergétique ? Ils proposent deux arguments

---

<sup>21</sup> Cette liste est évidemment loin d'être exhaustive.



centraux. Le premier défend l'idée que le système d'acteurs locaux qui impulse une intervention en matière de lutte contre la précarité énergétique dans la première moitié des années 2010 avait des intérêts (matériels, symboliques, pratiques) à l'instrumenter par des dispositifs d'incitation au changement de comportement. Le second argument consiste à faire valoir qu'au-delà des intérêts, des acteurs ont fait circuler un cadrage individualisant de la précarité énergétique en produisant un discours mettant en avant des explications comportementales, discours qui a alors alimenté et stabilisé les croyances en l'irresponsabilité énergétique et budgétaire des pauvres, légitimant du même coup le recours à des instruments de gouvernement des conduites.

Les chapitres **quatre** et **cinq** analysent comment les acteurs locaux gouvernent concrètement les conduites énergétiques des populations précaires et le sens qu'ils confèrent à leurs instruments de normalisation. Ces chapitres répondent à la question du « comment » : comment s'exerce le gouvernement des conduites énergétiques dans un face-à-face entre agents et usagers et quelles sont les propriétés que les acteurs locaux lui rattachent ? Ils montrent que les agents qui opérationnalisent le gouvernement local des conduites énergétiques investissent différemment leur activité normative, donnant à avoir des pratiques de socialisation aux économies d'énergie différenciées et des postures d'intervention distinctes, mais qu'ils ont en commun une réappropriation plus ou moins active des normes institutionnelles transmises (adaptation en fonction des individus, non-systématisation, réappropriation du contenu, tolérance possible face à l'écart à la norme, tentative d'adoption d'une posture non injonctive et non moralisatrice) et un dépassement de leur rôle de prescripteurs de normes. Ces chapitres montrent également que les agents-prescripteurs construisent un univers de sens positif autour des instruments du gouvernement des conduites énergétiques en lui rattachant des propriétés émancipatrices pour les publics-cibles (augmentation du pouvoir d'agir, valorisation et reconnaissance sociale, subversion politique) et des vertus environnementales œuvrant au bien commun (participation à l'écologisation des modes de vie), ce qui contribue à maintenir leur adhésion à des dispositifs qui génèrent chez nombre d'entre eux des formes d'inconfort et de doute quant à leur utilité.

Les chapitres **six** et **sept** analysent les ajustements, les reconfigurations et les contestations des instruments du gouvernement des conduites énergétiques par leurs metteurs en œuvre. Ils montrent que si les instruments se maintiennent dans le temps, et qu'ils sont toujours au centre de la politique locale en 2023, leurs propriétés ont évolué significativement (et continuent d'évoluer) avec l'usage qu'en font les agents. Les chapitres proposent un modèle explicatif pour

rendre compte de ce changement instrumental, qui met en avant essentiellement le rôle du contexte institutionnel, des interactions avec les publics et des dispositions des acteurs. Finalement, les chapitres soutiennent que le projet de gouvernement porté par ces instruments se retrouve en partie réformé : si l'individu reste le support de l'intervention, celle-ci consiste moins à conformer des comportements individuels à des normes dominantes qu'à réduire l'asymétrie des rapports sociaux (marchands, locatifs, administratifs) des populations-cibles.

Nous finissons cette introduction en précisant en quoi l'étude du cas des difficultés d'accès à l'énergie est aujourd'hui un enjeu majeur pour l'action publique, le travail social, les villes et les populations :

1. C'est un enjeu qui concerne en premier lieu les populations pauvres mais qui affecte d'autres populations et est susceptible de se généraliser à l'avenir à des fractions jusque-là épargnées par toute forme de vulnérabilité. La thèse porte sur un « nouveau » risque social-écologique susceptible de toucher des publics qui ne sont pas tous des clients traditionnels des politiques sociales (bénéficiaires des minimas sociaux, chômeurs). Or ce sont ces derniers qui ont été les plus étudiés dans la littérature sur les politiques sociales.
2. L'étude de l'action publique en matière de lutte contre la précarité énergétique permet d'interroger la façon dont les pouvoirs locaux gouvernent un risque social-écologique qui s'accroît dans un monde en déclin énergétique. Ce cas d'étude permet alors d'interroger l'évolution et les continuités des politiques sociales locales dans une société contemporaine exposée non seulement à des crises sociales (chômage de masse, creusement des inégalités sociales, paupérisation des classes populaires et moyennes, sentiment de déclassement) mais également à une multitude de crises écologiques (changement climatique, effondrement de la biodiversité, raréfaction des ressources énergétiques et explosion consécutive des prix des énergies) qui souvent en se combinant, produisent de nouveaux risques auxquels l'exposition est socialement différenciée (les populations défavorisées sont les plus vulnérables).
3. C'est un nouvel objet de l'intervention sociale qui permet de voir si les théories classiques de la domination du travail social sont empiriquement valables. Est-ce que ce nouveau type d'intervention sociale, ces nouveaux dispositifs de l'intervention sociale orientés spécifiquement sur la consommation d'énergie, répond au schéma de la disciplinarisation et du contrôle social ?

## **PARTIE I**

### **La construction d'un gouvernement local des conduites énergétiques**

#### **Genèse de deux instruments d'éducation aux économies d'énergie pour réguler la précarité énergétique à Nantes**

*« Une partie du traitement de la pauvreté est dans les personnes qui vivent en situation de pauvreté. [...] Les gens en situation de difficulté, on va davantage les responsabiliser car il y en a qui font bien et il y en a qui déconnent. » (Emmanuel Macron, 15/01/2019)*



## Introduction

Quels sont les facteurs qui contribuent à la fabrication et la légitimation d'un gouvernement des conduites à l'échelle locale en vue de répondre à un problème public ? A partir d'un cas d'étude portant sur la régulation locale de la précarité énergétique, la première partie de cette thèse propose de s'attaquer à ce questionnement théorique. Nous retraçons pour cela la genèse de deux instruments de gouvernement des conduites (Dubuisson-Quellier, 2016) déployés localement pour réguler la précarité énergétique. Nous cherchons ainsi à ouvrir la « boîte noire » de la fabrication de l'action publique locale, c'est-à-dire les espaces et les systèmes de relations au sein desquels ont été élaborés deux instruments d'éducation aux économies d'énergie à destination des populations précaires afin de résorber leurs difficultés énergétiques.

Cette proposition scientifique fait suite au constat que peu de travaux ont entrepris une analyse fine et localisée des conditions d'émergence de tels instruments dans la régulation des problèmes sociaux. C'est particulièrement le cas des instruments de sensibilisation visant à résorber la précarité énergétique, alors même que de nombreux gouvernements urbains français y recourent depuis une quinzaine d'années. Les recherches qui s'y sont intéressées ont abordé la question de façon périphérique et ont proposé d'y voir la continuité d'une tradition hygiéniste de traitement des problèmes de pauvreté et de logement (Lees, 2014) ou le produit d'une convergence d'intérêts entre acteurs (Desvallées, 2019). Nous pensons que réintroduire une discussion empiriquement et théoriquement argumentée sur les conditions d'émergence et de légitimation d'instruments de gouvernement des conduites à l'échelle locale représente un enjeu scientifique stimulant et important. Comprendre pourquoi et comment les instruments d'action publique émergent pour réguler un problème public, en les restituant dans leur univers social de production plutôt que de les envisager comme de simples choix techniques et nécessaires, constitue une préoccupation majeure de la sociologie de l'action publique.

Pour examiner les mécanismes sociopolitiques qui ont présidé à la fabrication d'un gouvernement local des conduites énergétiques, c'est-à-dire à une intervention territoriale sur les pratiques individuelles de consommation d'énergie, nous recourons aux outils analytiques classiques de la sociologie de l'action publique : cadrage des problèmes, mise à l'agenda, intérêts, instruments, entrepreneurs, coalition, controverse. Notre positionnement théorique privilégie cependant deux sous-courants de la sociologie de l'action organisée : l'approche par les instruments (Lascoumes, Le Galès, 2004) et l'approche discursive (Majone, 1989; Fischer

& Forester, 1993; Hajer, 1993; Durnova & Zittoun, 2013). Nous exploiterons les cadres interprétatifs de ces deux approches pour mieux comprendre le processus d'émergence du problème, la construction d'une action locale par le recours à deux instruments d'orientation des comportements individuels et enfin les premières controverses qui entourent leur jeune carrière. Le premier cadre propose une analyse stratégique du processus d'instrumentation, c'est-à-dire « *l'ensemble des problèmes posés par le choix et l'usage des outils qui permettent de matérialiser et d'opérationnaliser l'action gouvernementale* » (Lascoumes, Le Galès, 2014, p. 326), en mettant en avant les intérêts et les stratégies qui structurent ce processus fondamentalement politique. Le second cadre analytique insiste sur le rôle des discours, de l'argumentation et des savoirs mobilisés par les acteurs dans la fabrique de l'action publique. L'ambition théorique de l'approche discursive des politiques publiques est de montrer comment les discours agissent sur les processus d'action publique en véhiculant des catégories de perception du monde social qui imprègnent les acteurs et orientent leurs comportements (Fisher, 1993). Nous nous appuyons également, à la fin de cette première partie, sur la sociologie de la participation (Blondiaux *et al.*, 2007; Blatrix, 2009; Mazeaud *et al.*, 2012; Mazeaud, 2012; Gourgues *et al.*, 2013; Gourgues, Mazeaud, 2018; Boisseuil, 2018) afin d'analyser comment et avec quels effets un dispositif participatif local a donné lieu à une contestation de l'instrumentation par les publics-cibles.

Nous ambitionnons, à partir des résultats obtenus sur notre objet de recherche, d'apporter en retour notre propre contribution à la littérature scientifique. Nous proposons de discuter et d'enrichir les travaux sur les politiques sociales locales (Ion, 2005; Bresson, 2006; Astier, 2009; Lafore, Outin, 2019; Avenel, Duvoux, 2020). La fabrication de deux instruments de gouvernement des conduites énergétiques à Nantes éclaire l'évolution contemporaine des politiques sociales locales sur trois plans : premièrement, la participation des acteurs privés et associatifs à la définition et à la mise en œuvre de l'action publique en matière de solidarité ; deuxièmement, la gestion de l'(in)accès aux ressources vitales de populations à bas revenus par la responsabilisation individuelle et l'incitation à la sobriété ; troisièmement, l'évolution du périmètre d'intervention du travail social qui s'empare de la question de la consommation d'énergie domestique, dans une société du 21<sup>ème</sup> siècle où la difficulté à satisfaire ses besoins énergétiques élémentaires peut être considéré comme un nouveau « risque social » (au côté des risques sociaux « classiques »)<sup>22</sup> que sont le chômage, la maladie, les accidents et la vieillesse)

---

<sup>22</sup> Nous reprenons la formule de Castel (2003, p.57).

à dimension environnementale (Laurent, 2019), ou encore un « risque social-écologique » (Laurent, 2018). La première partie propose également une contribution à la littérature sur la réception de l'action publique par ses destinataires (Revillard, 2018) et surtout à celle sur l'instrumentation comportementale de l'action publique (Dubuisson-Quellier, 2016). En effet, cette partie de la thèse pose à nouveau frais la question des logiques de production et de légitimation d'un mode de gouvernement des problèmes sociaux contemporains qui innerve aujourd'hui de nombreux domaines de l'activité sociale, en s'intéressant à un système d'acteurs locaux qui en est porteur et qui entretient des rapports sociaux directs avec ses cibles. Cette approche localisée et relationnelle représente un pas de côté par rapport aux travaux portant sur la gouvernementalité de l'Etat (parfois appréhendé en tant qu'entité désincarnée, analysant des campagnes éducatives sans interaction physique avec leurs publics) en s'intéressant à une forme de gouvernement des conduites déployée par un pouvoir local et opérationnalisée par des agents de terrain au contact direct de leurs cibles.

**Le chapitre 1** propose de revenir sur les conditions d'émergence de la précarité énergétique à l'agenda gouvernemental, identifie les acteurs qui jouent un rôle dans la définition de la politique publique à l'échelon national, la place de la surconsommation d'énergie et des économies d'énergie dans ce travail définitionnel, et enfin, donne à voir les dimensions du problème controversées qui sont portées dans l'espace public par des acteurs multiples. Ce chapitre à visée introductive se focalise sur l'échelle nationale. Il permet d'étudier le contexte juridique, politique et cognitif qui enserme l'enjeu de la précarité énergétique en France, offrant à la fois une profondeur historique à notre étude et des premiers éléments d'analyse pour éclairer une politique locale qui n'évolue jamais dans un isolat.

**Le chapitre 2** analyse les logiques sociopolitiques qui œuvrent à l'émergence d'un instrument de gouvernement des conduites énergétiques à Nantes dans la première moitié des années 2010 pour réguler les difficultés d'accès à l'énergie des fractions précaires des classes populaires locales. Il montre comment l'émergence de l'instrument répond aux intérêts d'un trio d'acteurs public/privé/associatif et comment sa légitimation est le résultat d'une production discursive qui fait circuler localement une représentation du problème axée autour des mauvais choix de consommation individuels des populations précaires.

Le **chapitre 3** montre l'élargissement de la coalition d'acteurs porteuse de ce mode d'intervention publique. L'adhésion de nouveaux acteurs au diagnostic et à la solution se matérialise à l'occasion de la construction d'un second dispositif d'incitation aux éco-gestes. Néanmoins, le discours comportemental dominant sur le problème s'effrite sous l'action d'acteurs porteurs de cadrages alternatifs : une sociologue et les cibles de l'action publique. A partir de 2016, le facteur comportemental reste central mais devient un élément parmi d'autres du diagnostic du problème posé par le système d'acteurs locaux.



# Chapitre 1/ Émergence, cadrages et instrumentation de la précarité énergétique en France

## Introduction

La précarité énergétique comme problème public mis à l'agenda des autorités politiques est un processus sociopolitique récent mais l'expérience de la privation d'énergie par des populations est ancienne. Les difficultés d'accès à l'énergie, en particulier pour se chauffer, ne datent pas d'aujourd'hui. Avant l'électrification généralisée des logements et la diffusion des équipements domestiques dans la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, elles concernaient la grande majorité de la population. Comment cette situation est-elle donc devenue un problème politique à la fin des années 2000 alors qu'elle existait depuis toujours sans faire l'objet d'une attention des pouvoirs publics ? Dans la première partie de ce chapitre, nous analysons ce processus d'émergence de la précarité énergétique comme objet d'intervention politique en la réinscrivant dans l'histoire longue du mal-logement (I). Nous montrons que la requalification récente des difficultés d'accès à l'énergie en une situation socialement inacceptable nécessitant une intervention publique s'inscrit dans la continuité d'une dynamique sociohistorique de redéfinition permanente du rapport collectif au mal-logement. Nous montrons que l'émergence de la précarité énergétique comme problème public se joue également dans les « focusing events » (Birkland, 1998) qui ont participé à l'objectivation des difficultés d'accès à l'énergie de certaines fractions de la population (crises énergétiques, précarisation du salariat) et dans la mobilisation d'acteurs qui ont utilisé des ressources pour favoriser sa mise à l'agenda politique. Dans la seconde partie du chapitre, nous montrons comment les inégalités d'accès à l'énergie sont cadrées à l'échelon national, en portant la focale sur les acteurs dominants qui participent aux processus de définition et de mise en instruments du problème : l'Etat, les groupes d'intérêts et le médiateur national de l'énergie (II). Ces acteurs, considérés ici comme des entités hétérogènes où circulent une pluralité d'intérêts et de représentations, se livrent une lutte pour devenir les « propriétaires légitimes » (Gilbert, Henry, 2012) du problème en mobilisant des ressources (expertise, relations institutionnelles, légitimité) et en développant des stratégies (lobbying, production de savoir). L'analyse des rapports de force entre l'Etat et des acteurs extérieurs qui cherchent à l'influencer permet de montrer les représentations concurrentes qui circulent autour du problème et de ses solutions, ainsi que les intérêts parfois contradictoires qui sont défendus. Mais l'analyse porte également sur les clivages qui se cristallisent entre des

acteurs évoluant au sein de la même entité, en particulier s'agissant de l'Etat. Dans une troisième et dernière partie, nous abordons les controverses autour du problème qui sont au cœur des débats publics sur la précarité énergétique depuis quelques années (III). Des objets de politique publique (décision, instrument, proposition d'action) font l'objet d'une controverse politique soit parce qu'ils sont le fait de l'Etat et que cette action étatique est jugée aggravante pour les inégalités d'accès à l'énergie par des acteurs (associatifs, universitaires ou militants) soit parce qu'ils sont revendiqués comme des solutions d'action publique à la précarité énergétique par certains acteurs mais font face à un refus ou une inaction de l'Etat.

## I. L'émergence de la précarité énergétique comme problème public

La précarité énergétique a émergée comme un problème public en France à la fin des années 2000 sous l'effet conjoint de trois mécanismes : une évolution historique du rapport collectif au mal-logement traduite en une sédimentation de lois et de normes en matière de confort **(A)**, des mutations contemporaines (crises énergétiques, précarisation du salariat, modes de vie dépendants de l'énergie) qui ont révélé et accentué les difficultés d'accès à l'énergie de fractions toujours plus larges de la population **(B)** et la mobilisation d'acteurs qui ont su faire émerger ce problème dans l'espace public et légitimer une intervention de la puissance publique **(C)**.

### A. Une évolution dans le temps des formes de mal-logement socialement reconnues

Une approche du mal-logement socialement et historiquement située permet de comprendre que l'émergence de la précarité énergétique comme problème en France représente en fait une étape supplémentaire dans la redéfinition collective du rapport au mal-logement. A partir du 19<sup>ème</sup> siècle, un ensemble d'institutions sont apparues pour délimiter un cadre d'habitabilité en matière de logement. Élaborées pour combattre des conditions d'habitat identifiées comme un danger pour la santé publique, ces institutions (normes d'habitabilité, lois, appellations) donnent à voir les représentations du mal-logement sans cesse retravaillées au cours de ces deux derniers siècles. La multiplication des modes de désignation du mal-logement témoigne d'ailleurs de cette redéfinition permanente : logement insalubre, logement indigne, sans-abrisme, passoire énergétique...les appellations se sont multipliées pour qualifier ce qui apparaît comme de nouvelles formes de mal-logement. Aujourd'hui, si la précarité énergétique est reconnue comme un problème public, ce n'est pas en raison de sa nouveauté mais parce que les normes du logement au 21<sup>ème</sup> siècle ont rendu cette situation d'habitat inacceptable **(1)** et que des acteurs se mobilisent encore aujourd'hui pour tenter de les faire évoluer **(2)**.

#### 1. Une affaire de normes : de la salubrité à l'invention du confort

Historiquement, les grandes villes françaises ont constitué des espaces de transmission des épidémies et des maladies mais ces fléaux ont longtemps été associés à des phénomènes divins (Kalff, 2008). Au 19<sup>ème</sup> siècle, la croissance démographique des villes consécutive à l'industrialisation de l'économie aggrave encore les conditions de logement et d'hygiène des habitants. L'insalubrité des logements constitue la norme mais, jusqu'à cette époque, ces situations d'habitat sont largement envisagées sous l'angle moral. En effet, la saleté des

logements des pauvres tiendrait à leur état intrinsèque d'individus déviants, dépravés et arriérés, incapables d'entretenir proprement leur corps et leur logement. Les représentations évoluent cependant au cours des années 1830 sous l'influence des hygiénistes (Bourdelaïs, 2001). En 1832, l'épidémie de choléra conduit l'hygiéniste Louis René Villermé à réaliser des premières enquêtes par quartier pour identifier avec précision les conditions d'habitat des ouvriers parisiens. Elles rendent compte de conditions de logement terribles chez les populations ouvrières : logements délabrés, surpeuplement, manque d'aération, absence de lumière et d'accès à l'eau potable, absence de WC, stagnation des eaux usées. Les conclusions des enquêtes établissent des liens étroits entre conditions d'habitat et santé des populations.

L'influence croissante des hygiénistes sous le Second Empire puis la Troisième République, au sein des milieux intellectuels et bourgeois, permet de donner de l'écho à cette pensée. Ce mouvement composé de médecins, de chimistes, de pharmaciens et d'ingénieurs se réunissent autour d'une conception commune de la santé humaine comme étant largement déterminée par les environnements dans lesquels évoluent les individus. Dans cette perspective, ils redéfinissent le concept d'insalubrité en rompant avec les préjugés de l'époque à l'égard des pauvres. Avec les hygiénistes, l'insalubrité cesse d'être une question uniquement morale pour devenir une question à la fois politique, sociale et sanitaire. Dans le sillage de la pensée marxiste, ils considèrent d'abord que l'exploitation des classes ouvrières (dureté des conditions de travail, faiblesse des revenus) ne permet pas de garantir des conditions de logement décentes à une majorité de la population. Autrement dit, c'est la misère sociale engendrée par l'organisation productive inégalitaire du capitalisme industriel naissant qui génère le mal-logement des ouvriers. D'autre part, ils soutiennent que l'insalubrité des logements dans lesquels vivent ces populations représente une menace majeure pour la santé publique. Le logement est identifié comme un lieu potentiellement pathogène et favorisant la contagion de maladies.

Les élites politiques bourgeoises se tournent alors vers une réponse apportée par les hygiénistes : l'hygiène publique. Avec elle, ils proposent de lutter contre « *toutes les causes contraires à la conservation et au bien-être de l'existence* »<sup>23</sup> en partant du principe que la médecine « *n'a pas seulement pour objet d'étudier et de guérir, elle a des rapports intimes avec l'organisation sociale* »<sup>24</sup>. L'hygiène publique propose deux outils pour y parvenir : garantir

---

<sup>23</sup>Premier numéro des « Annales de l'hygiène publique et de médecine légale », 1829, tiré de Kalff, 2008, p.17.

<sup>24</sup> Ibid.

des environnements urbains sains (via notamment la destruction des « îlots insalubres »<sup>25</sup>) et diffuser des normes d'hygiène au sein de la population.

Le mouvement hygiéniste fait ainsi émerger la lutte contre l'insalubrité comme objet d'intervention publique légitime et prioritaire. Les pouvoirs publics s'emparent de la question en 1850 au travers de la loi sur l'assainissement et l'insalubrité. Dans une logique de protection et de prévention de la santé publique, la loi s'attaque à l'insalubrité en établissant des critères juridiques permettant de la définir sommairement et en incitant à la rénovation et à la destruction des logements-taudis. Dorénavant, les locataires peuvent faire valoir leur droit à la salubrité auprès de l'administration. Celle-ci peut alors contraindre les propriétaires à réaliser des travaux d'assainissement. Le recours massif des locataires à ce droit, via les plaintes déposées aux commissions d'hygiène, témoigne de la diffusion progressive de nouvelles normes d'hygiène au sein des populations (Bourdelaïs, 2001). La loi de 1850 assure par ailleurs la normalisation technique des logements (via l'installation de systèmes d'évacuation des eaux usées chez les propriétaires intéressés) et des infrastructures urbaines (mise en place de réseaux de distribution d'eau et de tout-à-l'égout) tandis que le bouche-à-oreille entre habitants fait évoluer les normes sociales de l'hygiène dans le sens d'une intolérance croissante face à la malpropreté (Kalff, 2008). C'est par un jeu d'aller-retour entre ces deux voies (nouvelles aspirations des habitants et nouvelles institutions) que les populations se réapproprient les normes hygiénistes et que l'insalubrité devient socialement inacceptable (Kalff, 2008).

Dans la seconde moitié du 19<sup>ème</sup> siècle, la notion d'insalubrité gagne en épaisseur institutionnelle. La loi de 1884 oblige le raccordement des logements au réseau d'égout et leur accès à l'eau potable. La loi relative à la protection de la santé publique du 19 février 1902 oblige les maires à définir un règlement sanitaire dans leur commune en vue de garantir la salubrité des logements. En effet, ce règlement doit permettre d'identifier les logements impropres à l'habitation qui ne doivent plus pouvoir être construits ou loués (Fijalkow, 2014). La loi propose par ailleurs une définition de la salubrité comme « *l'état d'un milieu favorable à la santé* » et de l'hygiène comme « *l'ensemble des principes et pratiques tendant à préserver et améliorer la santé* ». Enfin, elle définit des normes de construction qui précisent et durcissent les conditions de salubrité d'un logement (modes d'évacuation des eaux usées, minimum de 9m<sup>2</sup> pour la surface d'une pièce, obligation de WC dans les logements de +3 pièces, etc.).

---

<sup>25</sup> Formule de Fijalkow, 1998.

Un tournant normatif dans le domaine de l'habitat intervient au 20<sup>ème</sup> siècle après la seconde guerre mondiale. La forte intervention de l'Etat « constructeur » en matière de logement s'accompagne d'une production législative autour d'une nouvelle notion : le confort. En 1948, l'Etat élabore de nouvelles règles de construction qui traduisent une représentation de ce que doit être un logement moderne (Fijalkow, 2014). Cette représentation de la modernité est basée sur l'accès au confort qui devient dorénavant le cadre à travers lequel les pouvoirs publics pensent l'habitabilité du logement. La construction massive de logements sociaux permet d'ailleurs de généraliser le « modèle du logement confortable » (Bouillon *et al.*, 2019). Dès lors, le curseur du « normal » et du « minimum » dans le logement se déplace. Alors que la bataille contre l'insalubrité des logements est socialement remportée et institutionnellement en œuvre depuis près d'un siècle<sup>26</sup>, les contours du mal-logement sont redéfinis. Le mal-logement cesse d'être seulement cette forme extrême qu'est l'insalubrité. Il devient, avec l'évolution des normes, cette forme dorénavant visible et intolérable : l'inconfort. L'invention du confort dans les sociétés modernes (Le Goff, 1994) marque un tournant dans notre rapport au mal-logement.

Jusqu'au début du 20<sup>ème</sup> siècle, le confort est uniquement l'apanage des classes bourgeoises qui l'utilisent notamment comme un moyen de distinction sociale. Le confort se démocratise dans les années 1930 grâce à la construction d'infrastructures techniques (acheminement de l'électricité dans les logements, compteur d'eau et d'électricité) et à l'émergence des équipements domestiques (réfrigérateur, chauffage central dans les immeubles). A cette période, le confort est normalisé par la technique : il est défini par rapport à la présence d'un minimum d'équipement sanitaire dans le logement. Pour Shove (2003), la technologie devient le support de diffusion et de stabilisation de nouvelles pratiques sociales relatives au confort. La consommation de masse (notamment en matière d'équipements ménagers) démocratise l'accès au confort technique et, avec lui, se généralisent de nouvelles pratiques et de nouvelles représentations sociales du confort. Etre pourvu d'un accès à l'électricité, à l'eau potable, se laver à l'eau chaude et avoir un équipement réfrigérant n'est plus considéré comme un privilège mais comme une condition d'un bien-être minimum. La société affirme un « droit au confort » (Le Goff, 1994). C'est en référence à l'affirmation de ce nouveau droit que Lees (2014) propose d'analyser l'émergence de la précarité énergétique comme problème public, mais en lui préférant la notion de « standard » empruntée à Gusfield (2009). Elle considère que si la précarité énergétique fait problème aujourd'hui c'est parce que le confort est devenu un

---

<sup>26</sup> Elle sera néanmoins relancée dans les années 1960 sous la pression des associations caritatives qui attendent des pouvoirs publics une « guerre contre les taudis ». Voir Paugam (1993) et Lazarus (2006).

« standard », c'est-à-dire un élément central de notre culture. Dès lors, que certaines populations soient limitées dans leur accès à un confort minimal (se chauffer, s'éclairer) devient problématique.

Dans les années 1990 et 2000, le sujet du mal-logement réapparaît fortement dans le champ associatif sous de nouvelles appellations. Elles correspondent à des formes de mal-logement qui apparaissent à la fois comme nouvelles et comme préoccupantes notamment parce qu'elles touchent un nombre croissant de personnes dans un contexte de crise du logement. Le « sans-abrisme », par exemple, émerge au milieu des années 1990 comme une forme de mal-logement qui nécessite une intervention publique d'urgence. Cette situation concerne aujourd'hui 27 000 personnes en France<sup>27</sup> (Fondation Abbé Pierre, 2020). Des acteurs associatifs ont contribué à sa mise à l'agenda politique par des actions symboliques fortes qui ont trouvées un écho médiatique. C'est le cas par exemple de l'opération organisée par « les enfants de Don Quichotte » au cours de l'hiver 2007, consistant à installer deux cents tentes sur les berges du canal Saint Martin à Paris pour interpeller les pouvoirs publics sur le sans-abrisme. En parallèle, d'autres appellations émergent dans l'espace public pour désigner l'existence de logement précaires et inconfortables : l'habitat indigne, l'habitat indécent et les passoires énergétiques. Si elles peuvent exprimer des formes d'inconfort dont le degré d'intensité est variable, elles ont en commun de désigner des situations d'habitat considérées comme inacceptables en raison de l'absence d'un confort minimal pouvant conduire à des états malades voire à la mort. Ces différentes reformulations récentes du problème public « mal-logement » montrent que son contenu est évolutif, et ce, parce qu'il est toujours historiquement situé.

En fin de compte, si « *la précarité des conditions de logement d'une partie de la population est une constante au cours du temps [...] les contours et les formes du « mauvais logement » se redessinent selon les époques* » (Dietrich-Ragon, 2011, p. 23). De ce point de vue, la précarité énergétique apparaît comme une nouvelle forme socialement reconnue de mal-logement, basée sur l'inacceptation collective d'une privation de confort thermique qui touche encore des millions de personnes en France. Si l'existence objective de cette situation d'habitat a aujourd'hui trouvé une reconnaissance sociale et politique, c'est compte tenu de la transformation progressive de notre rapport subjectif au logement dégradé. A chaque fois, ce

---

<sup>27</sup> Ce chiffre recouvre les situations strictement désignées sous le terme de sans-abrisme, c'est-à-dire les personnes se trouvant à la rue, mais les personnes sans domicile au sens de l'INSEE sont plus de 300 000 en France, dont 180 000 se trouvent dans des hébergements temporaires (CHRS, autres centres d'accueil).

rapport se retrouve codifié dans un ensemble d'institutions (lois, normes, instruments d'action, dénominations...) qui le stabilisent pendant une période.

## 2. Une affaire de rapports de force entre groupes sociaux : la bataille politique autour du décret « décence » entre acteurs associatifs et acteurs immobiliers

Si l'évolution des contours du mal-logement traduit les changements de représentations des acteurs politiques (Bouillon *et al.*, 2019), ces représentations peuvent être fortement portées par des groupes sociaux qui cherchent à influencer les politiques publiques. Des groupes peuvent se mobiliser pour imposer de nouvelles catégories d'action dans le champ de l'habitat. Ils peuvent également se mobiliser pour conserver ou modifier le sens des catégories existantes. En effet, les différentes appellations du mal-logement (insalubrité, indécence, indignité...) sont travaillées par des conflits de définition entre des acteurs qui cherchent pour certains à en élargir la portée, pour d'autres à la limiter. Dans cette section, nous analysons les négociations récentes autour de la redéfinition de la catégorie « décence » entre deux grands groupes d'acteurs. En effet, un rapport de force s'est noué entre d'un côté des acteurs qui cherchent à l'élargir en y introduisant un critère de performance thermique permettant de qualifier d'indécent tous les logements « passoires énergétiques » qui génèrent de la précarité énergétique et de l'autre, ceux qui résistent à cette tentative de redéfinition.

Jusqu'à récemment, la performance énergétique d'un logement n'était pas reconnue comme un critère pertinent pour qualifier la décence d'un logement. Les « passoires thermiques » totalement inefficaces d'un point de vue énergétique<sup>28</sup> n'entraient pas dans la catégorie des logements indécents. Définis par un décret de 2002<sup>29</sup>, la catégorie d'indécence désignait les logements dont les caractéristiques et les équipements ne permettaient pas de garantir « *la sécurité physique et la santé des locataires* ». Une littérature assez vaste a montré depuis plusieurs décennies les liens entre les logements à très faible performance thermique qui exposent les résidents au froid et à divers agents pathogènes (humidité, moisissures) et la dégradation de leur santé physique, mentale et sociale (Ezratty, 2009; Liddell & Morris, 2010; Marmot, 2011; Ledésert, 2014). Au-delà de l'aspect sanitaire, pour ceux qui essaient de continuer à se chauffer, ces logements représentent des gouffres financiers tant les dépenses

---

<sup>28</sup> Cette notion désigne généralement les logements qui consomment plus de 330 kilowattheure/m<sup>2</sup>/an (étiquette F ou G). Il existe environ 6,5 millions de logements en France appartenant à cette catégorie.

<sup>29</sup> Décret n°2002-120 du 30 janvier 2002 relatif aux caractéristiques du logement décent.



énergétiques sont élevées en l'absence d'une isolation du bâti qui retienne la chaleur. Les « passoires énergétiques » constituent ainsi un facteur structurel notoire de la précarité énergétique.

Ces dix dernières années, une des luttes politiques des acteurs porteurs du problème de la précarité énergétique a donc consisté à obtenir la reconnaissance de l'inefficacité énergétique d'un logement comme critère pertinent de l'indécence. Pour ses initiateurs, la réforme du décret « décence » représente un moyen juridique de faire basculer les passoires thermiques dans le périmètre de l'illégal et de conditionner leur remise en location à une obligation de rénovation par le propriétaire. Des associations comme le Cler<sup>30</sup> bataillent depuis plusieurs années à cette reconnaissance par un travail de lobbying auprès des décideurs nationaux. Des acteurs privés possédant de fortes ressources institutionnelles ont également pu se mobiliser dans ce sens, comme Philippe Pelletier, avocat et président du plan Bâtiment Grenelle, qui en rend compte lors de notre entretien.

P. Pelletier : « [...] c'est le décret décence qui dit qu'on ne peut mettre en location un logement qui ne répond pas à des normes minimales de confort et d'habitabilité, et dans le rapport de 2009 j'avais demandé qu'on rajoute un critère énergétique. Il ne suffit pas d'avoir un toit et la présence de toilettes etc., il faut aussi que ce ne soit pas un gouffre financier sur le plan du chauffage.

Enquêteur : décret qui a été refusé ?

P. Pelletier : alors ça m'a été refusé pendant des années puis ça a fini par être accepté mais ça s'est traduit par un décret qui ne voulait rien dire... il disait qu'était décent sur le plan énergétique un local qui avait des portes et des fenêtres, enfin en gros ça voulait dire ça, je caricature un peu, et on est actuellement en train d'en refaire un avec là aussi la barre qui est mise à un niveau tout de même extraordinairement laxiste qui est 500Kwh par m<sup>2</sup> et par an, ce qui n'est pas très sérieux. » [Entretien avec Philippe Pelletier, 06/10/2020]

La tentative de redéfinition de la catégorie « décence » par l'intégration de la performance énergétique du logement met en jeu des intérêts sociaux contradictoires. D'un côté, les locataires, en particulier les plus modestes, ont *a priori* tout intérêt à ce qu'un minimum de performance énergétique soit légalement requis pour qu'un propriétaire puisse louer son logement. Ce cadre juridique permettrait de réduire les risques d'exposition à la précarité énergétique de ceux qui sont contraints par l'étroitesse de leurs ressources économiques à habiter dans des logements de mauvaise qualité. De l'autre côté, les acteurs du bâtiment et de l'immobilier ont un puissant intérêt à ralentir voire à neutraliser cette tentative tant les logements à faible performance thermique sont nombreux en France ; leur exclusion du marché locatif représenterait une perte financière conséquente, au moins à court-terme, pour tous leurs propriétaires. On peut supposer que le gouvernement français aurait aussi beaucoup à y perdre :

---

<sup>30</sup> Comité de Liaison pour les Énergies Renouvelables. Nous présenterons en détail cet acteur dans la suite.

il se retrouverait à devoir réguler en urgence une crise du logement sans précédent sous l'effet de l'éviction du marché de millions de logements en France. Compte tenu de ces intérêts opposés, l'évolution de la catégorie « décence » vers l'intégration d'une dimension énergétique a nécessité une longue bataille politique. Depuis 2018, elle a été mise à l'agenda politique gouvernemental. Le conflit se situe donc aujourd'hui sur la fixation du seuil de performance énergétique au-delà duquel les logements pourront être qualifiés d'indécent.

Le décret « décence » a été discuté dès 2019 lors de l'élaboration de la loi Climat et Résilience, finalement promulguée le 24 août 2021. Cet épisode est intéressant en ce qu'il montre que la définition juridique d'une forme de mal-logement, ici l'indécence, n'a rien d'évidente. Elle résulte d'une lutte de pouvoir entre des groupes sociaux en compétition. Le décret décence a opposé d'un côté les associations environnementales (Greenpeace, Négawatt, Cler...) et sociales (Fondation Abbé Pierre, Secours Catholique...) qui souhaitaient introduire dans la « décence » du logement un niveau de performance énergétique minimal relativement ambitieux ; de l'autre, la fédération française du bâtiment (FFB), la Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) et le Medef qui se sont activement mobilisés pour minimiser la portée coercitive du nouveau décret. Ces deux types d'acteurs disposaient d'importantes ressources institutionnelles (accès au système politico-administratif via des rencontres régulières avec le cabinet de la ministre du logement, insertion dans des réseaux d'influence) et matérielles (financement de lobbyistes présents à l'Assemblée nationale, capacité à financer de l'expertise de type rédaction d'amendements) qui leur ont permis de défendre leurs lignes argumentatives. Celles des associations faisaient valoir l'urgence d'aller au-delà des mesures incitatives existantes et d'adopter des instruments contraignants pour accélérer la rénovation énergétique des logements. Selon le type d'association, l'enjeu était prioritairement la lutte contre le changement climatique (le secteur du bâtiment est le deuxième secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre en France avec 26% des émissions nationales<sup>31</sup>) ou l'éradication de la précarité énergétique (en garantissant à tous les ménages un logement avec un niveau de performance énergétique tel qu'il n'engendre pas des dépenses énergétiques intenable), et parfois les deux à la fois. Les seconds ont justifié leur opposition par la dénonciation d'une atteinte au droit de propriété, le besoin de temps et d'accompagnement financier dans la réalisation des travaux pour les propriétaires et ont argumenté au sujet du risque d'aggravation de la crise du logement en cas de suppression de logements du marché locatif. Ces derniers ne se sont pas opposés au

---

<sup>31</sup> Carbone 4 (2019) : <https://www.carbone4.com/article-batiment-snbc>.

principe d'une redéfinition de la catégorie « décence » à l'aune de l'efficacité énergétique des logements mais ils ont milité pour fixer « l'indécence énergétique » à un seuil extrêmement élevé (autour de 500kwh/m2/an) et qui ne soit abaissé que très progressivement. Le décret du 11 janvier 2021 relatif au critère de performance énergétique dans la définition du logement décent en France fixe ce seuil à un niveau que beaucoup considèrent comme trop faible, à commencer par 97% des citoyens qui ont été consultés par le ministère de la Transition Écologique. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, un logement est qualifié d'indécent et n'est plus autorisé à la location lorsque sa consommation d'énergie estimée par le DPE (exprimée en énergie finale<sup>32</sup>) est supérieure à 450Kwh/m2/an, soit les « pires » des logements étiquetés « G »<sup>33</sup>. La loi prévoit que ce seuil soit réévalué par étapes : 421Kwh/m2/an en 2025 (tous les logements « G »), 331Kwh/m2/an en 2028 (logements « F ») et 251Kwh/m2/an en 2034 (logements « E »).

Finalement, ce qu'on qualifie aujourd'hui d'indécent ou d'insalubre est le résultat temporaire d'un rapport de pouvoir entre des groupes sociaux qui défendent des intérêts concurrents. Les institutions (normes, lois, catégories, conceptions) sont toujours, en dernière instance, « *l'enregistrement des luttes sociales entre groupes* » (Bourdieu, 2002).

## B. Des mutations socio-économiques contemporaines

Si les difficultés d'accès à l'énergie sont devenues un problème public dans les années 2000, c'est aussi que des évolutions contemporaines ont agi comme des facteurs d'objectivation (Birkland, 1998). Trois facteurs principaux se combinent : la forte dépendance énergétique de nos sociétés thermo-industrielles **(1)**, les crises énergétiques **(2)** et la montée des inégalités sociales **(3)**.

---

<sup>32</sup> Dans la nouvelle réglementation thermique des bâtiments (RE2020), l'étiquette énergétique des logements n'est plus calculée en énergie primaire mais en énergie finale. Ce changement signifie que les pertes d'énergie liées à la production d'électricité (produire de l'électricité suppose de transformer une énergie primaire – l'uranium, le pétrole, le solaire- en électricité, processus au cours duquel de l'énergie va être perdue – on estime qu'il faut 3Kwh d'énergie primaire pour produire 1Kwh d'électricité-). En d'autres termes, les logements chauffés à l'électricité jusqu'ici en classe C vont pratiquement tous se retrouver en classe B. Cette modification de la règle comptable du DPE a donné lieu à une vive opposition des associations environnementales.

<sup>33</sup> En 2021, un arrêté ministériel a modifié la catégorie G : elle comprend dorénavant tous les logements qui ont une consommation d'énergie supérieure à 421 kWh/m2/an (et non plus supérieure à 450kWh/m2/an).

## 1. Des modes de vie occidentaux ultra-dépendants de l'énergie

L'énergie est aujourd'hui au centre de notre quotidien : se chauffer, cuisiner, se déplacer, se vêtir, se nourrir, utiliser un ordinateur, visionner la télévision, tous ces actes ordinaires sont dépendants d'une source d'énergie. Dans les sociétés occidentales modernes caractérisées par un « soubassement énergétique » (Villalba, 2016), l'accès à l'énergie représente en fait une condition fondamentale pour satisfaire ses besoins élémentaires et s'intégrer à la vie sociale. Symétriquement, ne pas avoir un accès régulier à l'énergie induit une expérience quotidienne du manque (Villalba, 2016) et un risque de relégation sociale (Lees, 2014). L'énergie – tout comme le logement- n'est pas un simple bien de consommation : c'est un service essentiel à la réalisation individuelle dans les sociétés modernes.

Ce constat est d'autant plus vrai depuis un demi-siècle où nos sociétés n'ont cessé d'augmenter leur dépendance à l'énergie (Bourg & Papaux, 2010). D'un côté, l'organisation économique du capitalisme industriel et post-industriel repose sur l'utilisation massive de ressources énergétiques fossiles, amenant certains à parler de « capitalisme fossile » (Malm, 2020) ou de « capitalocène » (Bonneuil, 2017). Ce recours intensif à l'énergie est indispensable à la poursuite du logiciel économique croissanciste, c'est-à-dire l'aspiration à une production matérielle et immatérielle sans cesse plus importante. De l'autre, et de façon corrélée, nos besoins énergétiques individuels ont radicalement évolué : un ensemble de services sont entrés dans le périmètre du confort minimum (chauffage, lave-linge, voiture...) sous l'effet de la transformation des normes de consommation et de confort. En France, la consommation d'électricité a triplé entre 1973 et 2010<sup>34</sup> alors que les systèmes techniques ont gagné en efficacité énergétique de façon considérable durant cette période. C'est donc parce que la consommation d'énergie est devenue à la fois un acte banal et indispensable de la vie moderne que le manque d'énergie est devenu socialement inacceptable.

Par ailleurs, consommer de l'énergie est un acte qui produit du symbole. Dans nos sociétés contemporaines, les pratiques de consommation contribuent à définir les identités sociales (Lazarus, 2006). Si la consommation d'énergie est rarement une finalité en soi parce qu'elle s'insère dans des pratiques sociales qui l'invisibilisent (Labussière & Nadaï, 2015), les actes de consommation d'énergie sont si fréquents et si structurants dans nos sociétés modernes qu'avec

---

<sup>34</sup> EDF, « La consommation d'électricité en chiffres » : <https://www.edf.fr/groupe-edf/espaces-dedies/l-energie-de-a-a-z/tout-sur-l-energie/l-electricite-au-quotidien/la-consommation-d-electricite-en-chiffres>

eux se jouent une partie de l'identité de l'individu. En particulier, dans la mesure où la consommation d'énergie représente un pré requis indispensable à de nombreuses pratiques sociales, elle joue un rôle dans l'accès des individus à certains espaces sociaux et à certaines pratiques sociales. Avoir les moyens de consommer de l'énergie c'est pouvoir accéder à des pratiques socialement valorisées (partir en vacances à l'autre bout du monde en prenant l'avion, acheter un véhicule imposant et rapide, recevoir des amis dans le confort d'une maison chauffée, s'adonner à des loisirs comme la location d'un bateau en période estivale) qui confèrent du prestige social. A contrario, la limitation des possibilités de consommation d'énergie restreint le champ des pratiques sociales accessibles. La difficulté à se déplacer représente à elle-seule une limitation majeure qui peut conduire à l'isolement social et à une identité négative (Paugam, 2009). La privation d'énergie génère d'ailleurs souvent chez ceux qui la subissent un sentiment de honte (Beslay & Gourmet, 2018). La honte d'accueillir chez soi dans des conditions inconfortables ou la honte de l'obscurité dans la maison, qui peuvent faire l'objet d'un stigmatisme en tant que signe manifeste de pauvreté. Participant à la construction de l'identité sociale des individus, la consommation d'énergie représente d'ailleurs un instrument de distinction sociale (Bourdieu, 1979). Il est frappant de voir à quel point des pratiques extrêmement consommatrices d'énergie (louer ou acquérir un yacht, adopter un mode de vie basé sur le voyage dans le monde, acheter un SUV, acheter régulièrement des produits textiles, manger de la viande rouge) continuent d'être socialement valorisées (Zaccai, 2019; Salle, 2021) même si leur stigmatisation commence à apparaître. Certes, la norme de la sobriété s'impose aujourd'hui de plus en plus et peut-être même d'abord dans certains milieux sociaux aisés qui peuvent utiliser l'écologie comme un outil de distinction sociale (Grossetête, 2019). Mais si des individus s'adonnent à des pratiques fortement consommatrices d'énergie c'est parce qu'ils continuent de pouvoir en retirer des profits symboliques, justifiant même chez certains d'entre eux d'entrer dans une logique de consommation ostentatoire (Veblen, 1978). L'énergie reste ainsi au centre de la vie occidentale moderne tant sur le plan matériel que symbolique. En être privé constitue un risque majeur d'exclusion sociale.

## 2. Les crises énergétiques : des moments de rupture vecteurs d'institutionnalisation de l'enjeu de l'accès à l'énergie des plus pauvres

Dès les années 1970, les sociétés européennes sont contraintes de requestionner leur rapport à l'énergie à la suite du premier choc pétrolier. Les 16 et 17 octobre 1973, les pays arabes membres de l'OPEP décident du quadruplement du prix du baril de pétrole et d'un embargo sur

la livraison pour les pays qui soutiennent Israël dans le cadre de la guerre du Kippour. Cette première crise énergétique mondiale accélère la prise de conscience des autorités françaises quant à la dépendance énergétique du pays vis-à-vis de pays étrangers. Cette conscience est déjà bien réelle depuis l'embargo pétrolier qui a fait suite au conflit du canal de Suez (1956) et l'indépendance de l'Algérie (1962) qui a retiré à la France ses principales réserves de pétrole. Inquiétés par leur vulnérabilité face aux prix imposés par une poignée de pétromonarchies situées dans des zones géopolitiquement instables, le gouvernement français se lance dans une politique d'investissement massif dans l'énergie nucléaire afin de construire son indépendance énergétique, et parallèlement dans une politique de maîtrise de la demande d'énergie afin de réduire ses besoins d'importation. Ce second volet signe un véritable glissement dans le référentiel des politiques énergétiques en France : la volonté politique n'est plus seulement de développer la production nationale d'énergie mais de maîtriser la consommation énergétique globale du territoire. Pour réduire la demande d'énergie, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (Ademe, agence d'Etat) organise des campagnes télévisuelles et radiophoniques de sensibilisation aux économies d'énergie (type « *il n'y a pas de petits gestes quand on est 60 millions à les faire* ») et diffuse un ensemble de prescriptions comportementales via des supports écrits.

En 1979, le monde connaît un second choc pétrolier : le prix du pétrole brut est multiplié par 2,7 en l'espace de deux ans et demi. Cette augmentation soudaine propulse l'énergie à un prix record historique (autour de 100\$/baril) pour redescendre à un niveau relativement bas dès 1982 (autour de 30\$/baril). La succession de deux épisodes de forte volatilité des prix provoque des évolutions dans le rapport de la société à la consommation d'énergie. Elle n'est plus seulement perçue comme une question d'abondance à réguler mais aussi comme un accès à garantir aux individus vulnérables aux variations de son prix. Le pouvoir d'achat des ménages et leur capacité à se chauffer devient une préoccupation politique (Berry, 2018). En effet, c'est à cette période que la puissance publique commence à montrer les premiers signes d'intérêt pour l'enjeu de l'accès à l'énergie des populations modestes. En 1985, l'Etat et EDF mettent en œuvre un fonds d'aide permettant une prise en charge partielle des dettes d'énergie des clients en difficultés via les conventions dites « Pauvreté Précarité ». Dans les années 1990, l'Etat fait plusieurs fois référence à l'objectif d'un nécessaire accès universel à l'énergie à l'occasion de

textes introduisant des dispositifs de solidarité (la loi Besson<sup>35</sup>, l'acte II du RMI<sup>36</sup> et la loi contre les exclusions de 1998<sup>37</sup>). La loi du 10 février 2000 relative à la modernisation du service public de l'électricité va jusqu'à introduire un « droit à l'électricité pour tous ».

Enfin, le troisième choc pétrolier (2003-2008) conduit à la multiplication du prix du pétrole par six en l'espace de sept années. Cette flambée des prix de l'énergie conduit l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat (Anah) à relancer en 2008 sa politique de rénovation énergétique des logements auprès des propriétaires, politique qui avait été mise de côté en raison d'un prix de l'énergie relativement bas pendant les vingt années précédentes. L'année 2008 est aussi celle où le pétrole atteint son pic de production conventionnel (« pic oil »), c'est-à-dire le moment où son volume d'extraction journalière atteint son maximum physique. A partir de cette date, les quantités de pétrole disponibles dans le monde sont amenées à décroître progressivement, quand bien même des investissements colossaux sont depuis déployés dans l'extraction du pétrole non-conventionnel pour retarder cet état de fait géologique. Les énergies fossiles, qui apportent plus de 80% de l'énergie utilisée dans le monde, sont des ressources qui ne se renouvellent pas. Cette situation de crise structurelle liée à la raréfaction des sources d'énergie conduit à entrer dans une période de forte volatilité du prix des énergies, notamment celui du pétrole. Or le prix du pétrole est le prix directeur sur le marché des autres énergies : lorsqu'il augmente, toutes les énergies suivent (Chevallier *et al.*, 2012).

En 2021, la crise énergétique s'est imposée au cœur de l'actualité. Au cours de cette année, le prix du gaz a augmenté de 300% sur le « marché de gros », c'est-à-dire le marché sur lequel se fournissent les énergéticiens. En conséquence, le tarif réglementé de vente (TRV) au gaz fixé par le gouvernement a enregistré des hausses successives de l'ordre de 57%<sup>38</sup> en cumulées sur six mois. Les prix sur les marchés européens de l'électricité ont quant à eux augmenté de 187%<sup>39</sup> entre janvier et octobre 2021. Cette flambée des prix de l'énergie a d'ailleurs poussé l'exécutif français à intervenir en septembre pour déployer un « bouclier tarifaire » (un chèque

---

<sup>35</sup> Loi du 31 mai 1990 qui affirme que « toute personne éprouvant des difficultés particulières [...] a droit à une aide de la collectivité [...] pour accéder à un logement décent [...] et pour y disposer de la fourniture d'eau et d'énergie. ». Elle transforme par ailleurs les fonds « Pauvreté précarité » en FSL.

<sup>36</sup> Loi de 1992 qui affirme le droit à une aide de la collectivité pour maintenir l'accès de tous à un service énergétique régulier et instaure un principe de non-coupage (1992).

<sup>37</sup> Loi qui met en place un « fonds d'impayés d'énergie ».

<sup>38</sup> Alternatives économiques, novembre 2021, n°417.

<sup>39</sup> La Tribune, 22 octobre 2021.

énergie exceptionnel de 100€, le gel du tarif réglementé au gaz, la limitation de la hausse du tarif réglementé de l'électricité à 4% en 2022) censé contenir les prix du gaz et de l'électricité.

Ainsi, les crises énergétiques qui se succèdent épisodiquement depuis cinquante ans ont participé à l'émergence d'une attention politique au sujet de l'accès à l'énergie des populations modestes. En période de forte hausse des prix, de nombreux individus ne peuvent plus satisfaire leurs besoins énergétiques essentiels. Or aujourd'hui, la raréfaction des ressources fossiles, les tensions géopolitiques et la financiarisation du secteur de l'énergie font peser un risque quasi-permanent de variations brutales des prix de l'énergie. Garantir un accès à l'énergie pour tous est ainsi devenu un enjeu politique majeur du 21<sup>ème</sup> siècle.

### 3. Les inégalités socio-économiques au cœur des inégalités d'accès à l'énergie

Depuis les années 1980, les inégalités économiques sont fortement reparties à la hausse au niveau mondial, notamment en France (Piketty, 2013). Les mécanismes qui produisent le creusement des inégalités de revenus et de patrimoine sont multiples : accumulation du capital par les plus riches, poids de l'héritage, dispositifs fiscaux favorables aux classes sociales aisées et affaiblissement des mesures sociales (Piketty, 2013 ; Piketty, 2015 ; Observatoire des inégalités, 2020). Elles sont particulièrement visibles à travers les inégalités croissantes en matière de taux d'effort entre les groupes sociaux : les plus aisés ont des dépenses contraintes (loyer, énergie) toujours plus basses en proportion de leurs revenus tandis que les plus modestes connaissent la dynamique inverse avec une hausse continue de la part de ces dépenses depuis les années 2000 (Landais, 2007 ; Clerc, 2009 ; Piketty, 2013).

Le creusement des inégalités socioéconomiques, qui serait un des premiers facteurs d'explication de l'augmentation du nombre d'impayés d'énergie en France (Combet, 2013), est entretenu par des évolutions structurelles sur le marché de l'emploi et le marché du logement. L'augmentation du recours aux contrats précaires et l'évolution du droit du travail vers plus de « flexibilité » (Orléan, 2013 ; Porcher, 2018) favorisent la précarisation des individus, en premier lieu les moins dotés en titres scolaires et ceux évoluant sur le segment secondaire déprécié du marché de l'emploi (François, Lemerrier, 2021). Surtout, la généralisation du chômage dans une société où la protection collective est garantie par une participation à la production conduit à l'exclusion de nombreux individus des mécanismes protecteurs de la redistribution horizontale. La multiplication des « désaffiliés » (Castel, 2003) de la société



salariale accentue les inégalités socioéconomiques et produit de nouvelles formes d'inégalités dont les inégalités d'accès à l'énergie sont une des manifestations visibles (Cacciari, 2016b). Deuxièmement, le creusement des inégalités découle de l'envolée des prix sur le marché du logement (Bugeja-Bloch, 2013). L'accès à la propriété est aujourd'hui réservé aux catégories aisées de la population tant l'immobilier est devenu un investissement coûteux. Même l'accès à la location, notamment dans les grandes métropoles françaises, est devenu très sélectif. Pour ceux qui parviennent à se loger, la part que représente les dépenses de loyer dans le revenu total s'accroît. Entre 2001 et 2013, elle est passée en moyenne de 16,1% à 18,3%<sup>40</sup> mais ce chiffre masque des disparités sociales considérables : le taux d'effort des 10% de ménages les plus pauvres est passé sur cette période de 31,4% à 42,1% tandis que celui des 10% les plus riches est passé de 9,8% à 10,8%<sup>41</sup>. Logement et emploi constitueraient ainsi les facteurs structurels de production de la précarité énergétique (Cacciari, 2016b).

Enfin, la recrudescence des inégalités n'est pas sans lien avec l'évolution des politiques sociales depuis les années 1980. Cette évolution s'opère à deux niveaux : la redéfinition des logiques d'attribution des dispositifs de solidarité et la transformation des acteurs qui les portent. Concernant la première, des travaux pointent l'émergence de nouvelles formes de régulation du champ des solidarités (Ion, 2005 ; Astier, 2007 ; Duvoux, 2009 ; Chelle, 2012). En particulier sous l'influence du « new public management », les institutions sociales se seraient converties à de nouvelles normes juridiques et budgétaires (maîtrise des dépenses, généralisation des conventions d'objectifs signés avec l'Etat pour améliorer leurs performances), relationnelles (valorisation de l'autonomie du bénéficiaire conçu comme coproducteur de sa solution) et d'attribution des aides (émergence du principe de conditionnalité et d'activation, magistrature sociale). En bref, l'attribution des prestations sociales est passée d'une logique d'universalité à une logique de conditionnalité et responsabilité. Concernant le second mouvement, le rôle que l'Etat occupe dans la production de la solidarité nationale évolue. Si les processus de décentralisation ont donné aux collectivités territoriales des compétences en matière d'action sociale, la littérature relève aussi une délégation croissante des politiques sociales aux acteurs associatifs (Cottin-Marx *et al.*, 2017) et privés (Bergeron *et al.*, 2011 ; Pascal, 2014). Ces évolutions s'inscrivent en réalité dans une transformation générale du rôle de l'Etat dans la production des politiques publiques. Une vaste

---

<sup>40</sup> Observatoire des inégalités (2017), qui reprend l'enquête Logement de l'INSEE. <https://www.inegalites.fr/Les-menages-modestes-ecrases-par-le-poids-des-depenses-de-logement>

<sup>41</sup> Ibid.

littérature analyse cette transformation par le prisme d'un « tournant néolibéral » (Jobert, 1994). La néolibéralisation de l'action publique aurait pour principale caractéristique l'extension d'un mode de régulation des sphères d'activités par le marché dont l'État est précisément l'initiateur et le garant du bon fonctionnement (Pinson, 2020). Les explications de cette évolution paradigmatique qui a transformé l'action de l'État dans de nombreux champs d'action publique ont été largement fournies et discutées aussi bien par l'approche cognitive des politiques publiques (Jobert, 1994 ; Zittoun, 2001) que par des sociologues attentifs à l'évolution des propriétés sociales des agents au sommet de l'État (Laurens, 2007).

Les productions scientifiques au sujet de l'évolution de l'Etat social s'accordent sur l'idée d'un affaiblissement de ses fonctions protectrices et redistributives (Castel, 2003 ; Duvoux, 2009 ; Chelle, 2012 ; Piketty, 2013). En puisant dans un passé récent, on peut évidemment penser à des mesures politiques qui ont fait l'objet d'importantes mobilisations sociales et ont contribué à diminuer la protection des plus vulnérables : la réduction des allocations logement<sup>42</sup>, la réforme de l'assurance chômage<sup>43</sup> ou les réformes du code du travail qui ont transformé les rapports salariaux dans un sens jugé défavorables aux salariés<sup>44</sup> par beaucoup. Le mouvement est en réalité double puisqu'il s'accompagne d'un recul de la fonction redistributive<sup>45</sup> de l'Etat social : allègement de la fiscalité sur les revenus du capital via la suppression de l'impôt sur la fortune mobilière et l'instauration d'une « flat tax », baisse de l'impôt sur les sociétés, suppression de « l'exit tax » et maintien d'une fiscalité sur les revenus peu progressive<sup>46</sup>.

Ainsi, la dynamique de paupérisation qui affecte de nombreux individus en France est produite par un ensemble de mécanismes politiques et institutionnels. Or la généralisation de la vulnérabilité concourt à ce que le moindre aléa représente pour l'individu une menace pour son existence matérielle. Quand les protections collectives s'amenuisent et les conditions matérielles d'existence se dégradent, la facture d'énergie représente une charge de plus en plus

---

<sup>42</sup> Le gouvernement a réalisé 3,9 milliards de coupes budgétaires dans les APL depuis 2017. Si elles ont été compensées pour certains locataires du parc social via la RLS, la nouvelle architecture de financement qui fait reposer l'effort financier sur les bailleurs sociaux réduit leurs capacités d'investissement dans la production de nouveaux logements et la rénovation des logements anciens.

<sup>43</sup> Pour un état des lieux documenté de la réforme et de ses effets anticipés, voir le dossier de 31 articles de Médiapart : « Assurance chômage : l'injustifiable réforme ».

<sup>44</sup> Voir par exemple le rapport du « comité d'évaluation des ordonnances » missionné par le ministère du travail.

<sup>45</sup> Selon l'OFCE et l'Institut des politiques publiques, la politique fiscale conduite en France depuis 2017 se fait au bénéfice des 2% des ménages au sommet de la distribution des revenus.

<sup>46</sup> Piketty, Landais, Saez (2012), « Pour une révolution fiscale. Un impôt sur le revenu pour le 21<sup>ème</sup> siècle ».

difficile à honorer. Surtout, tout événement imprévu, comme une facture de régularisation, fait courir le risque d'un basculement immédiat dans les arbitrages contraints et les privations.

### C. Une brève histoire d'une mise à l'agenda politique : le rôle de la mobilisation d'acteurs internes et extérieurs à l'Etat

Le « déconfinement » d'un problème, c'est-à-dire « *l'élargissement des espaces où circulent des discours* » à son sujet (Gilbert, Henry, 2009), en particulier au sein d'arènes publiques légitimes, se réalise lorsque des groupes sociaux sont capables de diffuser le problème hors de leur propre univers social, ou que des groupes plus fortement dotés en ressources leur apportent un appui. Sur notre objet de recherche, c'est lorsque des acteurs associatifs, institutionnels et académiques investis d'une forte légitimité et disposant de ressources sociales importantes se sont mobilisées pour porter la précarité énergétique au rang de problème public qu'il a été reconnu comme tel. L'inscription de la précarité énergétique dans le débat public est le fait de la mobilisation d'acteurs occupant des positions dominantes dans l'espace associatif et institutionnel, et d'actions syndicales qui ont rendu visible le problème par la voie de la médiatisation (1). Son inscription à l'agenda gouvernemental se produit au moment du Grenelle de l'Environnement qui peut être analysé à ce titre comme une fenêtre d'opportunité politique pour les acteurs engagés sur le sujet (Gazaix, 2011) (2).

#### 1. La mobilisation d'entrepreneurs de cause pour publiciser le problème

En 1999, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (Ademe) organise le premier colloque sur le sujet intitulé « Maîtrise de l'énergie dans les logements et lutte contre l'exclusion ». A cette époque, quelques acteurs ont commencé à développer une action pour réduire les difficultés d'accès à l'énergie des plus pauvres. Pour l'essentiel, il s'agit d'associations qui proposent des visites à domicile spécifiquement orientées vers les publics en situation d'impayés d'énergie. A côté des associations, l'Ademe fait figure de pionnière dans l'intérêt porté au sujet. Elle développe des formations à la maîtrise de l'énergie auprès des acteurs sociaux et subventionne les associations qui déploient dans les territoires les premiers dispositifs d'intervention sur l'enjeu spécifique de l'énergie auprès des populations précaires. Mais les actions restent peu nombreuses, très localisées et les acteurs potentiellement concernés par le sujet évoluent dans des champs d'intervention différents, avec des cultures

professionnelles et des temporalités d'intervention différentes, ce qui n'œuvre pas à leur rapprochement. En 2005, une coalition d'acteurs<sup>47</sup> publie un « *manifeste pour agir* » intitulé « *Habitat, précarité sociale et énergie* » dans lequel ils alertent les pouvoirs publics sur l'augmentation des situations de privation d'énergie en France et la nécessité de garantir un droit à l'énergie pour tous notamment en investissant massivement dans la rénovation thermique des logements. Ce document fait entrer le terme de « précarité énergétique » dans l'espace public (Gazaix, 2011). Les acteurs identifient les contours du problème (mal-logement et prix de l'énergie) et s'accordent sur l'insuffisance des initiatives publiques déployées jusque-là. Ils appellent les pouvoirs publics à structurer une politique publique globale impliquant tous les acteurs du social, de l'habitat et de l'énergie : « *un plan d'actions complet pour traiter durablement les situations de mal-logement liées à l'énergie, qui pourrait donner lieu à un programme pluriannuel d'interventions concrètes [...] d'autant plus impératif que l'augmentation des prix est certaine et durable pour toutes les énergies* »<sup>48</sup>.

Une deuxième mobilisation d'acteurs participe de façon concomitante à l'émergence de la précarité énergétique comme problème public : celle des syndicats. En 2004, des agents d'EDF-GDF majoritairement syndiqués à la CGT lancent le mouvement des « Robins des Bois ». Ces agents chargés de réaliser des coupures d'énergie chez les clients en impayés vivent des tensions psychiques liées à l'acte de coupure qu'ils sont amenés à réaliser régulièrement (Lees, 2014). Ils décident de s'y opposer via le refus de couper et le rétablissement du courant chez les clients en situation de coupure. Notre entretien avec un technicien d'Enedis chargé de réaliser des coupures à domicile témoigne de la charge émotionnelle à laquelle ces agents sont soumis face à des situations dramatiques, et les moyens discrétionnaires dont ils usent pour l'amoinrir.

Enquêteur : Sur la relation avec le client au moment de la coupure, comment ça se passe ?

Technicien : [...] On trouve une solution, on coupe pas forcément...le plus poignant à mon sens c'est les petits vieux qui sont tout seuls dans leur coin, tu te pointes chez eux tu sais qu'ils ont pas de revenus, ils doivent avoir une retraite de misère les pauvres, ils sont tout seuls, ils voient personne, quand tu te pointes et qu'on te demande de les couper [...] ils ont plus que la lumière et la télé, qu'est-ce que tu veux...moi j'en ai vu des petites vieilles fondre en larmes, putain c'est quoi le problème ? Moi je coupe pas des trucs comme ça, une petite vieille ou un petit vieux tout seul, j'en ai rien à foutre je préfère me prendre un blâme mais jamais je le couperai. Je trouve une solution, je vais dire « non le point de coupure il est pas accessible, il est chez le client et le client est pas là », je m'en fou moi, l'autre il va regarder sur Google « si le coffret il est là », j'en ai rien à foutre moi, je lui dis « va couper toi, va le voir le petit vieux qui te fond en larmes dans les bras ». [Entretien avec un agent d'Enedis, 05/01/2021].

---

<sup>47</sup> La coalition est composée de neuf acteurs évoluant dans le champ du social (fondation Abbé Pierre, Secours Catholique, l'Union nationale des associations familiales, l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux), du logement (Compagnons Bâtisseurs, Soliha, Société française des urbanistes) et de l'environnement (le CLER, Amorce).

<sup>48</sup> Manifeste « Habitat, précarité et énergie », 2005, p.3.

En 2004, cette situation a conduit des agents d'EDF à se mobiliser sous la forme d'une opposition en acte aux coupures d'énergie. Leurs opérations s'inscrivaient dans une dénonciation plus large des projets de libéralisation et de privatisation qui menaçaient leur conception d'un service public de l'énergie (Lees, 2014). De ce point de vue, les opérations « Robins des bois » ont aussi été un moyen stratégique pour les militants et les organisations syndicales de faire exister « hors des murs de l'entreprise » (Bérout, 2009) leurs revendications en matière de service public de l'énergie. A travers les médias, le mouvement a gagné en visibilité et a contribué à imposer la précarité énergétique dans le débat public (Lees, 2014).

De 2005 à 2007, trois acteurs particulièrement investis sur le sujet cherchent à structurer un réseau national d'acteurs pour mettre en relation les différents professionnels qui se confrontent à la précarité énergétique dans leur travail quotidien. Le premier est ingénieur à l'Ademe ; la seconde est militante au sein du DAL, salariée de l'association Gefosat (Maîtrise de l'énergie-Énergies renouvelables) et membre du conseil d'administration du Cler ; le dernier est salarié de l'association A3E (Association des Encyclopédies de l'Environnement et de l'Énergie), travaille sur des projets de lutte contre la précarité énergétique depuis plusieurs années et est membre du Cler. Ce trio d'acteurs parvient à lancer le projet grâce à la complémentarité de leurs ressources : le premier est positionné dans une institution dont le champ d'activité est la maîtrise de l'énergie et qui est dotée de ressources financières importantes ; les deux autres disposent de ressources sociales compte tenu de leur insertion dans des réseaux associatifs, notamment celui du Cler, association installée et reconnue dans le monde de l'énergie. Or c'est lorsque le Cler accepte d'être la tête de réseau que l'Ademe accepte de financer le projet. Elle est rapidement suivie par la Fondation Abbé Pierre. Une multitude d'acteurs publics et privés viennent par la suite apporter une contribution financière au fonctionnement du réseau<sup>49</sup>. La création du réseau des acteurs de la pauvreté et de la précarité énergétique dans le logement (RAPPEL) en 2007 permet de mettre en lien « *les intervenants des secteurs de l'action sanitaire et sociale, du logement et de l'énergie [qui] ont chacun leur logique [et dont les] réseaux sont souvent cloisonnés, soit thématiquement soit territorialement* »<sup>50</sup>. L'objectif du réseau est d'abord de favoriser les échanges d'expérience et l'interconnaissance entre des acteurs de terrain confrontés localement à la problématique (travailleurs sociaux, opérateurs de l'habitat, associations, fournisseurs d'énergie, techniciens des collectivités territoriales...). Les

---

<sup>49</sup>EDF, ENGIE, l'Anah, Schneider Electric, le Secours Catholique, le groupe Effy, le fonds de dotation SoliNergie et l'Agence Française de développement.

<sup>50</sup> Extrait du programme de la rencontre nationale du RAPPEL du 14 novembre 2019.

organisateurs du réseau mettent en place des espaces de discussion et d'interaction, notamment une mailing-list qui permet de poser des questions, et une rencontre annuelle à Paris faite de plénières et d'ateliers participatifs. Le réseau permet en outre de faire circuler de l'information (expériences locales, dispositifs existants, évolutions législatives, production scientifique...) et d'élaborer collectivement des stratégies d'action et de plaider dans le combat contre la précarité énergétique.

En 2007, la sociologue Isolde Devalière publie l'article « *Comment prévenir la précarité énergétique ?* », le premier article académique français usant de cette dénomination. L'Ademe publie aussi un rapport en 2007 et un deuxième en 2008 qui utilisent la notion. La position d'acteur institutionnel dominant dans le champ de l'environnement de l'agence d'Etat participe activement à la mise en visibilité de la précarité énergétique dans l'espace public et dans le champ des politiques environnementales. En 2008, les médias généralistes commencent à couvrir le problème (Gazaix, 2011).

## 2. Le Grenelle de l'Environnement : une fenêtre d'opportunité pour des acteurs associatifs

Constitué en problème public, la précarité énergétique circule dorénavant dans l'espace public et médiatique mais son inscription à l'agenda politique nécessite une mobilisation externe (Garraud, 1990). L'activité de lobbying menée par des acteurs associatifs auprès des parlementaires français pendant le Grenelle de l'Environnement en 2008 joue un rôle prépondérant dans le processus de mise à l'agenda de la précarité énergétique.

En octobre 2008, une coalition d'acteurs emmenée par le Cler et la fondation Abbé Pierre écrit une « *lettre ouverte aux parlementaires français* ». Ce document commun symbolise le travail de plaidoyer effectué par des acteurs associatifs auprès des décideurs nationaux pour faire de la précarité énergétique un enjeu politique. Les signataires alertent sur le risque de « *crise sociale et sanitaire majeure* » causée par les difficultés d'accès à l'énergie de « *cinq millions de familles* ». Ils dénoncent l'absence d'attention politique pour ce phénomène alors que le gouvernement est en pleine période de réflexion et de concertation sur les enjeux énergétiques et environnementaux : « *Nous, associations, ONG, organismes publics, regrettons que le problème de la précarité énergétique soit ignoré. Bien que le terme de précarité*

*énergétique ait été citée dans les conclusions initiales, il n'est plus citée dans les projets de loi issus du Grenelle de l'environnement »<sup>51</sup>.*

Les acteurs demandent à ce que les projets de loi issus du Grenelle de l'Environnement intègrent un plan d'action en matière de lutte contre la précarité énergétique, une définition du phénomène et un observatoire chargé de produire de la connaissance à son sujet. Certains d'entre eux, comme la Fondation Abbé Pierre, jouissent d'une forte légitimité auprès de la sphère politique, inscrite dans une histoire longue. La mobilisation de ce type d'acteurs doté de ressources symboliques importantes aurait permis au problème de recevoir rapidement une attention politique. C'est le point de vue défendu par un acteur associatif impliqué dans la création du réseau RAPPEL et signataire de la lettre adressée aux parlementaires :

Enquêté : Le Grenelle 1 avait annoncé des ambitions de réduction des consommations des logements et ainsi de suite mais sans faire aucune référence à la précarité énergétique. Donc on a fait à ce moment-là une campagne de lobbying, on a fait un courrier à tous les députés parce que il y avait la deuxième partie de la loi qui arrivait à l'assemblée et donc avec une lettre ouverte aux députés qui était signée notamment par la fondation Abbé Pierre... la fondation Abbé Pierre a eu un rôle énorme dans tout ça parce que c'est vraiment eux en termes d'images... ils représentent quelque chose.

Enquêteur : Ils ont un poids au niveau du pouvoir politique ?

Enquêté : Oui, oui oui, même s'ils ne gagnent pas toutes leurs batailles... ils ont une puissance de communication, on rentre dans un autre niveau de... de lobbying, ça devient... c'est d'un seul coup beaucoup plus pris au sérieux. [Entretien avec un membre de l'association Cler, co-fondateur du réseau RAPPEL, 07/2020]

L'appel de ces acteurs trouve un écho au sein de l'Etat. En 2009, la secrétaire d'Etat au développement durable auprès du ministre Jean-Louis Borloo sollicite Philippe Pelletier via une lettre de mission. Avocat, président du « plan bâtiment grenelle » et ex-directeur de l'Anah, Philippe Pelletier réunit alors un groupe de travail chargé de produire des réflexions et des propositions concrètes d'action au gouvernement sur le sujet de la précarité énergétique. Il désigne les animateurs et rapporteurs de ce groupe : Alain de Quero de l'Anah et Bertrand Lapostolet de la Fondation Abbé Pierre. Les autres individus qui composent ce collège d'acteurs évoluent à proportion équivalente dans le champ de l'environnement, du logement et de l'action sociale. De ce point de vue, la définition du problème public inscrite quelques mois plus tard dans la loi traduit finalement le positionnement des acteurs impliqués dans ce groupe de travail et résulterait d'une forme de consensus entre leurs intérêts multiples (Lees, 2014). Le groupe de travail propose une définition du phénomène par le tryptique<sup>52</sup> revenu-bâti-coût de l'énergie

---

<sup>51</sup> Lettre ouverte aux parlementaires français, 2 octobre 2008, p.1.

<sup>52</sup> Ce tryptique reliant niveau de revenu, qualité du logement et hausse des prix de l'énergie a été proposé par Brenda Boardman dès le début des années 1990 pour expliquer les causes de la précarité énergétique et la

(qui correspond aux trois champs d'action des acteurs : le social, le logement et l'énergie) et propose neuf pistes d'actions pour le prendre en charge<sup>53</sup>. Il propose également de faire évoluer les critères d'attribution des certificats d'économie d'énergie (CEE) pour inciter les acteurs de l'énergie à proposer des travaux en priorité aux populations précaires.

## **Conclusion I**

Le processus d'émergence et de reconnaissance politique de la précarité énergétique comme problème public à la fin des années 2000 s'explique par la conjonction de trois mécanismes principaux. Premièrement, la notion de mal-logement s'est élargie au cours de l'histoire récente à de nouvelles formes d'habitat (squat, logement indigne, indécent, passoire énergétique...). Ces dernières sont aujourd'hui considérées comme « intolérables » (Dietrich-Ragon, 2011) dans une société où le confort s'est généralisé à travers des objets et des normes, et où la modernité est érigée en valeur cardinale. L'existence de logements à faible performance thermique qui exposent leurs résidents au froid et à l'humidité est devenue inacceptable car elle entre en contradiction avec le progrès et la modernité revendiquées par nos sociétés, et avec nos conceptions du confort minimal légitime. Deuxièmement, des évolutions contemporaines ont contribué à rendre visible les difficultés d'accès à l'énergie de certaines populations : les différentes crises énergétiques ont révélé et accentué le fait que des fractions de la population n'étaient pas en capacité de faire face à l'augmentation des prix des énergies ; la précarisation qui affecte les groupes sociaux les moins dotés en capitaux accentue leur taux d'effort énergétique ; l'importance matérielle et symbolique de l'énergie dans nos sociétés participe à l'exclusion sociale de ceux qui en sont privés. Troisièmement et dernièrement, des acteurs aux ressources multiples (financières, politiques, syndicales, académiques...) se sont mobilisés pour faire émerger ce problème dans l'espace public et exiger une intervention publique.

---

distinguer de l'unique pauvreté monétaire. En France, ce tryptique sera popularisé par les experts du sujet, notamment l'ONPE.

<sup>53</sup> L'inscription d'une définition dans la loi, la création d'un observatoire national, un « bouclier énergétique » pour aider au paiement des factures d'énergie, l'intégration de la performance énergétique dans les textes sur la décence et l'insalubrité, un chèque pour financer les travaux des personnes qui n'ont pas d'apport personnel, revalorisation des prêts « amélioration de l'habitat » et du micro-crédit habitat. Voir le rapport Pelletier (2009).



## II. Les acteurs nationaux porteurs d'un cadrage et de recettes d'action publique sur le problème : Etat, groupes d'intérêt et médiateur de l'énergie

En 2010, la loi Grenelle institutionnalise la précarité énergétique en créant une définition juridique du problème autour de deux causes : la faiblesse des revenus et la mauvaise qualité du logement<sup>54</sup>. L'inscription dans la loi d'une définition axée autour du revenu et de l'habitat entérine la domination d'un cadrage national autour de ces deux causes (Gazaix, 2011). L'action de l'Etat, dont nous restituons la pluralité des acteurs internes, est le produit d'une approche dépolitisée de la précarité énergétique **(A)**. Des acteurs associatifs (Secours Catholique, fondation Abbé Pierre, Cler) et syndicaux (CGT) agissent à travers différents répertoires d'action pour influencer à la fois la définition du problème et sa mise en instruments **(B)**. Le médiateur national de l'énergie, entité indépendante créée lors des réformes de libéralisation du marché de l'énergie pour réguler les rapports marchands, se positionne également comme un acteur des luttes définitionnelles et de la fabrication de l'action publique en matière de lutte contre la précarité énergétique à l'échelle nationale **(C)**.

### A. L'Etat : une conception dépolitisée des inégalités d'accès à l'énergie

Poser un regard sociologique sur l'Etat amène à considérer qu'il n'est pas un acteur monolithique (Hassenteufel, 2011; Muller, 2013; Lascoumes, Le Galès, 2018). Le président, le premier ministre, les ministres, leurs cabinets, les administrations centrales et déconcentrées, les agences, représentent une pluralité d'acteurs qui composent l'Etat. Celui-ci est donc traversé continuellement par des rapports de force entre ses différentes entités internes et leurs agents, qui ne partagent ni les mêmes intérêts ni les mêmes représentations. Nous restituons ainsi le positionnement de l'Etat sur le problème en analysant le plus finement possible les jeux d'acteurs qui se nouent en son sein. Nous commençons par analyser les deux instruments de régulation étatiques dominants **(1)**, la cible des « précaires énergétiques » **(2)** et la gouvernance du problème au sein de l'Etat **(3)**. Nous finissons par mettre en avant les sources de conflit autour du problème entre les acteurs internes à l'Etat **(4)** et le rôle de l'Ademe dans la légitimation d'une instrumentation comportementale **(5)**.

---

<sup>54</sup> Notons ici que la définition officielle n'introduit donc pas d'aspect comportemental dans le problème : elle ne fait référence ni au mésusage ni à la surconsommation d'énergie. Pour autant, elle n'évoque pas les comportements d'auto-restriction d'énergie. Ceci fait d'ailleurs l'objet d'une mise en garde dans le rapport Pelletier.

## 1. Les deux instruments dominants de l'Etat : intervenir sans agir sur les inégalités structurelles

Au début des années 2010, l'Etat décide de créer un dispositif d'aide au paiement des factures d'énergie pour les ménages pauvres (les tarifs sociaux de l'énergie, aujourd'hui « chèque énergie ») et un programme de subvention à la rénovation énergétique des logements (le programme « Habiter Mieux »). Ces instruments sont les deux modalités dominantes d'intervention de l'Etat au regard à la fois du budget mobilisé<sup>55</sup>, de leur communication auprès du grand public, de leur place dans les discours politiques<sup>56</sup> et de l'intensification de leur usage pendant la crise énergétique de 2021.

Les instruments d'action publique véhiculent une représentation des problèmes sociaux qu'ils cherchent à résoudre (Lascoumes & Le Galès, 2004). Ils reposent notamment sur une interprétation particulière des causes du problème, de ses publics et des solutions à lui apporter. En développant une aide financière et un programme de rénovation énergétique des logements, l'Etat a abordé le problème public comme une affaire de faibles revenus et de mauvaise isolation thermique des logements. Il s'est parfaitement conformé au cadrage du problème qui a émergé des discussions entre une diversité d'acteurs pendant le Grenelle de l'Environnement. Mais les deux dimensions constitutives du cadrage ont été envisagées d'une façon dépolitisée en ce qu'elles n'ont pas été resituées dans les dynamiques macrosociales qui les expliquent. Pour Lees (2014), l'identification de la faiblesse des revenus comme cause de la précarité énergétique n'a pas donné lieu à une réflexion sur la paupérisation du salariat ni sur le modèle de redistribution des richesses en France. De la même façon, la mauvaise qualité énergétique des logements n'a pas été l'occasion d'interroger les inégalités de logement qui conduisent les groupes sociaux les moins dotés en capital économique à vivre dans des logements toujours plus dépréciés, ou plus généralement de se questionner sur les difficultés à se loger qui touchent un nombre croissant d'individus (Driant, 2010; Dietrich-Ragon, 2011; Bugeja-Bloch, 2013).

Une ex-ministre du logement, s'appuyant sur son expérience politique au gouvernement entre 2016 et 2017 et sa présence dans les espaces décisionnels aujourd'hui, considère que la précarité énergétique est très peu abordée par la question de la pauvreté et des mécanismes

---

<sup>55</sup> Environ un milliard d'euros pour le chèque énergie en 2019, environ trois milliards pour Habiter Mieux en 2021.

<sup>56</sup> On se réfère ici par exemple au discours de clôture de la ministre du logement Emmanuelle Wargon lors de la journée nationale de la précarité énergétique organisée par l'ONPE le 9 novembre 2021. Ce sont ces deux instruments qui ont été présentés pour rendre compte de l'action de l'Etat sur le problème.

politiques qui la produisent. Elle explique que ce problème est avant tout le résultat d'une paupérisation croissante de la société mais que se pose rarement dans le débat public et dans les instances de pouvoir la question des choix politiques qui génèrent cette paupérisation.

« [...] De toute façon je pense qu'on a un problème général en France à assumer de parler de la pauvreté, de l'insécurité financière. Ce n'est pas juste la crise qui fait qu'il y a des impayés, il y a aussi des gens qui même en travaillant...enfin qui ont un boulot en CDI mais qui sont à temps partiel et donc ils sont pauvres. **On a des problèmes de précarité énergétique parce qu'on a des gens qui sont simplement pauvres.** Et évidemment quand on a seulement 700 € de revenu par mois, on est beaucoup plus fragile face à une augmentation de charges énergétiques qu'est pas maîtrisée. Et je dis ça parce que je ne veux pas qu'on soit que sur l'histoire soit du bâti mal isolé soit du problème de la voiture diesel. C'est-à-dire qu'à un moment **faut aussi qu'on assume de se poser des questions sur la pauvreté des gens.** [...]. Je ne peux pas moi tolérer, par rapport à mes valeurs politiques, que notre pays qui est d'une très grande richesse s'accommode d'avoir des millions de personnes sous le seuil de pauvreté. Donc en fait **c'est un choix politique.** [Entretien avec Emmanuelle Cosse, ancienne ministre du logement de février 2016 à mai 2017, actuelle directrice de l'Union Sociale de l'Habitat et conseillère régionale d'Ile-de-France, 12/03/2021]

Le positionnement non prioritaire du problème de la pauvreté à l'agenda politique gouvernemental au sein d'une société pourtant marquée par une généralisation de la précarité salariale (Castel, 1995) s'explique selon l'ancienne ministre du logement par deux dynamiques. D'abord, elle soulève la question des rapports de pouvoir entre groupes sociaux dans la défense de leurs intérêts en arguant dans un autre passage de l'entretien que « *les pauvres ne votent pas, les pauvres ne font pas un mouvement social, les pauvres ne manifestent pas devant les permanences des parlementaires ou des ministères* ». Ce propos insiste sur l'idée que la mise à l'agenda d'un problème, tout comme son cadrage, dépend en grande partie des capacités de mobilisation des groupes sociaux qui le portent. La faible mobilisation des populations pauvres dans les arènes publiques et médiatiques pour revendiquer de meilleures conditions matérielles d'existence joueraient ainsi dans l'attention limitée dont ils bénéficient de la part des pouvoirs publics. D'autre part, c'est pour des raisons de risques électoraux que le problème de la précarité énergétique ne serait pas abordé politiquement sous l'angle de la pauvreté et de la répartition des richesses. De son point de vue, une politique de lutte contre la précarité énergétique qui s'attaquerait aux conditions structurelles de la pauvreté et mettrait en œuvre une forte redistribution serait perçue négativement par une large partie des électeurs des classes moyennes qui jugeraient déjà que l'Etat est trop généreux, tandis que la rétribution électorale de la clientèle des pauvres serait faible compte tenu leur taux de participation aux élections. Elle déclare ainsi : « *Ce n'est pas un sujet mobilisateur. Expliquer à des gens qui sont tous un peu en difficulté que vous allez lutter pour les plus pauvres...en plus je pense qu'une partie de la société française pense qu'on fait trop pour les pauvres, pense qu'on aide trop les gens* ». Finalement, pour des raisons qui tiendraient à un état des rapports de force entre groupes

sociaux et à des intérêts électoraux des professionnels de la politique, la précarité énergétique serait inscrite à l'agenda politique mais d'une façon qui ne correspond pas à un traitement politique, c'est-à-dire à une action prenant en charge les causes collectives et structurelles du problème (inégalités sociales, fiscalité, salaire, protection sociale), comme l'affirmait Commaille (1997) au sujet de la question sociale.

L'analyse des instruments déployés par l'Etat pour lutter contre la précarité énergétique corrobore effectivement cette perspective en traduisant une conception dépolitisée du problème qu'ils cherchent à résoudre. Le premier, le chèque énergie, appartient au registre des instruments de type « économique et redistributif » (Lascoumes & Le Galès, 2004). Il s'inscrit dans une stratégie de compensation des prix de l'énergie qui sont amenés à croître de façon continue à long-terme pour des raisons à la fois physiques, géopolitiques et marchandes. Mais le chèque, en tant que modalité particulière de versement d'une aide sociale, traduit une certaine conception du public cible : un public pauvre qui serait incompétent ou irrationnel dans la gestion de son budget et de ses aides (Gourgues & Mazeaud, 2018; Colombi, 2020). En effet, le chèque limite l'utilisation de l'aide financière allouée à un seul type de dépense possible, en l'occurrence le paiement de la facture d'énergie. Tocqué et Rivoalan (2015) perçoivent ce type de dispositifs comme des façons de rassurer l'opinion publique sur l'utilisation des ressources distribuées par l'Etat mais parallèlement comme des machines à stigmatiser les ayants droits en sous-entendant qu'ils sont des mauvais gestionnaires voire de potentiels fraudeurs. En outre, si l'instrument est de type économique, il s'agit d'une aide financière dont la faiblesse du montant<sup>57</sup> ne permet pas dans la plupart des cas de sortir les ménages de leurs difficultés de paiement (Lees, 2014; Erard *et al.*, 2015; Koch-Ortega *et al.*, 2017). Son financement n'est d'ailleurs même pas fondé sur le principe de la redistribution verticale<sup>58</sup>, moyennant quoi il n'opère aucun changement dans la répartition des richesses entre groupes sociaux. Le second instrument (les subventions à la rénovation énergétique des logements) individualise quant à lui la deuxième cause attribuée au problème. Il repose sur l'idée que la mauvaise isolation thermique des logements, qui créent les conditions structurelles de la précarité énergétique, peut

---

<sup>57</sup> En 2021, il est de 48€ par an pour une personne seule ayant des ressources annuelles comprises entre 7 700€ et 10 800€. Le chèque moyen est de 148€ par an, le chèque maximal de 277€. L'ONPE estime qu'il faudrait un chèque énergie de 710€ pour sortir les ménages de la précarité énergétique au sens de l'indicateur TEE, c'est-à-dire pour les ramener à un taux d'effort énergétique inférieur à 8%. Voir communiqué de presse de l'ONPE du 23/11/2018.

<sup>58</sup> Le chèque énergie est financé par la taxe « CSPE » qui est une taxe que payent tous les usagers d'électricité en France à un taux unique, indépendant de leur niveau de ressources. Son montant est défini par le niveau de consommation d'énergie. A ce titre, ceux qui vivent dans des logements à faible performance thermique sont doublement pénalisés : ils consomment en principe plus d'énergie que les autres et payent donc plus de CSPE.

se résoudre par un système d'incitations faites aux ménages. En effet, l'Etat cherche à résoudre le problème des « passoires énergétiques » dans lesquelles vivent les populations socio-économiquement vulnérables en proposant des subventions censées les pousser vers la rénovation énergétique. La philosophie sous-jacente consiste à envisager la rénovation énergétique comme une affaire de choix individuel et la réponse publique comme un moyen de conduire les individus vers ce choix via une incitation financière. Or d'une part, les freins à la rénovation énergétique pour les personnes précaires sont extrêmement nombreux (Zélem, 2016) ; d'autre part, de nombreux individus en bas de l'échelle des revenus sont locataires<sup>59</sup> et n'ont pas d'autres choix que celui de dépendre du bon-vouloir de leur propriétaire pour la réalisation de travaux énergétiques dans leur logement.

Ainsi, outre les critiques qui peuvent être adressées aux dispositifs de l'Etat et qui ont déjà été largement documentées (Lees, 2014), l'analyse des instruments nationaux d'action publique permet de mieux saisir les représentations du problème portées par les pouvoirs publics. Leur interprétation du problème est dépolitisée dans la mesure où elle déconflicte les enjeux afférents à la précarité énergétique en les cantonnant à des questions d'ordre domestiques (ressources, logement) et de choix individuel (rénover son logement, affecter ses revenus au paiement de l'énergie), évacuant le poids des structures inégalitaires (partage de la valeur ajoutée, régime de fiscalité, marché de l'emploi, marché du logement) dans la production des difficultés énergétiques. La logique d'action des instruments déployés en rend compte : ils ne s'attaquent pas aux inégalités économiques et aux rapports sociaux (notamment locatifs et marchands) qui produisent les difficultés d'accès à l'énergie d'une fraction toujours plus large de la population.

## 2. Les « précaires énergétiques » : une cible floue et indéterminée

S'intéresser aux publics ciblés par ces deux instruments amène au constat que la catégorie des « précaire énergétique » n'est pas consensuelle et possède des contours mal définis. En effet, les publics ciblés sont différents selon l'instrument. Le chèque énergie cible les ménages

---

<sup>59</sup> Selon l'INSEE (2017), parmi les 10% les plus modestes de la population, 74% sont locataires. Les chiffres du COS (2022) confirment que la pauvreté touche d'abord les locataires : 19,1% des locataires du social, 13,8% des locataires du privé non meublé et 19,2% des locataires du privé meublé sont sous le seuil de pauvreté, contre 3,9% des propriétaires et 2,4% des propriétaires accédants.

à très faibles ressources (revenu annuel inférieur à 10 700€ pour une personne seule<sup>60</sup>) sans prise en compte de leur logement tandis que la rénovation énergétique s'adresse à une cible beaucoup plus large, celle des propriétaires occupants dits « modestes » et « très modestes » (revenu annuel inférieur à 19 074€ pour une personne seule).

D'un côté, le chèque énergie touche uniquement les populations les plus démunies socio-économiquement. Ses critères d'éligibilité ne permettent pas aux « *fractions médianes des classes populaires* » (Bernard *et al.*, 2019) d'en bénéficier, ni à certaines franges des classes moyennes qui peuvent être fortement déstabilisées par leurs dépenses énergétiques. Ce dispositif vise en réalité les foyers à très faibles revenus bien connus des services sociaux. Pourtant, il a été montré dans le cas anglais que le ciblage exclusif des populations pauvres bénéficiaires de prestations sociales dans la lutte contre la précarité énergétique a exclu de nombreux groupes sociaux qui y sont pourtant confrontés (Boardman, 2012). Cibler les populations par le seul critère du revenu revient finalement à s'adresser aux précaires économiques tout court et en particulier aux « captifs de l'action sociale » (Lees, 2014). Cette modalité d'attribution du chèque énergie produit par ailleurs des effets d'exclusion, liés à la fixation d'un seuil rigide, qui peuvent faire apparaître le dispositif comme incohérent et injuste. En particulier, tous les ménages qui vivent dans des logements à faible performance énergétique mais dont les revenus dépassent de quelques euros les critères de revenus s'en trouvent exclus, alors que certains ménages à faibles revenus peuvent vivre dans des logements sociaux rénovés à un niveau BBC (bâtiment basse consommation) et en être bénéficiaires, sans connaître pour autant une contrainte budgétaire spécifiquement liée à leurs dépenses énergétiques.

De son côté, le programme de rénovation énergétique « Habiter Mieux » qui mobilise l'essentiel du budget public alloué à la politique de lutte contre la précarité énergétique cible les propriétaires<sup>61</sup>. Parmi ces propriétaires, le dispositif ne fait pas la différence entre ceux qui connaissent des difficultés d'accès à l'énergie et ceux qui ne sont pas dans cette situation ; il cible uniquement un niveau de revenus considéré comme faible. Ces catégories « modestes » et « très modestes » définies par l'Anah incluent les quatre premiers déciles de revenus, c'est-à-dire les 40% de ménages les plus pauvres, bien au-dessus du chèque énergie qui s'adresse uniquement aux 20% des ménages situés au plus bas dans la distribution des revenus. De plus,

---

<sup>60</sup> Depuis le changement du seuil d'éligibilité le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Avant cette date, le revenu fiscal éligible était fixé à moins de 7700€ par an.

<sup>61</sup> Selon l'ONPE, 62% des ménages en précarité énergétique sont des locataires.

le programme semble bénéficier plutôt aux ménages appartenant à la tranche haute de ces catégories tant les restes-à-charges peuvent rester élevés et les situations sociales difficiles se révéler être un frein à la capacité de projection des ménages dans des travaux lourds (IAU Paris, 2019). A ce titre, certains estiment que seuls 10% des bénéficiaires de l'Anah sont en « grande précarité énergétique » (Secours Catholique, 2017). Lees (2014) émet l'hypothèse que ce ciblage résulte initialement d'une stratégie électorale du gouvernement situé à droite de l'échiquier politique à l'époque (présidence de N. Sarkozy) pour lequel les propriétaires représentaient une clientèle politique importante. Ainsi, pour l'association Cler, « *les locataires souffrent d'un déficit criant d'attention de la part des politiques publiques déployées depuis 2010 alors même qu'ils constituent la majeure partie des ménages exposés à la précarité énergétique, et notamment de ceux qui ont froid chez eux* »<sup>62</sup>.

La catégorie institutionnelle de « précarité énergétique » n'est donc pas homogène. Selon l'instrument mis en œuvre, la cible de l'action publique diffère. Cette variabilité rend compte des représentations différentes du problème et de son public chez les acteurs étatiques qui déploient des dispositifs d'action. Ces derniers déposent dans cette catégorie floue leurs représentations spécifiques mais aussi leurs intérêts (cibler leur public « traditionnel » ou leur clientèle électorale) et leurs contraintes (lourdeur du traitement des données pour affiner le ciblage du public<sup>63</sup>, complexité à rénover l'habitat collectif). Dès lors, le ciblage de l'action publique est source de conflictualité. Définir qui sont les bénéficiaires légitimes des dispositifs de lutte contre la précarité énergétique relève de dynamiques stratégiques et cognitives nécessairement conflictuelles car elles dessinent des « gagnants » et des « perdants ».

### 3. La gouvernance du problème au sein de l'Etat

La précarité énergétique n'apparaît pas au sein de l'Etat comme un espace d'action publique circonscrit et structuré autour d'un ensemble d'objectifs partagés. Ce problème public n'amène pas un ensemble d'acteurs à se coordonner pour élaborer un plan d'action commun visant à le prendre en charge. En revanche, la précarité énergétique s'est constituée comme une

---

<sup>62</sup> Extrait de l'article « Histoire du cadre réglementaire et législatif », disponible sur le site du réseau RAPPEL : <https://www.precarite-energie.org/comprendre-la-precarite-energetique/historique-cadre-reglementaire-et-legislatif/>

<sup>63</sup> On peut par exemple supposer que la difficulté d'accès à tous les diagnostics de performance énergétique (DPE) de tous les logements pour l'administration française, ainsi que le manque de fiabilité de cet outil jusqu'à récemment, a freiné la prise en compte de l'état du logement comme critère d'attribution des aides au paiement de la facture d'énergie.

catégorie d'action publique légitime qui a conduit plusieurs administrations centrales de l'Etat à l'intégrer à leur agenda organisationnel. L'analyse de la gouvernance de l'Etat révèle finalement une « *logique d'empilement de dispositifs sectoriels* » (Chancel, Érard, Saujot, 2015).

D'après notre enquête de terrain, au moins deux ministères considèrent que la précarité énergétique fait partie de leur portefeuille de compétences : le ministère du Logement et le ministère de la Transition écologique<sup>64</sup>. Le ministère du Logement a intégré la précarité énergétique comme un sous-objectif de sa politique de rénovation énergétique depuis le début des années 2010. Cela s'est traduit par le ciblage spécifique des ménages appartenant aux catégories de revenus « modestes » et « très modestes » dans le programme national de rénovation énergétique (« Habiter Mieux »). Le ministère de la Transition écologique pilote quant à lui le chèque énergie et possède une expertise sur la précarité énergétique via sa direction générale de l'énergie et du climat. En effet, cette dernière est souvent chargée de la préparation des réponses du gouvernement aux parlementaires qui le saisissent sur le sujet, rédige des notes à l'attention du cabinet du ministre pour lui soumettre des propositions d'amélioration des dispositifs existants ou de nouveaux dispositifs, et réalise une veille sur les enquêtes et les initiatives qui sont menées en France sur la thématique.

Toutefois, chaque ministère définit ses objectifs et pilote son dispositif « en silo », sans chercher une articulation avec les autres ministères, et sans que ces processus ne soient réfléchis dans le cadre d'une stratégie globale de lutte contre la précarité énergétique (Chancel et *al.*, 2015). Le problème de la précarité énergétique ne donne pas lieu à des réunions interministérielles de travail<sup>65</sup>, à des espaces de concertation entre des directions de différents ministères ni ne fait l'objet d'une ingénierie partagée. En effet, la gestion du problème ne s'organise pas à un échelon interministériel mais à un échelon ministériel. L'intervention de l'Etat se déploie donc de façon cloisonnée bien que l'enjeu corresponde à ces problèmes contemporains transversaux et multi dimensionnels. Les dispositifs sont portés par des administrations différentes qui agissent sur une dimension particulière du problème, conforme à leur périmètre de compétences, à leurs représentations et à leurs objectifs propres. De ce fait, si la précarité énergétique fait l'objet d'une attention politique nationale et donne lieu à une intervention étatique, elle n'apparaît pas pour autant faire l'objet d'une action publique coordonnée.

---

<sup>64</sup> Depuis juillet 2021, le ministre du Logement est sous tutelle du ministre de la Transition écologique.

<sup>65</sup> En revanche, elle peut donner lieu à des arbitrages financiers qui se décident en interministériel.



#### 4. Les sources de dissensus entre les acteurs internes à l'Etat

L'Etat est un espace fabriqué par de l'hétérogénéité où les décisions sont souvent le produit d'un « marchandage politique » (Alisson, 1971) entre de nombreux acteurs politiques et administratifs. Nous souhaitons ici mettre en avant les sources de conflictualité au sujet du traitement de la précarité énergétique entre des acteurs qui évoluent au sein de l'Etat.

La précarité énergétique comme catégorie d'intervention publique légitime ne semble pas être contestée par un quelconque acteur au sein de l'Etat. Le mouvement des Gilets Jaunes a joué de façon importante dans le (re)positionnement de ce problème en haut de l'agenda politique. Aujourd'hui, tous les ministères s'accordent sur le fait qu'il faut aider les populations démunies à couvrir leurs besoins énergétiques. Il semble également y avoir un consensus au sujet des instruments à déployer pour le prendre en charge : chèque énergie et rénovation énergétique sont deux solutions qui ne font pas débat. En revanche, les sources de conflictualité se situent plutôt sur le degré de priorisation budgétaire à accorder à ce problème et sur les critères d'éligibilité à fixer pour bénéficier des dispositifs.

Concernant le chèque énergie, un rapport de force se déploie entre le ministère de la Transition Écologique et le ministère de l'Économie et des Finances au sujet de son montant. Le premier souhaite revaloriser le montant du chèque énergie et a fait plusieurs propositions récentes allant dans ce sens. En face, le ministère de l'Économie et des Finances qui détient un pouvoir sans commune mesure avec les autres ministères au sein de l'Etat (Lebaron, 2016; Muller, 2013), s'y oppose. Un extrait d'entretien avec une agente de la direction générale de l'énergie témoigne de cette divergence de positionnement :

Enquêteur : Vous avez déjà constaté des points d'opposition, de dissensus sur la précarité énergétique par exemple entre votre ministère [de la transition écologique] et d'autres ministères ?

Agente du ministère : Oui sur le chèque énergie où typiquement...je peux vous en parler parce que c'est quelque chose...il suffit d'écouter les réponses à amendement et les débats parlementaires à l'assemblée nationale ou au Sénat pour le savoir...oui sur l'augmentation de l'enveloppe alloué au chèque énergie. On a demandé plus, un renforcement du barème du chèque énergie et nous avons eu un arbitrage défavorable en interministériel par Bercy. [Entretien téléphonique avec une agent de l'Etat rattachée au ministère de la transition énergétique, 19/11/2021]

De son côté, le dispositif de rénovation énergétique divise fortement deux agences d'Etat, l'Ademe et l'Anah, qui s'opposent de longue date sur le niveau de performance énergétique que l'Etat devrait exiger de la part des ménages lors de leur projet de travaux en contrepartie

des subventions publiques octroyées. D'un côté, l'Ademe défend une approche très « qualitative » de la rénovation énergétique. Elle souhaite conditionner l'octroi des subventions publiques à l'atteinte d'un niveau de performance énergétique élevé afin de faire de la rénovation énergétique un puissant levier de la politique climatique (réduction des émissions de Co2) et sociale (réduction importante de la facture d'énergie). De l'autre, l'Anah défend une approche plus « quantitative » en proposant un niveau de performance plus modeste mais plus facilement atteignable par un grand nombre de ménages, qui permette de multiplier le nombre de rénovation de logements sur le territoire. Un entretien avec un responsable de l'Anah qui a activement participé à la fixation du niveau d'amélioration énergétique à 25% toujours en vigueur aujourd'hui explique les contours de cette tension historique.

E : L'Ademe pense énergie, pense climat, alors que l'Anah pense habitat d'abord. Et l'Anah est dans un truc bien plus concret que l'Ademe, pour nous. [...] L'Ademe en particulier milite pour que les performances thermiques des logements rénovés soient très élevées.

Enquêteur : Plus que 25% de gain [seuil actuel devant pouvoir être atteint pour bénéficier des subventions] ?

E : Oui, l'Ademe militerait bien pour 75%. Alors c'est un peu subliminal mais la pensée de l'Ademe c'est de dire il vaut mieux ne pas rénover que de rénover à moitié. En particulier il y a une expression clé dans ce discours-là qui est de dire « on risque de tuer le gisement ». [...] L'Ademe nous dit toujours on regrette que vous fassiez seulement 25% de gain, vous ne préparez pas l'avenir, vous condamnez les générations futures à vivre dans des conditions...Moi je me suis fait engueuler des dizaines de fois sur le terrain en défendant la position de l'Anah. [Entretien avec un agent en position hiérarchique au sein de l'Anah central, juillet 2019, Paris]

Ces deux exemples illustrent le fait que si la définition de l'enjeu de la précarité énergétique fait consensus au sein de l'Etat, le choix de ses modalités de traitement (moyens financiers alloués, modalités de mise en œuvre des instruments...) sont plus conflictuelles et peuvent donner lieu à des rapports de force entre acteurs internes qui défendent des intérêts et des représentations différentes.

##### 5. L'Ademe : une agence d'Etat œuvrant à la légitimation d'un cadrage comportemental du problème

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) est un des premiers acteurs à s'emparer de la question des difficultés d'accès à l'énergie des ménages modestes. Dès la fin des années 1990, elle finance les premières initiatives locales de lutte contre la précarité énergétique (Gazaix, 2011) comme les « visites à domicile ». Le principe est de prodiguer aux habitants des conseils sur les techniques d'économie d'énergie (« éco-gestes ») afin de réduire leur facture d'énergie. L'Ademe développe des programmes spécifiques de formation pour les professionnels qui interviennent à domicile pour réaliser ces visites. Elle

permet par ailleurs le lancement du réseau RAPPEL en 2007 en le cofinçant avec la Fondation Abbé Pierre. A côté de ce rôle de financeur, elle propose aux collectivités et aux associations locales des brochures de sensibilisation aux « éco-gestes ». Ces outils de communication sont mis à disposition dans les structures sociales qui accueillent des populations susceptibles de connaître des difficultés énergétiques.

Il n'y a rien d'étonnant à constater que l'Ademe appréhende la précarité énergétique sous l'angle des économies d'énergie. Sa mission historique, depuis sa création en 1974<sup>66</sup>, consiste à promouvoir des comportements pro-environnementaux, notamment les actes d'économies d'énergie. Créée suite au premier choc pétrolier, l'Ademe déploie depuis cinquante ans des campagnes de communication sur les « bons » gestes à adopter au quotidien, qu'ils soient relatifs à la consommation d'énergie ou qu'ils concernent des comportements du quotidien. Dubuisson-Quellier (2016) le rappelle : « *L'habitation, les courses, les déplacements, les déchets, les loisirs, les vacances, le bureau sont autant de domaines où les individus sont invités à faire des choix, éclairés par les informations éducatives fournies par l'Ademe, diffusées dans plus d'une trentaine de guides édités par ses soins et téléchargeables depuis son site destiné au grand public* » (p. 205). En cela, cette agence d'Etat fournit des supports d'intervention immédiatement disponible aux acteurs locaux qui cherchent des voies d'action pour aider les ménages en difficultés d'accès à l'énergie (en particulier via les guides et brochures « éco-gestes »). Aujourd'hui, la communication sur les « éco-gestes » fait l'objet d'une réappropriation très forte par les acteurs locaux qui l'utilisent massivement dans l'accompagnement des populations locales, comme nous le verrons dans la suite de la thèse. Ces acteurs peuvent s'appuyer directement sur les guides de l'Ademe (distribution du document aux populations) ou les adapter en format ludique et convivial (des ateliers collectifs par exemple). Au-delà de rendre disponible des outils d'intervention, l'institution a produit et stabilisé un univers cognitif et normatif autour de l'idée que l'approche comportementale est légitime pour traiter des problématiques de consommation d'énergie, y compris auprès des publics socio-économiquement défavorisés. En ce sens, elle a activement participé à faire de la promotion des économies d'énergie une solution pertinente face à la précarité énergétique. Bien entendu, il ne s'agit pas de dire ici que l'action et le discours de l'Ademe se résument à la diffusion de prescriptions comportementales, ni que ces dernières s'adressent uniquement aux foyers les plus pauvres. L'agence fait par exemple partie des acteurs les plus impliqués dans la

---

<sup>66</sup> A cette date, elle portait le nom d'Agence pour les économies d'énergie (AEE). Elle change de nom en 1992 lors d'une fusion.

valorisation de l'efficacité énergétique des logements comme réponse à la fois au dérèglement climatique et à la précarité énergétique. Par ailleurs, ses campagnes de sensibilisation continuent de s'adresser au grand public qui reste sa cible prioritaire dans le cadre de la politique de transition écologique. Toutefois, il est indéniable qu'elle a joué un rôle majeur dans la diffusion et la légitimation de la sensibilisation aux économies d'énergie des populations modestes comme solution à la précarité énergétique à la fois en mettant à disposition des médiums de communication clés en main (les brochures « éco-gestes ») et en produisant depuis plusieurs décennies un discours sur l'importance de la responsabilité individuelle dans la maîtrise de l'énergie.

Au moment de la mise à l'agenda politique du problème à la fin des années 2000, des arbitrages internes à l'Etat conduisent à cantonner l'Ademe à ce seul rôle de sensibilisation aux économies d'énergie en l'écartant du pilotage de la politique de rénovation énergétique.

Enquêtée : Au moment du Grenelle de l'Environnement [...] l'Etat a dit OK, on va tout mettre sur le parc privé et on va tout confier à l'Anah, alors que c'était plutôt l'Ademe historiquement qui travaillait sur la précarité énergétique, donc à tout le réseau Anah, Soliha... qui connaissait très bien les publics fragiles mais qui avaient très peu de connaissance sur la thermique du bâtiment, ce n'était pas leur cœur de métier, c'était plutôt celui des Espace Infos Energie. Donc **tous les acteurs de l'Ademe se sont sentis dépossédés du sujet de la précarité énergétique** qu'ils avaient porté et l'Ademe s'est complètement désengagé en disant « très bien, on ne nous confie pas le budget, terminé la précarité énergétique on va financer l'ONPE et basta. » donc ils se sont désengagés localement de toutes les actions. [Entretien avec une salariée de l'association Cler, chargé de projet précarité énergétique, 19/07/2019]

Finalement l'Ademe parvient à étendre son domaine de juridiction sur la précarité énergétique au-delà de la sensibilisation aux économies d'énergie en prenant la responsabilité du pilotage de l'ONPE. En effet, si elle se retire en grande partie du financement des initiatives locales de lutte contre la précarité énergétique après le Grenelle de l'Environnement, elle prend la responsabilité du nouvel espace de production d'expertise créé en 2011 pour étudier le phénomène et aider à la prise de décision publique. C'est d'abord un ingénieur du service bâtiment de l'Ademe qui en assure la coordination pour la période allant de 2012 à 2015, avant que la sociologue Isolde Devalière, spécialiste du sujet depuis une dizaine d'années, soit recrutée pour le piloter avec l'appui d'une petite équipe. Aujourd'hui, c'est essentiellement à travers l'ONPE que l'Ademe contribue à la politique de lutte contre la précarité énergétique. Elle y joue un rôle de production et de diffusion de connaissances, notamment à travers la publication régulière d'un « tableau de bord de la précarité énergétique » et l'organisation d'un colloque biannuel qui réunit l'ensemble des acteurs du territoire qui s'intéresse à la thématique.

Depuis 2015, la pérennisation de l'ONPE tient beaucoup plus à l'Ademe qu'à ses tutelles ministérielles<sup>67</sup>. Pour l'Ademe, l'ONPE est apparu comme un des moyens de travailler plus fortement sur les enjeux sociaux de la transition énergétique. Son intérêt croissant pour les enjeux d'équité et de justice sociale qui traversent fortement le projet de transition énergétique l'a conduit à vouloir pérenniser l'ONPE qui, en produisant du savoir et des propositions d'action sur la précarité énergétique, y contribue pleinement. Mais cette volonté est bien plus le fait de responsables de l'Ademe, notamment son ancien président ex-syndicaliste chez EDF, que d'une commande politique explicite de l'Etat. Le ministère de la Transition Écologique et le ministère de l'Enseignement n'ont pas été proactifs dans le renouvellement de la convention partenariale et du budget de fonctionnement de l'ONPE en 2015 ; ce sont les agents de l'Ademe qui se sont mobilisés pour pérenniser l'organisme<sup>68</sup>.

## B. Les groupes d'intérêts dans la fabrication de la politique publique

Des acteurs associatifs et syndicaux ont en commun de participer à des « luttes définitionnelles » (Gilbert & Henry, 2012) en proposant un recadrage du problème autour d'aspects jugés importants mais peu ou pas valorisés aujourd'hui dans l'espace politique. Si certains peuvent toutefois partager le cadrage dominant, alors ils revendiquent des ajustements dans l'usage des instruments ou de nouveaux instruments. Ces luttes sont autant de points d'entrée pour observer des rapports de pouvoir : elles rendent compte du fait que la représentation de la précarité énergétique ne fait pas l'objet d'un consensus entre acteurs, au même titre que les solutions pour y répondre, parce que l'une et l'autre mettent en jeu des intérêts concurrents. Comme l'affirment Lascoumes et Le Galès (2004), il y a toujours des enjeux politiques derrière des enjeux techniques. Nous analysons alors les aspects du problème qui sont mis en avant par ces acteurs pour le définir (diagnostic) et les solutions qu'ils revendiquent pour le combattre (pronostic). Ceux-là sont : le Secours Catholique **(1)**, la Fondation Abbé Pierre **(2)**, le Cler **(3)** et la CGT **(4)**.

---

<sup>67</sup> L'Ademe est sous tutelle du ministère de la transition énergétique et du ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur.

<sup>68</sup> Voir entretien avec le directeur des études économiques de l'Ademe, 01/09/2021.

## 1. Le Secours Catholique : un cadrage par la pauvreté et la critique d'une intervention publique jugée insuffisante

De longue date, le Secours Catholique produit des rapports et des articles qui alertent sur l'augmentation des impayés d'énergie en France. En 2013, dans une interview publiée dans la revue *Projet* et intitulée « Explosion des impayés, que faire ? », François Boulot, bénévole et spécialiste de la précarité énergétique au sein de l'association, affirme que le nombre de personnes aidées par le Secours Catholique pour cause de difficultés énergétiques a progressé de 90% entre 2004 et 2012. Il demande aux pouvoirs publics d'intégrer les tarifs sociaux de l'énergie dans les APL et de calquer la somme allouée à l'aide au paiement des factures d'énergie sur l'aide au paiement du loyer. Les co-auteurs de l'article, un agent d'un conseil départemental ainsi qu'un membre d'une association de consommateur, questionnent les tarifs sociaux qui risquent selon eux « *d'isoler les plus sensibles et ainsi dépolitiser le débat afin de parvenir à une libéralisation des prix pour la grande majorité des consommateurs* » (2013, p. 35) et interrogent la légitimité des taxes sur les énergies. La même année, François Boulot publie « Énergie : quand le Secours Catholique paie la facture » où il dénonce l'insuffisance des aides publiques consacrées au paiement de l'énergie qui ne permettent pas de résoudre les situations des ménages dans la plupart des cas et obligent les associations à compenser la faiblesse de la solidarité publique.

Dans son rapport « Statistiques d'accueil » de 2013, le Secours Catholique consacre une partie entière à la précarité énergétique intitulée « *la précarité énergétique des ménages en situation de pauvreté : avant tout un problème de ressources* ». Elle insiste sur la faiblesse des revenus comme cause principale de la précarité énergétique en considérant que « *la question de la qualité des logements ou de leur isolation, contrairement à ce qui est communément pensé, n'est pas la cause principale de ces impayés* ». En tant qu'acteur du champ de l'action sociale et confronté quotidiennement à la pauvreté, l'association appréhende la précarité énergétique avant tout comme une question sociale, c'est-à-dire liée à la dégradation des moyens matériels d'existence de certains segments de la population. Elle demande ainsi le maintien des tarifs réglementés du gaz et de l'électricité pour les particuliers qui assure un prix de l'énergie accessible aux plus démunis, alors que la légalité de ces tarifs est contestée par l'UE au nom de la concurrence. Elle exhorte en outre les pouvoirs publics à augmenter le montant de l'aide financière à l'énergie qui, à cette époque, permet une réduction de la facture d'énergie

seulement « *d'environ une dizaine d'euros au maximum par mois ce qui, en regard des APL, est minime et nettement insuffisant* ».

Outre une production d'expertise sur la précarité énergétique (état des lieux régulier du phénomène dans ses rapports statistiques, remontée de terrain de ses antennes locales), le Secours Catholique développe donc très tôt un plaidoyer pour accentuer la prise en compte politique de la précarité énergétique et le niveau d'investissement public dans les dispositifs d'aide au paiement de l'énergie pour les plus démunis. Dès la fin des années 2000, le Secours Catholique avait participé à l'important plaidoyer du secteur associatif qui avait débouché sur la loi de 2000 reconnaissant un « droit pour tous à l'électricité » (Boulot, 2013).

## 2. La Fondation Abbé Pierre : une nouvelle forme de mal-logement

La Fondation Abbé Pierre « *occupe une position importante dans cet espace de mobilisation* » qu'est la précarité énergétique (Bouillon *et al.*, 2015, p. 93). L'association a d'abord fait partie des entrepreneurs de cause qui ont porté le problème dans l'espace public et ont milité pour sa prise en charge politique. Elle a été signataire du manifeste de 2005, financeur du réseau RAPPEL et participante au groupe de travail « précarité énergétique » du Grenelle. Depuis 2010, l'association a intégré la précarité énergétique dans son rapport annuel sur le mal-logement. Elle y intègre systématiquement des données sur le nombre et les profils d'individus concernés, des analyses sur les causes, des retours d'expérience d'acteurs de terrain et des propositions d'action adressées aux pouvoirs publics. Elle a fait de ce problème un « nouveau ressort argumentatif » (Lees, 2014) dans la défense de sa cause historique : le mal-logement. Elle aborde donc avant tout le problème à travers le prisme du logement dégradé. Pour preuve, en termes de dispositifs d'action propres, elle finance deux programmes qui intègrent dans leurs objectifs la lutte contre la précarité énergétique : SOS Taudis et Toit d'Abord. Le premier est un programme prioritairement orienté vers la lutte contre l'insalubrité. Il vise à financer une partie des travaux de ménages en situation de logement extrême et ne pouvant bénéficier (ou faiblement) de l'aide des institutions publiques. Mais il répond également favorablement à des demandes de rénovation énergétique urgentes ou mal financées. Le second programme finance des opérations de rénovation énergétique qui permettent, en partenariat avec une collectivité ou un bailleur, de transformer des « passoires énergétiques » inhabitées en logement très social à forte performance énergétique, à destination des plus vulnérables.

En parallèle, l'une de ses activités centrales consiste à déployer un lobbying pour placer la question du mal-logement et de la pauvreté au sommet de l'agenda politique. Elle dispose pour cela d'importantes ressources matérielles (budget, rédaction d'amendement et d'argumentaire pour les élus), sociales (contact avec les cabinets, entretien avec des députés, invitation par les ministères lors d'audition) et symboliques (notoriété publique, nombre d'adhérents, légitimité). Depuis une dizaine d'années, elle a intégré la lutte contre la précarité énergétique au champ de ses revendications. Elle milite en particulier pour un durcissement de la législation concernant les logements à faible isolation thermique et une augmentation du montant du chèque énergie. Sur le premier répertoire de revendication qui aborde le problème par le prisme de la qualité thermique du logement, elle s'inscrit dans un collectif d'acteurs nommé « Rénovons ! » composé de nombreuses associations environnementales et sociales. Sur le second, elle fait partie du collectif RAPPEL qui demande le doublement du chèque énergie.

En janvier 2021, la fondation prépare les contours d'une nouvelle revendication : l'instauration d'un service minimal d'électricité pour tous. L'idée ne vient pas de l'association mais d'un fournisseur d'énergie alternatif (Plum énergie) qui l'a sollicité pour développer un plaidoyer sur le sujet. Ce dernier, composé d'une petite équipe de salariés sensibles aux questions d'accès à l'énergie et de transition énergétique, expérimente un arrêt des coupures d'électricité auprès de ses clients en impayés. Considérant que l'électricité est un bien de première nécessité au même titre que l'eau, le fournisseur a décidé de substituer à la coupure d'énergie une réduction de puissance à 1000 Watts. Cette procédure existe déjà aujourd'hui chez la plupart des fournisseurs mais la nouveauté réside en ce qu'elle ne soit plus temporaire mais permanente. Même en cas d'impayés d'énergie qui se succèdent, le client n'est pas coupé, il conserve un accès minimal à l'électricité. La Fondation Abbé Pierre approuve cette démarche et prépare aujourd'hui des éléments de plaidoyer, qui s'appuieront notamment sur cette expérimentation, pour convaincre les pouvoirs publics de la généraliser à l'ensemble du territoire. Il s'agirait d'interdire aux fournisseurs les coupures d'énergie toute l'année et d'assurer un service minimal d'électricité de 1000 watts à tous les citoyens par un financement public. Un tel niveau de courant permet de faire fonctionner son ampoule, recharger son téléphone, garder ses aliments dans un frigo qui produit du froid mais pour autant il ne permet pas l'utilisation d'une plaque de cuisson, des équipements électroménagers et encore moins d'un chauffage. C'est pour favoriser son acceptabilité politique et sociale que l'association propose de fixer ce service minimal à 1000 watts ; l'idée est de garantir à tous la satisfaction des besoins énergétiques les plus élémentaires sans pour autant assurer un niveau de confort qui



puisse conduire certains à s'opposer à la mesure en dénonçant un risque de déresponsabilisation des usagers.

Enfin, un directeur régional de la fondation exprime une critique plus générale sur la politique nationale qui relèverait de son point de vue davantage du symbole et du laisser-faire économique que d'une intervention forte permettant de combattre durablement les inégalités d'accès à l'énergie. Ce dernier déclare ainsi : « *C'est un secteur la précarité énergétique qui est tiré aujourd'hui vers des considérations économiques [...] ce qui prime, je vous le dis de façon très triviale, c'est le nombre de dossiers, faire du chiffre, c'est rationaliser pour faire remonter dans les ministères des beaux fichiers Excel avec tant de rénovations, tant d'accompagnements* » [Extrait d'entretien avec un directeur régional de la FAB, 15/05/2020]

### 3. Le Cler : pour une transition écologique socialement juste

Le CLER- Réseau pour la transition énergétique est une association française créée en 1984 par des militants qui cherchent à relancer les politiques nationales de soutien aux énergies renouvelables lancées dans les années 1980 mais rapidement abandonnées par les pouvoirs publics. Elle s'engage dans le soutien des initiatives locales de transition énergétique, en particulier celles qui développent les énergies renouvelables, et elle les promeut auprès des décideurs nationaux. Aujourd'hui, l'association est composée de 15 salariés permanents et fédère plus de 300 structures professionnelles du secteur du bâtiment et de l'énergie. Elle s'inscrit pleinement dans la philosophie Négawatt (sobriété-efficacité-renouvelable) avec qui ses membres entretiennent des liens étroits. L'association fait par ailleurs partie de plusieurs collectifs comme la Coalition France pour l'efficacité énergétique (CFEE) et le collectif Rénovons, tous deux promoteurs de la rénovation énergétique globale et performante en France.

Le Cler fait partie des premiers acteurs à s'engager dans la lutte contre la précarité énergétique dans les années 2000. Aujourd'hui, elle revendique l'augmentation du montant moyen du chèque énergie à 600€, l'interdiction des coupures d'électricité et de gaz toute l'année, l'exonération des ménages à bas revenus de la taxe CSPE et l'application d'une TVA à 5,5% sur l'électricité et le gaz. Surtout, elle milite depuis dix ans pour faire entrer les passoires énergétiques dans le périmètre législatif de l'indécence. En 2016, dans son rapport intitulé « *Précarité énergétique : lutter contre un mal grandissant* », le Cler affirme que l'obligation de rénovation énergétique des logements est une condition indispensable pour aider les locataires

en situation de précarité énergétique mais également pour éviter la démobilisation de professionnels de terrain parfois dénués de solutions.

Pour faire avancer ses propositions et accentuer la prise en compte politique de la précarité énergétique, l'une des activités du Cler consiste à réaliser un travail de lobbying auprès des décideurs nationaux. Ce travail repose sur la constitution de liens d'interconnaissance avec les acteurs de la décision sur la scène nationale (élus et cabinets ministériels) ainsi que par la production d'expertise (propositions d'amendement à des parlementaires, participation à des auditions organisées par les ministères, diffusion de rapports et de propositions d'actions sur la précarité énergétique). Le plaidoyer a permis au Cler d'être rapidement reconnu comme un interlocuteur légitime des pouvoirs publics sur les sujets de précarité énergétique. Dès mars 2013, l'un de ses adhérents est auditionné par le ministère de l'écologie sur le thème de la précarité énergétique dans le cadre du débat national sur la transition énergétique. Par ailleurs, une des stratégies de lobbying utilisée par l'association est de soumettre aux acteurs politiques des solutions d'action publique qui présentent pour eux un intérêt électoral et économique. Un extrait d'entretien avec un membre du Cler rend compte de ce type de stratégie :

Salariée du Cler : On a commencé en 2016 pour que ce sujet de la rénovation énergétique fasse partie du programme des candidats. Mais on s'était dit que partir juste sous le prisme de la précarité énergétique c'était un peu clivant, que ça allait pas forcément parler aux candidats qui ont besoin d'actions qui s'adressent au plus grand nombre et donc axer sur la rénovation énergétique pour tous c'était plus encourageant pour les candidats [...] dans l'esprit des candidats c'était un peu ça, si jamais on faisait un truc qui s'adressait encore aux plus pauvres, les classes moyennes allaient pas forcément se sentir concernées or l'électorat principal en tout cas des candidats qu'on ciblait c'était les classes moyennes donc un truc beaucoup plus englobant, qui parle au plus grand nombre, et qui concerne de fait derrière les ménages en précarité énergétique [Entretien avec une salariée du Cler, 19/07/2019, Nantes]

Enfin, chaque année, le Cler organise la rencontre du réseau RAPPEL, le réseau qui réunit les acteurs de la précarité énergétique en France. En novembre 2019, la plénière de cette journée s'intitulait « *concilier transition énergétique et justice sociale : un impératif au cœur de la lutte contre la précarité énergétique* ». L'intervenant de cette plénière était l'universitaire Eloi Laurent, auteur de plusieurs ouvrages sur les inégalités environnementales, invité ici à discuter d'une stratégie de plaidoyer auprès des élus pour accélérer la prise en compte du problème. Le Cler porte aujourd'hui une réflexion sur la précarité énergétique basée sur l'articulation entre transition énergétique et solidarité envers les plus vulnérables. Le 10 novembre 2021, l'association organise la première « Journée contre la précarité énergétique ». La présentation de l'évènement insiste sur la nécessité de penser conjointement inégalités sociales et environnement : « *Prix de l'énergie trop élevés, mauvaise isolation des passoires*

*énergétiques...les causes à l'origine de ce fléau sont multiples. Mais pour agir efficacement, nous devons regarder en face les mécanismes structurels qui le sous-tendent et s'y attaquer : accroissement des inégalités sociales d'une part et dépendance à la consommation d'énergie non renouvelable et importée d'autre part. Heureusement les solutions existent : elles s'appellent solidarité et transition énergétique. Et elles vont indiscutablement ensemble. La transition doit être socialement juste dans ses modalités »<sup>69</sup>.*

Ainsi, depuis le milieu des années 2000, le Cler participe à la reconnaissance politique de la précarité énergétique et à son recadrage. Elle considère que les causes du problème sont produites par des mécanismes politiques : l'augmentation des inégalités sociales, le manque de protection publique face à des prix de l'énergie élevés et l'absence de contrainte adressée aux propriétaires de logements mal isolés. En retour, elle milite activement auprès des pouvoirs publics pour un renforcement des instruments existants (quintuplement de l'aide au paiement de l'énergie, obligation de rénovation énergétique pour les logements peu performants) et pour la mise en œuvre de nouveaux instruments (abaissment de la fiscalité énergétique pour les plus modestes, système de redistribution verticale dans le cadre de la transition énergétique).

#### 4. Les organisations syndicales : pour une dé-marchandisation de l'énergie

En 2020, la CGT diffuse son « *programme progressiste de l'énergie* » en réponse à la programmation pluriannuelle de l'énergie de l'Etat (PPE), un document de planification de la politique énergétique française. Le syndicat défend sa vision du service public de l'énergie face à ce qu'il perçoit comme des réformes successives qui le menacent, portées par l'Etat et les directions des deux fournisseurs d'énergie historiques. Il propose essentiellement quatre mesures : sortir l'énergie de l'organisation concurrentielle du marché, alléger la fiscalité énergétique, interdire les coupures d'énergie et financer la lutte contre le changement climatique par une imposition renforcée sur les groupes sociaux les plus aisés. Le premier consiste à s'affranchir des directives européennes sur la libéralisation des marchés de l'énergie et à restructurer une entreprise publique intégrée qui assure les différentes fonctions de production, de transport, de distribution et de commercialisation. Faisant le constat que « *le marché n'a montré qu'un accroissement de la précarité énergétique et une explosion des prix (+35% sur l'électricité et +85% sur le gaz)*, la CGT milite pour sortir d'une gestion marchande

---

<sup>69</sup> Extrait disponible sur Cler.org.

et concurrentielle de l'énergie et revenir à une gestion publique monopolistique. La seconde proposition concerne la fiscalité énergétique : dans un premier temps réduire la TVA à 5,5% pour les « *biens de première nécessité que sont l'électricité et le gaz* » puis supprimer la TVA et la CSPE pour baisser les factures d'énergie des ménages. La troisième proposition cherche à compenser la perte de recettes fiscales qui découle de la proposition précédente par un relèvement de l'impôt des plus aisés (doublement du taux d'imposition de la dernière tranche de revenus) jugés « *souvent les plus consommateurs de biens carbonés* ».

Pour Gilles Peyreron, vice-président de l'ONG Droit à l'énergie<sup>70</sup> et membre de la FMNE-CGT, l'accès de tous à l'énergie suppose de sortir d'un mode de régulation marchand de l'énergie. La revendication d'une gestion publique de l'énergie pour garantir son accès universel est partagé par plusieurs organisations syndicales.

« Mon idéal c'est arrêter le marché. Nous pensons que l'énergie est un bien fondamental, on considère que l'électricité est un bien fondamental à la vie donc si c'est un bien fondamental à la vie, c'est pas une marchandise. Donc ce bien là il doit être hors marché. Comme l'eau, hors marché, ça doit être un service public. C'est ce que porte l'international des services publics, l'association européenne des services publics, des collectifs où on est. [Entretien avec Gilles, membre de l'ONG Droit à l'énergie, représentant syndical de la FMNE-CGT, 11/08/2020]

Sortir l'énergie du marché est une proposition qui est défendu dans les milieux militants mais aussi dans le milieu académique. Karvar (2015) propose de soustraire du marché les biens considérés comme essentiels à la vie humaine (Karvar, 2015). La dé-marchandisation de l'énergie nécessite alors une gestion entièrement publique permettant de garantir un accès à l'énergie de tous, y compris des plus pauvres qui ne sont pas en mesure de payer le prix fixé par la loi de l'offre et de la demande. Il propose de financer cette garantie publique d'accès universel à l'énergie sur le modèle de la CMU (couverture médicale universelle) en instaurant une taxe qui finance la gratuité du service pour une population cible qui en serait exclu. Par ailleurs, on peut relever que plusieurs universitaires français (l'économiste Thomas Piketty, le sociologue Thomas Reverdy...) ont été signataires d'une tribune collective en avril 2021, initiée par des organisations syndicales, qui appelait les pouvoirs publics à sortir l'électricité du marché et à réorganiser le secteur de l'énergie autour d'une entreprise publique sous contrôle citoyen.

---

<sup>70</sup> L'ONG Droit à l'énergie – SOS Futur regroupe plus de 400 organisations présentes dans 68 pays. Depuis 2000, elle milite pour faire de l'accès à l'énergie un droit universel dans tous les pays. Depuis 2004, elle bénéficie du statut spécial consultatif auprès du Conseil Économique et Social de l'ONU, lui permettant de participer chaque année à la conférence sur le développement.

### C. Le médiateur national de l'énergie : pour un droit à l'énergie pour tous et une régulation plus stricte du marché de l'énergie

Le médiateur national de l'énergie est une autorité publique indépendante créée par la loi du 7 décembre 2006 au cours du processus de libéralisation des marchés de l'énergie. Elle est chargée de réguler les relations marchandes entre les fournisseurs d'énergie et les consommateurs. Elle est composée d'un médiateur national, nommé conjointement par le ministre de l'énergie et le ministre de la consommation pour un mandat de six ans, et de 43 agents répartis dans deux services techniques. Le premier service assure un rôle d'information auprès des consommateurs via notamment la plateforme téléphonique Energie-Info et le comparateur indépendant des offres d'électricité et de gaz. Le second, composé essentiellement de juristes, assure une fonction de médiation en prenant en charge des litiges entre fournisseurs et consommateurs (contestation du niveau de consommation facturé, contestation de souscription). Le médiateur ne dispose pas de pouvoir de coercition : il émet des recommandations mais les opérateurs d'énergie n'ont aucune obligation de les suivre, bien qu'ils le fassent dans 80% des cas. En 2017, le budget de l'institution était de 5,6 millions d'euros, en baisse de 30% depuis 2009. Nous montrons le rôle du premier médiateur national de l'énergie dans la production de connaissances et de recommandations sur le problème **(1)**, les avancées obtenues en matière de droit des consommateurs sur son initiative et malgré l'opposition des énergéticiens **(2)** et les prises de position du nouveau médiateur **(3)**.

#### 1. Production de données sur le phénomène et proposition de recettes d'action

Si l'institution n'a donc pas pour mission la lutte contre la précarité énergétique mais la régulation des relations marchandes, ses services sont sollicités par des consommateurs qui ne parviennent pas à payer leurs factures d'énergie et qui sont menacés de coupures. Pour beaucoup, ces consommateurs subissent une facture de rattrapage qu'ils sont incapables de payer et qui les fait basculer dans l'insécurité énergétique. Les services du médiateur diffusent donc de l'information sur les aides au paiement des factures, oriente les consommateurs en difficultés vers les services sociaux ou vers le service solidarité de leur fournisseur et, dans certains cas d'urgence, l'interpelle directement pour négocier avec lui un étalement de la dette du consommateur en difficulté. « *Parce que nous recevons leurs appels et les accompagnons dans leurs démarches, nous connaissons bien les difficultés des ménages touchés par la précarité énergétique [...]. L'examen du projet de loi sur la transition énergétique a été*

*l'occasion de porter des propositions que nous défendons depuis longtemps, ayant une même vocation : donner corps à un « droit à l'énergie » pour tous les français »*<sup>71</sup> affirme le médiateur national de l'énergie en 2014. Ce dernier joue par ailleurs un rôle d'alerte sur les difficultés d'accès à l'énergie des français en publiant annuellement un rapport d'activité et trimestriellement des « lettres » dans lesquels il mentionne le nombre d'interventions pour impayés d'énergie en France (572 440 en 2018) et le nombre de litiges entre les consommateurs et les fournisseurs d'énergie sur lesquels il est amené à statuer.

Jean Gaubert, médiateur national de l'énergie de 2013 à 2019, a porté la précarité énergétique au rang de ses préoccupations majeures. Cela est particulièrement visible à travers la place qu'il lui a conféré dans ses différentes publications. Elles ont été l'occasion de faire régulièrement le point sur les difficultés d'accès à l'énergie des français et de proposer des recommandations pour les réduire. Il a alerté sur les pratiques commerciales susceptibles d'accentuer les difficultés des consommateurs les plus vulnérables et mis en avant les données produites par l'ONPE sur le phénomène. Mais surtout, l'ex-médiateur national de l'énergie a soutenu les dispositifs de protection des consommateurs vulnérables (trêve hivernale, chèque énergie...) et a régulièrement porté des propositions pour renforcer la lutte contre la précarité énergétique. En particulier, deux dispositifs d'action publique reviennent dans ses rapports. Le premier est la création d'un dispositif de fourniture d'électricité de dernier recours pour assurer à tous les consommateurs un service minimal d'électricité. En avril 2018, il écrit dans sa lettre que *« les ménages rencontrant des difficultés financières qui n'arrivent plus à souscrire de contrat avec un fournisseur devraient pouvoir bénéficier d'une fourniture minimale d'électricité afin de pourvoir à leurs besoins vitaux : s'éclairer, s'alimenter, se chauffer »*. L'ex médiateur national de l'énergie défend par ailleurs l'obligation d'une performance énergétique minimale pour la mise en location d'un logement ou, en cas de non-respect, l'obligation pour le bailleur de supporter une partie des dépenses de chauffage de son locataire.

Ancien député PS, Jean Gaubert s'était opposé à l'ouverture des marchés de l'énergie dans les années 1990 et 2000. En tant que médiateur national de l'énergie, il n'hésite pas à dresser un bilan critique de l'ouverture des marchés dans son rapport d'activité de 2014. Il souligne en particulier l'absence de baisse des prix pour le consommateur qui avait pourtant représenté l'argument principale pour justifier les réformes de libéralisation. Dans ce rapport, il s'interroge

---

<sup>71</sup> Rapport d'activité, 2014.

par ailleurs sur « *le taux élevé de la rémunération des capitaux des entreprises publiques de transport, de distribution et de fourniture* » qu'il ne trouve pas justifié dans le cadre d'une activité de service public. Il regrette par ailleurs que la « *sur-rémunération des actionnaires* » soit payée par le consommateur final sur sa facture. En cela, d'une part il dénonce la logique de rentabilité qui imprègne aujourd'hui y compris même EDF et ses filiales soumis aux intérêts privés des investisseurs ; d'autre part il relie ce basculement vers une logique de profit à l'augmentation des coûts de l'énergie pour le consommateur domestique final. Ces deux observations permettent de saisir la précarité énergétique par le prisme des évolutions qui affectent le service public de l'énergie depuis quinze ans, et qui sous l'effet de sa privatisation partielle, conduit à en fragiliser ses soubassements initiaux (solidarité envers les plus démunis, intérêt général).

## 2. Un acteur face à un secteur de l'énergie hostile à sa fonction

L'ex-médiateur national de l'énergie évoque les tentatives de contestation de la légitimité de l'institution dont il était le représentant par des parlementaires et des acteurs français du monde de l'énergie :

« Le médiateur de l'énergie fait partie des autorités publiques indépendantes, ce qui a d'ailleurs été très contesté quand j'étais là par un certain nombre de parlementaires, et j'ai dû me battre pour qu'on le garde parce que il y avait quand même un certain nombre de groupes énergétiques qui auraient bien aimé qu'on rogne un peu les aides du médiateur de l'énergie qui disait des choses qui pouvaient être désagréables pour eux [...] derrière il y avait effectivement le lobbying... pour beaucoup faut être clair d'EDF et d'ENEDIS. [Entretien avec Jean Gaubert, médiateur national de l'énergie entre 2013 et 2019, 02/09/2021]

Une pratique que l'ex-médiateur a rapidement jugé inacceptable et sur laquelle il a personnellement bataillé pour obtenir des évolutions législatives est le rattrapage de facturation. Historiquement, les fournisseurs pouvaient réclamer au consommateur des montants liés à une consommation qui pouvait remonter à plusieurs années. En cas d'erreurs de facturation, le fournisseur pouvait donc refaire les calculs et exiger un « rattrapage » en remontant dans le temps aussi loin que la consommation non ou mal facturée avait eu lieu. La réclamation au consommateur de sommes parfois astronomiques, cumulant plusieurs années de consommation, pouvait représenter un facteur de déstabilisation majeur pour des ménages dans une situation financière fragile. En s'appuyant sur ses ressources politiques d'ancien parlementaire, Jean Gaubert a obtenu des deux chambres du Parlement le vote d'une limitation des rattrapages de facturation à 14 mois de consommation, malgré un climat d'opposition fort

entretenu par les cadres du fournisseur et du distributeur public. Cette disposition a été mise en œuvre à partir du mois d'août 2016 et vise à mieux protéger les consommateurs.

### 3. Un nouveau médiateur qui réitère le diagnostic et les solutions

En 2019, le nouveau médiateur Olivier Challan-Belval constate dans son premier rapport une augmentation du nombre de litiges causés par un démarchage commercial abusif, en hausse de 65% en trois ans. « *Certains démarcheurs se font passer pour des agents Enedis, d'autres prétendent venir contrôler la facture d'énergie ou profitent de la fragilité des personnes* » complète-t-il. Il considère que certains litiges peuvent représenter des facteurs de basculement vers la privation d'énergie et l'endettement. Les consommateurs vulnérables dont la situation financière est très fragile peuvent être durablement impactés par des rattrapages de factures sous-estimées ou indues, ou par des contrats gonflés par des options inutiles. Le médiateur affirme que « *des consommateurs peuvent se retrouver en état de précarité énergétique à cause d'un litige mal traité par les opérateurs* ». A ce titre, il préconise comme son prédécesseur l'interdiction du démarchage commercial à domicile ou a minima une régulation beaucoup plus stricte de cette pratique. Il repère également des comparateurs privés qui « *trompent les consommateurs, et bien souvent les plus fragiles d'entre eux* »<sup>72</sup>. Dans un communiqué de presse du 10 novembre 2021, il demande l'instauration d'un droit à une alimentation minimale en électricité tout au long de l'année pour les foyers les plus précaires, reprenant la proposition qu'il a défendu le matin même devant la commission des affaires économiques de l'Assemblée Nationale. Il affirme que « *le versement d'un chèque énergie supplémentaire de 100 euros, le blocage des tarifs réglementés du gaz et la limitation annoncée de la hausse des tarifs réglementés d'électricité début 2022 sont des solutions d'urgence et de court-terme mais qui ne règlent pas la question de l'accès minimal à l'électricité* ».

Ainsi, les deux médiateurs nationaux de l'énergie portent depuis dix ans un cadrage du problème axé essentiellement sur le droit à l'énergie pour tous. Ils produisent un discours qui s'articule en particulier autour de deux éléments : la nécessité d'un service public de l'énergie qui garantisse à tous une quantité minimale d'électricité et un cadre juridique qui assure une régulation plus stricte du marché de l'énergie.

---

<sup>72</sup> Lettre du médiateur, octobre 2021.



## Conclusion II

Les acteurs qui tentent aujourd'hui de jouer un rôle dans la fabrication de l'action publique nationale de lutte contre la précarité énergétique évoluent dans des espaces multiples (politico-administratif, militant, académique, associatif) et portent des cadrages parfois concurrents. L'Etat, sous la houlette du ministère de la Transition écologique, du Logement et de l'Ademe, cherche depuis une dizaine d'années à réguler la précarité énergétique via trois modalités d'action : la rénovation énergétique des logements, l'aide au paiement de l'énergie et la sensibilisation aux économies d'énergie. Ces trois outils d'intervention reposent sur une logique d'action individuelle : incitation individuelle à la rénovation énergétique plutôt que coercition réglementaire<sup>73</sup>, attribution en aval d'une aide financière individuelle plutôt que modification en amont des structures économiques et fiscales, incitation au changement de comportement énergétique des individus plutôt que garantie collective d'un droit universel à l'énergie. Si ces instruments font globalement consensus dans leur principe, ils sont souvent contestés dans les moyens qui leur sont affectés. Des acteurs extérieurs à l'Etat revendiquent une amélioration des dispositifs existants mais également une prise en charge d'aspects du problème qui n'entrent pas aujourd'hui dans le cadrage dominant du problème : l'accroissement des inégalités sociales, une transition énergétique sans souci de justice sociale, un marché de l'énergie dérégulé et l'absence d'un droit à l'énergie effectif pour tous. Si les cadrages alternatifs sont longtemps restés à la marge du débat public et des espaces décisionnels, ils semblent prendre en importance depuis quelques années et œuvrer à la redéfinition partielle du problème. Ce dernier est de plus en plus abordé par la question des inégalités sociales et des mécanismes institutionnels qui les produisent (déficit de logements, mode de répartition des richesses, pratiques marchandes abusives, explosion des coûts de l'énergie avec faible protection des plus démunis...) ainsi qu'à travers les inégalités environnementales (les populations les moins dotées économiquement sont les plus exposés aux dégradations environnementales et aux chocs énergétiques) dont la précarité énergétique serait une illustration de plus en plus saillante.

---

<sup>73</sup> Le décret du 11 janvier 2021 relatif au critère de performance énergétique dans la définition du logement décent demande à nuancer ce point, car il s'agit là d'un instrument réglementaire visant à contraindre et non à inciter. Toutefois, le choix du seuil à partir duquel la contrainte s'exerce autant que sa mise en œuvre très progressive montre que l'option politique privilégiée en matière de rénovation énergétique reste très largement l'incitation.

### III. L'Etat face aux controverses politiques du problème : entre décision contestée et inaction publique

Comment l'Etat se positionne par rapport aux propositions d'action que parviennent à porter les acteurs associatifs et militants dans le champ politico-administratif national ? Dans quelle mesure l'Etat se retrouve-t-il aujourd'hui producteur de controverses politiques en prenant des décisions qui sont considérées, par certains experts de l'enjeu, comme aggravantes pour l'accès à l'énergie des plus vulnérables ? Cette troisième partie aborde les controverses autour du problème qui occupent une place importante dans les débats récents sur la précarité énergétique. Les controverses peuvent être définies comme « *des séquences de discussion et d'affrontement entre des points de vue divergents sur un sujet* » (Lascoumes, 2014, p. 172). Dans un premier cas de figure, la controverse politique est produite par des décisions de l'Etat qui sont jugées menaçantes pour l'accès à l'énergie des populations pauvres **(A)**. Dans un second cas de figure, à l'inverse, une controverse politique est suscitée par les espaces associatifs et militants sur un aspect du problème ou sur une solution mais l'Etat fait preuve à leur sujet d'une inaction publique **(B)**. Dans les deux cas, l'analyse permet de révéler des aspects conflictuels du problème, c'est-à-dire qui mettent en jeu des intérêts et des visions du monde concurrentes, en montrant quels acteurs en sont porteurs, avec quels arguments et quelles ressources, et les résistances auxquelles ils s'exposent.

#### A. Des décisions publiques nationales controversées

L'analyse porte ici sur deux décisions nationales qui ont en commun d'avoir impulsé des changements structurels, d'ordre institutionnels et économiques, qui tendent à impacter les conditions concrètes d'accès à l'énergie des populations socio-économiquement défavorisées (Guyet, 2015). Elles partagent en outre le fait d'avoir été prises dans des espaces restreints où les négociations entre quelques acteurs se déroulent de manière discrète à l'abri de la délibération collective (Gilbert & Henry, 2012), et de ne pas être présentées politiquement comme étant liées à l'enjeu de la précarité énergétique. Elles sont perçues par de nombreux experts du sujet comme un facteur d'aggravation des inégalités d'accès à l'énergie et comme une priorisation des intérêts des acteurs économiques. De ce fait, elles sont aujourd'hui au centre des débats sur la précarité énergétique dans le monde associatif et syndical : la libéralisation des marchés de l'énergie **(1)** et la suppression du tarif réglementé du gaz **(2)**.

## 1. La libéralisation des marchés de l'énergie : « où est le gain pour le consommateur ? »<sup>74</sup>

Si le mouvement de nationalisation de l'économie après 1945 avait retiré de la sphère marchande des biens et des services jugés essentiels comme l'énergie, la fin des années 1990 marque l'impulsion du processus inverse. Sur demande de la Commission Européenne, les États membres conduisent un triple mouvement de dérégulation, de désintégration et de privatisation du secteur de l'énergie (Percebois, 2001). La dérégulation libéralise les marchés de l'énergie nationaux, c'est-à-dire les ouvre à la concurrence. La désintégration sépare les activités de production, de transport, de distribution et de fourniture d'énergie. En France, ces quatre segments d'activités du secteur énergétique étaient historiquement intégrés au sein de l'entreprise publique Electricité De France (EDF). Dorénavant, les activités de transport et de distribution sont assurées par des filiales d'EDF (respectivement RTE et Enedis) créées pour se conformer à l'injonction européenne de séparation des activités. Elles continuent cependant d'être gérées publiquement et de façon monopolistique. Les activités de production et de vente d'énergie sont quant à elles ouvertes à la concurrence européenne. Aujourd'hui, les fournisseurs alternatifs de gaz et d'électricité sont plus d'une quarantaine : des électriciens espagnols (Iberdrola) et suédois (Vattenfall), des gaziers italiens (ENI), un pétrolier français (Total Énergies), des organisations militantes (Enercoop, Plum) et plus récemment des entreprises de la grande distribution (Carrefour, Cdiscount, Leclerc...) se partagent le marché. Enfin, le mouvement de privatisation a consisté à ouvrir le capital des entreprises publiques historiques de fourniture d'énergie aux acteurs privés. Gaz De France (GDF) est partiellement privatisé en 2005 lorsque le groupe Suez prend le contrôle majoritaire de l'entreprise, l'Etat français passant d'un actionnariat de 80% à 30%, tandis qu'EDF est privatisé à hauteur d'environ 20%<sup>75</sup>.

La libéralisation des marchés n'a pas pour autant renversé les monopoles historiques. En France, EDF continue d'occuper environ 75% du marché de la commercialisation d'énergie pour les clients domestiques (50% pour les clients industriels) tandis qu'en Grande-Bretagne, le marché est fortement oligopolistique avec quatre entreprises qui se partagent quasi intégralement le marché. Pour autant, deux registres de critiques sont souvent mobilisés pour souligner les conséquences néfastes de la libéralisation en France pour les consommateurs d'énergie, notamment pour les plus pauvres d'entre-eux.

---

<sup>74</sup> Extrait d'entretien avec un agent d'Enedis, 05/01/2021.

<sup>75</sup> En 2022, le gouvernement français annonce un rachat prochain du capital privé pour que l'Etat redevienne l'unique actionnaire d'EDF.

D'abord, l'Etat français a dû créer deux mécanismes complexes pour assurer le fonctionnement concurrentiel du marché de la fourniture d'énergie. Ils sont aujourd'hui questionnés dans leur utilité pour les consommateurs domestiques. Le premier, créé par la loi NOME en 2010, est le mécanisme de l'ARENH (accès régulé à l'électricité nucléaire historique) qui oblige EDF à vendre à ses concurrents une partie de sa production électrique nucléaire pour garantir à ces derniers l'accès à des volumes d'électricité à un prix avantageux<sup>76</sup> (on parle d'un partage de la « rente nucléaire »). Pour réduire l'avantage comparatif d'EDF qui produit une énergie nucléaire à bas coût par rapport à des fournisseurs alternatifs qui achètent leur énergie sur un « marché de gros » européen volatile, le gouvernement français a créé un mécanisme qui contraint EDF à vendre une partie de sa production nucléaire à prix coûtant afin que les fournisseurs alternatifs soient en quelque sorte à armes égales. Le second mécanisme est la fixation du tarif réglementé de vente d'électricité d'EDF à un niveau légèrement supérieur au coût d'approvisionnement des fournisseurs alternatifs. Concrètement, le tarif réglementé de vente d'électricité n'est pas basé sur les coûts de production d'EDF mais sur le prix du marché de gros européen, c'est-à-dire le marché où les fournisseurs qui n'ont pas de capacité de production achètent l'énergie qu'ils revendent ensuite au consommateur. Or les prix sur le marché de gros de l'électricité sont extrêmement volatiles compte tenu notamment des phénomènes de spéculation<sup>77</sup> et de la volatilité du cours du gaz, énergie sur laquelle est indexé le prix de l'électricité en raison du principe économique qui guide le marché de l'électricité européen (le prix de l'électricité est fixé à chaque instant par le coût marginal de production de l'électricité – c'est-à-dire le coût de la dernière centrale à gaz mise en fonctionnement pour assurer l'équilibre du réseau électrique- et non pas son coût moyen). Les prix sur le marché de l'électricité peuvent donc atteindre des niveaux extrêmement élevés, totalement décorrélés des coûts de production de la plupart des centrales, amenant les pouvoirs publics à rehausser le tarif réglementé de vente pour maintenir la compétitivité des fournisseurs alternatifs. Ainsi, ces deux modalités tentent de donner vie au principe concurrentiel en créant des conditions favorables aux fournisseurs alternatifs leur permettant de proposer des prix compétitifs, égaux ou inférieurs aux tarifs réglementés, en mesure de contester la position dominante d'EDF. Toutefois, ils sont sujets à tension. D'abord parce qu'ils créent artificiellement les conditions d'une concurrence

---

<sup>76</sup> Jacques Percebois rappelle que ce mécanisme avait été créé pour être temporaire (jusqu'en 2025) dans l'attente que les alternatifs créent leurs moyens de production. Mais dans les faits, ils n'ont pas créé de centrales car la demande d'énergie a moins augmenté que ce que les experts anticipaient à l'époque et parce que leur logique est court termiste donc incompatible avec un investissement lourd et de long-terme dans des capacités de production.

<sup>77</sup> Les marchés financiers de l'énergie ont une valeur trente-cinq fois supérieur à celle des marchés physiques (Chevallier, 2012).

qui ne parvient toujours pas à fonctionner dans les faits au regard de la dizaine d'énergéticiens en situation d'oligopole sur le marché énergétique européen (Boroumand *et al.*, 2018). Ensuite, et peut-être surtout, parce que ces mécanismes s'avèrent aujourd'hui défavorables aux intérêts des consommateurs domestiques et industriels. Dans son avis du 25 mars 2019, c'est même l'Autorité de la concurrence qui s'oppose à la volonté du gouvernement français de rehausser les tarifs réglementés de vente d'électricité. Elle juge en effet que cette mesure vise uniquement à faire vivre la concurrence des fournisseurs alternatifs et trahit la nature du dispositif social initial qui consistait à favoriser l'accès à l'énergie des consommateurs : « *augmenter les tarifs réglementés pour pallier les limites de l'ARENH conduit à un changement de nature de ces tarifs, qui n'a pas, à la connaissance de l'Autorité, fait l'objet d'un débat public transparent et éclairé. Cela a pour conséquence de faire supporter la charge financière aux consommateurs plutôt qu'aux fournisseurs. [...] L'application de cette méthode traduirait un changement de nature des TRV de l'électricité en France qui consisterait à les transformer en un « prix plafond » du marché de détail, c'est-à-dire un prix représentatif des coûts des fournisseurs les moins efficaces* »<sup>78</sup> (p. 2).

D'autre part, des analyses critiques ont été produites au sujet des effets de la libéralisation des marchés de l'énergie sur les consommateurs, notamment les plus vulnérables (Huybrechts *et al.*, 2011; Bafail *et al.*, 2014; Boroumand *et al.*, 2018; Bauby, 2019). Elles évoquent une complexification du rapport à l'énergie pour le consommateur lambda, des erreurs de facturation récurrentes chez certains fournisseurs, des techniques de vente agressives et trompeuses, une moindre flexibilité des fournisseurs dans la négociation des plans d'apurement de dettes ou encore des difficultés à être renseignés par des services supports délocalisés à l'étranger. De façon générale, les évolutions libérales des marchés de l'énergie auraient remis en question le service public à la française basé sur les valeurs d'universalité et de solidarité (Guyet, 2015). Évoluant dans un univers concurrentiel, les fournisseurs auraient tendance à adopter trois types de comportements : une recherche de maximisation de leur rentabilité financière, l'abandon des clients en difficulté de paiement au profit d'un ciblage des groupes sociaux « bons payeurs » et l'externalisation d'une partie des activités auprès de prestataires recourant à des emplois précaires et peu qualifiés (Bauby, 2019). En conséquence, les populations qui connaissent une rupture dans leur trajectoire de vie (perte d'emploi, baisse des ressources...) verraient leurs difficultés d'accès à l'énergie exacerbées par la libéralisation

---

<sup>78</sup> <https://www.autoritedelaconcurrence.fr/fr/avis/relatif-la-fixation-des-tarifs-reglementes-de-vente-delectricite>

(Guyet, 2015). Les fournisseurs alternatifs tendent aujourd'hui davantage à résilier les contrats des clients dès la première difficulté de paiement, ce que confirme le nombre de coupures d'énergie tendanciellement en hausse<sup>79</sup>. Aujourd'hui, même EDF et ENGIE sont des entreprises partiellement privées nécessairement guidées par des objectifs de rentabilité et de rémunération des actionnaires (Burési, 2019<sup>80</sup>). Si les acteurs de terrain considèrent souvent que les fournisseurs historiques se démarquent par leur service « solidarité » arrangeant avec les clients en difficultés de paiement, ces derniers sont eux aussi pris en tension par des impératifs de rentabilité et de compétitivité intrinsèques à un univers marchand concurrentiel (Devalière, 2004).

Les associations locales et les organisations syndicales sont les premières à produire un discours très critique sur la libéralisation des marchés de l'énergie, à l'appui de leur expérience de terrain. L'association CLCV résume sa position dans un rapport de mars 2021 en affirmant que « *l'ouverture du marché de l'électricité est un échec qui s'avère nuisible pour le bien-être des consommateurs* » (CLCV, 2021). Elle insiste en particulier sur la multiplication des pratiques commerciales trompeuses notamment auprès des personnes âgées et des personnes qui maîtrisent mal la langue française. Les condamnations adressées par la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) à des fournisseurs d'énergie pour des démarches commerciales frauduleuses témoigne de ce mouvement. Elle a par exemple infligé une amende de 900 000 € à ENGIE en 2019 et de 315 000 € à ENI en 2020 pour « *des manquements graves aux règles encadrant le démarchage commercial* ». ENI a été condamné de nouveau en 2021 à verser 3 millions d'euros à EDF pour plusieurs préjudices causés (usurpation du nom du fournisseur historique lors de démarchages commerciaux, actes de dénigrement sur un concurrent afin d'inciter le client démarché à changer de fournisseur).

Ainsi, les réformes de libéralisation des marchés de l'énergie ont créé un nouveau contexte institutionnel qui semble accentuer les difficultés d'accès à l'énergie en conflictualisant les rapports marchands entre consommateurs et fournisseurs d'énergie et en fragilisant la protection des plus démunis par le prix. La privatisation partielle des opérateurs d'énergie historiques et l'introduction de la concurrence sur le marché de l'énergie sont des choix

---

<sup>79</sup> Augmentation de 100 000 coupures entre 2018 et 2019. Voir les chiffres pour les années précédentes.

<sup>80</sup> Interview disponible ici : <https://cler.org/il-faut-remettre-du-service-public-dans-le-secteur-de-lenergie/>

politiques aujourd'hui vivement questionnés dans les débats associatifs et militants sur la précarité énergétique.

## 2. La suppression du tarif réglementé de vente (TRV) pour le gaz : les consommateurs pauvres livrés aux lois du marché

Pendant longtemps, l'Etat français a été pleinement souverain dans la fixation du prix de l'énergie. Hérité d'une culture politique nationale attachée à l'idée de service public, le contrôle politique du prix de l'électricité par l'Etat avait pour objectif de le maintenir à un niveau qui en garantisse l'accès aux populations les plus démunies. Cette intervention publique correspondait à ce que Benoît et Noguez (2018) nomment le « gouvernement des valeurs », c'est-à-dire un contrôle des prix qui permet d'assurer l'intérêt général et la justice sociale. Historiquement, ce gouvernement des valeurs a représenté le registre de légitimation sur lequel se fondait le contrôle du prix de l'énergie par l'Etat et il faisait l'objet d'un consensus politique et social large.

Toutefois, cette tradition interventionniste de l'Etat pour garantir l'accès de tous aux besoins énergétiques essentiels a été jugée contraire au principe de la concurrence par l'Union européenne dès les premières réformes libérales. Le 13 juin 2007, la Commission Européenne diligente une enquête sur les tarifs réglementés d'électricité en France, accusant l'Etat de fausser la concurrence sur le marché nouvellement libéralisé. Elle juge que les tarifs réglementés distordent la concurrence en conférant un avantage compétitif au fournisseur historique qui, par ce biais, propose un prix inférieur aux prix de marché que proposent les alternatifs. A la suite de cette enquête, la Commission Européenne rend une décision qui juge incompatible les tarifs réglementés d'électricité français avec les traités européens. L'Etat français réussit finalement à les maintenir pour les clients domestiques (le tarif « bleu »<sup>81</sup>) en contrepartie de l'introduction du mécanisme de l'Arenh présenté plus haut. Cet épisode illustre cependant la tension qui s'exprime entre d'un côté la priorité absolue donnée au principe de la concurrence par l'Union européenne et de l'autre une culture politique et sociale nationale qui cherche à maintenir ses idéaux d'universalité et de solidarité.

En 2016, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) prononce un arrêt qui stipule que les tarifs réglementés de vente en France sont incompatibles avec le droit européen. Cette

---

<sup>81</sup> Les tarifs verts et jaunes pour les grandes et moyennes entreprises sont supprimés au 31 décembre 2015.

décision intervient trois ans après que l'Anode, un lobby qui regroupe les fournisseurs d'énergie alternatifs, a déposé un contentieux pour contester la légalité d'un décret du 16 mai 2013 relatif aux tarifs réglementés de vente de gaz naturel. Le 19 juillet 2017, le Conseil d'Etat confirme cette décision en annulant le décret. En revanche, ce même Conseil d'Etat prononce la légalité des tarifs réglementés de l'électricité, déclarant que « *l'entrave que constitue la réglementation des prix de vente de l'électricité est justifiée, dans un contexte de forte volatilité et s'agissant d'une énergie non substituable constituant un bien de première nécessité, par la poursuite de l'objectif de garantir aux consommateurs un prix de l'électricité plus stable que les prix de marché. Ce seul objectif suffit à justifier une entrave à la concurrence au regard du droit de l'Union européenne. [...] La suppression des tarifs réglementés risquerait d'entraîner une volatilité des prix qui ne pourrait être encadrée de manière appropriée par des mesures temporaires.* »<sup>82</sup>. Le Conseil d'Etat justifie donc l'entrave au principe de la concurrence inscrit dans le droit communautaire par la priorité donnée à des objectifs sociaux d'accès à un prix de l'énergie stable pour les consommateurs. Ainsi, il pose un premier jalon juridique vers la fin des tarifs réglementés du gaz naturel mais protège le principe du prix politique sur l'électricité.

C'est finalement la loi relative à l'énergie et au climat du 9 novembre 2019 qui introduit dans son article 63 la fin des tarifs réglementés du gaz naturel. Elle traduit la décision rendue par la Commission Européenne au sujet de l'incompatibilité de ce tarif avec le droit européen. Cette décision européenne serait intervenue après un énième recours déposé par l'Anode pour contester la légalité du tarif réglementé au gaz. Dès lors, la loi stipule que les clients aux tarifs réglementés ont jusqu'au 30 juin 2023 pour passer à une offre de marché (en restant chez ENGIE ou en souscrivant auprès d'un autre fournisseur), date à laquelle les tarifs réglementés au gaz naturel ont été définitivement supprimés.

La fin des tarifs réglementés de vente au gaz naturel cristallise les inquiétudes. Dans un marché libéralisé, le tarif réglementé par l'Etat constitue un garde-fou : il agit comme un prix « plafond » qui limite les fournisseurs alternatifs dans l'augmentation de leurs prix. En d'autres termes, il les oblige à s'aligner sur ce prix pour rester compétitifs. Dès 2011, la sociologue I. Devalière écrivait que « *les phénomènes de précarité énergétique ne peuvent que s'intensifier avec l'augmentation des coûts de l'énergie inhérente à l'ouverture du marché et à la fin des tarifs réglementés qui protègent pour quelques temps encore l'ensemble des foyers* » (p. 3). Si

---

<sup>82</sup> <https://conseil-etat.fr/site/actualites/tarifs-reglementes-de-l-electricite>



elle estimait dès cette époque que les tarifs réglementés étaient menacés, elle considérait surtout que leur disparition induirait une augmentation des coûts de l'énergie pour les populations. Depuis, l'exemple allemand aurait montré que la suppression d'un tarif réglementé par l'Etat pouvait entraîner des hausses importantes du prix de l'énergie sur le marché. En Allemagne, le prix du kilowattheure d'électricité pour les consommateurs particuliers a doublé entre 2000 (13,94 centimes/kWh) et 2013 (28,73 centimes/kWh). La forte hausse des prix de l'électricité chez le voisin européen après la suppression de ses tarifs fixés par le pouvoir politique est un argument souvent utilisé par ceux qui s'y opposent. C'est par exemple le cas de la sénatrice communiste Cécile Cukierman qui, en 2017<sup>83</sup>, s'appuie sur l'exemple allemand pour fustiger la fin annoncée des tarifs réglementés et exhorter le gouvernement à protéger les consommateurs face à la hausse des prix à venir. En réalité, l'augmentation des prix de l'énergie en Allemagne est pour une large part tributaire d'une hausse de la fiscalité énergétique visant à financer le développement des énergies renouvelables. Mais il est certain que la fixation du prix par le marché, c'est-à-dire par l'unique mécanisme de rencontre d'une offre et d'une demande, présente le risque d'une exclusion des populations pauvres lorsque les conditions de marché ne sont pas favorables (raréfaction de l'offre, incertitude) et compte-tenu des nombreuses défaillances du marché (Flacher, 2007).

## B. Une inaction publique sur des enjeux du problème jugés centraux

Le problème « précarité énergétique » est traversé par des enjeux multiples. Certains d'entre eux, s'ils peuvent faire l'objet de revendications par des acteurs évoluant dans le champ scientifique, politique ou militant, ne donnent pas pour autant lieu à une action publique. Soit parce qu'ils font l'objet d'une non-décision (Bachrach et Baratz, 1963) soit parce qu'ils font l'objet d'une décision « négative ». Ces deux modalités étant une forme d'exercice du pouvoir, il nous paraît important de s'y intéresser non seulement pour identifier les mécanismes de production de cet immobilisme politique mais également les effets-retours sur le cadrage du problème. Nous évoquons ici trois sujets conflictuels autour de la précarité énergétique qui font l'objet aujourd'hui d'une inaction publique (Henry, 2017) : la baisse de la fiscalité sur les énergies du logement **(1)**, l'interdiction des coupures d'énergie tout au long de l'année **(2)** et la tarification progressive de l'énergie **(3)**. Nous ne prétendons pas restituer toute la complexité des processus sociopolitiques ayant mené à l'inaction publique sur ces trois dimensions du

---

<sup>83</sup> Question écrite n°02056 publiée dans le JO Sénat du 16/11/2017, page 3556.

problème ; nous proposons plus modestement, à partir de la littérature grise et scientifique disponible ainsi que de nos entretiens semi-directifs, d'en identifier les contours.

### 1. Baisser ou moduler la fiscalité énergétique : une recette d'action inaudible

La fiscalité énergétique est un objet de controverse politique intense depuis les premières réflexions sur une taxe « carbone » entamées dans le cadre du rapport Rocard de 2009. Le mouvement des « Gilets Jaunes » en 2018 l'a replacé au centre du débat politique. Ce mouvement social s'est construit initialement sur l'opposition à une augmentation de la taxe « carbone » sur le carburant proposée par le gouvernement Philippe sous la présidence d'Emmanuel Macron, finalement gelée en 2019 face à la vive contestation.

Si la mise en œuvre d'une fiscalité écologique fait globalement consensus au sein du milieu politique et académique pour ses vertus écologiques (désincitation à la consommation d'énergie par déformation du prix, instrument de financement de la transition énergétique), son effet potentiellement anti-redistributif pose la question des moyens compensatoires permettant d'assurer une justice sociale. En effet, sans compensation monétaire, elle peut conduire à accentuer les difficultés d'accès à l'énergie des populations socio-économiquement démunies. Les groupes sociaux en bas de la distribution des revenus sont les premiers affectés par une taxe carbone sur l'essence<sup>84</sup>. Ils sont les plus impactés en raison de leur niveau de ressources qui les rend vulnérables face à l'augmentation des prix de l'énergie mais également en raison de leur éloignement géographique des centres-villes, souvent lié aux prix du logement, qui les dispose à un usage important de la voiture individuelle et à un mode de chauffage au fioul caractéristique des logements en zones rurales. Le conflit social provient de là : la taxe carbone alourdit le poids d'une dépense quotidienne déjà élevée et incontournable pour toute une frange non urbaine et modeste de la population. Le sentiment d'injustice sociale et fiscale a pu être renforcé, plus à la marge, par des choix écologiques et fiscaux contradictoires. Par exemple, le fait de continuer à ne soumettre le kérosène des avions à aucune taxe. Alors qu'il est notoire que ce sont les groupes sociaux les plus aisés qui ont un usage plus régulier de l'avion, ceux qui polluent par ce mode de transport se retrouvent exonérés du principe pollueur-payeur. En revanche, la taxe carbone s'applique aux classes populaires et moyennes qui utilisent leur

---

<sup>84</sup> Pour Combet, les plus sensibles à la taxe carbone sont les individus situés entre le 2<sup>ème</sup> et le 7<sup>ème</sup> vingtiles de revenus, c'est-à-dire les « ménages modestes » et non pas les plus pauvres d'entre eux qui ne sont pas motorisés.

voiture quotidiennement pour se rendre au travail. De la même façon, le fait qu'il existe des exonérations de taxe carbone pour les consommateurs industriels d'énergies fossiles (11 milliards d'euros en France en 2019) a pu être dénoncé par certaines associations.

Le débat sur la fiscalité des énergies du logement occupe une place plus restreinte dans le champ médiatique et politique mais il s'impose de façon croissante. Des associations portent depuis plusieurs années des propositions de réforme. L'association Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV) et l'association Comité de Liaison pour les Énergies Renouvelables (CLER) proposent par exemple « *d'appliquer la TVA à 5,5% sur le montant des factures d'électricité et de gaz, l'énergie étant un produit de première nécessité* ». Au-delà du champ associatif, le débat est entré dans le champ politique. En mai 2019, des sénateurs communistes ont déposé une proposition de loi intitulée « *Accès à l'énergie et lutte contre la précarité énergétique* » qui contient plusieurs préconisations dont « *l'exonération de taxes sur la consommation d'électricité et de gaz pour les bénéficiaires du chèque énergie* » (précisément sur la TICGN<sup>85</sup> et la CSPE<sup>86</sup>) et « *l'application d'un taux réduit de TVA sur une première tranche des consommations d'énergie* »<sup>87</sup>. La commission des affaires économiques du Sénat a toutefois intégralement rejeté ces propositions<sup>88</sup>. Les principaux motifs avancés sont les difficultés juridiques et pratiques de la mise en œuvre ; l'opposition philosophique « *à ce que les ménages précaires ne participent pas, comme les autres, au financement des charges communes, la redistribution à leur profit devant s'opérer par des aides directes* » ; l'incompatibilité avec les directives européennes de 2003 et 2008 qui n'autorisent pas l'application de taux différenciés hormis dans certains cas particuliers ; enfin la perte de recettes pour l'Etat « *potentiellement très élevée, de l'ordre de 1,4 milliards d'euros pour la CSPE et autour de 400 millions pour la TICGN* ».

Lors de notre entretien avec une agente de l'Etat travaillant au ministère de la Transition Écologique, celle-ci confirme que l'enjeu de la fiscalité énergétique dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique est un objet de débat récurrent parmi les parlementaires. Elle précise que ces débats peuvent donner lieu à des questions parlementaires adressées au gouvernement et auxquelles sa direction a la mission de préparer une réponse. Toutefois,

---

<sup>85</sup> Taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel

<sup>86</sup> Taxe sur l'électricité appelée Contribution au service public de l'électricité

<sup>87</sup> Extraits du rapport n°537 du Sénat, enregistré à la présidence du Sénat le 29 mai 2019.

<sup>88</sup> Le compte-rendu intégral des débats est disponible sur le site du Sénat : séance du 6 février 2020.

l'autorité compétente sur toutes les questions de fiscalité au sein de l'Etat est le ministère de l'Économie et des Finances. Or ce ministère s'est toujours opposé jusqu'à aujourd'hui aux propositions de réformes de la fiscalité sur les énergies du logement.

Enquêteur : Sur les questions de fiscalité, c'est quoi la réponse du ministère ?

Enquêtée : Alors la réponse du ministère est une réponse en lien avec les services de Bercy puisque tout ce qui est question de fiscalité on n'a pas une compétence propre et exclusive. On n'est pas pilote sur ces sujets de fiscalité donc on reprend les éléments qui nous sont communiqués par Bercy et les consignes, l'orientation qui a été donnée pour les récentes discussions loi de finances c'est de ne pas donner une suite favorable à ces propositions, voilà.

Enquêteur : donc c'est la position de Bercy ?

Enquêtée : oui mais après les questions de fiscalité et de taxes ce n'est pas dans les compétences du MTE

[Extrait d'entretien avec une agente du ministère de la transition énergétique, 19/11/2021]

Ainsi, le principal mécanisme qui produit l'inaction publique sur le sujet de la fiscalité des énergies du logement semble être la ferme opposition du ministère de l'Économie et des Finances à en réviser les modalités. Pour ce dernier, les taxes actuelles sur le gaz et l'électricité constituent une manne fiscale importante pour le budget général de l'Etat, d'autant plus recherchée dans un contexte d'austérité budgétaire.

## 2. L'interdiction des coupures d'électricité : une disposition juridique inenvisageable car jugée excessivement dé-responsabilisante

Comme nous l'avons mentionné précédemment, la loi dite « Brottes » du 15 avril 2013 a instauré l'interdiction des coupures d'énergie en France du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars. Cette « trêve hivernale » permet de mettre en œuvre le « *droit à l'électricité pour tous* » qui avait été déclaré dans la loi du 10 février 2000 et le « *droit à une aide de la collectivité pour disposer de la fourniture d'eau ou d'énergie* » affirmé dès le 31 mai 1990 dans la loi n°90-449 sur le droit au logement. Pour certains acteurs, la trêve hivernale reste néanmoins insuffisante car elle ne garantit pas un droit à l'énergie à tous les individus sur l'ensemble de l'année. L'association CLER propose par exemple « *l'interdiction des coupures d'électricité et de gaz tout au long de l'année pour les précaires énergétiques* »<sup>89</sup>.

En 2019, l'interdiction des coupures d'énergie tout au long de l'année a fait l'objet d'une proposition de loi par des sénateurs communistes. Dans cette proposition de loi que nous avons déjà évoquée précédemment, les parlementaires souhaitent instaurer « *l'interdiction des*

---

<sup>89</sup> Livrable des 10 propositions pour lutter contre la précarité énergétique, journée annuelle du réseau RAPPEL, 2019.

*coupures d'électricité, de chaleur et de gaz tout au long de l'année pour les bénéficiaires du chèque énergie* » considérant qu'« *il n'est pas justifié dans la France du XXIème siècle de couper l'électricité ou le gaz à des familles* »<sup>90</sup>. La mesure consiste à étendre le principe de la trêve hivernale à l'ensemble de l'année pour les ménages institutionnellement reconnus comme « précaire énergétique », c'est-à-dire ceux éligibles au dispositif du chèque énergie. Elle est finalement rejetée par la commission chargée d'en débattre et de statuer au motif qu'« *il est clairement ressorti des auditions menées par votre rapporteur que l'interdiction des coupures d'eau introduite par la loi Brottes a conduit à déresponsabiliser une partie des consommateurs et à accroître le nombre des impayés* »<sup>91</sup>. L'invocation d'un risque de déresponsabilisation du consommateur et d'un effet d'aubaine pour des « mauvais payeurs » apparaît depuis longtemps comme la principale ligne argumentative mobilisée par les opposants à cette mesure. C'est d'ailleurs pour parvenir à la contourner que la Fondation Abbé Pierre a développé en 2021 une stratégie de lobbying basée non pas sur la revendication d'une suppression pure et simple de la coupure d'énergie mais sa substitution systématique par une réduction de puissance à 1000 watts, réduction suffisamment forte pour pérenniser le principe de sanction face aux impayés et contraindre le consommateur « de mauvaise foi »<sup>92</sup> à payer sa facture, tout en lui garantissant les services énergétiques élémentaires (s'éclairer, faire fonctionner son réfrigérateur, recharge son portable).

Il s'avère que même du côté du personnel politique qui se dit explicitement opposé aux coupures d'énergie, la position défendue n'est pas forcément celle de l'inscription de leur interdiction dans un cadre légal qui en assurerait la portée universelle et systématique. Un entretien avec une députée Renaissance (ex-En Marche) de Loire-Atlantique montre que celle-ci s'inscrit dans une logique de gestion des coupures au cas par cas, en mobilisant les acteurs sociaux du territoire et en recourant à son pouvoir discrétionnaire d'élue. Ce second point, qui n'est pas évoqué dans l'extrait d'entretien qui suit, consiste pour cette députée à intervenir personnellement auprès des fournisseurs et du distributeur d'énergie pour éviter la coupure d'un administré, ou bien auprès des services sociaux pour accélérer une demande d'aide financière. Quant au premier point, il est évoqué dans cet extrait :

---

<sup>90</sup> Extrait du site du Sénat, dans « *Examen des articles de la proposition de loi visant à instaurer un droit effectif à l'énergie et à lutter contre la précarité énergétique* ».

<sup>91</sup> Extrait du rapport n°537 du Sénat, enregistré à la présidence du Sénat le 29 mai 2019.

<sup>92</sup> Terme utilisé par la Commission du Sénat dans son rapport sur la proposition de loi. Ce terme est par ailleurs largement mobilisé par les acteurs locaux, notamment les agents des fournisseurs d'énergie chargés du traitement des impayés, pour qualifier une partie (minoritaire) des consommateurs.

Élue : moi je trouve ça scandaleux d'avoir à couper l'énergie à quelqu'un, c'est un bien fondamental, ce n'est pas possible de couper l'énergie à quelqu'un.

Enquêteur : vous êtes contre les coupures ?

Élue : ah moi complètement. Oui non mais dans l'absolu c'est insupportable de voir ça.

Enquêteur : vous savez s'il y a des discussions à l'Assemblée pour interdire les coupures ?

Élue : je pense qu'il faut pas forcément être jusqu'au-boutiste parce qu'aussi il y a des personnes qui sont peut-être pas responsables donc trouver des solutions pour ne jamais en arriver à ces extrémités oui bien sûr [...] il ne faut absolument pas laisser ces gens. **Il faut arriver à trouver des solutions mais avec les acteurs du territoire.**

Enquêteur : vous pensez que ce serait intéressant qu'il y ait un cadre légal autour de ça ou vous croyez plutôt à la mobilisation d'acteurs locaux pour essayer d'éviter les coupures ?

Élue : moi je crois beaucoup aux associations, elles font un travail formidable mais vraiment c'est génial ce qu'elles font [Entretien avec une députée Renaissance (ex-En Marche), 22/03/2021]

En 2021, l'interdiction des coupures tout au long de l'année et l'instauration d'une fourniture d'énergie minimale est devenue un objet d'attention politique dans la lutte contre la précarité énergétique suite à deux initiatives privées. En effet, EDF a décidé en novembre 2021, comme le fournisseur Plum quelques mois auparavant, de mettre fin aux coupures d'électricité en cas d'impayés de ses clients et d'y substituer une réduction de puissance à 1000 watts. Fortement portée par la fondation Abbé Pierre comme mesure à inscrire juridiquement, la mesure commence à pénétrer l'agenda politique gouvernemental. Cet extrait d'entretien avec l'agente du ministère de la transition énergétique en témoigne :

Agente de l'Etat : Après l'initiative de Plum Energie de ne plus procéder à des coupures d'électricité à la suite d'impayés, c'était en juin je crois, euh voilà... typiquement dans le cadre du suivi de la précarité énergétique **le ministère a tout de suite saisi le cabinet**, et après il y a eu des échanges et des travaux qui ont été menés.

Enquêteur : Et vous y êtes favorable à cette fourniture minimale d'électricité pour tous ?

Agente de l'Etat : [...] je ne souhaite pas vous indiquer de position formelle du MTE sur ce sujet, en tout cas il n'a pas été fermé. Pour autant ne marquez pas que le MTE est favorable à...je suis extrêmement prudente parce qu'en fait des travaux sont en cours dessus. Pas plus tard qu'hier soir on avait encore une réunion de concertation sur ces sujets-là donc **c'est un sujet qui retient toute l'attention**. [Extrait d'entretien avec une agente du ministère de la Transition énergétique, 19/11/2021]

Ainsi, si les acteurs associatifs et le médiateur national de l'énergie ont longtemps porté la fourniture d'énergie minimale tout au long de l'année comme une réponse nécessaire à la précarité énergétique, elle n'avait été envisagée jusque-là ni par l'Etat ni par les majorités parlementaires pour des raisons idéologiques (déresponsabilisation du consommateur), pratiques (effet d'aubaine pour les « mauvais payeurs ») et, on peut le supposer, en raison de son coût électoral potentiel (assimilation à une politique d'assistantat des plus pauvres) et de la vive opposition de certains fournisseurs (qui essaient déjà de faire payer le coût de gestion des impayés à l'Etat). Néanmoins, sa mise en œuvre volontaire par deux fournisseurs d'énergie depuis 2021 lui confère une nouvelle visibilité politique qui pourrait déboucher à l'avenir sur une intervention publique nationale visant à la généraliser.

### 3. La tarification progressive : une promesse politique, une décision bloquée

Si cet instrument est en œuvre aujourd'hui dans près de quatre-vingt-dix pays, l'Etat de Californie fait figure de pionnier dans la mise en œuvre d'une tarification progressive de l'énergie. Dès 1976, la Californie adopte un mode de tarification de l'énergie basé sur deux tranches de prix. En 2001, elle renforce le mécanisme de progressivité en adoptant cinq tranches de prix. Les deux premières correspondent à la consommation nécessaire à la satisfaction des besoins énergétiques jugés élémentaires (s'éclairer, se chauffer, cuisiner). Pour ces deux tranches, le prix du kWh est de moins de 15 centimes. Les trois autres tranches correspondent à une consommation jugée « de loisir ». Cette consommation est soumise à un tarif beaucoup plus élevé, entre 30 et 35 centimes par kWh.

En France, les premières références à ce principe semblent émerger en 2009. A cette date, le ministère de la Transition Écologique commande un rapport à Pierre Saglio, président d'ATD Quart Monde, sur la thématique de la « transformation des modes de vie, des comportements et de la consommation ». Élaboré conjointement par des représentants d'associations, des syndicats et des institutions, le rapport mentionne dès ses premières lignes : « *Afin d'assurer à tous un accès aux services essentiels, la mission a reconnu la nécessité d'appliquer à tous les consommateurs **une tarification progressive et modulée des services essentiels** pour que chacun en bénéficie tout en limitant les surconsommations* ».

En 2012, la tarification progressive des énergies (électricité et gaz) est une proposition inscrite dans le programme politique du candidat François Hollande lors des élections présidentielles. Elle ambitionne de « *garantir l'accès de tous à ces biens essentiels [...] pour faire sortir huit millions de français de la précarité énergétique* »<sup>93</sup> par une diminution du prix de l'énergie sur les premiers kilowattheures consommés. Le 5 septembre 2012, le député (PS) François Brottes présente une proposition de loi qui contient le principe d'une tarification progressive de l'énergie. Elle envisage de mettre en place trois tarifs différenciés en fonction du volume de consommation : à mesure que le volume augmente, le tarif s'élève. Le modèle est financé par un mécanisme de subventions croisées entre les tranches de consommation hautes et basses (Homayoun *and al.*, 2018) : une partie du coût de l'électricité des populations les plus pauvres est subventionnée par le surcoût que payent les populations aisées qui adoptent un mode de vie plus énergivore. De plus, un bonus est appliqué à la fraction de consommation

---

<sup>93</sup> Programme de François Hollande aux élections présidentielles de 2012, p. 29.

d'énergie consommée en moins par rapport au volume de référence tandis qu'un malus vient sanctionner la consommation qui dépasse ce dernier. Finalement, la proposition est rejetée par le Sénat le 31 octobre 2012, remaniée et votée par les députés le 17 janvier 2013, puis finalement vidée de son contenu par la deuxième chambre. Le système de bonus-malus écologique est aussi rejeté par le Conseil Constitutionnel qui l'estime « contraire au principe d'égalité devant les charges publiques » car il différencie le prix de l'énergie selon les consommateurs.

Les effets attendus de la tarification progressive de l'énergie sont de deux ordres : écologique et social. La mesure permettrait d'abord de diminuer la consommation d'énergie globale en envoyant un signal-prix négatif aux consommateurs. En s'appuyant sur les rares études qui existent sur les effets environnementaux de la tarification progressive, Thomas Deboffe (2018) considère qu'elle permet une diminution de la consommation globale d'énergie mais dans des proportions plutôt faibles et socialement très disparates (les premiers centiles de revenus maintiennent leur niveau de consommation). L'une des principales raisons se trouverait dans la faible élasticité-prix des énergies à court-terme (Boroumand *et al.*, 2018), c'est-à-dire que la demande en énergie des ménages évolue faiblement face à une variation de son prix. Toutefois, dans une perspective de plus long-terme, le cas de la Californie montre des résultats intéressants : la consommation d'énergie de l'ensemble de ses habitants a augmenté seulement de 18% en moyenne entre 1976 et 2009 contre 59% dans le reste des États-Unis<sup>94</sup>. En outre, la mesure présenterait des bénéfices sociaux en assurant un prix de l'énergie accessible à tous sur les premiers kilowattheures consommés. Elle favoriserait ainsi une plus grande équité sociale et une diminution de la précarité énergétique (Lee *et al.*, 2011; Dehmel, 2011). Toutefois, l'effet de la tarification progressive sur les inégalités sociales d'accès à l'énergie est nuancé par plusieurs auteurs (Boroumand *et al.*, 2018). Ils mettent en avant des effets potentiellement antisociaux pour des populations qui vivent dans des logements à faible performance thermique sans avoir les ressources pour investir dans la rénovation énergétique ou pour les populations vulnérables qui passent beaucoup de temps dans leur logement et ont de ce fait des besoins énergétiques plus importants (sans-emploi, personnes âgées). Certains considèrent pour autant qu'il existe des solutions pour affiner la tarification progressive (considérer la performance énergétique du logement, le statut d'activité du ménage) et en faire un élément de réponse à la précarité énergétique (Dehmel, 2011; Deboffe, 2018).

---

<sup>94</sup> « Tarification progressive de l'énergie : l'exemple de la Californie », Energie&Développement (2012)



Notre propos n'est pas de trancher la question de la pertinence de la tarification progressive de l'énergie aujourd'hui en France. Il est, comme pour les sections précédentes, de mettre en évidence les éléments de débats qui ont contribué à l'inaction publique et d'identifier les groupes d'acteurs qui en ont été porteurs. Dans le cas de la tarification progressive de l'énergie, il s'agit d'une opposition sénatoriale à une recette d'action publique portée par le candidat-président et son groupe parlementaire dans le cadre de son programme de lutte contre la précarité énergétique. Cette opposition se fonde sur une critique philosophique (inégalité devant les charges publiques considérée comme contraire à la tradition républicaine), technique (forte complexité administrative dans la collecte et le traitement des données des consommateurs pour savoir qui paye quoi) et en termes d'efficacité (potentiels inconvénients sociaux et efficacité écologique jugée limitée). Dès lors, l'absence d'action publique a conduit à la disparition du sujet non seulement de l'agenda gouvernemental mais plus globalement du champ politique, hormis Jean-Luc Mélenchon qui l'introduit dans son programme présidentiel de 2022. Quelques acteurs militants continuent de revendiquer cet instrument comme un support nécessaire d'un droit à l'énergie pour tous, à l'image de l'association ATTAC<sup>95</sup>, mais la tarification progressive de l'énergie semble occuper une place marginale dans les espaces décisionnels<sup>96</sup>. Cette mesure a en quelque sorte été retirée de la liste des solutions d'action publique envisageables pour répondre au problème de la précarité énergétique alors qu'elle en faisait partie dix ans plus tôt.

---

<sup>95</sup> « *Petit guide pour réchauffer la justice sociale et refroidir la planète* », Edition ATTAC France, 2021.

<sup>96</sup> On relèvera cependant l'évocation de la proposition à l'Assemblée nationale à l'occasion d'une intervention de Mathilde Panot (LFI) le 6 octobre 2022, en réaction au « plan de sobriété » du gouvernement annoncé pour faire face à la crise énergétique. On notera également la proposition d'une « tarification duale » des énergies carbonées (un prix de base faible, un prix marginal élevé) élaborée dans le rapport de Pisani-Ferry et Mahfouz (2023, p.109) commandé par la première ministre, rapport largement repris dans le débat public et politique.

## Conclusion chapitre 1

La précarité énergétique a émergé au début du 21<sup>ème</sup> siècle comme une catégorie d'intervention politique légitime sous l'effet de l'évolution de notre rapport au mal-logement et à la mobilisation d'acteurs associatifs et institutionnels qui sont parvenus à l'imposer à l'agenda politique. Bien que la catégorie soit floue et malléable pour les acteurs, le cadrage dominant du problème qui s'est imposé à l'échelle nationale (faiblesse des revenus et mal-logement) fait l'objet d'un relatif consensus. Cependant, sa mise en instrument par l'Etat fait débat en raison de moyens financiers, d'un ciblage et d'une logique individuelle qui sont jugées inadéquates pour combattre les difficultés d'accès à l'énergie qui affectent un nombre croissant d'individus. En parallèle, l'approche comportementale du problème par la sensibilisation aux économies d'énergie des populations précaires est fortement diffusée et légitimée dans les territoires par l'Etat au travers d'une de ses agences, l'Ademe, mais elle n'apparaît pas pour autant comme une approche dominante à l'échelle nationale. En dehors de l'action de l'Etat, de nombreux acteurs associatifs et militants se mobilisent pour faire valoir des cadrages alternatifs du problème qui mettent en avant sa dimension politique et collective à la fois dans les diagnostics et dans les propositions de solutions. Résoudre la précarité énergétique supposerait nécessairement de s'attaquer aux inégalités sociales, aux dérives induites par la libéralisation des marchés de l'énergie, à l'inexistence d'un droit effectif à l'énergie pour tous et à une politique de transition énergétique insuffisamment soucieuse de justice sociale. En usant de leurs ressources (expertise, légitimité, relations avec des acteurs politiques et administratifs) et de stratégie (lobbying), ils contribuent progressivement à la mise en débat public de ces aspects du problème et, in fine, à son recadrage. Toutefois, des résistances dans le champ politique (parlementaires ou ministérielles) tendent à freiner la traduction de ce recadrage en ajustements de politique publique. Ces résistances s'expliquent notamment par l'aspect conflictuel des éléments de recadrage (ils mettent en jeu des intérêts sociaux fortement contradictoires), par les contraintes supranationales (les directives européennes) et par la prégnance de principes idéologiques (centralité du libre marché, déresponsabilisation de l'utilisateur en cas de protection publique élevée). Finalement, l'inadéquation entre ces nouveaux éléments de cadrage et les instruments d'intervention s'explique par la reconfiguration institutionnelle importante qu'une mise en adéquation supposerait (Bergeron *et al.*, 2014) : garantir un droit effectif à l'énergie pour tous, par exemple, nécessiterait un renversement de nombreuses institutions, c'est-à-dire à la fois une redéfinition complète de dispositifs – de redistribution, de marché, de lois

protectrices- et un dépassement de la croyance aujourd'hui dominante – celle d'un individu irresponsable en cas de protection importante.



## Chapitre 2 / La construction d'un gouvernement local des conduites énergétiques par une coalition d'acteurs

### Introduction

Dans ce second chapitre, nous quittons l'échelle nationale pour nous intéresser à une échelle locale. Nous analysons le processus de mise à l'agenda municipal du problème « précarité énergétique » à Nantes et nous montrons comment l'accompagnement des pauvres aux économies d'énergie<sup>97</sup> s'est imposé au début des années 2010 comme une modalité d'intervention légitime pour y répondre localement. En nous appuyant sur un vaste travail empirique et en mobilisant deux grilles théoriques proposées par la sociologie de l'action publique, nous cherchons à dévoiler les mécanismes qui ont favorisé et légitimé une intervention sur les comportements énergétiques des classes populaires pour lutter localement contre les inégalités d'accès à l'énergie. Nous montrons que la construction d'un instrument de gouvernement des conduites énergétiques se joue dans les intérêts des acteurs locaux qui en sont porteurs mais que sa légitimation procède d'une production discursive par un trio d'acteurs public/privé/associatif qui fait valoir une lecture comportementale de la précarité énergétique. En s'appuyant sur des catégories sémantiques non-neutres et porteuses d'une interprétation singulière du monde social, le discours de ces acteurs a imposé l'idée que les individus précaires sont coproducteurs de leur problème en raison de pratiques de consommation sous-optimales, légitimant alors l'éducation aux économies d'énergie comme solution d'action publique.

La première partie du chapitre montre le rôle de deux entrepreneurs de cause dans l'émergence du problème et le développement d'une politique publique sur le territoire nantais, en analysant les résistances que ce processus a généré au sein de l'institution municipale **(I)**. La deuxième partie identifie les intérêts qui ont conduit un trio d'acteurs public/privé/associatif à développer un instrument de gouvernement des conduites énergétiques pour réguler le problème de la précarité énergétique, tout en montrant que sa légitimation passe par les opérations discursives de cette coalition d'acteurs qui alimentent et stabilisent la croyance en la responsabilité individuelle face aux difficultés d'accès à l'énergie **(II)**.

---

<sup>97</sup> Dans ce chapitre, nous nous appuyons sur un matériau d'enquête constitué principalement d'entretiens semi-directifs et d'un large corpus d'archives (délibérations du conseil d'administration du CCAS de la municipalité, compte-rendu de réunions, conventions partenariales, notes internes, rapports d'évaluation...).

## **I. La mise sur agenda municipal de la précarité énergétique : un processus non linéaire**

Nous retraçons le processus de mise à l’agenda du problème sur le territoire nantais. Pour cela, nous revenons sur les premiers dispositifs expérimentaux impulsés à l’échelle locale qui constituent les prémices de la politique publique **(A)**, puis nous repérons les entrepreneurs de cause locaux qui ont particulièrement contribué à la mise à l’agenda du problème **(B)** et les phénomènes de résistances dont il a fait l’objet de la part de nombreux agents de la collectivité **(C)**. Nous finissons en analysant le jeu d’acteurs qui a conduit à l’émergence du premier dispositif local d’action sur les comportements énergétiques des populations pauvres (les visites énergie à domicile) tout en présentant ses principales caractéristiques **(D)**.

### A. Les premières initiatives à la fin des années 2000 : aux prémices d’une mise à l’agenda

Entre 2008 et 2011, trois dispositifs agissant partiellement ou totalement sur la précarité énergétique sont expérimentés sur certains quartiers de la ville de Nantes. Antérieurs à la mise à l’agenda du problème par la municipalité, ces premières expérimentations constituent les prémices de la politique territoriale en matière de précarité énergétique. Elles sont impulsées par un acteur privé (un fournisseur d’énergie) et un acteur associatif (association d’aide à domicile), parfois appuyés par un agent institutionnel (travailleuse sociale du CCAS de Nantes). Nous décrivons brièvement l’origine, les principes de fonctionnement et les acteurs engagés autour de chacun des trois dispositifs : l’information à domicile sur les tarifs sociaux de l’énergie **(1)**, les ateliers de sensibilisation aux économies d’énergie **(2)** et le triporteur distributeur de « kits » énergie **(3)**.

#### 1. Des interventions à domicile pour informer sur les tarifs sociaux de l’énergie

En 2008, le fournisseur d’énergie Gaz de France (GDF) démarché plusieurs associations d’aide à domicile sur le territoire nantais. Il cherche à s’appuyer sur des acteurs qui interviennent au domicile des ménages pour communiquer sur les nouvelles aides sociales à l’énergie mises en œuvre par l’Etat, le tarif de première nécessité (TPN) et le tarif spécial de solidarité (TSS). A l’époque, le fournisseur d’énergie participe déjà au financement du volet « énergie » du Fonds de Solidarité Logement (FSL) créé en 2005 mais il souhaite développer

en parallèle une action informative sur les tarifs sociaux qui sont sujets au non-recours (Lees, 2014). Cette implication s'inscrit dans l'héritage des missions de service public que les deux fournisseurs ont eu historiquement pour rôle d'assurer. GDF vient néanmoins d'être privatisé cette année-là, le groupe Suez prenant le contrôle majoritaire de l'entreprise et l'Etat français passant d'un actionnariat de 80% à 30%. Cette action volontariste répond également à leur intérêt de voir leurs clients pauvres se saisir des aides publiques pour honorer leurs factures d'énergie.

Intéressée par la démarche du fournisseur d'énergie, une association d'aide à domicile (Anaf) signe avec l'acteur privé une première convention en 2008 qui la finance à hauteur de 1000€ pour instaurer systématiquement un point d'information sur les tarifs sociaux de l'énergie lors des visites que ses travailleurs sociaux réalisent au domicile des ménages. A cette époque, aucun ciblage d'une population en particulier n'est réalisé. L'association diffuse l'information auprès de tous ses bénéficiaires, c'est-à-dire principalement des familles nombreuses. L'association met en place en parallèle une permanence une fois par semaine dans ses locaux pour proposer aux ménages de réaliser un point plus exhaustif sur leur situation énergétique, notamment auprès de ceux pour lesquels des besoins particuliers avaient été identifiés lors de la visite à domicile.

Pour mener à bien cette action, GDF-Suez propose au préalable une formation de deux jours à destination de tous les intervenants sociaux de l'association. D'autres acteurs rattachés à différentes structures en France participent à cette formation. Le fournisseur d'énergie est donc à l'initiative du dispositif mais également de la formation des médiateurs qui sont amenés à intervenir à domicile. Les premiers éléments de connaissance sur la précarité énergétique qui parviennent aux salariés de l'association sont apportés par l'énergéticien : définition du problème, causes, enjeux et modalités de traitement possibles. En se positionnant comme formateur des acteurs de terrain chargés de réaliser des visites à domicile sur la problématique de la précarité énergétique, le fournisseur d'énergie exerce nécessairement une influence sur la représentation que ces acteurs vont se faire de cet enjeu. D'autant plus qu'à l'époque, la thématique est quasi-inexistante dans le champ politique et professionnel, que ce soit à l'échelle nationale ou à l'échelle locale. Les savoirs théoriques et pratiques disponibles sur le sujet sont extrêmement limités. Le fournisseur endosse ainsi une posture d'expert du sujet et participe à l'acculturation des professionnels du social au problème de la précarité énergétique.

L'action est menée par l'association nantaise jusqu'à la fin de l'année 2008 mais elle y met fin à cette date pour des raisons internes, notamment parce que la plupart des salariés se démobilisent sur cette mission. Une ex-salariée de l'association, agente la plus impliquée dans ce projet à l'époque et qui sera à l'initiative des visites à domicile énergie dans leur version « finale », déclare en entretien : « *l'énergie ça n'intéressait pas tant que ça, voilà, donc à la fin on s'est retrouvés qu'à deux à mener cette action-là, une autre personne et moi-même* ». Le projet des visites à domicile comprenant un volet d'information sur les tarifs sociaux de l'énergie est finalement maintenu uniquement par cette salariée, tandis que les permanences au local de l'association permettant d'approfondir les problématiques énergétiques des publics sont abandonnées.

## 2. Une tentative avortée d'ateliers de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie

En 2009, l'association nantaise d'aide à domicile propose à la municipalité de mettre en place sur des quartiers de la ville des ateliers de sensibilisation aux économies d'énergie dans le cadre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS). Les CUCS sont un ancien dispositif contractuel de la politique de la ville entre les communes et l'Etat qui visait à développer des projets sur les quartiers prioritaires. Au sein de l'association, la salariée de l'association la plus active dans le partenariat avec GDF-Suez cherche à poursuivre l'action sur la précarité énergétique. Elle noue des contacts avec une agente du CCAS de la ville. Elles finissent par déposer un dossier CUCS pour mettre en place des ateliers de sensibilisation aux économies d'énergie sur les quartiers du territoire.

Les ateliers de sensibilisation aux économies d'énergie se déroulent la journée. Ils peinent cependant à mobiliser les habitants : l'affluence est jugée très faible par les conceptrices des ateliers, l'une d'elle parlant d'un « *bide* ». Elles l'expliquent par un désintérêt des populations vis-à-vis de l'énergie compte tenu du fait qu'à l'époque, la part de l'énergie dans le budget des ménages est encore soutenable pour beaucoup d'entre eux.

A ce stade, les deux initiatives sont esseulées (non inscrites dans un plan d'action plus large), localisées (à un quartier de la ville ou à un type de client), bricolées par des agents de terrain (sans véritable implication de leur hiérarchie) et ne sont pas portées politiquement (aucun élu du territoire ne s'intéresse encore au sujet). Par ailleurs, le problème reste mal identifié autant par les intervenants sociaux que par les publics eux-mêmes.



### 3. Un dispositif mobile pour socialiser les habitants aux économies d'énergie : l'Ecomob

Suite à l'échec des ateliers, la salariée de l'association et l'agente du CCAS de Nantes cherchent à développer un autre outil d'intervention qui permettrait de continuer à sensibiliser à la maîtrise de l'énergie mais d'une façon qui intéresse les populations locales. Elles décident d'adopter une approche dite de l'« aller-vers », en pleine résurgence à l'époque dans le champ de l'action sociale, même si sa filiation remonte au travail de rue anglais et nord-américain du début du 20<sup>ème</sup> siècle (Avenel, Duvoux, 2020). Cette approche se présente comme un moyen d'aller à la rencontre directe des populations qui ont cessé de solliciter leurs droits et comme une façon de rompre avec la bureaucratisation de l'action sociale en allant « sur le terrain » en proximité immédiate avec les publics cibles (Avenel, 2021). La salariée de l'association propose l'idée d'un véhicule décarbonné de type triporteur muni d'un matériel de sensibilisation (affiches, flyers et guides sur les éco-gestes, distribution de petits équipements économes en énergie type ampoules LED) qui circulerait dans les quartiers à la rencontre des habitants, à la sortie des écoles et en bas des immeubles. Le dispositif se pense comme un support de diffusion des bonnes pratiques en matière de consommation d'énergie dans les territoires et d' enrôlement des populations en difficultés dans le circuit de l'action sociale.

L'agente du CCAS de Nantes en lien avec l'association cherche à faire financer le projet par son institution mais elle n'obtient pas immédiatement la validation de sa hiérarchie. La salariée de l'association soumet alors le projet à un autre financeur potentiel qu'elle connaît bien, GDF-Suez. Ce dernier accepte de lui attribuer une subvention de 4000€ pour financer l'équipement. Le dispositif est lancé à l'été 2010. GDF-Suez se retrouve financeur du projet, la médiatrice de l'association Anaf en est la principale animatrice et le CCAS de la ville mobilise plusieurs de ses agents pour le coanimer. Cette démarche expérimentale est limitée aux quartiers situés à l'est de la ville.

Ces trois expérimentations posent les premiers jalons de la politique locale de lutte contre la précarité énergétique. Les dispositifs institutionnels qui émergeront plus tardivement s'inspireront de ces proto-instruments cantonnés à quelques quartiers de la ville. Mais l'engagement de la collectivité nantaise dans la gestion de la précarité énergétique ne se produit véritablement que lorsque deux « entrepreneurs de cause » (Cobb, Elder, 1972) font émerger le problème et se mobilisent pour le mettre à l'agenda de l'institution.

## B. Deux « entrepreneurs de cause » dans la mise à l'agenda locale

L'inscription de la précarité énergétique à l'agenda organisationnel du CCAS de la municipalité de Nantes résulte de la mobilisation active de deux acteurs évoluant au sein de cette institution : une sociologue (1) et une élue locale (2). Plus précisément, la phase de politisation du problème passe par un travail d'objectivation conduit par un acteur extérieur à l'institution (sociologue en CDD) qui se voit approprié par un acteur durablement interne (une élue).

### 1. Le rôle central d'une sociologue dans l'émergence du problème au sein de la collectivité

#### a. La constitution d'un enjeu « propre » et identifiable

Une jeune sociologue en post-doctorat réalise en 2011 une recherche sur le « *non-recours aux droits sociaux* » en prenant pour terrain d'enquête le CCAS de Nantes. C'est dans ce cadre qu'elle prend connaissance, sur information d'un agent, de l'existence d'un fichier d'impayés d'énergie envoyé par les fournisseurs d'énergie à la collectivité. En effet, ceci est une obligation légale à laquelle ils sont tenus depuis le décret du 13 août 2008. La sociologue prend connaissance à cette occasion de ce que, à l'échelle nationale, le monde associatif et institutionnel commence à appeler « précarité énergétique ». Elle l'identifie à une manifestation typique des nouvelles formes de précarités « invisibles » auxquelles elle s'intéresse. En 2013, quelques mois après la fin de son post-doctorat, le CCAS de Nantes la recrute en contrat à durée déterminée sur un poste « *d'observation sociale sur le non-recours* ». Elle demande alors à sa hiérarchie de continuer d'explorer le sujet de la précarité énergétique et obtient l'autorisation de la CNIL pour exploiter les fichiers d'impayés d'énergie transmis par les fournisseurs d'énergie.

Elle met en place un protocole d'enquête (exploitation des fichiers d'impayés, diffusion d'un questionnaire en porte-à-porte auprès de 300 ménages) afin de produire des données sur un phénomène qui n'a encore jamais été documenté sur le territoire. De son point de vue, ses enquêtes permettent d'objectiver le problème et de commencer à sensibiliser les acteurs du territoire à son existence. Elle réalise en effet plusieurs présentations de son étude auprès de différents services de la collectivité locale, sur lesquelles nous reviendrons en détail par la suite.

Enquêteur : Qu'est-ce que vous obtenez à travers le questionnaire ?

Sociologue en CDD au CCAS de Nantes : La première chose que je retiens c'est que ça le fait exister. J'en tire par exemple un quatre pages où j'explique ce que c'est que la précarité énergétique, j'explique les sommes et le nombre de ménages que ça représente et le caractère récurrent des impayés pour certains ménages. [...] ça permet d'en parler d'une manière un peu documentée sur la situation nantaise et d'amener progressivement dans les restitutions de cette étude différentes personnes autour de la table, les énergéticiens, le bailleur social, l'association Anaf... on n'est pas encore au niveau de la métropole...qui pourraient être intéressées par le sujet. Et puis de commencer aussi à le discuter en interne notamment à tenter d'impliquer les travailleurs sociaux dans la prise en compte de la précarité énergétique. [Entretien avec Éléonore le 20/06/2020, sociologue travaillant sur le thème des vulnérabilités sociales, thèse de doctorat en sociologie soutenue en 2009, recrutée au CCAS entre 2012 et 2015, 40 ans]

Son dispositif de production de connaissances permet de rendre intelligible et visible un phénomène sociotechnique complexe et les populations qui en sont victimes. A travers la restitution de ses données dans le cadre de plusieurs réunions, elle exporte la précarité énergétique en dehors de son institution de rattachement et porte ce problème à la connaissance de nombreux acteurs locaux. En s'appuyant sur ses ressources scientifiques (son enquête, ses titres scolaires), elle objective l'existence de ce problème social et défend la nécessité de le prendre en charge. Cette opération de production de connaissances est en effet une condition nécessaire, bien que non suffisante, pour qu'un problème existe socialement (Dubois, 2009). La sociologue acculture de nombreux agents de la collectivité à cet enjeu (les travailleurs sociaux, les techniciens et les responsables de plusieurs directions) et passe ainsi directement par les agents administratifs (et non par le politique) pour tenter de mettre à l'agenda l'enjeu de la précarité énergétique. Encore aujourd'hui, il est frappant de voir à quel point le terme de « précarité énergétique » reste associé localement à son nom malgré son départ de la collectivité depuis plusieurs années. Lors de notre enquête, beaucoup de nos interlocuteurs ont évoqué la sociologue dès le début de nos échanges, en la présentant sous le jour de spécialiste du sujet et nous conseillant vivement d'aller à sa rencontre. Cet élément empirique renforce notre constat : cette sociologue est la principale « entrepreneur de cause » (Cobb & Elder, 1972) locale sur ce problème public.

## b. La construction d'une aide financière spécifiquement dédiée au paiement de l'énergie : un constat d'échec et des enseignements pour la suite

En juillet 2013, la sociologue lance au sein du CCAS de la ville une expérimentation d'une aide financière<sup>98</sup> spécifiquement dédiée au paiement des factures d'énergie. Le développement de cette « offre » par le CCAS marque la première étape dans l'institutionnalisation du problème. Elle est destinée à tous les ménages nantais qui sont déclarés en impayés d'énergie sur une liste transmise par les fournisseurs d'énergie. Ces ménages sont prévenus par un courrier postal de l'existence de cette aide. Pour la sociologue, l'un des objectifs de l'expérimentation est de confirmer son hypothèse selon laquelle la précarité énergétique ne concerne pas uniquement les publics déjà connus des services sociaux mais aussi des « invisibles » qui ne sont pas dans le circuit de l'action sociale. L'aide financière est accessible en deux fois : un premier montant est attribué directement lors de la demande d'aide afin de prendre en charge une partie de la dette énergétique du ménage ; le second versement est conditionné à une reprise du paiement des mensualités par le ménage et au fait d'avoir honoré tous les paiements sur lesquels il s'était engagé. La conditionnalité d'une partie de l'aide financière fait l'objet d'un consensus. Elle devient un prérequis pour être mise en œuvre tant la crainte est vive chez les acteurs locaux, décideurs et agents, que l'aide financière puisse avoir l'effet d'une désincitation au paiement pour les ménages.

Sociologue du CCAS de Nantes : L'idée c'était « oui mais si on donne de l'argent, les gens ils vont plus payer leurs factures », qu'était une critique qui existait déjà pour le FSL énergie, « ils peuvent avoir 150 balles alors ils ne payent pas ». D'où le fait que l'aide qui soit proposée par le CCAS soit en échange d'une reprise des paiements. [Entretien avec la sociologue, 22/06/2020]

Le principe de la conditionnalité dans l'obtention des aides sociales s'est imposé à partir des années 1980 et a modifié le rapport entre individus et société. Aujourd'hui, la conception qui sous-tend les politiques sociales en France est celle qui place l'individu en position d'être redevable envers la société. Pour être aidé, l'individu doit montrer son effort d'insertion, sa prise en main et sa motivation. En somme, il doit donner des gages de sa « bonne foi ». A une échelle macrosociale, le traitement de la pauvreté par l'appel à la responsabilité individuelle est devenu la norme dominante et remplace une conception de l'Etat social fondée sur la responsabilité collective face aux difficultés sociales. Le droit conditionnel est un mécanisme

---

<sup>98</sup> Dans le détail, le dispositif expérimental prévoyait un parcours « Conseil Energie » qui pouvait se dérouler en trois étapes : une aide financière, une visite à domicile et un accompagnement socio-budgétaire par un travailleur social du CCAS.

au cœur de la « reconfiguration néolibérale » des politiques sociales (François, 2017) qui fonde la solidarité nationale non plus sur le principe de l'universalité mais sur celui de la contrepartie. A l'échelle méso sociale, l'introduction de la conditionnalité comme critère d'attribution de l'aide au paiement des factures d'énergie par le CCAS traduit bien la diffusion et la réappropriation de cette conception de la solidarité dans l'univers cognitif des acteurs locaux du champ social.

L'expérimentation prend fin au bout de huit mois, après avoir aidée environ 150 ménages. Les conclusions que les acteurs du CCAS semblent tirer de l'aide financière expérimentale sont essentiellement de deux ordres : d'un côté l'aide financière est « *un puits sans fonds* », de l'autre elle ne résout pas le problème de la précarité énergétique puisqu'elle ne permet pas de sortir durablement les ménages de leurs difficultés énergétiques. Cet entretien avec une agente du CCAS de Nantes, formée au travail social, rend compte de ce double constat :

« Et quand elle [la sociologue] a repris contact avec les habitants, elle s'est rendu compte que finalement cette aide financière ne réglait pas le problème parce que **les ménages se retrouvaient de nouveau en impayés d'énergie**. Et donc il y avait un budget je crois de 10 000€ et très vite ils ont mangé tout le budget... ils se sont dit non là ça ne va pas être possible, c'est expérimental ça ne se sait pas, le jour où ça se saura on pourra pas solder des dettes de 1000 balles parce que...c'est mettre un pansement sur une jambe de bois. Sachant que l'énergie continuait d'augmenter donc ça allait être un **puits sans fond**. » [Entretien du 18/05/2021 avec la « référente précarité énergétique », titulaire d'un diplôme d'Etat conseillère en économie sociale et familiale (CESF), 48 ans]

Du côté des décideurs, l'expérimentation pose la question du coût financier d'un tel dispositif sur le long-terme : il apparaît visiblement trop lourd au regard des besoins importants des populations et de l'ampleur des enjeux sociaux afférents. Pour les agents de terrain, elle amène à considérer que l'aide financière ne résout pas la situation structurelle des ménages puisque ces derniers ne sortent pas de leur endettement énergétique. En cela, l'expérimentation jouera un rôle dans l'adoption d'une réponse comportementale au problème : il apparaît nécessaire de travailler à l'amélioration des pratiques énergétiques afin de réduire directement les dépenses d'énergie.

## 2. Une élue locale : le relais politique pour mettre le problème sur l'agenda

En 2013, l'intérêt de la sociologue pour la précarité énergétique croise la préoccupation d'une élue municipale. L'élue (PS) est adjointe déléguée à la solidarité, à l'insertion et aux personnes âgées, ainsi que vice-présidente du CCAS de Nantes. A l'époque, les CCAS en

France font savoir, par le biais notamment de l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS), qu'ils connaissent une augmentation continue du nombre de demande d'aide au paiement des factures d'énergie. En effet, dans ses rapports, l'UNCCAS commence à indiquer que l'énergie est désormais le deuxième motif de demande d'aide dans la plupart des CCAS. Dans un communiqué de presse du 27 mars 2013, l'UNCCAS déclare par exemple que « *près de 80% des CCAS sont confrontés, depuis trois ans, à une hausse des demandes d'aides à l'énergie (hors eau et carburants) de la part de ménages en difficulté* »<sup>99</sup>.

En tant que vice-présidente du CCAS de la municipalité et membre de l'UNCCAS, l'élue locale est bien au fait de la problématique émergente de la précarité énergétique. Elle demande alors aux services du CCAS de mettre en place une action pour y répondre. Dans notre enquête de terrain, il ressort que son rôle est déterminant parce que c'est elle qui donne l'impulsion politique pour mettre en mouvement l'administration sur ce sujet. L'élue est par ailleurs appuyée au sein du CCAS par un technicien en position hiérarchique intermédiaire qui va lui apporter un soutien et une vision stratégique pour faciliter l'adhésion au problème d'une administration réticente. C'est leur binôme, sous la forme d'une coalition politique/technique temporaire, qui accélère la mise à l'agenda et débouche sur l'expérimentation d'une aide financière au paiement des factures d'énergie.

La résistance des services techniques vis-à-vis des impulsions politiques est un élément présent dans nos entretiens avec des élus qui n'étaient pas en exercice à l'époque mais qui sont en mandature au moment de notre enquête. L'un d'eux confie, sans désigner une administration en particulier, qu'« *ici c'est une machine de services qui est vraiment puissante par rapport aux élus donc faut vraiment y aller pour obtenir des choses qu'ils n'ont pas prévu eux.* ». Les phénomènes de contournement et de résistance face à la décision par les agents de la mise en œuvre sont des processus largement documentés par la sociologie de l'action publique. Ils apparaissent au sein des deux collectivités nantaises (ville et métropole) comme particulièrement prégnants. Ceci constitue alors un indice empirique supplémentaire pour accréditer la thèse selon laquelle la commande politique de l'élue s'est heurtée à l'époque aux résistances des techniciens du CCAS. Mais il convient d'analyser ce point plus en détail.

---

<sup>99</sup> « Précarité énergétique : en 2011, les CCAS ont aidé 150 000 ménages pour un montant global de 23 millions d'euros », communiqué de presse de l'UNCCAS, 27/03/2013.

### C. Des postures de résistance des agents aux différents niveaux hiérarchiques

La mobilisation de la sociologue puis de l'élue pour mettre à l'agenda organisationnel le sujet de la précarité énergétique a généré des résistances aussi bien au niveau de la hiérarchie décisionnaire que des *street-level bureaucrats*. Leur analyse permet d'insister sur les rapports de force et les conflits qui se sont noués à l'intérieur de l'organisation autour de l'émergence du problème. Les résistances se sont exprimées aussi bien au sein de la hiérarchie de l'administration sociale (1) qu'au niveau des travailleurs sociaux et agents administratifs (2).

1. « La précarité énergétique ça n'existe pas, c'est la précarité tout court » : des bureaucrates de 2nd rang en résistance

L'élue locale se trouve face à des responsables de service qui sont dans une posture de résistance vis-à-vis de sa commande politique sur la précarité énergétique. Un extrait d'entretien avec la sociologue qui a assisté à des réunions en présence de l'élue en témoigne sans ambiguïté :

Enquêteur : Vous parlez du sujet qui devenait une affaire politique, à quel moment ça se produit ?

Éléonore : Ce qui se joue c'est [l'élue] au moment de la première exploitation que l'on fait des impayés d'énergie donc je dirais autour de 2013 qui dit « arrêtez de me la faire à l'envers » grosso modo, mais vraiment devant mettre du poing sur la table et en s'énervant, « je sais que ça existe, maintenant quand je vous dis qu'il va falloir s'en occuper, il faut s'en occuper ». Elle a en face d'elle [nom du directeur de l'action sociale à la ville en poste à l'époque] en résistance et [nom du directeur adjoint de l'action sociale à la ville en poste à l'époque] en moyenne résistance. [Entretien avec la sociologue en CDD au CCAS de Nantes de 2012 à 2015, 22/06/2020]

Au-delà du directeur et du directeur adjoint de l'action sociale à la municipalité, un agent semble jouer un rôle particulièrement actif dans le refus d'une mise à l'agenda de la précarité énergétique au sein de l'institution. A l'époque, celui qu'on appellera Dominique occupe une position hiérarchique intermédiaire en étant responsable d'une équipe de travailleurs sociaux en charge du développement social sur certains quartiers.

Éléonore : Au sein du CCAS y'a des freins, je vais entendre tout le long que durera mon activité au sein de la ville « oui précarité énergétique ça crée un nouveau machin alors que les gens ils sont juste pauvres ».

Enquêteur : Y'a des gens en particulier qui ont ce discours ou c'est quelque chose d'ambiant ?

Éléonore : C'est assez...c'est assez partagé au niveau des travailleurs sociaux, je ne dirais pas tous mais je dirais que c'est une majorité de travailleurs sociaux et d'agents instructeurs des aides, et c'est surtout une position qui est défendue de manière hyper forte par Dominique [...] qui systématiquement, à partir de là et jusqu'à ce que je parte, va s'opposer à chaque fois à la précarité énergétique en tant que sujet. [...] Dominique va venir à chaque réunion pour répéter que ce n'est pas un sujet. [Entretien avec Éléonore, sociologue recrutée au CCAS entre 2012 et 2015, 22/06/2020]

Un agent du CCAS occupant un poste à responsabilité a donc été actif dans la contestation de la précarité énergétique comme catégorie pertinente de l'intervention sociale. Cette posture de résistance tend à être confirmée par notre entretien avec cet agent, occupant au moment de l'enquête le poste de directeur de l'action sociale municipale, qui indique son opposition à la précarité énergétique comme notion distincte de la précarité financière, tout comme la responsable d'un des pôles de son service qui était présente durant notre échange :

Dominique : Clairement la problématique de la précarité énergétique, parfois ça embête mais c'est la précarité. C'est rarissime... même si y'a toujours ce mot « c'est possible d'être en précarité énergétique sans être en précarité », j'entends bien, sauf qu'on voit bien que quand même le premier truc c'est payer sa facture. Certes y'a le ballon d'eau chaude qui dysfonctionne et souvent y'a les deux en même temps, mais y'a quand même ça. [...]

Enquêteur: Vous n'avez pas identifié un public de « précaire énergétique » ?

Responsable : ils restent précaires de façon globale, ce ne sont pas des personnes qui seraient en précarité énergétique seulement quoi, au milieu du reste, et qui n'auraient pas de souci sur le reste.

Dominique: Non non ça n'existe pas. Intellectuellement ça peut être intéressant mais...

[Entretien le 29/03/2019 avec le directeur du service « action sociale » de la ville, 50 ans, ex-responsable de la direction de la santé publique de Brest, accompagné d'une responsable de pôle]

Cet extrait d'entretien peut donner lieu à deux analyses complémentaires. La première consiste à mettre en évidence un rejet de la précarité énergétique comme catégorie descriptive pertinente du monde social. Les catégories institutionnelles de « précarité énergétique » et de « précaires énergétiques » ne font pas sens aux yeux de ce responsable de l'action sociale municipale car elles ne se réfèrent pas à une réalité observable. Elles spécifient artificiellement un type de précarité (énergétique) alors que celle qui affecte les populations serait en réalité protéiforme, cumulative et avant tout d'ordre financière. Sa résistance est donc ici d'ordre cognitive, c'est-à-dire liée à un désaccord sur la description du monde tel qu'il est. Et pour cause, elle ne fait pas écho à son expérience sensible et quotidienne des populations en difficultés. En effet, les CCAS fournissent de l'aide à des populations qui sont majoritairement en situation de grande pauvreté. Les seuils de revenus définis dans l'allocation des aides s'adressent aux populations les plus démunies. Pour ces dernières, l'énergie représente souvent un facteur de précarisation parmi d'autres, le premier restant la faiblesse et l'instabilité des ressources. Au regard de son environnement professionnel, ce responsable considère donc que la précarité énergétique n'est en réalité rien d'autre qu'une affaire de pauvreté monétaire.

Toutefois, une seconde lecture plus stratégiste peut être mobilisée pour expliquer la position de notre enquêté vis-à-vis de la précarité énergétique. Elle permet de comprendre que sa résistance n'est pas que cognitive, c'est-à-dire liée à la perception d'une catégorie purement intellectuelle déconnectée de la réalité objective, mais qu'elle est également stratégique. Lors



de notre entretien, la sociologue évoque un point intéressant à propos du directeur de l'action sociale de la ville, à l'époque dans une position hiérarchique intermédiaire :

Éléonore : Lui [Dominique] il a une opposition où...il construit en partie son évolution de carrière sur le fait qu'il met sur la table la santé comme nouvelle facette de la précarité. Et il va construire un ensemble d'aides, à la mutuelle etc., qui jouent un rôle dans cette trajectoire professionnelle. [...] Et moi au même moment, comme une fleur qui veut faire de la sociologie à l'intérieur d'une institution, j'arrive et je dis la même chose d'un autre sujet.

L'actuel directeur de l'action sociale municipale, ex-responsable d'une équipe de travailleurs sociaux au sein du CCAS de Nantes, a activement participé à la construction d'un dispositif municipal d'accès aux soins pour les plus vulnérables lors de son arrivée au sein de la collectivité en créant un partenariat avec des mutuelles. Pendant notre entretien, c'est un élément qu'il va rapidement mettre en avant lorsqu'on évoque son parcours professionnel. Cet intérêt pour le sujet de l'accès aux soins pour les plus démunis entre d'ailleurs en résonance avec sa trajectoire professionnelle. Avant d'arriver à Nantes, il était co-directeur du service de santé publique de Brest au sein duquel il a travaillé sur l'éducation et la promotion de la santé.

Dominique : J'ai développé... on a eu le prix de l'innovation sociale là-dessus, le système des mutuelles partenaires

Enquêteur : Vous êtes entouré de qui pour construire cette aide ?

Dominique : Je suis arrivé avec, dans mes valises, les mutuelles c'est un projet que j'avais dans mes tiroirs depuis un moment, je suis arrivé avec à Nantes [...] c'est quelque chose que j'avais en stock [Entretien avec l'actuel directeur de l'action sociale municipale, agent en position hiérarchique intermédiaire en 2013, 13/04/2021]

Au début des années 2010, il existe en fait au sein de l'institution une concurrence entre deux problèmes publics. Au même moment, deux entrepreneurs de cause se font concurrence sur le portage d'un problème. D'un côté, un responsable intermédiaire défend l'accès aux mutuelles pour tous comme devant être l'un des chantiers prioritaires de l'action sociale municipale. De l'autre côté, une sociologue embauchée en CDD porte activement la question de l'accès à l'énergie pour tous. Le premier bénéficie de ressources positionnelles et sociales importantes mais également de ressources symboliques. En effet, le CCAS de Nantes obtient en 2012 un prix de l'innovation sociale organisé par l'UNCCAS au titre de la mise en œuvre d'un « dispositif d'accès et de recours aux soins »<sup>100</sup>, projet auquel Dominique a activement participé. Ces multiples ressources vont renforcer à la fois la légitimité du problème dont il est porteur mais également sa position dans l'administration, jusqu'à être promu à son poste actuel

---

<sup>100</sup> Voir l'article de Ouest France du 23/10/2012.

de directeur de l'action sociale à la ville. La seconde dispose de ressources scientifiques mais de peu de ressources positionnelles : elle occupe un poste de chargé de mission sans pouvoir de décision et elle est embauchée sur un contrat à durée déterminée. La non-prolongation de son expérimentation de l'aide financière à l'énergie et la non-reconduction de son CDD au sein de la collectivité en 2015 symbolisent la défaite de la sociologue dans la bataille des problèmes.

Cobb et Ross (1997) proposent plusieurs facteurs pour expliquer l'opposition d'un acteur ou d'un groupe d'acteurs à la mise à l'agenda d'un sujet : préférence pour les problèmes connus, sentiment de surcharge de travail, manque d'informations, temporalité politique inadaptée ou encore opposition idéologique au groupe qui porte la cause. Cette dernière proposition des auteurs correspond à ce qui se joue à l'époque sur notre territoire d'enquête : l'agent en position hiérarchique intermédiaire s'oppose à la production cognitive de la sociologue porteuse de la précarité énergétique comme objet légitime de l'intervention publique. Les deux auteurs identifient alors une stratégie possible (de type offensive) pour l'opposant qui cherche à éviter la mise à l'agenda : discréditer l'enjeu en arguant qu'il est un faux problème. C'est pleinement dans cette stratégie que s'engage l'agent du CCAS de Nantes.

## 2. Une nouvelle mission du travail social ? Des travailleurs sociaux dans l'inconfort

Les bureaucrates de 2<sup>nd</sup> rang ne sont pas les seuls à résister à la mise à l'agenda de la précarité énergétique. Les travailleurs sociaux et les agents administratifs du CCAS sont également en majorité dans une posture d'inconfort qui tend à produire de la résistance. Si ces groupes professionnels ne sont évidemment pas homogènes et que des formes d'adhésion ont pu être exprimées par certains agents, notre matériau d'enquête indique la prégnance des postures de rejet. Deux niveaux d'explication peuvent être mobilisés pour tenter de mieux comprendre la réception difficile de cette nouvelle norme d'action publique par les *street-level bureaucrats* des services sociaux nantais : l'existence de freins cognitifs **(a)** et organisationnels **(b)**.

### a. Des freins cognitifs à l'adhésion à cette catégorie émergente de l'action sociale

La résistance des travailleurs sociaux et des agents instructeurs des aides au sein de l'institution vis-à-vis de la précarité énergétique a d'abord quelque chose à voir avec la dénomination de ce problème. En effet, la terminologie n'est jamais neutre. Appeler « précarité énergétique » des difficultés en matière d'accès aux services énergétiques, c'est avoir recours à

une notion de sens commun (la précarité) extrêmement courante depuis les années 1980 et qui renvoie à un ensemble de représentations hétérogènes (précarité de l'emploi, insécurité sociale, insécurité résidentielle, travailleur pauvre...). Si la catégorie de « précarité » fait précisément l'objet d'usages multiples et évolutifs, elle reste aujourd'hui associée pour une part à l'idée de pauvreté monétaire (Bresson, 2010). C'est d'ailleurs pour dépasser une conception restrictive de la précarité cantonnée à sa simple dimension monétaire que certains proposent de lui substituer la notion de « vulnérabilité » (Brodiez-Dolino, 2015). Dans tous les cas, user d'une catégorie mal définie mais fortement porteuse de sens pour désigner un phénomène complexe et multi-causal de contrainte énergétique tend à lui associer toutes les représentations communes qui circulent au sujet de la pauvreté (minimas sociaux, sans-emploi, faible capital culturel, recours aux associations caritatives, etc.). De plus, les professionnels du social évoluent dans un univers cognitif saturé de références à la « précarité » : cette catégorie leur est extrêmement familière et ils y associent les représentations forgées par leurs différentes expériences socialisatrices, à commencer par leur formation universitaire et leurs premiers postes professionnels. Finalement, en se nommant « précarité énergétique », les inégalités sociales d'accès à l'énergie sont investies par les professionnels du social des représentations dominantes de la précarité qui circulent dans leur univers professionnel, à savoir la pauvreté monétaire et l'exclusion sociale. Un extrait d'entretien avec la sociologue recrutée à l'époque par la municipalité, qui relate les discours sur la précarité énergétique au sein du CCAS de Nantes, va dans ce sens :

« Le CCAS dit « ils ont choisi de l'appeler précarité énergétique parce qu'en fait ils ne s'y connaissent pas assez en précarité mais c'est juste de la précarité, sinon on lui aurait trouvé un autre nom ». C'est-à-dire qu'ils ne nient pas que des gens aient des difficultés de factures, ils nient le fait que ce soit lié à l'énergie en particulier. Et pour eux, c'est vraiment juste des gens qui ont découvert la précarité et qui ont pensé que c'était une dimension particulière alors que c'était juste une question de pauvreté ». [Extrait d'entretien avec Eléonore, sociologue recrutée par le CCAS entre 2012 et 2015, 22/06/2020]

Le recours à la notion de « précarité énergétique » pour désigner les difficultés d'accès à l'énergie de certaines populations constitue un frein cognitif à une réappropriation du problème par les travailleurs sociaux sous une autre forme qu'à une superposition à la précarité financière. Parler de précarité énergétique, ce serait simplement parler de pauvres. L'emprunt d'un terme fortement porteur de sens conduit la nouvelle notion à être en quelque sorte écrasée sous le poids de représentations déjà incorporées. Pourtant, la dépense d'énergie est intimement liée à la qualité de l'habitat et aux prix des énergies. Deux déterminants susceptibles d'exposer un public beaucoup plus large que les seuls pauvres aux difficultés d'accès à l'énergie, bien que ces derniers soient les premiers affectés. Dans son « tableau de bord de la précarité énergétique »

de l'année 2020, l'ONPE indique par exemple que 53% des ménages français déclarent avoir restreint le chauffage chez eux au cours de l'hiver pour limiter le montant de leurs factures d'énergie, ou encore que les factures de gaz et d'électricité représentent « une part importante dans les dépenses du foyer » pour 71% des ménages. Si ces chiffres sont insuffisants pour rendre compte finement de l'état du problème en France, ils indiquent que la dépense d'énergie représente un enjeu pour une large partie de la population, bien au-delà de ceux qui sont tout en bas de l'échelle des revenus et qui appartiennent à la catégorie statistique des pauvres. Pourtant, notre enquête montre qu'au début des années 2010, l'énergie est moins perçue comme un facteur de précarisation que comme un symptôme supplémentaire d'une pauvreté déjà existante. Les difficultés d'accès à l'énergie seraient finalement une manifestation de plus, et de plus en plus visible, de la pauvreté monétaire. Dans l'optique développée par Gourgues et Mazeaud (2018), on peut dire ici que l'on assiste à la production d'un public : le monde social est découpé entre les précaires atteints par toutes les formes de vulnérabilités (pour lesquels l'énergie n'est qu'un facteur de précarisation parmi beaucoup d'autres) et les non-précaires qui, en tant qu'ils ont des revenus stables, ne seraient pas concernés par les difficultés d'accès à l'énergie.

#### b. Des freins organisationnels à la prise en charge du problème par les travailleurs sociaux

L'enquête de terrain permet d'identifier plusieurs freins organisationnels qui peuvent expliquer la difficile réappropriation de la norme d'action publique par les travailleurs sociaux et les agents administratifs au lancement du dispositif expérimental : désaccord avec la logique financière de l'aide, sentiment de ne pas avoir été associé à la conception de l'expérimentation et surplus de travail important. Ces éléments amènent à considérer que les réticences se sont moins exprimées à propos de la légitimité de la précarité énergétique à devenir un objet d'intervention du travail social qu'au sujet des premiers dispositifs construits pour y répondre, jugés mal-pensés, insuffisants et non concertés. Aussi, le contexte de multiplication des missions et de surcharge de travail qui caractérise le champ de l'action sociale depuis les années 1990 (Pascal, 2014) n'a pas favorisé l'adhésion des agents à cette catégorie d'intervention émergente.

Enquêteur : Quand le sujet arrive au CCAS...comment vous êtes par rapport à cette nouvelle thématique ?  
Agent administratif : Un peu partagé...alors que ce soit un sujet qu'on puisse aborder ça ne posait pas de problème mais après c'est plus la manière dont ça été...franchement on n'a pas du tout...on a pris le truc

parce que voilà on n'avait pas le choix mais on avait trouvé ça très lourd et puis rebutant quoi, la manière dont ça avait été fait

Enquêteur : Parce que trop de demandes ?

Agent administratif : Ouais y'avait ça et puis on ne voyait pas l'intérêt...ça manquait de réflexion, de construction, c'était vraiment trop linéaire comme vision de la chose et ça ne permettait pas d'avancer avec ces gens. Ces gens ils attendaient qu'une chose : qu'on les aide à payer leur dette, leur facture d'énergie, et c'est tout. [Extrait d'entretien avec une agente instructeur des aides en poste lors de l'expérimentation, 17/09/2020]

De façon assez paradoxale, même s'ils appréhendent la précarité énergétique à travers le prisme de la précarité financière, certains travailleurs sociaux et agents instructeurs des aides considèrent que l'intérêt d'un dispositif fondé sur l'aide financière est très limité. Nous reviendrons en détail sur les raisons de cette position dans la seconde partie du chapitre mais la dernière phrase de cet extrait d'entretien fournit déjà un premier élément d'explication : ce type d'aide conduirait les bénéficiaires à être dans une position unique de receveur d'aide, incitant dès lors à la passivité et au manque d'implication dans la résolution de leur problème. En suivant la proposition de Weill (2017), qui observe également sur son terrain un faible attrait des travailleurs sociaux pour un tout autre dispositif (DALO), on peut penser que l'attribution d'une aide sans contrepartie emporte difficilement l'adhésion des professionnels du social car ce mécanisme d'intervention est contraire au référentiel des politiques sociales contemporaines duquel sont imprégnés ces derniers.

Ce désaccord philosophique sur la logique de l'aide se mêle aux conséquences qu'elle induit pour ces agents sur l'organisation de leur travail. En effet, les agents chargés de l'instruction des aides ont été débordés par le nombre de demandes effectuées par les ménages lors de l'expérimentation. Cette charge de travail supplémentaire a été vécue comme excessive et fastidieuse en raison de son caractère très bureaucratique. Les travailleurs sociaux ont quant à eux vu leur planning d'entretiens individuels saturés sur plusieurs mois avec l'explosion soudaine du nombre de rendez-vous pris pour motif énergétique. Or tout ceci s'inscrit dans un contexte managérial déjà tendu. Dans la suite de notre entretien, cette enquêtée évoque en effet l'aspect top down de l'aide qui se serait imposée aux agents par voie hiérarchique sans procéder à des concertations préalables. Cette dimension verticale des relations entre responsables et agents a fragilisé l'adhésion de ces derniers au dispositif. Un mouvement syndical qui dénonçait ces relations et plus globalement la dégradation des conditions de travail des agents a d'ailleurs éclaté en 2014<sup>101</sup> au sein de l'administration. L'actuel directeur de l'action sociale municipale confirme lui aussi lors de notre entretien l'inconfort des agents pendant l'expérimentation de

---

<sup>101</sup> Voir l'article de Ouest-France, 10/10/2014, et la lettre de la CGT du 10/09/2014.

l'aide financière à l'énergie, qu'il interprète en lien avec la charge de travail supplémentaire occasionnée et des « *logiques managériales* » défailtantes.

#### D. Une solution alternative promue par un trio d'acteurs : les visites énergie à domicile

Au moment où l'expérimentation d'une aide financière spécialement dédiée au paiement des factures d'énergie s'ouvre au sein du CCAS en juillet 2013, la municipalité de Nantes prend la décision de financer en parallèle un autre dispositif qui se présente également comme une solution dans le traitement de la précarité énergétique : les « visites énergie à domicile », aussi appelées « médiations sociale énergie ». Ce dispositif, encore central dans la politique publique en 2023, émerge à Nantes lorsque le CCAS de la ville s'engage financièrement au côté de l'association d'aide à domicile et relationnellement au côté du fournisseur d'énergie (1). L'intervention à domicile consiste alors prioritairement à repérer les pratiques énergétiques qui peuvent être optimisées afin de réduire la dépense énergétique des ménages précaires (2).

##### 1. La constitution d'un trio d'acteurs autour des visites à domicile énergie

La première convention signée pour mettre en œuvre des visites à domicile énergie remonte à juin 2013. Elle réunit la municipalité, l'association d'aide à domicile et GDF-Suez. La municipalité finance les visites à domicile. L'association les conçoit et les réalise. Le fournisseur occupe lui une position un peu particulière. Formellement, il n'est pas partie-prenante du dispositif : la convention est bipartite. Mais dans les faits, GDF-Suez est un acteur central du dispositif pour au moins trois raisons. Premièrement, il fournit à la médiatrice chargée des visites des kits<sup>102</sup> « écogestes » qui sont systématiquement remis aux usagers au cours de l'intervention. Secondement, il est à l'origine de l'émergence du dispositif car il finance l'association depuis cinq ans pour mettre en œuvre ce qu'on peut appeler la « première version » des visites à domicile : une information sur les tarifs sociaux de l'énergie et une médiation en cas d'impayés d'énergie dans le cadre de visites à domicile « classiques » (voir I.A.1). En 2013, leur contenu va s'ajuster à celui défini dans le cadre du nouveau partenariat créé entre l'association et la collectivité : il s'agit en quelque sorte des visites à domicile « deuxième version ». En effet, à compter de cette date, la médiatrice ne va plus faire de différence de script

---

<sup>102</sup> Ces kits comprennent un ensemble de « petits » équipements économes en énergie tels que des ampoules LED, des réducteurs de débit d'eau, des thermomètres, des sabliers pour la douche, etc., ainsi que des jeux de carte sur les économies d'énergie et des brochures sur les « bons » gestes.

entre les interventions qu'elle réalise pour le compte du fournisseur et celles pour le compte de la collectivité. Troisièmement, le fournisseur établit un partenariat public-privé avec la collectivité au cours de l'année 2014 avec pour objectif « *de mettre en place des pratiques d'observation précoce des impayés et de conseil de maîtrise des consommations d'énergie afin de responsabiliser les familles au regard de leur budget, afin d'éviter les situations d'endettement* »<sup>103</sup>. Dans le sillage d'une démarche nationale de coopération entre l'UNCCAS et GDF-Suez actée le 31 mai 2012<sup>104</sup>, le fournisseur d'énergie propose au CCAS de la municipalité un partenariat pour faciliter la gestion des impayés d'énergie sur le territoire. Les outils du partenariat s'inscrivent à la fois dans une logique collective (mettre en place des procédures formalisées qui facilitent les échanges d'information entre agents de GDF et agents du CCAS) et individuelle (responsabiliser les consommateurs en développant le conseil aux économies d'énergie). Le partenariat intègre également des temps de sensibilisation et d'information annuels animés par GDF auprès des agents du CCAS. Le fournisseur d'énergie se retrouve encore une fois dans la position de formateur des professionnels du social.

L'émergence des visites à domicile « énergie » dans leur deuxième version, en 2013, par conventionnement entre l'association et la municipalité de Nantes, est le résultat d'un processus de cinq années qui débute par l'intérêt manifesté par une salariée associative pour le sujet des difficultés énergétiques dans le logement. En effet, cette dernière est impliquée dans la conception et la mise en œuvre des quatre premiers dispositifs expérimentaux de gestion de la précarité énergétique sur le territoire. Pour chacun d'eux, elle s'appuie sur les ressources du fournisseur d'énergie GDF-Suez qui accepte de subventionner des actions locales auprès des ménages en difficultés de paiement. Leur partenariat se consolide entre 2008 et 2013 par trois voies : le fournisseur d'énergie met à disposition de l'agente des ressources cognitives (formations sur la précarité énergétique) et techniques (petits équipements économes et guides éco-gestes) ; le fournisseur d'énergie finance une partie de son poste de médiatrice énergie à domicile (via les conventions signées) moyennant quoi la pérennité de l'emploi de cette agente est objectivement liée aux relations qu'elle entretient avec cet acteur privé ; enfin, troisièmement, le partenariat entre la salariée et GDF n'est pas freiné par des motifs idéologiques ou moraux dans la mesure où ni la salariée ni son association ne se caractérisent

---

<sup>103</sup> Extrait de la convention partenariale du 19 février 2014 signée entre le CCAS de Nantes et GDF Suez.

<sup>104</sup> Date de la signature d'une convention nationale liant l'UNCCAS et GDF-Suez.

à cette époque par des postures militantes<sup>105</sup>. Ainsi, l'agente associative et le fournisseur d'énergie nouent des relations étroites à partir de 2008 qui s'inscrivent dans une volonté commune de développer des actions locales sur la précarité énergétique. En 2013, l'émergence du dispositif des visites à domicile énergie se produit lorsque la collectivité passe une convention avec l'association pour mettre en œuvre une action spécifiquement dédiée à la précarité énergétique. Cet accord s'établit lorsque des agents de l'administration nantaise (sociologue, directeur adjoint de l'action sociale) et une élue locale (élue à la solidarité) cherchent à structurer une action. Ces derniers sont alors intéressés par une compétence et un mode d'intervention proposés par l'association dont ils sont dépourvus en interne.

## 2. Des visites à domicile énergie pour corriger les pratiques énergétiques défaillantes des ménages précaires

La philosophie générale d'une « visite énergie à domicile » ou d'une « médiation énergie » est de permettre à l'usager une meilleure maîtrise de ses dépenses d'énergie en lui transmettant des conseils visant à réduire sa consommation. De nombreux supports de communication présentent le dispositif comme une intervention pour apprendre les « bons » gestes en matière de consommation d'énergie et repérer ceux qui s'en éloignent. Une délibération du conseil d'administration du CCAS de Nantes mentionne que l'institution finance « *des visites à domicile afin de réaliser un diagnostic du comportement d'usage des énergies in situ* »<sup>106</sup>. L'association présente elle-même son dispositif comme un temps de formation aux économies d'énergies : « *le service énergie vous propose de réaliser une visite à domicile gratuite autour des écogestes ou établir un premier diagnostic sur la consommation d'énergie* ». D'après un rapport réalisé en 2014 par la salariée de l'association qui en est la conceptrice, la visite à domicile donne cependant lieu à une intervention plus large. Elle évoque quatre objectifs : l'information sur les droits sociaux existants (tarifs sociaux de l'énergie, FSL, APL), l'accompagnement économique du ménage (gestion du budget, lecture de facture, mensualisation), la sensibilisation aux économies d'énergie (éco-gestes, pose de petits équipements économes) et une médiation auprès du fournisseur (en cas de risque de coupure, de contrat de fourniture inadapté) ou du bailleur (en cas de dysfonctionnements du bâti). Sur ce dernier point, la médiatrice rappelle en quoi le dispositif peut être littéralement une médiation,

---

<sup>105</sup> Contrairement par exemple à Lees (2014) qui observe sur son terrain une association locale refusant le financement d'EDF pour réaliser des médiations à domicile par opposition à la libéralisation et privatisation du secteur énergétique.

<sup>106</sup> Extrait de la délibération du CA du CCAS le 27 avril 2016.



c'est-à-dire une « *entremise destinée à mettre d'accord, à concilier ou à réconcilier des personnes, des partis* »<sup>107</sup>. Historiquement, les premières visites à domicile « énergie » déployées en France visaient d'ailleurs en priorité à intervenir chez les ménages menacés de coupure d'énergie pour négocier des solutions de paiement auprès de leur fournisseur. Quant à la sensibilisation des ménages aux économies d'énergie, elle représente une autre forme de médiation : la médiation d'un message, d'une injonction, entre un émetteur (les pouvoirs publics) et un récepteur (le consommateur d'énergie).

Déployées aujourd'hui sur de nombreux territoires, les visites énergie sont adossées à une méthodologie d'intervention qui peut toutefois varier significativement en fonction du profil de l'intervenant, c'est-à-dire selon qu'il soit travailleur social, thermicien, opérateur de l'habitat ou volontaire en service civique. Sur notre terrain d'enquête, la médiatrice à domicile est titulaire d'un DUT carrières sociales, a exercé comme animatrice socio-culturelle puis comme auxiliaire de vie (AVS). Sa formation au travail social et les expériences professionnelles accumulées au sein de ce champ d'activité la conduisent à développer une intervention à caractère plus social que technique lors des premières années de mise en œuvre du dispositif. Outre l'accompagnement aux économies d'énergie qui constitue le cœur de son intervention, la médiatrice réalise parfois un travail d'accompagnement social ponctuel (soutien dans l'accès aux droits sociaux, conseil budgétaire, orientation vers un travailleur social) qui peut faire l'objet de plusieurs visites si nécessaire auprès du même ménage.

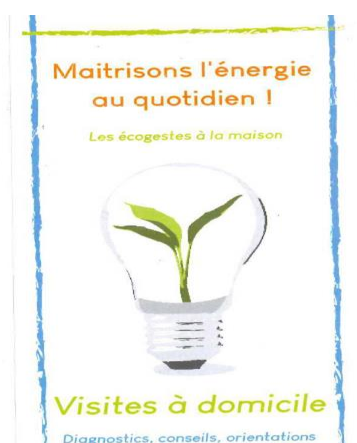


Figure 2.1. Flyer du dispositif VAD en 2019 (recto)

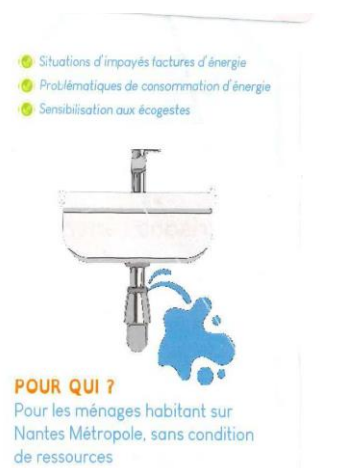


Figure 2.2. Flyer du dispositif en 2019 (verso)

<sup>107</sup> Dictionnaire Le Robert.

## Conclusion I

Portée activement par une sociologue contractuelle du CCAS de la ville et une élue municipale, l'inscription de la précarité énergétique à l'agenda municipal rencontre d'importantes résistances à tous les niveaux hiérarchiques de l'institution. La commande politique de l'élue finit cependant par déboucher sur un dispositif expérimental porté et financé par le CCAS : une aide financière spécifiquement dédiée à l'énergie pour les populations en situation d'impayés d'énergie. Le dispositif est mis en œuvre pendant huit mois, entre juillet 2013 et février 2014, puis prend définitivement fin. Outre sa mise en œuvre qui génère des tensions (organisationnelles, cognitives) chez les agents, c'est sa finalité (simple « pansement », risque d'assistantat...) et son efficacité (il ne permettrait pas de sortir durablement les ménages de leurs difficultés énergétiques) qui semblent remises en cause. L'expérimentation joue donc un rôle dans l'adoption d'une réponse comportementale au problème en débouchant sur un constat : il faut dépasser l'aide financière insuffisante et coûteuse en proposant une autre modalité d'intervention. Or, au même moment, les visites à domicile spécifiquement dédiées à l'optimisation de la consommation d'énergie des ménages pauvres sont expérimentées par la collectivité. Alors que l'aide financière disparaît rapidement, le dispositif d'intervention à domicile, lui, va se pérenniser.

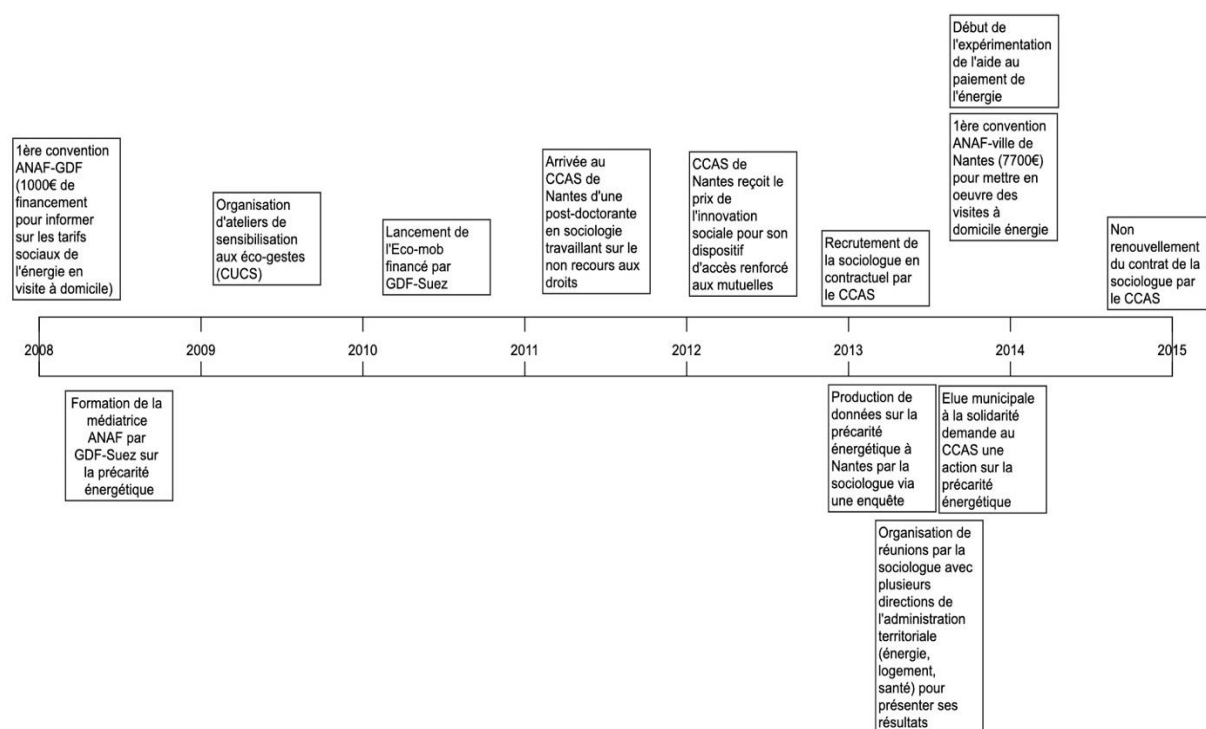


Figure 2.3. Chronologie de la mise à l'agenda du problème et de la décision à Nantes (source : auteur de la thèse)

## II. Corriger à domicile les comportements énergétiques pour lutter contre la précarité énergétique : intérêts particuliers et coalition discursive d'un trio d'acteurs

Afin de comprendre comment cet instrument de gouvernement des conduites émerge localement comme une réponse légitime et crédible au problème de la précarité énergétique, supplantant l'aide financière expérimentée à la même période, nous mobilisons deux cadres d'analyse. L'approche stratégique des politiques publiques permet de saisir les intérêts que les acteurs mobilisés autour de ce dispositif d'intervention ont à son adoption. Ce positionnement théorique propose d'être attentif aux préférences et stratégies des acteurs mais également aux coopérations, aux rapports de force et aux conflits auxquels ils se livrent (Palier, Surel, 2005), afin de montrer que ces éléments sont centraux dans la fabrication des processus d'action publique. Toutefois, cette approche semble insuffisante à elle-seule pour saisir la complexité des mécanismes qui ont présidé à la légitimation et à l'institutionnalisation de la solution d'action publique nantaise, c'est-à-dire à sa stabilisation comme pratique d'intervention publique dominante (Dubois, 2009). La grille théorique du courant discursif de l'analyse des politiques publiques (Hajer, 1993) permet de combler l'angle mort : c'est par un travail argumentatif de mise en sens du problème autour de la responsabilité individuelle des populations pauvres face à leur consommation d'énergie et de valorisation de l'éducation aux économies d'énergie comme solution qu'un trio d'acteurs a participé à la légitimation de l'instrument d'éducation aux éco-gestes. Ainsi, nous identifions les intérêts du trio d'acteurs à déployer un dispositif d'intervention sur les pratiques énergétiques des pauvres **(A)** avant de montrer comment le discours de ces acteurs a véhiculé une représentation individualisante du problème dans l'espace local qui a légitimé l'instrument de gouvernement des conduites **(B)**.

### A. Réagencer un instrument d'intervention sur les comportements afin de réduire la facture d'énergie des pauvres : les intérêts du trio d'acteurs

Nous adoptons ici une entrée par les intérêts des acteurs afin de comprendre en quoi la mise en œuvre d'un dispositif local de formation aux économies d'énergie des populations précaires qui se déploie à leur domicile représente une opportunité matérielle, symbolique et pratique à la fois pour le fournisseur d'énergie **(1)**, l'association d'aide à domicile **(2)** et la municipalité **(3)**. Finalement, si cette solution fait l'unanimité, c'est parce qu'elle permet à chaque acteur de poursuivre ses intérêts particuliers. Nous tentons, pour chacune de ces organisations, de distinguer au maximum les intérêts selon les types d'acteurs qui évoluent en leur sein.

## 1. Le fournisseur d'énergie : maîtriser les consommations des clients pauvres source de rétributions matérielles et symboliques

Historiquement, les fournisseurs d'énergie anciennement publics ont été parmi les premiers acteurs à s'impliquer dans la lutte contre la précarité énergétique. Ils l'ont fait à travers plusieurs canaux. En interne, ils ont développé depuis le milieu des années 1980 un service « solidarité » au sein de chaque direction commerciale. Chargé des relations avec les clients en difficultés de paiement, les agents de ce service négocient des échelonnements de dette pour favoriser des remboursements soutenables. A l'externe, ils contribuent au financement du Fonds de Solidarité Logement (FSL) (8% environ du financement total), de la rénovation énergétique (via les Certificats d'Économie d'Énergie) et des « médiations énergie » au moyen de partenariats public-privé passés avec des collectivités territoriales. Ces médiations peuvent prendre la forme de visites à domicile, comme sur notre terrain d'enquête, ou de structures de médiation sociale type PIMMS<sup>108</sup> (Le Roux 2011). Pour Cacciari (2017a), les fournisseurs d'énergie financent des médiateurs énergie à la fois pour favoriser la diffusion des normes institutionnelles en matière de consommation d'énergie et pour sécuriser les paiements de leurs clients pauvres en tentant de baisser leur consommation d'énergie. En effet, la socialisation des clients aux normes de la sobriété énergétique représente du point de vue des fournisseurs un moyen de réduire les risques d'impayés d'énergie qui génèrent des coûts importants, liés directement au non-paiement des factures mais également indirectement à la gestion de ces dossiers (frais de coupure, de remise en service, de recouvrement). Le coût de gestion d'un client en difficulté de paiement est estimé à cinq fois celui d'un dossier client « classique » (Devalière, 2004). D'une certaine façon, les fournisseurs ont bien plus intérêt à avoir des clients économes en énergie mais « bons » payeurs que des clients régulièrement en difficultés de paiement. D'autre part, recourir à des associations pour réaliser des visites énergie permet de continuer à s'assurer une image de fournisseur solidaire tout en déléguant cette mission de solidarité. Le financement de visites à domicile constitue en fait une stratégie de différenciation par l'image de marque visant à se distinguer au sein d'un univers concurrentiel. En 2007, Devalière affirmait déjà que « *le règlement des impayés est un enjeu stratégique pour l'entreprise EDF, entre obligation de service public et image d'entreprise citoyenne* » (Devalière, 2007, p. 139). La forte concurrence qui existe aujourd'hui sur les marchés de l'électricité et du gaz rend d'autant plus important le

---

<sup>108</sup> Les fournisseurs d'énergie ont proposé à la métropole de cofinancer un PIMMS à Nantes mais elle n'a pas donné suite au projet.

maintien d'une image d'entreprise vertueuse. Le financement d'un dispositif social à destination des clients pauvres est un des outils œuvrant à cet objectif.

A Nantes, GDF-Suez a ainsi été très actif auprès des pouvoirs publics et de l'association pour développer des partenariats locaux dans la gestion des impayés d'énergie. La sociologue témoigne :

Eléonore : « [...] il faut vraiment se représenter ce que c'était à l'époque même si aujourd'hui ça paraît difficile...tu dis « précarité énergétique », personne ne connaît, y'a personne qui en parle, y'a pas de formation visible, les gens pour les convaincre y'a pas grand monde qui t'écoute...dans ce cadre-là les seuls pro-actifs c'est les fournisseurs. » [Extrait d'entretien avec la sociologue recrutée par le CCAS de Nantes entre 2012 et 2015, 10/11/2021]

Lors des premières réunions avec les représentants du CCAS, le fournisseur d'énergie défend la pertinence de la catégorie de « précarité énergétique », insistant sur l'existence de difficultés financières spécifiquement liées au poste énergie. Si les acteurs du CCAS de Nantes sont une majorité à rejeter la spécificité énergétique de la précarité, le fournisseur porte l'idée que l'énergie représente un facteur de basculement pour certains clients et revendique la nécessité de développer une action ciblant spécifiquement la problématique énergétique. Ce dernier a en effet tout intérêt à ce que les pouvoirs publics locaux prennent en charge plus particulièrement les difficultés de paiement de l'énergie des populations, au-delà des dispositifs généraux de lutte contre la pauvreté, afin de réduire le nombre de ses clients en impayés d'énergie.

2. La municipalité : opportunité de déléguer le problème en l'absence de compétences internes, réduction du nombre d'usagers au « guichet » et intervention au coût maîtrisé

Les municipalités exercent, à travers leur centre communal d'action sociale (CCAS), une mission de solidarité envers les populations socio-économiquement défavorisées de leur territoire. En 2013, le CCAS de Nantes disposait d'un budget annuel de 46,9 millions d'euros<sup>109</sup>. Le service qui s'occupe plus particulièrement de la thématique « précarité énergétique » est un service composé d'une part de travailleuses sociales ayant pour la plupart une formation de conseillère en économie sociale ou d'assistante sociale, et d'autre part d'agents administratifs. Pour eux, les visites à domicile énergie apparaissent comme un outil précieux pour obtenir un diagnostic de la situation énergétique des ménages, c'est-à-dire une

---

<sup>109</sup> Rapport d'activité du CCAS de Nantes, 2013.

objectivation des causes de leurs difficultés par une intervenante extérieure. Pour de nombreux professionnels enquêtés, il est souvent nécessaire d'aller au domicile des ménages pour identifier la nature du problème et entamer un processus de résolution. Dans la continuité des enquêtes sociales auxquelles elles donnaient lieu historiquement, les visites à domicile sont donc des moments privilégiés pour recueillir des données sur les conditions de vie et les pratiques des ménages. En outre, les médiations énergie permettent aux travailleurs sociaux du CCAS de déléguer la gestion de problématiques énergétiques parfois complexes et par rapport auxquelles leur formation professionnelle et leurs outils d'intervention sont souvent limités ou désajustés. Encore au moment de l'enquête, une assistante sociale déclarait par exemple : « *Aujourd'hui personne n'y comprend rien, même nous, que ce soit sur les aides, sur les fournisseurs... et avec le démarchage aussi, par téléphone ça n'arrête pas* »<sup>110</sup>. Ce manque d'outillage des travailleurs sociaux pour prendre en charge les multiples enjeux afférents à la précarité énergétique conduit ceux-ci à apprécier la possibilité d'une forme de sous-traitance, qui peut être d'ailleurs aujourd'hui considérée par les médiateurs à domicile comme excessive. Certains d'entre eux disent « *bricoler et faire un travail qu'est pas forcément le nôtre* »<sup>111</sup> en remplissant des tâches qui sont traditionnellement celles des travailleurs sociaux, comme l'accompagnement aux démarches administratives. Ces derniers, déjà débordés par les missions qui leur incombent, trouvent dans les visites à domicile une opportunité de soulager leur charge de travail.

A l'échelle de la collectivité, les visites à domicile réalisées par l'association représentent une forme de délégation de la gestion du problème qui leur permet d'éviter « *de voir croître leurs files actives d'utilisateurs pour la seule raison énergétique* » (Cacciari, 2017b, p. 295). Mais elles offrent surtout à l'institution publique une opportunité de déployer un instrument peu coûteux, immédiatement disponible et relativement facile à mettre en œuvre techniquement. Agir sur le comportement énergétique des pauvres via des visites à domicile représente une solution facile à déployer comparativement à des modalités d'intervention alternatives qui induisent des coûts financiers, techniques et organisationnels élevés : la rénovation thermique des logements énergivores, le relogement des populations résidant en passoires énergétiques, le développement de capacités de production d'énergie renouvelables prioritairement dans les quartiers pauvres, la mise en place de partenariats avec les bailleurs pour encourager les

---

<sup>110</sup> Extrait d'observation d'un atelier de l'éco-appartement, 21/11/2019.

<sup>111</sup> Extrait du carnet de terrain, 30/11/2021, comité d'animation de l'éco-appart réunissant des acteurs locaux.

interventions chez les locataires souffrant d'inconfort thermique ou encore l'aide au paiement des factures d'énergie.

### 3. L'association locale d'aide à domicile : réajuster son outil d'intervention à de nouvelles finalités en vue de nouvelles opportunités de contrats

L'association nantaise d'aide familiale (Anaf) est créée en 1949. Son but initial était d'apporter un soutien aux mères de familles dans la gestion de leur espace domestique et dans l'éducation de leurs enfants. Dans les années 1970, elle élargit son champ d'intervention aux différents publics de la famille (enfants, personnes âgées, familles monoparentales, personnes handicapées). Elle crée de nouveaux services dans les années 2010 avec le développement d'un service de médiation énergie et, un peu plus tard, d'un service de médiation numérique, en lien avec les orientations des pouvoirs publics locaux. Elle vise fondamentalement à *« élaborer tous projets en faveur des interventions à caractère social ou de service, à domicile ou à partir du domicile des familles, tant sur le plan matériel que moral »*. L'association est subventionnée principalement par le conseil général, la CAF et les mutuelles. En effet, elle cherche à *« négocier avec les organismes publics, semi-publics et privés des conventions ou des partenariats afin de remplir ses missions auprès des publics concernés »*<sup>112</sup>. Elle change de nom lorsqu'elle fusionne le 1<sup>er</sup> juillet 2020 avec une autre association d'aide à domicile. Aujourd'hui, l'association est composée de 180 salariés : auxiliaires de vie sociale, techniciens d'intervention sociale et familiale, assistants de vie aux familles, agents à domicile et assistants accueil petite enfance sont les principaux professionnels qui évoluent au sein de la structure.

Pour les dirigeants de l'association, les médiations énergie constituent une stratégie de différenciation dans un champ associatif concurrentiel. En effet, parmi celles qui travaillent dans les métiers du domicile, elle est l'unique structure du territoire à proposer ce service « énergie ». Les interventions à domicile sur la consommation d'énergie des ménages représentent ainsi pour l'association une opportunité de se positionner sur un segment de l'intervention sociale qui n'est pas encore investi localement à l'époque. Or, dans la mesure où la visite à domicile est le cœur du savoir-faire de l'association, sa spécificité énergétique nécessite uniquement un réagencement d'un outil déjà disponible autour de nouvelles finalités. D'une certaine façon, la solution préexiste au problème qu'elle ambitionne de résoudre, moyennant un simple centrage des visites à domicile sur les enjeux spécifiquement

---

<sup>112</sup> Site internet de Nantes métropole.

énergétiques. Par ailleurs, les nouvelles compétences et savoirs-faire que peuvent requérir la mise en œuvre d'un instrument aux usages et objectifs renouvelés n'exigent même pas la mobilisation de ressources de la part de l'association dans la mesure où la formation de leur salariée sur les enjeux d'accès à l'énergie dans le logement est assurée par le fournisseur d'énergie. Ce bricolage instrumental offre dès lors à l'association un moyen peu coûteux de se différencier sur le marché associatif. La salariée en charge des visites énergie évoque d'elle-même les rétributions symboliques que sa hiérarchie convoitait : « *ça a duré un certain nombre d'années où j'ai senti que ce service là on l'aimait bien parce que ça ramenait une bonne image de l'association, on avait eu de belles conventions avec de grandes communes* » [Extrait d'entretien, 10/01/2020].

Au-delà des intérêts de la structure associative, la salariée de l'association obtient elle aussi à travers ce nouveau dispositif un bénéfice d'ordre symbolique : le fait d'être créditée d'une image d'experte territoriale de ce problème public récent. Elle renforce sa position professionnelle à la fois au sein de son association (perspective professionnelle ascendante) et de son champ d'activité (notoriété territoriale auprès des administrations sociales et des acteurs du territoire).

#### 4. Un trio d'acteurs tiraillé par des intérêts divergents

L'enquête permet d'identifier au moins trois sources de conflictualité qui ont émergé au sein de ce trio d'acteurs. Elles montrent que le partenariat autour du dispositif s'est noué entre ces acteurs malgré des logiques d'action hétérogènes et des intérêts partiellement concurrents.

Premièrement, il apparaît que certains travailleurs sociaux ont été initialement réticents face à l'émergence du dispositif des médiations énergie à domicile. La réalisation de visites à domicile par une salariée d'association a pu représenter pour eux une forme de mise en concurrence et de remise en cause de leur périmètre de compétences traditionnel. Vezinat (2016) recourt à la notion de « juridiction » pour rendre compte du périmètre d'activité des groupes professionnels. Une juridiction peut faire l'objet d'une remise en cause lorsqu'un groupe qui revendiquait un monopole sur un type d'activité se voit concurrencé par un autre groupe. La juridiction des travailleurs sociaux du CCAS a pu être initialement perçue comme menacée en raison du champ de compétences investi par la médiatrice associative. La lutte contre l'endettement, l'aide à la gestion domestique et la promotion de comportements socialement valorisés auprès des classes populaires constituent des objets d'intervention historiques du



travail social. Dès lors, l'engagement d'une salariée d'association sur des compétences mobilisées quotidiennement par les travailleurs sociaux du CCAS a pu être vécu comme une menace pour leur identité professionnelle, bien que son objet d'intervention (les pratiques énergétiques) soit spécifique.

« Je vais voir les travailleurs sociaux, tous les CMS et les CCAS du territoire pour leur expliquer. Ça a mis du temps parce que les travailleurs sociaux ont une certaine appréhension, ils avaient peur que je leur prenne une partie de leur travail donc il a fallu qu'on se connaisse, qu'on se rassure [...] ça a mis je dirais facilement un an et demi avant qu'on me laisse faire les choses correctement. Ça été un frein au départ et en même temps je comprends. Ce ne sont pas forcément des professionnels qu'ont l'habitude de travailler avec les autres. » [Entretien avec la salariée de l'association à l'origine des VAD, le 10/01/2020]

Deuxièmement, un responsable hiérarchique du CCAS mentionne une « sortie du service public » des fournisseurs historiques qui complique la gestion des situations énergétiques des usagers en difficultés. Ce jugement à l'égard du partenaire privé n'est pas en soi la traduction d'un conflit entre les deux acteurs mais il montre les tensions latentes qui peuvent marquer leurs relations.

« On a eu aussi une sortie du service public, il ne faut pas se leurrer. EDF, GDF sont devenus des sociétés privées ce qui fait effectivement que... ils avaient des services solidarités importants... ils n'existent plus de la manière. Avant ce service avait 7 ou 8 agents dédiés rien qu'à ça à Nantes, aujourd'hui y'a une cellule pour tout le grand Ouest, et une plateforme téléphonique. Avant il y avait une vraie bienveillance, fallait vraiment pousser pour qu'il y ait une coupure, aujourd'hui c'est un opérateur dont c'est plus le métier. » [Entretien avec le directeur de l'action sociale municipale, 29/03/2019]

Pour ce responsable de l'administration sociale municipale, la privatisation partielle des fournisseurs historiquement publics a entraîné un durcissement des relations avec les clients pauvres et une diminution du nombre de leurs agents solidaires implantés localement pour gérer les dossiers d'impayés d'énergie. La première considération est partagée par la sociologue qui signale dans un rapport interne à l'institution rédigé en 2014 que la capacité de négociation des travailleurs sociaux dans l'échelonnement des dettes d'énergie de leurs usagers est un « besoin non couvert ». Lees (2014) estime par ailleurs que la privatisation des fournisseurs conjuguée à la libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité ont conduit les énergéticiens à faire prévaloir une logique commerciale sur la logique de service public assuré à tous. Concernant la seconde, on rappellera seulement que les agences locales physiques d'EDF et de GDF dans lesquelles il était possible pour les ménages d'entrer en contact direct avec un agent (pour un conseil, un paiement d'une facture en liquide) ont été progressivement fermées à partir de 2009, avec la décision de fermeture définitive de toutes les agences en France en 2017<sup>113</sup>.

---

<sup>113</sup> Voir le JO du Sénat du 23/04/2009, p. 986.

Enfin, troisièmement, l'enquête révèle des sources de tension entre agents de recouvrement des fournisseurs d'énergie et travailleurs sociaux lors des appels téléphoniques au cours desquels se négocient des solutions de paiement pour solder la dette d'énergie du ménage. Les seconds peuvent reprocher aux premiers leur posture inquisitrice qui responsabilise excessivement l'utilisateur :

Assistante sociale : « Moi ça m'est déjà arrivé de mettre un peu le holà on va dire avec un conseiller solidaire d'un fournisseur qui va être un peu en questionnement assez intrusif en disant vous chauffez à combien, est-ce que y'a bien que deux personnes à la maison, etc., après libre à nous de mettre le haut-parleur ou pas et de différer un peu. Je pense qu'effectivement y'a un côté un peu moralisateur qui peut être difficile à certains moments. » [Entretien le 04/05/2020 avec une assistante sociale du conseil départemental de Loire-Atlantique, 37 ans]

De leur côté, les agents de recouvrement des fournisseurs d'énergie peuvent reprocher aux travailleurs sociaux leur posture partielle voire militante lors des entretiens téléphoniques en présence du client. Au moment de l'enquête, l'un d'eux explique avoir parfois des échanges conflictuels avec des assistantes sociales en raison de leur « *parti-pris* » pour un client dont elles « *plaide[nt] la cause* ». Une autre nous confie devoir parfois « *recadrer* » des travailleurs sociaux qui demandent sur un ton injonctif des facilités de paiement pour un client ou qui lui reprochent un acte de coupure réalisé récemment chez ce dernier à la demande du fournisseur.

L'identification de trois sources de tensions entre fournisseur d'énergie, collectivité et association permet de mettre en évidence que les relations entre ce trio d'acteurs sont teintées de conflictualité, qu'elle soit explicite ou latente, tant leurs identités et leurs missions professionnelles s'avèrent parfois différentes. Les sources de tensions traduisent en réalité des antagonismes profonds : logique marchande vs logique sociale, conception de l'énergie comme bien marchand ordinaire vs comme bien commun, posture moralisatrice vs posture d'empathie. Pourtant, malgré des intérêts concurrents et des relations partiellement conflictuelles, la socialisation des pauvres aux normes dominantes de la consommation d'énergie via le dispositif des visites à domicile parvient à agréger dans la durée ces acteurs hétérogènes. Comment passent-ils au-delà de leurs tensions ? Doit-on y voir simplement l'exercice d'une rationalité instrumentale par laquelle nos trois acteurs arrivent à la conclusion que leurs intérêts convergents sont supérieurs à leurs intérêts divergents ?

Cette proposition paraît insuffisante à elle-seule. D'autant plus qu'une autre interrogation subsiste en parallèle : pourquoi l'aide financière à l'énergie impulsée par la municipalité au même moment disparaît-elle définitivement ? Une approche en termes d'intérêts n'explique

que de manière imparfaite l'arrêt de cette aide au bout de quelques mois car la prise en charge de l'endettement énergétique des ménages pauvres par la municipalité représentait une opportunité à la fois pour le fournisseur d'énergie (recouvrement de sommes impayées) et pour la médiatrice associative (outil supplémentaire à sa disposition pour réduire les difficultés énergétiques des ménages visités). Du côté de la municipalité, si des enjeux d'ordres financiers ont pu freiner les décideurs locaux à maintenir cette aide, ce facteur apparaît nettement insuffisant pour expliquer à lui seul la disparition de l'instrument de type redistributif puisque le CCAS de Nantes connaissait à l'époque des budgets annuels excédentaires<sup>114</sup> et développait de multiples aides financières facultatives pour favoriser l'accès à d'autres types de besoins jugés essentiels (santé, culture, sport, mobilité). L'austérité budgétaire en matière de dépenses sociales n'était pas une orientation privilégiée par l'exécutif local. Alors pourquoi ne pas maintenir une aide au paiement de l'énergie, et parallèlement, pérenniser un dispositif éducatif et responsabilisant co-porté par des acteurs aux relations partiellement conflictuelles ? Nous défendons la thèse que le trio d'acteurs partage un discours commun sur la précarité énergétique. Ce discours va imposer localement l'idée que de nombreux habitants sont endettés par l'énergie en raison de pratiques de consommation inadaptées et qu'il est nécessaire de leur apprendre à bien consommer plutôt que de les aider financièrement.

### B. Le rôle d'une « coalition discursive » dans la légitimation de la solution éducative

En 2013, le trio d'acteurs public/privé/associatif porte un discours commun sur le diagnostic de la précarité énergétique et de la solution à lui apporter. Si le discours peut faire mention par petites touches des facteurs extra-individuels qui génèrent les difficultés d'accès à l'énergie des populations (faibles revenus, logement mal isolé, coûts élevés de l'énergie), il convoque systématiquement des explications individuelles centrées sur les pratiques domestiques inadaptées (énergétiques et budgétaires). Au-delà du diagnostic, le discours du trio d'acteurs promeut une solution : la sensibilisation aux économies d'énergie via des visites à domicile. Par un processus itératif au cours duquel le discours et le dispositif d'action s'alimentent et se légitiment mutuellement, les trois acteurs imposent l'intervention à domicile sur les pratiques énergétiques comme solution pertinente pour réguler localement la précarité énergétique.

---

<sup>114</sup> En 2013, le budget du CCAS de Nantes est excédentaire de 2,9 millions d'euros (rapport d'activité CCAS, 2013).

## 1. Le discours dans la fabrication de l'action publique : rappel de l'intérêt d'une approche discursive pour l'analyse de la politique nantaise

Nous avons évoqué dans l'introduction générale de la thèse l'intérêt d'une approche discursive des politiques publiques pour comprendre le processus de construction et de légitimation des instruments de gouvernement des conduites énergétiques à Nantes dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique. Nous rappelons ici simplement quelques éléments théoriques importants avant de développer les arguments empiriques.

Hajer a forgé le concept de « coalition discursive » pour désigner un groupe d'acteurs qui partage un récit sur un problème. L'auteur définit le discours comme « *un ensemble d'idées, de concepts et de catégories par lesquels un sens est donné aux phénomènes* » (Hajer, 1993, p. 55). En partageant des éléments de langage et en les diffusant dans des espaces sociaux, des groupes d'acteurs peuvent parvenir à imposer leur représentation d'une situation ou d'un problème. Pour Hajer, l'un des avantages du concept de coalition discursive est de montrer comment des acteurs participent à la circulation d'idées, de jugements et de croyances dans l'espace public sans nécessairement qu'ils coordonnent leurs actions et partagent des valeurs fondamentales. C'est sur ce point que ce concept nous apparaît beaucoup plus heuristique pour penser notre objet de recherche que celui de « coalition de cause ». Chez Jenkins-Smith et Sabatier (1993), les membres d'une coalition de cause partagent un ensemble de valeurs fondamentales et de croyances, et vont se mobiliser conjointement pour l'imposer aux acteurs qui jouent un rôle dans la fabrication des politiques publiques. Sur notre objet, les limites de ce concept sont de trois ordres. D'abord, le concept de coalition de cause s'intéresse surtout aux acteurs en position dominante dans les secteurs d'action publique (élus, hauts-fonctionnaires, groupes d'intérêts, journalistes, universitaires) or les « petites mains » des politiques publiques (petits fonctionnaires, salariés d'associations) sont centrales dans la fabrication du dispositif nantais de lutte contre la précarité énergétique. Ensuite, le trio d'acteurs enquêtés sur le territoire local ne partage ni un *deep core* ni un *policy core*. Les cadres dirigeants du fournisseur d'énergie et les agents du CCAS ont par exemple des conceptions radicalement différentes du mode d'organisation du secteur de l'énergie. Alors que GDF-Suez est privatisée à 70% et que l'entreprise supprime progressivement ses agences d'accueil dans les territoires, des travailleurs sociaux nantais et une élue membre du conseil d'administration du CCAS de la ville défendent une renationalisation du fournisseur et critiquent le déclin de sa mission historique de service

public<sup>115</sup>. Les acteurs qui composent ces deux organisations peuvent également s'opposer sur les modes de gestion de l'énergie et de l'endettement énergétique. Réunis en collectif, certains travailleurs sociaux expriment leur opposition à la gestion marchande de l'énergie, une aspiration à sa gratuité et une volonté d'obtenir le non-remboursement des impayés d'énergie<sup>116</sup>. L'apport du concept de coalition discursive par rapport à celui de coalition de cause est ainsi de montrer que même des acteurs aux intérêts partiellement divergents qui ne partagent pas les mêmes principes fondamentaux ni sur le monde (*deep core*) ni sur un domaine d'intervention en particulier (*policy core*) peuvent être des alliés objectifs dans la promotion d'un diagnostic et d'une solution d'action publique en partageant des portions de discours, en l'occurrence celui sur les éco-gestes et la responsabilité individuelle. Enfin, troisième limite, le trio d'acteurs étudié localement ne forme pas une coalition fortement structurée qui se coordonne pour faire circuler leur vision du monde dans des espaces stratégiques. Si le CCAS de Nantes, l'association et le fournisseur d'énergie entretiennent des relations à travers des financements, des échanges d'informations et des procédures de gestion concertée des clients endettés, leur production discursive est diffuse et dispersée, donnant à voir une coalition discursive plutôt lâche.

Non réductibles à une opération purement stratégique, les pratiques discursives reflètent des grilles de lecture du monde social et sont grandement façonnées par des croyances parfois profondément incorporées par leurs locuteurs. Ainsi, en considérant les discours à la fois comme non réductibles à des intérêts et comme ayant des effets structurants sur les processus sociopolitiques (produire une représentation du problème ; légitimer un instrument d'intervention -comportemental- et en délégitimer un autre -redistributif ; stabiliser une configuration d'acteurs autour du problème), nous montrons le rôle de la coalition discursive locale dans la légitimation de l'instrument comportemental.

## 2. La méconnaissance des « éco-gestes » par les individus : première catégorie centrale de la coalition discursive adossée à l'image du surconsommateur d'énergie

Le CCAS de la ville, l'association et le fournisseur d'énergie ont formé une coalition discursive autour d'une première catégorie sémantique : les « éco-gestes ». Au début des années 2010, ces derniers structurent fortement leur diagnostic de la précarité énergétique autour de la

---

<sup>115</sup> Voir l'entretien avec la sociologue.

<sup>116</sup> Voir l'entretien avec la sociologue.

supposée méconnaissance des pratiques énergétiques économes par les populations précaires. Placés en situation de coproducteurs de leur problème, les individus doivent être sensibilisés aux « bonnes » pratiques de consommation d'énergie (les « écogestes ») afin de sortir de leurs difficultés.

#### a. L'institution publique : sensibiliser aux éco-gestes

Le matériau d'enquête montre que la croyance en la responsabilité individuelle face aux difficultés énergétiques est fortement intériorisée par de nombreux agents du CCAS à tous les niveaux hiérarchiques. Elle s'exprime à travers un discours articulé autour de l'impératif de « pédagogie » et de l'importance de sensibiliser aux « éco-gestes ». Du côté de la hiérarchie décisionnelle, plusieurs administrateurs du CCAS à l'époque sont porteurs de ce discours. Parmi eux, une élue adjointe à la maire de Nantes y recourt particulièrement lors de notre entretien :

« Les factures d'électricité, de gaz et d'eau, les gens ne peuvent pas payer. Soit parce que leur habitation est une passoire énergétique soit parce qu'en termes de consommation ils n'arrivent pas à gérer ce type de consommation. Et je crois beaucoup moi à la question de la pédagogie et au travail que l'on peut faire auprès des personnes qui sont très éloignées de ces questions-là. [...] Ces gens ont besoin d'être accompagnés sur cette question de précarité énergétique. **Savoir** chauffer à bonne température, **savoir** ne pas prendre des bains et des douches tous les jours, être dans ce type de choses. Je pense qu'aujourd'hui on peut accompagner si y'a besoin de faire des travaux, etc., mais par contre je pense que c'est un travail auprès des gens, y'a des gens qu'ont besoin qu'on leur explique, à quoi ça sert, pourquoi il faut faire ça, ce que ça peut leur apporter à moyen ou long-terme [...] en fait c'est l'éducation, voilà c'est plus l'éducation que la pédagogie [Entretien du 16/11/2021, élue à la « grande pauvreté », vice-présidente du CCAS à l'époque, diplômée d'un DUT carrières sociales, PS, 63 ans]

Bien qu'elle évoque -en 2021, non en 2013- la faible qualité thermique du logement comme l'un des deux facteurs explicatifs des difficultés énergétiques des ménages, l'élue insiste fortement sur la dimension individuelle du problème. De son point de vue, c'est le manque de connaissances qui conduit des ménages peu informés à connaître des difficultés d'accès à l'énergie. Fidèle à l'héritage cognitif et normatif du champ du travail social auquel elle a été socialisée dès sa formation dans l'enseignement supérieur, elle se dit convaincue de l'importance de la « pédagogie » et de « l'éducation » auprès des ménages, dans un discours teinté d'un fort paternalisme. Loin d'être isolé, ce discours est partagé par un autre administrateur du CCAS à l'époque. Représentant d'une association caritative, ce dernier rappelle durant une réunion du conseil d'administration du CCAS en 2013 ce qui lui semble être un oubli dans le diagnostic de la précarité énergétique présenté par la sociologue travaillant sur le sujet. Le compte-rendu de la réunion mentionne : « *Aux trois facteurs déterminants de la*

*précarité énergétique mentionnés dans cette diapo (faiblesse des ressources, mauvaise qualité thermique des logements et coût croissant de l'énergie), selon Mr. C [administrateur, représentant d'association], il convient d'ajouter celui de la **responsabilité** des ménages. Il y a un travail important de **sensibilisation** à mener auprès d'eux sur les **comportements** favorables aux économies d'énergie »<sup>117</sup>. Pour cet individu occupant une position de décisionnaire au sein de l'institution publique, les ménages seraient co-responsables de leurs difficultés énergétiques en raison de pratiques de surconsommation. Ce diagnostic comportemental du problème débouche immédiatement sur une solution : la sensibilisation des populations aux économies d'énergie. Quelques mois plus tard, une délibération du conseil d'administration du CCAS rappelle que l'institution s'est engagée pleinement dans ce sens. Elle indique : « *le CCAS de la Ville de Nantes s'est engagé dans une politique volontariste de lutte contre la précarité énergétique. Dans ce cadre, il a accordé en juin 2013 une subvention de 7 700€ à l'association Anaf dans le but de proposer aux Nantais en précarité énergétique un diagnostic conseil à domicile prenant en compte l'état du logement, les ressources et la consommation d'énergie. L'objectif est de participer à la résorption de la précarité énergétique, notamment au travers de la **promotion des écogestes et la pose de petits équipements économes** pour lesquels l'association Anaf dispose d'une aide de GDF Suez »<sup>118</sup>.**

Au niveau des agents de terrain du CCAS, le discours sur le problème est également structuré en partie autour de la catégorie « éco-gestes ». Ce discours s'est nourri d'une expérience professionnelle de certains travailleurs sociaux. En effet, à l'occasion de la mise en œuvre du dispositif expérimental « Ecomob » en 2010 (présenté plus haut), les travailleurs sociaux repèrent l'existence de pratiques de surconsommation chez certains habitants. Le souvenir de « mauvaises » pratiques énergétiques est évoqué par une travailleuse sociale du CCAS ayant pris part au dispositif.

« On voyait bien que c'était plus compliqué que... y'avait effectivement des budgets qui étaient plus contraints et des coûts de l'énergie qui étaient importants mais y'avait aussi parfois des manières de consommer... je me rappelle typiquement des gens qui mettaient sur des modes de cuisson par exemple... y'avait des manières de cuisiner où en fait y'avait pas du tout de sensibilité aux écogestes on va dire mais aussi y'avait des gens qui savaient pertinemment qu'ils avaient des fuites dans leur logement mais qui signalaient pas du tout au bailleur qu'ils avaient des fuites... autour des consommations d'eau, c'était inclus dans les charges du coup y'avait pas forcément d'enjeu à faire attention à la consommation puisque finalement c'était inclus dans le loyer. » [Entretien téléphonique du 04/05/2021 avec N., 45 ans, titulaire d'un diplôme d'Etat de CESF, travailleuse sociale du CCAS à l'époque]

---

<sup>117</sup> Compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du CCAS de Nantes du 26/06/2013, p. 43.

<sup>118</sup> Délibération du conseil d'administration du CCAS de Nantes du 18/12/2013, p. 2.

De la même façon, une responsable d'une équipe de travailleurs sociaux évoque des pratiques de surconsommation au sujet de populations qui auraient un rapport totalement indifférent à leur consommation d'énergie :

« Si la difficulté elle est due à des pratiques qui ne sont pas...qui sont mauvaises et qui pourraient être modifiées avec un peu de volonté, en fait j'ai envie de dire ça, y'a en a aussi qui s'en foutent hein de consommer de l'électricité, de pas faire attention, de laisser les fenêtres ouvertes quand tu pars au travail avec les chauffages en dessous qui brûlent c'est tous les jours et ils le savent et finalement ils continuent, y'en a, y'en a des comportements comme ça. » [Entretien téléphonique du 26/05/2020 avec E., 47 ans, diplôme d'aide-soignante, coordinatrice d'une équipe de travailleurs sociaux au CCAS depuis 2018]

### b. Le fournisseur d'énergie : responsabiliser les clients pauvres par des éco-gestes

Le fournisseur d'énergie partage pleinement le discours porté par les agents et représentants de l'administration publique. Dans la convention partenariale qu'il signe en 2014 avec le CCAS de la ville, il est indiqué que les actions déployées par les deux acteurs « *consisteront à favoriser une meilleure connaissance par les ménages nantais en situation de précarité énergétique des « bonnes pratiques » permettant de réaliser des économies d'énergies. Il s'agit ainsi de contribuer à **changer concrètement et durablement des comportements domestiques en adoptant des écogestes**<sup>119</sup>». Pour les deux signataires, lutter contre la précarité énergétique nécessite en effet « *la **responsabilisation des ménages face à l'énergie et la mise en capacité de devenir acteur de la résorption de leurs difficultés énergétiques*** »<sup>120</sup>. Les catégories sémantiques mobilisées véhiculent une problématisation comportementale des difficultés d'accès à l'énergie des usagers et proposent une solution par leur responsabilisation face à leur consommation d'énergie.*

Au-delà de leur alignement sur des pratiques discursives communes, plusieurs éléments permettent de penser que GDF-Suez a joué un rôle particulièrement moteur dans la constitution de cette coalition discursive autour de la catégorie « éco-gestes ». A partir des années 2000, les deux fournisseurs d'énergie historiques s'engagent, partout en France, dans des actions d'information sur les tarifs sociaux de l'énergie et de sensibilisation aux économies d'énergie dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique (Lees, 2014), le plus souvent en missionnant des associations. Sur le territoire nantais, GDF fournit dès la fin des années 2000

---

<sup>119</sup> Extrait de la convention partenariale signée par le CCAS de Nantes et GDF Suez le 19 février 2014, p.9.

<sup>120</sup> Ibid., p.3.



des « kits éco-gestes » à l'association Anaf (petit matériel d'économie d'énergie comme des LED et des réducteurs de débit d'eau pour la robinetterie) ainsi que des guides papier qui compilent les gestes économes à mettre en œuvre chez soi pour faire baisser sa facture d'énergie. La sociologue témoigne de leur engagement important dans la promotion de cette solution sur le territoire nantais :

Enquêtée : à l'époque les éco-gestes sont omniprésents pour tout, pour l'eau, pour l'électricité, pour le gaz, c'est la solution magique qui s'impose. Tout le monde, tous confondus, s'engagent dans les éco-gestes.

Enquêteur : est-ce que certains sont particulièrement porteurs de cette solution ?

Enquêtée : ouais **les énergéticiens sont à fond là-dessus**, ils ont plein de box à distribuer et d'ateliers à proposer [Entretien avec la sociologue recrutée par le CCAS de Nantes entre 2012 et 2015, 10/11/2021]

Les instruments d'action publique ne sont pas neutres : ils incarnent des modes de problématisation des problèmes sociaux (Lascoumes, Le Galès, 2004). Ils participent à leur circulation et à leur stabilisation dans le temps en leur conférant une existence matérielle. En proposant très tôt et partout des instruments éducatifs pour répondre à la précarité énergétique, les fournisseurs participent d'une part à leur naturalisation (il devient évident pour tous que les conseils en éco-gestes sont une solution pour réduire les difficultés des consommateurs pauvres comme ils le sont pour protéger l'environnement) et d'autre part à la stabilisation d'une problématisation de la précarité énergétique par le comportement individuel (les kits matériels et les guides « éco-gestes » papiers sont des objets techniques qui « parlent », c'est-à-dire qui diffusent et stabilisent des significations sur le problème). Comme les compteurs à prépaiement en Angleterre, ce dispositif sociotechnique concourt à l'individualisation du problème (Coutard, 1999).

Les fournisseurs d'énergie sont d'ailleurs des agents historiques de diffusion de prescriptions en matière d'économies d'énergie auprès des consommateurs français. Au moment où les premières politiques publiques environnementales commencent à se structurer en France, les fournisseurs jouent rapidement un rôle de relais des campagnes de sensibilisation. Bouvier (2012) rappelle comment EDF-GDF opère un tournant dans sa communication institutionnelle dans les années 1970 en passant d'une promotion des usages électriques à une sensibilisation aux économies d'énergie. Dès cette date, l'électricien français développe des supports de communication pour relayer les « bons » gestes en matière d'énergie. A l'époque, ces campagnes de promotion des éco-gestes n'incluent d'ailleurs pas l'idée d'une limitation du nombre d'appareils électriques au sein du logement mais concernent uniquement les

« mauvais » usages individuels : laisser le frigo ouvert, laisser la lumière allumée, etc. Cette conception restrictive des éco-gestes répond à la nécessité de ne pas entrer en contradiction avec les intérêts du fournisseur (réduire significativement la demande d'électricité) et s'appuie sur une croyance assez fortement ancrée chez les énergéticiens à l'époque : de nombreux consommateurs ont des pratiques de surconsommation. Un acteur associatif historiquement impliqué sur le sujet, membre du CLER et de Négawatt, considère que cette croyance a été massivement diffusée par les fournisseurs d'énergie dans les années 1990 et 2000.

Enquêté : « Il y avait une grande hypothèse qui circulait notamment parce qu'à l'époque EDF tenait à peu près tous les rouages des décisions dans ces structures, la grande idée qui tournait c'était que si les gens avaient des grosses factures c'est qu'ils se servaient mal de leur énergie. » [Extrait d'entretien un membre de l'association CLER et de l'association Négawatt, 20/12/2020]

Compte tenu de leur position (financeur de dispositifs, partenaire des services sociaux dans la gestion des clients endettés) et de leur légitimité (figure d'expert de l'énergie) sur le sujet de la précarité énergétique dans les territoires, les fournisseurs historiques détenaient des ressources objectives pour faire circuler localement cette croyance.

### c. Le partenaire associatif : responsabiliser et éduquer face aux « mauvais » choix de consommation des populations pauvres

L'agente associative apparaît comme l'acteur-clé de la coalition discursive. Son discours sur la précarité énergétique exprime une conception fortement individualisée du problème et de sa solution. Celle-ci est explicitement formulée lorsque l'enquêtée évoque sa posture professionnelle lors des visites à domicile qu'elle réalisait au début des années 2010.

P : « Moi j'étais pas du tout dans la logique d'aide [financière], dans beaucoup de visites que j'ai faite l'entrée ce n'était pas l'aide, moi j'étais plus sur l'accompagnement et le fait qu'ils puissent se débrouiller tout seul. Enquêteur : dans quelle mesure se débrouiller tout seul ?

P : c'est-à-dire travailler sur l'appropriation de son logement, **bien gérer son budget**, comprendre sa consommation, agir sur quelques leviers, bien adapter son logement à ses vrais besoins et **pas être dans vouloir forcément plus**, vous voyez être vraiment dans une **consommation raisonnée**. » [Entretien du 26/04/2021]

Pour cette enquêtée, la réponse à la précarité énergétique consiste à rendre les individus autonomes (« qu'ils puissent se débrouiller tout seul ») en améliorant leurs compétences (« bien gérer son budget, comprendre sa consommation ») et en corrigeant leurs principes moraux (« pas être dans vouloir forcément plus »). Si elle ne considère pas que les individus sont

systématiquement responsables de leur problème<sup>121</sup>, elle considère en revanche qu'ils sont responsables des solutions pour faire évoluer leur situation, porteuse en cela d'une « éthique du proche » (Astier, 2009). La résolution des problèmes sociaux passerait surtout par les individus, c'est à dire par leur bonne volonté et leurs compétences : « *d'une personne à l'autre le déclic ne se fait pas au même moment. On ne peut pas dire au bout de quinze jours faut que la personne elle ait compris, non y'a des personnes elles mettent un peu plus de temps pour comprendre que ce n'est pas une situation vivable, qu'il faut qu'elle arrive à sortir de là, mais c'est lui donner les outils pour le faire. Ce n'est pas je fais à sa place.* ». La médiatrice de l'association s'inscrit ici pleinement dans une psychologisation du social (Fassin, Memmi, 2004 ; Bresson, 2012) en faisant référence au « déclic » individuel comme facteur de résolution du problème et en envisageant le transfert de compétences comme outil au service de son déclenchement.

La responsabilisation des individus dans la résolution de leur problème se retrouve également dans son discours sur le caractère potentiellement « pédagogique » de la coupure d'énergie auprès de certains ménages. Précisons que ce discours n'est pas isolé et tenu par un agent qui méconnaîtrait les conséquences dramatiques qu'une coupure d'énergie peut occasionner sur la vie d'un individu. Bien au contraire, cette enquêtée a porté pendant deux ans, en partenariat avec le distributeur d'énergie ERDF (aujourd'hui ENEDIS), une expérimentation visant précisément à éviter les coupures d'énergie chez les personnes qui en étaient menacées. En cas de menace de coupure, elle intervenait au domicile du ménages pour tenter de trouver des solutions d'urgence et l'éviter. En réalité, cette position sur la coupure d'énergie traduit l'intériorisation par certains acteurs sociaux de la norme de la responsabilisation, et de la croyance au libre-choix des individus propre à la conception anthropologique néolibérale.

P : « moi en réunion parfois je leur disais **la coupure elle est nécessaire** pour certaines familles. Parce que **c'est le coup de pied au derrière**. Je dirais c'est la limite à laquelle ils sont arrivés. T'as des personnes dans la vie qui ont besoin d'arriver face au mur pour comprendre que là ils ne peuvent pas aller plus loin. Et la coupure des fois chez certains ménages c'était nécessaire sauf que personne autour de la table n'osait le dire. Enquêteur : dans quel cas ça peut être positif ?

P : parce que les gens ils se disent « ah là j'ai plus le choix, il faut que je réagisse ».

Enquêteur : comment ça plus le choix ?

P : c'est-à-dire faut que je les regarde mes putains de facture quoi. » [Entretien avec Philippine, 10/01/2020]

---

<sup>121</sup> Dans la suite de l'entretien, elle déclare : « *la majorité des personnes que tu rencontres c'est les accidents de la vie qui fait qu'elles se sont retrouvées là* ».

Cette conception des publics, du problème et de sa solution va trouver un medium de diffusion dans le champ décisionnel local à l'occasion de rapports écrits rendus par la médiatrice de l'association à la collectivité nantaise. Investie d'une forte légitimité par le savoir pratique qu'elle tire de ses interventions chez les ménages, la médiatrice est sollicitée par la municipalité pour statuer sur les demandes d'aides au paiement des factures d'énergie qui sont adressées au CCAS pendant l'expérimentation évoquée plus haut. A l'époque, elle détient une sorte de monopole de la connaissance sur ce qui se joue dans l'espace domestique des ménages en situation de précarité énergétique dans la mesure où elle est la seule à intervenir à domicile spécifiquement sur cette problématique. La municipalité sollicite alors son expertise pour décider des attributions d'aide financière à l'énergie formulées par certains ménages. Si ces derniers ont bénéficié d'une visite à domicile, leur demande est examinée au regard du rapport de visite de la médiatrice qui devient alors le critère de jugement principal de l'attribution. Or, il arrive que la salariée de l'association se positionne contre le versement d'une aide financière en mettant en avant l'existence de pratiques de consommation inadaptées qui nécessiteraient au préalable un travail de « pédagogie » auprès du demandeur. Elle témoigne elle-même :

« Je me souviens, ce qui était bien, à l'époque [le CCAS] vu qu'il se rendait compte que l'enveloppe diminuait, il demandait mon expertise sur est-ce qu'on aide cette personne là et j'ai eu à refuser en disant « non ces deux-là il vaut mieux refuser parce que c'est pour s'acheter un sèche-linge alors que y'a **trois téléviseurs** et que faut déjà faire un **travail pédagogique** auprès de la famille avant d'arriver à des choses comme ça ». Donc là j'avais dit voilà mon conseil : « je ne souhaite pas puisque là c'est donner à manger... voilà, ça ne servirait pas à grand-chose ». » [Extrait d'entretien, 10/01/2020]

Arrêtons-nous un instant sur l'évocation des « trois téléviseurs », loin d'être anecdotique tant elle est mobilisée dans nos entretiens. La détention par les classes populaires de télévisions, tout comme aujourd'hui de forfaits téléphoniques au coût élevé, fait souvent l'objet d'une réprobation forte par les professionnels de l'action sociale qui les perçoivent comme des consommations superflues et déraisonnables<sup>122</sup> (Lazarus, 2006 ; Roudil, 2015b ; Colombi, 2020). Depuis longtemps, la télévision fait particulièrement l'objet de jugements moraux dépréciatifs à l'égard des classes populaires (Maslet, 2019). Pour comprendre les pratiques autour de la télévision, il est pourtant nécessaire de les réinscrire dans un contexte socioéconomique et culturel. En effet, la télévision représente souvent la seule activité de loisir des classes populaires en raison de l'étroitesse de leur capital économique. Ayant difficilement

---

<sup>122</sup> Comme le rappelle François (2023), des professionnels de la politique de premier plan formulent également ce type de jugements à l'image de Jean-Michel Blanquer, ancien ministre de l'Éducation Nationale, déclarant que les familles modestes utilisaient leur allocation de rentrée scolaire pour acheter un « écran plat » plutôt que des fournitures à leurs enfants.

accès à un ensemble de pratiques récréatives coûteuses (vacances, restaurants, évènements culturels, départ en week-end...), leur temps libre est davantage occupé par la consommation de programmes télévisuels. L'achat de télévisions par les classes populaires renvoie par ailleurs, comme d'autres actes de consommation, à des stratégies de distinction (par rapport à ceux qui sont encore plus pauvres), de respectabilité (vis à vis de la famille, des amis, des voisins), de lutte contre le stigmate de la pauvreté (par des actes de consommation « normaux » voire ponctuellement ostentatoires) et de compensation de privations répétées (Schwartz, 2002 ; Desmond, 2019). Mais l'évacuation d'une explication sociologique du rapport des classes populaires à la consommation dans le champ de l'action sociale a conduit de nombreux agents à intérioriser le caractère déviant des pratiques des pauvres, notamment lorsqu'elle se rapporte à la télévision. L'observation de leur existence dans le cadre de son activité professionnelle réactive et solidifie cette croyance chez notre enquêtée, d'autant plus que certains ménages visités ne parviennent pas en parallèle à assumer leurs dépenses énergétiques. La mauvaise gestion budgétaire devient alors une variable explicative du problème : certains ménages prioriseraient des dépenses irrationnelles et illégitimes (l'achat de télévisions en serait le symbole) par rapport à des dépenses contraintes et prioritaires (la facture d'énergie).

Par ces opérations de sélection d'éléments d'observation issus de sa pratique professionnelle, l'enquêtée produit une description des populations en précarité énergétique basée sur la mise en récit de comportements individuels considérés comme déviants (choix de consommation inadaptés, pratiques énergétiques sous-optimales...). En sélectionnant des portions de la réalité sociale et en les soumettant à un jugement moral (les « mauvais » choix des pauvres), elle participe à la production d'un discours qui met l'accent sur les explications comportementales du problème. Le ménage qui possède « *trois téléviseurs* » est la figure-type qui vient renforcer ce discours par l'exemplification. Or la médiatrice détient des ressources symboliques (incarnation de la figure de l'expert local du sujet) et occupe une position objective dans le champ décisionnel local (elle participe, par ses rapports de visite, à l'attribution des aides financières sur l'énergie du CCAS) qui favorisent la diffusion et la légitimation de ce discours. Ses rapports sont régulièrement consultés et discutés par la commission d'attribution des aides du CCAS composée d'élus municipaux, d'agents administratifs en position hiérarchique et de représentants d'usagers. Le discours individualisant de cette agente, inscrit matériellement et durablement dans des rapports écrits, est donc amené à circuler dans un espace majeur du pouvoir local. Il imprègne d'autant mieux les acteurs qui évoluent en son sein qu'il agit comme une confirmation d'une croyance déjà incorporée chez nombre d'entre eux.

La sociologue déclare en entretien : « eux [la commission d'aide] sont convaincus que c'est avant tout un problème de gestion comportementale individuelle et donc vont utiliser ces rapports pour détecter tout ce que la personne fait mal et mettre en doute le fait que l'aider améliorerait sa situation » [Extrait d'entretien du 10/11/2021]. Les rapports écrits propagent ainsi une représentation individualisée du problème tout en faisant l'objet d'un investissement stratégique par des décisionnaires qui, disposés à y souscrire, les utilisent pour délégitimer la solution par l'aide au paiement des factures d'énergie.

Notons que la construction de formes narratives autour de la précarité énergétique se réalise au cours d'un processus itératif, c'est-à-dire d'allers-retours entre un dispositif d'intervention à domicile, des opérations de sélection et de mise en visibilité de connaissances normatives qui en sont issues et l'élaboration de pratiques discursives sur le problème. Ces trois étapes se déroulent de façon concomitante et se nourrissent les unes des autres. Le dispositif des visites à domicile construit et renforce le discours sur la dimension comportementale du problème (via la mobilisation du savoir pratique de la médiatrice) autant que ce discours vient nourrir la légitimité et la pérennisation dans le temps du dispositif (légitimation de la solution par le diagnostic établi).

Pour comprendre les processus de construction des politiques publiques, les approches discursives (Durnova, Zittoun, 2013) invitent à prendre en compte le rôle des savoirs auxquels se réfèrent les acteurs pour construire du sens sur un enjeu. Les politiques publiques ne sont pas le résultat de connaissances techniques ou scientifiques rigoureuses mais plutôt le produit des opérations de mise en sens du monde social que les acteurs réalisent à partir de leur savoir pratique disponible. Sur notre objet d'étude, la salariée de l'association construit un sens particulier à partir d'éléments de connaissance pratique qu'elle tire de ses visites à domicile. De son point de vue, la précarité énergétique relève souvent de mauvais choix de consommation qui nécessitent un simple « travail pédagogique ». C'est en partie sur la base de ces représentations sélectives du fait social, traduites dans un discours qui trouve à se diffuser dans le champ décisionnel local, que s'est renforcé l'instrument de sensibilisation aux éco-gestes dans la lutte contre la précarité énergétique et que s'est vu être délégitimée l'aide financière aux dépenses d'énergie. Le dispositif d'intervention (visite à domicile) devient en même temps un dispositif de production de jugements, de stéréotypes et de caractérisation hâtive des individus (inscrits dans les rapports de visite) qui constitue une des principales sources d'information sur le phénomène pour les responsables locaux. La mise en œuvre de

l'instrument représente ainsi la principale activité sociale par laquelle est alimenté et diffusé le diagnostic du problème porté par la coalition discursive.

Ainsi, toute une production discursive contribue à problématiser la précarité énergétique sous l'angle du comportement défaillant. La figure du « mauvais » consommateur d'énergie, qui sert d'image centrale au récit, côtoie d'autres figures satellitaires qui sont également couramment mobilisées par les acteurs locaux : le mauvais gestionnaire, mais aussi le mauvais payeur (qui refuse d'honorer ses factures d'énergie par principe) et l'individu « *qui fait l'autruche* » (qui décide d'ignorer ses difficultés de paiement, de faire comme si elles n'existaient pas en ne cherchant pas à les résoudre). Alimenté par des expériences professionnelles, ce discours traduit la faible étanchéité entre savoir pratique et normatif des acteurs (Durnova, Zittoun, 2013). Il se propage localement sans rencontrer de heurts, tel un « discours sans opposants » (Juhem, 2001). Cette expression désigne chez Juhem les discours qui ne font face à aucun acteur cherchant à en contester le bien-fondé ou à questionner sa justesse, tels que les discours humanitaires. Concernant l'intervention humanitaire à l'étranger, aucun acteur n'est en position de produire une critique et de la diffuser, par manque de ressources ou d'intérêts, bien que celle-ci puisse exister et reposer sur une argumentation rationnelle. Au sujet de la précarité énergétique, il n'existe pas de coalition discursive concurrente à l'échelle locale : aucune configuration d'acteurs porte un discours critique sur l'interprétation comportementale du problème et de la solution. En position hégémonique, le discours comportementaliste participe alors à la stabilisation de la représentation du problème sous le prisme du consommateur pauvre énergivore et à la légitimation d'une intervention sur ses pratiques individuelles.

Les effets de la coalition discursive sur la représentation locale du problème se perçoit notamment dans les interventions des élus locaux deux ans plus tard. En 2015, à l'occasion de réunions préparant l'organisation d'un dispositif participatif où la précarité énergétique est érigée comme l'une des thématiques centrales de délibération citoyenne (nous y reviendrons dans le chapitre suivant), les édiles font part d'une vision du problème conforme à celle portée par la coalition discursive. Un agent de la direction énergie de la métropole ayant participé à ces réunions indique :

« Dans les ateliers prospectifs [en 2015], j'ai le souvenir au sortir de celui où on évoque le sujet [de la précarité énergétique], **on dit attention y'a un petit truc d'acculturation auprès des élus** parce que sur la question des publics précaires, les discussions que y'avait pu avoir pendant les ateliers, **les élus laissaient dire qu'en**

**gros quand tu es précaire tu fais des mauvais choix.** Genre au lieu de faire attention à ce que tu vas consommer en énergie **tu préfères acheter une télé.** Donc on se dit en fait il va y avoir un peu de travail à faire [rires] pour changer...fin changer de mode de pensée pour aborder la question » [Entretien du 06/02/2020 avec un agent de la direction Energie-Climat de la métropole, diplômé de Sciences Po Rennes, master de médiation en politiques publiques environnementales, 29 ans]

Cette représentation politique du problème influencée par la coalition discursive locale va participer à cantonner sa prise en charge au secteur de l'action sociale. Puisque la précarité énergétique serait avant tout une affaire de pauvreté et de mauvais choix de consommation, le traitement du problème relève prioritairement des compétences des professionnels de l'accompagnement social et doit s'inscrire dans le cadre des politiques sociales. A l'échelle locale, le CCAS et ses partenaires associatifs vont alors prendre et conserver une position dominante sur ce segment de l'intervention publique, bien davantage que les acteurs du champ de l'habitat ou de l'énergie. En cela, la définition d'un problème public participe activement à la configuration du jeu d'acteurs autour de sa prise en charge (Bergeron, Surel, 1998). La représentation du problème autour de la figure du pauvre peu précautionneux vis-à-vis de ses consommations, en particulier de sa consommation d'énergie, conduit les élus et les directeurs de service à maintenir une prise en charge du problème à l'intérieur du champ de l'action sociale et non pas dans plusieurs champs d'intervention coordonnés. La précarité énergétique n'est finalement pas l'occasion de structurer une action publique ajustée à son caractère multidimensionnel ; elle devient un nouvel objet d'intervention de la politique sociale municipale.

## 2. Développer une approche « préventive » de la précarité énergétique : prévenir les difficultés énergétiques des pauvres résidant dans des passoires énergétiques

Dans le discours des acteurs locaux, la notion de « prévention » occupe également une place importante. Elle est présentée par opposition à la notion de « curatif » qui renvoie aux aides matérielles distribuées aux ménages pour faire face à leurs difficultés de paiement. Si le terme « curatif » fait l'objet d'un usage mélioratif dans le champ médical en étant assimilé à une démarche de soin nécessaire à la guérison du malade, son usage dans le champ de l'action sociale est globalement dépréciatif en étant ramené à l'idée de « palliatif ». Loin de guérir l'individu en s'attaquant aux causes de ses problèmes, le « curatif » ne ferait qu'y pallier temporairement sans les résoudre, à l'image d'un « palliatif » qui réduit la douleur sans pour autant supprimer son origine. A l'inverse, la démarche « préventive » présenterait les vertus de s'attaquer aux causes structurelles des problèmes et de se déployer en amont de leur développement avancé. La « prévention » de la précarité énergétique est ainsi fortement



valorisée et représente le référentiel à partir duquel sont pensées les dispositifs locaux d'intervention tandis que la démarche « curative » est déconsidérée et devient une figure repoussoir de l'intervention sociale sur le volet énergétique.

Avant d'en présenter les contours, précisons que l'attachement des acteurs locaux à la logique « préventive » de la précarité énergétique ne doit pas masquer le fait que certaines institutions publiques continuent de proposer en parallèle des aides financières « curatives ». Les conseils départementaux ont en gestion le Fonds de Solidarité Logement (FSL) qui, sous conditions de ressources, octroie des versements pour aider à solder les impayés d'énergie. En hausse dans la majorité des départements, la distribution des aides au paiement de l'énergie est même devenue en 2009 le principal poste de dépenses des FSL (Assemblée des départements, 2015). Pour les centres communaux d'action sociale (CCAS), les aides financières à l'énergie relèvent des aides « facultatives » proposées volontairement par la commune mais elles sont aujourd'hui très courantes. En effet, 80% des CCAS en France déclarent octroyer des aides financières pour ce motif (Koch-Ortega, 2017). Néanmoins, ces aides peuvent ne pas être spécifiquement conçues pour l'énergie. Sur notre terrain d'enquête nantais, l'aide financière proposée est une aide « généraliste », d'urgence et ponctuelle, qui vise à compenser un déséquilibre budgétaire à un moment t. L'impayé d'énergie ne constitue alors qu'un motif de sollicitation possible parmi d'autres (alimentation, santé, téléphone, voiture, etc.) et l'aide financière ne peut pas être renouvelée régulièrement. D'autre part, l'aide à l'énergie peut se destiner uniquement au public traditionnel de l'action sociale (Beslay, Zélem, 2015) ce qui n'en fait pas, dès lors, une aide spécifiquement ajustée au problème<sup>123</sup>. Surtout, si ces aides financières à l'énergie existent, elles sont questionnées par les acteurs enquêtés. Deux postures ressortent : soit elles sont considérées comme insuffisantes (mais nécessaires) soit elles sont perçues comme totalement inefficaces (et illégitimes). Insuffisance et inefficacité sont « *l'expérience des limites de l'action curative* » (Levy-Vroelant, 2015, p. 34) que font les acteurs locaux, les conduisant à s'en détourner en partie pour s'engager dans une approche préventive basée sur l'empowerment des ménages. Un extrait d'entretien avec la responsable du service FSL permet de saisir cette perception de l'insuffisance de l'aide financière pour répondre aux problématiques énergétiques des ménages :

---

<sup>123</sup> C'était le cas pour le FSL du territoire étudié mais une révision du règlement intérieur a très sensiblement augmenté son budget (qui passe de 223 526€ en 2018 à 400 000€ en 2019) et élargi son public cible.

Béatrice : On doit faire davantage préventif que curatif sur l'ensemble de nos aides

Enquêteur : C'est-à-dire ?

Béatrice : Vous voyez, 150€ de forfait par an, on ne couvre pas le montant de l'impayé d'énergie, c'est une goutte d'eau, et on n'a rien fait en termes de prévention. Donc la prévention c'est on mixte : on propose une aide financière mais on propose aussi aux gens une visite à domicile d'un médiateur énergie pour travailler autour de leur consommation. [Entretien en présentiel du 22/05/2019 avec Béatrice, responsable du FSL à Nantes métropole, 56 ans]

Le discours de la responsable du service FSL métropolitain traduit en fait une dynamique d'inflexion du dispositif FSL à l'échelle nationale. Dans le rapport de l'Assemblée des Départements (2015), il est écrit que « *Conscients des limites des aides financières aux ménages, de plus en plus de Conseils Généraux cherchent à inscrire davantage les FSL dans un appui à la réduction des factures d'énergie que ce soit au niveau des usages ou de la performance du bâti* »<sup>124</sup>. Sur notre terrain d'enquête, une partie croissante des fonds dédiés à la prise en charge des impayés d'énergie dans le cadre du FSL est redirigée vers le financement de visites à domicile. La justification de cet ajustement apparaît dans ce même document : « *Globalement, l'ensemble des partenaires rencontrés souligne que l'effet levier de l'aide financière est limité. Beaucoup de Conseils Généraux parlent de « coups d'épée dans l'eau ou de puits sans fonds* ». De la même façon que la « goutte d'eau » évoquée par la responsable FSL lors de notre entretien, l'image du coup d'épée dans l'eau renvoie à la faiblesse du montant des aides financières à l'énergie accordées aux ménages au regard de l'ampleur de leurs difficultés. Pour beaucoup d'acteurs de terrain, le montant se révèle rarement suffisant pour sortir les ménages de leur endettement énergétique. Cet effet limité sur la situation des ménages serait en plus accentué par le déclin de l'Etat social : « *les FSL ne sont pas capables à eux-seuls de pallier les faiblesses des dispositifs de solidarité nationale* ». Dans un contexte d'affaiblissement des solidarités, les aides au paiement des factures d'énergie peuvent apparaître aux acteurs (travailleurs sociaux, responsables, élus) comme impuissantes pour résoudre des problématiques énergétiques lourdes, qui s'inscrivent parfois dans des contextes socioéconomiques marqués par une forte vulnérabilité. Dès lors, sensibiliser les ménages précaires à des usages économes de l'énergie apparaît tantôt comme un outil complémentaire, tantôt comme une alternative nécessaire (Koch-Ortega, 2017) qui pallie l'incapacité de l'Etat à assurer l'accès à l'énergie de tous. Tout se passe comme si la faiblesse des ressources matérielles distribuées par la solidarité publique contraignait les acteurs locaux à s'engager dans un travail symbolique de promotion de la sobriété auprès des populations pauvres.

---

<sup>124</sup> « *Place et rôle des fonds de solidarité pour le logement (FSL) dans la politique sociale du logement* », 2015.

Certains acteurs locaux vont cependant jusqu'à questionner frontalement la légitimité de l'aide financière pour le paiement des factures d'énergie. C'est le cas de la médiatrice de l'association chargée des visites à domicile de 2013 à 2018, à la position centrale dans la coalition discursive, qui conteste la pertinence du FSL énergie :

« Mais moi je suis convaincue que ce n'est pas la réponse le FSL énergie, faut arrêter avec ça, donner une aide aux personnes oui mais qu'est-ce que t'en fais de ça si derrière on t'explique pas d'où elle sort cette aide, c'est les contribuables qui payent machin, plus y'aura d'aides moins y'aura... cet argent-là pourrait être utilisé autrement pour créer des espaces, pour créer des lieux comme ça [elle montre le lieu où l'on se trouve : l'éco-appart] mais pour ça il faut les accompagner les gens. Pour eux y'a cette aide, ils peuvent en bénéficier ok mais y'a peut-être d'autres solutions et c'est remettre le ménage acteur de sa consommation » [Entretien avec la salariée associative, 10/01/2020, Nantes]

Cet extrait montre d'abord l'intériorisation par un agent de terrain des impératifs gestionnaires (réduction des dépenses publiques, coût des dispositifs, efficacité) qui gouvernent le champ social depuis les années 1980. Si les postes de direction dans les administrations sociales sont aujourd'hui largement occupés par des profils acculturés aux référentiels gestionnaires (Pascal, 2014), les normes de rentabilité et de performance imprègnent aujourd'hui également certains agents de terrain. Les aides financières à l'énergie sont ici ramenées par notre enquêtée formée au travail social à leur coût pour la collectivité, à l'ignorance des bénéficiaires quant aux mécanismes de solidarité qui les financent et aux contraintes financières qu'elles représentent pour le développement d'actions de prévention. Dans cette logique, les dispositifs de sensibilisation aux économies d'énergie présentent non seulement l'avantage de produire des individus « acteurs de leur consommation » mais aussi de réduire le budget des administrations consacré à l'aide au paiement des factures d'énergie (Desvallées, 2019). Certaines collectivités évaluent d'ailleurs l'intérêt du dispositif des visites à domicile énergie à partir de leur potentiel à réduire le nombre de demandes FSL adressées par les ménages et à alléger plus généralement le budget du département en termes d'aide sociale (Beslay, Zélem, 2015). D'autres collectivités conditionnent l'octroi d'une aide financière à la participation préalable à un dispositif de formation aux économies d'énergie (Secours Catholique, 2017). Concernant les agents de terrain, la valorisation d'une approche préventive en parallèle de la déconsidération de l'aide financière peut s'expliquer par un autre élément. Le développement d'une approche préventive dans le champ de l'action sociale depuis les années 1970 n'est en fait pas sans lien avec la question du sens et du sentiment d'utilité professionnelle. Elle prend place dans un contexte de malaise et d'usure de la profession face à des situations sociales de plus en plus complexes (Ravon, 2009). De nombreux travailleurs sociaux se sentent dépassés et acculés car ils n'ont aucune prise sur les mécanismes structurels générateurs des

difficultés sociales qu'ils ont pour mission de résoudre. Tels des « pompiers du social » (Pascal, 2014), ils se confrontent quotidiennement à des situations produites par des dynamiques socioéconomiques structurelles qui leur échappent. La démarche préventive qui cherche à intervenir en amont des difficultés en sollicitant les capacités des individus apparaît alors comme une approche plus pertinente. Les professionnels du social ne conçoivent d'ailleurs pas leur métier dans un simple rôle de « fournisseur » d'aides financières (Lascoumes, 1977 ; Pascal, 2014). Ils accordent une importance primordiale à la relation humaine établie avec l'utilisateur et conçoivent leur rôle comme celui d'accompagnants : accompagnement vers un mieux-être, vers l'indépendance, vers la reconnaissance sociale et vers le renforcement des liens sociaux. C'est essentiellement par le biais de cette relation d'accompagnement qu'ils tirent des gratifications symboliques (UNCCAS, 2014), celles-ci constituant le ciment d'un engagement professionnel pérenne.

## **Conclusion II**

La construction d'un dispositif d'intervention sur les comportements énergétiques des franges précarisées des classes populaires résulte de la mobilisation d'un trio d'acteurs public/privé/associatif. Ces trois acteurs ont des intérêts puissants à faire de la socialisation des pauvres aux économies d'énergie une solution à la précarité énergétique. Le fournisseur d'énergie voit une occasion de réduire le nombre de ses clients en situation d'impayés d'énergie et améliore son image en finançant un dispositif social ; la municipalité peut déployer une solution déjà disponible, à bas coût et alors même qu'elle n'a pas les compétences en interne, tout en désengorgeant le « guichet » de son CCAS ; enfin, l'association obtient de nouvelles sources de financement public et se distingue au sein d'un univers associatif concurrentiel en proposant un outil d'intervention sur un segment de l'action sociale qui intéresse de façon croissante les pouvoirs publics. Guidée par des intérêts, la construction du premier dispositif local de gouvernement des conduites énergétiques s'accompagne d'une production discursive qui stabilise localement une représentation du problème autour de la responsabilité individuelle du consommateur pauvre. La coalition discursive établit une causalité entre les modes de consommation d'énergie individuels et les difficultés énergétiques des populations locales. En se diffusant dans l'espace local d'action publique, via notamment des rapports écrits perçus par les décideurs locaux comme un instrument de connaissance sur le problème, le discours du trio d'acteurs participe activement à la légitimation de l'instrument comportemental et à la délégitimation de l'instrument redistributif.

## Conclusion chapitre 2

Au début des années 2010, deux acteurs locaux (une sociologue et une élue municipale) se mobilisent pour faire émerger la précarité énergétique comme un objet d'intervention légitime au sein du CCAS de Nantes. Si la mise à l'agenda du problème rencontre d'importantes résistances à tous les niveaux hiérarchiques de l'institution, la commande politique finit cependant par déboucher sur deux dispositifs expérimentaux menés conjointement : une aide financière dédiée à l'énergie et des visites à domicile pour sensibiliser aux éco-gestes. Le premier dispositif est mis en œuvre pendant huit mois (juillet 2013-février 2014) puis disparaît tandis que le second se pérennise et s'institutionnalise. Le trio d'acteurs public/privé/associatif qui l'impulse a des intérêts matériels, symboliques et pratiques à son adoption qui peuvent expliquer en partie l'émergence de cet instrument de gouvernement des conduites énergétiques. Toutefois, une approche par les seuls intérêts des acteurs est insuffisante pour comprendre la légitimation et la stabilisation de l'instrument de sensibilisation aux éco-gestes. Du côté de la municipalité de Nantes, l'argument du faible coût financier de ce type d'instrument pour expliquer son adoption par les autorités locales, perspective mobilisée par Desvallées (2019) sur son terrain espagnol et portugais, nous semble fragile et lacunaire, notamment parce que le budget de la politique sociale municipale était largement excédentaire à cette époque et que l'orientation politique de l'exécutif n'était pas l'austérité en matière de dépenses de solidarité. En réalité, l'analyse gagne en épaisseur lorsqu'elle s'intéresse au discours du trio d'acteurs. Axé sur la grammaire néolibérale de la responsabilité individuelle et articulé autour de deux catégories discursives (« éco-gestes » et « préventif »), ce discours place l'individu au cœur du problème et de sa solution en créant un lien de causalité entre pratiques énergétiques individuelles et problème public (Dubuisson-Quellier, 2016). Hégémonique sur le territoire, le discours tend à invisibiliser d'autres dimensions du problème qui ne sont que peu ou pas traduites en mots : l'augmentation des coûts de l'énergie, les inégalités d'accès à un logement thermiquement performant, la paupérisation des classes populaires et moyennes, la libéralisation et la privatisation du secteur énergétique, etc. Si ces paramètres ne sont pas totalement absents de la représentation des acteurs, le trio d'acteurs qui produit du discours sur le problème met surtout en avant la figure du « mauvais » consommateur. La catégorie institutionnelle de « précarité énergétique » se construit alors localement sur des enjeux de compétences individuelles plutôt que des enjeux sociopolitiques. Ce discours repose en fait sur une conception particulière de la précarité énergétique assimilée à un problème d'endettement énergétique chez des ménages qui consommeraient sans avoir les ressources pour honorer leurs

factures. Cette conception évacue les phénomènes de privation d'énergie et d'auto-restriction, c'est-à-dire les difficultés d'accès aux besoins énergétiques élémentaires de toute une frange de la population. Réduite aux situations d'impayés d'énergie, la précarité énergétique peut alors devenir une affaire de mauvais usage ou de mauvais gestionnaire : si des individus n'arrivent pas à payer leurs factures d'énergie, c'est qu'au-delà de leur pauvreté monétaire, ils n'ont certainement pas encore acquis les « bonnes » pratiques en matière de consommation. C'est ainsi que l'accompagnement aux éco-gestes devient une solution légitime qui s'impose localement comme une modalité d'intervention dominante pour lutter contre les situations de précarité énergétique. Notre étude de cas montre, sur un plan théorique, que la production discursive des acteurs de la mise en œuvre des politiques publiques, généralement sous-estimée par les travaux de sociologie de l'action publique en France, gagnerait à être regardée comme un facteur explicatif potentiellement significatif des processus d'action publique.

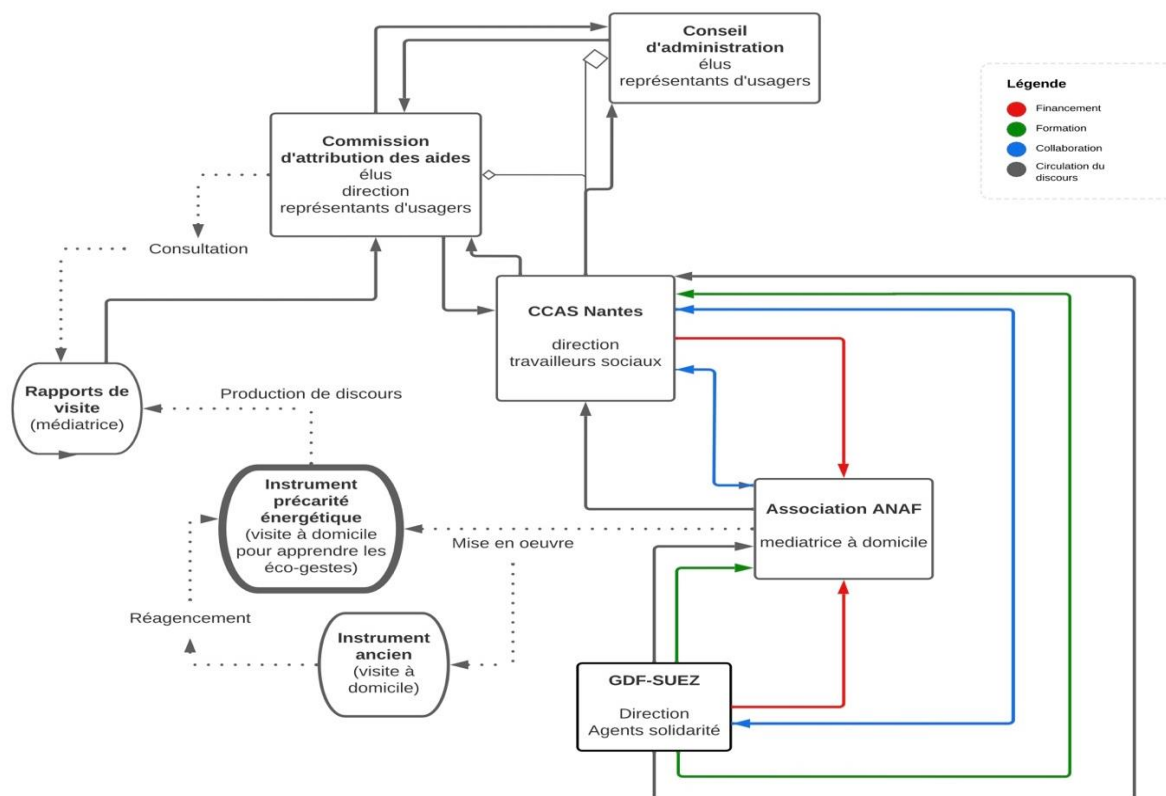


Figure 2.4. Relations entre le trio d'acteurs public/privé/associatif nantais et modes de circulation du discours comportemental (source : auteur de la thèse)

# **Chapitre 3 / De l'élargissement de la coalition porteuse d'un gouvernement des conduites à sa mise à l'épreuve par les destinataires de l'action publique**

## **Introduction**

Dans ce troisième et dernier chapitre de la première partie de la thèse, nous continuons à réencastrer le traitement public local de la précarité énergétique dans le temps (approche diachronique) et dans des jeux d'acteurs (traversés par des intérêts, des croyances et du savoir) afin d'en retracer sa genèse. En nous inscrivant dans une sociologie de l'action publique qui conçoit les politiques publiques comme le produit de jeux de relations entre des acteurs porteurs d'une certaine vision du monde et défendant certains intérêts, plutôt que comme des réponses rationnelles et nécessaires à des dysfonctionnements (Dubois, 2009 ; Payre, Pollet, 2013 ; Lascoumes, Le Galès, 2018), nous poursuivons notre ambition de sociologiser et d'historiciser le processus d'instrumentation de la politique nantaise en matière de précarité énergétique en ouvrant sa « boîte noire ». Dans un premier temps, nous montrons l'élargissement de la coalition locale porteuse d'un cadrage comportemental du problème à l'occasion de la fabrication d'un deuxième instrument de gouvernement des conduites énergétiques : l'« éco-appartement ». De nouveaux acteurs participent à sa construction et partagent autant le diagnostic comportemental que la solution éducative portés par la coalition discursive, qui sont ainsi placés au principe de l'élaboration du second instrument. Néanmoins, la continuité du mode d'intervention sur le problème s'accompagne en même temps de premiers ajustements discursifs sous l'effet de l'influence cognitive exercée progressivement par la sociologue sur les agents du CCAS de Nantes et de l'évolution du discours de la médiatrice associative la plus engagée dans la coalition. Sans remettre en cause pour autant la domination du discours comportemental, l'apparition d'une lecture alternative du problème autour de la privation d'énergie nuance l'hégémonie de l'interprétation comportementale du problème et de sa solution à partir de l'année 2016 (I). Dans un second temps, nous montrons comment un dispositif de participation citoyenne met définitivement à l'épreuve le cadrage dominant du problème en donnant l'occasion aux victimes de la précarité énergétique de porter une voix dissonante dans l'espace délibératif local. La parole de ceux qui font l'expérience du problème remet en cause à la fois la définition du problème et la solution qui lui est appliquée par les pouvoirs locaux, sans pour

autant bousculer ni le cours de l'action publique ni les jeux d'acteurs autour de la prise en charge  
**(II).**



## **I. Élargissement de la coalition d'acteurs autour d'un second instrument d'incitation aux éco-gestes : l'éco-appartement**

En 2015, un second dispositif est spécifiquement conçu pour prévenir et lutter contre la précarité énergétique sur le territoire nantais : l'éco-appartement. En proposant des ateliers collectifs de sensibilisation aux techniques d'économies d'énergie, il conforte le mode de régulation du problème impulsé deux ans plus tôt par le trio d'acteurs public/privé/associatif. L'engagement multi-acteurs autour d'un second dispositif de conseil en économie d'énergie permet de constater que l'irresponsabilité énergétique des populations demeure un élément central du diagnostic local du problème. La création de l'éco-appart signe en fait l'élargissement de la coalition discursive à travers l'adhésion de nouveaux acteurs au discours comportemental, une adhésion facilitée principalement par l'expertise limitée de ces acteurs locaux sur le sujet **(A)**. L'agrégation de ces acteurs autour de l'éco-appart s'explique également par les usages stratégiques et les bénéfices que ces derniers tirent de ce nouveau dispositif qui leur permet de poursuivre leurs intérêts propres **(B)**. Néanmoins, l'année durant laquelle l'éco-appart ouvre ses portes aux publics-cibles est aussi celle où s'observent les premiers ajustements discursifs qui voient la figure du pauvre peu précautionneux concurrencée par celle de l'habitant en privation d'énergie, consécutivement à l'influence cognitive exercée par la sociologue sur les agents publics et à l'évolution du discours de la médiatrice associative **(C)**.

### **A. L'éco-appartement : un dispositif pour apprendre aux habitants à jouer le rôle du « bon » consommateur d'énergie**

Le second dispositif qui instrumente la politique locale en matière de prévention et de lutte contre la précarité énergétique est fondée sur la même logique d'intervention que le premier : sensibiliser les populations locales aux techniques d'économies d'énergie **(1)**. Construit comme un logement et proposant des animations collectives basé sur le jeu, le dispositif cherche cependant à renouveler le cadre de la transmission des normes institutionnelles et les codes sociaux qui régissent traditionnellement la relation d'aide **(2)**. En portant le regard sur les coulisses de sa fabrication, nous montrons comment sa structuration autour d'une logique d'éducation aux éco-gestes résulte à la fois des dispositions professionnelles des deux agentes du CCAS qui en ont la charge **(3)** et des représentations des nouveaux acteurs locaux qui sont associés au processus de construction **(4)**. Cet engagement multi-acteurs conduit en même temps à l'élargissement de la coalition discursive locale : tous souscrivent au discours

comportemental sur le problème et sa solution, en raison notamment de leur expertise limitée sur le sujet.

1. La première finalité de l'éco-appart : proposer des ateliers collectifs pour sensibiliser aux économies d'énergie

L'éco-appartement fonctionne principalement autour d'une programmation d'ateliers collectifs « *permettant la mise en situation dans les différentes pièces et usages d'un appartement* »<sup>125</sup>. En proposant des pièces d'appartement reconstituées, il cherche à remplir un rôle de démonstrateur in situ des « bonnes » pratiques énergétiques, à faciliter la visualisation des techniques d'économies d'énergie réalisables chez soi. Dans les supports de communication, le dispositif est présenté comme un lieu de découverte et d'apprentissage autour des économies d'énergie<sup>126</sup>. Il permettrait à chacun d'acquérir des « gestes simples »<sup>127</sup>, des « astuces et conseils »<sup>128</sup> qui permettent de réduire la facture d'énergie en modifiant ses habitudes du quotidien.



Figure 3.1. Flyer de l'éco-appart (page de couverture)

De septembre à décembre 2016, première période d'ouverture du dispositif au public, la programmation propose de nombreux ateliers autour des économies d'énergie et d'eau. Le 16/09/2016, les habitants peuvent assister à l'atelier « *réduire sa facture d'eau : les bons gestes* » animé par l'Espace Info Energie. Au mois d'octobre, le fournisseur d'énergie ENGIE anime à l'éco-appart un atelier intitulé « *comprendre sa facture d'énergie et conseils pour faire des économies* », quelques jours après qu'eurent lieu les ateliers « *quelles sont les clés pour un*

<sup>125</sup> Extrait de la délibération du 27 avril 2016 du conseil d'administration du CCAS de Nantes (p.2).

<sup>126</sup> Voir la vidéo de présentation du dispositif en 2022 : [https://www.youtube.com/watch?v=4K\\_1ZuWjP7Q](https://www.youtube.com/watch?v=4K_1ZuWjP7Q)

<sup>127</sup> Flyer de l'éco-appart

<sup>128</sup> Ibid.

*logement économe* » et « *ampoules et veilles d'appareils : que faut-il savoir ?* ». Enfin, en décembre, l'Espace Info Energie anime l'atelier « *les bons gestes pour réduire sa facture de gaz* » tandis que l'association d'aide à domicile Anaf propose un ensemble d'astuces pour « *réduire la consommation de son électroménager* ». Tous ces ateliers partagent comme objectif de transmettre aux habitants des savoirs et des techniques permettant de réduire leur consommation d'énergie. Au lancement du dispositif, ce format d'atelier représente une part significative de la programmation.

Les ateliers de sensibilisation aux éco-gestes s'appuient sur de multiples outils jugés « pédagogiques »<sup>129</sup> : quizz interactif, aperçu des consommations d'équipements électriques en temps réel à partir d'un wattmètre, Dixit (évocation d'anecdotes sur l'énergie ou le logement à partir d'une image), expériences pratiques avec différentes ampoules et réducteurs de débit d'eau, jeu de plateau et Escape game<sup>130</sup>. Pour les professionnels, le recours au jeu permet de créer un contexte favorable aux interactions et à la participation des habitants. Il sert également à « dédramatiser les enjeux » (Brispierre, 2013) et à masquer les injonctions beaucoup plus visibles dans le cadre d'une réunion d'informations ou d'une conférence. L'usage du jeu par les professionnels de l'intervention sociale s'observe sur d'autres objets comme la gestion du budget : les travailleuses sociales du CCAS peuvent utiliser un jeu de cartes ou de plateau pour transmettre aux ménages précaires les normes en matière de comptabilité domestique. Ce jeu est d'ailleurs parfois utilisé dans le cadre d'ateliers à l'éco-appart en étant spécifiquement orienté sur la gestion des dépenses énergétiques par le tri préalable des cartes traitant de ce poste de dépense.

Les messages sur les économies d'énergie sont également communiqués aux participants par des petits écriteaux qui tapissent les murs du lieu d'accueil. Ils sont autant de normes de comportement en matière de consommation d'énergie, transmis sur le mode injonctif (« *utilisez une multiprise* », « *prenez soin de bien dégager les grilles d'aération* ») ou informatif (« *cuisiner avec un couvercle accélère la cuisson* »). Les pratiques énergétiques recommandées font souvent l'objet d'une traduction en économie monétaire potentielle, que ce soit en valeur absolue (« *utiliser une multiprise à interrupteur pour couper facilement l'alimentation = 50€ par an* ») ou en pourcentage (« *1°C en moins = 7% d'économies* »). Ces recommandations sont

---

<sup>129</sup> Voir le rapport d'activité de l'éco-appart 2017 en annexes.

<sup>130</sup> Ce format a été proposé au public quelques mois en 2019 avant d'être abandonné.

celles que l'on retrouve dans le flyer de communication ci-dessous, qui est mis à disposition des participants à la fin des ateliers.

**eco**  
**économies**

**Réduire ses dépenses d'énergie, c'est possible**

*Les factures d'énergie pèsent de plus en plus lourd dans le budget des familles.  
Chez soi, il est possible de réduire les dépenses avec des gestes simples.  
Il est aussi possible de se faire aider pour équilibrer son budget  
ou pour payer ses factures.*

**Conseils et informations :** visitez l'éco-appartement.  
20 boulevard Romanet, Nantes.  
Ouvert de 9h à 17h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

---

**Aération & ventilation**

10 minutes d'aération par jour - en coupant le chauffage - permettent d'évacuer :

- les odeurs, les polluants, les excès d'humidité. L'air sera renouvelé, vous respirerez mieux.
- prenez aussi soin de bien dégager et nettoyer les grilles d'aération.

---

**Chauffage**

- 19°C dans les pièces à vivre, 16°C dans les chambres : c'est bon pour la santé et pour le porte-monnaie.  
*1°C en moins = 7 % d'économies.*
- Fermer les volets dès la tombée de la nuit et ne pas recouvrir les radiateurs avec des rideaux = *10% d'économies.*

---

**Veille**

Les appareils électriques consomment de l'énergie lorsqu'ils sont en veille. Utilisez une multiprise à interrupteur pour couper facilement l'alimentation de plusieurs appareils en même temps.  
*Economies possibles = 50 € par an.*

---

**Éclairage**

Les ampoules basse consommation durent 8 fois plus longtemps et consomment moins d'électricité.  
*= jusqu'à 80% d'économies.*

---

**Cuisson**

Cuisiner avec un couvercle accélère la cuisson.  
*= 7 % d'économies.*

---

**Réfrigérateur**

Pour consommer moins, quatre bonnes habitudes à prendre :

- supprimer les emballages carton,
- ranger les aliments une fois refroidis,
- dépoussiérer la grille arrière,

Figure 3.2. Contenu d'un flyer disponible à l'éco-appart

En dehors des ateliers centrés sur les techniques d'économie d'énergie, la programmation propose des ateliers d'information sur la rénovation énergétique (par exemple l'atelier « conseils travaux » ou « améliorer son habitat ») et sur le « faire soi-même » aussi bien en matière de bricolage (« j'apprends à réparer mon petit électroménager », « bricolage électrique au quotidien »), d'alimentation (« récupérons et cuisinons ensemble », « de l'art de cuisiner les restes ! ») que de santé environnementale (« maison nette sans salir ma planète », « fabrication de produits ménagers naturels »). Tous ces ateliers annexes proposent aux habitants un outillage théorique et pratique visant à renforcer leur capacité à maîtriser leur logement et plus généralement leur quotidien domestique à moindre frais. Mais ils sont surtout pensés comme

un moyen de capter du public, d'attirer des participants par des ateliers aux propriétés divertissantes. Dans une note interne de 2019, la coordinatrice du dispositif écrit à sa supérieure : « *Toucher le public en situation de précarité énergétique nécessite d'user de stratégie : cela nécessite de passer par des portes détournées. Les supports de l'alimentation, de la santé et du bien-être dans le logement apparaissent comme des leviers pertinents.* ». Ces thématiques d'ateliers s'ancrent également dans le souhait exprimé par les acteurs locaux lors des premières réunions de concertation concernant le projet de l'éco-appart. A côté de l'objectif de « *lutte contre la précarité énergétique* » fixé par l'institution, les acteurs qui ont participé à la construction de l'éco-appart ont rattaché deux autres objectifs au dispositif : « *favoriser l'appropriation de son logement et de son cadre de vie* » et « *sensibiliser aux enjeux environnementaux* ». Ce sont ces trois objectifs, entérinés par la délibération du conseil d'administration du CCAS en avril 2016, qui guident la programmation de l'éco-appart.

Enfin, en parallèle de sa programmation d'ateliers collectifs, l'éco-appart cherche à remplir deux fonctions : être une permanence d'accueil et d'informations sur l'énergie (éligibilité au chèque énergie, lecture de factures, etc.) et proposer des rendez-vous individuels sur place pour du conseil socio-budgétaire. Toutefois, ce second volet est rapidement abandonné. Les travailleuses sociales du CCAS de Nantes qui assuraient ces permanences manifestent au bout de quelques mois leur refus de les poursuivre. Les raisons avancées par ces dernières sont la faible quantité de rendez-vous réalisés sur place avec les usagers et le fait qu'elles sont amenées à recevoir des personnes qui ne correspondent pas à leur public-cible (par exemple des jeunes de moins de 25 ans, qui ne sont pas éligibles au RSA et à de nombreuses aides financières).

## 2. Forme du dispositif : un espace convivial pour réinventer les rapports administratifs

En 2016, la cheffe de projet (la n+1 de la coordinatrice du dispositif) déclare au côté de l'élue municipale à la pauvreté dans une intervention à la radio<sup>131</sup> que l'éco-appart cherche à être un « *lieu d'accueil décentralisé du CCAS qui permet d'être dans une approche beaucoup moins stigmatisante* ». Le dispositif correspond aux nouveaux lieux de l'action sociale qui cherchent à mettre à distance l'aspect bureaucratique, froid et impersonnel du « guichet » traditionnel pour enrôler des publics méfiants à l'égard des services sociaux et recréer de la confiance envers les institutions. Les usagers entrent dans un espace qui se veut familier (un

---

<sup>131</sup> « Sun Nantes », une radio locale. L'intervention est disponible ici : [L'invité du 17/19 : Abbassia Hakem et Nadia Coutand - Éco-appart - Vidéo Dailymotion](#)

appartement partiellement reconstitué) et convivial (interaction autour d'une table de salon, mise à disposition de café et petits gâteaux, disposition de chaises en demi-cercle). Dans son agencement global, le lieu est composé d'un espace central qui reconstitue quatre pièces d'un logement (une cuisine, une salle de bain, une chambre d'enfant et un espace bureautique) avec la multitude des équipements correspondant (meubles, appareils électroménagers...) et d'un espace non accessible au public composé de deux bureaux de travail séparés du reste.

La réflexion sur l'environnement matériel de l'espace d'accueil se couple à une tentative de redéfinition des rapports entre agents institutionnels et usagers. Les interactions se veulent horizontales (mise à distance de la posture d'expert par les animateurs d'ateliers) et personnalisées (tutoiement, proposition par mail de participation à un atelier...) pour rompre avec la « domination bureaucratique » qui marquent les rapports traditionnels entre guichetiers et usagers (Dubois, 1999; Siblot, 2006). La disposition des agents dans l'espace cherche également à voiler les rapports d'autorité : les intervenants ne sont pas derrière un bureau ou un ordinateur mais à côté des usagers, sur une des chaises disposées autour de la table. Finalement, l'éco-appartement cherche à casser les codes sociaux qui régissent les rapports administratifs traditionnels en produisant de la convivialité (Chevallier, 2020).

Enquêteur : L'idée c'était que ça ressemble à un appart pour que les gens s'y sentent bien et restent ?

V : Ouais c'est ça, qu'on se mette autour de la table et qu'il y ait vraiment cet espace de convivialité, d'échange. Qu'on ne soit pas dans une logique de guichet, qu'on ne soit pas reçu derrière un bureau avec celui qui sait et puis l'autre qui vient pour demander une aide, non c'est on se met autour de la table et on est côte à côte et on est tous ensemble et on échange quoi. [Entretien avec la coordinatrice de l'éco-appart, 18/05/2021]

Cette redéfinition à la fois matérielle et interactionnelle d'un espace institutionnel d'action sociale est l'héritière contemporaine des réformes d'adaptation des services publics (Siblot, 2005) menée dans les années 1980. Dans le sillage des politiques néolibérales de « modernisation » de l'Etat, les services publics territoriaux sont redéfinis en particulier dans les quartiers dits « difficiles » afin d'assurer un accueil spécifique des populations socio-économiquement démunies. Aussi, cette redéfinition des relations entre agents et usagers s'ancre dans le mouvement des années 1990 qui repositionne les seconds comme coproducteurs des politiques sociales et comme partenaires de leurs accompagnants (Astier, 2009; Carrel, 2013).

### 3. Origine du dispositif : mimétisme institutionnel et dispositions professionnelles

Le projet de l'éco-appartement est évoqué pour la première fois le 30 mai 2013 dans le cadre d'un groupe de travail animé par la sociologue. Pour rappel, cette dernière est accueillie par le CCAS de Nantes dès 2011 pour mener son terrain d'enquête dans le cadre de son post-doctorat sur le non-recours aux droits sociaux. Lorsqu'il prend fin, elle est recrutée comme contractuelle par l'institution sur une mission consistant notamment à poursuivre les travaux empiriques et opérationnels qu'elle avait initiés sur la précarité énergétique. Lors de ce groupe de travail, elle rapporte la construction en cours d'un « éco-appart » sur le département à l'initiative d'un bailleur social et d'un fournisseur d'énergie. Un an après, le 12 juin 2014, elle évoque de nouveau le dispositif lors d'une réunion avec plusieurs services de la collectivité et propose d'en créer un sur le territoire nantais en y voyant l'occasion « *d'en faire un outil de coopération entre acteurs publics et entre acteurs publics et privés* »<sup>132</sup>. A l'époque, ce dispositif commence à émerger sur plusieurs territoires locaux en France suivant un processus d'isomorphisme institutionnel (DiMaggio, Powell, 1983) de type mimétique. Deux causes principales peuvent être avancées pour expliquer ce processus. Le dispositif est d'abord perçu comme un support pour fédérer et coordonner de multiples acteurs locaux (travailleurs sociaux, opérateurs de l'habitat, associations, fournisseurs d'énergie, bailleurs sociaux) autour de la lutte contre la précarité énergétique. Cette dimension est d'ailleurs celle qui est mise en avant par la sociologue lorsqu'elle propose « d'en faire un outil de coopération ». Ensuite, et surtout, les collectivités territoriales ont tendance à s'imiter les unes et les autres dans leur réponse à la précarité énergétique parce qu'elles se trouvent dans un contexte d'incertitudes et de savoirs lacunaires sur un problème émergent. Rarement dotées d'une expertise sur le sujet en interne et faisant face à des outils d'intervention peu nombreux et non stabilisés, elles s'inspirent des initiatives territoriales émergentes pour développer leur action propre. En 2015, un rapport<sup>133</sup> recense quatre départements français sur lesquels ont été mis en place un éco-appartement. A Nantes, c'est la sociologue qui repère l'existence de ce dispositif au sein d'organisations du champ de l'action sociale (CCAS, conseil départemental, bailleurs sociaux) sur d'autres territoires et tente de l'importer en le recommandant auprès des décideurs locaux. La coordinatrice actuelle de l'éco-appart présente d'ailleurs l'émergence du dispositif dont elle a la responsabilité aujourd'hui comme une imitation de ce qui avait été observé ailleurs :

---

<sup>132</sup> Document de réunion (diaporama) du 12/06/2014.

<sup>133</sup> Assemblée des départements, 2015, p. 81.

« [...] On n'a pas inventé l'eau chaude en fait c'est Lunéville y'avait déjà un appartement pédagogique qui était porté par un CCAS donc le choix a été fait...l'idée ça a été de se dire « ok on part sur l'idée de mettre en place un appartement pédagogique » »[Entretien avec Viviane, coordinatrice de l'éco-appart, 17/01/2020, Nantes]

Fin 2014, le projet de l'éco-appart est validé par l'institution. En septembre 2015, la municipalité crée un poste de « *référénte précarité énergétique et coordinatrice de l'éco-appartement* » pour assurer la conception et l'animation du dispositif. Le recrutement s'effectue en interne : c'est une travailleuse sociale du CCAS de Nantes, titulaire d'un diplôme d'Etat de conseillère en économie sociale et familiale (CESF), qui obtient le poste. Une autre travailleuse sociale du CCAS, particulièrement active sur le sujet depuis 2010 et également CESF de formation, est désignée responsable du projet. L'affectation de deux conseillères en économie sociale et familiale au poste de conception et d'animation du dispositif est loin d'être un fait anodin. Les conseillères en économie sociale et familiale (CESF) sont historiquement porteuses d'une approche éducative, paternaliste et moralisatrice du travail social. Cette profession constitue une version contemporaine de l'enseignement ménager (Aballéa, Ménard, 1996; Pascal, 2014) dispensé par de jeunes femmes issues de la bourgeoisie chez les foyers ouvriers à partir du 19<sup>ème</sup> siècle puis par l'institution scolaire au cours du 20<sup>ème</sup> siècle. Cet enseignement poursuit initialement deux finalités : assurer la productivité au travail des ouvriers par la transmission de normes alimentaires et d'hygiène qui maximisent leur état de santé et faire intérioriser aux classes ouvrières les valeurs bourgeoises propices à la conservation de l'ordre social. Verdès-Leroux (1978) le résume ainsi : « *l'enseignement ménager voulait travailler à la formation d'un prolétariat docile, ponctuel, ayant le sens de ses obligations [...] c'est donc la répétition inlassable, obsessionnelle, de petites leçons par lesquelles, à des époques et dans des lieux divers, les classes dominantes, qui veulent imposer le travail industriel, s'efforcent de transformer les mentalités, les habitudes, les rythmes et modes de vie attachés à d'autres formes d'activité* » (p. 111). Un siècle plus tard, il s'agit davantage pour l'Education Nationale d'apprendre aux jeunes filles leurs futurs rôles de femme de maison, objectif sous-tendu par une conception patriarcale des rapports conjugaux. L'accompagnement des ménages dans la gestion de leur espace domestique (budget, alimentation, hygiène, éducation) devient véritablement un métier du travail social lorsque l'Etat crée en 1969 le BTS « économie sociale et familiale » et en 1973 le diplôme d'Etat « conseillère en économie sociale et familiale ». Ces cursus universitaires forment des professionnelles à l'accompagnement des ménages populaires en matière d'alimentation, de santé, d'hygiène, de gestion budgétaire et de consommation d'énergie. L'espace privilégié de leur intervention continue d'être le domicile. Composé très majoritairement de femmes, ce groupe professionnel possède une identité singulière dans le



champ de l'action sociale en étant porteur d'une « culture technologique » qui conçoit la gestion domestique comme une science à enseigner (Jaeger, 2020). Ainsi, les réflexions et orientations des deux agentes missionnées pour construire le dispositif sont nécessairement imprégnées par ce référentiel éducatif et les normes professionnelles afférentes. Le centrage du dispositif autour de la sensibilisation des publics aux éco-gestes est une matérialisation ostensible de ce référentiel d'action incorporé par les deux agentes du CCAS. En effet, ce centrage n'a rien d'une propriété intrinsèque de l'éco-appart, précisément parce que celui-ci est un dispositif « mou »<sup>134</sup> aux caractéristiques différenciées selon ses territoires d'implantation. Il est en fait fabriqué par les représentations et les préférences des acteurs locaux qui en ont la charge, et n'a pas véritablement d'existence en dehors de ce que ces acteurs en font. Notons d'ailleurs l'importante réflexivité dont fait preuve à ce sujet l'une de ses principales conceptrices, la coordinatrice du dispositif :

Enquêteur : C'était une demande de l'institution que de travailler sur les éco-gestes ?

Viviane : Non en fait je pense qu'on m'a laissé carte blanche dès le début donc **en fait moi avec ma formation de technicienne je suis allé sur ce truc très technique** au départ [...] » [Entretien avec Viviane, 07/10/2021, Nantes]

L'éco-appartement nantais s'inspire plus particulièrement d'un dispositif ancien du travail social, déjà réutilisé localement pour lutter contre la précarité énergétique : les visites à domicile. De la même façon que les visites à domicile conseillent les ménages sur la gestion de l'économie domestique, l'éco-appartement communique sur la bonne gestion de l'énergie auprès des populations locales précaires. La logique d'action est donc ancienne mais la forme du dispositif constitue une innovation : les conseils normatifs ne sont pas diffusés à domicile auprès d'individus pris isolément mais circulent dans un logement neutre où les destinataires sont constitués en collectif. Ces derniers participent en groupe à des mises en situation qui leur font jouer le rôle du bon consommateur d'énergie d'une façon qui se veut moins descendante et stigmatisante. C'est donc ici par le jeu, les échanges collectifs et l'horizontalité que l'instrument cherche à normaliser les comportements, et non pas par l'injonction individuelle et l'entrée dans l'univers intime.

Le dispositif s'apparente finalement à une adaptation d'un instrument ancien du travail social, opérationnalisé par un nouveau dispositif matériel (logement « démonstrateur ») et par des procédures d'animation repensées (atelier collectif, recours au jeu et à la mise en scène,

---

<sup>134</sup> Nous empruntons cette expression à Perrin-Heredia, 2016.

horizontalité des relations agents/usagers). En cela, comme la plupart des nouvelles politiques publiques, la politique locale de lutte contre la précarité énergétique est construite par réassemblage d'éléments préexistants (Lascoumes & Le Galès, 2004). L'identité professionnelle des deux agentes en charge de l'élaboration du dispositif a joué un rôle central dans l'adoption des principes philosophiques et normatifs qui le fondent. Les dispositions accumulées lors de leur socialisation professionnelle ont guidé leur choix concernant le contenu et les objectifs opérationnels à rattacher au dispositif. Ces éléments sont d'ailleurs tout à fait différents de ceux que la sociologue importatrice de l'idée avait retenue. Cette dernière rapporte en entretien la conception du dispositif qu'elle avait envisagée à l'époque.

« Ça peut être intéressant de voir une vieille cuisine et de se dire que ça ressemble à la sienne. Je ne pense pas qu'il faille montrer du top que les gens n'auront jamais. Je pense que l'intérêt d'un éco-appart c'est de montrer un appart dans son jus et de faire des améliorations avec les personnes. [...] Partir de la manière dont vivent les personnes pour identifier des choses à améliorer. » [Entretien avec la sociologue recrutée au CCAS, 10/11/2021]

Ce qui apparaît en filigrane comme une critique du dispositif actuellement mis en œuvre s'appuie sur un constat : l'appartement reconstitué s'apparente à un logement idéal éloigné des conditions d'habitat réelles des individus qui le fréquentent. Suréquipé en appareils électroménagers (de catégorie A+), bien décoré, sain et sans dysfonctionnement, le logement démonstrateur a finalement peu de chances de correspondre à l'environnement domestique auquel sont exposés quotidiennement les publics ciblés. Dès lors, les messages prodigués et la mise en scène des économies d'énergie à réaliser chez soi perdent potentiellement de leur sens en étant désajustées par rapport aux possibilités concrètes de mise en œuvre par les ménages une fois de retour à leur domicile. Autrement dit, les conseils normatifs sont pensés dans le cadre de la gestion d'un « bon » logement (efficace thermiquement, équipé en électroménager, aux fenêtres hermétiques...) alors que les publics-cibles vivent souvent dans un logement défaillant.

Finalement, l'éco-appartement n'est qu'un libellé dont le contenu interventionnel dépend de la configuration d'acteurs locaux qui s'en emparent. L'éco-appart nantais a été en partie fabriqué par les dispositions professionnelles des deux agentes en charge de sa création qui se sont tournées vers un registre d'intervention éducatif et des éléments instrumentaux déjà existants au sein de leur champ d'activité. Mais surtout, il a été tributaire de l'engagement de nombreux acteurs locaux (associatifs, publics, privés) qui ont participé à sa structuration. Souscrivant tous à la solution et au diagnostic comportemental du problème, ils ont élargi la coalition discursive locale.

#### 4. Élargissement de la coalition discursive : rôle du capital social de l'agente et de la légitimité territoriale des spécialistes de l'énergie dans le processus d'inclusion

Les deux agentes du CCAS de Nantes se sont en fait appuyées très largement sur des acteurs du territoire pour fixer les objectifs et les contours de l'éco-appartement. En particulier, celle qui est aujourd'hui coordinatrice du dispositif a inclut dans le processus de fabrication du dispositif les acteurs avec lesquels elle avait noués des liens d'interconnaissance lors de ses précédentes expériences professionnelles **(a)** ainsi que ceux qu'elle a identifié comme des acteurs « *incontournables* » compte tenu de ses premières représentations du problème et de la légitimité territoriale dont jouissent ces derniers **(b)**.

##### a. De nouveaux acteurs du champ social

Lorsqu'elle est recrutée en septembre 2015, la « *référente précarité énergétique et coordinatrice de l'éco-appart* » est chargée de construire le dispositif. La commande institutionnelle exige que le projet s'inscrive dans un objectif de « lutte contre la précarité énergétique ». A partir de cette commande, la nouvelle référente est chargée de concevoir le lieu, le fonctionnement, les modalités d'accueil et d'animation, et les objectifs opérationnels. Elle indique :

« Moi je suis arrivé en septembre 2015, on m'a dit voilà y'a un éco-appart à monter mais moi j'**avais pas de feuille de route** donc je suis partie de rien en disant faut monter un éco-appart, on avait pas de lieu, il fallait le bosser avec les partenaires mais je savais pas lesquels donc on a mis des gens autour de la table du quartier de Bellevue, moi ça tombait bien je bossais déjà sur ce territoire-là donc **j'ai rassemblé des professionnels que je connaissais donc voilà, on est vraiment parti de rien.** » [Extrait d'entretien du 18/05/2021]

Pour construire le projet « éco-appartement », l'agente de l'institution va en fait s'appuyer sur les acteurs locaux du quartier en mobilisant ses ressources sociales accumulées lors de sa précédente expérience professionnelle. En particulier, de 2003 à 2014, elle est chargée d'accompagnement des allocataires du RMI au CCAS de la ville dans le cadre des « plans locaux d'insertion par l'économie » instaurés par la loi du 29 juillet 1998. Or le périmètre géographique de sa mission d'accompagnement inclut le quartier prioritaire de Bellevue, le quartier d'implantation du dispositif. Durant toute cette période d'activité professionnelle, elle entretient donc des interactions régulières avec les acteurs institutionnels et associatifs du quartier qui évoluent dans le champ de l'action sociale. Lorsqu'elle arrive en septembre 2015 sur le poste de « *référente précarité énergétique et coordinatrice de l'éco-appart* », elle va rapidement faire jouer ce réseau professionnel pour agréger autour d'elle des acteurs qui

puissent devenir des partenaires du projet. Elle sollicite d'un côté des acteurs institutionnels (travailleurs sociaux des centres médico-sociaux du département et de la CAF) et de l'autre des acteurs associatifs du champ social ou socioculturel (une régie de quartier, une Ressourcerie, une épicerie solaire et une association de bricolage). Le processus d'inclusion et d'exclusion des acteurs parties prenantes du dispositif, processus trop rarement étudié dans l'analyse des politiques publiques (Bergeron *et al.*, 1998), est déterminé ici par le capital social de cet agent. Elle intègre dans la conception du dispositif les acteurs avec lesquels elle entretient des relations d'interconnaissance. Or, eu égard à son environnement professionnel, tous les acteurs de son réseau évoluent dans le champ social.

L'agente réunit tous ces acteurs pour définir les contours du dispositif : objectifs, mode d'animation, contenu. Cette recherche de participation des acteurs locaux dans la définition du projet n'est pas tant le fait d'un principe de gouvernance posé initialement par l'institution que le résultat d'une dépendance de l'agente à l'égard de ces acteurs. En effet, elle prend son poste en l'absence totale d'expertise sur le sujet. Cette méconnaissance est renforcée par le faible « tuilage » de la sociologue avant son départ de la collectivité, seule professionnelle à disposer d'une importante expertise du sujet en interne.

« Alors en fait je vous avoue **qu'au début moi la précarité énergétique je n'y connaissais rien** donc moi j'ai pris ceux qui touchaient...**moi avec ma casquette de travailleuse sociale** c'est comment vous êtes confrontés vous à cette question de paiement de factures d'énergie. Donc en fait j'avais pas trop d'idées sur le sujet » [Entretien avec la coordinatrice de l'éco-appart, 18/05/2021]

En l'absence de savoirs sur la problématique de l'accès à l'énergie, l'enquêtée cherche à recueillir les représentations du sujet des professionnels qui peuvent y être exposés dans leur activité quotidienne en ayant des contacts réguliers avec des populations précaires. Son identité professionnelle joue un rôle dans son positionnement à la fois vis-à-vis du problème (faible expertise, représentation intuitive axée sur l'endettement énergétique et les modes de consommation défaillants) et des acteurs qui seraient susceptibles d'avoir des ressources cognitives sur le sujet (elle s'adresse aux professionnels issus du secteur de l'action sociale). Comme vu dans le chapitre précédent, ces derniers sont nombreux à l'époque à appréhender la précarité énergétique sous l'angle des impayés d'énergie et des mauvais choix de consommation des ménages. En l'absence d'expertise de la nouvelle référente en matière de précarité énergétique, par ailleurs responsable de la conception et de la coordination du dispositif, ces acteurs sociaux vont pouvoir déposer leurs représentations du problème dans le nouveau dispositif qu'ils sont invités à co-construire.

## b. Des acteurs du champ de l'énergie

L'agente du CCAS est rapidement imprégnée de la représentation dominante de la précarité énergétique portée par la coalition discursive locale à laquelle sa socialisation professionnelle et son absence de savoirs sur le sujet la disposent particulièrement à adhérer. Axée sur la responsabilité individuelle face à la consommation d'énergie, cette représentation conduit l'agente à rechercher des partenariats avec les acteurs de la promotion des économies d'énergie (l'association Alisée et le fournisseur EDF), d'autant plus que ces derniers bénéficient d'une légitimité territoriale reconnue par les institutions sur ce segment de l'intervention.

### *b.1. Une association spécialisée sur les économies d'énergie*

Une association qui évolue dans le champ de l'environnement et de l'énergie est rapidement associée au projet de l'éco-appart : l'association ligérienne d'information et de sensibilisation à l'énergie et à l'environnement (Alisée)<sup>135</sup>. Créée en 1991, elle est née d'un mouvement citoyen qui s'oppose au modèle énergétique nucléaire et cherche à développer les énergies renouvelables. Dans l'approche Négawatt, elle articule son discours et ses activités autour du tryptique sobriété énergétique, rénovation énergétique et énergies renouvelables. Mais elle développe l'essentiel de son activité autour de la promotion de la maîtrise de l'énergie auprès de multiples publics (habitants, scolaires, professionnels). Elle est composée d'une vingtaine de salariés et d'environ 200 bénévoles.

Depuis le début des années 2000, Alisée bénéficie d'une image d'expert auprès des pouvoirs publics. Les nombreuses missions qui lui sont confiées dans le cadre des politiques locales environnementales en témoignent : l'association est missionnée pour animer les Espace Info Energie<sup>136</sup> (le service public de la rénovation énergétique) dans trois grandes villes de l'Ouest (Angers, Nantes, Saint-Nazaire); elle est financée depuis les années 2000 par des collectivités territoriales pour réaliser des visites énergie à domicile ; elle est prestataire de plusieurs communes de l'agglomération nantaise pour la réalisation d'audits énergétiques (Hamman, 2012) qui visent à réduire les dépenses énergétiques des bâtiments publics et de l'éclairage public ; elle est financée par divers organismes, notamment l'Ademe, pour assurer la formation d'acteurs sociaux (travailleurs sociaux, bailleurs sociaux, salariés et bénévoles

---

<sup>135</sup> « Nous nous appuyons sur des démarches participatives de l'éducation populaire pour impliquer chaque participant », rapport d'activité 2017, p. 76.

<sup>136</sup> Aujourd'hui renommés « Espace Conseil France Rénov' ».

d'associations...) à la problématique de la précarité énergétique<sup>137</sup>. Son expertise est surtout reconnue sur la maîtrise des énergies en étant un des premiers acteurs à s'être spécialisé sur la sensibilisation aux économies d'énergie. L'association Alisée est alors identifiée par la référente en charge de la création de l'éco-appart comme un « *incontournable de la précarité énergétique* »<sup>138</sup> dont il est impératif de s'entourer, un acteur d'autant plus « incontournable » à ses yeux que celle-ci souscrit rapidement au cadrage comportemental du problème porté par ses partenaires compte tenu de son absence totale d'expertise du sujet.

L'association propose d'animer à l'éco-appartement nantais des ateliers collectifs de sensibilisation aux éco-gestes. De l'ensemble des partenaires associatifs, c'est cette structure qui propose le plus régulièrement et le plus complètement des animations portant sur les différentes techniques d'économie d'énergie à réaliser chez soi. Un autre partenaire associatif de l'éco-appartement qualifie les animations sur les éco-gestes de cette structure associative comme son « *gagne-pain* ». Si cette dernière est particulièrement porteuse d'une logique d'intervention éducative, sa finalité est plus politique et son discours sur le problème est celui qui s'éloigne le plus de considérations morales et comportementales parmi ceux qui circulent localement à l'époque. Dans un document de 2013 décrivant le « projet social » de la structure, il est écrit : « *La première orientation de l'association est de garantir l'accès aux ressources énergétiques pour tous. Le projet social vise donc à réduire les inégalités et à développer la solidarité énergétique* ». En cela, l'association porte une conception de la précarité énergétique basée sur des principes de justice sociale et de lutte contre les inégalités. Elle ajoute que son ambition est de développer une action qui porte autant sur l'aspect technique du problème que sur l'aspect comportemental : « *L'association Alisée développe des dispositifs de prévention et d'engagement contre la précarité énergétique depuis 2000. Sa ligne directrice est de répondre durablement aux problématiques rencontrées en œuvrant sur le bâti, les équipements, les usages et les comportements des occupants, et en travaillant avec les différents partenaires sociaux et techniques sur les territoires* ». S'il n'est donc pas uniquement question de comportements individuels défectueux à réviser, sa logique d'intervention reste largement centrée sur le conseil en économie d'énergie auprès des populations précaires. Or les instruments participent à la diffusion de représentations et de problématisations des problèmes

---

<sup>137</sup> Les professionnels reçoivent des outils pour repérer les ménages en précarité énergétique et les problématiques dans le logement, analyser les consommations d'énergie dans le logement et détecter les sur ou sous-consommations, apporter des conseils en matière d'économie d'énergie et orienter vers les interlocuteurs du territoire et les dispositifs d'aide.

<sup>138</sup> Extrait d'entretien avec la coordinatrice de l'éco-appart, 18/05/2021.

sociaux (Lascoumes, Le Galès, 2004). La présence de cet acteur dans le système d'acteurs locaux conforte ainsi la domination de la coalition discursive plus qu'il ne vient la contester.

### *b.2. Un second fournisseur d'énergie : EDF*

Les premières relations entre la coordinatrice du projet et la « correspondante solidarité » d'EDF se nouent en 2015. Cette année-là, les deux agentes se rendent ensemble à Caen pour visiter l'éco-appart qui vient d'ouvrir sur le territoire. L'agente d'EDF participe aux premières réunions partenariales qui visent à définir les objectifs du dispositif. A cette époque, EDF est déjà dans certains territoires de France à l'initiative de logements « pédagogiques » et « exemplaires »<sup>139</sup> qui sensibilisent les populations aux économies d'énergie et d'eau. Par exemple, en 2014, EDF Solidarités ouvre « mon appart éco-malin » dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, un logement itinérant sous forme de container aménagé qui circule dans des zones d'influence (écoles, places centrales des villes) pour effectuer des animations sur les économies d'énergie.

En septembre 2016, au moment de l'ouverture de l'éco-appart, un nouveau « correspondant solidarité » est recruté chez EDF. Il s'insère dans le réseau partenarial qui se met en place autour du dispositif. Il participe aux réunions entre les différents acteurs qui préparent et accompagnent le lancement du dispositif. Lors de notre entretien, à l'évocation de la teneur des échanges lors de ces réunions, il confirme sans ambiguïté l'existence d'un discours commun aux acteurs locaux axé sur l'importance de la responsabilité individuelle dans la résolution des difficultés énergétiques.

Agent EDF solidarités : Quand je suis arrivé les professionnels se basaient sur un ressenti, sur les exemples qu'ils avaient, y'avait pas vraiment d'études spécifiques là-dessus. [...] **quand je suis arrivé c'était vraiment les éco-gestes, c'était vraiment les astuces pour réduire la facture et il faut que...c'est vraiment comportemental, faut agir sur le comportement pour pouvoir réduire la facture énergétique.** Après ça s'est un peu affiné en disant y'a pas que ça, on a vu les limites.

Enquêteur : Vous aussi quand vous arrivez sur le sujet vous êtes dans cette approche-là ?

EDF solidarités : Oh oui parce que moi j'étais assez éponge là-dessus, qu'est-ce qui se fait sur le territoire, quel est votre ressenti, comment vous accompagnez, quelles sont les actions que vous aimeriez mettre en place, j'étais vraiment à leur écoute. **Et moi comme je connaissais...comme j'arrive avec mes gros sabots à la solidarité, voilà j'en avais juste une vague idée.** [Entretien avec le représentant d'EDF solidarité sur le territoire nantais, 25/11/2021]

---

<sup>139</sup> Voir ONPE (2019), « Guide pratique : comment mettre en œuvre un projet de lutte contre la précarité énergétique ? Bonnes pratiques et étapes clés ».

Cet extrait d'entretien indique de façon éclairante une pérennisation du discours comportemental sur le problème et l'élargissement de la coalition d'acteurs qui le défend à l'occasion de l'émergence de l'éco-appartement nantais. La fabrication du second dispositif de lutte contre la précarité énergétique sur le territoire réunit de nouveaux acteurs locaux qui sont eux-aussi porteurs de ce discours. Aucun acteur ne semble opposer un discours différent. Cette adhésion collective à une interprétation comportementale du problème semble en fait se jouer en grande partie à travers la détention d'un savoir lacunaire des acteurs sur ce dernier. L'agent EDF explique par exemple que sa prise de poste, concomitante à son implication dans l'éco-appart, se réalise dans un contexte où sa connaissance de la problématique de la précarité énergétique est très limitée (*« j'arrive avec mes gros sabots à la solidarité, j'en avais juste une vague idée »*). Son cas n'est pas isolé : il est frappant de voir à quel point plusieurs acteurs locaux au cœur de la fabrication et de la mise en œuvre des dispositifs (référént solidarité d'EDF, coordinatrice de l'éco-appart, médiateurs énergie à domicile) se déclarent totalement profanes vis-à-vis de la problématique des inégalités d'accès à l'énergie à leur arrivée sur leur mission. Cette expertise limitée constitue en fait le facteur explicatif central de l'élargissement de la coalition discursive : l'adhésion de nouveaux acteurs au discours dominant est facilitée par la faiblesse du savoir de ces acteurs sur le problème.

Ainsi, quelques années après l'émergence des visites à domicile énergie, un second dispositif local de lutte contre la précarité énergétique émerge sur le territoire nantais : l'éco-appartement. Commandé par la municipalité qui cherche à renforcer son intervention sur le problème et entièrement fabriqué par des professionnels de terrain, le dispositif reprend la même logique d'action que les visites énergie à domicile en proposant de résoudre les difficultés énergétiques des populations locales en leur transmettant des conseils en économie d'énergie. Il signe l'élargissement de la coalition discursive avec l'entrée de nouveaux acteurs qui souscrivent au discours dominant et participent ainsi à la structuration d'un second instrument de gouvernement des conduites énergétiques.

## B. Convergence d'intérêts dans la création de l'éco-appart

En permettant aux différents acteurs (administratifs, associatifs, politiques, marchands) de poursuivre leurs finalités, l'éco-appartement fait l'objet d'une adhésion collective qui prolonge le mode d'intervention fondé sur la sensibilisation aux économies d'énergie. En d'autres termes, la continuité de la politique publique s'explique en partie par le fait que chaque acteur



trouve dans cet instrument une possibilité d'usage qui œuvre à l'atteinte de ses objectifs propres. En tant qu'institution, les instruments représentent pour les acteurs autant des contraintes que des opportunités (Halpern *et al.*, 2014). C'est sur ces dernières que nous insistons ici.

1. Pour les responsables du CCAS de Nantes : un dispositif « marketing » permettant de favoriser l'accès aux droits

Pour le directeur de l'action sociale de la municipalité, les ateliers de sensibilisation aux éco-gestes sont des supports « légers » et « sympas » dont la vertu première est de parvenir à enrôler de nouveaux publics dans le circuit de l'action sociale. Les ateliers de l'éco-appart sont en quelque sorte un outil marketing du service social communal : en proposant un format séduisant et avantageux pour les usagers (récupération de kits écogestes gratuits), ils permettent de capter des publics potentiellement éloignés des services sociaux pour ensuite les réorienter vers ces derniers. Le dispositif serait finalement un moyen (toucher les populations locales précaires) au service d'une finalité supérieure (nouer ou renouer le contact avec les institutions sociales), et non pas une fin en soi. Au bout du compte, pour ce responsable, l'éco-appart remplit une fonction d'enrôlement et d'orientation des populations vers les offres « classiques » de l'action sociale (accompagnement budgétaire, accompagnement social et soutien administratif dans l'accès aux droits sociaux), bien plus qu'il ne constitue en lui-même une réponse aux difficultés énergétiques des usagers. Lors de notre second entretien, nous avons cet échange :

Enquêteur : Qu'est-ce que vous pensez de ces ateliers [sur les écogestes] ?

D : Mais...**j'ai envie de dire on s'en fiche un peu des ateliers**, à partir du moment où derrière ça nous permet d'essayer de les accompagner et de résoudre leurs problèmes. Si ça plaît, c'est bien, c'est une bonne accroche. **C'est que de l'accroche**. Si c'est plutôt ludique... parce que le sujet est un peu difficile, derrière ce n'est pas que la précarité énergétique, c'est « j'ai surtout pas de sous pour payer mes factures », voilà, et donc c'est des sujets un peu graves, et souvent cachés et tabous. Donc si on peut avec des choses **plus collectives, plus légères, plus sympas**, parce que y'a tous ces petits kits, ces machins, etc., amener une confiance, dire aux personnes tiens j'ai rencontré des gens et je peux les rappeler derrière et je peux aller au CCAS, voilà c'est gagné, vous voyez ? Après peu importe. [Extrait d'entretien avec le directeur de l'action sociale municipale, 13/04/2021]

Cette conception s'explique en partie par la lucidité de notre enquêté quant aux effets de la mise en œuvre des éco-gestes par les ménages : « *vous avez beau avoir aménagé votre logement, respecté toutes les consignes, vous voyez bien et vous le savez qu'en fait l'impact sur la facture sera somme toute minime. Quand même. Voilà. Oui, c'est une réalité. Et c'est très injuste* » [13/04/2021]. Conscient de l'impact limité du changement de comportement sur la situation énergétique, surtout lorsque ces derniers vivent dans des logements structurellement gourmands

en énergie, il minimise l'objectif de maîtrise des dépenses énergétiques et insiste sur celui de l'accès aux droits des populations précaires, objectif non pas absent mais secondaire dans les documents officiels. De son point de vue, l'éco-appart ne sert pas véritablement à lutter contre la précarité énergétique des ménages mais à les enrôler pour les accompagner vers les dispositifs sociaux existants, c'est-à-dire à lutter contre le non-recours aux droits sociaux. Cette conception de l'instrument est aussi et surtout à mettre en lien avec sa position vis-à-vis du problème de la précarité énergétique, explicitée dans le chapitre précédent, dont il rejette la pertinence en niant l'aspect spécifiquement énergétique. La précarité énergétique étant, pour ce responsable institutionnel, un artefact qui ne correspond à aucune réalité sociale sinon à des situations de pauvreté, il rattache aux instruments construits localement pour prendre en charge ce « faux » problème, un des principaux leitmotifs du travail social et de la lutte contre la pauvreté : favoriser l'accès aux droits sociaux.

En réalité, chez l'ensemble des responsables de l'administration sociale, les deux instruments de gouvernement des conduites énergétiques sont moins envisagés comme des réponses à la précarité énergétique que comme des outils de repérage et d'enrôlement dans l'accompagnement social classique. Comme le déclare l'ex-directeur adjoint de l'action sociale municipale, la collectivité ne cherche pas tellement à solder mais plus modestement à « *soulager* »<sup>140</sup> la problématique énergétique. Les responsables locaux n'ambitionnent donc pas de résoudre le problème de la précarité énergétique à travers le déploiement de ces deux instruments d'action publique. Tout au plus, les effets attendus de ces instruments seraient de l'ordre d'un palliatif sur la situation énergétique des ménages. Ils apparaissent en fait pour la hiérarchie administrative surtout comme des passerelles vers les outils historiques du travail social, c'est-à-dire comme des moyens de capter les populations locales et de leur faire bénéficier de l'offre traditionnelle des services sociaux. La précarité énergétique étant envisagée fondamentalement comme un problème de pauvre endetté en raison de ressources insuffisantes et d'un usage de l'énergie non optimal, sa prise en charge relèverait prioritairement de la politique sociale municipale et de ses outils d'intervention classiques (accès aux droits sociaux, conseil budgétaire). Avec ces instruments, l'objectif des bureaucrates de second rang est donc finalement moins de lutter contre la précarité énergétique que contre la précarité tout-court.

---

<sup>140</sup> Entretien avec l'ex-directeur adjoint de l'action sociale municipale, 27/03/2019.

## 2. Pour les professionnels de terrain : un dispositif ressource pour se former à l'énergie

L'éco-appart n'est pas un dispositif fréquenté uniquement par les habitants du territoire. En 2019, 31% du public reçu dans ce lieu sont des professionnels<sup>141</sup> du champ social (travailleurs sociaux, bénévoles ou salariés d'associations à caractère social...) et paramédical (CMEI, aide à domicile...). La part importante des agents de terrain dans le flux de participants s'explique par deux dynamiques convergentes.

Premièrement, la coordinatrice de l'éco-appart a progressivement identifié que de nombreux professionnels de terrain avaient peu de compétences sur la question de l'énergie contrairement à ce qu'elle supposait initialement. Bien que le dispositif se destinait à l'origine aux habitants, elle élargit alors son public aux professionnels désireux de monter en compétences sur le sujet spécifique de l'énergie.

Enquêteur : Quel est le public de l'éco-appart ?

V : On réunit beaucoup de monde sur les ateliers mais y'a un public qu'on n'avait pas forcément identifié c'est le public des professionnels. Et moi aujourd'hui après trois ans de fonctionnement je m'aperçois qu'il est difficile de toucher le public en situation de précarité énergétique et que, pour le toucher, il faut donner des éléments de compréhension aussi aux professionnels qui eux touchent les personnes en situation de précarité au plus près. Nous on est un peu une marche un petit peu en amont. Donc en fait il se développe de plus en plus ici des temps de sensibilisation à destination des professionnels, parce que si on veut qu'ils traitent de ce sujet, il faut leur donner des éléments de compréhension sur comment on parle de l'énergie, comment on lit une facture d'énergie, comment on peut apprendre aux habitants à maîtriser leur consommation d'énergie. Si on ne donne pas ces éléments-là aux professionnels, ils ne feront pas entrer l'énergie dans leurs entretiens. [Entretien avec Viviane, coordinatrice de l'éco-appart rattachée au CCAS de Nantes, 01/07/2019]

Ces temps de sensibilisation peuvent se réaliser par différentes voies. D'abord, les professionnels peuvent assister aux ateliers au côté des habitants afin de bénéficier des informations qui y sont diffusées. Pendant nos observations des ateliers, nous avons eu l'occasion de constater que le public était systématiquement composé d'habitants et de professionnels, sans forcément d'ailleurs qu'ils se présentent comme tel lors du tour de table. Ensuite, l'éco-appart se propose d'être un lieu à disposition des structures qui souhaiteraient former leurs professionnels à la question de l'énergie. En ce sens, « *l'association Anafest venue une fois former ses TISF [technicienne d'intervention sociale et familiale] aux écogestes. L'objectif était de permettre à ces professionnels, qui sont en contact avec l'habitant, d'être sensibilisés aux écogestes et de relayer ces messages auprès des habitants* ». Aujourd'hui devenu un axe central du dispositif, la formation des professionnels aux enjeux de la précarité énergétique fait l'objet d'ateliers qui leur sont spécifiquement dédiés. Ils sont l'occasion de leur

---

<sup>141</sup> Rapport d'activité, 2019.

transmettre des savoirs pratiques comme lire un compteur, décrypter une facture, connaître les principaux éco-gestes et posséder des repères sur la consommation d'énergie afin d'être en mesure de repérer des situations de surconsommation. Les temps dédiés aux professionnels permettent également de leur transmettre des informations concernant les orientations possibles des personnes en précarité énergétique (interlocuteurs, dispositifs d'aide). L'objectif est que ce savoir puisse être mobilisé et relayé auprès des bénéficiaires lors des rendez-vous (pour les travailleurs sociaux et les aidants à domicile) ou lors de simples interactions avec les populations locales (pour les bénévoles et salariés d'associations).

L'intérêt des professionnels pour la programmation de l'éco-appart est la deuxième dynamique qui explique l'infléchissement du dispositif vers la formation de ces derniers. En l'absence de formation proposée par leur institution de rattachement, les professionnels trouvent à l'éco-appart un lieu où ils peuvent s'informer et se former sur les questions d'énergie. Toutefois, cette volonté de formation ne donne pas nécessairement lieu à un réajustement de leurs pratiques professionnelles quotidiennes. En l'absence d'une impulsion de l'institution de rattachement, les contraintes de temps, d'organisation du travail et d'urgence des situations à prendre en charge ne rendent pas toujours possible l'intégration durable de l'énergie dans leur mission.

Enquêteur : « vous vous êtes formé sur la question de la précarité énergétique ?

Enquêtée : non, non. Enfin avec... aux ateliers de l'éco-appart avec... il y a Alisée, il y a la CLCV donc sur les factures un petit peu... ça c'est intéressant. J'essaie de refaire, mais là j'ai moins le temps, de re-participer à des ateliers parce que c'est vrai que c'est bien aussi, **c'est là où je puise un petit peu mes connaissances.** Et comme ça change souvent... »[Entretien avec une travailleuse sociale du CCAS de Nantes, 51 ans, 20/12/2019]

Les professionnels se retrouvent donc à capter des ressources (une place dans les ateliers, de l'information, du temps-agent) qui étaient initialement mobilisées pour les populations locales. Il ne s'agit pas d'un détournement de ressources institutionnelles au sens d'une capture de l'action publique par des intérêts particuliers aux dépens de l'intérêt général (les populations locales ne sont jamais refusées à un atelier pour permettre à plus de professionnels d'y participer) et opérant de façon discrète et informelle (les ateliers spécifiques ont été impulsés par la coordinatrice du lieu elle-même et validés par l'institution). En revanche, l'exploitation par des professionnels d'un dispositif institutionnel qui avait été initialement envisagé par la municipalité à destination des habitants représente un détournement au sens où l'instrument est partiellement détourné de ses objectifs initiaux (former et informer les habitants) pour servir d'autres objectifs (former les professionnels au contact des habitants). D'ailleurs, ce

détournement s'est réalisé au départ assez discrètement, à l'abri du regard de la hiérarchie institutionnelle, puisque celle-ci avait exprimé sa réticence quant à cette orientation souhaitée par la coordinatrice du lieu. Elle témoigne elle-même : « *j'avais identifié le besoin de faire monter en compétences les professionnels et je me rappelle avoir dit à mon responsable à l'époque qu'il fallait mettre en place des temps de formation pour les professionnels parce c'est eux qui allaient nous orienter derrière les habitants, et là il m'avait dit « attention on n'est pas un organisme de formation. Donc moi j'avais un peu lâché l'affaire mais en fait de façon détournée... »* [Entretien avec Viviane, coordinatrice de l'éco-appart, 08/03/2023]. Cette opération montre bien la poursuite d'objectifs propres par les *street-level bureaucrats*, en dehors de ceux prescrits par le cadre institutionnel, et l'usage de leurs marges discrétionnaires pour les atteindre (Brodin, 2012).

Le dispositif représente aussi pour la coordinatrice et ses partenaires les plus actifs un lieu d'interconnaissance, d'apprentissages mutuels et de coordination entre acteurs locaux. Une instance de gouvernance interne nommée « comité d'animation » réunit deux fois par an tous les acteurs locaux impliqués dans le dispositif ou intéressés par la lutte contre la précarité énergétique (travailleurs sociaux des CCAS et du département, associations, fournisseur d'énergie historique, opérateurs de la rénovation énergétique, représentante du FSL...). Ce collège d'une quinzaine d'acteurs échange sur les ajustements et les nouvelles orientations à donner au dispositif en s'appuyant sur leurs remontées de terrain (identification de nouveaux besoins des populations en difficultés énergétiques, carences observées du dispositif). Ils communiquent également sur leurs activités professionnelles respectives et sur leurs ressources, ce qui permet de renforcer l'interconnaissance et d'impulser de nouvelles collaborations, que ce soit dans le cadre du dispositif éco-appartement (création d'un atelier commun) ou en dehors (former des acteurs sociaux à l'énergie<sup>142</sup>, organiser un événement, rencontrer un élu). Certains comités d'animation sont d'ailleurs organisés dans les locaux d'un des partenaires et ce dernier débute la rencontre par une présentation de son activité. Enfin, ces temps collectifs peuvent donner lieu à des discussions et des débats sur la politique publique dans son ensemble, locale

---

<sup>142</sup> Quelques jours après le comité d'animation du 30/11/2021, il est par exemple décidé l'expérimentation d'une formation des « médiateurs numériques » du territoire (recrutés par la CAF, les EDS) aux démarches administratives en lien avec l'énergie (créer un espace client chez un fournisseur, consulter une facture d'énergie...) afin qu'ils puissent devenir des « relais » sur cet enjeu afférent à la précarité énergétique. Cette formation est impulsée par deux partenaires associatifs du réseau.

et nationale, et notamment les stratégies d'orientation qui permettrait de lui faire gagner en efficacité et en lisibilité.

Enquêteur : « c'est quoi pour vous le cœur de mission de l'éco-appart ?

Membre de l'association CLCV [très actif au sein de l'éco-appart] : fédérer. Ah je réponds tout de suite.

Fédérer, insuffler, permettre à des gens de se rencontrer. »

Pour ce bénévole d'association investi dans l'animation de l'éco-appart, la première fonction du dispositif est de mettre en relation des acteurs et de faciliter leur coordination. Cette conception du dispositif comme support pour construire un réseau territorial de la précarité énergétique se retrouve chez tous les agents de terrain enquêtés.

3. Pour le fournisseur d'énergie (EDF) et le distributeur (Enedis) : gain d'image, nouveaux contrats et réduction des risques d'impayés

Nous avons déjà évoqué dans le chapitre précédent les intérêts qui poussent un fournisseur d'énergie à financer un dispositif de sensibilisation aux éco-gestes. La diffusion de normes en matière de sobriété énergétique représente d'abord pour les énergéticiens une opportunité de réduire leurs coûts liés à la gestion des dossiers d'impayés (baisse du nombre d'agents de recouvrement, des frais de coupure et de remise en service) en agissant à la baisse sur la dépense énergétique de leurs clients pauvres. C'est également une source de bénéfices symboliques : le fournisseur alimente par ce biais une image d'acteur solidaire, éthique et mobilisé pour ses clients en difficulté. L'animation d'ateliers à l'éco-appart, qui donne une présence physique à l'entreprise EDF dans un territoire local, s'inscrit évidemment dans une stratégie de différenciation par l'image. Elle se destine aussi bien aux consommateurs qu'aux collectivités, ces dernières étant les autorités concédantes des réseaux de distribution et de « gros » clients potentiels pour la partie fourniture.

« Non, la solidarité c'est vraiment le seul qui reste parce qu'après on est...le marché est ouvert donc on est plus en mission, on passe en société anonyme, on est en direction commerciale. Parce que là le service solidarité fait partie d'EDF commerce donc on est bien dans une direction commerciale mais avec cette spécificité d'avoir des missions de service public et non pas d'aller travailler sur des offres...on n'a rien à vendre. **Enfin on vend l'image du groupe, la solidarité**, surtout de répondre à des problématiques du territoire, de faciliter un petit peu puis de venir aussi financièrement en contribution mais après on n'est pas sur vendre des offres d'énergie voilà on est pas sur le même périmètre » [Extrait d'entretien avec le « correspondant solidarité » d'EDF à Nantes, 19/09/2019]

Notes de terrain, 14/01/2020, demi-journée d'observation à EDF solidarités, échange avec une conseillère solidarité d'EDF, Nantes :

Nous discutons du correspondant solidarité d'EDF auprès des territoires locaux. Elle me dit qu'elle n'a pas de rapport hiérarchique avec lui. Quant à sa fonction, il est chargé d'établir des conventions avec les collectivités territoriales. « En Vendée, c'était chaud à un moment, on avait perdu des contrats donc c'était mauvais pour les parts de marché ». Je ne comprends pas immédiatement le lien, ce que je lui fais savoir. **Elle précise : « Si EDF solidarités diffuse une bonne image, c'est bon pour les parts de marché auprès des collectivités. Pas les parts de marché mais vous voyez.... Je cherche le mot. Les concessions voilà ! ».** Nadine parle des délégations de service public qui sont signées entre les collectivités et les opérateurs privés afin d'assurer la gestion du réseau d'énergie (gaz, réseau de chaleur), souvent pour une durée d'au moins 20 ans.

Ces deux extraits de terrain montrent que des agents, y compris en position hiérarchique inférieure ou intermédiaire, ont pleinement conscience des intérêts symboliques du fournisseur d'énergie liés au déploiement de sa politique sociale. Participer à un dispositif municipal de sensibilisation aux économies d'énergie à destination des publics précaires s'inscrit pour EDF dans une stratégie de différenciation par une image solidaire et par une visibilité territoriale.

#### 4. Pour les élus locaux et le cabinet du maire : une politique à forte charge symbolique

L'attachement de l'exécutif local au dispositif s'observe à travers sa volonté d'en multiplier le nombre sur le territoire. En 2017, à l'issue du débat public sur la transition énergétique du territoire, le cabinet de la maire porte activement une proposition visant à construire un second éco-appartement dans un autre quartier de la ville. Cette proposition est adoptée et inscrite dans la feuille de route de la collectivité<sup>143</sup>. Or, pour des techniciens de la direction métropolitaine de l'énergie et du climat, il s'agit d'une initiative unilatérale du cabinet de la maire qui n'emporte ni leur adhésion, ni celles des techniciens de la direction municipale de l'action sociale.

Technicien 1: « [...] Après l'éco appartement très honnêtement, vous gardez ça en off mais ça été... au moment de l'élaboration de la feuille de route ça été une pirouette un peu du cabinet, une surenchère alors que tout le monde était...

Technicien 2: en gros est-ce pertinent ? est-ce pertinent d'avoir un deuxième éco appartement ?

Technicien 1: voilà, on ne s'est pas suffisamment posé la question de « est-ce pertinent » sachant que l'évaluation complète du premier éco-appart n'était pas finie. » [Extrait d'entretien du 19/11/2019]

L'évaluation du premier éco-appart, ouvert aux habitants quelques mois auparavant, a été réalisée entre novembre 2016 et janvier 2017 par un collectif de citoyen. Le rapport déclare : « *Le projet a des effets positifs sur l'enjeu « démonstrateur » : le public est nombreux pour voir le fonctionnement de cet éco-appartement. Toutefois, sur l'accompagnement des personnes en*

---

<sup>143</sup> Feuille de route Nantes métropole, p.19 : « *Ouvrir un second Éco-appart à l'est de Nantes, avec la possibilité d'un partenariat avec d'autres communes* ».

*précarité énergétique, les effets ne sont pas à la hauteur des objectifs [...] Ce public spécifique et l'éco-appartement ne se rencontrent pas suffisamment* ». Peu importe, la décision politique n'est pas ici prioritairement guidée par la recherche de l'utilité sociale mais par la volonté de produire du symbole. La « symbolique décisionnelle » (Douillet, Lefebvre, 2017), dimension présente dans toute décision politique, cherche à rendre visible l'action politique, à montrer que le pouvoir local fait quelque chose pour résoudre les problèmes sociaux. Le projet de construction d'un second éco-appart poursuit largement cet objectif : il s'agit de réinvestir dans un dispositif « *sympa* », physiquement identifiable sur le territoire par les administrés (contrairement aux aides financières qui sont des flux monétaires invisibles) et pour un coût réduit. Le second éco-appartement ne sera toutefois jamais construit.

En décembre 2019, lors d'un conseil métropolitain, une élue écologiste reprend la proposition en soumettant l'idée de construire trois autres éco-appartements afin d'en équiper chaque grand quartier de la ville. Elle rappelle les vertus du dispositif : *« on voit bien que quand les habitants sont accompagnés, qu'on explique, qu'on prend le temps, qu'on teste, qu'on expérimente, les personnes comprennent bien l'intérêt pour eux des écogestes et des bonnes pratiques mais ils s'intéressent aussi plus globalement aux enjeux énergétiques. Et c'est là tout l'enjeu de la transition énergétique : garantir l'accès à tous mais aussi d'avoir un engagement citoyen pour une transition énergétique à grande échelle »*. Cet extrait permet de souligner que le discours politique sur la précarité énergétique reste ici articulé autour des enjeux d'économies d'énergie (« écogestes »), de pédagogie (« qu'on explique, qu'on prend le temps ») et de prise de conscience individuelle (« les personnes comprennent bien l'intérêt pour eux... »). En outre, il montre une nouvelle fois l'attachement des acteurs politiques locaux pour ce dispositif.

Enfin, la coordinatrice de l'éco-appart évoque la frilosité d'une élue (PS) face au projet de délocalisation de l'éco-appart dans un quartier central de la ville, amorcé en 2020. Éluë du quartier prioritaire sur lequel a été installé le dispositif, elle se serait initialement opposée à son « déménagement » compte tenu des intérêts personnels qu'elle pouvait retirer du dispositif.

Enquêteur : « L'emplacement géographique [du projet d'un nouvel éco-appart] c'est une décision politique ?  
Viviane : oui, et puis là c'est pareil je pense que madame [élue PS] ne voulait pas que l'éco-appart change de quartier et il a fallu que je fasse une note pour expliquer pourquoi. Parce qu'en fait elle c'est une super vitrine politique, comme elle est élue du quartier elle voulait garder l'éco-appart sur le quartier.

Enquêteur : qu'est-ce que vous entendez exactement par vitrine politique ?

Viviane : y'a eu des moments où y'avait des réunions publiques pour les élus de quartier, moi systématiquement elle me demandait d'intervenir et de parler de la précarité énergétique, de l'éco-appart, etc. Je pense que comme c'est un outil pédagogique qui plaît bien, qui est assez sympa, joli, en fait ça lui sert dans son mandat d'élue de quartier. » [Extrait d'entretien avec la coordinatrice de l'éco-appart, 07/10/2021]



Ainsi, la construction d'un dispositif proposant des animations collectives sur le thème des économies d'énergie résulte d'une convergence entre une multitude d'intérêts. S'ils sont hétérogènes, les intérêts marchands, professionnels et politiques vont converger dans le cadre de ce nouveau dispositif. En permettant à différents acteurs de poursuivre leurs finalités, l'éco-appartement produit de l'adhésion collective et pérennise le mode d'intervention sur la précarité énergétique fondée sur la sensibilisation aux économies d'énergie.

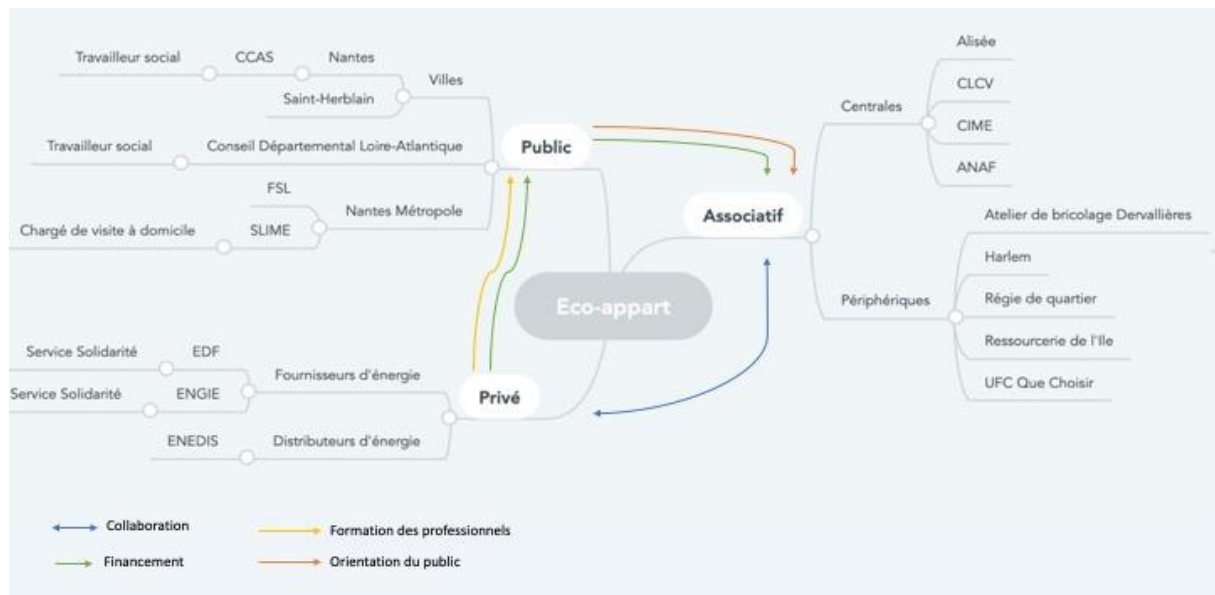


Figure 3.3 : Système d'acteurs de l'éco-appartement nantais (source : auteur de la thèse)

### C. Les premières ruptures avec le discours dominant : quand la privation d'énergie émerge comme un second visage de la précarité énergétique

Si le dispositif éco-appartement est la matérialisation d'une permanence du discours comportemental sur la précarité énergétique à l'échelle du territoire et de la légitimité accordée à une réponse par la sensibilisation aux économies d'énergie, le matériau d'enquête tend à révéler que des premiers ajustements discursifs commencent à apparaître à cette période **(1)**. Ces ajustements résultent de l'influence progressive de la sociologue sur les représentations des acteurs administratifs (cette dernière affirmant lors de ses réunions et dans ses différents rapports que le problème est multi-causal et dépasse largement l'aspect comportemental) et du « principe de résistance » (Lemieux, 2018) dont fait progressivement l'expérience la salariée de l'association chargée des visites à domicile (malgré les éco-gestes conseillés, les ménages continuent de connaître des difficultés énergétiques) **(2)**.

## 1. Les premiers ajustements discursifs : l'émergence de la « privation d'énergie »

Le premier indice de ces ajustements provient de la délibération du conseil d'administration du CCAS de Nantes d'avril 2016 qui acte la création de l'éco-appartement. Dans ce document, il est indiqué : « *Les besoins des Nantais et Herbliinois en matière de précarité énergétique a clairement été établi et, **fait important**, tous ces ménages ne sont pas endettés. Certains se **privent** de consommer pour maintenir l'équilibre de leur budget* ». L'évocation de situations de privation d'énergie qui touchent des populations contraintes de réduire drastiquement leur consommation d'énergie pour ne pas s'endetter est un élément de rupture majeur avec le discours dominant. Il représente une lecture alternative du problème de la précarité énergétique qui n'est alors plus envisagé sous l'angle des impayés causés par un défaut d'usage individuel de l'énergie mais sous l'angle de la privation d'un accès à la ressource faute de pouvoir honorer ses dépenses d'énergie. A notre connaissance, c'est le premier document de l'institution qui évoque la précarité énergétique en utilisant le registre discursif de la privation. Rédigé par des responsables administratifs et politiques de la municipalité nantaise, il dénote une évolution dans les représentations du problème au sein de la sphère décisionnelle locale.

Un second indice est donné par le compte-rendu d'une réunion préparatoire du « grand débat » sur la transition énergétique, un dispositif local de démocratie participative organisé au cours de l'année 2016-2017 sur lequel nous reviendrons dans la seconde partie de ce chapitre. Cette réunion préparatoire entre des responsables administratifs de l'action sociale municipale date du 13 juin 2016, un mois après l'ouverture de l'éco-appartement. Chaque direction sociale de la municipalité (direction action sociale, direction personnes âgées, direction santé publique) est chargée de proposer des pistes de réflexion et d'action en lien avec les enjeux du grand débat. Dans le compte-rendu, l'enjeu de la précarité énergétique est évoqué parmi un ensemble d'autres sujets. Il y est rattaché l'objectif de « *sensibiliser le réseau des acteurs du domicile (aide à domicile, infirmier...) pour repérer les **situations de privation d'énergie*** ». La précarité énergétique est une nouvelle fois abordée par le prisme de la privation d'énergie, de ce qu'on peut aussi appeler la sobriété contrainte. Les acteurs intervenant dans le logement des particuliers sont identifiés comme des lanceurs d'alerte potentiels permettant de repérer ces situations, rompant avec une logique de repérage basée sur l'identification des ménages en impayés d'énergie. Les acteurs locaux élargissent leur public-cible aux « invisibles », ceux qui passent sous les radars des institutions sociales parce qu'ils ne sollicitent pas d'aide ni ne sont

en situation d'impayés d'énergie, mais qui sont pourtant dans l'incapacité de satisfaire leurs besoins énergétiques quotidiens.

Une dernière archive corrobore l'idée de premiers ajustements dans les représentations locales du problème. En 2016, dans leur intervention radiophonique<sup>144</sup> visant à communiquer sur l'ouverture de l'éco-appartement nantais, l'élue municipale à la pauvreté et la cheffe de projet définissent la précarité énergétique comme l'incapacité à payer ses factures d'énergie mais évoquent également la privation d'énergie au sujet d'un type d'utilisateurs en particulier : *« on sait par exemple que les personnes âgées vont être plutôt dans la **privation** et ça aura des conséquences effectivement sur des problèmes de santé et à terme sur l'occupation du logement et le bâtiment. On a donc tous ces publics qui sont très différents et pour lesquels on doit avoir de multiples réponses et de multiples façons de personnaliser leur accompagnement »*.

Ainsi, malgré la persistance d'une réponse publique au problème par la sensibilisation aux économies d'énergie, symbolisée par l'émergence d'un second dispositif local axé autour de cette logique d'action, les discours des acteurs locaux semblent connaître des premiers ajustements au cours de l'année 2016. La privation d'énergie émerge comme une seconde lecture du problème.

## 2. Le rôle de la sociologue et de la médiatrice associative dans l'évolution du discours

L'explication de ces évolutions, qui ne remettent cependant pas en cause la domination du discours comportemental, se situe en partie dans l'influence progressive que la sociologue du CCAS va exercer sur les représentations de certains acteurs locaux, notamment ceux en position hiérarchique. Lors de notre entretien, l'ex-directeur adjoint de l'action sociale municipale considère de lui-même que sa représentation de la précarité énergétique a été bousculée par le travail de la sociologue lors de son passage au sein de l'institution.

*« Juste je prends cette chose toute bête, quand on a commencé à me parler de précarité énergétique, je me suis dit ce sont les impayés d'énergie. Et très vite, grâce au regard un peu plus ouvert de la sociologue qu'était en lien avec l'ODENORE et Philippe Warin, on a tout de suite vu que non, si on regardait la précarité énergétique par les impayés on regardait ça par le petit bout de la lorgnette, il fallait voir plutôt le sujet comme le besoin d'accéder à l'énergie. Versus toutes les personnes qui ne sont pas en dette mais qui n'y accèdent pas. Avec des problématiques de santé qu'on peut imaginer derrière, etc. [Entretien avec l'ex-directeur adjoint de la direction « action sociale » de la municipalité, 17/07/2020, 55 ans]*

---

<sup>144</sup> [L'invité du 17/19 : Abassia Hakem et Nadia Coutand - Éco-appart - Vidéo Dailymotion](#)

D'autre part, le discours de la médiatrice qui réalise des visites à domicile évolue. Très axé sur la responsabilisation individuelle face aux situations de précarité énergétique lors de l'émergence du dispositif, son discours prend progressivement en nuance voire en coloration critique vis-à-vis de cette approche. Parfois impuissante à sortir les ménages de leurs difficultés, elle reconsidère progressivement les visites à domicile : le dispositif commence à lui apparaître insuffisant puisqu'il ne permet pas d'agir sur les causes structurelles de la précarité énergétique. Elle cherche d'ailleurs à en combler les carences par trois voies. Premièrement, elle sollicite sa direction et son partenaire GDF-Suez pour obtenir des formations professionnelles qui viennent compléter sa boîte à outils lors de ses interventions. Elle souhaite notamment monter en compétence sur des aspects techniques de la consommation d'énergie (savoir régler un thermostat, identifier la performance énergétique d'un chauffage et d'un bâtiment, lire un compteur électrique, recommander des petits travaux à faire soi-même...) afin de pouvoir accompagner toute une fraction de ménages dont les difficultés s'avèrent finalement moins liées à un mésusage de l'énergie qu'à un problème structurel de bâti ou d'appareils électriques énergivores. Deuxièmement, elle cherche à associer les bailleurs dans le processus de prise en charge des difficultés énergétiques des locataires. Malgré l'appui de différents acteurs internes au CCAS de Nantes, elle ne parvient pas à obtenir l'engagement de cet acteur dans le dispositif. Troisièmement, elle propose à la collectivité nantaise d'impliquer dans la conduite des visites énergie un acteur possédant des compétences techniques (un thermicien, un spécialiste du bâti) afin de faciliter l'intervention de ce dernier lorsque la problématique repérée lors de la première visite est relative à l'isolation thermique, à la qualité de l'air ou aux équipements électriques. Elle n'obtiendra cependant pas de réponse favorable : « *on avait proposé avec Alisée [association spécialisée dans la promotion des économies d'énergie et la rénovation énergétique] cette note de cadrage [...] ça n'a pas eu écho avec la ville de Nantes, ce qui est dommage* » [Entretien du 10/01/2020]. Ces trois initiatives traduisent en fait une évolution dans les représentations du problème portée par cette agente : la recherche d'une pratique professionnelle plus complète et de l'implication de nouveaux protagonistes dans le dispositif fait suite à un sentiment progressif de désajustement partiel entre ses outils d'intervention et les situations concrètes des individus en précarité énergétique. Ce sentiment est travaillé par ce que les sociologues pragmatistes nomment le « principe de résistance » (Lemieux, 2018). Selon ce principe, la matérialité du monde social peut « opposer une résistance » à la définition du monde portée par les acteurs sociaux, constituant alors une « épreuve de réalité » au terme de laquelle, par des opérations de réflexivité, les croyances de ces acteurs peuvent être bouleversées voire défaites. Sur notre objet, la permanence de la matérialité du monde des individus en précarité

énergétique (endettement énergétique, conditions de logement dégradées) en dépit d'une intervention censée la modifier (l'éducation aux éco-gestes comme solution supposée résoudre les situations) remet en cause les croyances de la médiatrice à domicile (comportements individuels comme cause du problème). Celle qui paraissait la plus engagée dans la coalition discursive porteuse d'une représentation comportementale de la précarité énergétique en 2013 opère finalement des ajustements dans son diagnostic du problème. A partir de 2016, ces épreuves de réalité s'imposent plus largement à de nombreux travailleurs sociaux du CCAS de Nantes qui commencent à identifier la mauvaise isolation thermique des logements comme un facteur essentiel du problème.

## **Conclusion I**

La création de l'éco-appartement, second dispositif territorial spécifiquement conçu pour prévenir et lutter contre la précarité énergétique, conforte l'approche comportementale du problème adoptée en 2013. De nouveau, il s'agit de réduire les difficultés énergétiques des populations précarisées en les informant sur les « bons » comportements énergétiques à adopter chez soi. De nouveaux acteurs locaux investissent ce segment de l'intervention publique en participant à la fabrication et à l'animation du dispositif, notamment un fournisseur d'énergie et une association spécialisée sur les économies d'énergie. Cet engagement multi-acteurs dans le dispositif témoigne d'une adhésion collective à sa logique d'action (sensibiliser les pauvres aux économies d'énergie pour réduire leurs factures) mais provient aussi de sa capacité à faire converger les intérêts particuliers de ces acteurs (le fournisseur d'énergie gagne en image en participant à un dispositif social, les professionnels du social trouvent un lieu de formation sur l'énergie, les responsables administratifs voient un outil marketing capable d'enrôler de nouveaux publics, les élus décident d'un dispositif peu coûteux mais à forte charge symbolique). Cependant, à partir de 2016, un premier glissement sémantique s'opère dans la formulation du problème sous l'effet du travail définitionnel de la sociologue et de l'évolution du discours de la médiatrice : la privation d'énergie émerge comme une seconde lecture du problème qui était peu audible jusque-là.

## II. Contestation du cadrage et de la logique d'intervention dominante par les cibles de l'action publique

Cette seconde section du chapitre vise à clore l'approche diachronique de la fabrication d'un gouvernement local des conduites énergétiques en vue de réguler la précarité énergétique à Nantes. Nous montrons que la définition du problème et son instrumentation dominante à l'échelle locale se voient explicitement contestées par des cibles de l'action publique quelques mois après l'émergence du second instrument d'éducation aux économies d'énergie (*l'éco-appartement*). En effet, à l'occasion d'un dispositif participatif territorial, des publics-cibles de la politique nantaise font irruption dans l'espace délibératif local **(A)**. Ces individus victimes de précarité énergétique font valoir une représentation concurrente du problème jusque-là monopolisée par la coalition discursive et rejette la solution dominante par les éco-gestes portée par cette dernière **(B)**. Le diagnostic posé par les publics est renforcé dans sa légitimité par la mobilisation de deux professionnelles qui interviennent durant le processus participatif en qualité d'experte du sujet **(C)**. Cette remise en cause ne produit cependant pas de bouleversement dans la conduite de l'action publique locale : l'accompagnement aux économies d'énergie reste le mode d'intervention central de la politique locale tandis que les moyens supplémentaires affectés à cette politique publique bénéficient à des dispositifs déjà existants. Finalement, les changements s'opèrent avant tout sur un plan symbolique **(D)**.

### A. L'entrée des publics cibles dans l'espace public local

En 2017, le « grand débat » nantais sur la transition énergétique s'organise comme un débat public, c'est-à-dire une « *procédure de mise en discussion publique des choix collectifs* » (Rui, 2004, p. 19). Ce dispositif participatif porte sur quatre grands questionnements afférents à la transition énergétique : « quels modes de vie ? », « quels paysages ? », « quels accès à l'énergie ? » et « quelles innovations ? ». Il combine plusieurs modalités de participation : les cahiers d'acteurs (pour les collectifs), les contributions numériques individuelles (pour les particuliers) et les communautés de citoyens (six en totalité). Cette troisième ingénierie de la participation repose sur la création de groupes de citoyens recrutés sur le site internet du grand débat, par tirage au sort ou « sur le terrain ». Animés par des prestataires extérieurs, les « communautés » ont pour rôle de « *tester de nouvelles façons de faire ensemble la transition énergétique* »<sup>145</sup> et de « *livrer à la Commission un retour de leurs expériences* ». L'une des six

---

<sup>145</sup> Rapport de la Commission du grand débat, p. 23.

communautés (la communauté dite des « Astucieux ») est dédiée spécifiquement au sujet de la précarité énergétique. Elle regroupe des personnes qui connaissent des difficultés d'accès à l'énergie et qui ont accepté, non sans défiance, de participer au dispositif : « *au début les gens ils ne voulaient très clairement pas participer à un truc organisé par Nantes Métropole... qu'est-ce qu'ils vont faire, c'est du flan, etc. Et ça finira même par se terminer comme ça* »<sup>146</sup>. Recrutés par la sociologue dans les quartiers populaires de la ville via notamment les réseaux associatifs locaux, les participants ont tous pour caractéristique commune de vivre ou d'avoir vécu par le passé une « situation difficile en raison de l'énergie », cette propriété ayant été posée comme condition de l'inclusion dans le dispositif. Ces individus sont donc tous des cibles de la politique locale en matière de lutte contre la précarité énergétique, voire pour certains des bénéficiaires. Ils sont réunis à quatorze reprises tout au long du processus de participation, parfois dans le logement de l'un d'entre eux. En s'appuyant sur leur réalité quotidienne, les personnes sont encouragées par la sociologue-animatrice à s'exprimer sur leurs difficultés énergétiques, à partager leurs épreuves de la précarité énergétique et les stratégies qu'ils déploient pour y faire face. Les échanges se réalisent systématiquement à huit clos entre les habitants et la sociologue, celle-ci étant parfois accompagnée de la médiatrice énergie de l'association Anaf. Les interactions au sein du groupe des Astucieux sont par ailleurs guidées par un objectif prédéfini par la collectivité : élaborer des *nudges*, c'est-à-dire des incitations au changement de comportement (Bergeron *et al.*, 2018), ici en matière de maîtrise de l'énergie et à destination des pairs.

De cette façon, le dispositif participatif intègre dans l'espace public délibératif ceux qui vivent concrètement la précarité énergétique, ceux qui ont une expérience sensible du problème. Cette procédure cherche à rompre avec la sélectivité sociale des dispositifs participatifs, majoritairement investis par les catégories sociales les plus dotées économiquement, scolairement et insérées politiquement (Blatrix, 1996 ; Blondiaux, 2008 ; Gourgues, Mazeaud, 2018).

---

<sup>146</sup> Entretien avec un agent de la direction Energie-Climat ayant occupé un rôle central dans l'organisation du dispositif participatif à Nantes, 06/02/2020.

## B. Redéfinition du problème et contestation de l'instrument par les publics-cibles : une remise en cause du mode de régulation publique local par le savoir expérientiel

Longtemps ignorée par la sociologie de l'action publique, l'analyse de la réception de l'action publique par les destinataires constituent depuis une dizaine d'années un objet particulièrement étudié (Revillard, 2018 ; Gourgues, Mazeaud, 2018). Partant du constat que les publics-cibles sont des acteurs non-passifs dotés de capacités d'appropriation et de résistance face aux politiques publiques qui leur sont adressées, ces auteurs cherchent à saisir cette séquence où l'action publique rencontre son public pour mieux caractériser les rapports qui s'y jouent. Revillard (2018) distingue deux types de rapports que les publics entretiennent à l'action publique : un rapport subjectif (leurs représentations de l'action publique) et un rapport objectif (leurs usages de l'action publique). Le dispositif participatif nantais va être l'occasion pour des individus connaissant des difficultés d'accès à l'énergie d'exprimer le rapport subjectif qu'ils entretiennent vis-à-vis de l'action publique, en particulier leur perception des dispositifs d'accompagnement à l'adoption d'éco-gestes.

Des documents écrits<sup>147</sup> qui relatent l'expérience participative de la communauté des Astucieux donnent accès à des informations quant aux discours et aux positionnements des participants vis-à-vis de l'action publique. Elles convergent vers un rejet massif de ces derniers à la fois de la catégorie « précarité énergétique » et de la solution comportementaliste déployée sur le territoire pour répondre à leurs difficultés. Un bilan rédigé par la sociologue à la fin du grand-débat mentionne : « *Très vite, les Astucieux ont décidé de compiler ces trucs et astuces dans un guide écrit par les personnes concernées pour les personnes concernées. Une de leurs décisions fortes a été de ne réserver que deux pages du guide aux éco-gestes. Tout comme le terme « précarité énergétique », la modalité de communication et d'action la plus utilisée a été d'emblée rejetée par les participants.* »<sup>148</sup>. Leur opposition à la catégorie d'action publique proviendrait de ce que « *l'expression « précarité énergétique » est mal comprise et souvent assimilée au mot « pauvre »* »<sup>149</sup>. Les participants font savoir que la catégorie de précarité énergétique leur renvoie l'image dévalorisante du pauvre doté d'un niveau de ressources si faible qu'il n'est pas en capacité d'honorer ses factures d'énergie. Or non seulement ils ne se

---

<sup>147</sup> Rapport de la sociologue, rapport de la commission indépendante du grand débat.

<sup>148</sup> Extrait du rapport de la sociologue, p. 3.

<sup>149</sup> Extrait du rapport de la Commission indépendante du grand débat, septembre 2017, p. 98. « *Afin de garantir une totale neutralité du débat, un comité tiers-garant, autonome et garant des règles, sans élu membre, incarnera le débat et son autorité vis-à-vis des participants au débat. Ce comité assurera la synthèse des préconisations au terme de la mise en débat, sous la forme d'un rapport indépendant et public* » (Délibération CM, 29 avril 2016).



pensent pas comme appartenant à ce groupe social mais ils considèrent surtout que les causes de leur situation énergétique sont ailleurs. Un autre rapport détaille : « *La communauté des Astucieux pointe en effet que « certains lieux de vie appauvrissent leurs occupants [...] La communauté des Astucieux ajoute que « Ce ne sont pas les personnes qui sont pauvres, c'est l'énergie qui les appauvrit* ». Par cette formule, ils rejettent la représentation locale du problème fondée sur la figure du pauvre peu précautionneux qui n'aurait pas adopté les pratiques de consommation d'énergie optimales, représentation véhiculée par le discours hégémonique de la coalition discursive. Les participants redéfinissent le problème sous l'angle du système technique défaillant (le logement et ses équipements énergétiques peu performants) et des inégalités sociales qui les conduisent à être exposés plus que d'autres à des contraintes techniques (inégalités d'accès à un logement de bonne qualité). Le dispositif participatif est alors l'occasion pour ces publics de remettre en cause les opérations de labellisation du problème et des publics effectuées par les acteurs politiques, administratifs et associatifs du territoire.

Comme sur d'autres enjeux sociaux, les institutions imposent aux publics en difficultés énergétiques une identité qui n'est pas forcément celle que ces derniers revendiquent (Gourgues, Mazeaud, 2018). En rejetant les représentations portées par le système d'acteurs locaux public/privé/associatif, les participants montrent alors que les publics ne sont pas des destinataires passifs de l'action publique et qu'ils peuvent même tenter de la réformer. En effet, le temps de la participation va devenir un temps de redéfinition à la fois du problème et de sa solution. Les participants font d'abord émerger une représentation concurrente du problème. De leur point de vue, la précarité énergétique n'est pas une affaire individuelle (de pauvreté, de mauvais choix de consommation) mais une question structurelle liée notamment à des conditions d'habitat dégradées. Le rapport de la sociologue mentionne : « *Pour les participants, l'un des objectifs était de montrer qu'il faut dépasser l'idée que les personnes vulnérables prennent de mauvaises décisions ; **il existe un parc du logement énergivore*** ». En conséquence, les participants vont proposer des solutions qui s'écartent de la logique éducative en matière de consommation d'énergie. Malgré un cadre participatif qui les incite à adopter une perspective comportementale en les invitant à construire des « nudges » à destination de leurs pairs, ils se maintiennent à distance des éco-gestes. « *Les productions se sont concrétisées sous la forme de deux nudges. **Aucun ne vise directement les économies d'énergie** car l'ensemble des participants a relevé que la question de la dépense budgétaire ne pouvait pas être séparée des conditions structurelles des choix : qualité de l'habitat, accès au marché de l'énergie.* ». La

volonté de dépasser la solution localement dominante est une nouvelle fois réaffirmée un peu plus tard dans le document : « *Vers la fin des ateliers, les participants ont évoqué la possibilité d'écrire un guide à destination des professionnels afin de les orienter vers un accompagnement qui ne serait plus centré sur les écogestes* ». Les participants suggèrent par ailleurs d'autres logiques d'action en appelant par exemple à mettre en place des instances de gestion pour les logements énergivores, qui permettraient de réunir l'ensemble des acteurs concernés (bailleurs, fournisseurs d'énergie, élus, habitants) afin de trouver une issue positive pour le locataire.

Enfin, dans le guide d'une trentaine de pages où ils proposent un ensemble de conseils à destination de ceux qui éprouvent des difficultés d'accès à l'énergie, leur mise à distance des éco-gestes est visible aussi bien à travers la position qu'ils leur confèrent dans le guide (les dernières pages) et dans le registre de transmission dont ils usent (grande prudence, déculpabilisation). En effet, non seulement les participants du groupe de travail consacrent simplement quelques pages aux éco-gestes qu'ils positionnent à la fin du guide mais surtout ils réservent trois pages de propos liminaires à cette section, qui révèlent leur position nuancée vis-à-vis de ces conseils pédagogiques. La prudence avec laquelle ils transmettent les techniques d'économie d'énergie à leurs pairs et l'attention qu'ils accordent à ne pas les responsabiliser vis-à-vis de leur situation énergétique témoignent de leur rapport distant à cette logique d'intervention. De plus, ils repolitisent le problème en procédant à une montée en généralité qui renvoie à des principes généraux d'organisation sociale tels que l'équité et la justice sociale, une dimension constitutive de la politisation des problèmes pour de nombreux chercheurs en science politique (Leca, 1971 ; Duchesne, Haegel, 2004 ; Hamidi, 2006) : « *nous avons conscience qu'il y a des problèmes globaux d'inégalités dans notre société qui dépassent la connaissance des éco-gestes* » (voir l'image ci-dessous).

## MAIS AVANT TOUT, ON VOUDRAIT VOUS DIRE

Nous ne sommes pas des donneurs de leçons. Si les problèmes de maîtrise de l'énergie n'étaient dus qu'à un manque de connaissances, le problème serait réglé et non en augmentation. La phrase que nous avons le plus entendu en élaborant le guide était "ah mais oui moi aussi je fais ça !"

On souhaite vous aider à vivre mieux avec quelques trucs et astuces. Mais nous avons conscience qu'il y a des problèmes globaux d'inégalités dans notre société qui dépassent la connaissance des écogestes.

Figure 3.4. Guide des Astucieux, page 31

Pour ne pas se mettre en échec il faut bien se connaître et savoir ce que l'on est prêt à changer.

**ALORS**

Vous avez par exemple du entendre dire qu'il faut que la température des pièces soit de 18° C. C'est en effet la température à laquelle on dépense le moins tout en chauffant les pièces.  
**OUI MAIS VOILA.** C'est différent d'être dans une pièce à 18°C juste le soir où d'y vivre toute la journée.  
**OUI MAIS VOILA.** Quand on est malade, déprimé ou qu'on vieillit, il n'est pas facile de se sentir bien dans une pièce à peine chauffée.

**FAITES  
CE QUE VOUS POUVEZ**

Figure 3.5. Guide des Astucieux, page 32

Le débat public local sur la transition énergétique fait donc émerger une représentation rivale du problème portée par un groupe d'habitants en situation de précarité énergétique. Ces policy outsiders (Dupuy, Halpern, 2009), conviés temporairement par les pouvoirs locaux à prendre la parole sur un problème dont ils font l'expérience, contestent l'instrumentation de la politique portée par les policy insiders (CCAS de Nantes, fournisseurs d'énergie, association d'aide à domicile). Ils opèrent une redéfinition de la précarité énergétique (comme un enjeu à la fois politique, technique et locatif) et rejettent la solution dominante à l'échelle locale (sensibilisation aux éco-gestes). L'irruption des publics-cibles dans l'espace délibératif provoque ainsi une remise en cause du cadrage local porté par la coalition discursive, celui-ci se heurtant à l'expérience sensible des publics.

### C. Quand deux experts accompagnent le recadrage du problème

Deux acteurs incarnant une figure d'expert du sujet vont intervenir au cours du processus participatif, l'une pour animer une communauté **(1)**, l'autre pour présenter les enjeux du problème en séance publique **(2)**. Toutes deux portent un cadrage extra-individuel du problème.

#### 1. Le retour de la sociologue comme prestataire : la mise en forme du discours contestataire des publics

L'animation de la communauté des Astucieux s'inscrit dans le cadre d'une recherche-action sur la précarité énergétique cofinancée par Audencia et Nantes Métropole, menée de juillet 2016 à mai 2017 par la sociologue. Sa posture est autant celle d'une professionnelle de la participation chargée de l'animation d'un groupe d'habitants que d'une chercheuse en situation d'observation participante sur son terrain d'enquête. Que ce soit avec l'une ou l'autre de ses « casquettes », elle assume de poursuivre une finalité extrascientifique consistant à tenter de faire évoluer les représentations locales du problème.

Dans son rapport, la sociologue explicite son objectif pendant toute la recherche-action : « *J'avais pour ambition, à travers cette recherche-action, de **changer le regard sur la précarité énergétique** et de tester, avec les personnes concernées par ces difficultés, **d'autres manières de faire, non-culpabilisantes et stigmatisantes.** » ». Par cette formule, elle indique clairement son objectif de redéfinition du problème et de ses modalités de traitement : rompre avec une approche responsabilisante en s'appuyant sur la participation de ceux qui font l'expérience du*

problème. Tout au long du processus participatif, l'activité de la sociologue avec le groupe des Astucieux est donc indissociable de cette motivation qui constitue en quelque sorte l'arrière-plan de son action. D'une certaine façon, c'est muni de cet objectif qu'elle s'engage dans l'accompagnement des publics à la participation citoyenne. Or, la sociologue anime non seulement les temps de discussion à huit clos entre les participants mais surtout elle participe à l'élaboration des différents supports de publicisation qui vont permettre de leur donner un écho au sein de l'espace politico-administratif local (guide, rapports écrits, restitutions orales). Cette opération se réalise alors nécessairement en étant ajustée, au moins partiellement, à son objectif de transformation des représentations locales du problème. Finalement, l'analyse de la contestation de l'instrument par les participants gagne à prendre en compte le fait que les discours contestataires portés par ces derniers (tels qu'ils sont saisissables à travers les archives disponibles) sont mis en forme et parfois même mis en récit par la sociologue. Ils ne sont donc pas entièrement autonomes : ils sont coproduits. Ce constat ne conduit pas à relativiser ou à mettre en doute l'opposition au cadrage dominant par les cibles de l'action publique mais à souligner que leur prise de parole a été médiée par un tiers, et que ce tiers poursuivait une finalité (imposer localement des représentations alternatives du problème) qui l'a disposé à mettre en forme le discours des publics dans un sens qui contribue à l'atteindre.

Cette mobilisation de la scientifique pour redéfinir le problème et son mode de régulation ne se produit d'ailleurs pas uniquement lors du débat public de 2016-2017. Pendant son passage au CCAS de Nantes jusqu'en 2015, elle avertit les travailleurs sociaux et les responsables de l'administration sur les risques d'une intervention excessivement centrée sur l'accompagnement aux éco-gestes. Cette perspective est d'ailleurs visiblement partagée par de nombreux agents de terrain qui constatent une opposition croissante des destinataires à cette modalité d'intervention publique.

Enquêteur : Le côté responsabilisant des éco-gestes dont vous parliez à l'instant, vous le faites remonter ce constat ?

Eléonore : Oui et il est partagé, c'est-à-dire que plus on avance plus les partenaires font remonter que des choses où ils arrivaient à mobiliser des gens avant ils y arrivent plus. **Parce que les gens veulent plus venir ou parce qu'il commence à y avoir de la colère.** C'est-à-dire les personnes qui disent non mais vraiment vous m'avez fait venir pour me dire de mettre un couvercle sur ma casserole alors que ma vitre est pétée depuis six mois. **Et que ça génère une très grande frustration de certains usagers.** » [Extrait d'entretien du 10/11/2021]

Sa tentative de redéfinition du problème et de la solution s'observe également à travers le fait qu'elle se mobilise durant toute sa présence au sein de l'institution pour structurer une action coordonnée entre les différentes directions afin d'apporter une réponse globale à

la précarité énergétique. Le 30 mai 2013, la sociologue réunit un « groupe de travail précarité énergétique » composé de plusieurs directions de la ville (direction de l'action sociale, de la santé publique) et de la métropole (direction de l'énergie et du climat, direction de l'habitat) afin de les inciter à construire une « *feuille de route commune* »<sup>150</sup>. Lors de cette réunion, elle affirme auprès des agents territoriaux : « *Agir contre ce risque, c'est prendre en compte la qualité du logement, l'énergie et les revenus donc agir en transversalité et en complémentarité avec d'autres directions et acteurs institutionnels* ». Elle martèle à plusieurs reprises l'importance de développer une action partenariale sur un problème qu'elle qualifie de « *structurel* ». Un an après, le 12 juin 2014, elle recommande de nouveau de construire une action intersectorielle impliquant ces mêmes directions municipales (action sociale) et métropolitaines (habitat, énergie-climat), affirmant que « *la précarité énergétique est un enjeu qui ne concerne pas plus un pôle qu'un autre* »<sup>151</sup>. S'il ne s'agit donc pas d'un plaidoyer pour la disparition de la sensibilisation aux éco-gestes comme réponse à la précarité énergétique, la sociologue se mobilise pour faire évoluer la régulation du problème d'un mode sectoriel à un mode intersectoriel et transversal. Ce type de mobilisation qui cherche à mettre en lien plusieurs secteurs, c'est-à-dire à défaire des logiques de sectorisation instituées, est en même temps une tentative de reproblématisation de l'enjeu (Douillet *et al.*, 2019). La sociologue cherche ici à redéfinir la précarité énergétique et sa prise en charge autour de leviers extra-individuels (isolation thermique, aide financière, tarifs de l'énergie abordables).

## 2. L'audition publique d'une association experte du sujet (CLER) : diffusion d'un cadrage du problème axé sur la rénovation énergétique

Le dispositif participatif prévoyait également un cycle d'auditions publiques qui permettent au grand public et aux quatre citoyens de la commission indépendante du débat d'enrichir leur connaissance des enjeux grâce à l'intervention de spécialistes. Dans ce cadre, une salariée du CLER occupant un poste de « responsable de projets précarité énergétique » est invitée à intervenir en qualité d'experte de la précarité énergétique. Pendant une trentaine de minutes, elle aborde ce qu'elle identifie comme les principaux enjeux de la précarité énergétique<sup>152</sup>. Elle présente son diagnostic du problème (augmentation de la part des charges incompressibles dans les dépenses des ménages, mauvaise isolation thermique des logements, prix de l'énergie) et un

---

<sup>150</sup> Extrait du document de présentation réalisé par la sociologue en 2013.

<sup>151</sup> Extrait d'un document rédigé par la sociologue le 12/06/2014.

<sup>152</sup> L'audition publique est disponible en vidéo (38 min) : <https://www.youtube.com/watch?v=7Y0WUEZyIoc>

ensemble d'actions permettant de le réduire (affiner le ciblage des publics en produisant une cartographie territoriale des logements énergivores, renforcer les moyens pour la rénovation énergétique des ménages les plus modestes, mettre en place un fonds d'aide aux petits travaux, faciliter la médiation entre bailleurs et locataires pour inciter les premiers à la rénovation énergétique de leur logement). La sensibilisation aux économies d'énergie n'est pas évoquée lors de son intervention, ni comme élément de diagnostic, ni comme solution.

Dans le rapport final de la commission (2017), il est écrit : «  *finalement, l'enjeu local serait bien de mettre en ordre de marche et de coordonner tous ces acteurs de la rénovation énergétique des bâtiments, du financement, de la médiation, de l'accompagnement socio-budgétaire, etc. [...] Les collectivités territoriales pourraient animer des réseaux d'acteurs rassemblant travailleurs sociaux, acteurs de l'énergie et de l'habitat, organiser la transversalité dans leurs propres services, intervenir dans la médiation entre bailleurs et locataires.* ». En réalité, cet appel à la construction d'une gouvernance locale polycentrique du problème sous l'impulsion de la collectivité reprend presque mot pour mot une des suggestions formulées par la salariée du Cler lors de son intervention. La parole experte est donc inscrite dans le rapport final à destination des élus locaux.

#### D. Effets de la participation citoyenne sur la conduite de l'action publique : évolution des représentations, maintien des dispositifs d'action

En proposant un espace d'expression à ceux qui font l'expérience quotidienne de la précarité énergétique, le dispositif participatif fait émerger une représentation concurrente du problème à l'échelle locale. Jusque-là monopolisée par la coalition d'acteurs locaux composée de professionnels du secteur public, associatif et privé, l'activité de production de sens autour de la précarité énergétique est temporairement réappropriée par ceux qui vivent la privation d'énergie. La redéfinition du problème et la contestation du principal mode d'intervention par les cibles de l'action publique sont publicisées dans l'espace politico-administratif par différents médiums (1). Pourtant, l'effet de cette participation contestataire sur l'action publique reste relativement faible : si elle donne lieu à des changements d'ordre symboliques (2), les évolutions matérielles se limitent à un renforcement de l'existant, c'est-à-dire des moyens alloués à des instruments déjà en oeuvre (3).

## 1. Modes de circulation des discussions à huis-clos dans le champ politico-administratif

Si des supports de publicisation coproduits par la sociologue vont permettre de faire circuler la parole de ces individus dans l'espace politico-administratif local, un autre document écrit restitue les conclusions issues des discussions au sein du groupe des Astucieux. En effet, la commission indépendante du grand débat est chargée de synthétiser les retours d'expérience et les préconisations formulées par toutes les communautés d'habitants dans un rapport à destination des élus devant servir à éclairer la décision politique. Ce document est rendu public en septembre 2017. En réalité, plutôt que d'une retranscription fidèle des échanges tenus au sein des communautés, la commission produit une série de recommandations simplifiées qui s'appuient sur une lecture attentive des productions des communautés et qui sont aisément réappropriables politiquement et administrativement. Dans la partie du rapport consacrée à la précarité énergétique, deux éléments peuvent être relevés. D'une part, la commission suggère de positionner le problème de la précarité énergétique au rang des priorités de l'agenda politique local. Une fonctionnaire de la direction chargée de l'organisation et de l'animation du débat public se rappelle d'ailleurs que « *la commission ils ont fait une trentaine de préconisations adressées aux élus et ils ont dit « on a aucun classement entre les préconisations sauf la première qu'est la précarité énergétique et la question de l'habitat* » [Extrait d'entretien, 18/06/2020]. D'autre part, le rapport de la commission évoque les principaux enjeux afférents à la précarité énergétique qui ressortent du grand débat. La collectivité est invitée à prioriser son action et à augmenter ses moyens sur le repérage et l'accompagnement des publics en vulnérabilité énergétique, sur la rénovation énergétique des logements et sur la prise en compte de la dimension « mobilité » du problème. Le rapport suggère par ailleurs de mobiliser les ressources locales au service des plus démunis via plusieurs voies : réinjecter les retombées financières de la production d'énergies renouvelables dans la rénovation énergétique, mettre en place un fonds pour financer des petits travaux et développer l'auto-réhabilitation. Dans cet ensemble d'enjeux identifiés comme prioritaires, la question de la maîtrise des consommations d'énergie individuels via la sensibilisation des populations aux éco-gestes n'est pas mentionnée.

Pourtant, pour les membres du groupe des Astucieux, les effets de la participation sur l'action publique ont été jugés décevants. Alors que ces individus en difficultés énergétiques espéraient à travers le processus participatif impulser une dynamique institutionnelle de concertation et de changement, ils ont vécu l'après-dispositif comment une période



d'immobilisme et de surdité politiques. Le sentiment d'une absence de traduction institutionnelle des propositions et revendications formulées lors de leur séquence participative a réactivé leur méfiance initiale vis-à-vis des institutions et confirmé leur crainte d'avoir participé inutilement. Dans son rapport, la sociologue relate : « *L'arrêt du dispositif a été brutal pour les participants qui souhaitaient poursuivre le projet et réunir les acteurs locaux, élus, bailleurs, fournisseurs, sur les enjeux de la maîtrise de l'énergie. Le ton et les mots ont été parfois très durs, le sentiment d'être utilisé par la collectivité, qui ne s'était plus exprimé depuis la phase de recrutement, est réapparu.* ». Ce ressenti des participants est intéressant puisqu'il montre comment un dispositif qui promet la démocratisation de l'accès à la décision publique et la possibilité d'un changement « par le bas » peut paradoxalement renforcer le sentiment des gouvernés que ces procédures sont des faux-semblants démocratiques sans effet sur les orientations des gouvernants. Mais le sociologue ne peut se contenter de reprendre à son compte l'appréciation indigène des effets de la participation citoyenne sur l'action publique, en l'occurrence considérés comme nuls. Nous tenterons donc de saisir ces effets avec néanmoins toute la prudence que cet exercice impose compte tenu des difficultés à établir des liens de causalité parfaitement clairs entre participation et action publique (Mazeaud *et al.*, 2012).

## 2. Les effets de la participation sur l'action publique : des changements symboliques

Concernant les effets des dispositifs participatifs sur l'action publique, « *la thèse de l'inanité est aussi peu valable que celle de la révolution par la participation* » (Mazeaud *et al.*, 2012, p. 4). Si les dispositifs bouleversent rarement le cours de l'action publique, ils peuvent toutefois produire des effets directs sur le contenu des politiques publiques, des effets indirects sur la carrière du problème (évolution des représentations, émergence de nouveaux savoirs) ou en termes d'apprentissage des acteurs (Mazeaud, 2012). Concernant le dispositif participatif nantais, il représente un temps fort à la fois de légitimation du problème et de circulation de représentations concurrentes de celui-ci par les publics-cibles. Toutefois, la réappropriation politico-administrative des revendications et des désaccords qui se sont exprimés reste relativement faible. Malgré le rejet par les populations de la réponse principale à la précarité énergétique déployée à l'échelle locale, ni la conduite de l'action publique ni les jeux d'acteurs autour du problème ne s'en trouvent radicalement bousculés. Les effets du dispositif participatif sur l'action publique consistent surtout en une priorisation du problème à l'agenda politique et en des évolutions d'ordre symboliques (diminution du recours à la catégorie « précarité énergétique » au profit de celle de « vulnérabilité énergétique »).

D'abord, de nouveaux glissements sémantiques sont notables. Dans les documents administratifs, la catégorie de « précarité énergétique » disparaît au profit du terme de « vulnérabilité énergétique ». Le rejet de la catégorie institutionnelle de précarité énergétique par les populations locales qui se sont investies dans le dispositif est parvenu jusqu'aux fonctionnaires de l'administration et aux élus. Un agent de la direction Energie-Climat de la métropole, en charge de l'animation du grand-débat, indique :

« [...] J'ai plus la temporalité exacte mais je crois que quand la commission du débat nous remet son rapport, y'a déjà des choses sur les questions de la précarité énergétique, qu'on appelle plus précarité énergétique, qu'on appelle vulnérabilité énergétique, parce que les gens nous disent « on veut pas être des précaires, on est vulnérables mais c'est pas de notre fait...avec les moyens qu'on a on nous contraint à vivre dans des logements insalubres, on est pas précaire au départ, c'est le logement dans lequel on vit qui nous rend précaire. » » [Entretien avec un fonctionnaire de la direction métropolitaine énergie-climat, 06/02/2020]

Cette évolution sémantique, dûe au rejet de la catégorie par les cibles de l'action publique, se traduit par l'émergence de nouvelles notions dans les documents politiques et administratifs : « vulnérabilité énergétique » donc, mais également « accès à l'énergie » et « droit à l'énergie » viennent contester le monopole exercé jusque-là par la formule « maîtrise de l'énergie » quand il s'agissait d'évoquer les enjeux afférents à la précarité énergétique. Ces ajustements sémantiques traduisent la prise en compte du point de vue des publics par les acteurs locaux et véhiculent en même temps de nouvelles représentations du problème, la nouvelle dénomination faisant passer le diagnostic du problème d'une logique d'internalité (qui privilégie les explications internes à l'individu : l'état de précarité financière de la personne comme cause des difficultés énergétiques) à une logique d'externalité (qui privilégie des explications externes : les difficultés énergétiques sont causées par un logement défaillant qui vulnérabilise la personne).

Aussi, ce temps de participation citoyenne produit une acculturation de nombreux élus au problème, alors qu'il est politiquement porté jusque-là uniquement par deux élues, celle à la grande pauvreté et celle à la solidarité et aux personnes âgées. Concrètement, le grand débat nantais conduit à « l'entrée en politique » (Barthe, 2003) de la précarité énergétique, c'est-à-dire au moment où il bascule véritablement dans le champ politique et cesse d'être cantonné principalement au champ administratif<sup>153</sup>. La mise en visibilité dont le problème bénéficie à l'occasion du dispositif participatif engendre une réappropriation politique plus large du sujet

---

<sup>153</sup> Rappelons toutefois que J. Rolland est élue en 2014 sur un programme comportant la proposition (n°68) suivante : « *mettre en œuvre un plan ambitieux de lutte contre la précarité énergétique avec tous les partenaires* ».

par l'ensemble des élus locaux. Le problème devient en quelque sorte incontournable pour les responsables politiques locaux. L'inscription de plusieurs mesures d'action estampillées « lutte contre la précarité énergétique » dans le document cadre de la politique locale de transition énergétique témoigne de sa priorisation à l'agenda politique et d'une impulsion politique concrète.

### 3. Des changements matériels : un renforcement de l'existant

Le dispositif participatif produit un renforcement de l'existant plutôt qu'une rupture ou une bifurcation dans la conduite de l'action publique locale. Les élus métropolitains procèdent à la validation politique d'une « feuille de route » de la transition énergétique issue des délibérations du grand débat. En matière de lutte contre la précarité énergétique, elle comprend les engagements suivants : doubler le nombre d'accompagnement à la rénovation énergétique des ménages modestes, doubler le nombre d'aides financières accordées dans le cadre du FSL énergie et ouvrir un second éco-appartement. Ces trois modalités d'action sont déjà en œuvre sur le territoire mais l'exécutif métropolitain (et nantais s'agissant du second éco-appart<sup>154</sup>) décide d'intensifier leur déploiement en renforçant les moyens qui leur sont alloués. Concernant le FSL, il voit d'abord sa gestion transférée du Conseil Départemental à Nantes métropole en 2017 pour l'ensemble des 24 communes du territoire métropolitain<sup>155</sup>. Pour un fonctionnaire de la direction de l'Énergie, ce transfert représente une opération principalement symbolique visant à montrer que l'administration locale réalise des impulsions dans sa gestion de la précarité énergétique suite au débat public : *« ce n'est pas une réponse directe mais en gros il ne se passe rien après que les Astucieux aient existé, y'a un moment où ils se disent faut quand même qu'on fasse des trucs quoi. Et donc ça sort [le FSL métropolitain] »*. Une réforme substantielle du FSL énergie intervient cependant de façon effective en 2020 (par réécriture de son « règlement intérieur ») afin de corriger les multiples carences qui l'affectent (taux important de non-recours<sup>156</sup>, critères d'éligibilité très stricts<sup>157</sup>, obligation de solliciter un travailleur social pour formuler une demande d'aide, montants d'aide particulièrement faibles<sup>158</sup>). Cette révision conduit notamment à l'élargissement de l'assiette des bénéficiaires et

---

<sup>154</sup> La municipalité de Nantes se dotera d'une déclinaison nantaise de la feuille de route métropolitaine comprenant ses propres engagements municipaux en matière de transition énergétique.

<sup>155</sup> Dans l'organigramme de la collectivité, le service FSL (métropolitain) est intégré à la direction de l'action sociale (municipale).

<sup>156</sup> Seulement 74% du budget FSL métropolitain en 2018 a été consommé, soit 1 341 000€.

<sup>157</sup> Jusqu'en 2019, il fallait être allocataire du RSA pour être éligible au FSL énergie métropolitain.

<sup>158</sup> Moyenne d'aide en 2018 pour l'énergie : 190€ par ménage pour l'année.

à l'augmentation du barème des aides (le tout à budget constant, d'autres volets du FSL ayant donc perdu des ressources). S'agissant de l'éco-appartement, dispositif construit pour lutter contre la précarité énergétique en sensibilisant les populations locales aux économies d'énergie, les élus actent sa duplication sur un autre quartier de la ville de Nantes malgré la contestation par les publics cibles de la logique d'action qui le fonde. La prise de parole des populations faisant l'expérience de la précarité énergétique n'a donc pas pour effet de mettre en cause la modalité d'intervention dominante sur le problème. Enfin, la rénovation énergétique bénéficie de dotations supplémentaires et devient un outil plus clairement intégré à la stratégie locale de lutte contre la précarité énergétique, cherchant à cibler davantage de ménages précaires. Les effets du dispositif participatif sont donc de l'ordre du renforcement de l'existant par une augmentation, effective ou prévue, des moyens alloués à trois dispositifs déjà mis en œuvre.

Sur un plan théorique, ce constat de l'effet limité de la participation sur l'action publique rejoint les analyses de politistes spécialistes des dispositifs de démocratie participative. Les instruments participatifs permettraient de légitimer les décisions politiques par les *inputs*, c'est-à-dire en mettant en scène une concertation démocratique (qui est en réalité très souvent la mobilisation d'une minorité socialement homogène, bien que notre cas d'étude soit un contre-exemple) plutôt que par les *outputs*, c'est-à-dire le contenu des orientations politiques, qui chercheraient par exemple à réduire les inégalités et à modifier la distribution des ressources entre groupes sociaux (Donzelot, Epstein, 2006 ; De Maillard, Sintomer, 2007). Pour autant, les recherches les plus abouties sur le sujet (Mazeaud *et al.*, 2012 ; Gourgues *et al.*, 2013) considèrent que peu de travaux se consacrent réellement à la question des effets de la participation sur l'action publique, cette dernière étant plutôt traitée de façon transversale dans la littérature. Pour leurs auteurs, de nombreux travaux (en particulier nord-américains) qui prétendent saisir les effets de la participation sur l'action publique s'intéressent finalement moins aux effets qu'à la qualité et au design des procédures participatives, qui plus est dans une perspective souvent normative qui cherche à identifier celle qui correspond le plus à l'idéal démocratique. Les effets sont donc jugés à l'aune de la procédure, à partir d'une méthodologie peu étayée et contestable. Mazeaud *et al.* (2012) recommandent de rester prudent quant à l'analyse des effets de la participation car ils estiment difficile d'imputer des évolutions à une seule variable explicative (le dispositif participatif), d'autant plus lorsque ces changements ne sont pas articulés à une analyse fine des pratiques et des intérêts des acteurs locaux qui fabriquent ordinairement l'action publique. D'autres politistes considèrent que, quand bien même les institutions politiques gardent le contrôle sur les procédures participatives (Blatrix,

2009 ; Gourgues *et al.*, 2013) et les utilisent essentiellement dans une perspective stratégique visant à affaiblir les corps intermédiaires (Rui, 2006), elles peuvent néanmoins produire des effets sur les pratiques et les représentations des acteurs. En s'appuyant sur la littérature existante, Mazeaud *et al.* (2012) dégagent quatre types d'effets des dispositifs participatifs sur l'action publique : effet sur le fonctionnement administratif (évolution des représentations et pratiques des agents), effet sur le contenu des politiques publiques (ajout ou modification d'un instrument, changement dans la répartition des ressources), effet sur le périmètre de discussion public (élargissement du champ de réflexion) ou effet sur les rapports de force entre acteurs (montée en puissance d'acteurs marginaux, perte de légitimité d'acteurs dominants). Sur notre objet, le débat public a contribué à une extension du périmètre de discussion du problème (principalement à ses dimensions techniques et locatives) et à une évolution des représentations portées par les acteurs locaux (travailleurs sociaux, techniciens, responsables d'administration, élus) par leur confrontation au savoir expérientiel des victimes du problème (qui l'ont redéfini et ont contesté le mode d'intervention dominant). En revanche, le changement dans les représentations des acteurs ne s'est pas accompagné d'une redéfinition du contenu de l'action publique, à travers par exemple l'adoption de nouveaux instruments d'action publique. Des moyens financiers et humains supplémentaires ont été affectés à la politique publique mais à destination de dispositifs déjà existants tandis que l'accompagnement aux économies d'énergie s'est maintenu comme la modalité d'intervention dominante sur la précarité énergétique.

## **Conclusion II**

L'émergence dans l'espace public de la parole des victimes de la précarité énergétique à l'occasion d'un dispositif participatif organisé en 2016-2017 vient contester le cadrage local du problème porté par la coalition discursive. Elle diffuse des représentations concurrentes qui accréditent la figure naissante de l'individu en privation d'énergie vivant dans un logement énergivore qui l'appauvrit. L'intervention sur les conduites énergétiques individuelles comme modalité de réponse publique au problème est critiquée par les cibles de l'action publique sur la base de leur savoir expérientiel. En cela, le débat public n'a pas réduit ou neutralisé la contestation : il l'a précisément provoqué en constituant une opportunité de l'exprimer pour les populations précaires recrutées. Pour autant, les changements induits par la mise en débat et la contestation qu'elle suscite paraissent limités en dehors du périmètre symbolique (catégories discursives et représentations) : le gouvernement des conduites énergétiques continue d'être un pilier de la régulation locale du problème.

### Conclusion chapitre 3

En 2016, la ville de Nantes finance un deuxième dispositif d'accompagnement aux économies d'énergie, l'éco-appartement. Le mode d'instrumentation de la politique locale en matière de lutte contre la précarité énergétique impulsé en 2013 est renforcé : la régulation du problème passe de nouveau par l'incitation faite aux habitants précaires d'adopter des conduites énergétiques économes. Deux grands résultats se dégagent de ce chapitre qui vient clore l'histoire des débuts de la « carrière » des instruments du gouvernement local des conduites énergétiques. Premièrement, l'adhésion de nouveaux acteurs au discours individualisant porté par la coalition public/privé/associatif est facilitée à la fois par l'expertise limitée de ces acteurs locaux sur ce nouveau problème public et par leurs intérêts à prendre part à un dispositif de sensibilisation aux économies d'énergie. Le premier facteur, à savoir le rôle du savoir dans le processus de structuration de l'action collective, apparaît relativement sous-estimé par les travaux de sociologie de l'action publique. Ce chapitre montre, à travers l'étude du traitement public de la précarité énergétique sur un territoire local, le rôle de la connaissance dans la production de l'action publique. Les agents publics et associatifs qui sont missionnés pour élaborer des solutions sur un problème récent sans détenir une expertise spécifique et qui évoluent à l'intérieur d'une chaîne de responsabilité souple et courte (peu d'injonctions hiérarchiques, peu d'intermédiaires, vision politique floue) sont largement guidés par leurs dispositions professionnelles, leurs connaissances immédiates et le discours localement dominant. Les perceptions du problème qui structurent l'action de ces acteurs peuvent néanmoins évoluer au cours d'un processus relationnel caractérisé par une confrontation à des savoirs alternatifs de type scientifique (porté par un acteur doté d'une légitimité académique - une sociologue) ou expérientiel<sup>159</sup> (porté par des individus faisant l'expérience du problème - le groupe des Astucieux) et par des moments de rupture (des « épreuves de réalité » qui confrontent les croyances des acteurs à la matérialité du monde social – les conditions de vie des populations locales). Ce processus, jalonné d'interactions entre publics-cibles, techniciens, décideurs et scientifiques, donne lieu à des moments d'apprentissage (De Maillard, 2014 ; Lascoumes, Le Galès, 2018) qui font évoluer les représentations des policy-insiders. Ainsi, la posture analytique consistant à saisir la production de l'action publique à travers les dynamiques relationnelles de savoirs (articulation et concurrence entre savoirs profanes, savoirs professionnels, savoirs pratiques et savoirs scientifiques) et d'apprentissages (résultant de cette

---

<sup>159</sup> Sur la notion de savoir « expérientiel », voir par exemple Demailly, Garnoussi, 2015.

confrontation de formes différentes de savoirs) représente une perspective heuristique pour la compréhension des processus d'action publique qui permet de ne pas s'enfermer dans une analyse purement stratégique par les intérêts des acteurs. Deuxièmement, le chapitre montre comment un dispositif participatif est utilisé par des individus faisant l'expérience de la précarité énergétique pour redéfinir le problème, contester sa mise en instrument et proposer des réponses alternatives. Initialement réticents à intégrer un cadre participatif institutionnalisé, les publics-cibles se saisissent finalement du dispositif « grand débat » comme d'une fenêtre d'opportunité pour contester l'action publique. Cet usage est favorisé à la fois par la situation d'interaction en huis-clos qui permet à des individus pour la plupart peu habitués à la prise de parole publique de s'autoriser une expression critique, et par l'agenda personnel de l'animatrice des discussions (la sociologue recrutée par le CCAS de Nantes entre 2012 et 2015) qui poursuit l'objectif de modifier les représentations locales dominantes sur le problème. Nos résultats rejoignent ceux des travaux de sociologie de la participation qui voient dans les dispositifs participatifs un lieu possible d'expression de la conflictualité sociale et de critique de l'action publique (Carrel, 2006 ; Carrel, Talpin, 2012 ; Seguin, 2015) plutôt que ceux qui argumentent en faveur d'une neutralisation du conflit. En revanche, notre étude confirme que les effets de la participation sur l'action publique à court et moyen terme sont limités : le gouvernement des conduites énergétiques demeure le mode d'intervention dominant sur le problème à l'échelle locale après la séquence participative. Les effets d'apprentissage des professionnels de terrain et des élus locaux par la participation citoyenne sont à relativiser au regard du maintien des pratiques et des dispositifs d'intervention, rejoignant ici les conclusions de Boisseuil (2018) sur la capacité d'apprentissage restreinte des institutions publiques. Néanmoins, des effets d'apprentissages d'ordre cognitifs s'observent chez les acteurs : les techniciens, les directeurs d'administration et les élus locaux intègrent dans leur diagnostic du problème des aspects techniques et locatifs, tandis que l'image de l'habitant en privation d'énergie émerge définitivement au côté de celle du surconsommateur d'énergie.





## CONCLUSION PARTIE I

Dans cette première partie de la thèse, nous cherchions à comprendre pourquoi et comment la politique nantaise en matière de précarité énergétique s'est structurée autour de deux instruments de gouvernement des conduites énergétiques au début des années 2010. En adoptant une échelle d'observation mésosociale et microsociale permettant de retracer la genèse de ces instruments, nous avons voulu tester l'hypothèse 1 selon laquelle « *le système d'acteurs locaux qui a impulsé une intervention de lutte contre la précarité énergétique avait des intérêts (matériels, symboliques, instrumentaux) à s'engager dans le financement et/ou la mise en œuvre d'instruments d'incitation à la sobriété énergétique à destination des catégories populaires* » et l'hypothèse 2 faisant valoir que « *les acteurs locaux à l'initiative d'une intervention publique territoriale en matière de lutte contre la précarité énergétique ont porté un cadrage individualisant du problème [...] ce qui a légitimé le recours à des instruments de gouvernement des conduites* » (cf. introduction générale de la thèse). Au terme de cette première partie, nos résultats valident ces deux hypothèses.

En effet, le **chapitre 2** a montré que l'émergence d'un gouvernement des conduites énergétiques à Nantes tient à une convergence partielle d'intérêts du trio d'acteurs public/privé/associatif qui est en porteur. A travers les deux instruments nantais de sensibilisation aux économies d'énergie (visites énergie et éco-appartement) qui rendent opératoires le gouvernement local des conduites, le fournisseur d'énergie voit une occasion de réduire le nombre de ses clients en situation d'impayés d'énergie et améliore son image en finançant un dispositif social ; la municipalité peut déployer une solution déjà disponible, à bas coût et alors même qu'elle n'a pas les compétences en interne, tout en désengorgeant le guichet de son CCAS ; enfin, l'association obtient de nouvelles sources de financement public et se distingue au sein d'un univers associatif concurrentiel en proposant un outil d'intervention sur un segment de l'action sociale qui intéresse de façon croissante les pouvoirs publics. La légitimation de l'instrument passe ensuite par la production discursive de ce trio (fournisseur d'énergie, municipalité, association) qui met en avant des explications comportementales du problème (mauvais choix de consommation des individus) et valorise une solution d'ordre individuelle (adoption de pratiques énergétiques économes) qui s'imposent dans l'espace d'action publique local. Nous rejoignons la position de Dubuisson-Quellier (2016) qui fait valoir l'idée que la légitimation d'une intervention sur les conduites passe par l'établissement d'une causalité entre problème public et comportement individuel. Toutefois, ce lien inscrit

dans la définition du problème n'est pas nécessairement un préalable au déploiement du gouvernement des conduites : notre étude de cas montre qu'il peut se construire en parallèle, par un processus itératif d'aller-retour entre production discursive et mise en œuvre de l'instrument au cours duquel elles s'alimentent et se légitiment mutuellement. Sur un plan théorique plus large, nos résultats renforcent les propositions scientifiques qui considèrent d'un côté les expériences professionnelles ordinaires comme déterminantes dans la construction des cadres cognitifs et normatifs disponibles localement, et de l'autre les savoirs et les discours comme ayant des effets majeurs sur les processus sociopolitiques. Des modes de perception du monde social sous-tendus par des jugements moraux et normatifs (« les pauvres préfèrent acheter des télévisions plutôt que de payer leurs factures », « les gens ont des impayés d'énergie parce qu'ils ont de mauvaises pratiques de consommation »), confortées à l'occasion d'expériences professionnelles et véhiculées par des agents de terrain, peuvent activement contribuer à fabriquer, légitimer et maintenir des programmes d'intervention publique. Ainsi, l'analyse de l'instrumentation de la politique de lutte contre la précarité énergétique par un gouvernement local apporte des éléments de connaissance sur les processus locaux de fabrication et de légitimation du gouvernement des conduites énergétiques, en montrant qu'ils sont non seulement le résultat d'intérêts bien compris d'acteurs mais aussi et surtout de croyances qui trouvent à circuler par du discours.

Mais alors que la coalition discursive s'élargit autour d'un second dispositif comportemental, les premières contestations du cadrage et du mode d'intervention dominant émergent (**chapitre 3**). Sous l'effet à la fois de la circulation du savoir scientifique produit par une sociologue recrutée au sein du CCAS, des « épreuves de réalité » vécues par la médiatrice associative et de l'irruption des cibles de l'action publique dans l'espace délibératif local, les discours évoluent pour intégrer progressivement les aspects techniques et localisés de la précarité énergétique. Le dispositif participatif rend discutable (Barthe, 2003) un problème qui avait été confisqué par un petit groupe d'acteurs et cadré sous l'angle comportemental : il débouche sur la contestation de l'instrument privilégié par les pouvoirs locaux pour résorber le problème. L'image du « mauvais consommateur » n'est plus hégémonique : celle de l'individu en « privation d'énergie » émerge à ses côtés. À partir de 2016, le facteur comportemental reste central mais devient un élément parmi d'autres du diagnostic du problème posé par les acteurs locaux. Leur interprétation de la précarité énergétique s'articule de plus en plus autour du triptyque structurel revenu/logement/coût de l'énergie, ce qui montre la réappropriation progressive à l'échelle locale du cadrage national dominant. Elle intègre également des

éléments ayant trait aux ruptures dans les trajectoires individuelles comme l'exposition à un aléa social (les « accidents de la vie » comme le chômage, la maladie ou une séparation familiale) et à l'entrée dans un nouveau logement (de mauvaise qualité thermique). Relativement cantonné au champ administratif jusque-là, le problème entre véritablement dans le champ politique lors de cette séquence en étant porté à la connaissance de nombreux élus et en faisant l'objet de plusieurs décisions politiques à la fois de la municipalité et de la métropole. Pour autant, nos résultats rejoignent l'idée que la participation des cibles de l'action publique à la discussion publique n'entraîne pas mécaniquement de changement dans l'action publique, même lorsque ces cibles ont exprimé une opposition aux choix passés, mais plutôt des aménagements symboliques (évolution sémantique, reformulation du cadrage) et un renforcement des dispositifs matériels existants.



## **PARTIE II**

**La mise en oeuvre du gouvernement local des conduites énergétiques**

**Pratiques d'accompagnement aux économies d'énergie par les agents de terrain et  
facteurs de consolidation des dispositifs**



## Introduction

Qui sont les agents du gouvernement des conduites dans les territoires locaux, quels sens donnent-ils à leur activité et comment gouvernent-ils concrètement les comportements des fractions précarisées des classes populaires ? A Nantes, dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique, des agents nantais sont missionnés pour relayer des normes de consommation d'énergie auprès des populations précaires dans le cadre d'une interaction directe en « face-à-face ». Or, rares sont les enquêtes portant sur le travail concret des agents missionnés localement pour sensibiliser aux économies d'énergie les fractions précarisées de la population dans le cadre d'un rapport social direct avec cette cible. Plus largement, les pratiques des agents de terrain par lesquelles s'opérationnalise le gouvernement des conduites des classes populaires, ou ce que certains nomment « le gouvernement des pauvres » (Dubois, 2009 ; Chelle, 2012), restent un objet sous-investi par le travail empirique, qui dénote d'ailleurs de l'intérêt théorique conséquent qui lui est porté et qui s'ancre le plus souvent dans une approche foucauldienne ou bourdieusienne en termes de disciplinarisation, de contrôle social et de domination.

Nous nous inscrivons ici dans une sociologie du guichet positionnée théoriquement à la croisée d'une sociologie interactionniste attentive aux pratiques concrètes des agents, à leurs interactions avec les usagers, aux stratégies de fabrication du consentement et aux processus de construction de sens, et à une sociologie dispositionnaliste attentive aux propriétés sociales, dispositions sociales et aux différentes socialisations des agents (Lahire, 2013 ; Darmon, 2008, 2010). A partir de cette grille théorique, nous proposons de documenter l'activité de conseil en économies d'énergie réalisée par des agents publics et associatifs auprès de fractions précaires de la population (contenu des messages, modes d'énonciation, types de relations avec l'utilisateur) et de saisir le rapport symbolique que ces agents entretiennent avec leur activité (le sens qu'ils donnent à ce qu'ils font, les attributs qu'ils rattachent à la prescription d'éco-gestes). Nous cherchons également à saisir les facteurs de consolidation de cette forme d'action publique ayant pour objet de réorienter les comportements énergétiques des populations précaires. En mettant en œuvre une solution (individuelle) pourtant partiellement désajustée à leur diagnostic (structurel et multifactoriel) du problème au moment de l'enquête (qui émerge notamment à la suite du débat public nantais de 2017), les acteurs locaux (agents de terrain mais également responsables administratifs et élus) interrogent le sociologue quant aux conditions de la pérennisation de leur adhésion (financer, mettre en œuvre) à ces dispositifs locaux d'accompagnement aux éco-gestes. Au-delà de la question des intérêts déjà évoquée dans la

première partie de la thèse, qu'est-ce qui « fait tenir » ces dispositifs au sens où ils continuent d'emporter l'adhésion des acteurs locaux dans la durée ? Quels sont les objectifs implicitement poursuivis et quels sont les principes normatifs ou philosophiques intériorisés par les différents acteurs locaux qui rendent acceptables et légitimes à leurs yeux ces dispositifs comportementaux ? Et si la réduction des dépenses énergétiques n'était finalement pas la fonction principale des dispositifs d'éducation aux économies d'énergie ? Nous proposons d'interroger dans cette partie les logiques de sens des acteurs et la façon dont elles participent à consolider le gouvernement des conduites.

Dans cette partie, nous dialoguons principalement avec les travaux critiques du travail social français (Donzelot, 1977 ; Verdès-Leroux, 1978 ; Fassin, Memmi, 2004 ; Bresson, 2006 ; Astier, 2009 ; Vrancken, Macquart, 2012 ; Chelle, 2012 ; Perrin-Heredia, 2016) et ceux portant plus largement sur les pratiques des agents évoluant dans les *street-level organizations* (Dubois, 1999 ; Siblot, 2003, 2006 ; Watkins-Hayes, 2009 ; Brodtkin, 2011 ; Weill, 2017). A partir d'un cas d'étude portant sur les pratiques de prescription en matière de consommation d'énergie sur le territoire nantais, nous espérons apporter une contribution à la sociologie du travail social et aux travaux de sociologie de l'action publique qui s'intéressent à l'intervention des pouvoirs locaux sur les comportements individuels des administrés.

Le **chapitre 4** montre les opérations de réappropriation et d'ajustement des normes institutionnelles par les agents prescripteurs d'éco-gestes (sur fond d'une importante réflexivité vis-à-vis de leur pratiques) et les différentes formes d'investissement de leur activité prescriptive (nous proposons quatre idéaux-types d'agents prescripteurs) en les resituant dans l'espace des positions sociales, des dispositions sociales et des trajectoires de socialisation. Le chapitre éclaire également la réinterprétation par les agents des propriétés de leur activité : accompagner vers les économies d'énergie des populations précaires serait un outil de renforcement de leur pouvoir d'agir, de reconnaissance sociale et de valorisation de leurs savoirs d'usage ou encore de subversion de l'ordre politique, bien au-delà de sa seule capacité à réduire les dépenses d'énergie. Nous soutenons que cette appropriation pratique et symbolique de l'activité-prescriptive permet à certains de ces agents de reconstruire du sens autour d'une mission professionnelle qui peut générer ponctuellement des formes d'inconfort et alimenter des doutes quant à son utilité sociale.



Le **chapitre 5** montre comment l'impératif de transition écologique des modes de vie dans un contexte d'urgence climatique contribue à la légitimation de la sensibilisation aux économies d'énergie des classes populaires. Autant les agents-prescripteurs que les décideurs locaux rattachent un objectif environnemental (souvent implicite) aux deux dispositifs locaux d'incitation des pauvres aux économies d'énergie, celui d'œuvrer à la « transition écologique » et au « développement durable », au-delà de l'objectif social de lutte contre la précarité énergétique. Cette rationalité environnementale participe grandement à la consolidation des instruments locaux du gouvernement des conduites énergétiques qui se retrouvent alors légitimés par une cause d'intérêt général.



## Chapitre 4 / L'appropriation pratique et symbolique de l'accompagnement aux éco-gestes par les agents prescripteurs

### Introduction

« Chauffez à 19°C le jour et 16°C la nuit ; chaque degré de chauffage au-dessus des 19°C augmente de 7% votre facture d'énergie ; prendre une douche plutôt qu'un bain ; pensez à bien dégivrer votre congélateur ; pensez à mettre un couvercle sur la casserole quand vous faites bouillir de l'eau ; fermez vos volets à la tombée de la nuit ; utiliser les programmes courts lorsque la vaisselle est peu sale ; éteignez vos multiprises car même en veille les appareils consomment ! ». L'ensemble de ces prescriptions en matière de consommation d'énergie est relayé quotidiennement par des agents de terrain, publics ou associatifs, qui interviennent auprès des populations locales en situation de précarité énergétique. Ce que certains nomment la « morale de la consommation d'énergie » (Cacciari, 2017a) est loin d'être novatrice puisqu'elle a émergé dans le cadre des politiques environnementales dans les années 1970 qui cherchaient à l'époque, après le premier choc pétrolier, à réduire la demande globale d'énergie. Depuis une quinzaine d'années, dans le cadre de politiques locales, elles sont orientées vers un groupe social en particulier : les classes populaires urbaines, notamment ses fractions précarisées les plus en difficultés face au paiement de l'énergie. A travers un ensemble de conseils en économie d'énergie, ces publics sont incités à modifier leurs habitudes de consommation pour faire diminuer le montant de leurs factures d'énergie et prévenir ainsi leurs difficultés de paiement.

Dans le sillage d'une approche foucauldienne en termes de gouvernementalité<sup>160</sup> et/ou de discipline<sup>161</sup>, une abondante littérature aborde les interventions publiques centrées sur les comportements individuels comme des entreprises d'encadrement, de responsabilisation et de disciplinarisation des populations. Que ce soit dans le domaine de la santé publique (Berlivet, 2004; Fassin, Memmi, 2004), de la parentalité (Donzelot, 1977; Boucher, 2012), du chômage (Mauger, 2001; Divay, 2008; Faure, 2008; Chelle, 2012), de l'urbanisme et du logement

---

<sup>160</sup> Concept défini par Foucault (2004, p.111) comme une forme particulière d'exercice du pouvoir de l'Etat sur les populations reposant sur des savoirs (économie, statistiques) et des instruments techniques (dispositifs de sécurité). La gouvernementalité s'exerce sur des populations.

<sup>161</sup> Concept de Foucault (2004) qui renvoie à une autre forme d'exercice du pouvoir politique sur les individus reposant sur des technologies de surveillance et de correction qui visent à encadrer, façonner et corriger des comportements individuels considérés comme déviants. La discipline s'exerce sur des corps individuels.

(Roudil, 2015a, 2023; Reigner, 2015; Adam, 2016; Hamman, 2018), de l'économie domestique (Perrin-Heredia, 2014, 2016) ou de l'environnement et de la consommation (Rumpala, 2009; Comby, Grossetête, 2012; Pautard, 2015), de multiples travaux analysent de façon critique les dispositifs qui cherchent à agir sur les conduites des individus, en y décelant une individualisation des problèmes sociaux et des formes de contrôle, de moralisation, de disciplinarisation et de disqualification des populations. En reprenant cette posture théorique, des travaux récents soulignent que les dispositifs de sensibilisation aux économies d'énergie adressés aux populations précaires en difficultés énergétiques exerceraient des effets de contrôle, de moralisation et de stigmatisation (Cacciari, 2017a; Desvallées, 2019; Malier, 2022), tandis qu'ils présenteraient le risque de délégitimer leurs savoirs d'usage (Roudil, 2015b). Certains parlent même de « *pratiques moralisantes voire paternalistes, éthiquement discutables parce qu'elles font porter une responsabilité excessive sur les individus dans une situation d'inégalités sociales et environnementales* » (Labussière, Nadaï, 2015, p. 127). Si la richesse de cette littérature est indéniable, nous identifions quatre limites. Premièrement, certains de ces travaux s'intéressent à des dispositifs qui n'engagent aucune interaction sociale physique avec leurs cibles (campagnes de prévention radiophoniques, télévisuelles ou écrites). Sur notre objet de recherche, les messages sont relayés par des agents dans le cadre d'un rapport social direct avec les populations, au sein de leur logement ou dans un lieu d'accueil de la municipalité. L'activité concrète de prescription menée par des agents de terrain auprès des populations à des échelons infra-territoriaux (c'est-à-dire l'exercice concret du gouvernement des conduites dans un face-à-face) reste finalement un objet largement sous-investi par le travail empirique<sup>162</sup>. Deuxièmement, une série de travaux récents portant spécifiquement sur des programmes locaux d'éducation aux économies d'énergie s'intéressent davantage à la réception des prescriptions par les publics-cibles et plus globalement à leur rapport à la consommation d'énergie qu'aux pratiques de transmission des agents (Roudil, 2015b; Desvallées, 2019; Robert, 2021; Comby, Malier, 2021; Malier, 2022). Troisièmement, les rares enquêtes qui proposent une analyse des pratiques de prescription en matière de consommation d'énergie auprès des catégories populaires offrent des résultats contradictoires : certains observent des professionnels qui attribuent la responsabilité du problème aux individus et n'hésitent pas à moraliser leurs pratiques énergétiques et budgétaires (Cacciari, 2017a), tandis que d'autres affirment qu'ils sont

---

<sup>162</sup> On notera néanmoins les travaux qui étudient, plus ou moins exhaustivement, les pratiques des agents dans le cadre d'une interaction directe avec des populations en matière de conseil socio-budgétaire (Perrin-Heredia, 2016), d'éducation financière (Lazarus 2016), de conseil énergétique (Cacciari, 2017a, 2017b ; Malier, 2022) et de retour à l'emploi (Divay, 2008).

clairvoyants sur le désajustement de leurs conseils vis-à-vis des situations des ménages (Bouillon *et al.*, 2015; Lévy-Vroelant *et al.*, 2015) et sur les facteurs extra-comportementaux qui concourent à leurs difficultés (Le Roux, 2015). Quatrièmement, si la perception savante du monde social établit que ce sont des pratiques « paternalistes » et « éthiquement discutables », quelle est la perception des professionnels vis-à-vis de leur activité ? Au-delà de la mise en œuvre pratique, le rapport symbolique des agents vis-à-vis du conseil en matière de consommation d'énergie, c'est-à-dire le sens qu'ils donnent à leur activité et les propriétés qu'ils lui rattachent, reste à documenter.

Pour parer à ces quatre limites et angles morts de la littérature, nous proposons une analyse de l'action publique par le bas consistant à porter la focale sur les pratiques concrètes des agents qui sont chargés de conseiller les populations locales précaires en matière de consommation d'énergie. Sur un plan théorique, nous pensons heuristique de dépasser une approche en termes de domination, de contrôle social et de culpabilisation des usagers (Avenel, Duvoux, 2020). Plutôt que de réaffirmer *a priori* le point de vue savant et parfois peu étayé empiriquement qui domine dans les travaux portant sur ce type d'intervention publique, nous proposons d'examiner minutieusement les pratiques concrètes des agents-prescripteurs et de saisir le rapport symbolique qu'ils entretiennent avec leur activité, à la croisée d'une sociologie interactionniste et dispositionnaliste. Ce positionnement théorique permet de se mettre à distance à la fois d'une posture dénonciatrice (les agents du conseil en économie d'énergie *a priori* comme contrôleurs exerçant un encadrement des classes populaires et participant à la conservation de l'ordre social) et d'une posture justificatrice (les agents qui relaient des éco-gestes n'exercent aucune forme d'autorité et de normalisation, et contribuent au confort et à l'émancipation des ménages précaires). S'il est incontestable que les agents enquêtés s'adonnent à une activité normative, il s'agit pour nous d'éclairer autant la question du *comment* (comment ces agents gouvernent-ils concrètement les conduites énergétiques des populations ?) que celle du *pourquoi* (quel sens donnent-ils à ce qu'ils font ?) et du *qui* (qui sont ces agents-prescripteurs qui mettent en œuvre le gouvernement local des conduites énergétiques ?).

Dans un premier temps, nous montrons que les agents de terrain chargés de relayer les éco-gestes investissent différemment leur rôle de prescripteur mais qu'ils ont en commun de ne pas se résumer à des entités passives de normalisation, à des « flics » assurant le contrôle social des pauvres. Ils adaptent leurs messages selon les situations sociales et techniques des usagers, veillent à la forme de leur discours (mise à l'écart du mode injonctif, stratégies d'euphémisation

de l'autorité et de la responsabilisation) et ne se cantonnent pas à la transmission stricte d'une liste d'éco-gestes **(I)**. Dans un second temps, nous analysons le rapport symbolique qu'ils entretiennent vis-à-vis de leur activité prescriptive. Dépassant largement la signification institutionnellement rattachée à ce type de dispositif (permettre aux populations précaires de « maîtriser » leur consommation d'énergie pour faire baisser le montant de leur facture), les agents s'adonnent à une réinterprétation des propriétés et des effets de l'accompagnement aux économies d'énergie, opération nécessaire pour certains d'entre eux afin de continuer de donner du sens à leur mission **(II)**.

## I. Aménagements et appropriations de l'activité prescriptive par les professionnels

Dans cette première partie, nous saisissons des phénomènes qui se jouent à une échelle d'observation microsociale<sup>163</sup>. La sociologie de la mise en œuvre attentive au travail quotidien des agents publics et associatifs évoluant au sein des *street-level organizations*, à leurs interactions avec les usagers et à leurs propriétés sociales sert de cadre d'analyse à cette section (Dubois, 1999; Siblot, 2003, 2006; Spire, 2008; Watkins-Hayes, 2009; Brodtkin, 2011; Weill, 2017). Ces travaux mettent en lumière les marges de manœuvre que s'aménagent ces acteurs dans l'exercice de leurs activités afin d'atteindre, dans un contexte de contraintes multiples, les objectifs souvent flous qui leur sont assignés. Ils invitent à saisir l'action publique « par le bas », par les pratiques des agents de terrain, tant l'imprévisibilité et la variabilité de ces dernières sont au principe du contenu réel des politiques publiques. En observant les pratiques concrètes des agents publics et associatifs missionnés localement pour accompagner les populations précaires vers des comportements sobres en énergie, nous avons pu repérer différentes formes d'investissement de l'activité prescriptive. Elles révèlent que les agents-prescripteurs ne sont pas des automates qui relaient passivement une série d'injonctions comportementales sur un mode systématique et responsabilisant mais qu'ils contrôlent et adaptent leurs messages autant sur la forme que sur le fond afin d'euphémiser leurs effets potentiellement culpabilisants pour les publics **(A)**. Si les capacités de réflexivité et d'appropriation de l'activité normative est inégale selon les agents, tous entretiennent un rapport singulier à leur mission de prescription **(B)**. Cette réappropriation active de leur activité prescriptive constitue pour certains de ces agents de terrain une condition indispensable au maintien de leur adhésion au travail.

---

<sup>163</sup> Les données mobilisées dans ce chapitre sont issues de deux types de matériaux. Premièrement, des entretiens semi-directifs conduits avec des agents institutionnels ou associatifs qui réalisent sur le territoire un travail d'accompagnement à la maîtrise de l'énergie auprès des populations précaires. Lorsque cela a été possible, plusieurs entretiens ont été réalisés avec ces agents à des périodes différentes, de façon à mesurer une éventuelle évolution de leurs représentations dans le temps. En second lieu, l'enquête s'appuie sur une observation participante du travail de ces agents dans le cadre des deux instruments locaux de sensibilisation aux éco-gestes (éco-appartement et visites énergie à domicile).

Tableau 3. Caractéristiques sociales des agents-prescripteurs nantais

Prénom (modifié)	Age	Statut matrimonial	Institution de rattachement	Type de contrat	Diplômes, formations	Fonction dans les dispositifs étudiés	Autres fonctions	Revenu
Viviane	46	En couple avec enfants	CCAS de Nantes	CDI	Licence CESF	Coordinatrice éco-appart		2900€
Yvonne	51	En couple avec enfants	CCAS de Nantes	CDD	BTS secrétariat, DU gérontologie, Brevet d'Etat d'animation (BPJEPS)	Animatrice éco-appart		1550€
Jacques	68	En couple	Association CLCV	Bénévole	BTS génie électrique	Animateur ateliers éco-appart	Multiples activités bénévoles	4000€
Brice	42	En couple avec enfants	Association Alisée	CDI	BTS électronique, Formations sur les énergies renouvelables	Animateur ateliers éco-appart	Médiation à domicile, formation de travailleurs sociaux, accompagnement aux usages après rénovation	1900€
Noémie	52	Divorcée avec enfant	Association Anaf	CDI	CAP couture, diplôme TISF	Médiatrice énergie		1800€
Sandrine	35	En couple avec enfant	Association Anaf	CDI	Licence CESF, BAFA	Médiatrice énergie	Développement de projets (nutrition, vacances)	1900€
Benjamin	25	Célibataire	Association Anaf	CDI	Master 2 cadre d'intervention en terrain sensible	Médiateur énergie	Médiation numérique, développement de projets	1900€
Samira	29	Célibataire	Nantes métropole	CDD	Licence CESF	Médiatrice énergie		1500€
Philippine	53	Divorcée avec enfant	Association Cime	CDI	DUT carrières sociales, AVS, BAFA	Animatrice d'ateliers à l'éco-appart	Médiation bailleur, organisation d'actions sur le développement durable	3000€
Fanny	55		CCAS de Nantes	CDI	BEP secrétariat	Animatrice d'ateliers à l'éco-appart	Conseil budgétaire	



## A. Adapter les messages normatifs et minimiser les effets de sur-responsabilisation : une communication contrôlée par les agents prescripteurs

Nous montrons que la plupart des agents, dotés d'une forte réflexivité vis-à-vis de leur activité, ont conscience des effets potentiellement culpabilisants des messages normatifs dont ils sont la courroie de transmission, ce qui les amène à travailler la forme de leur discours pour se mettre à distance d'une posture moralisatrice et injonctive (1). Sur le fond, ils cherchent à adapter les recommandations aux caractéristiques singulières de la situation et proposent un contenu normatif partiellement différencié en fonction des individus (2). Certains agents se réapproprient d'ailleurs certaines normes institutionnelles en les reformulant ou en les délégitimant auprès des usagers lorsqu'ils les jugent inadaptées ou aux effets limités.

### 1. Veiller à ne pas être moralisateur et injonctif : normaliser avec souplesse

Lors de nos entretiens avec les agents-prescripteurs de conseils en économie d'énergie, plusieurs d'entre eux ont revendiqué leur attachement à une posture d'intervention qui ne soit ni surplombante ni moralisante auprès des populations précaires. Cette médiatrice-énergie formée au travail social déclare par exemple :

« La visite à domicile ça permet aussi cette proximité-là, on fait ensemble... je ne suis pas à dire « il faut faire ça » enfin je n'espère pas en tout cas. **J'espère ne pas être dans la moralisation**, « attention il faut faire ci », après chacun à la liberté de vivre comme il veut. Et ça je trouve que c'est important. [Extrait d'entretien avec Sandrine, médiatrice énergie à l'Anaf, 37 ans, titulaire d'un diplôme d'Etat CESF, 28/02/2020]

Parce que tous les acteurs jouent un rôle (Lagroye, 1997), ces éléments descriptifs sur sa posture professionnelle pourraient relever d'une stratégie d'apparence consistant à vouloir faire montre de sa conformité aux normes socialement et professionnellement valorisées (non-jugement, bienveillance, neutralité). Malier (2022), qui étudie des interventions environnementales consistant à promouvoir des éco-gestes auprès de catégories populaires, note également que leurs responsables et metteurs en œuvre « *cherchaient à tenir à distance l'image d'une entreprise de responsabilisation environnementale normalisatrice et moralisatrice* » (p. 359), valorisaient le fait de ne pas « *culpabiliser* », de ne pas « *être dans le donneur de leçons* ». Qu'en est-il alors réellement des pratiques de Sandrine et des autres agents prescripteurs nantais, au-delà des discours tenus ?

#### a. Prescrire sur le mode du conseil en valorisant le ressenti subjectif

Pour la plupart, les agents procèdent à une transmission prudente des prescriptions comportementales en matière de consommation d'énergie, à l'écart du mode injonctif et en prenant compte du rapport subjectif de l'utilisateur au confort thermique. Ces premiers extraits de terrain permettent d'en rendre compte.

##### Extrait du carnet de terrain, observation VAD n°3, 07/11/2019, Nantes :

La médiatrice (Sandrine) demande à la dame comment elle règle son chauffage. La dame montre du doigt son thermostat. Sandrine regarde et constate que le thermostat est réglé à 22°C. En souriant, elle lui fait savoir que c'est beaucoup, que la température idéale pour « le corps, les économies d'énergie et l'environnement » c'est 19°C. La dame sourit à son tour et indique qu'elle savait que Stéphanie allait lui recommander 19°C parce qu'on lui a déjà dit. **Stéphanie lui précise que c'est l'idéal mais qu'il est important qu'elle se sente bien chez elle donc qu'il n'y a pas d'obligation à mettre la température à 19°C** si ça ne lui convient pas ; l'idée est plutôt d'essayer à une température un peu inférieure, 20°C par exemple, et voir comment elle se sent.

##### Extrait du carnet de terrain, VAD n°21, 01/04/2021 :

Benjamin lui donne des conseils sur la température : « on conseille entre 19 et 21°C la journée et entre 17 et 19°C la nuit, **mais après ça dépend aussi de votre confort** ».

Cette modalité de transmission de la norme institutionnelle de température de chauffage, peu injonctive et contraignante, s'explique en partie par la disposition de ces deux intervenants à adopter une lecture sociologique de la consommation d'énergie. Sandrine et Benjamin ont en effet conscience que consommer de l'énergie est un acte socialement situé. Lors de notre entretien, la première procède par exemple à une différenciation des besoins énergétiques entre les individus en fonction de leur position dans le cycle de vie (enfant, jeune, adulte, personnes âgées) et de leur situation professionnelle (actif/chômeur/inactif). Elle affirme en ce sens que le rapport à la température de chauffe est différent selon que la personne occupe un emploi, connaît une période de chômage ou est à la retraite, car ce statut conditionne son temps de présence dans le logement et par conséquent, ses besoins en énergie. Parce qu'elle considère que les normes de température de chauffage ne sont pas universalisables, qu'elles ne peuvent pas s'appliquer mécaniquement à toutes les situations individuelles, Sandrine laisse aux usagers la possibilité de les adapter conformément à leur ressenti subjectif.

« Quand je vois une personne âgée, quand t'es chez toi et tu ne bouges pas, forcément...ce n'est pas comme nous on est actif, on n'est pas là de la journée...mais je comprends qu'à 18°C ou 19°C tu te cailles. Et que **si ton niveau de confort c'est de 20°C je ne vais pas te dire de te mettre à 18**. Ou 19. Et je pense qu'il faut qu'on respecte les **libertés de chacun**. » [Extrait d'entretien, 28/02/2020]

La fin de l'extrait d'entretien indique que cette conception procède également de son attachement à la liberté de choix et de comportement de ses usagers. Pour de nombreux travailleurs sociaux, le respect du libre choix de la personne est un principe cardinal de leur pratique professionnelle (UNCCAS, 2014). Parmi nos enquêtés, dont huit sur les dix ont été formés au travail social ou ont exercé une mission dans le champ du travail social, l'attention accordée au fait de ne pas opprimer la liberté de comportement de ceux qui sont les destinataires des conseils en économie d'énergie est bien présente, dans les discours avec l'enquêteur comme dans la pratique. Si certaines normes comme celles de la température de chauffe sont transmises de façon très régulière par les agents, elles sont néanmoins diffusées sur un mode peu injonctif, souple, qui laisse à l'utilisateur une marge de liberté quant à son application. Les agents ne font donc pas référence aux normes en matière de consommation d'énergie de façon stricte et autoritaire. La recommandation est directement suivie d'un rappel sur la possibilité d'adapter sa mise en œuvre en fonction de ses besoins subjectifs en confort. Si les médiateurs-énergie à domicile que sont Benjamin et Sandrine réalisent cette opération, des animateurs d'ateliers à l'éco-appartement peuvent également faire preuve d'une telle vigilance.

Extrait du carnet de terrain, atelier de l'éco-appart, 01/10/2021 :

Une participante fait observer que les heures creuses sont contraignantes car elles sont entre 22h et 6h ce qui suppose de faire par exemple ses machines à laver assez tard. Philippine [présidente d'une association locale à caractère socio-environnementale, intervenante de l'atelier du jour] acquiesce : « il ne faut pas non plus que l'énergie devienne un problème qui vous empêche de vivre bien chez vous. Il ne faut pas vous lever dans la nuit pour faire une machine hein ».

Extrait du carnet de terrain, atelier sur les économies d'eau à l'éco-appart, 30/09/2021 :

Jacques [président d'une association de défense des consommateurs] indique aux participants : « les éco-gestes c'est nous qui choisissons, on peut décider d'être dans une démarche de sobriété choisie et alors **c'est nous qui fixons le curseur entre économie et confort** ; sachant que c'est un jeu d'équilibre qui peut être différent entre deux personnes donc **surtout on ne stigmatise pas, on donne des repères** ». Yvonne, l'animatrice permanente de l'éco-appart, rajoute : « **oui on ne dit pas aux gens ce qu'il faut faire** mais comment ça se passe, c'est donner la conscience ».

Dans les deux situations, la précision qui suit la recommandation n'est pas anodine : elle affirme la prééminence du confort individuel sur les économies d'énergie. Face au second extrait, on pourrait toutefois se demander dans quelle mesure la présence de l'enquêteur vient perturber la situation d'interaction et encourage la présentation de ces éléments de justification par les animateurs de l'atelier. Les agents prescripteurs se seraient-ils adonnés à de telles précisions sur leurs bonnes intentions en l'absence de l'enquêteur ? La fin de l'extrait s'apparente en effet presque davantage à la réponse d'un enquêté dans le cadre d'un entretien qu'à une interaction entre des intervenants et des publics cibles. Pour autant, il est certain que les agents prescripteurs d'éco-gestes travaillent à la forme de leur discours afin qu'il ne soit pas

vécu par les récepteurs comme moralisateur et culpabilisant. Pour ces professionnels, le mode d'énonciation et de transmission des éco-gestes apparaît comme un élément indispensable à la réussite de l'intervention. Certains indiquent avoir réalisé un travail spécifique au début de leur prise de fonction pour maîtriser leur discours, c'est à dire le mettre à distance du mode injonctif et responsabilisant, comme cette médiatrice énergie :

Enquêteur : La formulation des conseils c'est quelque chose auquel vous accordez une importance ?  
Samira : Ouais alors on est obligé parce que sinon la visite se passe mal. Si on est là pour juger la personne la visite elle part en échec tout de suite, la personne va se braquer [...] il faut adapter son discours pour amener la personne à, et ça **c'est un gros travail que j'ai dû faire au début des visites à domicile pour ne pas être jugeante**...fin ce n'est pas être jugeante parce que moi je ne vais pas juger les gens mais en tout cas ne pas avoir un discours qui peut être vécu comme jugeant. Et ça c'est très important quand on fait des visites à domicile, surtout sur la consommation d'énergie et les éco-gestes. [Entretien avec une médiatrice énergie rattachée à Nantes métropole, 16/03/2022]

On notera qu'au-delà d'une considération éthique, ce travail d'éloignement d'une posture moralisatrice dans la transmission des éco-gestes est également utilisé par les agents comme une ressource stratégique. En effet, il est perçu comme un moyen de faciliter l'établissement d'une relation de confiance avec l'utilisateur, c'est-à-dire de nouer des rapports d'accompagnement qui favorisent l'orientation « douce » des conduites des usagers, sans recours à la coercition (ce qui n'est pas sans faire écho sur ce point à la « gouvernementalité » décrite par Foucault). Cette même enquête l'indique encore plus clairement dans l'extrait d'entretien suivant :

« [...] Devoir créer du lien en 1h30 avec la personne pour qu'elle puisse nous expliquer sa façon de vivre, qu'on puisse avoir des conseils personnalisés, en même temps pas jugeant, **en fait l'amener à changer ses pratiques sans la forcer**, juste en essayant de lui donner des astuces **sans la juger** non plus, fin tout ça c'est très particulier à faire, et faut réussir à le faire en un temps record. »

La souplesse dans la transmission de la norme semble s'opérer plus particulièrement auprès des personnes âgées. Etat de santé fragile voire dégradé, temps de présence élevé dans le logement, besoin de chaleur plus important, les caractéristiques de ces populations conduisent les agents-prescripteurs à adapter leurs messages et notamment à ne pas insister dans la diffusion des normes de température. L'attention particulière envers ce groupe social se retrouve chez l'ensemble des agents réalisant des visites énergie à domicile.

#### b. Objectiver les contraintes sociotechniques dans l'énonciation de la norme générique

Il arrive que les agents de terrain diffusent des normes comportementales en matière de consommation d'énergie en rappelant que leur mise en œuvre pratique est tributaire de contextes sociotechniques plus ou moins facilitateurs : qualité thermique du logement, source

d'énergie du logement et niveau de revenu. La consommation d'énergie est alors réencadrée dans sa dimension sociale : la sobriété énergétique est reliée à des contextes sociaux et techniques, présentés aux usagers comme pouvant contraindre leurs efforts. Ainsi, les agents peuvent intégrer dans leur discours un bref moment d'objectivation des structures techniques (logement, équipements électriques, source d'énergie...) et économiques (fiscalité énergétique, coût de l'abonnement chez un fournisseur d'énergie, capital économique de l'individu) qui pèsent sur les choix ou les consommations énergétiques des individus, reconnaissant ainsi auprès d'eux que leurs marges de manœuvre sont limitées. Notons que cette opération est loin d'être systématisée à chaque énonciation d'une recommandation mais les agents peuvent parfois y recourir, montrant ainsi leur conscience des contraintes sociotechniques des usagers et leur volonté de les expliciter afin de neutraliser un effet potentiellement culpabilisant d'une mise en œuvre incomplète des recommandations par le consommateur pauvre.

Extrait du carnet de terrain, atelier à l'éco-appart sur les éco-gestes, 31/10/2021 :

Le diaporama montre que la plus grande part de la facture provient de la consommation liée au chauffage. Jacques ajoute : « mais **si vous vivez dans une passoire thermique vous pouvez faire tous les éco-gestes ça ne changera rien**. Je pense notamment aux jeunes qui n'ont pas toujours les moyens de louer de la qualité sur le marché très tendu à Nantes »

Extrait du carnet de terrain, atelier à l'éco-appart sur les éco-gestes, 30/09/2021 :

L'animatrice de l'éco-appart, Yvonne, déclare : « **on dit aux gens de changer leurs équipements ménagers mais encore faut-il avoir les moyens de les changer**. Sachez quand même qu'il existe des aides pour ça, le mieux c'est d'aller voir au CCAS »

Ces deux extraits d'ateliers à l'éco-appart montrent que les agents-prescripteurs se livrent parfois à une reconnaissance des contraintes techniques et économiques qui pèsent sur les populations précaires dans l'adoption d'un mode de vie plus économe en énergie. Certains agents, pleinement conscients du poids des structures dans la consommation énergétique individuelle, conçoivent d'ailleurs leur rôle comme celui d'un « *déculpabilisateur* »<sup>164</sup>. Pour eux, le sens d'une intervention peut aussi être d'objectiver les facteurs extra-individuels qui concourent aux difficultés énergétiques du ménage et ainsi d'attester de sa responsabilité limitée voire inexistante dans sa situation. Faute de connaître l'ensemble des éléments composant une facture d'énergie (consommation, abonnement et taxes) et parfois les déterminants structurels de la consommation d'énergie (qualité du logement, performance des équipements électriques), certains individus en précarité énergétique se sentent responsables du montant élevé de leurs

---

<sup>164</sup>Entretien du 02/07/2019 avec une médiatrice énergie, technicienne d'intervention sociale et familiale (TISF), 34 ans.

factures d'énergie et de leur incapacité à les honorer. Ils craignent de se voir attribuer le stigmate du surconsommateur d'énergie ou du mauvais payeur. Face à ces situations, certains médiateurs énergie n'hésitent pas à expliquer les structures techniques ou les mécanismes économiques qui échappent aux consommateurs et qui contribuent au montant élevé de leurs dépenses énergétiques (performance thermique du logement, taxes sur les énergies, coût de l'abonnement). A l'opposé d'une logique de responsabilisation de l'individu face à sa consommation d'énergie, ils opèrent un renversement du caractère potentiellement responsabilisant de l'intervention en reconnaissant auprès de l'utilisateur les limites de sa capacité d'action individuelle dans la résolution de sa situation énergétique. Ils accompagnent leurs conseils en économie d'énergie d'une mise en visibilité des enjeux structurels qui peuvent participer aux difficultés énergétiques individuelles.

Finalement, la forme par laquelle les agents transmettent les éco-gestes atténue leur caractère potentiel de « standard oppressif » (Holstein, Minkler, 2007), c'est-à-dire de norme institutionnelle susceptible de bafouer les subjectivités individuelles et d'éluder la singularité des contextes sociotechniques dans lesquels les individus évoluent concrètement. Holstein et Minkler utilisent cette notion pour qualifier l'injonction au bien-être qui innerve aujourd'hui les politiques de vieillesse adossées à un modèle idéal de « vieillissement actif ». La capacité des personnes âgées à rester actives est conçue par les politiques publiques comme une condition du bien-être de ces populations, justifiant de leur adresser des injonctions qui les somment de rester actif (Collinet, Delalandre, 2014). Les normes comportementales diffusées à travers le discours institutionnel sont qualifiées de « standard oppressif » par les auteurs en ce qu'elles valorisent un modèle unique de vieillissement auprès d'individus dont les dispositions corporelles ne permettent pas toujours de s'y conformer. En matière de consommation d'énergie, les agents qui transmettent des messages génériques et normatifs euphémisent les effets potentiellement oppressifs de ces « standards » en accordant une attention aux ressentis subjectifs (notamment en matière de confort thermique) et en reconnaissant les marges d'action limitées des individus (explicitation des contraintes sociotechniques). Le caractère « oppressif » du message est ainsi atténué par des modalités de transmission qui le rendent « souple » : l'agent valorise une adaptation de la norme en fonction des besoins subjectifs et contraintes objectives de l'utilisateur.

## 2. Adapter les prescriptions comportementales aux caractéristiques singulières de la situation : différencier le contenu normatif

Si quelques normes sont quasi-systématiquement transmises, les prescriptions comportementales des agents sont dans l'ensemble ajustées aux spécificités de la situation de l'individu. En cela, ils ne se livrent pas à une inculcation systématique et uniforme d'un modèle générique de conduites énergétiques.

### a. Adapter les éco-gestes, ne pas les systématiser

Les agents ne transmettent pas une liste de conseils standardisés et figés en partant du principe qu'ils s'appliqueraient uniformément à tous. D'ailleurs, ils ne sont munis d'aucun script ou argumentaire prédéfinis en matière d'économie d'énergie<sup>165</sup>. En dehors des normes de chauffage transmises quasi-systématiquement, ils cherchent à personnaliser les recommandations en fonction des conditions de logement et des propriétés sociales connues de la personne. Un médiateur énergie à domicile conçoit sa fonction comme celle précisément d'adapter et de trier les éco-gestes selon leur pertinence et leur faisabilité au regard de chaque situation individuelle. Puisque la capacité à faire des économies d'énergie dépend de ressources inégalement distribuées entre les individus (économiques, culturelles, corporelles) et de contraintes de logement spécifiques (qualité thermique du bâti, type de chauffage, mode d'agencement du logement), il considère que les messages qu'il transmet en matière d'économies d'énergie doivent être adaptés à l'utilisateur.

« Si on va voir quelqu'un en disant « vous réglez bien votre chauffage ? » alors qu'il a une fenêtre cassée et que la chaleur est morte le gars il va se dire il est sympa lui mais j'ai un trou dans ma fenêtre. Voilà faut du bon sens et de la pertinence. Après les éco-gestes j'ai quand même le sentiment que c'est beaucoup de bon sens et de petites astuces. Après y'a tellement de documents de l'Ademe, tellement de supports qui existent déjà, je pense que du coup c'est surtout faire le tri **sur ce qui est jouable pour le ménage.** » [Extrait d'entretien avec Benjamin, médiateur énergie à l'Anaf, titulaire d'un diplôme « cadre d'intervention en terrain sensible » 28 ans, 06/05/2021]

Pour une autre médiatrice énergie à domicile, il existe des contextes sociaux qui ne se prêtent pas à la transmission des éco-gestes. Les messages ne sont pas pertinents parce qu'ils sont en décalage avec les caractéristiques de la situation du ménage (gravité de la situation énergétique, marges de manœuvre limitées du ménage, urgences sur d'autres problématiques

---

<sup>165</sup> Contrairement par exemple aux dispositifs étudiés par Malier (2022) dans lesquels les services civiques qui relaient des éco-gestes en porte-à-porte dans des résidences HLM s'appuient sur un « guide du volontaire » qui détaille la liste des éco-gestes à transmettre lors des interventions.

de vie) ou avec les attentes de ce dernier (rejet des éco-gestes, demande sur un autre aspect que du conseil). Prodiguer des conseils en économie d'énergie paraît alors dénué de sens et présente le risque de menacer la relation de confiance avec le ménage. De son point de vue, il n'y a donc pas lieu de systématiser la transmission des éco-gestes. Elle conditionne leur usage à une évaluation des besoins et des attentes du ménage, ainsi qu'à la temporalité domestique.

« J'évalue c'est quoi l'urgence, peut-être que...là j'ai en tête une dame, elle habitait dans un studio, elle était au niveau des huissiers au niveau d'EDF, fin là je...je reviendrai je pense, je rappellerai, prendre des nouvelles, je pourrai revenir, **mais là l'urgence ce n'était pas de la bassiner avec des ampoules quoi**. Donc après j'essaie d'évaluer aussi pour être...puis elle n'aurait pas été réceptive, en plus elle était énervée, fin un moment donné aussi il faut être cohérent quoi, ça ne sert à rien, **je ne vais pas aller la matraquer sur des messages qu'elle n'entendra pas**. Ce n'était pas le moment. Mais après pourquoi pas la rappeler plus tard et puis le faire, mais là ce n'était pas l'urgence du tout. » [Entretien avec Sandrine, médiatrice énergie de l'Anaf, 28/02/2020]

L'observation des visites à domicile révèle que l'intervenante peut choisir de taire une recommandation permettant de réaliser des économies d'énergie face à une pratique pouvant pourtant être considérée comme énergivore. Au regard de la situation corporelle de l'individu (personne âgée, maladie), la médiatrice peut préférer ne pas remettre en cause une habitude de consommation qu'elle juge nécessaire pour son confort.

#### Extrait du carnet de terrain, visite à domicile n°4, 07/11/2019 :

On passe dans la salle de bain. La dame explique déclencher le chauffage et le sèche-serviette lorsqu'elle s'apprête à prendre sa douche sans quoi elle prend froid. Sandrine la conforte dans cet usage, elle lui dit qu'il ne faut pas faire d'économie là-dessus, « *vous avez déjà une santé fragile* ». Mme R. paraît rassurée, elle pensait que Sandrine allait lui dire qu'il fallait faire des économies au vu de la consommation importante générée par ces deux appareils.

#### **b. Inciter à la consommation d'énergie face à un excès de sobriété « subie » : renverser le contenu normatif de la prescription**

Lorsque la privation d'énergie de l'individu atteint un degré trop manifeste, les médiatrices s'y opposent en faisant valoir le droit à un confort minimal. En cela, elles considèrent que la sobriété énergétique « *a du sens lorsque des surplus existent, pas lorsqu'il s'agit de populations situées à des niveaux de survie* » (Aubrée, Bonduelle, 2011, p. 10). Inciter des populations précaires déjà en restriction énergétique à accentuer leurs efforts de sobriété ne fait pas sens aux yeux des agents prescripteurs nantais. En effet, un excès de sobriété est perçu non seulement comme potentiellement frustrant et dévalorisant pour les individus qui s'y livrent mais également comme entrant en contraction avec la norme du bien-être. Lorsque la sobriété énergétique menace la satisfaction des besoins énergétiques de base, elle se fait nécessairement au dépend d'un confort minimal et d'une dégradation de la santé. Les agents s'exposent ici aux



limites de l'instrument qu'ils portent : il ne peut être pertinent qu'à l'attention de ceux qui ont des marges de manœuvre, qui ne sont pas déjà dans la sobriété contrainte. Quand ils font face à des ménages en situation de forte restriction énergétique, les agents renversent alors le contenu de la prescription en encourageant la consommation d'énergie.

Extrait du carnet de terrain, visite à domicile n°2, 24/10/2019 :

La dame détaille ses stratégies d'économie d'énergie. Elle explique qu'elle se sert des heures creuses pour faire ses machines et que dès qu'elle le peut, elle les fait à 30°C. Elle n'allume jamais la lumière lorsqu'il fait jour, elle attend qu'il fasse totalement nuit. De plus, elle ne se sert pas de certaines lumières. Elle raconte que parfois, elle allume des bougies pour éviter d'utiliser la lumière mais « bon, on n'est pas non plus au temps de je ne sais pas quoi... ». Elle fait la liste de tous ses appareils électroménagers en indiquant qu'elle les utilise peu, qu'elle fait très attention et qu'elle consomme peu puisqu'elle est toute seule. Oui, elle utilise bien son grille-pain le matin, mais pas très longtemps. Et puis elle éteint systématiquement les veilles de ses appareils. **Sandrine l'interrompt pour lui dire que ce n'est pas normal, qu'elle ne peut pas vivre à la bougie, qu'elle ne peut pas compter les minutes du grille-pain le matin, qu'elle a le droit de vivre.** Mme G. lui rétorque « oui mais j'ai peur de la facture ».

Pour cette locataire du parc social, la sobriété énergétique n'est pas un choix. Déployer quotidiennement une multitude de techniques pour économiser l'énergie s'impose comme une contrainte liée à des ressources financières limitées et à des appareils de chauffe très énergivores. Ce degré d'attention énergétique est perçu par la médiatrice comme une privation permanente qui dépasse largement le modèle de la sobriété énergétique qu'elle promeut à travers ses conseils sur les éco-gestes. Face à un mode de consommation qui s'écarte de façon ostentatoire des normes sociales dominantes de la modernité et du confort, Sandrine produit un discours à contre-courant de celui qu'elle est censée théoriquement tenir dans le cadre de son intervention. Elle incite la personne à consommer davantage d'énergie, conformément à ses besoins essentiels. De la même façon, cette autre médiatrice énergie est parfois amenée à réacculturer des usagers à une consommation d'énergie non restrictive lorsque ces derniers ont été pendant longtemps contraints d'adopter des stratégies de privation.

« Parfois les gens ont juste une appréhension, ils étaient autrefois dans un logement énergivore, ils ont pris des habitudes d'économie d'énergie, de restriction très forte, ils ont changé de logement et ils ont gardé ces habitudes-là. Et du coup c'est de déconstruire ça avec eux, de leur dire voilà votre logement aujourd'hui il n'est pas si mal classé. » [Entretien avec Samira, médiatrice énergie, titulaire d'un diplôme d'Etat CESF, 29 ans, 16/02/2022]

Le discours des médiatrices est donc adapté en fonction du type de consommateur d'énergie auquel elles font face. Les messages sur les économies d'énergie ne sont pas transmis si le consommateur se trouve déjà sous le seuil des normes de consommation prônées ; au contraire, c'est alors une consommation permettant un niveau de confort minimal qui est encouragée.

### c. Mise à distance de normativités institutionnelles jugées peu pertinentes

Le matériau d'enquête permet également de repérer des opérations de mise à distance et d'hybridation de certains messages par les agents de terrain. Lorsque qu'une recommandation institutionnelle leur apparaît peu pertinente ou que ses effets anticipés sur la facture sont jugés faibles, les agents prescripteurs d'éco-gestes peuvent procéder à sa reformulation ou à sa délégitimation. Ces opérations rappellent que les agents ne sont pas que des émetteurs de messages normatifs : ils sont eux-mêmes des récepteurs qui, en amont de la transmission, peuvent se les réappropriier ou les rejeter. En cela, la typologie d'attitudes des publics-cibles face aux éco-gestes élaborée par Robert (2021) (conformité, réappropriation, non-adhésion) n'est pas propre aux populations mais correspond également à celles des agents prescripteurs.

Lors d'une visite à domicile, une personne évoque sa connaissance d'un éco-geste mais confie sa difficulté à le mettre en œuvre compte tenu de la contrainte qu'il représente à ses yeux. Considérant que cette pratique est vertueuse en théorie mais peu efficace en pratique pour réduire la consommation d'énergie, la médiatrice confirme l'usagère dans son comportement en l'encourageant à ne pas le mettre en application.

#### Extrait du carnet de terrain, visite à domicile n°12, 15/01/2021 :

La dame parle de la box internet et du chauffe-eau qu'il faudrait idéalement éteindre le soir avant de se coucher mais elle trouve ça compliqué de le faire. Sandrine, la médiatrice, lui dit que ce n'est pas un poste sur lequel il faut qu'elle s'embête parce que ça ne lui fera pas réaliser beaucoup d'économies.

De la même façon, le salarié de l'association promotrice des économies d'énergie (Brice) nuance lors d'un atelier de l'éco-appart l'importance d'un message pourtant martelé dans les guides sur les économies d'énergie et tapissé sur les murs de l'éco-appart. Spécialiste de l'énergie, ayant exercé plusieurs années en tant que conseiller-énergie dans un espace info énergie, sa compétence technique lui permet de mettre à distance un message institutionnel qu'il juge non-optimal, et plus exactement de se le réappropriier. Il balaye la norme de température des 19°C en invitant les participants à chauffer conformément à leurs besoins mais il introduit une nouvelle contrepartie : celle de couper systématiquement le chauffage dans les pièces inutilisées. La norme transmise est entièrement refaçonnée par l'agent.

#### Extrait du carnet de terrain, atelier de l'éco-appart, 01/10/2021 :

Concernant le message « chaque 1°C au-dessus de 19°C c'est 7% en plus sur la facture », Brice nuance : « *je tempèrerai un peu l'histoire des 1°C au-dessus c'est 7% sur la facture ; je vous dirai surtout de chauffer là où vous passez le plus de temps, chauffez pour être confortable mais par contre ne chauffez pas les pièces*

*que vous n'occupez pas, ça ne sert à rien. Si vous êtes toujours dans votre salon et dans votre chambre, ne chauffez que ces deux pièces. C'est de cette façon que vous baisserez la facture ».*

Cette mise à distance s'observe également à propos d'une recommandation longtemps émise, notamment par les fournisseurs d'énergie et les guides des agences environnementales, de choisir un contrat d'énergie comprenant l'option « heures pleines/heures creuses ». En effet, les fournisseurs d'énergie peuvent proposer un prix de l'électricité moins cher sur des tranches horaires fixes, généralement pendant la soirée et la nuit, qui correspondent aux périodes de faible consommation sur le réseau électrique national. Initialement, cette mesure cherchait à inciter les consommateurs à déporter leurs actes de consommation d'énergie sur des périodes « creuses » afin de faire baisser la tension sur le réseau électrique dans les périodes diurnes où la demande est forte. Utile aux pouvoirs publics pour alléger le réseau électrique et présentée comme financièrement avantageuse pour les particuliers, elle est pourtant largement nuancée par les deux co-animateurs lors d'un atelier de l'éco-appart.

Extrait du carnet de terrain, atelier de l'éco-appart, 01/10/2021 :

Philippine évoque les heures creuses et pleines mais se montre sceptique sur cette option. Elle considère que pour être rentable, il faut que plus de 50% de la consommation d'énergie du logement se fasse en heures « creuses ». Brice confirme que c'est devenu rare aujourd'hui les cas où cette option est réellement intéressante.

## **Conclusion I.A**

Réflexifs vis-à-vis de leur activité prescriptive, les agents ne s'adonnent pas à une mise en œuvre rigide de messages sur un mode injonctif et insistant : ils investissent le pouvoir discrétionnaire dont ils disposent pour adapter leur discours en fonction des propriétés sociales des usagers et de leurs conditions de logement. Loin d'être de simples automates incarnant passivement « l'appareil de moralisation » de l'Etat (Cacciari, 2017a), conscients des risques de sur-responsabilisation et de culpabilisation, les agents prescripteurs contrôlent les modalités de transmission et le contenu des conseils en économie d'énergie : adaptation en fonction des individus, non-systématisation, réappropriation des messages, renversement du contenu face à une sobriété excessive, reconnaissance des contraintes sociotechniques pesant sur la consommation d'énergie et recherche d'une posture non culpabilisante. Pour nombre d'entre eux travailleurs sociaux de formation, ces opérations sont nécessaires pour ne pas entrer en conflit avec la conception qu'ils se font de leur métier, aux antipodes du contrôle et de la moralisation.

Le constat d'une posture réflexive chez les agents prescripteurs d'éco-gestes, de leurs opérations d'adaptation et de leurs stratégies de minimisation des effets de moralisation invitent alors à renouveler les grilles théoriques pour penser dans leur complexité les pratiques d'accompagnement aux économies d'énergie. Les approches sociologiques en termes de domination portant sur le travail social (Donzelot, 1977; Verdès-Leroux, 1978; Dubois, 1999; Fassin, Memmi, 2004; Bresson, 2006; Macquet, Vrancken, 2012; Perrin-Heredia, 2016) présentent l'intérêt majeur de montrer le caractère inégal des relations entre agents et usagers (le premier détient le pouvoir de définir la situation du second et de lui attribuer ou non des prestations), d'en identifier les manifestations (rapports d'autorité, recours à l'indiscrétion, aux jugements moraux voire à l'agressivité), d'en dévoiler les mécanismes de production (rapports de classe, intériorisation par les agents des normes dominantes) et les effets sociaux (contrôle des classes dominées, contribution au maintien de l'ordre social). Sur notre objet de recherche, il ne s'agit pas de nier la possibilité que ces aspects puissent exister et s'exercer. Il n'est pas non plus question de minimiser le caractère normatif de l'activité de nos agents-prescripteurs : ils promeuvent des comportements énergétiques domestiques et tentent bien d'y conformer les usagers. Toutefois, cette seule approche présente le risque de réifier les agents, c'est-à-dire de les réduire à l'état de simple objet de communication relayant passivement un programme de normalisation et de disciplinarisation des pauvres. Concevoir les agents comme des entités relayant uniformément des injonctions oppressives aux individus précarisés par l'énergie leur ôte une capacité propre d'action et de réflexivité qui empêche d'identifier leur appropriation personnelle du rôle de prescripteur et leurs stratégies d'euphémisation de la violence symbolique véhiculée à travers ce type d'intervention. D'une certaine façon, ce seul point de vue théorique empêche d'apercevoir la diversité et la complexité des pratiques d'accompagnement aux économies d'énergie. Nous plaidons plutôt pour une sociologie du guichet positionnée théoriquement à la croisée d'une sociologie interactionniste attentive aux pratiques concrètes des agents, à leurs interactions avec les usagers, à leurs capacités d'adaptation et à leurs stratégies de fabrication du consentement, et à une sociologie dispositionnaliste attentive aux propriétés sociales et aux différentes socialisations des agents. Les données issues de l'observation minutieuse de l'activité prescriptive des agents, interprétées au prisme de cette grille théorique, révèlent alors l'existence de quatre types de pratiques d'accompagnement aux économies d'énergie.

## B. Des pratiques d'accompagnement aux éco-gestes différenciées : un investissement singulier du rôle de prescripteur

Y'a-t-il différentes modalités d'exercice du gouvernement local des conduites énergétiques ? Nos observations empiriques permettent d'identifier quatre grands types de pratiques de socialisation aux économies d'énergie qui renvoient à des postures d'intervention différentes : *confident, enseignant, gestionnaire et militant*<sup>166</sup>. Dans chacune de ces formes différenciées d'investissement de l'activité prescriptive, l'agent ne se cantonne pas purement et simplement à un rôle de prescripteur : il l'élargit à ce qui fait sens pour lui, à ce qu'il est mais également à ce qu'il perçoit comme un moyen stratégique de faciliter l'adhésion des usagers aux messages normatifs. Nous tentons de resituer ces quatre figures idéales-typiques du prescripteur d'éco-gestes dans l'espace des positions sociales et des expériences socialisatrices des agents pour identifier les logiques sociales qui les favorisent.

Dans l'ensemble, les agents de terrain qui relaient localement des éco-gestes ont des origines sociales plutôt homogènes. Issus de familles de la petite classe moyenne, leurs parents sont souvent des employés, pour beaucoup de la fonction publique d'Etat ou hospitalière, hormis l'une d'entre eux qui a grandi dans une famille populaire. Tous ont connu une mobilité sociale ascendante même lorsque celle-ci correspond à de « petits déplacements sociaux » (Lahire, 2006). Ils appartiennent aujourd'hui aux fractions inférieures, intermédiaires ou supérieures des classes moyennes hormis une enquêtée, celle originaire du monde populaire, qui évolue au sein de la catégorie des « petits-moyens » (Cartier *et al.*, 2008), c'est-à-dire ceux situés « *entre le haut des classes populaires et le bas des classes moyennes* » (p. 11). Cela constitue une différence notable d'appartenance sociale par rapport aux profils d'agents repérés dans l'enquête de Cacciari (2017) portant sur les agents travaillant aux « guichets de la mise énergétique », pourvoyeurs d'aides financières et de conseils en économie d'énergie, qui étaient issus des fractions précaires des classes populaires, faiblement diplômés, engagés dans des contrats courts et peu rémunérés (service civique, contrat aidé), donnant lieu à une proximité sociale objective avec leurs usagers.

---

<sup>166</sup> Voir le tableau n°4 pour une présentation synthétique des quatre idéaux-types (p.293).

## 1. Le confident : écouter l'utilisateur, normaliser avec souplesse

Cette première figure-type d'agent prescripteur de conseils en économie d'énergie est principalement caractérisée par une posture d'écoute active et une souplesse dans la transmission des normes institutionnelles de la consommation d'énergie.

D'une part, ces agents ont un rapport souple à la norme. Si les recommandations transmises en matière de consommation d'énergie sont fidèles aux normes institutionnelles, c'est-à-dire que les opérations de réappropriation du contenu des messages par ces agents sont assez marginales, ils ne les systématisent pas et valorisent la marge de liberté du récepteur quant à ses modalités de mise en œuvre (« *l'idéal c'est 19°C le jour et 17°C la nuit mais après vous faites comme vous voulez parce que c'est aussi important de se sentir bien chez soi* »). Les comportements qui dévient de façon ostentatoire des normes institutionnelles (douche de 20 minutes, température de chauffage de 21°C et plus...) ne sont pas réprimandées ni sous la forme d'une dévalorisation explicite qui viendrait sanctionner symboliquement la pratique ni par une injonction à modifier urgemment cette pratique. Ils font l'objet d'un unique rappel à la norme légitime sur le mode du conseil (« *l'idéal c'est...* » ou « *on conseille généralement de...* ») qui s'accompagne d'une mention quant à l'importance d'un maintien du confort subjectif. Généralement, ce type d'agent ponctue sa réaction face à un comportement déviant vis-à-vis de la norme institutionnelle en conseillant un entre-deux, c'est-à-dire en incitant à l'adoption d'une pratique qui se rapproche de la norme sans pour autant s'y conformer parfaitement, par exemple une température de 20°C concernant le chauffage dans la pièce de vie. Il arrive aussi que ce type d'agent n'adopte pas de posture réactive face au non-respect d'une norme institutionnelle au nom du confort de l'individu, notamment face à des populations âgées.

D'autre part, ces agents laissent une place centrale à l'expression des difficultés des usagers et aux petites conversations informelles lors de leur intervention. Problèmes du quotidien et souffrances, relations familiales et professionnelles, souvenirs et centres d'intérêt, considérations intimes sur la mort et la maladie, sentiment d'arbitraire et d'injustice, les sujets de discussion sont nombreux et dépassent largement le rapport de l'utilisateur à sa consommation d'énergie. Avec ces agents de type *confident*, il n'est d'ailleurs pas rare que les bénéficiaires parlent autant voire davantage que le professionnel au cours de l'intervention, ce dernier se retrouvant essentiellement dans une posture d'écoute active. Créer du lien, inviter à parler de soi, prendre le temps de discuter et de plaisanter, faire preuve de compassion et de sollicitude

sont les principales modalités d'engagement de ces agents dans leur mission. Leur activité prescriptive est finalement encadrée dans une pratique du *care* non pas considérée dans sa dimension technique de réalisation de soins au corps mais dans sa dimension relationnelle comme un travail d'écoute, d'attention et de complicité envers l'utilisateur (Tronto, 2008; Zielinski, 2010). Si cette pratique découle de dispositions fabriquées par une socialisation professionnelle sur laquelle nous reviendrons en détail, certains aspects de la relation d'aide instaurée par ce type d'agent peuvent être néanmoins analysés comme des manœuvres conscientes déployées pour produire ce que Berlivet nomme une « *égalisation des positions entre émetteur et récepteur* » (Berlivet, 2000, p. 254) qui facilite l'adhésion des usagers aux messages normatifs. La production de complicité et de proximité avec les bénéficiaires passe notamment par deux stratégies de connivence fortement mobilisées par ces agents : l'usage de l'humour et l'investissement du registre privé. Premièrement, les petites blagues et le recours à un ton sarcastique sont des registres de communication auxquels ce type d'agents a largement recours. Ils occasionnent des moments de rire et de connivence entre intervenant et usager. L'humour remplit des fonctions sociales importantes comme la création de convivialité et de lien social, ce qui en fait une ressource précieuse dans l'accompagnement social (Perret, 2010). Son usage permet de construire une relation d'aide moins bureaucratique et plus détendue pour l'utilisateur. Il peut être utilisé par ces agents-prescripteurs comme un moyen de dédramatiser les problèmes rencontrés (par exemple « *vous faites des pot-au-feu toute la journée peut être ? [Rires]* » face à une facture d'énergie dont l'intervenant ne parvient pas à identifier les causes du montant anormalement élevé) mais aussi comme une stratégie de communication qui cherche à convaincre par la légèreté du ton plutôt que par l'autorité (Perret, 2010). Transmettre une prescription comportementale avec humour, c'est la faire accepter plus facilement en créant une atmosphère propice au changement de comportement.

Extrait du carnet de terrain, visite à domicile n°3, 07/11/2019 :

Sandrine et Mme R. se rendent dans la cuisine. Au sujet du chauffage, la dame indique « qu'elle le met à fond, comme tous les autres ». En souriant, Sandrine lui rétorque que « l'idéal, c'est de les régler à 3, à la moitié à peu près », ce qui génère une température autour de 19°C. Elle ajoute : « **Va falloir aller acheter des plaids [rires]** ».

Une seconde stratégie de connivence déployée par l'agent de type confident est l'alternance entre un registre institutionnel et un registre personnel (Dubois, 1999). Mais l'investissement du registre privé ne se traduit pas ici par la formulation de réprimandes et de jugements moraux (concernant la façon de se tenir, de parler, de s'habiller ou de rechercher du travail, comme

l'observe Dubois au guichet de la CAF) : il est au contraire un moyen de réduire la distance sociale avec le bénéficiaire ou de légitimer des pratiques énergétiques. Il consiste pour l'intervenant à faire référence à ses propres pratiques d'économie d'énergie en évoquant des éco-gestes qu'il met en oeuvre dans son espace domestique et en mentionnant la négociation dont ils peuvent faire l'objet au sein de sa cellule familiale. De cette façon, l'agent fait passer les éco-gestes à la fois pour des actes communs, socialement généralisés donc par essence non stigmatisants, et pour des actes techniquement pertinents, puisqu'ils sont mis en oeuvre par un professionnel spécialisé sur les questions d'économie d'énergie.

Toutefois, il est intéressant de noter que ces stratégies de production de connivence peuvent rencontrer des limites. Elles peuvent être rattrapées par des rapports de classe objectifs où la distance sociale perçue par l'usager agit comme un frein à l'acceptation du conseil émis par le professionnel. Dans l'extrait d'observation ci-dessous, le conseil ne porte pas sur la consommation d'énergie à proprement parler mais sur le choix résidentiel de cette locataire aux faibles ressources (1000€ par mois). Cette dernière réside dans un logement du parc privé au loyer élevé proportionnellement à ses ressources (450€ par mois, 550€ avec les charges) et exposé nord, l'empêchant de bénéficier de l'ensoleillement naturel. Elle est par ailleurs endettée (impayé d'énergie de 450€). L'intervenant lui propose alors de réaliser une demande de logement social pour bénéficier d'un loyer à prix modéré et éventuellement d'une exposition plus favorable au confort thermique (logement exposé sud).

Extrait du carnet de terrain, visite à domicile n°19, 17/03/2021 :

Benjamin demande à la dame si elle ne serait pas intéressée pour vivre dans un logement social qui lui coûterait moins cher. Elle indique préférer le parc privé pour des raisons de calme et de sécurité, et parce que maintenant elle s'est habituée à ce logement et qu'elle n'a pas vraiment envie de le quitter. Benjamin lui dit qu'il existe des logements sociaux dans tous les quartiers de la ville et de tout type, qu'il y en a des « super ». La dame n'est pas convaincue [...] La discussion prend une tournure un peu inattendue, entre la légèreté et la familiarité, lorsque la dame lui retourne les questions sur l'habitat en lui demandant s'il vit personnellement dans un logement social et où est-ce qu'il vit. Il joue le jeu en répondant. La dame rétorque alors avec sourire : « **bah ça me dit d'aller vivre dans le logement social mais ça vit dans les beaux quartiers** ». Benjamin rebondit en rigolant : « ben oui, avec mon salaire de ministre... ».

Ces agents sont des travailleurs sociaux de formation (technicienne d'intervention sociale et familiale, conseillère en économie sociale et familiale<sup>167</sup>) ou des diplômés de sciences de l'éducation (cadre d'intervention en terrain sensible). Ils ont une expertise limitée sur les enjeux

---

<sup>167</sup> Nous féminisons ici ces deux métiers compte tenu de la proportion écrasante de femmes qui les exercent en France (les CESF sont pour 95% des femmes).



de consommation d'énergie au moment de leur prise de poste et se sont formés sur le tas au cours de leurs premières interventions et par tuilage d'un pair. Cette donnée s'explique par leur formation professionnelle qui ne porte pas spécifiquement sur la question de l'énergie domestique (la formation des CESF inclut néanmoins des savoirs en matière de consommation d'énergie) et également par leur âge : ils sont jeunes (-35 ans) et ont accumulé peu d'expérience dans la gestion de l'énergie dans leur univers privé. Certains déclarent même qu'ils n'avaient jamais lu une facture d'énergie et ne connaissaient pas leur fournisseur d'énergie avant de commencer cette mission. Ils entretiennent d'ailleurs un rapport totalement dépassionné à la spécificité énergétique de leur activité : *« la médiation énergie ça m'a jamais intéressé plus que ça [rires] mais c'est un outil d'aller-vers quoi, ça aurait été vendre des patates ou des poireaux c'était pareil »*. Pour eux, travailler sur l'optimisation de la consommation d'énergie des ménages pauvres n'est pas une fin en soi. Attachés à leur identité professionnelle, ils rattachent à leur intervention les finalités traditionnelles du travail social : favoriser l'autonomie des personnes, le lien social et l'accès aux droits sociaux. Leur choix de postuler sur cette mission résulte d'ailleurs initialement moins d'une volonté de travailler sur les enjeux de maîtrise de l'énergie que d'une opportunité professionnelle soit d'entrée rapidement sur le marché du travail soit d'obtenir des avantages en termes de condition de travail (*« le fait d'être autonome, gérer mon truc »*).

Sandrine incarne cette figure du confident. Sa formation universitaire et sa trajectoire professionnelle permettent de mieux comprendre sa pratique d'intervention. A 17 ans, elle obtient un BAFA pour devenir animatrice en colonie de vacances, ce qui lui donne l'occasion de réaliser des saisons pendant plusieurs années dans le centre de loisirs de son enfance. Elle effectue également des missions à l'hôpital en tant qu'assistante en service hospitalier (ASH) sur ses périodes de vacances où elle est chargée d'aide à la personne notamment en matière d'hygiène. Ces deux activités professionnelles saisonnières en relation directe avec des publics développent ses capacités d'écoute et d'empathie. Elle acquiert ainsi dès ses premières expériences professionnelles des dispositions relationnelles, c'est-à-dire une certaine aisance dans les relations humaines par l'intériorisation précoce des façons appropriées et socialement valorisées de se comporter avec des populations vulnérables (malades, jeunes). Après son baccalauréat, elle réalise un BTS en économie sociale et familiale avant de poursuivre en licence et d'obtenir son diplôme d'Etat CESF. En 2006, elle est recrutée par l'association Anaf en tant qu'auxiliaire de vie sociale auprès des personnes âgées. En 2010, elle obtient un poste de technicienne d'intervention sociale et familiale (TISF) au sein de l'association. Ayant pour

mission d'intervenir au sein des familles afin de soutenir l'éducation parentale et œuvrer à leur intégration dans les différents environnements sociaux (résidentiel, professionnel, administratif), Sandrine renforce son habileté relationnelle (capacité à créer de la convivialité et de la confiance, capacité d'écoute) dans la mesure où elle représente une condition indispensable à la réalisation de ses objectifs professionnels. Par ailleurs, elle monte des projets autour de la nutrition et du jeu qui répondent à sa volonté d'« *introduire du collectif* » dans l'accompagnement traditionnellement individuel des parents. Elle fait preuve d'un intérêt pour les formes d'intervention sociale collective en animant des groupes d'utilisateurs et s'inscrit parmi ces professionnels qui conçoivent les individus à travers leurs ressources plutôt que leurs déficits (Carrel, Rosenberg, 2014). Lorsqu'elle est recrutée en interne sur un poste de médiatrice énergie, elle n'a ni compétences ni appétence particulière pour le sujet de l'énergie : « *pour vous dire quand je suis arrivée sur le service énergie [en 2017] je savais même pas chez quel fournisseur j'étais* ». Elle se forme en assistant à plusieurs ateliers à l'éco-appart et en s'appuyant sur les connaissances acquises lors de sa formation CESF. Les premières visites sont vécues avec un sentiment d'illégitimité : « *j'arrive à faire illusion [rires] quand t'es à l'aise à l'oral ça va bien* ». Finalement, sa manière d'investir le rôle de prescripteur est parfaitement ajustée à ses dispositions relationnelles incorporées au cours de ses expériences professionnelles et à son faible intérêt pour la question proprement énergétique.

## 2. L'enseignant : sensibiliser aux éco-gestes par une pédagogie du langage technique de l'énergie

Cette seconde figure-type d'agent prescripteur de conseils en économie d'énergie est caractérisée par une pratique basée sur la pédagogie et sur l'expertise technique.

L'agent procède, en amont et au cours de ses recommandations en matière de consommation d'énergie, à une explication du fonctionnement physique des appareils énergétiques. Sa pratique ne se cantonne pas à une transmission stricte d'une liste de prescriptions comportementales en matière de consommation d'énergie : ces dernières sont insérées dans une approche vulgarisée du fonctionnement de l'énergie consistant à rendre intelligible son principe physique (qu'est-ce qu'un kilowattheure ?) et ses supports matériels de circulation (quels sont les équipements ménagers qui consomment et pourquoi ?). En recourant au jeu (quiz, jeu de cartes) et à des petites expérimentations (test d'ampoules, test d'une ventilation), ce type d'agent s'emploie à traduire le langage technique de l'énergie en réalité pratique ou monétaire pour l'utilisateur : « *une ampoule qui dégage de la chaleur est une ampoule*

*qui surconsomme* », « *1kwh représente un cycle de lave-linge ou 3 min sous la douche ou 1,5km en voiture électrique* », « *l'équipement le plus gourmand est le chauffage qui représente environ 60% de la facture* ». L'opération de traduction se réalise également en rendant compte à plusieurs reprises au cours de l'intervention du principe de la consommation d'énergie sur un plan physique : « *l'énergie c'est de la puissance par du temps* »<sup>168</sup> (c'est de ces deux variables dont rend compte littéralement l'unité de mesure « kilowatt-heure »). Le dévoilement de ce mécanisme physique au principe de toute consommation électrique lui sert à faire comprendre aux participants les raisons qui expliquent que certains appareils domestiques consomment plus fortement que d'autres malgré une intuition contraire, en recourant à des exemples : « *on peut avoir des appareils électriques qui sont puissants mais qu'on utilise très peu de temps comme la friteuse donc qui ne consomment pas tant, et inversement des appareils qui nécessitent peu de puissance mais qu'on ne débranche jamais, la box internet, le frigo et le congélateur, et qui finalement consomment beaucoup* »<sup>169</sup>. La transmission de ce type de savoirs techniques en amont et en parallèle des recommandations comportementales peut alors s'analyser comme « *une opération d'inculcation d'une manière de penser un état de choses* » (Cacciari, 2017b, p. 332), c'est-à-dire une transmission des modes de raisonnements savants sur la consommation d'énergie domestique en vue d'équiper les profanes d'une perception experte de cet objet. Ce type d'agent explique d'ailleurs poursuivre dans ses animations l'objectif de déconstruire les croyances populaires qui circulent autour de la consommation d'énergie et qui seraient à l'origine de l'adoption de comportements énergétiques sous-optimaux. Il est par exemple courant que les participants partagent lors de ses ateliers sur les économies d'énergie la croyance selon laquelle il ne faudrait pas couper son chauffage pour éviter une surconsommation au rallumage, ou qu'un appareil électrique ne consommerait pas d'énergie lorsqu'il est éteint. En dotant les usagers de connaissances techniques et de modes de perception savants en matière de consommation d'énergie, ce type d'agent cherche à produire une rupture avec ce type de croyances profanes.

Mais nous analysons aussi cette pratique de socialisation aux économies d'énergie comme une opération de traduction entre deux univers de l'énergie domestique : d'un côté l'univers technique et invisible du fluide énergétique, souvent difficilement compréhensible pour les usagers, et de l'autre l'univers marchand et visible de la dépense énergétique, concret et

---

<sup>168</sup> Extrait du carnet de terrain, atelier de l'éco-appart sur les écogestes « *j'éco-habite mon logement* », 01/10/2021.

<sup>169</sup> Ibid.

palpable pour les consommateurs. En cherchant à rendre intelligible l'environnement technique de l'énergie (langage, supports de circulation, fonctionnement physique) auprès de non-initiés, l'agent transmet des connaissances qui donnent accès aux « coulisses » de la consommation d'énergie pour permettre à ces derniers de mieux saisir les ressorts de sa « scène d'expression » marchande, à savoir les dépenses monétaires inscrites sur la facture d'énergie. Cette approche pédagogique comporte en réalité une dimension stratégique dans la mesure où l'agent envisage la compréhension comme un levier favorable au changement de comportement, en déclarant par exemple à l'enquêteur qu'« *un éco-geste c'est plutôt comprendre pour ensuite changer* <sup>170</sup> ». Sa démarche d'éducation des usagers à l'univers technique invisible de l'énergie vise ainsi à faciliter leur adhésion aux recommandations qui sont égrenées au fur et à mesure des explications (« *ne chauffez pas les pièces que vous n'utilisez pas* », « *si vous avez encore des ampoules à incandescence chez vous c'est bien de les changer* »).

Le profil de ce type d'agent est celui d'un technicien de l'énergie (thermicien, conseiller-énergie). Sa compétence technique lui permet de se réappropriier les normes institutionnelles de la consommation d'énergie (« *je tempérerais un peu l'histoire des 1°C au-dessus des 19°C c'est 7% en plus sur la facture* ») jusqu'à s'en mettre à distance (« *éteindre les veilles des appareils ça permet des économies à la marge* »). C'est le cas de Brice. Titulaire d'un BTS électronique et d'une licence professionnelle en gestion de projet d'entreprise, il est embauché en bureau d'étude électronique où il occupe un poste polyvalent de technicien. A 27 ans, il entame une reconversion professionnelle. Il suit des formations sur les énergies renouvelables et la construction performante des logements. En 2009, il obtient un poste de conseiller-énergie chez Alisée 49 où il travaille sur trois thématiques : les éco-gestes, la rénovation énergétique et la construction performante. Il devient coordinateur de l'Espace Info Energie du Maine-et-Loire en 2012. En 2018, il rejoint l'agence nantaise d'Alisée dans le pôle « conseil et accompagnement » sur un poste de « chargé de projets précarité énergétique ». Son activité est centrée sur l'animation d'ateliers sur les économies d'énergie auprès des populations précaires et sur la formation des travailleurs sociaux à la précarité énergétique. Sa pratique d'accompagnement aux économies d'énergie de type *pédagogique* est finalement ajustée à son profil d'expert technique de l'énergie et à l'expérience qu'il a accumulée dans le domaine du conseil en économie d'énergie.

---

<sup>170</sup> Extrait d'entretien avec Brice.

### 3. Le militant : former aux éco-gestes en politisant les discussions

Ce troisième type d'agent-prescripteur est caractérisé par sa tendance à la politisation des discussions et à sa vigilance quant à ce que la promotion de la sobriété énergétique ne soit pas assimilée par les usagers à une incitation à la privation d'énergie.

Ce type d'agent transmet les normes institutionnelles de la consommation d'énergie de façon souple. Premièrement, ils aiment à rappeler aux usagers la possibilité d'adapter les recommandations émises à leurs besoins subjectifs. Affirmant que toutes les prescriptions transmises n'ont pas vocation à être mises en œuvre, ils invitent les publics à « *choisir* » les éco-gestes qu'ils souhaitent prioriser et insistent sur l'idée que les économies d'énergie ne doivent pas s'effectuer aux dépens du confort. « *On vous incite à continuer d'être dans une démarche de sobriété choisie, les deux mots sont importants, sobriété mais choisie, c'est-à-dire que choisie c'est pas couper le chauffage parce que je peux pas payer ma facture, ça c'est une sobriété subie, c'est je choisis de réduire ma consommation d'énergie et je choisis sur quels postes, je suis pas obligé de tout faire en même temps, ça peut se faire par étapes* »<sup>171</sup>. Parfaitement conscients des phénomènes d'auto-restriction voire de privation d'énergie qui affectent de nombreux ménages, plus particulièrement encore dans un contexte d'augmentation des prix des énergies, ces agents fixent une frontière symbolique entre ce qui relève du souhaitable (leurs incitations aux économies d'énergie) et ce qui relève d'une auto-contrainte excessive allant à l'encontre de la norme du confort minimal (la privation d'énergie)<sup>172</sup>. Deuxièmement, ils peuvent replacer les pratiques d'économies d'énergie dans des contextes sociotechniques pour rappeler qu'ils sont plus ou moins favorables à leur adoption. Ayant identifié les déterminants extra-individuels qui pèsent sur les choix de consommation (le niveau de revenu sur les choix d'équipement électriques, la qualité thermique du logement sur les économies d'énergie), ils n'hésitent pas à les expliciter auprès des usagers lorsqu'ils formulent une recommandation et à reconnaître que leur mise en œuvre est tributaire du contexte sociotechnique. Ils restent cependant persuader qu'en matière de sobriété énergétique, « *chaque petit pas compte et c'est comme ça qu'on apprend à marcher* ». Reconnus dans leurs

---

<sup>171</sup> Extrait d'observation à l'éco-appart, intervention de Jacques lors d'un atelier sur les éco-gestes, 30/09/2021.

<sup>172</sup> L'établissement de cette frontière symbolique entre ce qui, finalement, relèverait des consommations énergétiques superflues (que les recommandations se donnent précisément pour objectif de corriger) et des pratiques énergétiques nécessaires (permettant de répondre aux besoins énergétiques essentiels) reste cependant tributaire de systèmes de classement, de conventions et de catégories de perception arbitraires car socialement situées (des individus situés dans des régions opposées de l'espace social n'auront pas la même conception de ce qui relève d'une consommation d'énergie « élémentaire » et de ce qui relève d'une consommation « superflue »).

possibilités d'action limitées, les consommateurs d'énergie pauvres sont incités à adopter les pratiques énergétiques vertueuses qui leur sont immédiatement accessibles et non excessivement coûteuses (en termes financiers mais également en termes de confort et de charge mentale).

Agents associatifs ou publics, ils conçoivent leur activité au carrefour d'une mission professionnelle et d'un engagement citoyen (« *nous en tout cas on n'est là surtout en tant que professionnel mais aussi en tant que citoyen* »<sup>173</sup>). Ce sont ces deux « corps » (Dubois, 1999) qu'ils investissent quotidiennement dans leur relation avec les usagers, c'est-à-dire à la fois celui de représentant d'une institution et celui d'individus privés porteurs d'idéaux et d'opinions. Pour l'un de ces agents, bénévole à la retraite dans une structure associative de défense des consommateurs, ces deux corps se confondent car son institution est porteuse de principes et de revendications politiques auxquels il adhère et dont il se fait régulièrement le porte-parole. Chez ces agents, la pratique d'intervention est marquée par la recherche d'une fabrication de citoyenneté. La citoyenneté n'est pas entendue ici dans son acception dominante comme inculcation de croyances et de savoirs qui façonnent chez les individus un « éthos démocratique » les disposant à s'investir dans les espaces institutionnels de la démocratie représentative (Neveu, Vanhsenacker, 2017). La citoyenneté ne correspond pas non plus à la citoyenneté politique définie comme l'exercice de droits politiques institués (Warin, Chauveaud, 2009) ou la citoyenneté sociale définie comme la détention de ressources et de droits garantissant une indépendance sociale minimale (Castel, 2008). La fabrication d'une citoyenneté chez ces agents se rapproche davantage du processus de conscientisation (Freire, 1974) par lequel des groupes sociaux prennent conscience des mécanismes de domination qui s'exercent sur eux et qui sont à l'origine de leurs difficultés. Elle passe notamment par la construction d'un espace ouvert au débat où peuvent s'exprimer des intérêts sociaux, des revendications politiques et des stratégies de lutte contre des formes de domination (Neveu, Vanhsenacker, 2017).

Lorsque ce type d'agents est rattaché à une institution publique et possède un statut de fonctionnaire qui lui impose un devoir de neutralité, son discours se limite à alimenter des discussions politiques qui sont initiées ponctuellement par les participants, sans pour autant qu'il en vienne à affirmer ses opinions politiques. Toutefois, en aucun cas cet agent ne fait

---

<sup>173</sup> Extrait d'observation à l'éco-appart le 30/09/2021, propos d'Yvonne, animatrice de l'éco-appart.

preuve d'un « évitement » de la politisation (Hamidi, 2005) comme cela peut être le cas chez les agents de type confident. Surtout, pendant des ateliers qui portent formellement sur les éco-gestes, l'agent peut encourager à plusieurs reprises les participants à se mobiliser collectivement avec leurs voisins auprès du bailleur lorsqu'ils sont plusieurs résidents du même immeuble à connaître des situations de logement inconfortables ou énergivores qui pèsent sur leur consommation d'énergie. Ce type d'agent public s'inscrit dans une conception militante et collective du travail social qui conçoit son rôle comme celui d'accompagner les personnes en difficulté à « se solidariser » pour tenter de transformer les rapports sociaux (Le Bossé, 2008). Lorsque ce type d'agents est rattaché à une association, il n'hésite pas à intégrer dans ses animations sur les économies d'énergie un jugement critique sur l'action du gouvernement ou à revendiquer des mesures de politique publique se référant à un principe de justice sociale. Par exemple, lors d'un atelier à l'éco-appart intitulé « *comprendre ma facture d'eau et économiser l'eau : les sources de surconsommation, éco-équipements et éco-gestes* », Jacques exprime des lignes de conflictualité entourant les débats sur la précarité énergétique. L'atelier prend alors un contenu hybride où les prescriptions comportementales sont précédées, et ponctuellement accompagnées, d'une politisation des discussions (Duchesne, Haegel, 2004), c'est-à-dire que « *les interlocuteurs reconnaissent, à propos d'une question d'intérêt collectif, l'existence de points de vue divergents* » (p. 883). Ici, l'agent associatif porte plus précisément un discours qui comporte les deux dimensions constitutives de la politisation identifiées par les autrices : la conflictualisation (l'interlocuteur identifie des points de vue et/ou des intérêts antagonistes et les rattache à des principes généraux d'organisation de la société – équité, justice) et la spécialisation (l'interlocuteur fait référence au champ politique professionnalisé, à des mots idéologiquement connotés et/ou à l'action publique).

Extrait du carnet de terrain, atelier à l'éco-appart, 30/09/2021 :

Jacques parle du prix de l'eau. La question du prix l'amène à une longue tirade sur le prix des énergies : « *Cette stabilité du prix de l'eau on ne la retrouve pas du tout pour les autres énergies qui explosent, +40% cette année pour le gaz ça va faire très mal. Et c'est pas le supplément de chèque énergie de 100€ annoncé par le **ministre Bruno Lemaire** qui va changer quelque chose au problème. C'est pour ça que nous à la CLCV on demande à ce qu'il n'y ait pas de **TVA sur l'énergie**, au moins sur les premiers kilowattheures, c'est un début de solution proposé par la CLCV* ». Il nous invite à regarder dans nos factures posées sur la table la TVA sur l'eau : « *regardez, il y a trois lignes de TVA ! Mais ce qui est bien sur l'eau c'est que la TVA est à 5,5% comme vous pouvez le voir. Pourquoi ? Parce que l'eau est considérée comme un **bien de première nécessité**, on ne peut pas vivre sans eau. Et l'électricité et le gaz ? 20% ! Alors qu'évidemment c'est aussi un bien de première nécessité, qui peut se passer d'électricité aujourd'hui ? On fait face à une **injustice fiscale**. Et c'est cette injustice fiscale qu'il faut changer, ce n'est pas en envoyant un chèque énergie qu'on va changer quoi que ce soit* ».

Cet investissement du rôle de prescripteur teinté d'une forme de militantisme, particulièrement présent chez Jacques, est à replacer dans sa trajectoire et ses propriétés sociales. A 70 ans, Jacques est aujourd'hui un bénévole associatif et un militant à la retraite multi-engagé. Ancien ingénieur dans la domotique, il est président d'une antenne locale d'une association de défense des consommateurs (CLCV). Il est aussi membre du bureau « Environnement » du siège national de l'association qui exerce un lobbying auprès des ministères sur les enjeux d'énergie et de précarité énergétique. Par ailleurs, il fait partie d'un collectif local d'une quarantaine d'acteurs nommé « transition énergétique et sociétale » qui se donne pour rôle de réfléchir aux alternatives de production d'énergie. Il participe également au comité de consultation locative (CCL) du bailleur social Atlantique Habitation. Il est aussi adhérent de Co-watt, une société citoyenne d'énergie solaire qui réunit des particuliers autour de projets d'installation de centrales photovoltaïques. Très engagé dans le monde associatif, Jacques est un « bénévole militant » (Bourgois, Lièvre, 2019) animé par la recherche de justice sociale, notion à laquelle il se réfère souvent. Cet attachement à la justice s'explique par une trajectoire sociale marquée d'un côté par un rapport à la pauvreté et à l'injustice (parents catholiques de gauche fortement investis dans des projets d'aide aux plus démunis, voyage en Tunisie auprès de populations locales qui n'ont pas accès à l'électricité, visites de logements insalubres, contact avec des individus pauvres et/ou victimes d'arnaques commerciales) et de l'autre par un engagement précoce dans des espaces militants (membre des Jeunesses Ouvrières Chrétiennes à 18 ans, membre de la CFDT à 26 ans, adhérent de la CLCV en 2000) où circulent ce type de catégories de perception du monde social (injustice, inégalités, exploitation, classe sociale...). Ces différentes expériences socialisatrices (familiales, professionnelles, militantes) qui ont façonné ses modes d'appréhension des phénomènes sociaux le conduisent à adopter une lecture socialisante de la précarité énergétique en termes d'inégalités et de privation d'un droit à l'énergie pour les plus pauvres. Il aborde le problème essentiellement sous l'angle de ses déterminations collectives, en particulier marchandes (démarchage à domicile, arnaques et multiplication du nombre de fournisseurs comme sources de vulnérabilité pour les consommateurs pauvres) et politiques (fiscalité énergétique socialement injuste, politique gouvernementale insuffisante en matière d'investissement dans la rénovation thermique et d'aides financières au paiement de l'énergie, absence d'un droit minimal à l'énergie pour tous effectif).

Son capital économique (4000€/mois de pension de retraite, propriétaire), son capital scolaire (titulaire d'un DUT en génie électrique) et son capital culturel incorporé (haut niveau



de connaissances sur les enjeux environnementaux et sur les jeux d'acteurs politiques) renforcent ses dispositions à concevoir la précarité énergétique dans une approche macrosociale. Mais cette dotation en capitaux le dispose également à jouer avec le cadre institutionnel dans lequel il est engagé (élargissement du contenu de son intervention à des sujets politiques au sein d'un dispositif institutionnel). Spire (2012) montre que les individus qui évoluent dans les régions hautes de l'espace social sont les plus disposés à « jouer » avec les règles, à s'en affranchir ou à investir les interstices qu'ils offrent, par exemple en matière d'obligation fiscale. Cette latitude vis-à-vis du respect des règles par les individus les mieux dotés s'explique à la fois par leur condition sociale objective (ils disposent d'un ensemble de ressources qui leur permettent de maîtriser les mécanismes de fonctionnement des champs, par exemple employer un juriste pour connaître les stratégies d'optimisation fiscale ou avoir soi-même des connaissances en droit) et par leur rapport subjectif aux contraintes (ils considèrent légitimes de contourner certaines règles compte tenu des multiples contraintes qui pèseraient sur eux). Concernant notre enquêté, notons également qu'il est le seul agent-prescripteur qui ne soit pas salarié d'une institution. Son statut de bénévole lui permet une liberté de ton et d'opinion qui n'est pas freinée par un rapport salarial de subordination qui lui conférerait un devoir de neutralité (comme y sont tenus les fonctionnaires) ou qui exigerait une représentation fidèle de ses intérêts (comme dans les organismes privés à but lucratif).

#### 4. Le gestionnaire : transmission rigide des normes dans un cadre bureaucratique

La dernière figure-type d'agent prescripteur d'éco-gestes est caractérisée par un rapport plus rigide aux normes institutionnelles de la consommation d'énergie et une relation bureaucratique « froide » avec les bénéficiaires, sans pour autant qu'elle puisse être associée à l'image du contrôleur.

D'un côté, ces agents peuvent mettre en évidence l'écart à la norme de l'utilisateur : « *ah oui là vous êtes 2°C au-dessus de la normale ! Et c'est 7% en plus sur la facture à chaque degré supplémentaire donc là ça fait 14% plus cher* » ou « *donc là on va bien régler à 19°C sur votre thermostat, pas à 20 ou 21°C [ce que la dame indiquait faire]* ». Cette opération consistant à souligner avec une légère insistance le caractère déviant du mode d'usage de l'énergie par l'individu, et à rappeler rigoureusement la norme institutionnelle, ne va cependant pas jusqu'à procéder à des remontrances qui viendraient dévaloriser et sanctionner explicitement son comportement. L'écart à la norme peut même parfois être toléré, notamment auprès des

catégories âgées de la population, mais cette tolérance trouve sa limite dans la capacité de l'utilisateur à l'assumer financièrement : « *faut pas qu'il mette 25 si derrière il demande à Pierre Paul Jean de payer ses factures* ». La permissivité à l'égard des pratiques déviantes, au nom du confort, s'arrête donc là où commence l'assistance publique. Par ailleurs, la transmission de la norme peut se faire sous le mode d'une relative imposition soit par le biais d'une mise en œuvre immédiate sans véritable négociation auprès de l'utilisateur (programmation des 19°C de température sur le thermostat) soit par une énonciation rigide de la norme (absence de mention quant à la possibilité de l'adapter par rapport au ressenti subjectif). Sans pour autant pouvoir parler de contrôle systématique, ce type d'agents peut aussi poser des questions plus intimes à l'utilisateur pour vérifier sa conformité avec les normes institutionnelles, notamment en matière d'hygiène : « *la douche vous la prenez en combien de temps à peu près ? Plus de cinq minutes ?* »<sup>174</sup>. Ces questionnements peuvent s'apparenter à des formes d'indiscrétion voire d'intrusion dans l'univers privé de l'utilisateur repérés par Perrin-Heredia (2016) en matière d'accompagnement budgétaire et par Cacciari (2017a) en matière d'accompagnement énergétique.

D'autre part, l'agent instaure une relation bureaucratique avec l'utilisateur caractérisé par une production limitée de convivialité (faible recours à des stratégies de connivence, peu d'intérêt porté à la situation professionnelle et familiale de l'utilisateur, absence de petites discussions sur la vie privée). Ce profil d'agent-prescripteur ne s'apparente pas pour autant à un « ingénieur du rendement » que Watkins-Hayes (2009) observe dans les services sociaux américains, caractérisés par une application stricte des procédures et une apathie au travail. L'agent-prescripteur de type gestionnaire n'hésite pas à dépasser le cadre de sa mission en réalisant par exemple un accompagnement dans des procédures administratives qui n'ont pas de lien avec l'énergie<sup>175</sup> (déclaration d'impôt, déclaration CAF, ouverture d'un compte numérique), ou en repassant de façon informelle au domicile de l'utilisateur afin de compléter son intervention (pour

---

<sup>174</sup> Carnet de terrain, p.78.

<sup>175</sup> Cette caractéristique, dont nous allons voir qu'elle correspond à un profil de femmes issues d'un milieu populaire, n'est pas sans lien avec le rôle central des femmes dans la gestion de la « paperasse » et des démarches administratives au sein des foyers populaires (Lahire, 1993 ; Schwartz, 2002 ; Siblot, 2006). Si une certaine division du travail administratif s'observe dans la plupart des familles populaires, celle-ci est sexuée : les hommes ont plutôt tendance à réaliser la compatibilité domestique et parfois le tri du courrier, tandis que les femmes sont quasi-systématiquement en charge des démarches administratives nécessitant une opération écrite ou donnant lieu à une interaction orale avec les institutions (CAF, sécurité sociale, impôt, École, Poste...). Ce mode de répartition s'explique notamment par le fait que ces procédures sont perçues comme nécessitant des dispositions considérées comme féminines (être « douce », avoir une « jolie écriture », être « soigneuse » et « organisée ») et sont positionnées par les hommes dans le bas de la hiérarchie symbolique des tâches administratives (considérées comme pénibles, moins importantes -que la gestion du salaire par exemple) (Siblot, 2006).

lui remettre un éco-équipement). Cet agent est donc pleinement investi dans son travail et n'hésite pas à jouer avec le pouvoir discrétionnaire dont il dispose pour répondre maximale­ment aux demandes exprimées par les usagers. La caractérisation « gestionnaire » de sa pratique provient en fait de trois éléments : sa posture bureaucratique (relation « froide » et descendante), son expertise administrative (maîtrise des procédures administratives qu'il met au service des usagers) et son rapport plus rigide à la transmission des normes de consommation d'énergie (signal­ement de l'écart à la norme, faible négociation de leur adoption avec l'utilisateur). Pour autant, ce type d'agent n'est pas un contrôleur qui vérifie la conformité de l'ensemble des pratiques énergétiques de l'utilisateur aux normes institutionnelles et les lui transmet sur un ton injonctif ou autoritaire. L'agent est aussi capable, dans une certaine mesure, d'adapter son discours avec certaines catégories de population (notamment les personnes âgées) et sait parfois se montrer souple face au non-respect d'une norme institutionnelle (taire un éco-geste, ne pas insister sur le rappel à la norme, autoriser un écart).

Une agente incarne particulièrement bien cette figure : Noémie, une médiatrice énergie. Née en 1970, Noémie grandit dans une famille pauvre de huit enfants. Titulaire d'un CAP couture et d'un diplôme de TISF qu'elle obtient après une reprise d'étude, elle exerce en tant que TISF pendant vingt ans au sein de l'association Anaf. Sa socialisation professionnelle l'acculture à une approche éducative et individuelle de l'intervention sociale. Après une quinzaine d'années sur ce poste, en situation de malaise professionnel, elle postule en 2017 en interne pour consacrer une partie de son activité à la médiation énergie.

Noémie a un capital économique assez faible (1800€ par mois, seule avec un enfant à charge) qui la rapproche des conditions socioéconomiques des usagers qu'elle côtoie. Elle connaît des difficultés de paiement de l'énergie au moment de l'enquête en raison d'une facture de régularisation de 500€ ; elle a dû supprimer des assurances pour pouvoir payer cette somme. Cette proximité sociale objective se couple d'une perception subjective d'appartenance à la même classe sociale que ses usagers mais elle se distingue d'eux par une probité morale et un sens des responsabilités supérieurs : « *entre la maison, la voiture, les assurances diverses, les factures de cantine...en fait une fois que j'ai tout payé il ne me reste pas grand-chose. Alors moi la différence c'est que j'ai pas de retard de paiement mais c'est vrai que je suis...je m'autorise pas grand-chose quoi [...] la plupart des gens que je vois ils ont pas payé leur facture...les priorités des uns et des autres sont pas les mêmes quoi.* ». Cette distinction sur le terrain moral vis-à-vis de ses publics (irresponsabilité budgétaire, préférence pour les dépenses

de loisir) peut s'analyser comme une stratégie de valorisation de soi (autonomie, capacité à se passer de l'assistance publique malgré sa fragilité économique) mais renferme également une conception stéréotypée des pauvres profondément incorporée. En effet, sa représentation des usagers endettés est imprégnée des préjugés à l'égard des pauvres : l'origine de leurs difficultés financières serait parfois à chercher du côté de leur manque de bonne volonté à payer leurs factures d'énergie (« *ouais mais bon s'il ne veut pas payer ses factures aussi* »<sup>176</sup>), de leur irrationalité ou incompétence budgétaire (« *il y en a qui achètent des super télé... chez certains les dépenses sont à revoir* »<sup>177</sup>). Ces jugements moraux, qui ne sont jamais exprimés devant les usagers mais en entretien avec l'enquêteur ou lors d'échanges informels, s'expliquent précisément par la proximité sociale entre cette intervenante et ses usagers. Le rapprochement de leurs conditions matérielles d'existence conduit cette professionnelle à vouloir se distinguer de ceux qui, s'ils ont un niveau de vie comparable au sein, ont besoin de recourir à la solidarité publique pour le maintenir ou y avoir accès. Elle trace une frontière symbolique (en termes de mérite, de bonne volonté, de sens moral) entre elle et ceux qui ont besoin d'être assistés par l'Etat. Ces derniers peuvent d'ailleurs générer chez cette agente un sentiment de rivalité et d'injustice lorsqu'ils sont perçus comme des bénéficiaires excessifs et exclusifs des aides sociales.

Noémie : Hier j'entends qu'on va ré-envoyer 100€ de chèque énergie à tous ceux qui en ont déjà eu un cette année. Je sais pas combien ça va coûter quoi...

Enquêteur : C'est des questions que vous vous posez ça ?

Noémie : Ben oui ! **Je suis pas très contente moi qu'on envoie aux mêmes encore 100€ de chèque énergie** [...] ça devrait être un peu mieux pensé à qui on l'envoie. Je veux pas faire de la politique mais...**à titre personnel pourquoi moi aussi je pourrais pas avoir besoin de 100€ pour payer ma régule de gaz ou d'électricité ?**

Enquêteur : C'est le cas ?

Noémie : Oh oui c'est le cas oui, mais ça...mais moi je dépasse un peu les seuils donc j'y ai pas droit mais oui ça pourrait. Je trouve que c'est pas juste de redonner aux mêmes quoi » [Entretien avec Noémie, médiatrice énergie, titulaire d'un CAP couture et d'un diplôme TISF, 53 ans, 16/09/2021]

Duvoux (2009) rappelle que le développement des emplois précaires et faiblement rémunérés amène de nombreux travailleurs à avoir un niveau de vie proche de celui des bénéficiaires de l'Etat social. Cette situation tend à produire un vif ressentiment chez ceux qui travaillent pour une reconnaissance salariale équivalente à ce dont bénéficient les personnes en situation d'inactivité par le biais de l'aide sociale. Très exploité par le champ médiatique et politique, ce sentiment de rivalité au sein des fractions précaires de la société serait devenu un

---

<sup>176</sup> Entretien avec Benjamin du 06/05/2021, propos relayé par ce dernier concernant un échange avec sa collègue Noémie.

<sup>177</sup> Propos de Noémie, extrait du carnet de terrain, 08/02/2021.

élément de clivage à l'intérieur de cette région de l'espace social. Aujourd'hui, la précarisation des métiers du travail social sous l'effet notamment de l'augmentation du nombre de « petits boulots du social » (Ion, Ravon, 2012) exercés par des travailleurs sociaux de faible qualification, comme les TISF, conduit les aidants à être eux-mêmes en proie à l'incertitude et aux difficultés. Dès lors, la mise à distance de leur propre réalité matérielle dans l'appréhension et le traitement des difficultés de leurs usagers est rendue plus difficile. Ainsi, la proximité des appartenances sociales de l'intervenante et de ses usagers favorise l'émergence de sentiments d'injustice et de rivalité chez la première envers les seconds, notamment au sujet des aides financières.

Tableau 4. Les quatre idéaux-types d'agents prescripteurs et les logiques sociales de distribution

<i>Idéaux-type des agents prescripteurs</i>	<b>Confident</b>	<b>Enseignant</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Militant</b>
Caractéristiques principales de l'intervention	Écoute des récits de vie et des souffrances  Relation de proximité  Souplesse dans la transmission des normes  Objectivation des structures pesant sur la consommation	Explication du fonctionnement de l'énergie  Relation d'enseignant bienveillant  Souplesse dans la transmission des normes  Objectivation des structures pesant sur la consommation	Réalisation de procédures administratives  Relation bureaucratique  Rigidité dans la transmission des normes  Peu d'objectivation des structures	Politisation des discussions  Relation de citoyens  Souplesse dans la transmission des normes  Objectivation des structures pesant sur la consommation
Conditions sociales favorables	Formation au travail social  Niveau de ressources moyen  Absence d'engagements associatifs ou militants	Formation de technicien de l'énergie  Niveau de ressources moyen  Engagements associatifs ou militants	Faible capital culturel  Niveau de ressources faible  Absence d'engagements	Fort capital culturel  Engagements associatifs ou militants  Niveau de ressources élevé
Cadre d'interaction favorable	Interaction en face à face à domicile	Interaction en face à face à domicile ou atelier collectif	Interaction en face à face à domicile	Atelier collectif dans un lieu neutre
Agents	Sandrine, Benjamin	Brice, Samira	Noémie	Jacques, Yvonne

## Conclusion I

Le premier résultat issu de l'observation minutieuse des pratiques d'accompagnement aux économies d'énergie est leur caractère hétérogène : elles sont différenciées en fonction de la socialisation professionnelle et des propriétés sociales des agents. Quatre idéaux-types d'agents prescripteurs se dégagent : le confident, l'enseignant, le gestionnaire et le militant. Tous ont cependant en commun de ne pas réduire leur pratique à la diffusion d'une liste de conseils génériques et prédéterminés : d'un côté, les prescriptions en matière de consommation d'énergie sont partiellement adaptées aux situations sociales et techniques des usagers ; de l'autre, elles sont insérées dans une intervention plus large qui convoque des outils et des postures qui peuvent être au service de l'adhésion aux messages normatifs (explication du fonctionnement de l'énergie, production de connivence) mais peuvent également être déconnectées du thème des économies d'énergie (discussions informelles sur la vie quotidienne, politisation des échanges, incitation à une action collective auprès du bailleur). Le second résultat est qu'aucune pratique ne peut être assimilée à une opération de contrôle, d'intrusion et de normalisation stricte. Si la sociologie critique du travail social (Donzelot, 1977 ; Verdès-Leroux, 1978 ; Fassin, 2004 ; Bresson, 2006) et la sociologie du guichet d'inspiration bourdieusienne (Dubois, 1999 ; Siblot, 2003, 2006 ; Spire, 2008) insistent sur l'asymétrie des relations entre agents et usagers, notre matériau montre une mise à l'écart des postures d'autorité par les agents et des tentatives de minimisation des effets de moralisation et d'hyper-responsabilisation induits par leurs messages normatifs. Ce contrepoint par rapport à tout un pan de la littérature portant à la fois sur la *street-level bureaucracy* et sur la gouvernementalité tient essentiellement à trois dynamiques : la situation d'interaction (l'intervention à domicile, c'est-à-dire dans l'univers intime des usagers, tend à atténuer les rapports de domination qui s'observent au guichet des services sociaux<sup>178</sup>), l'appartenance sociale des agents enquêtés (ils appartiennent dans l'ensemble aux classes moyennes intermédiaires et supérieures : leurs ressources culturelles et scolaires les disposent à une réflexivité vis-à-vis de leur pratique tandis que leurs ressources économiques les mettent à l'abri d'un sentiment de concurrence avec leurs usagers, hormis l'agente occupant une position de « petit-moyen ») et enfin leur socialisation professionnelle ou militante (les jeunes diplômés du travail social sont formés à la posture non-moralisatrice et empathique, l'agent associatif évoluant très jeune dans l'univers de l'éducation populaire a incorporé des modes de perception

---

<sup>178</sup> Sur ce point, voir aussi Levy-Vroelant (2015, p.135).

sociologiques du monde social qui le conduisent à ne pas sur-responsabiliser les individus). Dans un second temps, nous allons voir que l'appropriation singulière du rôle de prescripteur d'éco-gestes se couple d'une réappropriation symbolique du sens de cette activité.

## II. Une reconstruction du sens de l'accompagnement aux économies d'énergie par les agents

Les agents de terrain procèdent à une appropriation symbolique des dispositifs d'accompagnement aux éco-gestes en opérant une redéfinition de leurs propriétés et de leurs conséquences sur les publics cibles. Cette redéfinition du sens de la sensibilisation aux économies d'énergie est en même temps une redéfinition de leur rôle et de leur utilité. Dans la communication institutionnelle et dans le discours des responsables locaux, les dispositifs de conseil en économie d'énergie à destination des classes populaires précarisées permettraient de leur faire réaliser des économies financières et de soulager leur budget contraint. Concrètement, les éco-gestes augmenteraient le reste-à-vivre des pauvres par une « chasse au gaspi<sup>179</sup> ». Si tous les agents souscrivent à cet objectif, ils assignent à l'accompagnement aux économies d'énergie bien d'autres propriétés : renforcer le pouvoir d'agir des personnes **(A)**, subvertir l'ordre politique **(B)**, participer à leur reconnaissance sociale et valoriser leurs savoirs d'usage **(C)**. En reconstruisant des significations autour des éco-gestes, en rattachant l'accompagnement aux économies d'énergie et l'acte d'économiser l'énergie à un univers de sens positif, les agents-prescripteurs pérennisent en même temps leur adhésion à la mission qu'ils réalisent.

Dans le sillage d'une sociologie compréhensive, nous cherchons à rendre compte du sens que les acteurs donnent à leurs actions de sensibilisation aux éco-gestes. Le courant interactionniste propose un cadre d'analyse particulièrement heuristique pour saisir, à une échelle microsociologique, le sens et les significations construits par les acteurs sociaux vis-à-vis de leurs activités sociales. Il part du principe que la signification d'un objet ou d'une situation, en l'occurrence ici de dispositifs d'action publique, ne découle pas de leurs propriétés intrinsèques mais résulte des opérations de sens effectuées par des groupes d'acteurs (Le Breton, 2012). Mais parce que les acteurs interprètent le monde social et se comportent dans celui-ci aussi à partir de ce qu'ils sont, nous continuons à être attentifs à leurs propriétés et à leur trajectoire. En effet, l'interprétation d'une situation par un acteur est en grande partie tributaire de ses catégories de perception du monde, qui sont elles-mêmes socialement situées. Autrement dit, le sens est puisé dans un système de références et de valeurs qui varie selon la position occupée dans l'espace social. Ainsi, nous continuons à combiner ces deux approches

---

<sup>179</sup> Nom d'une campagne gouvernementale menée par le ministère de l'Industrie et l'Ademe en 1979 pour inciter les français aux économies d'énergie dans un contexte de crise pétrolière.



sociologiques -interactionniste et dispositionnaliste- pour expliquer le sens donné par nos acteurs à leur activité.

#### A. Un outil de renforcement du pouvoir d’agir des précaires énergétiques

La notion de « pouvoir d’agir » provient du terme anglais « empowerment » qui peut être traduit littéralement comme « *processus d’acquisition d’un pouvoir qui aboutit à un résultat* » (Jouffray, 2018). Dans les faits, le concept d’empowerment fait l’objet d’une diversité de conceptions et de pratiques (Bacqué, 2015). La notion émerge dans les années 1970 aux États-Unis au sein des milieux militants féministes. Elle exprime à cette époque une critique de l’ordre social et patriarcal. Dénonçant les inégalités sociales, raciales et de genre, entretenues par l’Etat, l’empowerment est appréhendé comme un outil de lutte contre toutes les formes d’oppression et de domination par la mobilisation collective des groupes sociaux qui les subissent. Dans les années 1990, les grandes institutions internationales (Banque Mondiale, ONU, UE) investissent la notion d’empowerment en la colorant d’une pensée libérale, ce qui l’éloigne de son contenu militant initial. Dans sa version libérale, l’empowerment correspond à une montée en compétences des individus leur permettant de prendre de meilleures décisions au quotidien afin de sortir par eux-mêmes de leurs difficultés socio-économiques. Il s’agit de produire un individu entrepreneur doté d’une rationalité instrumentale qui maximise ses décisions d’achat et d’investissement, à l’image de l’*homo economicus* (Bacqué, 2015). Cette acceptation de l’empowerment repose sur des principes de responsabilisation individuelle et d’autonomisation dans la résolution des difficultés, qui fait fi de ceux de justice sociale et d’émancipation des rapports de domination (Persiani, 2018).

Sur notre terrain d’enquête, pour cinq des dix agents prescripteurs, la connaissance des éco-gestes par les populations précaires présenterait la vertu de renforcer leur « pouvoir d’agir ». Par cette référence au pouvoir d’agir, ils expriment l’idée que l’acquisition d’un ensemble de pratiques économes en énergie permettrait aux individus précaires de retrouver une maîtrise sur leur situation énergétique en ayant la capacité d’agir à la baisse sur leur niveau de consommation. Ce pouvoir d’agir est donc essentiellement appréhendé par ces professionnels comme un processus individuel basé sur la montée en compétences. Parmi les cinq agents qui se réfèrent à cette notion, quatre sont formés au travail social : deux sont médiateurs énergie à domicile (Sandrine et Benjamin), deux sont des agentes du CCAS en charge de l’animation de l’éco-appartement (Viviane et Yvonne). Pour ces quatre agents, le rattachement de cette notion

à leur activité prescriptive est le résultat de leur socialisation professionnelle dans la mesure où le « pouvoir d’agir » est largement abordé dans les formations du travail social et que son acception dominante au sein de ce champ est d’ordre individuel et thérapeutique (Bacqué, Biewener, 2015). Pour le cinquième agent, bénévole d’une association qui anime des ateliers à l’éco-appart et ancien ingénieur dans la domotique, cette référence particulièrement fréquente au pouvoir d’agir (huit références en deux entretiens) s’explique par sa socialisation militante. En effet, cet enquêté adhère à la fin de son adolescence au mouvement des jeunes ouvrières chrétiennes (JOC), association qui revendique une mission d’éducation populaire. Pendant ces années, il développe une croyance : « *non pas faire à la place mais faire avec, dans une démarche de participation active* <sup>180</sup> », qui fait écho à la norme contemporaine de la relation d’aide dans l’intervention sociale qui est passée du « travail sur autrui » au « travail avec autrui » (Astier, 2009). Cette expérience militante structure puissamment sa façon d’analyser le monde social et forge sa croyance dans les vertus émancipatrices de l’éducation populaire pour les classes ouvrières. L’éducation populaire ne donne pas lieu à une définition consensuelle dans le monde de la recherche mais elle peut être rattachée à une approche politique de l’éducation fondée sur des pédagogies dites actives (Besse *et al.*, 2016). L’éducation populaire cherche à développer la conscientisation des individus vis-à-vis des structures de domination qui pèsent sur eux et à favoriser leur engagement dans l’action collective en vue de les transformer. Cette perspective, qui se recoupe avec la conception militante du pouvoir d’agir, est en grande partie celle de Jacques qui défend une approche politisée des problèmes sociaux, y compris devant les usagers, n’hésitant pas à identifier les mécanismes sociopolitiques à l’origine de leurs difficultés et à revendiquer des mesures politiques permettant d’agir dessus. Pour autant, il porte également la conception néolibérale de l’empowerment selon laquelle chaque individu peut et doit agir pour réduire ses difficultés. Cette acceptation est présente dans les propos de Jacques lorsqu’il parle en entretien de « *non pas faire à la place mais faire avec* » et dans sa volonté de transmettre à l’individu précaire l’idée que « *tu peux, tu as ta part du colibri, tu peux faire, tu as un pouvoir d’agir* ».

Ce processus d’empowerment consiste pour ces professionnels à donner aux individus une capacité d’action sur leur consommation d’énergie en leur apprenant les modes d’utilisation des appareils et les normes de consommation optimales. L’augmentation du pouvoir individuel reposerait donc sur un meilleur accès à l’information. Ces agents établissent d’ailleurs une

---

<sup>180</sup> Extrait d’entretien avec Jacques, 02/02/2022.

relation automatique entre « savoir » et « pouvoir » : être informé sur les techniques d'économies d'énergie entraînerait mécaniquement un pouvoir d'action supplémentaire pour les individus précarisés par ce poste de dépense. Dorénavant en position de sachant, disposant des informations théoriques et des compétences pratiques permettant de faire des choix éclairés, les individus retrouveraient nécessairement le pouvoir de reprendre le contrôle sur leur situation.

« Si ton niveau de confort c'est de 20 je vais pas te dire de te mettre à 18. Ou 19. Et je pense qu'il faut qu'on respecte les libertés de chacun. Et surtout du fait qu'ils sont chez eux. Mais ça a parfois des conséquences sur les factures, **mais ça après ça les regarde du coup. C'est un peu leur donner un pouvoir d'agir** » [Entretien avec Sandrine, médiatrice énergie à l'Anaf, 28/02/2020]

Enquêteur : Ca arrive de voir de la surconsommation liée aux usages ?

Benjamin : Oui ça arrive de dire là y'a une forte consommation, ils nous disent par exemple on vient du Maghreb on fait des grands tajines tous les trois jours le truc ça mijote pendant quatre heures par jour sur des plaques électriques, là tu te dis...

Enquêteur : Et là vous dites quoi, c'est quoi la conclusion ?

Benjamin : Là la conclusion c'est que les habitudes du ménage liées au poste de cuisson explique la surconsommation

Enquêteur : Et vous lui conseillez quoi ?

Benjamin : Ah ça c'est...[rires] arrête de faire des tajines [sourire], non mais...après on lui conseille pas forcément... moi je lui conseille rien, je lui dis juste que la problématique est liée à ça, si vous voulez consommer moins faut réduire le temps d'utilisation de la cuisson, après ils en font ce qu'ils veulent, au moins ils ont conscience tu vois. **C'est là que je dis c'est ça le pouvoir d'agir, c'est-à-dire qu'ils savent comment agir, ils ont le pouvoir de le faire. Après ils le font ou ils ne le font pas.** » [Entretien avec Benjamin, médiateur énergie, 06/05/2021]

Cette représentation du pouvoir d'agir individuel tend à invisibiliser les conditions socioculturelles et techniques concrètes dans lesquelles il s'exerce. Est-ce que le fait de savoir garantit en toutes circonstances un pouvoir d'action individuel ? Le pouvoir d'agir serait-il consubstantiel à l'acte de connaissance ? Répondre par l'affirmative c'est ignorer les contraintes structurelles qui pèsent sur la consommation d'énergie et qui peuvent limiter les possibilités de mise en pratique par l'individu d'une connaissance. Le lien mécanique que les agents établissent entre « savoir » et « pouvoir » finit par faire apparaître les pratiques individuelles comme totalement libres et choisies. Or, même en situation idéale d'information parfaite, les pratiques énergétiques sont contraintes par des contextes sociaux (des éléments culturels, une position dans le cycle de vie, un niveau de revenu, des stratégies de distinction), techniques (l'état du logement, la performance des équipements énergétiques) et institutionnels (des aides publiques, un mode de régulation du marché de l'énergie, un taux d'imposition sur l'énergie). Ainsi, il existe des situations où le pouvoir d'agir théorique contenu dans la transmission d'un savoir (un éco-geste) est pris en tension par exemple par un contexte culturel. Face à la situation évoquée dans l'extrait d'entretien, le médiateur-énergie formé au travail social ne procède

toutefois pas à une remise en cause du mode de consommation lié à des éléments culturels en matière de cuisine et d'alimentation. En revanche, il considère qu'indiquer à l'utilisateur que sa facture d'énergie est élevée en raison de ses modes de cuisson revient à lui donner du pouvoir d'agir. Si l'on comprend aisément la logique et qu'elle apparaît même comme relevant du bon sens, elle glisse en réalité vers une conception du pouvoir d'agir partiellement désocialisée, c'est-à-dire séparée des conditions sociales, culturelles et techniques de son exercice concret. Dans l'usage de l'énergie, « savoir n'est pas pouvoir » (Robert, 2021). Les pratiques de consommation ne sont pas qu'une affaire de choix individuel : à l'image de l'acte de chauffe, elles sont des « pratiques sous contrainte » (Brispierre, 2013).

Le renforcement du pouvoir d'agir promu par les agents est en fait surtout à comprendre comme un processus permettant de « restaurer le statut d'acteur », de « restaurer le rapport à l'action » (Le Bossé, 2008)<sup>181</sup>. Alors que le sentiment d'impuissance face à une situation donnée peut conduire à une « détérioration du rapport à l'action » (Jouffray, 2017), l'empowerment consisterait à redonner à l'individu des possibilités d'action sur son existence en lui transférant des ressources. Par le développement du pouvoir d'agir, « *l'objectif est d'enclencher un mouvement, si petit soit-il, qui fasse bouger ce qui semble immuable aux yeux des personnes* » (Jouffray, 2017, p. 5). En effet, au même titre que les politiques de prévention du vieillissement ont érigé le fait d'être « actif » comme principe normatif central (Collinet, Delalandre, 2014), les professionnels locaux de la précarité énergétique expriment leur volonté de faire des populations locales des « acteurs » de leur situation, c'est-à-dire les mobiliser dans la résolution de leurs difficultés, éviter qu'elles soient dans une position qui consiste à « *subir* »<sup>182</sup> ou à être dans la « *passivité* »<sup>183</sup>. Pour preuve, les termes « être acteur », « être actif » et « rendre acteur » apparaissent régulièrement dans nos entretiens avec les agents à l'évocation des éco-gestes. Les agents perçoivent l'adoption des éco-gestes comme permettant aux populations d'être dans une posture d'action, de reprise de contrôle sur leur situation, quand bien même les effets sur la facture d'énergie seraient réduits.

« On ne se dit pas qu'on va résoudre la précarité énergétique en allant une fois, deux fois ou trois fois chez les gens ou en suivant leurs consommations, c'est plutôt **les rendre plus acteurs de leur logement**. Après

---

<sup>181</sup> L'approche de l'empowerment de Le Bossé (2008) dite « développement du pouvoir d'agir » est plus complexe que ce que ces termes véhiculent de prime abord. Elle invite le travailleur social à se situer à la fois dans une perspective militante de production de changement social et dans une perspective thérapeutique visant à accompagner la personne à gérer la souffrance occasionnée par sa situation. Ce n'est pas la perspective des agents au sujet de l'accompagnement aux éco-gestes mais ce sont ces catégories langagières qu'ils utilisent.

<sup>182</sup> Extrait d'entretien avec Sandrine.

<sup>183</sup> Extrait de la fiche action entre GDF-Suez et l'association Anaf, 2013.

c'est des petites choses, c'est donner des petits appareils économes, faire des petites choses avec eux... »  
[Extrait d'entretien avec Brice, salarié de l'association Alisée, 27/03/2019]

Ainsi, le pouvoir d'agir auquel se réfèrent les agents lorsqu'ils évoquent l'accompagnement aux éco-gestes s'inscrit dans l'espace domestique et repose sur une montée en compétences individuelle permettant d'avoir un meilleur contrôle sur sa dépense énergétique. Cette modalité d'intervention offre-t-elle une lecture alternative de l'empowerment non plus libérale (la connaissance d'éco-gestes comme occasion de reprendre le contrôle sur sa consommation d'énergie, sur son logement et plus largement sur sa vie) mais radicale (la formation aux éco-gestes comme source d'émancipation sociale, de renversement des rapports de domination et de changement politique) ? Nous allons voir que c'est le cas pour l'une des enquêtées.

## B. Un outil vecteur de légitimité politique et de transformation de l'ordre politique

Pour l'une des agents de terrain, l'adoption d'éco-gestes par les populations locales est un moyen de renforcer leur légitimité dans la revendication de politiques publiques plus ambitieuses en matière d'accès à l'énergie pour tous. L'engagement des individus précaires dans des pratiques de sobriété énergétique conduirait l'Etat à une sorte d'obligation morale à agir pour réduire les difficultés énergétiques de ces populations. En faisant « leur part », c'est-à-dire en adoptant un comportement énergétique conforme aux attentes institutionnelles, les individus précarisés par l'énergie rempliraient le contrat social qui les lie au reste de la société, appelant symétriquement à une action de l'Etat sur les facteurs collectifs qui concourent à leurs difficultés mais sur lesquels ils n'ont pas de prise. Finalement, la mise en œuvre d'éco-gestes par les populations précaires favoriserait le changement politique.

« Pour moi les éco-gestes, mettre un couvercle sur une casserole, bien sûr que ça peut faire quelque chose mais quand les gens habitent dans des logements énergivores ça paraît **peanuts tous ces petits gestes là**. L'idée c'est quand même de les mettre dans une certaine mouvance pour que du coup derrière ils puissent être suffisamment acteurs et revendicateurs auprès des bailleurs sociaux. [...] Fin j'ai bien conscience que tous ces petits gestes là vous allez les faire ça va pas révolutionner votre facture parce que malheureusement vos isolations sont pas biens ou vos installations de chauffage sont pas assez performantes etc., mais à partir du moment où **vous êtes acteurs, où vous êtes citoyens**, vous pouvez dire voilà moi j'essaie de faire tout ce que je peux, vous voyez je suis pas à ouvrir mes fenêtres à faire n'importe quoi, je fais tout ce que je peux, donc je me sens en droit de **pouvoir exiger quelque chose**. [...] c'est tout ça en fait c'est montrer aux gens qu'ils peuvent être acteurs, changer leurs modes de vie et donc en contrepartie **pouvoir être exigeants** parce qu'eux font les efforts nécessaires et c'est à l'Etat d'en faire aussi quoi. » [Extrait d'entretien avec Yvonne, animatrice à l'éco-appart, 23/04/2020]

Ayant assimilé le caractère insuffisant des éco-gestes pour sortir les ménages de leurs difficultés énergétiques, l'agente de la collectivité nantaise redéfinit positivement ses propriétés en lui attribuant une fonction politique et potentiellement transformatrice. L'incitation des

populations précaires à la sobriété énergétique s'inscrit pour elle dans un processus de mise en mouvement à l'échelle individuelle qui participerait à la construction d'un *sentiment* de légitimité (pour soi) et d'une *reconnaissance* comme sujet politique légitime (par les acteurs publics), deux dynamiques contenant les germes d'un changement à l'échelle politique. D'un côté, parce qu'il « fait sa part » en s'attendant à maîtriser sa consommation d'énergie, l'individu se sentirait légitime à formuler des demandes voire à revendiquer des changements auprès des institutions, et à s'engager dans des formes d'action individuelle (s'autoriser à parler de ses difficultés à ses proches, contacter son bailleur pour demander une intervention, solliciter une aide pour réduire ses difficultés énergétiques...) ou collectives (se réunir avec d'autres locataires pour écrire un courrier au bailleur, revendiquer un changement de politique publique). D'autre part, parce qu'il exerce tout son pouvoir individuel pour résorber par lui-même ses difficultés énergétiques, l'individu entraînerait le politique dans l'action compte tenu du fait que celui-ci se retrouverait dans une forme d'obligation morale à agir. En démontrant à travers la mise en œuvre d'éco-gestes un comportement énergétique exemplaire (rendant visible le fait qu'il n'est pas la cause des difficultés énergétiques) et la limite évidente de la bonne volonté individuelle (rendant visible qu'elle ne peut suffire à sortir de la précarité énergétique), les populations précarisées par l'énergie inciteraient le gouvernement à agir plus fortement sur les dimensions collectives du problème (qualité thermique des logements, paupérisation, prix des énergies, dérégulation du marché de l'énergie...). L'adoption d'éco-gestes permettrait finalement de lever « *les barrières formelles ou informelles entre les individus ou les communautés d'une part et les institutions ou les gouvernements d'autre part, qui empêchent les premiers de se sentir aptes ou légitimes à interpeller directement les seconds* » (Persiani, 2018, p. 1).

L'observation des ateliers de l'éco-appart montre que l'agente de la collectivité publique revendique cette fonction politique et subversive des éco-gestes auprès des publics et des professionnels.

#### Extrait du carnet de terrain, atelier de l'éco-appart « Tu perds watt », 21/11/2019 :

Le groupe de participants s'est séparé en deux : l'un observe dans la cuisine les économies d'eau occasionnées par les réducteurs de débit, l'autre est resté dans la salle principale en attendant son tour. Une travailleuse sociale qui participe à l'atelier parle de l'Anaf avec Yvonne. Elle dit reconnaître l'utilité des diagnostics réalisés par l'association mais déplore qu'ils ne donnent pas lieu à des mesures concrètes : « ils peuvent en parler au bailleur mais généralement après... ça s'arrête là ». Yvonne réaffirme alors la nécessité pour les gens d'aller parler à leurs voisins, de faire remonter leurs réalités aux bailleurs, **un bon moyen selon elle « de faire prendre conscience à l'Etat de l'urgence »** parce que « le chèque énergie ce n'est pas suffisant ». D'autre part, pour Yvonne, « **plus on va déployer des réunions comme celle-là, plus on va donner des éléments de compréhension aux gens, et plus ils font les efforts et plus ils se sentent légitimes à revendiquer leurs droits** ».

Chez cette enquêtée, il apparaît sans équivoque que l'attribution de propriétés supplémentaires aux dispositifs d'éducation aux éco-gestes est une condition absolument nécessaire au maintien de son engagement dans sa mission professionnelle. En reconstruisant le sens et les potentialités de l'accompagnement aux économies d'énergie comme outil subversif et transformateur vis-à-vis de l'ordre politique, elle continue de donner du sens à une activité qui l'aurait probablement perdue en l'absence de cette opération symbolique.

« Moi c'est comme ça que je le conçois parce que c'est comme ça que je peux y donner du sens. Vous voyez ? **Sinon je ne le ferais pas le boulot là.** Moi honnêtement je serais très gênée d'être face à des gens qui me disent oui nous on a des VMC jamais réglées, y'a de l'air partout...tu ne peux pas être droit dans tes bottes et crédible si tu ne prends pas en compte cette donnée que les gens en fait ils ont la main sur certaines choses et pas d'autres. Mais que en reprenant la main sur certaines choses, moi je leur dis... je pense que plus y'aura de gens qui seront dans la compréhension qu'en faisant des gestes comme ça...ils seront peut-être plus forts. »  
[Extrait d'entretien avec Yvonne, 23/04/2020]

Face à une situation de tension liée à la transmission de conseils en économie d'énergie auprès de populations aux marges de manœuvre réduites, elle procède à une redéfinition des propriétés de l'accompagnement aux éco-gestes pour dépasser cette contradiction et continuer d'adhérer à sa mission. En adoptant des éco-gestes, les populations précaires feraient la preuve de l'exemplarité de leur comportement vis-à-vis de l'énergie, ce qui conduirait à la reconnaissance par les autorités politiques de ces populations comme sujets politiques légitimes. Parallèlement, « faire sa part » à l'échelle individuelle déboucherait sur une forme de politisation favorable à la mobilisation collective et à la revendication politique, face à un Etat percevant dorénavant ces dernières comme légitimes. L'adoption d'éco-gestes par les populations précaires auraient ainsi la capacité de subvertir les rapports de pouvoir entre société civile et représentants politiques, de bousculer le partage des responsabilités entre sphère publique et sphère privée dans la régulation du problème, sur la base d'un rapport de force renouvelé par un regain de légitimité des « victimes » du problème.

Quelles sont les conditions sociales qui sous-tendent une telle redéfinition, faisant passer les éco-gestes d'un outil de réduction de la consommation d'énergie à un levier de transformation sociale et politique ? Contrairement à l'interprétation précédente de la valorisation du pouvoir d'agir par les agents, c'est moins la formation universitaire que les propriétés sociales de cette enquêtée qui la disposent à la reconstruction du sens de son activité et à ce que celle-ci s'effectue autour de l'idée de subversion politique. Revenons rapidement sur sa trajectoire professionnelle avant d'évoquer ses caractéristiques sociales. En effet, celle-ci est marquée par de multiples bifurcations qui peuvent s'analyser comme une quête de sens

permanente dans laquelle se trouve Yvonne vis-à-vis de son activité professionnelle, c'est-à-dire un refus de se maintenir dans une activité qui n'ait pas d'utilité sociale ou politique à ses yeux (elle en a les possibilités objectives compte tenu de ses titres scolaires). En l'espace de vingt-cinq ans, Yvonne a exercé quatre activités professionnelles différentes : elle débute sa carrière comme assistante commerciale dans une entreprise privée avant de vouloir « *quitter ce milieu terrible qu'est le commerce* » au bout de sept années ; elle évolue ensuite au sein du champ socioculturel en devenant animatrice en maison de retraite ; elle bascule en 2005 sur un poste de responsable de l'accueil de jour de personnes atteintes d'Alzheimer au sein de la ville de Nantes ; enfin, elle bénéficie en 2019 d'un reclassement professionnel et obtient une mission à l'éco-appartement (gestion des inscriptions aux ateliers, lien avec les intervenants, co-animation des ateliers, communication). Ces moments de rupture dans son parcours professionnel doivent se comprendre dans le rapport qu'Yvonne entretient depuis toujours avec l'emploi : elle ne le conçoit pas comme un simple moyen de pourvoir à sa reproduction matérielle mais comme un levier de réalisation de soi, d'épanouissement individuel. Elle déclare par exemple au cours d'un entretien avoir besoin de « *mettre du sens dans tout ce que je fais* ». C'est précisément cette opération qu'elle réalise au sujet de son activité prescriptive actuelle en lui rattachant des propriétés émancipatrices pour les publics-cibles. Mais l'orientation politique et subversive donnée à cette opération symbolique se saisit au carrefour de ses propriétés sociales (qui la disposent à percevoir les problèmes sociaux dans leur dimension macrosociale donc à privilégier des solutions d'ordre politique) et de ses faibles ressources politiques et militantes (qui la disposent à une vision enchantée et naïve du fonctionnement du champ politique).

Issue d'une famille de la petite classe moyenne avec un père fonctionnaire d'Etat (agent du cadastre) et une mère fonctionnaire de l'hôpital public (ASH), Yvonne détient aujourd'hui des ressources économiques et culturelles relativement importantes. Avec son conjoint, ils perçoivent 5500€ de revenu par mois (Yvonne est rémunérée 1500€ sur son poste à 80%, son mari a une rémunération de 4000€, avec deux enfants à charge) et sont propriétaires de leur logement. L'absence d'effet miroir de la situation des usagers qu'elle côtoie sur ses propres conditions matérielles permet de la prémunir d'un sentiment de rivalité avec ceux qu'elle accompagne. Sur le plan culturel, Yvonne détient d'abord plusieurs titres scolaires : un BTS secrétariat commercial, un brevet d'animation et un DU de gérontologie. Ces trois formations lui ont donné l'occasion d'évoluer dans différents univers professionnels au contact de populations variées et sur des postes requérant des compétences multiples. Par ailleurs, ses



pratiques culturelles sont variées et socialement légitimes, correspondant plutôt à celles en œuvre au sein des classes supérieures : théâtre, cinéma, lecture et voyage. Ainsi, la combinaison de son important capital économique et culturel la dispose à percevoir les problèmes sociaux en termes d'inégalités plutôt qu'en termes de responsabilité individuelle. Concernant la précarité énergétique, elle appelle de ses vœux par exemple à une « *vraie mesure de justice sociale* » comme une « *taxe différentielle sur l'énergie pour ces gens qui vivent dans des appartements énergivores* ». Son approche collective des difficultés d'accès à l'énergie constitue alors un terrain favorable à la reconstruction du sens de son activité car l'absence de cette opération conduirait à un désajustement excessif entre son diagnostic du problème (la précarité énergétique proviendrait de l'occupation contrainte de logements mal isolés par les plus démunis et de l'insuffisance de la solidarité publique) et la solution qu'elle met en œuvre pour y répondre (inciter aux économies d'énergie). Considérant que la résolution de la précarité énergétique dépend non pas d'une évolution des comportements individuels de consommation d'énergie mais de décisions politiques de l'Etat en matière de solidarité, elle est alors tentée d'attribuer des propriétés subversives à l'adoption d'éco-gestes par les populations (comme levier de changement politique) pour mettre en cohérence son activité et son diagnostic du problème. Mais ce contenu subversif rattaché aux éco-gestes, naïf aux yeux du politiste, peut s'expliquer par l'inexistence de son capital militant (Matonti, Poupeau, 2004), c'est-à-dire d'« *apprentissages conférés par le militantisme [...] qui s'acquièrent pour une bonne part dans le champ politique* » (p. 7). Ce type de capital se traduit notamment par des capacités à se repérer parmi les différentes offres partisans et à comprendre les mécanismes de fonctionnement du champ politique (conditions d'une mise à l'agenda d'un problème, facteurs déterminants d'une décision politique). Si Yvonne cumule plusieurs engagements associatifs (secrétaire d'une association qui organise des activités pour les personnes ayant des troubles psychiques, membre d'un projet collectif d'expérimentation et de sensibilisation à la permaculture), elle n'a jamais évolué au sein d'un espace militant. Cette enquêtée souhaite d'ailleurs rester le plus possible à distance des organisations partisans qu'elle assimile à des instances de socialisation si puissantes qu'elles conduiraient à faire perdre aux individus qui s'y engagent leur esprit critique. Dès lors, l'inexistence de ses capitaux militants au principe d'une faible acculturation au fonctionnement du champ politique autorise une conception enchantée de la décision politique. Elle permet à cette enquêtée d'envisager l'effort individuel en matière de sobriété énergétique comme un levier possible de changement politique au terme d'un processus qui verrait l'Etat « prendre conscience » de l'irréprochabilité des comportements

individuels des pauvres et se retrouver ainsi dans une situation d'obligation morale à agir structurellement pour les aider à sortir de leur situation.

### C. Un outil de reconnaissance et de valorisation

Pour la plupart des agents, les dispositifs d'accompagnement aux économies d'énergie constituent des espaces de reconnaissance des populations victimes des inégalités d'accès à l'énergie **(1)** et de valorisation de leur savoir profane **(2)**. Ces dispositifs sont finalement perçus comme des leviers pour favoriser la justice sociale non pas par la redistribution de ressources ou de pouvoirs à des groupes dominés mais par leur reconnaissance sociale (Honneth, 2006).

#### 1. Des espaces d'accueil et d'écoute qui contribuent à la reconnaissance sociale des précaires énergétiques : « si on laisse tomber ils deviennent transparents ces gens-là »

Construits sur une logique de sensibilisation aux économies d'énergie, l'éco-appartement et les visites énergie constituent des espaces d'accueil et d'écoute qui participeraient à la reconnaissance des souffrances et des difficultés des précaires énergétiques. Plus que des dispositifs de conseils pour réduire la facture d'énergie, ces derniers trouveraient des lieux d'expression possible de leur sentiment d'injustice et de leur colère, des espaces où leur point de vue serait pris en compte et où il leur serait possible d'être reconnus comme « victime » d'un problème par le biais d'un diagnostic réalisé par un agent extérieur neutre. Pour les professionnels, les deux dispositifs qui accompagnent les populations précaires à un meilleur usage de l'énergie s'inscriraient finalement dans une « politique de la reconnaissance » (Astier, 2009). Astier utilise cette expression pour caractériser la relation d'accompagnement dans le travail social contemporain qui est dirigée vers le renforcement de l'estime que l'utilisateur se porte à lui-même. Honneth (2006), qui propose une théorie générale de la reconnaissance dans les sociétés modernes, aborde avec précision les conditions de production de cette estime de soi. Pour Honneth, la reconnaissance se construit dans trois sphères : celle de l'amour (la reconnaissance affective d'un groupe – la famille- qui permet d'acquérir la *confiance en soi*), du droit (la reconnaissance politico-juridique – de droits et devoirs- au principe du *respect de soi*) et de la solidarité (la reconnaissance sociale – d'une utilité au travail, de capacités, d'une vulnérabilité, d'une identité – qui produit de *l'estime de soi*). L'estime de soi découle donc d'une expérience préalable de la reconnaissance sociale. Les agents nantais qui pilotent les instruments locaux de sensibilisation aux économies d'énergie ambitionnent de produire cette reconnaissance sociale des individus vulnérables face à l'augmentation des prix des énergies à

travers un accueil, une écoute et une considération à la fois pour le point de vue et pour les sentiments moraux négatifs exprimés par les populations bénéficiaires.

Lors de ses visites à domicile, l'une des médiatrices peut adopter une posture d'écoute active pendant une large partie de l'intervention. Les usagers ont alors tendance à « vider leur sac » et à exprimer la charge mentale que les difficultés énergétiques génèrent dans leur quotidien : « *Ces factures me mettent le couteau sous la gorge* » ; « *Ça m'énerve, ça me saoule* » ; « *Je suis fatiguée* » ; « *Je donne 100€ tous les mois et ça ne chauffe pas* » sont des phrases recueillies lors d'une visite à domicile et qui illustrent la tonalité des propos couramment tenus par les usagers. Le langage non verbal exprime lui aussi des marques de lassitude voire de souffrance (soufflement, voix chevrotante, ton irrité) en même temps que la satisfaction d'être en présence d'un témoin de la situation (empressement à montrer ses factures d'énergie déjà disposées sur la table, volonté de faire la preuve de ses bonnes pratiques de consommation). Pour une médiatrice énergie, se déplacer au domicile des ménages pour constater leurs difficultés énergétiques et être à l'écoute de leur ressenti personnel permettrait déjà de leur donner le sentiment d'être reconnu par la société comme sujet digne d'être écouté, quand bien même l'intervention ne permettrait pas de résoudre durablement la problématique.

« Ils ont le sentiment que peu importe ce qu'on va leur apporter mais y'a quelqu'un qui s'intéresse quoi, y'a quelqu'un qui vient et c'est important ce que je vis, assez important pour qu'il y ait quelqu'un qui se déplace » » [Entretien avec Sandrine, médiatrice énergie à l'Anaf, diplôme CESF, 35 ans, 28/02/2020]

Au même titre que les Energy Cafés au Royaume-Uni, les visites à domicile remplissent en partie la fonction historiquement assurée par les fournisseurs publics d'énergie en matière d'accueil et de conseil énergétique lorsqu'ils possédaient des agences directement implantées dans les quartiers (Martiskainen *and al.*, 2018). En l'absence de lieux physiques où le consommateur pauvre peut échanger avec son fournisseur sur ses difficultés et trouver des solutions, les médiateurs énergie pallient ce retrait du service public. Les bénéficiaires des visites à domicile expriment d'ailleurs régulièrement leur soulagement d'être entendus et pris au sérieux. A l'opposé du discrédit et du mépris dont ils peuvent faire l'expérience au quotidien en tant que pauvres (Carrel, 2013), ils bénéficient lors de l'intervention d'une considération qui leur procure le sentiment d'une dignité sociale (Honneth, 2006). Comme le confient certains médiateurs énergie, ce mépris s'exprime même parfois jusque dans les discours et les postures de professionnels qui sont au contact des populations précarisées par l'énergie (bailleurs sociaux, fournisseurs d'énergie...) et qui peuvent ne pas hésiter à responsabiliser et délégitimer

la parole des personnes. Or, les médiateurs énergie cherchent en amont de leurs recommandations en matière de consommation d'énergie à identifier les causes des difficultés énergétiques des ménages, c'est-à-dire à objectiver les facteurs qui contribuent à leur situation (par ce qui est aujourd'hui désigné sous le terme de « diagnostic sociotechnique »). Lorsqu'ils expriment à haute voix le fait que la situation est causée au moins en partie par la mauvaise isolation du logement ou aux équipements de chauffe énergivores, cette parole apparaît pour les usagers comme libératrice, vecteur de soulagement et de reconnaissance.

Visite à domicile n°2, 24/10/2019, Nantes :

Sandrine fait un rapide tour du salon en demandant à Mme G. où sont ses radiateurs. En les repérant, Sandrine déclare : « alors là c'est ce qu'on appelle des grilles pain ». **La dame s'exclame « ah bah voilà », comme soulagée que quelqu'un reconnaisse la cause réelle de son problème [...]** Nous sortons de l'appartement. Mme G. nous accompagne jusqu'à l'ascenseur du couloir et continue de nous parler. Elle nous redit qu'elle est **contente que nous soyons venus parce qu'elle a vraiment l'impression de ne pas être crue, qu'on l'a fait passer pour une menteuse.** Et que là, au moins, nous sommes témoins que ce qu'elle dit est vrai.

Visite à domicile n°19, 17/03/2021, Nantes :

Benjamin a prévenu en amont la dame chez qui l'on intervient qu'il sera accompagné d'un étudiant. Une fois entrée dans le logement, au bout de quelques minutes, cette dernière fait une remarque concernant ma présence. **Elle déclare être contente de pouvoir partager sa situation avec des gens, qu'il faut que les gens sachent que certains sont « isolés » et « galèrent ».**

Ces deux extraits d'entretien montrent que les usagers sont satisfaits de faire connaître leur situation à un acteur extérieur qui puisse en être le témoin<sup>184</sup>. Or, c'est bien parce que la visite assure cette fonction aux yeux des bénéficiaires que cette médiatrice lui attribue également cette vertu. Encore une fois, c'est en partie dans les interactions entre l'utilisateur et l'intervenant que se fabriquent les significations que le second rattache à son activité. Face à des populations qui expriment régulièrement leur satisfaction d'être visitées, écoutées et considérées par une personne extérieure à leur situation, l'agente (re)considère les propriétés de son intervention axée sur les éco-gestes à l'aune des notions d'écoute et de prise en considération.

S'agissant des ateliers de l'éco-appart, ils sont perçus par les animateurs comme des moments de participation offrant une possibilité d'expression et de reconnaissance aux personnes subissant une situation de précarité énergétique. En venant participer à des ateliers sur les économies d'énergie et en témoignant de leurs expériences vécues, ces individus font

---

<sup>184</sup> Ce constat s'explique toutefois en grande partie par le fait que les bénéficiaires de l'intervention sont tous volontaires. Contrairement à d'autres dispositifs d'accompagnement aux éco-gestes qui peuvent s'adresser à des individus qui n'ont pas exprimé au préalable le souhait d'en bénéficier (Desvallées, 2019 ; Malier, Comby, 2021), les deux dispositifs nantais enrôlent des habitants qui se sont portés volontaires.

circuler dans un lieu institutionnel des difficultés qui restent souvent invisibles, cantonnés à l'espace privé du logement. Ils ont l'occasion de faire exister leurs problèmes hors des murs de leur logement, de partager publiquement leur expérience quotidienne de la privation d'énergie ou de l'endettement énergétique. Leur donner la parole dans le cadre d'ateliers collectifs, ouvrir un lieu d'accueil dédié à leur problématique, ce serait engager une forme de considération et de reconnaissance envers ceux qui sont les premières victimes des inégalités d'accès à l'énergie.

« En fait je suis persuadée quand même que ça leur est utile [les éco-gestes]. Ça leur est utile par rapport à ce que je vous défends comme philosophie c'est-à-dire les rendre quand même existant dans ce problème-là. Parce qu'imaginons, on va prendre le truc avec un autre prisme. Imaginons je me dis ces gens-là ça sert à rien, on leur en demande trop alors que déjà ils subissent beaucoup de choses, voilà. D'abord ça veut dire **je ferais plus le job**, j'aurais pas pu autrement. Et si on laisse tomber, **ils deviennent transparents ces gens-là, ils n'existent plus. Y'a aucun lieu où leur réalité va apparaître.** » [Extrait d'entretien avec Yvonne, 23/04/2020]

Alors que l'augmentation des inégalités sociales fragilise le sentiment d'appartenance commune et renforce celui d'être déclassé et délaissé, les dispositifs de sensibilisation aux éco-gestes constitueraient des espaces possibles d'expression des sentiments d'injustice et de colère des consommateurs d'énergie pauvres, et de prise en compte de leurs difficultés énergétiques, engageant en cela un processus de reconnaissance sociale. D'une certaine façon, alors que la régulation des inégalités d'accès à l'énergie par des politiques redistributives ou législatives nationales peine à se déployer, les agents locaux s'emploient à les réguler par la reconnaissance et la mise en visibilité dans l'espace public de ceux qui en sont les victimes. On notera que cette réappropriation des vertus de l'instrument d'accompagnement aux éco-gestes est une condition impérative pour que cette agente institutionnelle continue de donner du sens à sa mission : « *si je m'arrête à ça [effets potentiellement responsabilisants des éco-gestes] je ferais plus le job, j'aurais pas pu* ».

## 2. Parler d'éco-gestes : un outil de valorisation de l'expertise d'usage des participants

Les animateurs de l'éco-appart encouragent les participants à s'exprimer sur leurs propres pratiques d'économies d'énergie en mettant en place des animations « par le bas » qui partent de l'expérience quotidienne des habitants. En visite à domicile, les éco-gestes déjà acquis sont souvent relevés et félicités par l'intervenant. De cette façon, les dispositifs locaux de sensibilisation aux éco-gestes sont pour les professionnels un moyen de valorisation des bénéficiaires. Les savoirs ordinaires et les pratiques ingénieuses des publics sont reconnus

comme légitimes, jusqu'à être parfois intégrés par les professionnels dans la liste de leurs recommandations.

<b>Exemples d'astuces de participants aujourd'hui transmis comme éco-gestes</b>	
<i>Équipement</i>	<i>Technique d'économie</i>
Réfrigérateur	Coincer une feuille de papier et fermer la porte pour tester le joint d'étanchéité. Si elle se retire facilement, le joint est à changer
Cuisson	Utiliser le juste contenant, utiliser une cocotte-minute
Douche	Récupérer les premiers litres d'eau dans une bassine le temps que l'eau soit chaude
Sèche-linge	Récupérer l'eau pour arroser les plantes

*Figure 4.0-1. Exemples d'astuces de participants aujourd'hui transmis comme éco-gestes*

Lors des ateliers à l'éco-appart, les participants ne sont pas uniquement positionnés en situation d'apprenant, de ceux qui ne savent pas et qui reçoivent l'enseignement de l'expert détenteur de la connaissance, mais aussi d'agents possédant un savoir indigène légitime et valorisable. En effet, les participants sont régulièrement invités à prendre la parole pour exposer au reste du groupe leurs techniques en matière d'économie d'énergie. Il est d'ailleurs courant que l'atelier commence par une sollicitation des participants quant à leurs connaissances et leurs pratiques des éco-gestes. L'animateur peut même parfois jouer temporairement un rôle de « facilitateur », compris comme celui qui est chargé « *d'organiser la discussion et de veiller à ce que tous les participants puissent s'exprimer, partager leur expérience et apprendre les uns des autres* » (Bacqué, Biewener, 2015, p. 32). La plupart des ateliers étant conçus selon un modèle horizontal, la prise de parole des participants est encouragée et le partage de savoirs entre pairs est recherché par les animateurs.

Extrait du carnet de terrain, atelier éco-appart, 21/11/2019, Nantes :

La participante qui prend souvent la parole déclare à l'animateur de l'atelier : « y'a des techniques aussi pour le gaz ». Ce dernier approuve, dit qu'il existe plein de techniques qui ne sont pas officielles mais qui permettent de réduire sa consommation d'énergie. « Oui, des techniques de grand-mère » rétorque la participante. Vincent l'invite alors à les communiquer au groupe de participants.

Cette interaction lors d'un atelier sur les économies d'énergie montre que les savoirs d'usage sont reconnus comme légitimes par l'intervenant. Les techniques « *qui ne sont pas officielles* », c'est-à-dire les bricolages et les pratiques inventives (Lejeune, 2018) des participants, ne sont pas minimisées ou décrédibilisées par ce conseiller énergie détenteur d'un savoir d'expert. Bien qu'il ne les transmette pas lors de ses ateliers, il reconnaît leur potentielle efficacité sur la réduction de la consommation d'énergie et incite la participante qui s'y réfère à les exposer aux autres participants. D'autres agents prescripteurs recherchent particulièrement ce type d'échange avec les participants lors des ateliers et revendiquent le fait d'élargir constamment leurs connaissances à travers les savoirs d'usage qui y circulent. En renversant symboliquement les positions expert-profane attachées traditionnellement à la relation d'aide entre l'intervenant et le bénéficiaire, ils témoignent de la légitimité qu'ils reconnaissent aux pratiques des usagers, y compris à celles qui sont non-institutionnalisées. C'est le cas par exemple de cette travailleuse sociale du CCAS de Nantes qui anime des ateliers à l'éco-appart :

« Je leur présente l'éco appart et puis moi je propose un petit quiz sur les éco-gestes et l'idée c'est de sensibiliser sur les éco-gestes [...] **et puis échanger** aussi parce que **moi j'apprends tous les jours sur les éco-gestes avec les gens puisque les gens aussi apportent des petites astuces**. [Extrait d'entretien avec Fanny, travailleuse sociale au CCAS de Nantes, 20/12/2019]

La valorisation de la parole des participants est encore plus recherchée lorsque ces derniers connaissent une situation de sobriété contrainte qui les conduit à mettre en œuvre de nombreuses pratiques économes. Face à cette situation, un agent en charge d'animations à l'éco-appart explique qu'il invite ces personnes à communiquer sur leurs savoirs issus de cette expérience contrainte. De cette façon, il confère à ceux qui sont déjà économes *de fait* un statut de « sachant », sollicitant leur participation orale afin de partager leurs techniques d'économies d'énergie avec les autres participants. Les individus passent alors d'une position de victime de la sobriété imposée à celle de détenteur de savoirs d'usage valorisés.

Enquêteur : Vous disiez tout à l'heure que vous aviez parfois en face de vous des gens déjà en sobriété...

Brice : En restriction

Enquêteur : Oui en restriction, donc vous faites des éco-gestes avec des gens qui font déjà des éco-gestes par obligation quelque part ?

Brice : Ceux-là je leur demande plutôt, je vais leur dire comment vous faites chez vous, c'est plutôt eux qui vont parler de ce qu'ils font déjà aux autres personnes du groupe. [Extrait d'entretien, 15/07/2021]

Cette posture professionnelle vis-à-vis du savoir pratique des usagers est aussi à replacer dans une évolution du champ du travail social. Les interventions sociales sont traditionnellement marquées par une asymétrie de position entre l'intervenant considéré comme

expert et l'utilisateur placé en position d'apprenant. Cette relation tend à infantiliser et stigmatiser la personne en difficulté (Vallerie, 2012). Or aujourd'hui le champ du travail social s'ouvre de plus en plus à l'expertise d'usage des personnes aidées. Cette dynamique a été renforcée par la définition du travail social modifiée en 2017 et inscrite dans le code de l'action sociale et des familles (article D. 142-1-1) : *[le travail social] s'appuie sur des principes éthiques, déontologiques, sur des savoirs universitaires en science sociales et humaines, sur les savoirs pratiques et théoriques des professionnels du travail social et les savoirs issus de l'expérience des personnes bénéficiant d'un accompagnement social, celles-ci étant associées à la construction des réponses à leurs besoins* ». Le cadre institutionnel du travail social incite donc explicitement les professionnels à construire leurs pratiques et leurs dispositifs d'action en prenant compte des savoirs profanes des personnes aidées. Intégrer et valoriser ce troisième type de savoir est revendiqué par la plupart des agents prescripteurs des éco-gestes, y compris ceux qui n'évoluent pas dans le champ de l'intervention sociale.

« D'abord la parole aux habitants, d'abord leurs échanges d'expertise d'usage, moi je fais ça, moi je fais ça, moi j'ai été confronté à tel problème avec tel fournisseur, moi aussi j'ai été démarché, ah qu'est-ce que t'as fait... » [Extrait d'entretien avec Jacques, président-bénévole d'une antenne locale de l'association CLCV, animateur d'ateliers à l'éco-appart, 11/05/2021]

« On met les gens un peu en position de venir à partir de leurs expériences, partager autour de la même table, et on ne se positionne pas comme étant celui qui va savoir, leur dire ce qu'il faut qu'ils fassent en fait. » [Extrait d'entretien avec Yvonne, animatrice de l'éco-appart, 23/04/2020]

En créant un espace de partage de « *techniques de grand-mère* » en matière d'économies d'énergie, l'éco-appart s'ouvre sur la reconnaissance et la valorisation des pratiques énergétiques des participants. Dans ce lieu, les individus découvrent ou obtiennent l'assurance que leurs pratiques de consommation d'énergie sont vertueuses et socialement valorisées, y compris lorsqu'elles sont de l'ordre du « bricolage »<sup>185</sup> (récupérer dans une bassine l'eau froide de la douche pour la réutiliser comme chasse d'eau ou pour la vaisselle, fabriquer soi-même des boudins de porte...). Ils tirent des profits symboliques du fait d'être confirmés dans leurs pratiques énergétiques et d'être mis en position de « sachant » de la sobriété énergétique. Pour ce qui est des visites à domicile, il ne peut y avoir d'échanges de savoirs d'usage entre participants mais les agents identifient et valorisent les pratiques énergétiques économes déjà adoptées par les individus. Les éco-gestes déjà acquis sont souvent relevés et félicités par les médiatrices. De ce point de vue, le risque de fragilisation des ménages pauvres par

---

<sup>185</sup> Certains « bricolages » continuent cependant d'apparaître comme des savoirs illégitimes aux yeux des professionnels, comme l'usage d'un chauffage d'appoint (Robert, 2021, p. 450).



délégitimation de leurs savoirs d'usage dans le logement (Roudil, 2015b) voire leur condamnation à être dans l'erreur en raison de l'exercice par les professionnels d'un « *monopole de qualification de l'état de choses comme « économies d'énergie »* » (Cacciari, 2017b, p. 339) tendent à être mis à distance par les agents qui s'attachent à reconnaître et valoriser les pratiques domestiques économes des ménages.

Extrait du carnet de terrain, visite à domicile n°6, 24/10/2019 :

La médiatrice conclue la visite en disant à la dame : « bon, **vous êtes déjà au top**, il faut juste veiller aux fenêtres ».

D'une certaine façon, les agents prescripteurs tiennent à mettre l'accent sur les « bons » points, c'est-à-dire à valoriser les pratiques domestiques qui participent à une réduction des consommations énergétiques, plutôt que de seulement souligner celles qui sont jugées manquantes ou défaillantes. Pour les agents, les interventions sur les éco-gestes remplissent ainsi un rôle de réassurance et de valorisation des individus victimes de précarité énergétique. La promotion des éco-gestes serait l'occasion d'une reconnaissance institutionnelle du caractère vertueux des pratiques énergétiques des usagers, que ce soit de par leur conformité avec les prescriptions officielles ou de par leur compatibilité avec la réduction de la consommation d'énergie, quand bien même elles seraient des pratiques ingénieuses non officielles. Finalement, plutôt qu'y voir une hyper-responsabilisation des pauvres, les agents envisagent les dispositifs comme des espaces de production de reconnaissance et de valorisation de ces populations.

« On nous demande toujours oui c'est quoi vos chiffres de gains énergétiques quand vous accompagnez des personnes, fin...**mettre en place des éco-gestes ça ne va pas forcément faire faire des économies d'énergie**...alors ça c'est quelque chose de compliqué des fois à faire comprendre mais c'est pas directement lié, les gens qui sont déjà très économes tu vas pas leur faire faire plus d'économie que déjà. **Par contre peut-être que tu vas les rassurer**, tu vas les...des fois y'a des personnes qui étaient contentes de dire là je suis content parce que je sais que je fais bien les choses...y'a un côté **valorisation des personnes**. » [Extrait d'entretien avec Brice, animateur d'ateliers à l'éco-appart, 15/07/2021]

Le constat des effets limités des éco-gestes sur les situations énergétiques de populations souvent déjà sobres par contrainte conduit cet agent à une redéfinition des propriétés de son activité pour en maintenir le sens. Si elles ne réduisent pas forcément la facture d'énergie de ceux qui sont déjà sobres, les actions d'accompagnement aux éco-gestes sont un support pour revaloriser leur identité sociale à travers la reconnaissance de leur statut de « bon » consommateur d'énergie. Cette assignation statutaire induit alors en même temps une

reconnaissance implicite de leur position de victime. En leur reconnaissant un comportement responsable vis-à-vis de l'énergie, conforme aux attentes institutionnelles en matière de sobriété énergétique, les agents reconnaissent de fait que les usagers ne sont pas responsables de leur situation, qu'elle tient à des facteurs extra-individuels. Ils contribuent en cela à la déculpabilisation des usagers qui pourraient se sentir responsables de leurs difficultés.

*Tableau 5. Interprétation des instruments d'accompagnement aux éco-gestes par les agents*

Interprétation des effets des instruments d'accompagnement aux écogestes	Pouvoir d'agir	Subversion politique	Reconnaissance des usagers	Valorisation du savoir profane des usagers
Propriétés sociales favorables	Formation au travail social Socialisation à l'éducation populaire	Capital économique et culturel élevé Capital militant faible	Formation au travail social	Formation au travail social Engagements associatifs

## Conclusion II

Les agents-prescripteurs attribuent à leurs instruments d'accompagnement aux économies d'énergie et à l'acte d'économiser l'énergie de multiples propriétés émancipatrices pour les publics-cibles, qui dépassent largement la simple vertu financière (réduction des dépenses énergétiques et augmentation du pouvoir d'achat) mise en avant par les institutions pour justifier l'accompagnement des pauvres aux économies d'énergie. En fonction des agents et de leurs dispositions sociales, mais également de leurs interactions avec les publics, les instruments locaux du gouvernement des conduites énergétiques auraient pour fonction et/ou pour effets : de renforcer le pouvoir d'agir des bénéficiaires (augmentation de la maîtrise de sa consommation d'énergie par un meilleur accès à l'information et évitement d'une démobilitation de l'individu dans la résolution de ses difficultés) ; de favoriser la reconnaissance sociale des populations précarisées par l'énergie (les instruments comme espace d'expression et d'écoute des difficultés, des souffrances et des sentiments d'injustice, qui participe à la reconnaissance des publics comme victimes des inégalités d'accès à l'énergie) et la valorisation de leurs savoirs expérientiels (participants en restriction énergétique positionnés comme sachants, valorisation des éco-gestes déjà acquis) ; et enfin, de pouvoir subvertir l'ordre politique (l'adoption par les populations précaires de pratiques de sobriété énergétique « exemplaires » conduirait l'Etat à une sorte d'obligation morale à agir sur les déterminants structurels de leurs difficultés énergétiques sur lesquels ils n'ont pas de prise).

## Conclusion chapitre 4

Deux principaux résultats se dégagent de ce chapitre consacré à l'analyse des pratiques de sensibilisation aux économies d'énergie menées par les agents locaux dans le cadre de deux instruments de gouvernement des conduites énergétiques. D'un côté, les agents prescripteurs d'éco-gestes investissent singulièrement leur activité normative : le confident, l'enseignant, le gestionnaire et le militant sont les quatre idéaux-types qui ressortent de l'observation des pratiques prescriptives et traduisent un endossement différencié du rôle de prescripteur. Ils correspondent à différents modes de socialisation des usagers aux économies d'énergie mais renvoient également à une logique d'intervention dominante distincte (écouter, transmettre, politiser, administrer). En revanche, ces différentes figures de l'agent prescripteur d'éco-gestes ont en commun une réappropriation plus ou moins active des normes institutionnelles transmises qui se réalise à travers différentes opérations : adaptation en fonction des individus, non-systématisation, réappropriation du contenu, tolérance possible face à l'écart à la norme et tentative d'adoption d'une posture non injonctive et non moralisatrice. Les agents ne cherchent pas à inculquer systématiquement un modèle de consommation d'énergie unique défini par les institutions : ils transmettent des prescriptions variables selon les situations, faisant ainsi preuve d'une forme de casuistique, pouvant aller jusqu'à dissuader de la sobriété au nom du confort minimal. De l'autre côté, ces agents se réapproprient activement le sens de leur activité prescriptive. La multiplicité des interprétations auxquelles se livrent les agents de terrain concernant les propriétés de l'accompagnement aux éco-gestes révèle l'aménagement d'un large espace symbolique autour de leur activité. Outil de renforcement du pouvoir d'agir individuel, outil de légitimation et de subversion politique, outil de reconnaissance et de valorisation des précaires énergétiques, les agents rattachent à la sensibilisation aux économies d'énergie des potentialités qui dépassent largement celles qui lui sont attribuées dans la communication institutionnelle (réduire le montant des factures d'énergie et, secondairement, protéger l'environnement). Cette reconstruction est dynamique, évolutive, parce qu'elle se fabrique en partie dans l'interaction avec les publics, et dans des opérations de réflexivité dans lesquels s'engagent régulièrement les agents. L'interprétation de l'accompagnement aux éco-gestes par les agents de terrain ne se réduit donc pas seulement à l'adage « bon pour la planète, bon pour le budget » qui circule dans les formations à la précarité énergétique reçues par les agents (Cacciari, 2017a).

En suivant les propositions de Spire (2008) et de Barrault-Stella (2012) concernant les capacités de réappropriation socialement différenciées des instruments, nous considérons que nos agents-prescripteurs sont particulièrement disposés à se réapproprier leur activité prescriptive compte tenu de leur dotation en ressources économiques, culturelles, scolaires et parfois militantes. Si cette configuration sociale singulière induit donc un certain devoir de prudence quant à la portée généralisatrice de nos résultats, ces derniers nous conduisent cependant à considérer comme excessif de parler de formes de contrôle, d'encadrement et de disqualification des consommateurs d'énergie pauvres (Cacciari, 2017a ; Desvallées, 2019 ; Malier, 2022). Non seulement parce que la plupart des agents font preuve de « souplesse » dans la transmission des normes (adaptation, non-systématisation, tolérance possible face à l'écart à la norme, tentative d'adoption d'une posture non injonctive, etc.), qu'ils ont des pratiques complexes et différenciées qui invitent à dépasser l'usage de catégories durcies et figées pour les qualifier, mais également parce que les publics font appel au dispositif volontairement, en bénéficient en théorie une seule fois et que l'intervenant n'a aucun moyen de coercition pour imposer ses prescriptions, ni ceux qui lui seraient reconnus ni ceux qu'ils s'arrogeraient lui-même en usant de sa marge discrétionnaire. Nous ne parlerons pas non plus comme Perrin-Heredia (2016) de dispositifs qui fixent les frontières du « *champ des possibles en matière de conduites* » (p. 379), ici des conduites énergétiques. Certaines pratiques sont tolérées par les agents malgré leur non-conformité aux normes institutionnelles (déclencher le sèche-serviette de la salle de bain, chauffer à 21°C dans la pièce principale, prendre des douches de 15-20 min) voire parfois légitimées et réappropriées par les professionnels (couper la chaudière, utiliser un boudin de porte, utiliser une feuille de papier pour vérifier que le joint du frigo fonctionne, récupérer les premiers litres d'eau froide de la douche avec une bassine). L'activité normative des agents prescripteurs ne consiste pas à étiqueter comme déviantes toutes les pratiques énergétiques qui s'écartent des recommandations institutionnelles et à imposer un modèle rigide de consommateur d'énergie.

Un troisième résultat apparaît en filigrane. Les modalités d'appropriation pratique et de réinterprétation symbolique de l'activité prescriptive peuvent finalement s'appréhender chez certains agents comme des conditions nécessaires pour qu'ils continuent de transmettre des éco-gestes auprès des populations précaires, c'est-à-dire pour ne pas basculer dans « l'exit » (Hirschman, 1995). Endosser ce rôle conformément à leurs aspirations professionnelles et s'aménager un univers de sens positif autour de l'accompagnement aux économies d'énergie permet pour certains d'entre eux d'atténuer des formes de malaise, d'épreuves morales

occasionnées par le déploiement d'une intervention dont ils perçoivent les limites voire les contradictions : promouvoir la sobriété auprès de publics souvent déjà sobres, qui n'ont aucune prise sur une large partie de leur facture d'énergie (en raison des taxes, du coût fixe de l'abonnement et de l'évolution des prix) et qui peuvent exprimer leur frustration quant à l'impact limité de leurs efforts de sobriété sur leur situation énergétique, tout en ayant conscience des risques potentiels de cette activité sur leurs usagers (sur-responsabilisation, culpabilisation) et de son désajustement par rapport aux causes sociales, techniques et marchandes de nombreuses situations énergétiques. Quatre agents sur les dix enquêtés expriment une forme d'inconfort vis-à-vis de leur activité prescriptive : « *[les éco-gestes] parfois c'est tellement éloigné de la réalité des gens* »<sup>186</sup> ; « *c'est dur des fois des gens qui se retraignent tout le temps de leur dire restez que cinq minutes sous la douche vous restez trop longtemps sous la douche, faut pas non plus culpabiliser, y'a des gens qui se retraignent tout le temps* »<sup>187</sup>. Se faisant les promoteurs de normes de consommation d'énergie dont ils sont clairvoyants sur les effets limités et potentiellement sur-responsabilisants pour les ménages, ils tentent de les minimiser et reconstruisent le sens de leur activité en lui rattachant des propriétés supplémentaires. Reprenant les propositions théoriques et les catégories de langage de Dubet, Carrel (2013) affirme qu'aujourd'hui « *les professionnels du travail sur autrui n'accomplissent plus des tâches entièrement fixées par le programme institutionnel [...] ils doivent créer eux-mêmes leur travail et reconstruire en permanence le sens de celui-ci* » (p. 163). En s'appropriant leur activité prescriptive et en réinterprétant ses effets sur les publics, les agents se donnent les moyens de se percevoir autrement que comme des « flics » au service de la normalisation et de la responsabilisation des populations pauvres. Réflexifs par rapport aux limites de leur mission prescriptive, ces derniers sont en quête de sens : ils éprouvent le besoin de rattacher à cette dernière des attributs qui font sens à leurs yeux et qui leur permettent de surmonter les conflits de valeurs dans lesquels ils peuvent être engagés.

---

<sup>186</sup> Extrait d'entretien avec Benjamin, 28 ans, médiateur-énergie à l'Anaf.

<sup>187</sup> Extrait d'entretien avec Fanny, 58 ans, travailleuse sociale au CCAS de Nantes.



## **Chapitre 5 / L'environnement dans toutes les têtes. La légitimation des éco-gestes dans la lutte contre la précarité énergétique au nom de la transition écologique**

### **Introduction**

Dans ce chapitre, nous montrons que la sensibilisation aux éco-gestes des populations précaires à l'échelle locale est guidée par un objectif environnemental, souvent implicite, qui consiste à produire des « éco-citoyens » ajustés à l'impératif de transition écologique. Au-delà de permettre aux classes populaires précarisées de réaliser des économies financières sur leur facture d'énergie, les instruments locaux de gouvernement des conduites énergétiques sont envisagés dès leur création comme un moyen de les enrôler dans une « conversion écologique » (Grossetête, 2019) de leur mode de vie, opération conçue comme une solution majeure face aux problèmes climatique et écologique. Finalement, nous faisons l'hypothèse que l'agenda environnemental, prioritaire aux yeux de l'exécutif nantais et faisant sens chez des agents de terrain socialement disposés à y adhérer, est venu polluer et même partiellement absorber l'agenda social d'accès à l'énergie pour tous (lutter contre les inégalités d'accès à l'énergie, c'est-à-dire permettre aux groupes sociaux défavorisés qui peinent à satisfaire leurs besoins en énergie d'avoir accès à cette ressource). A travers les dispositifs locaux de sensibilisation des pauvres aux éco-gestes, les acteurs locaux poursuivent finalement le premier (agenda environnemental de réduction des émissions de Co2 par la réforme des modes de vie) autant que le second (agenda social d'accès pour tous à une ressource énergétique essentielle à la vie). Ainsi, l'impératif de transition écologique du territoire constitue un puissant registre de légitimation des dispositifs d'accompagnement des classes populaires locales aux éco-gestes autant pour les décideurs locaux que pour les agents de terrain.

Nous commençons par montrer, en nous appuyant sur la littérature existante, qu'un des cadrages dominants de la transition écologique en France est d'ordre individuel et comportemental. Cette perception dominante justifie d'adresser aux populations, notamment par les canaux médiatiques, des injonctions socialement indifférenciées à l'éco-citoyenneté, c'est-à-dire à l'adoption de comportements quotidiens écologiquement responsables, y compris auprès des plus défavorisés. La promotion des éco-gestes par la puissance publique se déploie depuis cinquante ans sans ciblage social spécifique, au nom de la protection d'un bien commun (l'environnement) et au motif que la responsabilité de sa protection incombe à tous les individus

(invisibilisation des inégalités écologiques). A la fin, c'est bien au nom de la protection de l'environnement que les pauvres, au même titre que les autres groupes sociaux voire davantage (Malier, 2022), sont ciblés par les campagnes d'incitation aux éco-gestes (I). Nous montrons ensuite la centralité de la catégorie de « transition » dans l'espace politique local. Au cœur du projet politique municipal et métropolitain, la transition énergétique « à la nantaise » revête notamment une dimension stratégique pour les élus locaux qui l'utilisent comme une ressource de leur marketing territorial, c'est-à-dire comme support de construction de l'identité de leur territoire. Nous montrons que ces élus autant que les communicants et les agents de la mise en œuvre rattachent aux deux dispositifs étudiés des finalités environnementales : faire participer les populations précaires à la transition énergétique des modes de vie et contribuer à la protection de l'environnement (II). Enfin, nous montrons que l'activité de prescription des agents de terrain est guidée par une éthique environnementale. Leurs propriétés sociales les disposent à adhérer à la norme de l'éco-citoyenneté, qui légitime à leurs yeux la pérennisation des dispositifs qu'ils pilotent (III). Ce chapitre discute finalement la thèse de l'écologisation des pratiques énergétiques des pauvres par les institutions, dans une perspective localisée et incarnée, c'est-à-dire non pas en référence à des objectifs de politiques publiques abstraits mais par rapport à un système d'acteurs locaux (des financeurs, des concepteurs et des metteurs en œuvre). L'enjeu est de saisir si leur action est guidée par un objectif écologique, c'est-à-dire de comprendre dans quelle mesure la transformation écologique des modes de vie de ces populations constitue un motif de justification (implicite ou explicite) de leurs dispositifs<sup>188</sup>. Autrement dit, l'incitation à l'adoption d'éco-gestes adressée aux populations précaires nantaises (via « l'éco-appartement » et les « visites énergie à domicile ») est-elle un moyen pour les acteurs locaux de répondre à des enjeux environnementaux, au-delà de l'enjeu social de lutte contre la précarité énergétique affiché par tous ?

---

<sup>188</sup> Il s'agit notamment de tester la proposition de Malier (2022, p.342) selon laquelle « *la précarité énergétique [n'] ait jamais eu une autre fonction que celle d'être une ressource rhétorique destinée à faciliter la responsabilisation environnementale du public ciblé* ».



## **I. Un cadrage national dépolitisé du problème écologique qui légitime l'écologisation des pratiques populaires**

En France, la représentation du problème écologique et climatique est dominée par une approche individualisante (justifiant le déploiement de dispositifs d'incitation au changement de comportement) et technique (justifiant la recherche et le développement de nouvelles technologies « vertes »). Protéger la biodiversité et lutter contre le changement climatique nécessiteraient surtout d'équiper les individus d'une conscience environnementale conduisant à leur engagement dans des petits gestes « verts » du quotidien et d'équiper la société de technologies économes en énergie ou capables de limiter les effets du dérèglement climatique. Ces deux cadrages sont portés par des acteurs occupant des positions dominantes dans les espaces politico-administratifs et économiques nationaux, et détenant d'importantes ressources pour les diffuser. Le premier, d'ordre individuel, et ses solutions afférentes, légitiment la normalisation des comportements écologiques des pauvres. En axant le problème sur sa dimension individuelle et en passant sous silence la responsabilité socialement différenciée des individus dans la crise écologique, le récit politique dominant de la transition énergétique légitime la sensibilisation aux éco-gestes des groupes sociaux défavorisés, c'est-à-dire ceux qui ont pourtant les modes de vie les moins polluants.

### **A. De l'environnement au climat : individualisation et technicisation de problèmes collectifs**

Les politiques environnementales d'Etat qui se sont développées à partir des années 1970 ont en partie reposé sur des dispositifs de sensibilisation des citoyens-consommateurs aux petits gestes écologiques du quotidien, sous-tendus par un cadrage individualisant du problème environnemental qui s'est notamment cristallisé autour du thème de la « consommation durable » **(1)**. La reformulation de la problématique environnementale principalement autour de l'enjeu climatique depuis la fin des années 2000 a conforté cette dynamique d'individualisation de la réponse publique au problème écologique et d'invisibilisation de la responsabilité différenciée des groupes sociaux dans les crises écologiques **(2)**. Toutefois, le cadrage individualisant de la question environnementale partage sa domination avec un cadrage techniciste qui promeut et promet une régulation de la contrainte écologique par la science et l'innovation **(3)**. Ces deux cadrages, qui constituent l'univers cognitif et normatif dominant à l'échelle nationale dans les espaces médiatico-politique et d'action publique, participent au maintien des structures économiques et sociales du régime capitalisme actuel.

## 1. Émergence des politiques de maîtrise de la demande d'énergie (MDE) : gouverner le comportement des individus-consommateurs

Les premiers dispositifs d'incitation des consommateurs à la sobriété énergétique émergent à partir des années 1970 dans le cadre d'une politique nationale de maîtrise de la demande d'énergie (Zélem, 2010). Celle-ci vise initialement à réduire la dépendance énergétique de la France vis-à-vis des pays exportateurs de pétrole. L'action publique s'appuie alors essentiellement sur des instruments incitatifs et informationnels adressés aux individus-consommateurs (campagnes de communication gouvernementales) même si quelques outils réglementaires complètent timidement l'arsenal avec par exemple la création de la première réglementation thermique des bâtiments en 1974 (CREDOC, 2012). Au cours des années 1990, la montée des préoccupations environnementales conduit à la multiplication des instruments d'incitation au changement de comportement et à leur inscription dans une politique environnementale nationale cherchant à promouvoir un modèle de consommation durable (Rumpala, 2009). La responsabilisation individuelle devient l'un des principaux paradigmes qui innervent les politiques environnementales (Salles, 2009) et se traduit concrètement par une « gouvernementalisation de la consommation » (Rumpala, 2009) et une incitation à une « discipline du minuscule » (Boissonnade, 2015).

Depuis trente ans, les politiques environnementales cherchent finalement à gouverner les conduites des individus-consommateurs beaucoup plus qu'à gouverner les pratiques des acteurs dominants des systèmes de production et de transport<sup>189</sup> (Dobré, Juan, 2009) alors même que les premiers ont des marges de manœuvre bien plus réduites que les seconds compte tenu des contraintes sociales, économiques et techniques qui pèsent sur eux<sup>190</sup>. Cette « contradiction globale du projet de consommation durable » (Dobré, Juan, 2009) l'est également au regard du poids différencié de ces acteurs dans la responsabilité environnementale. Pour beaucoup d'analystes, la crise environnementale est moins le fait de la consommation des ménages que des investissements capitalistes qui participent à l'expansion continue de la production (Bellamy *et al.*, 2011). En effet, la production de biens et de services consiste en une

---

<sup>189</sup> Ce qui ne signifie pas pour autant que les politiques environnementales reposent uniquement sur des instruments de responsabilisation individuelle. Pour un état des lieux des instruments de politique environnementale et de leur évolution historique, voir par exemple Lacroix, Zaccarà (2010) : « *Quarante ans de politiques environnementales en France : évolutions, avancées, constante* ».

<sup>190</sup> Dubuisson-Quellier (2016) montre néanmoins que le gouvernement des conduites des consommateurs peut être un moyen stratégique pour l'Etat de gouverner indirectement la sphère marchande et ses acteurs (dans une logique qui consiste à modifier la demande des consommateurs – vers des produits plus « verts » par exemple- pour in fine modifier l'offre des entreprises).

transformation de ressources naturelles en produits de consommation. Les investissements qui cherchent à alimenter la croissance économique, c'est-à-dire la production de biens matériels et immatériels, participent de ce point de vue autant à la dégradation du « capital naturel » (c'est-à-dire des ressources naturelles) qu'à celle du climat (la transformation d'une ressource en produit fini nécessite de l'énergie, et donc très souvent, émet du carbone).

## 2. L'apparition du problème climatique : la domination d'un cadrage individualisant

Depuis la fin des années 2000, le problème environnemental est en grande partie reformulé autour de l'enjeu climatique. Le climat devient une priorité de l'agenda politique en 2007 au moment du Grenelle de l'Environnement. Une multitude d'acteurs participe à la définition du problème et à la formulation des solutions pour le résoudre (scientifiques, ONG, grands groupes industriels, lobbies, militants écologistes, partis politiques...), en étant porteurs d'intérêts et de visions concurrentes (Aykut, Dahan, 2014). Mais le cadrage du problème climatique qui s'impose de façon dominante dans le champ politique et médiatique est comportemental et désocialisé : il évacue les logiques sociales et économiques qui concourent au changement climatique actuel (style de vie très carboné des plus riches, organisation économique productiviste basée sur une extension continue de la production, mondialisation des échanges commerciaux) au profit d'une valorisation du rôle des individus (considérés génériquement) dans la résolution du problème. Les pouvoirs publics s'engagent dans des modalités d'action conformes à cette dépolitisation de la question climatique (Comby, 2015) à travers des instruments de communication qui exhortent le corps social à adopter un comportement écologique. « *Depuis une quinzaine d'années, l'écocitoyennisme nous enjoint de prendre en main, au quotidien et chez soi, l'avenir de la planète. Il faudrait : manger local, bio et de saison ; faire la chasse au gaspillage énergétique en ne laissant pas les appareils en veille et en veillant à acheter de l'électroménager performant ; trier soigneusement ses déchets ; s'organiser pour covoiturer ; etc. [...] La dilution des problèmes environnementaux dans un tourbillon de mots, d'idées, d'images, de slogans ou de mots d'ordre célébrant le respect de l'environnement, tout en ne contestant que rarement, ou alors du bout des lèvres, l'organisation sociale qui le détruit, constitue un aspect majeur de la dépolitisation des enjeux écologiques* ». (Comby, 2019). D'autres chercheurs considèrent également que le traitement médiatique et politique du problème climatique insiste de façon disproportionnée sur la responsabilité des ménages dans les émissions de gaz à effet de serre (Dubuisson-Quellier, Nouguez, 2022).

Surtout, l'approche dominante de l'enjeu écologique et climatique invisibilise la contribution différenciée des groupes sociaux au changement climatique à travers notamment la production d'informations et de statistiques homogénéisantes<sup>191</sup> (Comby, Grossetête, 2012). Pourtant, de nombreuses études montrent que l'empreinte écologique des individus diffère radicalement en fonction de leur niveau de revenu. En France, un ménage appartenant aux 10% les plus riches émet en moyenne 33 tonnes de Co2 par an tandis qu'un ménage appartenant aux 10% les plus pauvres émet en moyenne 15 tonnes de Co2<sup>192</sup> (Pottier *et al.*, 2020). Ce rapport se creuse considérablement lorsque les comparaisons s'établissent dans les centiles de revenus, c'est-à-dire en regardant les ménages situés dans les 1% du sommet de la distribution des revenus<sup>193</sup>, et plus encore dans les milliles de revenus<sup>194</sup>. Dès lors, c'est l'invisibilisation de ce que certains nomment les inégalités écologiques (Emelianoff, 2008; Laurent, 2011), c'est-à-dire les différences sociales de contribution aux dégâts environnementaux, qui légitime la mise en œuvre de politiques publiques centrées sur un individu générique en apesanteur social. En effet, la communication institutionnelle qui fait la promotion de l'éco-citoyenneté (via des slogans comme « Économies d'énergie, faisons vite ça chauffe ! », « Chaque geste compte », « Agir responsable », « Il n'y a pas de petits gestes quand on est 60 millions à les faire ») s'adresse toujours au grand public et ne cible pas spécifiquement les catégories sociales les plus émettrices en carbone (Comby, Grossetête, 2012). Cet appel indifférencié à la responsabilité individuelle participe à la conservation à la fois de l'ordre économique (régime de production capitaliste et systèmes de transport mondialisé), de l'ordre social (organisation sociale inégalitaire où un petit nombre d'individus concentre les privilèges – notamment celui de polluer) et de l'ordre symbolique (valorisation des modes de vie écologiquement néfastes des classes dominantes). En invisibilisant les dimensions économiques du problème et la pression écologique considérable exercée par un petit groupe social très fortement doté en capital économique, le paradigme de la responsabilité individuelle dépolitise le problème climatique et œuvre à « *la conservation des hiérarchies matérielles et symboliques* » (Comby, 2019, p. 476).

---

<sup>191</sup> Par exemple avec ce type de statistique : « la consommation des ménages en France est responsable de 50% des émissions de GES »

<sup>192</sup> Les chiffres concernant les émissions de Co2 par groupes sociaux varient selon les études car elles n'utilisent pas toutes les mêmes modes de calcul. Nous avons opté ici pour les données les plus « prudentes ». D'autres travaux rapportent des écarts plus significatifs (Chancel, Piketty, 2015 ; Oxfam, 2015 ; OFCE, 2020 ; Chancel, 2021).

<sup>193</sup> A l'échelle mondiale, les 1% les plus riches émettent en moyenne 110 tonnes de Co2 par an contre 1,6 tonne en moyenne pour les 50% les plus pauvres (Oxfam, « *Les milliardaires du carbone* », 2022, p.13).

<sup>194</sup> A l'échelle mondiale, les 0,1% les plus riches émettent en moyenne 467 tonnes de Co2 par an ; ce chiffre grimpe même à 2531 tonnes de Co2 par an chez les 0,01% les plus riches (Oxfam, 2022).

### 3. Le succès croissant du cadrage technologique du problème climatique

A côté des instruments de moralisation des comportements individuels, les politiques énergétiques et climatiques s'appuient sur un second type d'instrument : les innovations technologiques. Amélioration de l'efficacité énergétique des voitures, des logements, des téléphones et de l'électroménager ; développement des réseaux électriques « intelligents » (*smart grids*), des compteurs « intelligents » (*smart meters*)<sup>195</sup>, des villes « intelligentes » (*smart cities*), des bâtiments « intelligents » (*smart buildings*), des mobilités « propres » et autonomes ; déploiement d'énergies renouvelables (éolien, solaire, géothermie, biométhanisation, etc.) ; espoir dans les innovations de stockage de l'énergie, dans les potentialités de la géo-ingénierie (dispositifs de capture et séquestration du Co2, réfléchissement solaire<sup>196</sup>)... La liste des outils technologiques devant permettre à la société du 21<sup>ème</sup> siècle d'affronter le défi énergétique et climatique est longue. Lacroix et Zaccà (2010) affirmaient déjà il y a plus de dix ans que « *le progrès technologique a constamment été mis en avant comme un allié incontournable des politiques environnementales, et cette orientation a pris de l'ampleur durant la période récente* » (p. 224) tandis que Labussière et Nadaï (2015) déclaraient il y a quelques années : « *Un trait marquant des politiques énergétiques déployées ces dernières décennies, en particulier dans l'Union Européenne, est leur articulation forte à des visions de l'innovation et de la croissance sous-tendues par des politiques technologiques* » (p. 82). Les tenants de ce que certains nomment le courant « techno-solutionniste » (Bihouix, 2014; Haëntjens, 2020) envisagent ces « green tech » comme le principal horizon des sociétés pour réguler leurs contraintes écologiques. Pour leurs promoteurs, ces nouvelles technologies représentent la promesse de « *maintenir nos pratiques et notre culture consuméristes* » (Villalba, Semal, 2018, p. 22). Cette voie d'action apparaît en fait comme la continuité historique du projet technico-scientifique hérité du 18<sup>ème</sup> siècle. L'idée de « progrès » est alors gouvernée par une rationalité technique (domestiquer la nature pour s'en affranchir, augmenter la puissance technique de l'humanité) débarrassée de toutes considérations d'ordre sociale ou morale (impact sur les individus, sur l'environnement)<sup>197</sup>. Pour certains philosophes, cette entreprise d'émancipation

---

<sup>195</sup> Ces « infrastructures sociotechniques réflexives » cherchent d'ailleurs à favoriser le changement des comportements individuels (Licoppe *and al.*, 2013). Les pratiques de consommation des individus sont alors régulées par la technologie (« régulation souple et non prescriptive ») plutôt que par la communication d'Etat (régulation prescriptive et injonctive) ; le dispositif change mais la logique d'action publique reste identique.

<sup>196</sup> Pour un état des lieux des projets issus de la géo-ingénierie : Bourg, Hess (2010), « La géo-ingénierie : réduction, adaptation et scénario du désespoir ».

<sup>197</sup> Fressoz nuance cette vision : les choix technologiques (la voiture individuelle, les maisons au tout-électrique, la machine à vapeur plutôt que l'hydraulique...) ne sont pas guidés historiquement par une rationalité technique mais par des intérêts économiques et industriels qui parviennent à s'imposer.

humaine par la technique aboutit à l'assujettissement de l'homme à travers des phénomènes de dépendance et d'aliénation (Horkheimer, Adorno, 1983). En l'absence de limites morales, le projet initialement émancipateur des Lumières (maîtriser la nature pour ne pas la subir, étendre la connaissance du monde, améliorer notre environnement technique) débouche sur une sacralisation de la technique (ce que l'historien et sociologue Ellul appelle « l'éthique technicienne », selon laquelle tout ce qui peut techniquement se faire mérite d'être fait). Ce culte voué à la technique comporterait alors un caractère autodestructeur pour les sociétés modernes : « *La fin que les sociétés industrielles se sont fixées est immuable : tout maîtriser, sans freins ; faire tout ce qu'il est possible de faire, sans bornes [...] et ainsi accumuler toujours plus de richesses, toujours plus de puissance. Inévitablement, alors, on détruit. Si l'on ne peut réduire les sociétés industrielles à cet anéantissement continu, il est manifeste qu'elles détruisent comme aucune société antérieure ne l'a fait* » (Lefèvre, Luzi, 2016, p. 15).

L'idéologie techniciste (la technique comme moyen de régler les problèmes des sociétés) transparaît aujourd'hui dans de nombreux discours politiques. Selon Defilippi (2022), « *les acteurs politiques ne cessent pas de faire de la technologie un élément incontournable pour les enjeux sociétaux, à travers une production discursive qui fait de l'innovation la clé pour la résolution des problèmes contemporains* » (p. 2). En matière d'environnement et de climat, l'imaginaire autour de la technique est particulièrement mobilisé dans le champ politique. Entre 2017 et 2021, les discours d'Emmanuel Macron qui se réfèrent le plus fréquemment aux notions d'« innovation » et de « technologie » concernent la politique étrangère et, en seconde place, l'environnement et le climat (Defilippi, 2022). Le président de la République tend d'ailleurs à faire de l'innovation le seul instrument de régulation possible et désirable des problèmes écologiques, en usant notamment d'une rhétorique thatchérienne (« *There is no alternative* ») qui restreint l'espace des choix à cet unique horizon technologique (Defilippi, 2022). En termes de politiques publiques, le plan d'investissement dans la recherche et l'innovation annoncé en octobre 2021 est consacré pour moitié à la transition écologique<sup>198</sup>. Deux technologies sont particulièrement soutenues financièrement : le nucléaire et l'hydrogène. La France soutient par ailleurs un modèle d'agriculture « climato-intelligent » basé sur le recours à un panel de technologies comme des pulvérisateurs connectés, des drones et des optimisateurs de production laitière (Debourdeau, Deléage, 2016). Ce modèle vanté par les lobbies agro-

---

<sup>198</sup> Article actu-environnement, 12/10/2021.

industriels a pour objectif de maintenir le système agricole productiviste mondial, qui occupe pourtant une part notoire dans la destruction des sols et le dérèglement climatique<sup>199</sup>.

Ces deux modalités principales de traitement du problème climatique (injonction à l'éco-citoyenneté, développement de solutions techniques) permettent de contourner la question de la sobriété collective et systémique posée par les limites physiques et écologiques de la planète.

### B. L'impératif de « transition énergétique » au cœur des politiques énergéto-climatiques actuelles : décarboner l'offre d'énergie « pour que rien ne change »

Face à l'urgence écologique et climatique, la « transition énergétique » s'est imposée comme un nouveau mode d'ordre au début des années 2010. Martelée dans les discours des acteurs politiques, associatifs et économiques, la transition énergétique renvoie dans son acceptation large et commune à un projet de transformation du système énergétique<sup>200</sup>, qui constitue aujourd'hui un des principaux leviers d'intervention des politiques énergéto-climatiques. Pour autant, les contours de ce projet diffèrent en fonction des groupes d'acteurs qui se le réapproprient (Aykut, Evrard, Topçu, 2017). Ces derniers portent des cadrages, revendiquent des instruments et proposent des imaginaires concurrents de la transition énergétique. Néanmoins, la conception de la transition énergétique qui s'est imposée en France est celle portée par des acteurs dominants du secteur énergétique, évoluant dans le champ politico-administratif national ou le champ économique (Aykut, Evrard, 2017). Ces insiders sont parvenus à contrôler les représentations de la transition énergétique à travers la production d'un récit politique de la transition qui s'est imposé face au récit militant plus subversif des acteurs associatifs. Ce récit politique est basé sur la rhétorique de la décarbonation de l'économie<sup>201</sup> : il fait de la réduction du recours aux énergies fossiles l'horizon principal de la transition énergétique française. Il permet à l'Etat et aux acteurs énergétiques dominants de maîtriser le « processus d'orchestration de la transition » pour finalement faire de celle-ci un « outil de maintien de l'existant » (Aykut, Evrard, 2017). En effet, les choix politiques récents

---

<sup>199</sup> Selon l'étude mobilisée par les auteurs, le système agro-industriel mondial serait responsable de 44 à 57% des émissions de GES.

<sup>200</sup> Cacciari *et al.* (2014) proposent une définition plus précise de la transition énergétique comme « un ensemble de changements attendus dans les manières de produire, de consommer et de penser l'énergie » (p.1).

<sup>201</sup> Les auteurs expliquent que l'usage du terme « énergies non carbonées » plutôt que « énergies renouvelables » permet aux acteurs politiques français d'intégrer le nucléaire aux scénarios de transition énergétique. Les gouvernements français mettent en avant (notamment au niveau européen) l'intérêt du nucléaire pour des questions de coût, de compétitivité de l'industrie française et d'indépendance énergétique.

en matière d'énergie<sup>202</sup> font preuve d'une importante continuité vis-à-vis du passé en pérennisant un modèle énergétique fortement centralisé, technocratique et essentiellement basé sur l'énergie nucléaire. Mais au-delà de maintenir les orientations énergétiques historiques de la France, ce projet de transition participe à la conservation des structures économiques et sociales du capitalisme. En effet, la transition énergétique française portée par les gouvernements successifs est conçue comme une transition vers une autre *base matérielle* du capitalisme (les énergies non carbonées comme base matérielle de la production capitaliste) mais en aucun cas comme une transition vers un autre *modèle d'organisation économique et sociale* (structurellement plus sobre en énergie et en matières). En réduisant la transition énergétique au périmètre de la production d'énergie, c'est-à-dire à une politique de substitution<sup>203</sup> de sources d'énergies décarbonées aux sources d'énergie fossiles, la transition énergétique portée par les gouvernements français passe largement sous silence la question de la demande d'énergie, c'est-à-dire l'enjeu de décroissance des consommations énergétiques<sup>204</sup>. Le projet de transition énergétique à la française consiste à faire évoluer l'organisation économique vers un modèle « bas carbone » permettant en fait de conserver voire de continuer à augmenter le niveau de production et de consommation. Le nom de la loi instituant la stratégie française en matière de transition énergétique en 2015 est à cet égard explicite : c'est une loi « *relative à la transition énergétique pour une croissance verte* ». La transition énergétique n'est pas un basculement vers un autre modèle économique plus sobre en consommation d'énergie et de matières<sup>205</sup> mais une tentative de « verdissement » du modèle actuel par le recours à des énergies moins intensives en carbone. Cette conception dominante de la transition énergétique montre que le thème des « limites » (physiques, environnementales) reste aujourd'hui difficilement pensable et discutable dans nos sociétés productivistes basées sur le mythe de la croissance infinie (Aykut, Dahan, 2014). En effet, l'ordre culturel des sociétés productivistes et consuméristes envisage les limites comme une privation de liberté et de bonheur et comme une régression collective. Les militants écologistes qui s'y opposent et s'engagent dans des répertoires d'action à forte charge symbolique pour interpeller les

---

<sup>202</sup> Aykut et Evrard analysent ceux réalisés suite à deux séquences d'action publique : le débat national sur la transition énergétique en 2013 et la loi TCAEV de 2015.

<sup>203</sup> Fressoz (2013) montre d'ailleurs que l'histoire énergétique de nos sociétés est davantage caractérisée par une « addition énergétique » que par la « substitution énergétique » : l'arrivée d'une nouvelle source d'énergie ne vient pas se substituer aux anciennes mais s'y rajoute.

<sup>204</sup> Lors d'une audition pour une commission d'enquête sur l'indépendance énergétique de la France le 02/03/2023, la première ministre E. Borne prévoit même une hausse importante à venir des consommations énergétiques, projection qu'elle utilise pour justifier le mix nucléaire/renouvelable.

<sup>205</sup> Par exemple via la construction d'une économie « *humano-centrée* » répondant à des besoins collectivement désignés comme utiles, orientée vers la croissance des liens sociaux et des compétences, et mise au service de « *nos corps, nos cerveaux, nos émotions* » (Veltz, 2022, p.16).



décideurs sur l'urgence de la transformation radicale de l'ordre économique et social (comme Extinction Rebellion, Youth For Climate ou Dernière Rénovation) font d'ailleurs l'objet, au mieux de qualifications dépréciatives dans les espaces médiatiques et politiques (« écolos radicaux »<sup>206</sup>, « violents »<sup>207</sup>, « ultras »<sup>208</sup>), au pire d'une action répressive de la part de gouvernements qui n'hésitent pas à diffuser des éléments de langage et à mobiliser des stratégies policières vis-à-vis de ces actes de résistance comme s'il s'agissait d'actes terroristes<sup>209</sup> (Debourdeau, Deléage, 2016).

Les politiques énergéto-climatiques reposent donc principalement sur deux logiques d'action. Premièrement, une approche morale qui consiste à responsabiliser les individus par un appel indifférencié à l'éco-citoyenneté. Implémentée par des instruments de sensibilisation, cette approche opère un transfert des responsabilités dans la régulation du problème climatique de la sphère publique à la sphère privée des comportements individuels (Comby, 2014). Deuxièmement, une approche technique qui promeut des solutions technologiques, en particulier celles permettant la décarbonation des activités économiques et les gains en efficacité énergétique. Les économistes partisans d'une durabilité « faible » (Solow, 1992) considèrent même le capital technologique comme un moyen de compenser les destructions du « capital naturel », c'est-à-dire des ressources offertes par les écosystèmes. Ce « tropisme technologique » (Granier, 2019) est parfaitement compatible avec les principes économiques dominants (production, innovation, compétitivité) et permet de nourrir les espoirs d'une croissance « verte » respectueuse de l'environnement. Par ailleurs, une troisième logique d'action s'impose de plus en plus dans la gestion des enjeux climatiques : la « mise en économie de l'environnement » (Boudia, Pestre, 2016). Celle-ci se traduit par la mise en place d'instruments de marché tels que les taxes environnementales (taxe carbone), les marchés des droits à polluer (marché de quotas de Co2) ou les rétributions financières (CEE pour les

---

<sup>206</sup> Marianne, n°1339, novembre 2022. Voir Robineau (2020) sur l'usage du registre lexical de la « radicalité » par le champ politico-médiatique pour qualifier les récents mouvements sociaux écologistes.

<sup>207</sup> Le Point, n°2623, novembre 2022.

<sup>208</sup> Paris Match, n°3836, novembre 2022.

<sup>209</sup> En mai 2023, le parti EELV annonce d'ailleurs la création d'un observatoire des violences faites aux militants écologistes (voir l'article de Reporterre du 30/05/2023). Cette initiative portée par des cadres du parti intervient peu après les événements qui se sont déroulés à Sainte-Soline lors d'une manifestation contre les projets de « méga-bassines ». Le 15 juin 2023, des experts de l'ONU déclarent s'inquiéter du maintien de l'ordre français lors de manifestations citoyennes ayant pour objet des questions d'intérêt général (l'environnement, le partage des ressources, les droits humains). Le 20 juin 2023, Médiapart publie un article intitulé : « Nouvelle vague d'interpellations chez les militants écologistes » qui relate l'arrestation de quinze militants et leur placement en garde à vue par une cellule anti-terroriste. Le 21 juin 2023, le gouvernement décide en conseil des ministres de dissoudre le mouvement écologiste « Les Soulèvements de la Terre ».

économies d'énergie) censés compenser les dégradations environnementales et climatiques. Le principe de ces outils d'action publique est la plupart du temps d'internaliser dans les prix des biens et des services les externalités négatives générées par la production (pollution, contribution au changement climatique, diminution des ressources naturelles...) : c'est le principe du pollueur-payeur. D'une certaine façon, ces instruments donnent un prix à la destruction de la nature : l'agent économique paye pour avoir le droit de polluer.

Ces trois modes de pilotage de la transition énergétique française permettent de conserver les structures économiques et sociales du capitalisme, de « *maintenir un modèle de société et de paix sociale fondé sur la croissance en dépit de la contrainte écologique* » (Aykut, Dahan, 2014, p. 127). Les systèmes de production et de transport qui captent l'essentiel des flux de matières et d'énergie sont globalement maintenus. Les politiques de réduction de la demande d'énergie reposent très largement sur des injonctions individuelles aux économies d'énergie sans jamais que les structures économiques (capitalisme productiviste, transport mondialisé des marchandises, industrie de la publicité, etc.) et les structures sociales (inégalités de richesse, modes de vie, représentation du progrès et du confort, rapport aux limites et à la restriction) qui sont au fondement de la demande d'énergie ne soient interrogées. Autrement dit, la conception politique dominante de la sobriété la cantonne à la sphère des actions individuelles volontaires, sans l'envisager comme un enjeu collectif, c'est-à-dire lié à un ensemble de choix politiques qui organiseraient les conditions d'une société structurellement plus sobre (aménagement du territoire permettant de réduire les déplacements, rupture avec le productivisme, relocalisation des productions, réduction du machinisme, dévalorisation voire interdiction des modes de vie les plus énergivores, construction d'un imaginaire positif autour de l'autolimitation...).

## **Conclusion I**

La prééminence des logiques individuelles, technologiques et marchandes dans la régulation des crises écologique et climatique en France constitue un cadre cognitif et normatif qui légitime l'usage d'une rhétorique de l'éco-citoyenneté auprès de tous les individus, y compris les plus précaires. En désocialisant les causes des catastrophes environnementales, l'Etat légitime le recours à des instruments moralisateurs et incitatifs (campagnes de communication, dispositifs fiscaux) qui se destinent à toutes les composantes du corps social, sans distinction et sans ordre de priorité (messages généraux et indifférenciés selon les groupes sociaux). Dès lors, les classes populaires passent elles aussi par la moulinette de l'éco-

citoyenneté : puisque la transition énergétique et écologique est une affaire d'agrégation de bonnes volontés individuelles, que chacun doit « faire sa part » pour sauver la planète, les pauvres sont eux-aussi mis à contribution. Bien que les inégalités de consommation d'énergie soient criantes en France<sup>210</sup>, la morale de l'éco-citoyenneté ne s'encombre pas de la stratification sociale de la consommation d'énergie. Toutefois, si les politiques énergéto-climatiques nationales rendent légitime la responsabilisation écologique des plus pauvres, il reste à enquêter à l'échelle locale pour saisir dans quelle mesure ceux qui conçoivent, financent et mettent en œuvre localement des instruments d'incitation à la sobriété énergétique à destination des populations précaires sont effectivement guidés par un impératif environnemental (celui d'écologiser les mode de vie des pauvres) et non pas seulement par l'impératif social de lutte contre la précarité énergétique.

---

<sup>210</sup> En France, un individu appartenant aux 10% les plus riches consomme chaque jour en moyenne 260Kwh tandis qu'un individu appartenant aux 10% les plus pauvres consomme chaque jour 70Kwh (Chancel, 2017).

## II. La transition énergétique à Nantes : une catégorie centrale, un objectif omniprésent

La « transition énergétique » et la « transition écologique » sont des catégories centrales de l'action publique nantaise. Comme dans de nombreuses villes européennes (Hamman, 2014 ; Roudil, 2017), les élus nantais affichent leur volontarisme vis-à-vis de la transformation écologique et énergétique de leur territoire. Depuis une quinzaine d'années, l'identité du territoire est construite autour de ces impératifs, tandis que l'évolution des rapports de force politique favorise une priorisation de l'écologie à l'agenda politique **(A)**. Les dispositifs de lutte contre la précarité énergétique se retrouvent à être « verdis », c'est-à-dire inscrits plus largement dans une démarche environnementale et très souvent rattachée à la catégorie de « transition » énergétique ou écologique **(B)**. Cette association n'est généralement pas envisagée dans une perspective où la transition énergétique serait au service de la lutte contre la précarité énergétique (ce que revendiquent par exemple les tenants de la justice énergétique) mais où la transition énergétique des modes de vie serait consubstantielle au projet de lutte contre la précarité énergétique (en formant les populations pauvres à la maîtrise de l'énergie, les dispositifs de lutte contre la précarité énergétique participeraient à la réduction des consommations globales). Cet écrasement de l'impératif social d'accès à l'énergie par l'impératif de transition énergétique, où l'éducation des pauvres aux économies d'énergie est conçue comme un moyen de faire participer les populations socio-économiquement vulnérables au projet de la transition énergétique, est cependant nuancée par des discours politiques et des dispositifs publics qui font valoir un objectif de justice énergétique, surtout depuis les dernières élections municipales de 2020 **(C)**.

### A. Le contexte politique local : la « transition énergétique » comme préoccupation centrale des élus

Nous montrons que la « transition » écologique et énergétique (et anciennement le « développement durable ») représente une catégorie d'action publique centrale, notamment parce que les édiles nantais cherchent à en faire un marqueur identitaire de leur territoire depuis une quinzaine d'années **(1)**. La montée en puissance des élus écologistes au sein de l'équipe municipale depuis trois mandatures constitue par ailleurs une condition favorable à la priorisation des enjeux énergéto-climatiques à l'agenda politique local **(2)**.

## 1. Une politique environnementale participant à la différenciation territoriale : le marketing territorial autour de la « ville verte »

Le double processus d'internationalisation et de décentralisation a accentué la concurrence entre les pôles urbains. Cette concurrence internationale pousse les villes européennes à développer leur attractivité territoriale pour capter les investissements des entreprises (sources d'emploi) et attirer les groupes sociaux les mieux dotés (sources de recettes fiscales). La question de l'attractivité, de l'image des territoires, est aujourd'hui devenu un paradigme central de l'action publique territoriale. Pour forger une identité positive de leur territoire, les élus locaux recourent à du marketing territorial, c'est-à-dire à « *l'ensemble des actions publiques menées par une collectivité afin d'améliorer ou de parfaire son image auprès de groupes-cibles supposés être en mesure de participer à son développement* » (Le Bart, 2020, p. 344). L'image du territoire peut se construire notamment à travers l'obtention de labels (capitale verte, capitale de l'innovation, ville d'art et d'histoire) qui viennent distribuer des bons points (en matière de biodiversité, de technologie, de patrimoine et de gastronomie) et permettent au territoire d'obtenir des profits symboliques qui les distinguent au sein d'une compétition territoriale permanente. En réalité, les méthodes du marketing territorial sont multiples : « *En fonction de sa place dans l'échelle des villes, chacune d'entre elles va développer des stratégies pour devenir la référence, et si ce n'est pas sur le plan économique et financier, cela pourra être dans les domaines culturels, artistiques ou autres* » (Stébé, 2014, p. 49).

En tant que grande ville de l'ouest de la France, Nantes est engagée dans une concurrence avec les métropoles européennes (Masson *et al.*, 2013). Dans ce contexte, la transition écologique et énergétique est devenue depuis une quinzaine d'années un projet stratégique du territoire nantais dans la mesure où les élus locaux ambitionnent d'en faire le support de l'image de marque de la ville et de l'agglomération. En analysant les interventions politiques lors des conseils municipaux et métropolitains entre 2014 et 2022, il est frappant de voir à quel point les élus recourent massivement au registre discursif de la référence et de l'exemplarité lorsqu'ils évoquent le sujet de la transition énergétique. Devenir un territoire modèle en matière de transition énergétique est présenté comme un des principaux objectifs à la fois du projet politique métropolitain et municipal.

« *Être une métropole de référence engagée dans la transition écologique et énergétique est un des principaux objectifs du projet métropolitain* » [Conseil métropolitain, 29/04/2016]

« Cette ville, nous souhaitons réellement qu'elle soit une **référence** en matière de lutte contre le réchauffement climatique » [Conseil municipal, 15/12/2017, J. Laernos, adjointe au maire]

« [...] continuer à positionner notre territoire comme **référence de la transition énergétique** » [Conseil municipal, 09/02/2018, P. Bolo, adjoint au maire]

« Le rapport à la **nature** doit devenir un ressort de la **singularité nantaise** » [Rapport sur le développement durable, J. Rolland, maire de Nantes]

Dès les années 2000, le « développement durable » est une catégorie d'action publique qui fait l'objet d'un fort investissement politique à Nantes (Béal, 2017). De nombreuses actions se développent et une importante communication institutionnelle permet de mettre en avant les décisions politiques locales en matière de développement durable (Hamman, Blanc, 2009). Le territoire réalise des premiers investissements dans les réseaux de chaleur et les centrales photovoltaïques, densifie son réseau de pistes cyclables et de transports collectifs, s'engage dans la création d'écoquartiers (Prairie-au-Duc, Bottière-Chénaie) et définit son premier plan climat. A l'instar d'autres villes françaises comme Grenoble, les responsables politiques s'appuient sur des circuits de financement européens pour mettre en œuvre des politiques urbaines qui intègrent des préoccupations environnementales et énergétiques (Roudil, 2017). Le centrage de l'action publique locale autour du référentiel du « développement durable » se traduit par de nouvelles infrastructures matérielles mais également par la production de symboles. Le service communication de la ville joue un rôle actif dans l'élaboration d'un récit autour de la ville « verte » en faisant circuler de nombreux supports de communication (journaux internes, expositions, chartes, affichages) qui donnent à voir les actions environnementales de la municipalité (Hamman, Blanc, 2009). Surtout, les édiles locaux multiplient les candidatures de leur territoire à des labels dont le décernement participe à fabriquer l'image de marque de la ville. En 2011, la ville de Nantes devient lauréate du label Cit'ergie<sup>211</sup> (appellation française du label européen « Energy Awards ») qui récompense les collectivités pour leurs politiques énergétiques, notamment concernant la maîtrise des consommations énergétiques de leurs bâtiments publics. En 2013, Nantes est désignée « capitale verte de l'Europe » par la Commission européenne, devenant la première ville de France à obtenir ce label. Cette distinction symbolique nourrit le récit territorial d'une ville

---

<sup>211</sup> Il a été renommé label « climat-air-énergie ». Tous les quatre ans, le label est remis en jeu par un nouvel audit sur la politique énergéico-climatique de la collectivité. Ainsi, en 2015 et en 2019, Nantes a bénéficié de nouveau de ce label.

« durable »<sup>212</sup> où la nature est omniprésente et l'environnement protégé. En 2019, Nantes reçoit le label de « capitale européenne de l'innovation » ; en 2021, le trophée « Fleur d'or » qui récompense les bonnes pratiques en matière de gestion des espaces verts et des ressources naturelles, et le label Cit'ergie Gold conjointement avec Nantes métropole. Par ailleurs, le territoire nantais organise de nombreux événements sur le thème de la transition énergétique et du climat. En 2016, Nantes accueille la première édition de Climate Chance, un événement mondial sur le climat qui réunit des acteurs non-étatiques. La même année, le « Grand Débat Transition Énergétique » sur le territoire métropolitain constitue l'un des moments forts de la mandature de Johanna Rolland. Il se donne pour objectif de doter la collectivité d'une feuille de route ambitieuse en matière de transition énergétique. Cet exercice de participation citoyenne débouche en 2018 sur l'adoption de trente-trois engagements politiques. En 2022, Nantes accueille le sommet Climate Chance Europe intitulé « Pacte Vert pour l'Europe : collectivités, entreprises et citoyens au cœur de la transition européenne », en parallèle de la conférence européenne sur le climat organisée par la France en sa qualité de présidente du Conseil de l'UE. Le territoire nantais est par ailleurs inscrit dans des réseaux environnementalistes et climatiques internationaux comme le réseau Energy cities, fondé en 1990 à Besançon et qui réunit aujourd'hui 58 villes et communautés d'agglomération, à tel point que Nantes apparaît comme la ville française la plus mobilisée dans les réseaux environnementalistes transnationaux (Hamman, Blanc, 2009).

Le volontarisme politique nantais en matière d'environnement, au-delà de s'inscrire dans une stratégie de différenciation territoriale par la construction d'une image de ville modèle, répond initialement à deux objectifs (Béal, 2017) : augmenter l'offre de logements tout en l'adaptant aux préoccupations environnementales croissantes d'une fraction de la population ; *« satisfaire politiquement quelques acteurs et groupes d'acteurs clés du territoire comme les élus Verts de la majorité municipale et les populations de quartiers stratégiques d'un point de vue électoral »* (Béal, 2017, p. 62). Quant au positionnement de la ville dans les réseaux internationaux et sa recherche de labels pour mettre en avant ses réalisations, ils permettent à la fois d'améliorer son attractivité territoriale et d'obtenir plus facilement des financements publics (Béal, 2017).

---

<sup>212</sup> Expression utilisée par exemple dans le rapport « développement durable » de Nantes en 2015 et en 2016.

## 2. Les écologistes dans le jeu politique local : une montée en puissance

A l'échelle locale, les engagements politiques en matière de transition énergétique sont toujours le produit de jeux d'acteurs (Baggioni *et al.*, 2019). Le manque d'expertise territoriale et d'appropriation de l'enjeu énergétique par les élus locaux joue néanmoins comme un frein au développement d'une action puissante des collectivités territoriales sur la question énergétique (Evrard, Pasquier, 2018). Cependant, la place croissante occupée par les élus écologistes au sein de l'exécutif nantais, dont certains possèdent des profils d'experts ou de militants, favorise la priorisation des dossiers énergétiques et climatiques à l'agenda municipal et métropolitain.

Au premier tour des élections municipales de 2014, Pascal Chiron (EELV) obtient 14,54% des voix contre 34,50% pour Johanna Rolland (PS) et 24,50% pour Laurence Garnier (UMP). Au second tour, le PS et les Verts font alliance malgré l'existence de certains désaccords comme sur le dossier de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. L'équipe municipale comprend 18 membres d'EELV sur les 48 élus ; elle affiche l'écologie au cœur de son projet politique. Lors d'un conseil municipal en 2016, un élu revient sur les priorités de l'agenda politique local définit en début de mandature : « *Il faut rappeler nos quatre grandes priorités du mandat : que Nantes soit une ville ouverte et active, qu'elle soit plus juste et plus solidaire, qu'elle soit une ville facile et pour tous, et qu'elle soit **une ville sobre et durable, une ville de référence de la transition énergétique*** ». Toutefois, certains élus écologistes considèrent que les moyens financiers consacrés aux politiques écologiques sont en deçà des ambitions revendiquées par l'exécutif dans ses discours. Lors d'un conseil municipal en 2019, Julie Laernoès (EELV) regrette que le budget consacré à la transition énergétique ait été longtemps insuffisant pour une ville « *qui se voulait référente en matière de transition énergétique* », se félicitant d'une récente augmentation substantielle des moyens alloués. Depuis les élections municipales de 2020, les Verts ont conforté leur poids au sein du conseil municipal en représentant 29 des 69 élus (Flamant, 2021).

### B. L'objectif environnemental systématiquement adossé à l'objectif social de lutte contre la précarité énergétique

L'insertion de la précarité énergétique dans un objectif plus général de promotion du développement durable s'observe dans les objectifs et la programmation de l'éco-appartement **(1)** mais également dans les supports de communication des deux dispositifs de lutte contre la



précarité énergétique (2). S'ils sont d'abord conçus comme des outils de lutte contre la précarité énergétique, leurs financeurs et metteurs en oeuvre les abordent également comme des instruments au service de la transition écologique. La sensibilisation des plus pauvres aux écogestes s'inscrit alors plus globalement dans la perspective d'une éducation environnementale (Lees, 2014). Cette logique éducative se retrouve d'ailleurs dans des éléments de la politique environnementale locale : celle-ci s'appuie en partie sur un instrument incitatif et responsabilisant à destination des ménages (le *défi famille à énergie positive*) qui tente, depuis quelques années, d' enrôler les franges précarisées de la population locale largement restées à l'écart d'un dispositif qui semble capter bien davantage des populations dotées sur le plan économique et culturel (3). Pour autant, l'association systématique entre transition écologique et précarité énergétique peut se faire sous un rapport inverse que l'écrasement du second par la prévalence du premier : pensée en termes de justice sociale, la transition écologique est alors abordée par les élus locaux comme un projet au service de la réduction de la précarité énergétique (4).

1. L'axe « développement durable » de l'éco-appart : promouvoir les normes de l'éco-citoyenneté auprès des habitants

La délibération du conseil d'administration du CCAS de Nantes qui acte la création de l'éco-appartement le 27/04/2016 mentionne : « *La lutte contre la précarité énergétique s'inscrit dans une logique de développement durable par la nécessité d'une prise en compte conjointe de trois préoccupations majeures : la préoccupation économique (difficultés budgétaires, augmentation des impayés de loyers et sollicitation accrue du fonds d'aides aux énergies) ; la préoccupation sociale (difficulté à s'approprier son logement, à respecter son cadre de vie, précarité relationnelle) ; la préoccupation environnementale (sensibiliser aux comportements éco-citoyens, accompagner un meilleur usage de son logement, de sa consommation, etc...)* ». La stratégie locale de lutte contre la précarité énergétique est définie à partir du tryptique conceptuel du « développement durable »<sup>213</sup> : elle consiste à mettre en œuvre une action à la fois économique, sociale et environnementale. Répondre à la précarité énergétique nécessiterait donc en partie une action de nature environnementale : celle de sensibiliser les populations précaires aux normes de l'éco-citoyenneté. Le dispositif de l'éco-appartement est construit dès le départ dans cette logique d'éducation environnementale : « *L'éco-appartement répond à 3*

---

<sup>213</sup> Si le développement durable est généralement défini à partir de ces trois « piliers » (économie, social, environnement), cette notion reste floue et les significations qui lui sont associées varient en fonction des territoires, des échelles d'intervention et des types d'acteurs qui s'en réclament (Hamman, 2014).

*objectifs : lutter contre la précarité énergétique, favoriser l'appropriation de son logement et sensibiliser aux enjeux environnementaux* ». La rationalité environnementale qui imprègne le dispositif est encore plus explicite dans certains passages de la délibération du CA du CCAS où il est question, via les animations collectives proposées dans « *les espaces pédagogiques de l'appartement* », de former les habitants par exemple à la « *fabrication de produits ménagers* » et de leur « *apprendre à trier ses déchets* » (p. 2).

L'éco-appartement sensibilise effectivement une population socialement défavorisée aux enjeux de la transition écologique des modes de vie à travers la programmation d'ateliers sur le thème de l'alimentation (« *récupérons et cuisinons ensemble* », « *de l'art de cuisiner les restes !* »), du bricolage (« *la plomberie au quotidien !* », « *je récupère et j'apprends à bricoler* »), du réemploi (« *création de luminaire avec de la récup* », « *une seconde vie pour mon petit mobilier* ») et de la qualité de l'air intérieur (« *découvrez les sources de pollution dans votre habitation* », « *fabriquer ses produits ménagers* »). Ces espaces d'échange et d'apprentissage font circuler les valeurs afférentes à la transition écologique (sobriété énergétique, efficacité énergétique, local, durable, recyclage, réemploi) susceptibles d'imprégner l'imaginaire des participants. Ils contribuent concrètement à les équiper de savoir-faire « traditionnels » (bricoler, fabriquer par soi-même, cuisiner, réparer...) largement oubliés dans les sociétés de consommation, qui participent à leur autonomie vis-à-vis du système technique. Ces ateliers ont pour dénominateur commun de proposer une démarche « *do it yourself* » qui semble répondre, du point de vue de leurs animateurs, à quatre objectifs à la fois : augmenter l'empowerment (c'est à dire le pouvoir d'agir des participants -sur leur logement, sur leur vie, sur l'environnement), faire rompre avec les réflexes du consumérisme moderne (consistant à satisfaire systématiquement un besoin en achetant un produit neuf dans le commerce), permettre la réalisation d'économies financières (en évitant d'acheter un produit) et enrôler de nouveaux participants à l'éco-appart (ce type d'atelier est perçu par les coordinatrices comme des ateliers « légers », conviviaux, qui peuvent facilement plaire aux habitants et ainsi les inciter à pousser la porte du lieu pour la première fois). Dans tous les cas, cette promotion du « fait-maison » véhicule inévitablement des principes normatifs en matière d'environnement (économiser les ressources, éviter de jeter et de gaspiller) et de santé (se nourrir sainement, être vigilant à la composition de ses produits ménagers). L'éco-appartement participe donc objectivement à la sensibilisation d'une population à bas revenus aux enjeux de la transition écologique (pratiques économes, alimentation locale, recyclage, petites rénovations, etc.). En entretien, la coordinatrice de l'éco-appart le confirme : « *on arrive par*

*cette porte d'entrée qui peut être économique et derrière en fait on va sur un volet qu'est beaucoup plus large qui est plutôt une question de consommation d'énergie dans notre société et de sobriété choisie* » [Entretien du 07/10/2021]. Au fond, avec les ateliers de l'éco-appart, il s'agit non seulement de faire valoir l'intérêt monétaire des économies d'énergie auprès des publics mais plus fondamentalement de les amener à interroger l'intérêt environnemental d'une démarche individuelle de sobriété énergétique et matérielle.

Depuis quelques années, les acteurs de l'éco-appart cherchent même à développer davantage la promotion des valeurs de l'éco-citoyenneté au sein du dispositif. En 2021, dans une tribune collective, ils déclarent : « *Aujourd'hui, il est nécessaire d'aller plus loin. [...] Aller plus loin, c'est aussi inclure un volet environnemental et d'éco-citoyenneté dont on ne peut plus faire l'économie aujourd'hui* » (07/05/2021). Dans un contexte de crise climatique et énergétique, il serait devenu impératif pour les acteurs locaux de la précarité énergétique de promouvoir l'éco-citoyenneté auprès des populations en difficultés énergétiques. Cette vision est arrimée à une conception individuelle et désocialisée de l'écologie selon laquelle les pauvres, eux aussi, ont leur part à faire dans la lutte contre le changement climatique. Ce recentrage est impulsé en particulier par un acteur associatif très investi dans le dispositif et qui porte fortement le thème de l'éco-citoyenneté (Philippine, présidente d'une association locale). Cette association est par exemple à l'initiative de l'intégration des ateliers « cuisine » à la programmation de l'éco-appart, qui propose aux participants de récupérer les invendus sur les marchés des producteurs locaux et d'élaborer des recettes saines à base de produits frais.

L'éco-appartement poursuit donc conjointement deux objectifs : lutter contre la précarité énergétique et sensibiliser au développement durable<sup>214</sup>. De nombreux ateliers diffusent des valeurs et des savoir-faire écologiques dans le but de produire des individus éco-responsables dans tous les volets du quotidien (alimentation, ménage, bricolage...). Au nom de la finitude des ressources et de la protection de l'environnement, les pauvres sont ainsi perçus comme des cibles légitimes de la morale éco-citoyenne. Les ateliers de sensibilisation aux éco-gestes représentent alors un instrument typique au service de cette double finalité sociale-environnementale : leur acquisition par les ménages modestes permettrait de réduire le montant

---

<sup>214</sup> Officiellement, un troisième objectif a été rattaché au dispositif : l'appropriation du logement et du cadre de vie. Dans les faits, cet objectif a été sous-investi jusqu'en 2023, du point de vue même de la coordinatrice du dispositif.

de leur facture d'énergie (et plus globalement d'augmenter leur pouvoir d'achat) tout en les engageant dans un mode de vie plus écologique.

## 2. Une référence à la transition écologique dans la communication des deux dispositifs sociaux

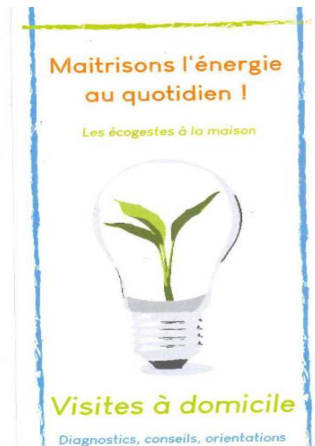
Au niveau de la communication politique, les notions de développement durable et de consommation responsable ont été largement mobilisées par l'élue locale (PS) invitée par des médias locaux en 2016 pour parler de l'éco-appartement naissant : « *l'éco-appart s'inscrit dans un projet beaucoup plus global qu'est celui du « développement durable* », déclare-t-elle lors de son intervention radiophonique<sup>215</sup>. La référence à une notion qui renvoie explicitement à des enjeux environnementaux (verdir l'économie, verdir les modes de vie...) est un premier indice empirique qui valide l'hypothèse selon laquelle les décideurs locaux rattachent un objectif environnemental aux instruments éducatifs de lutte contre la précarité énergétique. Un second indice concerne l'intervention d'une autre élue (EELV) après sa visite de l'éco-appart en mai 2016 : « *chacun est libre de visiter l'éco-appart pour faire vivre cette initiative qui offre des pistes d'économies tout en préservant l'environnement* »<sup>216</sup>. Là aussi, l'éco-appart est rattaché à un projet qui œuvre à la protection de l'environnement. Dernier indice, enfin, toujours du côté de la communication politique : l'intervention d'une troisième élue (EELV) lors d'un conseil métropolitain en décembre 2019. Formulant la proposition de construire trois autres éco-appartements dans la ville, elle l'argumente en rappelant d'abord les vertus « pédagogiques » d'un dispositif qui déclencherait chez les participants des prises de conscience quant à l'intérêt d'adopter des comportements sobres puis en lui rattachant une fonction d'intéressement et d'enrôlement des publics-cibles dans l'effort d'écologisation des modes de vie : « *on voit bien que quand les habitants sont accompagnés, qu'on explique, qu'on prend le temps, qu'on teste, qu'on expérimente, les personnes comprennent bien l'intérêt pour eux des éco-gestes et des bonnes pratiques mais ils s'intéressent aussi plus globalement aux enjeux énergétiques. Et c'est là tout l'enjeu de la transition énergétique : garantir l'accès à tous mais aussi d'avoir un engagement citoyen pour une transition énergétique à grande échelle* ». Ces trois extraits d'intervention d'élus locaux montrent que ces derniers conçoivent l'éco-appartement comme un outil au service de la transition énergétique locale et de la protection de l'environnement en sensibilisant les populations locales précaires aux comportements « durables » (Adam, 2016).

---

<sup>215</sup> Chez « Sun Nantes », une radio locale. L'intervention de l'élue (PS) à la pauvreté est disponible ici : [L'invité du 17/19 : Abbassia Hakem et Nadia Coutand - Éco-appart - Vidéo Dailymotion](#)

<sup>216</sup> Extrait du site internet du Groupe Écologiste et Citoyen de Nantes, 27/05/2016.

Concernant maintenant la communication institutionnelle, le flyer conçu pour porter à la connaissance des habitants le dispositif de la visite énergie à domicile affiche en titre principal « *Maîtrisons l'énergie au quotidien* » (formule inclusive qui appelle à l'effort collectif en matière de réduction des consommations d'énergie, en lien avec les objectifs environnementaux et climatiques nationaux) et propose comme illustration centrale une ampoule contenant un végétal à la place des filaments lumineux (insistant par cette image sur le lien entre consommation d'énergie et protection de l'environnement).



Les flyers de l'éco-appart arborent quant à eux la formule « *pour une transition énergétique pour tous* ». Ce slogan inclut une référence inclusive et solidaire (« pour tous ») mais qui renvoie moins à l'idée de transition énergétique juste (différencier socialement la mise à contribution écologique des individus et protéger les plus vulnérables des mesures environnementales aux effets anti-redistributifs) que de transition énergétique participative (faire participer tous les individus à la transition énergétique, enrôler toutes les catégories de la population dans les dispositifs publics). Par ailleurs, lors d'une interview visant à communiquer sur le dispositif, l'animatrice de l'éco-appart le présente comme un lieu permettant aux participants de repartir « *avec l'envie d'appliquer chez eux des astuces simples et peu coûteuses leur permettant de faire des économies tout en protégeant la planète* »<sup>217</sup>. Encore une fois, le dispositif est présenté en partie sous l'angle de ses vertus environnementales.

Ainsi, la communication institutionnelle et politique ne laisse pas de place à l'ambiguïté : les deux instruments de sensibilisation aux économies d'énergie poursuivent un objectif environnemental. Ils sont conçus comme des outils favorisant la participation des classes populaires urbaines à l'impératif d'écologisation des modes de vie.

### 3. Un dispositif d'incitation au changement de comportement dans le cadre de la politique environnementale locale : l'écologie par la responsabilisation individuelle

La recherche d'une écologisation des modes de vie des populations locales, et en particulier de ses fractions précarisées, se retrouve explicitement dans des éléments de la politique

<sup>217</sup> Extrait du site internet de Nantes Métropole Habitat, bailleur social nantais.

environnementale locale. Celle-ci, qui repose sur une multitude d'instruments, intègre notamment un instrument d'incitation des ménages au changement de comportement : les « défi famille à énergie positive ». Des élus valorisent ce dispositif et cherchent même à élargir ses bénéficiaires aux groupes socio-économiquement défavorisés. La sensibilisation des plus pauvres aux comportements écologiques est perçue comme souhaitable au nom d'un agenda environnemental qui invisibilise les responsabilités écologiques socialement différenciées. Les pauvres sont alors considérés comme des cibles légitimes des dispositifs de responsabilisation écologique, alors même qu'ils sont ceux qui consomment et polluent le moins (Comby, Grossetête, 2012 ; Piketty, Chancel, 2015, Chancel, 2017 ; Hamman, 2017 ; Pottier *et al.*, 2020 ; Malier, 2022).

Au lancement du grand débat en 2016, une élue EELV adjointe à la maire de Nantes prononce un discours sous-tendu par une représentation individualisante de l'écologie : « [...] ce sont les efforts de chacun et de chacune au quotidien qui nous permettrons de passer un cap. C'est le sens des nombreux dispositifs d'animation éprouvés sur notre territoire, comme le défi famille à énergie positive, mais sur lesquels il s'agit là aussi de changer de braquet, d'aller prêcher au-delà des convaincus et auprès de celles et ceux qui sont le plus fragiles. ». Ce dispositif territorial consiste en l'organisation de concours d'économies d'énergie entre des ménages volontaires d'un même quartier. Ponctué d'évènements qui permettent d'apprendre des éco-gestes (ateliers pratiques, échanges avec les autres familles) et encadré par un spécialiste en économies d'énergie (financé par la collectivité), le « défi famille à énergie positive » invite les habitants à s'engager pendant plusieurs mois dans un changement de comportement quotidien afin de réaliser le maximum d'économies d'énergie et d'eau. Comme indiqué dans la communication de l'édition 2021-2022<sup>218</sup>, l'objectif est « de démontrer que tous ensemble il est possible de lutter efficacement contre les émissions de gaz à effet de serre ». Ce type de dispositif qui cherche à fabriquer des familles « exemplaires » diffuse la vision morale et normative de la durabilité (Adam, 2016). Fondé sur le présupposé que la lutte contre le changement climatique se jouerait en grande partie dans l'évolution des pratiques individuelles, que la transition écologique repose sur les bonnes volontés de tous les individus, il contribue en même temps à faire circuler cette vision d'une écologie des « petits pas ». Face à un dispositif volontaire qui mobiliserait plutôt les classes moyennes et supérieures locales à fort capital culturel déjà sensibles aux pratiques éco-citoyennes, les élus et les agents territoriaux cherchent

---

<sup>218</sup> <https://defis-declics.org/fr/mes-defis/defi-energie-nantes-metropole-2021-2022/>

aujourd'hui des moyens pour enrôler les publics précaires, guidés par la noble intention de démocratisation de la participation aux dispositifs publics. Toutefois, cet instrument de la transition écologique locale, et surtout la volonté d'élargissement de son ciblage, révèle l'existence d'une approche morale et socialement indifférenciée de l'écologie, qui consiste non pas à renforcer la justice énergétique par une redistribution de ressources (énergétiques ou économiques) aux populations défavorisées qui connaissent de faibles niveaux de consommation mais à les inciter à une conversion écologique de leurs modes de vie au même titre que les autres catégories sociales.

Il est toutefois important de préciser que cette approche individualisante et désocialisée de la question écologique, si elle s'incarne ici dans un instrument de politique publique à visée environnementale qui démontre son existence à l'échelle locale, n'est pas en position de domination dans l'espace des représentations et des modalités d'intervention portées par les décideurs locaux<sup>219</sup>. Certains élus considèrent que les dispositifs de responsabilisation environnementale sont utiles tout en arguant qu'ils sont appelés à être dépassés par des choix politiques structurants (en décembre 2018, l'élue écologiste Ghislaine Rodriguez déclare par exemple en conseil municipal que « *l'appel à la responsabilité individuelle est certes nécessaire mais elle est insuffisante ; la responsabilité est avant tout politique* ») tandis que certains contestent même partiellement leur légitimité (en juin 2021, l'élue écologiste Tristan Riom déclare en conseil municipal : « *Deuxième déni, l'idée que l'action individuelle nous sauvera. Dire aux gens qu'il suffit de trier ses déchets et de passer à la voiture électrique tous azimuts pour sauver le climat est non seulement culpabilisant mais c'est en plus un mensonge. Bien sûr, changer de comportement individuel est important mais cela ne suffira pas. Ce qui est en cause, c'est notre organisation collective : les institutions, l'Etat, la collectivité, les corps intermédiaires, les entreprises* »).

Dans tous les cas, si certains élus écologistes défendent une approche politisée du problème environnemental et peuvent mettre en question l'appel au changement de comportement

---

<sup>219</sup> Sur ce point, voir l'article de Bréal (2017). Celui-ci défend l'idée que le cadrage politique dominant de la question environnementale à Nantes est un cadrage « entrepreneurial », articulé autour des impératifs de compétitivité, d'emploi et de développement économique, conformément au processus de néolibéralisation de l'action publique qui touche les grandes villes. Si nos éléments empiriques corroborent globalement cette proposition, celle-ci demanderait néanmoins à être actualisée et discutée de nouveau aujourd'hui. L'étude des procès-verbaux des conseils municipaux et métropolitains depuis 2017 tend à indiquer que si ce cadrage est toujours dominant ces dernières années, il est de plus en plus concurrencé par un cadrage anti-productiviste et politique, porté par certains élus écologistes de la majorité municipale.

individuel, il n'en reste pas moins qu'un (troisième) dispositif d'intervention cherche localement à écologiser le quotidien des habitants en tentant d'ailleurs depuis plusieurs années d' enrôler davantage les fractions populaires. Son existence démontre la légitimité que de nombreux acteurs politiques continuent d'accorder à l'éducation environnementale à destination des plus pauvres, et sa tentative de mise en œuvre concrète dans le cadre d'une action publique environnementale.

#### 4. La justice sociale aujourd'hui au cœur de la conception locale de la transition écologique

Les crises environnementales (multiplication des événements climatiques extrêmes, destruction des milieux naturels et du vivant, raréfaction des ressources écologiques, réchauffement climatique...) affectent plus durement les populations les plus pauvres. A l'échelle internationale, les pays du Nord sont les principaux responsables des destructions environnementales mais parallèlement subissent moins les conséquences que les pays du Sud (Laurent, 2011 ; Melin, 2018). A l'échelle nationale, l'augmentation du prix des énergies, qui constitue aujourd'hui l'un des « risques environnementaux » (notion construite par analogie aux « risques sociaux »<sup>220</sup>), affecte en premier lieu les catégories sociales modestes qui éprouvent d'importantes difficultés à consommer l'énergie nécessaire à la satisfaction de leurs besoins en cas de renchérissement de son coût. Ce sont aussi ces populations qui ont le moins de ressources pour s'adapter à cette situation en réduisant par exemple leur dépendance aux énergies coûteuses et volatiles. Les plus pauvres peuvent difficilement acheter une voiture électrique ou hybride, réaliser une rénovation thermique performante de leur logement ou s'équiper de panneaux photovoltaïques car ces choix écologiques requièrent de lourds investissements financiers. En raison de leurs caractéristiques socio-spatiales, ces populations ont également moins de chances de correspondre à la figure idéale du consommateur responsable véhiculée par la rhétorique de l'éco-citoyenneté, en achetant par exemple des aliments bio ou en se rendant au travail à vélo (Comby, 2015 ; Adam, 2016). Le rapport à l'environnement est en fait socialement différencié : l'exposition aux risques environnementaux autant que la possibilité d'engagement dans un mode de vie écologique sont inégalitaires. Dès lors, les politiques de transition écologique ont aujourd'hui pour défi de prendre en compte les marges de manœuvre différenciées des groupes sociaux dans leur capacité à s'engager dans des modes de vie plus durables, au risque sinon d'accentuer les inégalités et les clivages socio-

---

<sup>220</sup> Voir par exemple Laurent (2020).



économiques déjà existants (Hamman, 2016). Aujourd'hui, les dispositifs d'action publique qui cherchent à accompagner matériellement la « conversion écologique des modes de vie » (Grossetête, 2019) comme l'aide à la rénovation énergétique ou le soutien à l'installation domestique d'énergies renouvelables, bénéficient pourtant surtout aux classes moyennes et supérieures (Beslay, Zélem, 2015), tandis que les instruments conçus jusque-là pour désinciter les ménages à adopter des comportements polluants (fiscalité écologique) ont des effets anti-redistributifs qui aggravent les inégalités sociales (Berry, Laurent, 2019).

A l'échelle locale, l'attitude de l'exécutif municipal à l'égard de l'écologie est marquée par une attention croissante à la question de la justice sociale. Les élus de la majorité affirment depuis quelques années, avec une force plus vive encore depuis les élections municipales de 2020, que la transition écologique locale doit être un levier d'inclusion et de protection des populations défavorisées. Dans les discours, la transition écologique et la justice sociale apparaissent même comme le fondement du projet politique de l'équipe municipale. Certains élus recourent d'ailleurs aux notions, peu courantes en France jusqu'à récemment, de « justice écologique » et de « social-écologie ».

*« Nous assumons que **les lignes politiques** qui sont les nôtres, **c'est la conjugaison de la transition écologique et de la justice sociale**. Nous assumons que nous ne pouvons pas opposer les deux » [J. Rolland, 01/02/2019]*

*« Ce premier vrai budget de la mandature est [...] aussi un budget de mise en œuvre de nos engagements, de mise en œuvre du contrat social et écologique passé avec les nantais et nantaises. Un budget qui reflète notre cap, notre ligne politique, **l'ADN de notre majorité**. Un budget qui porte en son cœur l'égalité, **la justice sociale**, les solidarités. Un budget qui marque notre volonté d'agir en faveur de la **transition écologique** pour le climat et la préservation de l'environnement. Un budget, pour le résumer ainsi, qui porte en lui les valeurs de la **social écologie** qui vous sont si chères, Mme la Maire, qui sont si chères à notre groupe et à cette majorité. [A. Bassal, adjointe aux ressources humaines, 02/04/2021]*

*« Nos objectifs demeurent inchangés : mener de front **deux indissociables combats**, celui de la transition écologique et celui de la justice sociale ». [T. Guiné (Génération. S), conseil municipal, 15/10/2021]*

Par quelles modalités d'intervention publique l'exécutif local entend-il faire vivre cette ambition politique ? Les discours ne s'épanchent pas toujours sur les enjeux identifiés localement comme relevant de la problématique social-écologique ni sur les outils à mettre en œuvre pour opérationnaliser ce projet politique. Toutefois, un problème public est souvent

mobilisé par les élus comme symbole des enjeux au carrefour de l'écologie et du social : la précarité énergétique. Il est identifié politiquement comme un enjeu central de la transition énergétique à l'issue du débat territorial de 2017. Les élus cherchent depuis à faire de la prise en compte des objectifs de justice sociale une caractéristique de la « *transition énergétique à la nantaise* ». La feuille de route de la transition énergétique, qui a été incluse dans le plan climat air énergie de 2018, stipule : « *La transition énergétique doit être totalement au bénéfice des habitants. Elle doit être un outil d'égalité, de lutte contre les inégalités et de réduction de la précarité énergétique* ». (Feuille de route NM, 2018). Au-delà des intentions politiques, plusieurs réalisations concrètes sont avancées comme exemples de ce que les décideurs locaux ont pu mettre en œuvre pour concilier enjeux écologiques et enjeux sociaux : les réseaux de chaleur urbains alimentés par des sources d'énergie renouvelable, la gratuité des transports publics le week-end et l'aide à la rénovation énergétique des ménages modestes. Ils constituent des outils de la transition écologique (en permettant la réduction des émissions de GES) tout en œuvrant à la réduction des dépenses énergétiques des populations les plus fragiles (lutte contre la précarité énergétique). Un des axes prioritaires de la politique énergétique nantaise est effectivement le développement des réseaux de chaleur. En 2019, 35 000 logements du territoire métropolitain sont desservis par un des sept réseaux de chaleur (10% du total des logements). Ces infrastructures étant adaptées à des zones d'habitat collectif où les consommations d'énergie sont concentrées en un même lieu, le parc social est une cible privilégiée des réseaux de chaleur urbaine : 46% des logements sociaux de la ville de Nantes sont raccordés. De nombreux habitants aux conditions socioéconomiques modestes bénéficient ainsi d'une énergie renouvelable pour un prix maîtrisé et stable dans le temps, protégé de la volatilité des marchés du gaz et de l'électricité. Le développement des réseaux de chaleur réduit donc l'empreinte écologique des habitants tout en favorisant l'accès des plus modestes à une énergie abordable. Concernant la mobilité, une politique de réduction tarifaire des transports publics a été mise en œuvre à partir de janvier 2021 sur le territoire : le prix des abonnements au réseau de tramway de la ville de Nantes a été réduit de 20% et l'accès à l'ensemble des transports collectifs a été rendu gratuit le week-end. Cette mesure encourage un report modal source de réduction des émissions polluantes (objectif climatique) mais favorise également un plus grand accès à la mobilité pour les catégories sociales modestes (objectif social). Enfin, la métropole s'est engagée en 2018 à investir 100 millions d'euros d'ici 2030 pour la rénovation thermique des bâtiments, avec une attention particulière aux ménages modestes (2M/an dédiés à la bonification des rénovations performantes pour les ménages modestes). Une évaluation de cet engagement, rendue publique en juin 2021, conclut néanmoins à un rythme de rénovation

nettement inférieur aux ambitions initiales. Ces trois dispositifs territoriaux indiquent dès lors que la conception de la transition écologique portée par la majorité municipale incorpore depuis quelques années les enjeux de justice sociale et de lutte contre les inégalités, en particulier la lutte contre la précarité énergétique, en partie sous l'impulsion de quelques jeunes élus socialisés à une écologie politique guidée par des principes de solidarité et de justice.

Ainsi, l'association entre précarité énergétique et transition énergétique peut être envisagée dans l'espace politique local sous un rapport inverse que celui présenté jusque-là, c'est-à-dire non plus comme conception socialement indifférenciée de l'effort de sobriété énergétique nécessaire pour réaliser la transition énergétique (la lutte contre la précarité énergétique au service de la transition énergétique) mais comme projet de justice énergétique (la transition énergétique au service de la lutte contre la précarité énergétique).

## **Conclusion II**

La transition énergétique et écologique est un référentiel central de l'action publique nantaise. Un dispositif social comme l'éco-appartement conçu pour accompagner les populations précaires dans l'usage de l'énergie domestique afin de réduire le montant de leurs dépenses est aussi perçu par les élus, les communicants et les agents de terrain comme s'inscrivant dans le projet local de transition énergétique et écologique. D'ailleurs, les supports de communication des deux dispositifs de lutte contre la précarité énergétique se réfèrent à la transition énergétique et/ou à la protection de l'environnement. Le verdissement de ces deux dispositifs d'action sociale répond d'abord au projet politique local qui fait de l'environnement et du climat l'un de ses chantiers prioritaires, notamment dans une stratégie de marketing territorial. Mais il est également révélateur d'une dynamique cognitive dominante à l'échelle locale qui consiste à associer systématiquement à la lutte contre la précarité énergétique un objectif environnemental, celui de l'écologisation des modes de vie des pauvres. Pour les acteurs locaux, lutter contre la précarité énergétique permettrait en même temps d'œuvrer pour la transition écologique en réduisant l'empreinte environnementale du groupe-cible. Mais lutter contre la précarité énergétique, c'est-à-dire lutter contre les inégalités d'accès à l'énergie, ne serait-ce pas dans bien des cas non pas inciter les groupes sociaux défavorisés à la sobriété énergétique mais leur garantir une consommation d'énergie conforme à leurs besoins ? Il semble poindre de ce point de vue une confusion récurrente, chez les acteurs locaux de tout type et toute appartenance institutionnelle, entre l'agenda social d'accès à l'énergie pour tous

et l'agenda environnemental de réduction des émissions de Co2, qui consiste en une superposition et une mise en compatibilité systématique des deux.

Pour Malier (2022), c'est en instrumentant la précarité énergétique par des dispositifs de sensibilisation aux économies d'énergie que les pouvoirs publics désamorcent la conflictualité de cette catégorie d'intervention dans la mesure où elle représente une modalité d'action « *qui permette de concilier les objectifs environnementaux avec les objectifs sociaux [...] tout autre type d'intervention [comme garantir un accès inconditionnel à un volume d'énergie] risquerait de sacrifier l'un des deux objectifs pour satisfaire l'autre* » (p. 338-339). Nous le rejoignons totalement sur l'idée que les dispositifs d'incitation aux éco-gestes produisent un consensus chez les acteurs parce qu'ils y déposent des finalités à la fois sociales et environnementales. Nous amendons cependant un passage essentiel de son propos : de notre point de vue, c'est la seule modalité d'action qui *donne* aux acteurs *le sentiment* d'articuler à la fois des objectifs environnementaux et sociaux mais qui *sacrifie dans les faits largement l'objectif social* pour satisfaire l'objectif environnemental.

Pour autant, les acteurs politiques locaux produisent depuis quelques années un discours (basé sur des catégories telles que « justice environnementale », « justice énergétique », « social-écologie ») et décident de mesures de politique publique (accès gratuit ou à prix réduit aux transports publics pour les populations pauvres, développement des réseaux de chaleur dans les quartiers populaires) qui articulent véritablement l'impératif environnemental de réduction de l'empreinte carbone et l'impératif social d'accès aux services énergétiques pour tous.

### III. Des agents-prescripteurs imprégnés par la norme de l'éco-citoyenneté

Dans cette dernière section du chapitre, nous commençons en nous situant à une échelle macrosociale pour souligner l'affirmation progressive de la norme de la sobriété dans les sociétés occidentales dominées par la norme du consumérisme, en analysant les groupes d'acteurs qui participent à sa légitimation depuis les années 1970 **(A)**. Nous montrons par la suite, en adoptant une échelle microsociale, l'intériorisation commune par les agents nantais prescripteurs d'éco-gestes des valeurs écologiques, qui se traduit par une tentative de mise en conformité de leurs comportements à la norme de l'éco-citoyenneté dans leur quotidien privé. Nous montrons que l'adhésion à cette norme reste différenciée en fonction notamment de leurs dispositions sociales mais qu'ils sont tous animés par une « bonne volonté écologique » (Comby, 2014) qui appelle à réinscrire leur activité dans une forme de prolongement professionnel vis-à-vis de convictions environnementales personnelles **(B)**. Enfin, nous montrons qu'ils conçoivent tous leur activité, non pas seulement mais en partie, dans le cadre d'une démarche environnementale d'éducation des pauvres à l'éco-citoyenneté : faire la promotion des éco-gestes participerait à la transition énergétique des modes de vie des populations locales. Celle-ci est néanmoins rarement revendiquée comme telle dans le face-à-face avec les usagers dans la mesure où ces agents considèrent que l'environnement peut être une préoccupation éloignée et abstraite pour des populations précaires souvent confrontées à l'urgence immédiate de pourvoir à leur reproduction matérielle **(C)**.

#### A. La norme de la sobriété en voie de légitimation dans les sociétés consuméristes

La sobriété émerge comme un objet de débat public en France au cours des chocs pétroliers des années 1970 **(1)**. Acquérant plus fortement encore ce statut à la fin des années 2000 dans un contexte de préoccupation climatique montante et d'inquiétude vis-à-vis de l'augmentation des prix des énergies, la sobriété énergétique apparaît pourtant comme une norme antagoniste dans nos sociétés consuméristes **(2)**. Celle-ci a été diffusée particulièrement par trois groupes d'acteurs (Etat et appareil médiatique, acteurs associatifs et intellectuels, individus majoritairement issus des fractions diplômées aux modes de vie engagés) qui lui rattachent des représentations différentes **(3)**. Ces dernières années, et notamment depuis la crise sanitaire liée au covid-19, elle fait l'objet d'une adhésion croissante au sein de l'opinion publique nationale **(4)**.

## 1. Un imaginaire de l'abondance énergétique percuté par des contraintes physiques

Le thème de la sobriété émerge dans les années 1970 à la suite des deux chocs pétroliers. Ces derniers révèlent la fragilité d'un système technique et économique fortement dépendant des énergies fossiles importées. L'Etat déploie alors deux modalités d'action : le développement d'un parc de production nucléaire (pour gagner en indépendance énergétique) et des campagnes de sensibilisation du grand public aux économies d'énergie (pour réduire la demande d'énergie). Des administrations de l'Etat, notamment le Commissariat général du Plan à l'époque, insistent fortement sur l'idée de sobriété en appelant à baisser la consommation énergétique du pays. Le thème réapparaît plus fortement dans le débat public à partir du milieu des années 2000 en lien notamment avec une préoccupation montante pour trois phénomènes (Villalba, Semal, 2018) : le changement climatique, le pic pétrolier et l'augmentation de la précarité énergétique. Les sociétés démocratiques modernes qui se sont construites sur l'exploitation d'une énergie fossile abondante, bon marché et disponible en permanence (Bourg, Papaux, 2010; Petit, Guillaume, 2016) se heurtent à une convergence de limites physiques (raréfaction des ressources énergétiques), environnementales (changement climatique, dégradations des milieux naturels) et sociales (inégalités dans l'accès à l'énergie). La « parenthèse historique de l'ébriété énergétique » (Villalba, Semal, 2018) qui caractérise l'avènement des sociétés thermo-industrielles apparaît à la fois menacée et menaçante, invitant à une réflexion sur le rapport collectif à l'énergie. En réalité, si les références à la « sobriété » (matérielle, énergétique, numérique, foncière...) se multiplient dans les discours politiques et scientifiques (Melin, 2018) depuis quelques années, les significations rattachées à la sobriété sont souvent floues, parfois confuses et surtout multiples tant elles varient selon les acteurs qui s'y réfèrent. Petits gestes écologiques du quotidien, outil indispensable de la transition énergétique, nouveau projet de société en rupture avec le mythe de l'abondance énergétique, horizon repoussoir synonyme de régression et de privation, la notion de sobriété renvoie à des contenus et à des imaginaires différenciés.

## 2. La sobriété comme norme antagoniste dans une société de consommation

Au sein des sociétés occidentales, la sobriété représente une norme antagoniste à la norme dominante du consumérisme. Dans une société de consommation, les actes d'achat sont continuellement encouragés (via l'industrie de la publicité, le e-commerce, les offres promotionnelles) et sont socialement valorisés (rétributions symboliques sous la forme d'un gain en prestige social). La norme de consommation déboucherait même sur une « idéologie du

gaspillage » (Kempf, 2007) au sein des classes privilégiées qui, dans une logique de distinction sociale, s'engagent dans des consommations ostentatoires particulièrement superflues servant à affirmer leur position élevée dans l'espace social (Veblen, 1978). Mais cette quête de consommation infuse l'ensemble du corps social, y compris les catégories populaires<sup>221</sup> qui peuvent trouver dans les actes de consommation un moyen de compenser ponctuellement les privations quotidiennes et de revaloriser leur statut social (Schwartz, 1990; Desmond, 2019).

S'opposant au gaspillage et valorisant la modération, la sobriété entre en contradiction avec les modes de vie dominants des sociétés occidentales, en remettant en cause le principe d'accumulation matérielle qui les fonde. Les modes de vie étant moins le produit de choix individuels libres que d'un système sociotechnique contraignant, la sobriété interroge plus profondément les structures de la société, à la fois sociales (représentations du prestige, de la réussite, du bonheur et des besoins qui fabriquent l'imaginaire moderne consumériste) et techniques (procédés et infrastructures sur lesquels reposent les modes de production, de transport et d'habitat). Ainsi, dans une société consumériste, la sobriété tend à être perçue comme une privation anormale (Melin, 2018) ou, lorsqu'elle est volontaire, comme un comportement déviant ou sacrificiel (Rumpala, 2018) car elle est à distance de l'ethos dominant. Le rapport que les individus entretiennent vis-à-vis de l'environnement et de l'énergie est en fait socialement et culturellement situé. Certains groupes sociaux ont d'ailleurs des intérêts à maintenir la domination de la norme consumériste et à enfermer la sobriété dans l'illégitimité. Les acteurs économiques et industriels ont intérêt à ce que les individus consomment maximale pour continuer de réaliser des marges de profits, tandis que les groupes sociaux fortement dotés en capital économique aspirent à maintenir leur style de vie (Bonduelle, 2011) et n'hésitent pas pour cela à s'opposer à la sobriété au nom de la liberté individuelle et du confort (RTE, 2021). Néanmoins, d'autres groupes d'acteurs participent depuis une cinquantaine d'années à la légitimation progressive de la norme de la sobriété, même si elle se heurte toujours aujourd'hui à la norme consumériste encore largement dominante (Dobré, Juan, 2011 ; Laugaa, Le Campion, 2015). En effet, « *sobriété et modération sont*

---

<sup>221</sup> Cette classe sociale est cependant plus distante vis-à-vis du consumérisme que le reste de la population. Sur le rapport autonome des pauvres à la consommation, voir par exemple les travaux de Hoggart (1970), Bourdieu (1979), Schwartz (2002) et Lazarus (2006), qui permettent de sortir d'une approche excessivement misérabiliste de la consommation populaire (qui l'analyse seulement comme une consommation marquée par le manque en raison d'un faible capital économique mais cherchant à mimer la consommation des catégories supérieures, alors qu'elle possède ses propres codes et logiques).

*devenues des incitations courantes dans le répertoire des propositions opposées au modèle consumériste dominant » (Rumpala, 2018, p. 223).*

### 3. Une norme propagée par trois groupes d'acteurs porteurs de représentations différentes

Les normes sociales sont toujours produites, diffusées et imposées par des groupes sociaux. Trois groupes d'acteurs peuvent être identifiés comme ayant participé à la promotion de la norme écologique de la sobriété : l'Etat et l'appareil médiatique, les associations environnementales et les partis écologistes, et des groupes de citoyens. Premièrement, depuis les années 1970, l'Etat fait la promotion de l'éco-citoyenneté par le biais de campagnes médiatiques qui exhortent les individus à adopter des petits gestes écologiques au quotidien. De nombreux comportements éco-citoyens sont directement prescrits par la norme de la sobriété énergétique (réduire sa température de chauffage, éteindre ses veilles d'appareils, privilégier les déplacements à vélo, acheter des équipements électroménagers performants). Certains auteurs considèrent néanmoins que les politiques nationales de maîtrise de l'énergie (MDE) *« mettent en avant des comportements relevant davantage de l'efficacité comportementale que de la sobriété »* (Semal, Villalba, 2018, p. 20). En second lieu, des acteurs associatifs (Négawatt, ATTAC, France Nature Environnement), des organisations partisanes (parti Les Verts) et des penseurs de l'écologie politique française (Gorz, Illich, Ellul, Castoriadis...) ont fortement participé à la légitimation politique et sociale de la sobriété. Ces acteurs militants et scientifiques abordent la sobriété dans sa dimension collective comme un projet de transformation globale des modes de production, d'échange et de consommation. Ils revendiquent l'idée que seule une sobriété collective et systémique peut réduire substantiellement nos flux d'énergies et de matières, et ainsi lutter contre les destructions environnementales et climatiques. Certains d'entre eux y intègrent une forte dimension de justice sociale en envisageant la sobriété comme, pour reprendre la formule d'autres auteurs, un projet de *« répartition équitable des ressources énergétiques dans un monde fini »* (Villalba, Semal, 2018, p. 25). Troisièmement, la sobriété est portée par des groupes d'individus qui développent des formes de « résistance ordinaire » (Dobré, 2002) aux valeurs du consumérisme. Ce « nouvel ethos » (Rumpala, 2018) se traduit par des pratiques de consommation engagées attentives à l'impact environnemental des produits (Dubuisson-Quellier, 2009) ou par l'adoption d'un mode de vie écologique plus radical (Pruvost, 2013) fondé sur des principes de modération (limitation des consommations matérielles) et d'autonomie (énergétique,



alimentaire, constructive...). Ces individus, généralement recrutés parmi les fractions diplômées des classes moyennes, ont en commun d'être sensibles aux limites écologiques de la planète et d'envisager l'épanouissement individuel sur un autre plan que celui de la possession matérielle. Ils ont parfois été influencés par des leaders d'opinion comme Pierre Rabhi, créateur du mouvement des « Colibris », qui promeut un modèle de « sobriété heureuse » faisant de l'écologie un enjeu prioritairement moral et spirituel (Lindgaard, 2016). Certains courants prônant la sobriété (frugalité, simplicité volontaire, anti-consommation, décroissance) invitent d'ailleurs, au-delà des renoncements matériels, à construire un autre rapport au monde, à soi et aux autres (Guillard, 2019), conformément au slogan « moins de biens, plus de liens » qui circule fréquemment au sein de ces collectifs.

#### 4. Une préoccupation environnementale montante au sein de la société française

Aujourd'hui, le contexte climatique (multiplication des événements climatiques extrêmes) et scientifique (rapports du GIEC, appels des 15 000 scientifiques) est favorable à la progression des préoccupations environnementales en France (Mansencal, Hoibian, 2019). En 2017, 62% des Français pensent que les événements climatiques (sécheresses, inondations) sont causés par le changement climatique (ils étaient seulement 32% en 2001) tandis qu'ils sont 19% à ne pas en être certains (ils étaient 49% en 2001). En 2020, la préoccupation des Français pour l'environnement atteint même son plus haut niveau historique (CREDOC, 2020). Cette augmentation de la sensibilité environnementale au sein de la population s'accompagne d'une adhésion croissante à l'idée que chacun, à l'échelle individuelle, a sa part à prendre dans la résolution du problème écologique. En 2016, la part des Français estimant « qu'il ne sert à rien de faire des efforts pour l'environnement si les autres ne font pas de même » était de 32%, contre 41% en 2005 (CREDOC, 2018), tandis que 85% des français considèrent qu'ils ont un rôle à jouer dans la protection de l'environnement (Commission Européenne, 2017). D'autre part, si les Français ont encore une aspiration forte à la consommation (60% aimeraient « pouvoir se payer plus souvent des choses qui leur font envie »), ils sont plus nombreux depuis la crise sanitaire à vouloir « consommer moins » et à opter pour des modes de consommation plus sobres qui écartent les achats jugés inutiles (CREDOC, 2020). Cette tendance résonne avec la progression des valeurs post-matérialistes repérables dans une conception du bonheur moins rattachée à l'argent et la réussite professionnelle, et de plus en plus associée au bien-être, à la densité des relations sociales et à l'accès aux aménités environnementales (Blanc, 2022). En 2008, 77% des Français préféraient la progression de leur pouvoir d'achat à la progression de

leur temps libre ; ils ne sont plus que 53% en 2020. Si ces chiffres présentent l'inconvénient d'être homogénéisant alors que la sensibilité écologique et les pratiques en faveur de l'environnement font l'objet de fortes disparités sociales (Adam, 2016; Pautard, 2017; Grossetête, 2019), ils suggèrent une dynamique sociale de conscientisation des problématiques environnementales et d'adhésion croissante à la norme de la sobriété individuelle. Les pratiques écologiques concrètes restent toutefois modestes hormis au sein d'une minorité très engagée car les individus restent attachés à la consommation qu'ils perçoivent comme une source essentielle de plaisir (Mansencal, Hoibian, 2019). Si la majorité des individus s'engagent assez largement dans des pratiques d'économies d'énergie (forte intériorisation de la norme de la sobriété énergétique), ils sont très peu à réaliser des économies d'objets et à réduire leurs possessions matérielles (faible intériorisation de la sobriété matérielle).

Ainsi, à l'échelle macrosociale, la norme de la sobriété s'impose de façon croissante : les gestes, les choix et les modes de vie qui cherchent à minimiser l'impact environnemental (réduction de l'achat de neuf, usage économe des ressources...) sont de plus en plus valorisés par les citoyens. A cet égard, nous rejoignons le constat de Grossetête : « *En valorisant la sobriété, les injonctions environnementales procèdent d'un phénomène plus large de retournement des normes qui reconfigure la légitimité des modes de vie* » (Grossetête, 2019, p. 102). On semble en effet assister (très) progressivement à une rehiérarchisation des styles de vie socialement valorisés sous l'effet d'une évolution des normes sociales dominantes (relatives au travail, à la réussite, au bonheur, etc.).

#### B. L'intériorisation de la norme éco-citoyenne par les agents prescripteurs nantais

Si la norme de la sobriété énergétique individuelle circule de plus en plus, en lien avec la montée des préoccupations climatiques, elle n'est que la composante la plus visible d'une norme plus englobante et prescriptrice d'une foultitude de comportements : l'éco-citoyenneté. Non seulement l'éco-citoyen cherche à réduire sa consommation d'énergie mais il s'applique également à trier ses déchets, à acheter des produits locaux et issus de l'agriculture biologique, à diminuer son usage de la voiture et à privilégier le vélo, à isoler thermiquement son logement et à acheter des biens d'occasion. En somme, ce modèle du citoyen idéal promu par les institutions publiques et les médias est construit en référence à un ensemble de pratiques étiquetées comme favorables à l'environnement qui dépassent les actes d'économie d'énergie. Nous montrons que tous les agents prescripteurs ont intériorisé la légitimité de cette norme,

bien que celle-ci soit en réalité faiblement unifiée tant elle donne lieu à des modalités de réappropriation multiples selon les individus (Ginsburger, 2020). Sans entrer dans une analyse exhaustive des différentes attitudes de nos enquêtés vis-à-vis de l'éco-citoyenneté, nous montrons que leur degré d'adhésion à la norme est différencié selon leurs propriétés sociales : certains tentent de s'y conformer et peuvent même coupler cet engagement écologique individuel à des formes d'engagement collectifs **(1)**, en lien avec des caractéristiques sociales qui les disposent à être sensibles aux enjeux environnementaux autant qu'aux valeurs de tempérance et de civisme **(2)**, tandis que d'autres agents sont plus distants vis-à-vis de cette norme sans pour autant s'y opposer **(3)**.

### 1. L'attitude des agents vis-à-vis de l'écologie : des modes d'engagement individuels (styles de vie éco-citoyens) et collectifs (engagements associatifs ou militants)

Les pratiques sociales des agents enquêtés révèlent que ces derniers ont une sensibilité écologique élevée qui se traduit en actes. Pour la plupart, ils sont engagés dans une « réforme écologique » de leurs pratiques quotidiennes (Dobré, Juan, 2011) qui prend la forme d'une mise en œuvre des principes de l'éco-citoyenneté en matière d'alimentation, de déplacement et de logement. La mise en œuvre des normes écologiques reste cependant différenciée selon la structure des capitaux des agents enquêtés, ce qui corrobore l'idée que le rapport à l'écologie est étroitement lié à la position occupée dans l'espace social. Certains développent également des modes d'engagement collectifs en faveur de l'écologie en étant impliqué dans des structures associatives et militantes.

Trois agents ont un style de vie fortement marqué par une attention écologique ou ont des engagements associatifs qui traduisent un intérêt pour les enjeux énergétiques et environnementaux. Nos entretiens semi-directifs n'ont pas visé à recenser de façon exhaustive l'ensemble des pratiques écologiques de nos enquêtés (nous n'avons pas procédé à un passage en revue d'une liste de comportements éco-citoyens sous forme de questions pour en vérifier l'adoption) mais poursuivaient l'objectif de sonder leur sensibilité écologique et leur adhésion aux principes de l'éco-citoyenneté (nous nous sommes donc contentés d'aborder avec eux le thème de l'écologie et d'identifier à la fois les représentations et les pratiques qui s'exprimaient à son évocation).

Jacques, le président-bénévole de la CLCV très engagé à l'éco-appart de Nantes, s'adonne à une intense activité associative dans le domaine de l'environnement et de l'énergie. Outre sa présidence de l'association locale de défense des consommateurs depuis l'année 2000, il fait partie d'un collectif local d'une quarantaine d'acteurs nommé « transition énergétique et sociétale », un groupement d'acteurs publics, privés et associatifs qui réfléchit aux alternatives de production d'énergie. Il est par ailleurs adhérent de Co-watt, une société citoyenne d'énergie solaire qui réunit des particuliers autour de projets d'installation de centrales photovoltaïques. Il dispose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de sa maison.

Brice, le chargé de projet précarité énergétique chez Alisée et animateur d'ateliers à l'éco-appart, est membre d'une AMAP (association pour le maintien d'une agriculture paysanne), collectif qui met en relation directe un producteur local (maraîcher, éleveur) et un groupe de consommateurs. Il privilégie donc un modèle de production et de consommation alimentaire alternatif, c'est à dire cherchant à être solidaire, relocalisé, participatif, écologique et sans intermédiaire (Blanc, 2012). Il est aussi adhérent de Négawatt depuis la fin des années 2000. Il a volontairement renoncé à l'usage de la voiture depuis un an en vendant son véhicule, se déplaçant uniquement en vélo et en train. Titulaire d'un bac+3, il fait partie des catégories diplômées qui accordent le moins d'importance à la voiture et sont les plus disposés à renoncer à son usage (Pautard, 2017), malgré la contrainte forte que ce choix peut revêtir (« *ce n'est pas simple mais ça se fait* » déclare-t-il en entretien). Avec sa compagne, ils ont récemment choisi de vivre en habitat participatif (ou « co-habitat »), forme de collaboration résidentielle entre habitants qui mutualisent des ressources pour financer un habitat groupé et établissent des principes de vie communs souvent axés autour de valeurs éthiques, solidaires et écologiques (Beurthey, Costes, 2018). Brice a par ailleurs participé à la création d'une association qui propose de l'éco-formation (à la rénovation d'un logement, à la cuisine, aux cosmétiques, à l'apiculture) bien qu'il n'y soit plus impliqué aujourd'hui par manque de disponibilité.

Yvonne, co-animatrice de l'éco-appart rattachée au CCAS de Nantes, utilise une cuve de récupération d'eau de pluie, a refait l'isolation thermique de son logement, se chauffe au poêle à granulés, a un potager (autoproduction comme degré de conversion écologique élevé chez Grossetête, 2019), et privilégie les circuits alimentaires courts en achetant ses légumes chez le producteur. Avec son mari, ils ont un style de vie fortement marqué par une conscience écologique et par un intérêt pour le « faire soi-même ».

## 2. Des propriétés sociales favorables à l'adhésion à la morale éco-citoyenne

Ces pratiques environnementales, générées par un ethos fondé sur l'attention écologique, peuvent s'expliquer par les caractéristiques sociales des agents. Tous les trois possèdent des capitaux qui les disposent à être sensibles aux problématiques environnementales et à s'engager dans des pratiques éco-citoyennes (réaliser des économies d'énergie, manger local et bio, prendre le vélo et diminuer l'usage de la voiture, rénover son logement et limiter le chauffage<sup>222</sup>...). En effet, c'est au sein des classes moyennes diplômées à faible capital économique que la prévoyance écologique est particulièrement forte et que l'autolimitation voire la privation est connotée positivement (Grossetête, 2019). Le capital scolaire joue un rôle particulièrement important dans le développement d'une sensibilité écologique dans la mesure où l'institution scolaire fait circuler des valeurs et des outils d'analyse qui rendent sensibles aux questions écologiques souvent perçues comme lointaines, en « *opérant d'incessants va-et-vient entre le général et le particulier, le concret et l'abstrait* » (Grossetête, 2019, p.92).

Jacques, 70 ans, possède un capital scolaire élevé pour sa génération (bac+2 en génie électrique) et connaît une trajectoire professionnelle ascendante dans le domaine privé de l'énergie et de la domotique. Il est surtout détenteur d'un capital culturel incorporé élevé en possédant un haut niveau de connaissances dans des domaines variés, une très bonne maîtrise de l'oralité et d'importantes capacités d'argumentation. Il l'a accumulé notamment en évoluant dans de multiples univers de socialisation (professionnels, associatifs, syndicaux) déjà évoqués en détail dans le chapitre précédent. Jacques possède des ressources économiques élevées (4000€ de pension de retraite, 6000€ à la fin de sa carrière professionnelle) et connaît de multiples affiliations associatives, syndicales et politiques. Il grandit dans une famille catholique de gauche fortement investie dans des projets d'aide aux plus démunis, puis connaît une socialisation politique dès son jeune âge en devenant adhérent des Jeunesses ouvrières chrétiennes (JOC) à 18 ans, où il découvre l'éducation populaire.

Brice, 42 ans, est titulaire d'un BTS électronique et d'une licence professionnelle en gestion de projet. Il détient des ressources économiques intermédiaires avec un revenu du travail de

---

<sup>222</sup> Ginsburger (2020) propose cependant de ne pas homogénéiser ces différentes pratiques en les rattachant à un type de rapport à l'éco-citoyenneté : « l'écologie du geste » (tri des déchets, économies d'énergies et achat d'aliments bios) ou « l'écologie de la frugalité » (réduction de l'usage de la voiture individuelle, réduction des achats de biens de consommation, rénovation thermique du logement).

1900€ par mois, en couple avec deux enfants à charge. Il est socialisé très jeune à l'importance des économies d'énergie en grandissant dans une famille « *avec un esprit à ne pas gaspiller* », mais sa conversion écologique s'opère progressivement à la fin des années 2000 lorsqu'il s'intéresse à la thématique du changement climatique. Elle correspond à une « reconversion graduelle » qui vise une « modification intégrale du mode de vie » (Pruvost, 2013). Il devient bénévole à l'association Alisée, désireux de « *trouver du sens* » et se reconnaissant aussi bien dans la position anti-nucléaire défendue par la structure que dans le centrage de son activité autour de la promotion des économies d'énergie (« *le côté économie d'énergie ça me parlait* »). Cette adhésion, comme celle à Négawatt peu de temps après, montre son intérêt pour les questions énergétiques (en particulier les enjeux de production et de consommation d'énergie) et ses prises de positions politiques sur les questions particulièrement clivantes du débat écologiste (anti-nucléaire). Ces deux engagements associatifs représentent surtout une expérience socialisatrice qui continue de forger ses opinions et ses comportements vis-à-vis de l'écologie. Le tryptique sobriété-efficacité-renouvelable popularisé par Négawatt est par exemple devenu une forme de boussole idéologique qui guide aussi bien sa pensée politique que son mode de vie personnel. En parallèle de son insertion dans le réseau associatif écologiste, il entame une reconversion professionnelle : il quitte son emploi de technicien dans l'électronique industriel, reprend ses études par le biais de formations à distance sur l'énergie et le bâtiment et se forme également en autodidacte sur ces thématiques (conférences, lectures). Cette rupture dans sa trajectoire professionnelle découle d'une perte de sens face à un métier qui entre en tension avec ses convictions écologiques, générant un besoin impérieux de se « *mettre en cohérence avec ce que je vois, ce que je pense, ce que j'ai envie de vivre* ». Brice correspond en fait à ces profils d'individus diplômés qui ont décroché leur premier emploi dans le secteur d'activité rémunérateur auquel leur formation supérieure les destinait mais qui n'ont pas trouvé d'épanouissement au fait d'exercer un métier qui participait à leurs yeux à l'organisation économique productiviste et polluante (Pruvost, 2013). Par ailleurs, cet enquêté détient une structure de capitaux (fort capital culturel, faible capital économique) qui favorise un engagement écologique élevé sous la forme d'une restriction matérielle volontaire (Grossetête, 2019).

Yvonne, 51 ans, possède un capital culturel plutôt élevé (BTS secrétariat commercial trilingue, brevet d'animation, DU gérontologie). Elle perçoit un revenu modeste (1500€/mois) mais est en couple avec un conjoint percevant des revenus importants (4000€/mois). Elle réalise du bénévolat dans plusieurs structures associatives, dont l'une est porteuse d'une initiative

locale de transition écologique (« Terre Lieux », un projet d'agriculture urbaine solidaire). En revanche elle est volontairement restée à distance des organisations politiques et militantes. Loin des luttes politiques, dénuée de capital militant, son engagement écologique se réalise sur un plan individuel sous la forme de résistances ordinaires. En d'autres termes, elle « *s'attache à la pratique d'une écologie tournée vers le privé* » (Grisoni, Némoz, 2017), à une écologie de l'engagement civique (Comby, 2022) en délaissant l'engagement militant visant à produire du changement social.

Disposés à être sensible aux questions environnementales et à adhérer au principe de la responsabilité écologique individuelle (en appartenant aux fractions intermédiaires et supérieures des classes moyennes qui ont une conscience environnementale élevée et valorisent le civisme, en détenant du capital scolaire disposant à des modes de raisonnement abstraits), et dotés des ressources objectives pour transformer ces dispositions en pratiques sociales (capital économique et culturel), ces trois agents cherchent à adopter un style de vie écologique en adoptant un ensemble de comportements sobres en consommation de ressources. Ils accordent à ces pratiques une signification éminemment environnementale : adopter des éco-gestes relève pour eux d'un engagement écologique œuvrant à la préservation des biens communs que sont le climat et l'environnement. Cette attitude éco-citoyenne active dans la sphère privée, assise sur une haute préoccupation environnementale, se prolonge dans la sphère professionnelle à travers une activité de sensibilisation des populaires précaires aux pratiques écologiques. Celle-ci se trouve alors largement investie d'une rationalité environnementale (écologiser les comportements, produire des individus éco-responsables).

### 3. Des agents à faible sensibilité écologique mais ayant intériorisé la légitimité de la norme éco-citoyenne

A l'inverse, d'autres agents-prescripteurs évoluant dans des segments moins valorisés de l'espace social ont un rapport plus distant aux normes écologiques. Sandrine, médiatrice énergie de 37 ans titulaire d'un diplôme CESF, percevant un revenu mensuel de 1900€<sup>223</sup>, dit ne pas avoir « *une âme écolo de ouf* », faire des petits gestes écologiques du quotidien « *comme tout le monde* » mais sans être particulièrement engagée dans un mode de vie écologique. Elle est plus attentive aux économies d'énergie depuis son activité de médiatrice énergie « *parce que j'ai bien conscience que ça peut avoir un impact sur la facture mais c'est plus ce côté-là que*

---

<sup>223</sup> 3800€ pour son couple, avec un enfant à charge.

*l'écologie* ». Sa « bonne volonté écologique », plutôt limitée à des actions symboliques (trier ses déchets, éteindre les lumières, chauffer à 19°C, débrancher les prises), est motivée par des considérations d'ordre économiques (économies financières) plutôt qu'environnementales (réduction de l'empreinte écologique). Son rapport à l'environnement est de ce point de vue intéressé (Grossetête, 2019). Sa formation universitaire (BTS en économie sociale et familiale, diplôme d'Etat CESF) et son parcours professionnel (aide à domicile, auxiliaire de vie sociale, technicienne d'intervention sociale et familiale, médiatrice énergie) ne l'ont pas particulièrement sensibilisé aux enjeux environnementaux. En effet, les professionnels du travail social ont peu de connaissances en matière d'écologie et d'énergie (Chancel, 2017). Elle n'a par ailleurs aucun engagement associatif ou politique. Pour autant, l'observation des visites à domicile indique que la référence à l'environnement ou la planète est parfois utilisée par cette agente auprès des usagers pour légitimer l'adoption d'éco-gestes, nous y reviendrons.

Noémie, médiatrice énergie de 52 ans, titulaire d'un CAP couture et d'un diplôme TISF, dit également ne pas être « *une pro-écologie* » et, avant sa prise de poste actuel, n'avait « *pas forcément la notion des diverses problématiques par rapport à l'environnement* ». Notons ici que comme chez Sandrine, l'expérience professionnelle de la médiation énergie refaçonne les dispositions à penser et à agir vis-à-vis de la question environnementale. Elle a cependant intériorisé la légitimité, depuis longtemps semble-t-il, de certains comportements éco-citoyens couramment évoqués dans le discours médiatique, qui sont en même temps les moins significatifs sur le plan de l'empreinte carbone : « *je trie mes poubelles, je ne laisse pas couler l'eau, je ne chauffe pas à plus d'une certaine température* ». Elle considère alors mettre en œuvre tous les comportements écologiques qui lui sont accessibles sur le plan individuel et rejette les modalités d'action collective : « *je ne sais pas très bien ce que je pourrais faire de plus à mon niveau. Et je ne suis pas du genre à aller manifester dans la rue pour telle ou telle chose* ». Noémie a des ressources économiques assez faibles (1800€ par mois, seule avec un enfant à charge) et connaissait des difficultés financières au moment de l'enquête notamment liées à l'explosion des prix de l'énergie. Noémie correspond donc à ces profils d'individus sobres « par contrainte » plutôt que « par volonté » (Gorge *et al.*, 2018).

Ce rapide portrait sociologique des agents enquêtés permet de voir que l'adhésion aux normes écologiques est socialement différenciée (Comby, Grossetête, 2012 ; Adam, 2016) : elle croît à mesure que le capital culturel augmente, en particulier dans sa composante scolaire, et suppose la détention d'un capital économique qui mette à l'abri des difficultés à pourvoir à sa



reproduction matérielle. Toutefois, même les agents plus distants vis-à-vis des normes écologiques font preuve d'une « clairvoyance normative » (Py et Somat, 1991), c'est-à-dire qu'ils savent que ces pratiques sont socialement valorisées même s'ils y résistent partiellement ou n'y adhèrent pas pleinement. Par conséquent, ils se conforment à celles qui sont le moins contraignantes (les prescriptions les plus anciennes et symboliques) et surtout, conçoivent comme parfaitement légitimes la diffusion de la morale éco-citoyenne auprès des populations précaires (adhérant pleinement à l'adage selon lequel il revient à chacun de faire sa part pour sauver la planète).

### C. La dimension écologique des éco-gestes souvent indicible (auprès des usagers) mais incorporée (par les agents-prescripteurs)

Les dispositifs d'accompagnement à l'adoption d'éco-gestes sont légitimés par les professionnels au nom de leurs vertus environnementales. Bien que l'écologie ne soit pas un argument qu'ils mobilisent couramment lors de leurs interactions avec les publics<sup>224</sup>, que l'incitation à la sobriété énergétique ne soit pas explicitement adossée au motif écologique, l'impératif de réduction des consommations d'énergie à des fins de préservation des ressources naturelles imprègne l'activité prescriptive des agents.

Dans l'ensemble, les agents-prescripteurs nantais (animateurs d'ateliers à l'éco-appart et médiateurs énergie à domicile) considèrent qu'ils ne peuvent pas recourir, pour des questions morales, à l'argument écologique afin d'inciter les populations précaires à adopter des éco-gestes au quotidien. Les enjeux liés à la préservation de l'environnement seraient trop éloignés des réalités sociales dans lesquels évoluent les populations défavorisées, à savoir la gestion quotidienne de contraintes (financières, alimentaires, familiales...) et d'urgences (subvenir aux besoins essentiels). En conséquence, les agents utilisent peu l'environnement comme registre sémantique de justification de l'intérêt d'adopter des éco-gestes auprès de leurs publics et conçoivent encore moins leur intervention comme une occasion de discuter d'environnement. C'est effectivement au sein des fractions populaires détentrices d'un capital économique et culturel faible que les attitudes socialement valorisées vis-à-vis de l'écologie sont le plus souvent marquées par l'indifférence voire le rejet, précisément parce que ses enjeux sont considérés comme trop éloignés des impératifs quotidiens (Grossetête, 2019). D'autres travaux

---

<sup>224</sup> Lors de l'observation des visites à domicile, nous avons relevé seulement deux cas (sur trente visites) où l'intervenante fait référence à l'argument environnemental après avoir prodigué un conseil d'économie d'énergie.

montrent néanmoins que si les classes populaires peuvent se tenir à distance des normes de l'éco-citoyenneté valorisées par les canaux médiatico-politiques, et ne pas chercher à tirer de profits symboliques de leurs comportements sobres, ils n'en restent pas moins sensibles aux enjeux écologiques et s'engagent dans un rapport « réaliste » à l'écologie ajustés à leurs contraintes matérielles (Comby, Malier, 2021 ; Malier, 2022). Si les agents se refusent donc souvent à avancer des motifs écologiques auprès des usagers pour justifier l'intérêt des éco-gestes, comme le confirme l'observation des dispositifs et les entretiens semi-directifs, ils confèrent néanmoins à leur activité des vertus environnementales. Les extraits d'entretiens qui suivent rendent compte de cette double dynamique :

Viviane : Ce sont des choses qu'on peut aborder avec eux, là c'est un geste écologique, c'est...en fait tout ça y contribue mais tu ne peux pas l'annoncer comme ça de prime abord. Tout ça ce sont des petits prétextes jusqu'à un moment donné y'ait des **prises de conscience**.

Enquêteur : Pourquoi vous ne pouvez pas l'afficher comme ça ?

Viviane : Parce que je pense que **c'est super loin des préoccupations des habitants qui n'ont juste parfois pas de quoi bouffer dans leur assiette en fait**. Donc parler d'écologie alors que tu n'as rien à bouffer, de quoi tu me parles. Ça ne fait pas partie de leurs préoccupations. [Entretien avec Viviane, coordinatrice de l'éco-appartement, 17/01/2020]

« Si je travaille sur un SLIME [*Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie, programme dans lequel s'inscrivent les visites à domicile énergie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 sur le territoire nantais, voir chapitre 6*] c'est pour œuvrer pour la maîtrise de l'énergie et **pour l'écologie et la transition écologique**, c'est la base du SLIME. Mais concrètement sur le terrain c'est très difficile à amener aux gens, parce que pour des personnes qui sont en situation de précarité, le monde qui les entoure ça ne va pas...elles sont trop ciblées sur elles-mêmes pour gérer leurs propres difficultés plutôt que de penser aux difficultés du monde et de la planète, c'est trop loin d'eux en fait. Ils sont déjà sur des impératifs de survie pour beaucoup, donc de les amener à dire « oui ça va faire économiser pour la planète », c'est un discours qui ne les touche pas. [Entretien avec Samira, médiatrice énergie financée par Nantes métropole, 16/03/2022]

Benjamin : « je dis que ça a un intérêt pour la planète, par exemple le mousseur je leur dis tout le temps voilà ça fait des économies d'eau... quand tu leur dis le chauffage, le fait de bien régler, de penser à mettre plus bas la nuit ou quand vous êtes absents, ça fait des sous à donner en moins à la fin du mois mais c'est bien aussi pour la planète

Enquêteur : vous le dites souvent ça ?

Benjamin : ah oui, systématiquement, je le dis systématiquement, après quand tu sens qu'ils ont déjà du mal à joindre les deux bouts tu te dis est-ce qu'aujourd'hui ils sont dans la capacité de se préoccuper de la planète... » [Entretien avec Benjamin, médiateur énergie, 01/06/2022]

« Dans notre rapport d'activité on le met en avant mais pas forcément dans les ateliers, je ne vais pas forcément dire vous êtes des acteurs de la transition énergétique à faire des actions de sobriété, parce que c'est pas...c'est peut-être pas le bon moment et c'est peut-être pas avec ce public-là que ça marche bien. On le met beaucoup plus en avant dans les forums de défi énergie [...] Quand je dis ce n'est pas le public c'est surtout déjà répondre à leurs besoins du moment, pourquoi ils sont là, vous voyez y'a déjà tout un travail de pourquoi ils sont là, qu'est-ce qu'ils attendent, ça prend déjà pas mal de temps. Et donc je n'arrive pas en mode descendant en disant là on est là pour travailler sur la transition énergétique [Entretien avec Brice, animateur d'atelier à l'éco-appart, salarié de l'association Alisée, 13/07/2021]

« Quand les gens c'est vraiment une histoire d'argent et pas d'autres, je ne vais pas forcément insister, je peux leur dire c'est aussi bien pour la planète mais je n'insiste pas » [Entretien avec Noémie, médiatrice énergie, 16/09/2021]

Ces multiples extraits d'entretien montrent que la dimension écologique des éco-gestes n'est souvent pas utilisée comme un argument auprès des populations précaires car les agents considèrent que ce référentiel est trop en décalage avec leur réalité matérielle et leurs préoccupations. Cette perception des agents quant au désajustement voire à une forme d'indécence liée au fait de rappeler explicitement les classes populaires à leur responsabilité environnementale vient nuancer les observations menées sur d'autres terrains concernant la volonté d'agents institutionnels et militants appartenant aux classes moyennes supérieures d'écologiser prioritairement les habitants précaires résidents en HLM, sous-tendue par des préjugés disqualifiants à l'égard des styles de vie populaires (Malier, 2022). D'une certaine façon, les agents-prescripteurs nantais n'ignorent pas le « *monde des réalités, celui du travail et des dettes* » (Hoggart, 1970, p. 160) dans lequel évoluent les classes populaires. Pour autant, les conseils en économies d'énergie adressés aux pauvres par les agents sont administrés dans une logique partiellement environnementale qui envisage ces changements de comportements comme autant de contribution à la préservation des ressources naturelles. Certains agents, comme celle qui témoigne dans le deuxième extrait d'entretien, se sont même engagés dans leur mission par conviction écologique, en l'envisageant avant tout comme une opportunité de contribuer à l'écologisation des modes de vie des populations dans un cadre professionnel. La normalisation des comportements énergétiques des précaires représente pour eux une modalité de réponse à l'impératif écologique auquel ils sont attachés.

Cette légitimation des éco-gestes auprès des pauvres au nom de l'urgence écologique s'explique largement par l'intériorisation d'une conception *égalitariste* de la transition écologique alimentée par une difficulté de ces acteurs à penser les inégalités environnementales. Par opposition à une conception *équitable* de la transition écologique qui fait valoir une nécessaire différenciation des efforts de sobriété individuelle en fonction des contributions individuelles aux dégradations écologiques, ce que véhiculent par exemple les notions de « justice écologique/énergétique » ou « d'inégalités écologiques », la conception égalitariste de la transition énergétique demande à chaque individu de « faire sa part » et promeut des dispositifs écologiques publics qui traitent tous les individus de la même façon (c'est-à-dire sans que les mesures énergétiques et climatiques soient adossées à un ciblage social spécifique). Cette indifférenciation sociale dans la responsabilisation individuelle opérée par les politiques publiques est souvent justifiée par une rhétorique de la non-stigmatisation et de la non-discrimination, présente chez plusieurs agents de terrain. Les dispositifs de normalisation environnementale des pauvres sont légitimés au nom de l'inclusion sociale, conçue ici comme

la participation des groupes sociaux défavorisés aux politiques publiques. Cibler spécifiquement un groupe social, celui des classes supérieures qui ont les modes de vie les plus polluants, représenterait une forme d'exclusion des classes populaires et un acte discriminant à leur égard. Cet ordre de justification fait particulièrement écho à l'attachement des hauts-fonctionnaires, des communicants de l'Etat et des journalistes impliqués dans les campagnes nationales de sensibilisation aux comportements éco-citoyens à « *préserver les apparences de l'égalité républicaine* » (Comby, Grossetête, 2012, p. 254). Au nom des principes d'universalité, de non-discrimination et d'unité, les dispositifs s'adressent à tous les individus de la même façon en dépit de leurs singularités socio-environnementales.

### **Conclusion III**

Sous l'action de plusieurs types d'acteurs (Etat et médias, organisations écologistes et intellectuels, citoyens), la norme de la sobriété impose de plus en plus sa concurrence à celle du consumérisme logé au cœur du projet capitaliste moderne. Au sein de cette dynamique macrosociale, nos agents-prescripteurs nantais montrent une réception positive de la norme de la sobriété énergétique bien qu'elle soit différenciée en fonction de leurs propriétés sociales. Les agents prescripteurs d'éco-gestes les plus dotés en capitaux culturels et possédant des capitaux économiques intermédiaires ou élevés y adhèrent pleinement et cherchent plus généralement à ajuster leurs pratiques quotidiennes aux normes de l'éco-citoyenneté (manger local et bio, privilégier le vélo à la voiture, rénover thermiquement son logement et s'équiper de sources d'énergie renouvelable, économiser l'énergie). Chez ceux-là, l'activité de sensibilisation des pauvres aux éco-gestes peut s'analyser comme le prolongement professionnel d'une forte préoccupation environnementale. Ils déposent dans leur activité un sens éminemment environnemental : promouvoir les économies d'énergie auprès des habitants, c'est contribuer à l'écologisation des modes de vie et ainsi participer à la lutte contre le changement climatique. Les agents moins dotés en capitaux culturels et économiques sont plus distants vis-à-vis de la norme de l'éco-citoyenneté mais font toutefois preuve d'une « clairvoyance normative » (Py et Somat, 1991), c'est-à-dire qu'ils savent que ces pratiques sont socialement valorisées, donc se conforment à celles qui sont le moins contraignantes. Dans tous les cas, si la transition énergétique et écologique des modes de vie constitue l'un des arrière-plans motivationnels des agents, ils le revendiquent rarement au cours de leurs interactions avec les publics car ils considèrent l'argument écologique comme excessivement déconnecté des réalités sociales et matérielles de leurs usagers. Rarement explicité donc auprès

des destinataires, l'argument environnemental des économies d'énergie n'en reste pas moins une source de légitimation majeure des instruments de gouvernement des conduites pour les agents de la mise en œuvre.

## Conclusion chapitre 5

La domination des logiques individuelle, technologique et marchande dans la régulation des crises écologiques en France conduit à la préservation des structures économiques et sociales inégalitaires et écologiquement néfastes. Plus important encore par rapport à notre questionnement du chapitre : en évacuant les dynamiques sociales de la crise environnementale (contribution socialement différenciée aux destructions écologiques, systèmes de valeurs qui valorisent la consommation matérielle...), le cadrage individuel du problème écologique et climatique légitime la mise en œuvre d'une rhétorique de l'éco-citoyenneté auprès de tous les individus, y compris des plus précaires.

A l'échelle locale, la domination de ce cadrage n'a rien d'évident. Chez les acteurs politiques, les conceptions de l'écologie « officielles » (c'est à dire celles défendues en conseil municipal et métropolitain) sont plurielles et ont plutôt tendance à marginaliser l'approche individuelle et dépolitisée (une partie des élus écologistes défendant même une approche collective et radicale de l'écologie consistant à sortir d'une organisation économique productiviste et de l'imaginaire consumériste dominant). Chez les responsables administratifs, certains ont intériorisé la légitimité d'une écologie des « petits pas » devant s'adresser à tous y compris aux plus défavorisés pour les faire participer à l'effort environnemental (par exemple la responsable du FSL métropolitain) tandis que d'autres sont plutôt critiques à l'égard de politiques de transition écologique qui leur semblent faire l'impasse sur le fait que la capacité à verdir son mode de vie est une disposition inégalement distribuée au sein de la population (par exemple le directeur de l'action sociale municipale). Enfin, parmi les agents de terrain qui mettent en œuvre les dispositifs d'incitation aux économies d'énergie, la figure de l'éco-citoyen est fortement valorisée et jugée valorisable auprès de tous les types de publics même si la plupart considèrent qu'il est inopportun d'y recourir explicitement face à des populations défavorisées déjà préoccupées par des urgences matérielles immédiates. De ce point de vue, nous n'observons pas chez tous ces acteurs un « *cadre néolibéral global intériorisé* » (Berthelot, 2020, p. 62) se traduisant par une conception dépolitisée de l'écologie qui serait hégémonique sur le territoire. Si cette dernière trouve bien des relais à l'échelle nantaise à travers des acteurs (politiques, institutionnels ou associatifs) qui participent à la promotion de l'éco-citoyenneté et à l'invisibilité des inégalités face aux dégradations environnementales, elle n'est ni dominante ni consensuelle, et l'est d'ailleurs de moins en moins sous l'influence notamment d'une partie des élus écologistes.

Pour autant, ces différents types d'acteurs rattachent tous aux dispositifs d'incitation des pauvres à la sobriété énergétique une fonction d'éducation environnementale et de contribution à la transition énergétique des modes de vie, deux propriétés qui renforcent à leurs yeux la légitimité de ces instruments. En effet, si l'objectif de l'éco-appartement est de lutter contre la précarité énergétique, il cherche également à promouvoir les valeurs afférentes à la transition énergétique (sobriété, énergie renouvelable, consommation locale, tri, réemploi, faire soi-même...), ambition visible aussi bien dans le thème des ateliers proposés, la communication institutionnelle, la communication politique et dans le discours des animateurs du dispositif. De nombreux ateliers sont tournés autour des thématiques phares de la transition écologique, au-delà de celle de la sobriété énergétique, comme l'alimentation (locale), le réemploi (d'objets anciens) et le faire soi-même (ses produits ménagers, ses luminaires, ses meubles...), tandis que l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables sont des sujets qui peuvent être évoqués et promus par les animateurs lors des ateliers. Au niveau de la communication, les notions de « développement durable », de « consommation responsable » et de « transition énergétique » sont mobilisées autant par les élus, les communicants que par les agents-animateurs pour présenter l'éco-appartement. Ces derniers cherchent même depuis 2021 à renforcer ce volet « développement durable » du dispositif, considérant qu'il a été sous-investi lors des cinq premières années. Quant à l'autre dispositif local de lutte contre la précarité énergétique, les visites énergie à domicile, la communication institutionnelle le présente également comme un dispositif participant à la protection de l'environnement.

Surtout, les agents de terrain qui animent les dispositifs ont intériorisé la norme de l'éco-citoyenneté et s'y ajustent dans le cadre de leur vie privée, en particulier ceux qui sont les plus dotés en capitaux culturels et possédant des capitaux économiques intermédiaires ou élevés, mais ceux disposant de moins de ressources adoptent quand même les comportements écologiques les moins exigeants. Corolairement, ils rattachent à leur activité une fonction d'éducation environnementale des publics-cibles, certains s'étant même engagés dans cette mission principalement par volonté d'agir pour la transition écologique, sans pour autant, généralement, utiliser l'argument environnemental au cours de l'interaction. Finalement, tout se passe comme si les deux instruments de gouvernement des conduites énergétiques étaient donc aussi un moyen d'écologiser les modes de vie des populations précaires locales et de renforcer leur conscience des enjeux de la transition écologique, au-delà de lutter contre la précarité énergétique. Cela signe une sorte de retour à ce qui constituait, dans le cadre des

politiques d'Etat des années 1990, la justification des programmes d'accompagnement à la maîtrise de l'énergie, à savoir des préoccupations d'ordre environnementales.



## CONCLUSION PARTIE II

En s'équipant théoriquement des concepts bourdieusiens et foucaaldiens, de nombreux travaux ont proposé d'analyser les instruments du gouvernement des conduites comme des dispositifs de contrôle, responsabilisants et disqualifiants pour les populations, qui contribueraient à la reproduction de l'ordre social inégalitaire. Dans la lutte contre la précarité énergétique, les instruments d'incitation aux économies d'énergie adressées aux classes populaires peuvent effectivement s'analyser à une échelle macrosociale comme les supports d'une perpétuation des inégalités d'accès à l'énergie (ces dispositifs leur adressent des incitations à la sobriété énergétique alors que ces populations consomment déjà moins d'énergie que les populations les plus aisées), de la confortation des privilèges des classes supérieures dans l'accès à la ressource (on peut considérer que, d'une certaine manière, les ménages aisés et les milieux économiques et industriels peuvent continuer à surconsommer de l'énergie pendant que les pouvoirs publics sont occupés à interpellier spécifiquement les plus pauvres et à invisibiliser les inégalités dans l'impact écologique des modes de vie) et comme les supports d'un détournement de l'attention publique des mécanismes sociopolitiques qui produisent ces inégalités d'accès à l'énergie (mode de partage des richesses dans l'organisation capitaliste, inégalités de logement, marchandisation de l'énergie, délitement de l'Etat social). Si ces analyses sont tout à fait pertinentes à une échelle macro, nous pensons heuristique de déplacer le regard pour le porter à une échelle microsociale sur les pratiques des agents de terrain qui remplissent dans les territoires une fonction de conseil en économie d'énergie dans un face-à-face avec des populations précaires. Cherchant à sortir d'une vision surplombante de l'agent-prescripteur, notamment en se mettant à distance des jugements péremptaires sur le contenu de leur travail, et en empruntant l'outillage théorique de la sociologie interactionniste et de la sociologie dispositionnaliste, nous voulons nous donner des chances d'observer dans leur complexité les pratiques concrètes de gouvernement des conduites qui se réalisent localement dans le cadre de rapports sociaux directs avec des populations.

Le principal résultat qui ressort de cette seconde partie de la thèse est que les pratiques qui rendent opératoires le gouvernement des conduites sont différenciées selon les agents missionnés (en fonction de leurs dispositions sociales et trajectoires de socialisation) mais qu'elles ont en commun de ne pas s'apparenter à des opérations de contrôle et de disciplinarisation des individus pauvres. Non seulement les agents adaptent leur discours aussi bien sur la forme (tentatives d'euphémisation des effets de moralisation et de culpabilisation)

que sur le fond (ajustement des conseils en fonction des situations, incitation à la consommation face à la privation) mais ils remplissent une fonction qui dépasse largement celle de simples prescripteurs d'une liste de normes de consommation : le *confident* réalise un travail de care, *l'enseignant* dévoile les « coulisses » du fonctionnement des appareils énergétiques, le *militant* fait circuler un discours politisé de la précarité énergétique qui cherche à fabriquer de la citoyenneté, la *gestionnaire* accompagne à la réalisation d'une multitude de procédures administratives. Ce principal résultat s'accompagne de plusieurs résultats secondaires qui apportent une contribution à différentes littératures.

En effet, en second lieu, nous apportons un éclairage sur une dimension largement invisibilisée dans la littérature sur le gouvernement des conduites, à savoir le sens que les agents de terrain qui normalisent des populations-cibles donnent à ce qu'ils font. Saisir les logiques de sens des acteurs permet de mieux comprendre ce qui façonne la légitimité des instruments et pérennise l'adhésion de ceux qui les mettent en oeuvre. Si les instruments de gouvernement des conduites énergétiques demeurent des modalités d'intervention légitime pour les metteurs en oeuvre et les décideurs malgré leur désajustement partiel avec leur cadrage du problème (chapitre 3), c'est principalement sous l'effet de deux dynamiques : la construction d'un univers de sens positif autour de ces instruments (comme instrument de participation, de valorisation, de subversion politique) et leur intériorisation d'une conception désocialisée de l'écologie (valorisation de la norme de l'éco-citoyenneté, ignorance ou indifférence vis-à-vis des inégalités écologiques). Il ne s'agit pas ici de se livrer à une vision naïve de l'action publique : celle-ci n'a pas besoin d'être jugée positivement par les acteurs de la mise en oeuvre et les publics-cibles pour se pérenniser. Y compris dans une situation hypothétique de contestation virulente des dispositifs par ses metteurs en oeuvre et de défections multiples, la collectivité nantaise aurait sûrement les ressources suffisantes pour continuer de faire fonctionner ses instruments en parvenant à enrôler de nouveaux agents qui accepteraient de les opérationnaliser conformément à ses attendus. D'autre part, l'inertie des politiques publiques (plus précisément des institutions sur lesquelles elles reposent – règles, normes, dispositifs, organisations) est une tendance récurrente et connue des politistes dont les mécanismes de production sont bien identifiés. Pour autant, dans notre cas d'étude, il y a plus à dire que de simplement mettre en avant une énième forme d'inertie de l'action publique : la pérennisation *de la légitimité accordée aux dispositifs de gouvernement des conduites* par le système d'acteurs locaux s'explique par *les représentations qui sont (re)construites* autour de ces dispositifs. En effet, les agents-prescripteurs attribuent de multiples propriétés positives à ces instruments bien au-delà

des seules économies financières (pouvoir d’agir, reconnaissance sociale, valorisation du savoir d’usage, subversion de l’ordre politique) tandis qu’autant ces derniers que les élus locaux qui décident d’y affecter du budget leur rattachent une fonction d’éducation environnementale (sensibiliser aux enjeux de la transition énergétique et écologiser les modes de vie pour lutter contre le changement climatique).

Enfin, en troisième lieu, la partie montre des opérations de réflexivité des acteurs de la mise en œuvre, jalonnées de doutes et d’interrogations quant à l’utilité et la justesse de leur intervention. Ces processus dans lesquels sont engagés les *street level bureaucrats* sont encore largement invisibilisés par la littérature qui s’intéresse au gouvernement des conduites. La partie montre également comment ces agents de première ligne gèrent la tension liée au désajustement partiel de leur intervention avec les situations concrètes des usagers, par des tentatives d’aménagement et d’élargissement de leur rôle, de façon à l’adapter au mieux aux configurations singulières et à en euphémiser la violence symbolique (c’est-à-dire les effets de disqualification des modes de consommation, de stigmatisation des populations, de culpabilisation). Les grilles d’analyse jusque-là mobilisées dans les travaux sur le gouvernement des conduites étaient relativement aveugles à ces opérations des acteurs : nous avons contribué, nous l’espérons, à les éclairer davantage et à en montrer toute l’épaisseur chez certains agents-prescripteurs



## **PARTIE III**

### **La résidualisation du gouvernement local des conduites énergétiques**

#### **Formes de résistance aux instruments d'accompagnement aux économies d'énergie par les metteurs en œuvre**



## Introduction

Comment et pourquoi des instruments d'action publique peuvent-ils connaître une remise en cause par ceux-là et celles-là mêmes qui sont chargées de les déployer ? Quelles sont les formes spécifiques prises par ces résistances ?

Dans cette troisième et dernière partie, nous continuons à nous intéresser à l'activité concrète des agents qui mettent en œuvre des dispositifs de gouvernement des conduites, au-delà d'une description purement technique des instruments. Il s'agit pour nous de saisir les « *dynamiques de construction permanente et d'appropriation par les acteurs* » (Lascoumes, Simard, 2011, p. 8) des instruments d'action publique. Si leurs modalités concrètes de mise en œuvre par les agents de terrain font l'objet d'une attention croissante par les travaux de sociologie des instruments (Ravinet, 2011; Halpern *et al.*, 2014), « *la question des résistances fait partie des effets peu observés et peu analysés des techniques de gouvernement* » (Lascoumes, Le Bourhis, 2014, p. 493). C'est particulièrement le cas de la littérature portant sur le gouvernement des conduites qui, jusque-là, a globalement ignoré les phénomènes de réajustement, de résistance et d'opposition des agents de terrain qui sont chargés de son opérationnalisation. Face à cet angle mort, un ensemble d'énigmes surgissent : comment évolue le gouvernement local des conduites dans le temps ? Échappe-t-il à toute forme de contestation et de redéfinition par les agents qui le mettent en œuvre ? Fait-il l'objet d'une adhésion et d'une légitimité telles qu'il se soustrait aux controverses et aux remises en cause chez ceux qui s'y engagent ?

Dans le cas nantais, si l'éducation aux économies d'énergie a constitué une forme d'intervention dominante dans la régulation locale de la précarité énergétique pendant les premières années de mise en œuvre, elle semble aujourd'hui en voie de résidualisation. Les agents qui pilotent les deux instruments centraux de la politique locale (éco-appart, visites énergie) ont marginalisé le recours à cette logique d'action au profit d'autres logiques aux visées moins normatives et plus émancipatrices. Comment et pourquoi les agents de terrain ont-ils « résisté » à leur instrument ? Quels effets produisent ces résistances et ces redéfinitions instrumentales sur l'action publique locale en matière de lutte contre la précarité énergétique ? Pour répondre à ces questions, nous mobilisons le cadre théorique de la sociologie de l'action publique. Nous privilégions le sous-courant attentif aux acteurs de la mise en œuvre (Dubois, 1999 ; Siblot, 2006 ; Brodtkin, 2011), en particulier à leurs pratiques, représentations et

interactions, ainsi que le sous-courant attentif aux instruments d'action publique (Lascoumes, Le Galès, 2004 ; Lascoumes, Simard, 2011 ; Halpern *et al.*, 2014).



# Chapitre 6 / La résidualisation discrète de l'accompagnement aux éco-gestes dans les visites énergie à domicile

## Introduction

Extrait d'entretien avec l'ancienne médiatrice-énergie à l'origine du dispositif nantais, aujourd'hui présidente d'une association locale, 26/04/2021 :

Philippine : Le côté on va vous apprendre à mettre un couvercle sur une casserole, mettre des prises et tout ça, au fur et à mesure c'est devenu...à la marge. Les gens ils avaient déjà la plupart du temps des réflexes, ils ne le savaient pas forcément mais ils en avaient. C'était renforcer ça mais le besoin était autre. Au fur et à mesure...

Enquêteur : Vous vous en êtes rendu compte au fur et à mesure ? Au départ votre action était surtout la sensibilisation aux économies d'énergie ?

Philippine : Oh oui, au début ça été ça, je dirais...pendant les deux premières années ça été ça, ça été là-dessus beaucoup. Et après c'est devenu...les situations devenaient de plus en plus critiques parce que quand tu as des familles qui ont des dettes importantes, ça ne peut pas être que la maîtrise des énergies, y'a forcément d'autres choses derrière.

Dans ce premier chapitre de la dernière partie de la thèse, nous montrons que les agentes<sup>225</sup> qui mettent en oeuvre des visites à domicile énergie ont progressivement réduit leur activité d'accompagnement aux économies d'énergie au profit d'une intervention sur les rapports sociaux des usagers, en particulier locatifs, marchands et administratifs. En adoptant une sociologie des instruments attentive à l'appropriation dynamique des dispositifs d'intervention par les acteurs (Lascoumes, Simard, 2011) combinée à une sociologie des acteurs de la mise en oeuvre attentive à leurs marges de manœuvre (Dubois, 1999 ; Siblot, 2006), nous montrons la transformation discrète mais significative des propriétés de l'instrument nantais « visite à domicile énergie » et analysons les facteurs ayant conduit à ce processus. Cette transformation consiste en un réglage de l'instrument de l'intérieur par les agentes qui le déploient : d'un côté, via l'*intensification* du recours aux procédures non comportementales (action sur les environnements sociaux – marchands, locatifs et administratifs- des bénéficiaires) et, de l'autre, via une *résidualisation* du conseil en économie d'énergie (son usage au moment de l'enquête n'est ni systématique ni prédominant lorsqu'il se déploie). Nous montrons que les techniques qui opérationnalisent l'instrument ont peu changé mais l'intensité dans leur usage par les agentes a évolué : la technique initialement centrale (l'incitation aux économies d'énergie) a été reléguée au rang de technique parmi d'autres, non-systématique, tandis que d'autres sont

---

<sup>225</sup> Nous utiliserons le féminin quand nous désignerons le groupe des médiateurs nantais car ce sont majoritairement des femmes.

devenues centrales (contacter le fournisseur d'énergie et le bailleur, informer et accompagner dans l'accès aux aides sociales).

Alors que le travail des « médiateurs sociaux »<sup>226</sup> a fait l'objet de nombreux travaux au cours des années 2000 (Demazière, 2004; Divay, 2005; Barthélémy-Stern, 2009), celui des agents de la « médiation sociale énergie », aussi étiquetés comme « chargés de visite énergie », a été peu étudié. Quatre études apportent des éléments de connaissance empirique concernant cette activité (Lees, 2014 ; Beslay, Zélem, 2015 ; Le Roux, 2015 ; Cacciari, 2017a) mais la première se consacre à un dispositif orienté vers un public spécifique et restreint (squatteurs et ménages en impayés d'énergie), la deuxième ne réalise pas d'observation directe des dispositifs étudiés (enquête par entretiens), la troisième porte sur un dispositif implanté en milieu rural et s'appuie quasi-exclusivement sur les témoignages des professionnels pour en analyser les contours, tandis que la quatrième traite du travail de médiateurs énergie qui n'interviennent pas à domicile (ils reçoivent le public au guichet de leur association). A l'appui d'observations et d'entretiens semi-directifs, nous proposons ainsi d'examiner spécifiquement ce qui apparaît aujourd'hui comme un sous-secteur de la médiation sociale en pleine croissance : l'intervention à domicile pour prévenir et lutter contre la précarité énergétique.

Nous rendons compte dans une première partie des techniques d'intervention faiblement voire aucunement formalisées mais réalisées régulièrement par les médiatrices **(I)**. Nous proposons ensuite un modèle d'analyse susceptible de rendre compte du processus ayant conduit à la domination de ces techniques au point que l'instrument dans sa forme initiale ait été transformé **(II)**. Nous montrons enfin que les possibilités de bricolage de l'instrument par les agentes tendent à être réduites sous l'effet de sa formalisation par l'institution financeuse depuis 2021. A cette date, la définition d'un cadre institutionnel plus précis est venue rigidifier la procédure d'intervention **(III)**.

---

<sup>226</sup> Divay (2005) identifie quatre profils de médiateurs sociaux : agents de prévention dans les quartiers, médiateur culturel, agent de médiation dans les transports et correspondants de nuit.

## I. Le dépassement d'une fonction éducative par les agentes de la visite énergie à domicile : intervenir dans les rapports sociaux des usagers

Dans cette première partie, nous proposons une brève description ethnographique de l'activité des médiatrices énergie, alimentée d'apports analytiques, pour montrer les principales techniques d'intervention auxquelles elles recourent, qui vont bien au-delà de la sensibilisation aux économies d'énergie. Bien que ces agentes soient formellement financées pour réaliser du conseil en économie d'énergie et qu'elles présentent elles-mêmes leur intervention dans ces termes en début de visite auprès des usagers (« *la collectivité souhaite aller plus loin que les aides financières, nécessaires mais non suffisantes, et proposent des VAD gratuites pour essayer de donner des clés de compréhension aux résidents sur leur consommation* »<sup>227</sup>), l'activité des agentes de la médiation énergie consiste en réalité dans une large mesure à intervenir dans les rapports sociaux des bénéficiaires (marchand, locatif et administratif) qui sont perçus comme déterminants dans leur accès à l'énergie. Il peut s'agir basiquement d'obtenir de l'information auprès d'un interlocuteur jouant un rôle dans l'accès à l'énergie domestique des consommateurs pauvres afin d'éclairer leur situation et d'en limiter la précarisation, ou bien de tenter plus structurellement de rééquilibrer les relations sociales qui s'y nouent en défendant les intérêts du consommateur pauvre.

- **Philippine** est née en 1969, son père est agent de maîtrise à la SNCF et sa mère est femme au foyer. Elle est titulaire d'un bac pro secrétariat, d'un BAFA et d'un DUT carrières sociales. Elle évolue vingt ans dans une association d'éducation populaire avant d'être recrutée par l'association Anaf en tant qu'auxiliaire de vie. Elle se forme auprès de GDF-Suez pour développer ses compétences sur la précarité énergétique et ouvre au sein de sa structure un service médiation énergie. Elle réalise les visites énergie à Nantes de 2013 à 2018, date à laquelle elle quitte l'association pour ouvrir sa propre structure associative.
- **Noémie** est née en 1970, son père est ouvrier (scieur) et sa mère est femme au foyer. Titulaire d'un CAP couture et d'un diplôme TISF qu'elle obtient sur le tard, elle rejoint l'Anaf en 1997 en tant qu'aide à domicile. En 2017, elle postule en interne pour consacrer une partie de son activité à la réalisation de médiations énergie. Cette mission occupe initialement une part mineure de son activité pour devenir l'entièreté de son travail à partir de 2020.
- **Sandrine** est née en 1985, sa mère est ASH et son père est agent de la police nationale. Elle est titulaire d'un BAFA et d'un diplôme d'Etat CESF. En 2006, elle est recrutée par l'Anaf en tant qu'aide à domicile auprès des personnes âgées. En 2018, au moment où Philippine quitte l'Anaf, elle prend la responsabilité des médiations énergie tout en gardant une casquette de chargée de développement de projets. Elle quitte l'Anaf en 2021 peu après le lancement du SLIME.
- **Benjamin** est né en 1996, son père est agent de maîtrise (dessinateur) et sa mère est agent administratif dans un collège. Après un bac ES, il effectue une licence en science de l'éducation. Il réalise ensuite un master « cadre d'intervention en terrain sensible » à l'université Paris Nanterre. Début 2021, il est recruté par l'Anaf avec une triple casquette : médiateur énergie, médiateur numérique et chargé de développement. La médiation énergie occupe environ la moitié de son temps de travail.

Figure 6.1. Éléments biographiques sur les agentes des visites énergie à domicile

<sup>227</sup> Propos de Sandrine auprès d'un visité, VAD n°12, 15/01/2021.

## A. Intervenir dans les rapports marchands des consommateurs d'énergie : limiter ou prévenir des facteurs d'endettement énergétique

A Nantes, la première médiatrice énergie chargée des visites à domicile (qui a quitté son poste en 2018) n'avait pas pour mission première d'intervenir auprès du fournisseur d'énergie du ménage visité, contrairement à celles sur lesquelles Lees (2014) et Cacciari (2017a) ont enquêté dans le sud de la France. Si la prise de contact avec le fournisseur d'énergie faisait partie des prérogatives qui lui étaient reconnues par l'institution municipale et qu'elle pouvait ponctuellement y recourir face à des clients endettés, l'objet principal de son intervention consistait en du conseil en économie d'énergie. Pourtant, au moment de l'enquête, la gestion des relations entre fournisseur d'énergie et consommateurs pauvres constitue une activité prégnante des trois médiatrices énergie à domicile en poste. En nous appuyant sur un travail d'observation des visites à domicile réalisé entre 2019 et 2023, nous analysons les formes et les finalités de cette modalité de l'intervention des agentes, tout en insistant sur les rapports sociaux de domination qu'elle permet d'éclairer.

### 1. La disparition des fournisseurs d'énergie dans les territoires : les médiateurs énergie au secours du service public de l'énergie

Produit de la libéralisation des marchés, la suppression des agences d'accueil des fournisseurs d'énergie historiques ont conduit en quelques années à la dématérialisation complète des interactions avec leurs clients. En effet, l'ouverture des marchés à la concurrence a poussé les énergéticiens à « réorganiser les modalités de leur relation clientèle et à envisager de manière différente la question du recouvrement » (Le Roux, 2015, p. 95), notamment en déléguant la gestion de leurs clients pauvres à des organismes de médiation qui leur permet de réduire la masse salariale de leurs services sociaux internes. Aujourd'hui, la gestion des contrats de fourniture des consommateurs (création, modification, suppression) et des difficultés de paiement (négociation d'un échelonnement de dette pour rembourser un impayé d'énergie) ne se réalisent plus au cours d'une interaction physique entre un client et un agent mais par téléphone ou via internet. Cette distance peut exacerber la difficulté du consommateur à régler ses difficultés ou à obtenir des informations relatives à l'énergie<sup>228</sup> (les termes de son contrat,

---

<sup>228</sup> Obtenir des informations par téléphone auprès du fournisseur d'énergie peut être une opération compliquée pour les médiateurs énergie eux-mêmes. Noémie déclare à ce sujet : « y'a des fournisseurs qui ne sont pas joignables, y'a des fournisseurs au bout du fil vous avez des gens qui ne comprennent pas tellement ce que vous leur dites, qui ont des accents à couper au couteau et sans être raciste on ne comprend pas la moitié de ce qu'ils nous disent ou eux-mêmes ne comprennent pas ce qu'on leur dit » (extrait d'entretien, 16/09/2021).

le montant de sa facture, sa consommation réelle vs estimée, ses solutions de paiement, etc., autant de sujets déjà complexes pour le consommateur lambda) d'autant plus lorsque celui-ci ne maîtrise que partiellement le français à l'écrit ou à l'oral (Lees, 2014). A la suite d'une enquête menée au début des années 2000, Devalière (2004) notait : « *La plupart des clients qui se déplacent à l'agence sont en attente d'une relation individuelle et personnalisée. Ils viennent au guichet pour régler leurs factures en espèce, trouver des explications sur le montant à régler ou encore réclamer des délais de paiement supplémentaires* » (p. 65). C'est bien cet aspect matériel et humain du service public de l'énergie auxquels les clients étaient attachés qui a aujourd'hui disparu. En parallèle, la libéralisation des marchés de l'énergie a considérablement augmenté le nombre de fournisseurs de gaz et d'électricité : ils sont aujourd'hui plus d'une quarantaine à proposer leur service. Avec la multiplication des acteurs du secteur, c'est donc également la lisibilité du marché de l'énergie qui s'est complexifiée pour les consommateurs (Bafail et al., 2014). Face à ces dynamiques, les médiateurs-énergie financés par ces mêmes fournisseurs et/ou par des institutions publiques (conseil départemental, CCAS) remplissent alors une fonction d'intermédiation du rapport marchand entre consommateur pauvre et prestataire d'énergie. Certaines opérations comme la mise en place d'un plan d'apurement, c'est-à-dire l'étalement du remboursement de la dette d'énergie sur plusieurs mois, négociée auprès du pôle social des fournisseurs lorsqu'ils en sont dotés, ne peuvent d'ailleurs plus être réalisées directement par l'utilisateur mais doit être initiée par un professionnel habilité. En fait, les conseillers dits « solidaires » des fournisseurs n'ont aucun lien direct avec les clients : ils sont en relation avec l'intervenant social qui accompagne le client, à savoir un travailleur social (du CCAS, du département) ou un médiateur énergie.

## 2. L'intervention auprès du fournisseur d'énergie : typologie des finalités des agentes

Nos observations révèlent trois grands types de motifs pour lesquels les agentes locales de la médiation sociale énergie interviennent dans les rapports marchands de l'utilisateur : disposer des informations contractuelles précises de l'utilisateur (**a**), modifier ou mettre fin à l'engagement contractuel (**b**), rétablir ou maintenir dans l'urgence un accès à l'énergie (**c**).

#### a. Obtenir et relayer les informations contractuelles de l'utilisateur : une fonction de minimisation du risque d'endettement énergétique

Dans la majorité des cas, l'agente visiteuse se met en contact avec le fournisseur d'énergie du visiteur lorsqu'elle cherche à obtenir *des informations concernant la facturation ou le contrat* de fourniture de l'utilisateur. Il arrive que l'utilisateur ne soit pas en possession de ses factures d'énergie pour de multiples raisons (absence d'envoi de facture papier par le fournisseur, pas de compte client numérique, perte des factures...). L'échange téléphonique entre l'agente de la médiation et l'agent du fournisseur d'énergie peut alors donner lieu à des « découvertes » de montants de facturation ignorés jusque-là par le consommateur. La récurrence de ces situations semble révéler une forme d'opacité voire dans certains cas de duperie volontaire de certains fournisseurs, au moment de l'établissement du contrat, quant au montant réel des futures mensualités du consommateur.

Benjamin a mis le haut-parleur, Mme R. entend toute la discussion. ENGIE indique que les 30€ par mois concernent uniquement l'électricité de madame, pas son gaz. Mme R. est choquée : « ce n'est pas possible ». [...] Mme R. ne comprend pas, elle trouve cela « énorme » et « dingue », elle insiste sur le fait qu'elle consomme très peu. Benjamin explique à la dame que dans les 40€ de gaz qui s'ajoutent au 30€ d'électricité, il y a l'abonnement et les taxes qui représentent un montant important, ce qui est confirmé par l'agent d'ENGIE. Mme R. déclare à Benjamin : « On se fait piéger, on ne nous explique rien. J'avais pas du tout compris ça, je pensais que tout était compris dans la facture, gaz et électricité. Je ne sais pas comment je vais faire pour payer ça ». [...] Là je peux me préparer à éteindre tous les chauffages et à me cacher sous la couette [Extrait du carnet de terrain, VAD n°21, 01/04/2021]

Cette situation, qui témoigne d'une première dimension ayant trait aux relations marchandes entre fournisseur d'énergie et consommateur, a été régulièrement observée : beaucoup de personnes visitées apprennent par le biais de la médiatrice que le montant réel de leur dépense d'énergie est largement supérieur à la mensualité estimée par le fournisseur<sup>229</sup>. Certains pensent notamment que leur mensualité estimée par le fournisseur correspond à la consommation des deux sources d'énergie présentes dans leur logement (gaz et électricité) alors qu'elle porte en réalité seulement sur l'une des deux. Si certaines de ces situations tiennent probablement à une information transmise de façon transparente par le fournisseur mais mal comprise par le consommateur, d'autres sont plus troublantes et apparaissent liées à une sous-estimation volontaire du fournisseur quant au montant de sa prestation afin d'inciter le

---

<sup>229</sup> Il va sans dire que la facturation réelle dépend des pratiques énergétiques du client et que celles-ci sont méconnues du fournisseur d'énergie au moment où il réalise une estimation des mensualités à venir. Le fournisseur se base en principe sur des moyennes de consommation établies selon la surface du logement et le nombre d'occupants. Il serait évidemment malhonnête de lui imputer la responsabilité de tous les rattrapages de factures réalisés sur ses clients. En revanche, certaines situations donnent matière à penser que la mensualité a été volontairement sous-estimée pour inciter le consommateur à souscrire, tant l'écart entre dépense estimée et dépense réelle est significatif ou encore au regard du manque d'information du client.

consommateur à la signature au moment du démarchage commercial. Dans sa thèse, Lees (2014) dévoile les « abus » et autres « pratiques contestables » des commerciaux missionnés par les fournisseurs d'énergie alternatifs pour augmenter leur clientèle. Démarchant les habitants en porte-à-porte dans les quartiers des grandes villes, ces agents ciblent tout particulièrement les copropriétés dégradées et les zones d'habitat social où résident majoritairement des populations vulnérables (maîtrise imparfaite de la langue, précarité financière, culture de la remise de soi) pour leur proposer des tarifs attractifs et les faire signer. En se référant au code de la consommation, Lees constate que certains comportements relèvent de la « pratique commerciale agressive » et de la « tromperie » (2014, p. 456). Nous ne cherchons pas ici à proposer une description fine de ces pratiques dont certaines ont aussi été observées lors de notre enquête de terrain, ni à en analyser exhaustivement les causes ou à en souligner les conséquences parfois dramatiques sur les consommateurs pauvres, ce travail ayant déjà été largement amorcé par l'autrice susmentionnée. Cet extrait d'entretien permet surtout de pointer un premier rôle joué par les médiatrices énergie : celui d'être à l'origine de la « découverte » de la mensualité réelle du consommateur lors de la prise de contact avec son fournisseur d'énergie et d'en être le messenger<sup>230</sup>. Ce rôle correspond en fait exactement à l'une des définitions courantes de la médiation comme « *le fait de servir d'intermédiaire, en particulier dans la communication* »<sup>231</sup>. L'agent de la médiation sociale énergie n'est pas seulement un intermédiaire dans la communication des normes institutionnelles de la consommation d'énergie (chapitre 4) mais également dans la communication d'informations relatives à la prestation souscrite par le consommateur pauvre. En contribuant à la transparence de l'information, principe théorique des marchés concurrentiels dont les travaux économiques ont montré la défaillance en pratique, le médiateur énergie limite alors a minima la déstabilisation financière du consommateur (et psychologique au regard des réactions de certains individus observées lors de visites : « *là je découvre, heureusement que vous êtes venu. J'aurais été paniqué si j'avais reçu cette facture dans quelques mois toute seule* », carnet de terrain, 01/04/2021).

---

<sup>230</sup> C'est une configuration récurrente mais celle d'intervenir a posteriori de cette « découverte » l'est tout autant voire davantage. De nombreux ménages bénéficient d'une visite énergie peu de temps après avoir reçu une facture de régularisation (qui vient rattraper l'écart entre leur consommation estimée et leur consommation réelle).

<sup>231</sup> Définition du Larousse.

## b. Créer, modifier ou mettre fin à un contrat d'énergie

Deuxième cas de figure : le médiateur intervient *pour créer, modifier ou mettre fin à un engagement contractuel* avec le fournisseur d'énergie du bénéficiaire. Dans cette situation, l'utilisateur est généralement dépassé par sa relation marchande : il ne parvient pas à joindre le fournisseur malgré ses tentatives, y parvient mais n'obtient pas de réponse claire à ses interrogations, ne sait pas comment formuler sa demande ou encore se sent oppressé par de multiples relances commerciales. La médiatrice contacte alors en son nom le fournisseur d'énergie pour créer un nouveau contrat (par exemple dans le cas d'un ménage qui n'a pas de chauffage depuis son emménagement car il n'a pas créé de contrat d'électricité), modifier des termes du contrat actuel (changer le montant de la mensualité pour l'ajuster à la consommation réelle afin d'éviter une facture de régularisation ou à l'inverse le paiement inutile d'une somme excessive ; modifier la date de prélèvement afin qu'elle soit en correspondance avec le versement de ses aides sociales par exemple ; opter pour une puissance de compteur plus adaptée aux besoins en énergie du consommateur) ou enfin supprimer un contrat (résilier un contrat signé lors d'un démarchage à domicile). Toutes ces configurations ont été observées en visite, comme cette intervention auprès du fournisseur pour supprimer un contrat signé lors d'un démarchage commercial mais regretté par l'usagère :

La dame a sollicité une visite parce qu'elle a été démarchée par Iberdrola : « je n'arrive pas à m'en sortir, ils m'envoient des courriers tous les mois ». Elle veut revenir chez ENGIE mais c'est « hyper compliqué de les joindre ». Sandrine lui demande comment ça s'est passé : « ils sont venus sonner chez vous et ils vous ont vendu du rêve ? ». La dame répond qu'ils sont venus pendant le confinement, début avril, et qu'ils sont plusieurs dans l'immeuble à « s'être fait avoir ». « Ils m'ont demandé de voir mes factures et m'ont dit que je payais bien trop cher, que je pouvais payer moins cher sur ça, sur ça, sur ça...ils m'ont fait miroiter des trucs quoi ». En imitant le fournisseur, S. répond : « oui vous payez trop cher, on va vous proposer beaucoup moins cher ! ». La dame ajoute qu'Iberdrola s'est présenté comme un partenaire d'ENGIE. Sandrine répond : « C'est ce qu'on appelle du démarchage abusif. C'est de la manipulation ». La dame dit se sentir fautive, elle n'aurait pas dû signer. [Extrait du terrain, VAD n°12, 15/01/2021]

Ce type de démarchage, réalisé en porte-à-porte dans tout un immeuble sous une fausse identité rassurante, est bien identifié par le médiateur national de l'énergie qui déclarait dans son rapport de 2019 : « Certains démarcheurs remplissent les contrats à la place des consommateurs ou se font passer pour des techniciens venant poser le compteur Linky. D'autres prétextent venir contrôler la facture d'énergie ou profitent de la fragilité de personnes âgées » (p. 30). Notons que la réaction de la médiatrice indique une confrontation récurrente à ces situations. Sa connaissance des arguments commerciaux avancés par ceux qui sont missionnés par les fournisseurs pour les réaliser montre à quel point elle est un témoin régulier de ce type de configuration marchande. Face à cette situation où l'usagère se sent acculée et ne sait pas



comment agir, la médiatrice contacte le fournisseur (Iberdrola) pour supprimer le nouveau contrat et recrée un contrat auprès de l'ancien fournisseur (ENGIE). Son intervention consiste donc à suppléer la consommatrice dans son rapport marchand.

### c. Maintenir ou rétablir la fourniture d'énergie du consommateur pauvre

Enfin, le troisième motif d'intervention dans les rapports marchands du consommateur d'énergie par le médiateur est la recherche d'un *maintien ou d'un rétablissement de la fourniture d'énergie* dans le logement. Cela peut passer par la négociation d'un échelonnement de la dette lorsque le fournisseur menace de la coupure en cas de non-remboursement, par l'information du fournisseur quant à une demande d'aide financière en cours afin de déclencher la procédure de protection du client ou enfin par la demande d'un rétablissement de la fourniture lorsque le courant a déjà été coupé. Dans ces trois configurations, l'intervention extérieure de la médiatrice dans le rapport marchand sert autant les intérêts de l'usager (droit à l'énergie dans son logement) que ceux du fournisseur d'énergie (remboursement de l'impayé).

« Hier y'a un monsieur qui appelle, je l'avais déjà rencontré, on lui a coupé l'électricité et le gaz hier matin...en fait il vient en dernier recours, il sait plus à qui s'adresser. Et il revient pour dire aidez-moi, faites quelque chose...moi je lui dis, écoutez, votre congélateur, branchez-le dans le commun hein, prévenez vos voisins, branchez-vous dans le couloir. J'ai appelé le service recouvrement d'ENGIE et j'ai appelé SOS famille Emmaüs pour qu'ils lui prêtent de l'argent pour payer cette facture. [Extrait d'entretien avec Noémie, médiatrice-énergie, 16/09/2021]

En France, les interventions pour des impayés de facture d'énergie consistant soit à suspendre la fourniture d'énergie soit à réduire la puissance délivrée ont concerné 671 546 ménages en 2019. Cette privation du droit à l'énergie, qui affecte depuis dix ans un nombre relativement stable de ménages, a largement augmenté durant l'année 2021 : 785 096 ménages étaient concernés. Malgré des mesures de protection exceptionnelles déployées par le gouvernement pendant cette période (prolongement de la trêve hivernale, limitation de la hausse des tarifs réglementés), une fraction croissante de la population ne parvient pas à faire face à l'augmentation des prix des énergies. Si nous ne possédons pas de statistiques sur la situation locale en matière de coupures d'énergie<sup>232</sup>, il y a fort à parier que les médiatrices nantaises soient de plus en plus concernées par ces situations en raison de la volatilité du prix des énergies, de leur augmentation durable à venir et de l'absence d'interdiction par la loi de ces opérations.

---

<sup>232</sup> En revanche, les CCAS des communes ont connaissance de leurs administrés en situation d'impayés d'énergie, conformément au décret du 13 août 2008 qui fixe cette obligation de communication aux fournisseurs d'énergie.

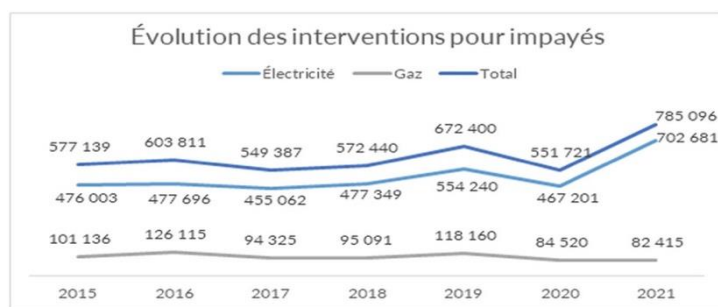


Figure 6.2. Évolution des interventions pour coupure d'énergie ou réduction de puissance en France (source : site internet du médiateur national de l'énergie, 2022)

### B. Intervenir dans les rapports locatifs pour agir sur la structure technique (logement) favorisant la précarité énergétique

En 2020, parmi les bénéficiaires des visites à domicile sur le territoire métropolitain nantais, 61% sont locataires du parc social et 23% locataires du parc privé, soit un total de 84% de locataires<sup>233</sup> parmi la clientèle du dispositif. Ceux-là n'ont pas de pouvoir d'action sur la qualité de leurs équipements et de l'enveloppe thermique de leur logement. L'intervention auprès du bailleur est alors un acte régulièrement entrepris par les médiatrices afin d'inclure dans le processus de résolution du problème un acteur qui joue un rôle déterminant dans la situation énergétique de l'utilisateur. Lorsqu'elles considèrent que les difficultés énergétiques du ménage sont causées par l'état de son logement (une isolation thermique défectueuse et/ou des équipements électriques excessivement consommateurs d'énergie), elles peuvent décider d'entrer en contact avec le bailleur afin de l'informer de ces défaillances, de leurs conséquences sur les factures du locataire et de l'inviter à agir pour y remédier. En France, il existe encore aujourd'hui 7 à 8 millions de passoires thermiques, c'est-à-dire des logements étiquetés F ou G en matière de performance énergétique (ONPE, 2020).

La situation la plus courante est un contact téléphonique auprès du bailleur pour demander une intervention technique dans le logement qui répond aux obligations légales du bailleur. La demande peut concerner plusieurs types de défaillances ou de dégradations : ventilation ou chauffe-eau dysfonctionnel, présence de moisissures, robinetterie percée, présence de cafards, fuite des radiateurs, thermostat défectueux, interrupteur cassé et installations électriques non sécurisées. La loi fixe des devoirs au propriétaire : fournir un logement décent au regard des critères juridiques et garantir le bon fonctionnement des équipements domestiques déclarés

<sup>233</sup> Chiffres de Nantes métropole, 2020.

dans le bail de location en font partie. Le bailleur est donc juridiquement tenu de réaliser l'entretien ou la réparation de tous les éléments mentionnés précédemment. Ces demandes peuvent être adressées par le médiateur directement au prestataire du bailleur chargé de ce type d'intervention.

« [...] Pour un problème de chaudière par exemple, ils n'ont pas en tête que c'est dans leurs charges et qu'il suffit juste d'appeler l'entreprise en fait. Donc ça on fait beaucoup, surtout les problèmes autour des chaudières, les systèmes d'aération qui sont défectueux, tout ça on le fait très souvent, on appelle le bailleur et il nous passe le numéro des entreprises qui sont missionnées pour faire ça et puis on prend rdv avec l'utilisateur et ils interviennent ça c'est plutôt facile. Là où c'est plus compliqué c'est quand y'a vraiment...quand ça va plus loin quoi. [Extrait d'entretien avec Sandrine, médiatrice-énergie, 28/02/2020]

Les médiateurs peuvent aussi intervenir auprès du bailleur lorsque le locataire est équipé d'un chauffage excessivement gourmand en énergie ou d'une isolation thermique défectueuse qui plombe son état financier, ou lorsqu'il n'est pas équipé de volets. Dans ces cas de figure, le bailleur n'a pas d'obligation légale d'intervenir pour améliorer la situation, sauf depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 lorsque le logement consomme plus de 450kwh/m2/an (les pires parmi les étiquettes « G »), catégorie de logement considérée depuis cette date comme indécemment interdite à la location en l'absence de travaux.

La dame est équipée dans la chambre d'un radiateur qui consomme beaucoup et se déclenche tout seul. Elle a demandé au propriétaire de le changer mais il refuse. Benjamin estime que ce serait aussi dans son intérêt que de prendre soin de son logement. « Allez-lui dire » répond-elle. Il propose alors à la dame de faire une demande de changement des radiateurs énergivores au propriétaire, en argumentant que c'est aussi dans son intérêt. « Vous ne pensez pas que la priorité c'est ça ? » rétorque la dame en montrant du doigt la fuite d'eau au plafond. « Si mais tout est important ». La dame est réticente à cette idée, elle a peur que le propriétaire « le prenne mal » car il y a déjà l'histoire de la fuite d'eau ; elle craint que ça fasse beaucoup de demandes. Elle demande le temps de la réflexion pour prendre cette décision : « y'a tellement de choses, de problèmes, je ne veux pas trop en demander ». [Extrait du carnet de terrain, VAD n°19, 17/03/2021]

La rhétorique utilisée par une autre médiatrice dans ses courriers à l'attention du bailleur pour solliciter son intervention sur la structure technique du logement repose d'un côté sur la mise en évidence de son propre intérêt à la valorisation patrimoniale de son bien immobilier, en particulier dans la perspective d'une future revente, et de l'autre côté sur la minimisation du risque de turn-over des locataires et consécutivement sur la réduction du risque de non-paiement des loyers par les locataires.

« Moi je joue sur le côté patrimoine, c'est leur patrimoine et si à un moment donné ils ne se saisissent pas de ça il va pourrir quoi. Et puis que les locataires vont sans arrêt bouger et à un moment donné ils tomberont sur des locataires qui payeront plus leur loyer. Suivant les bailleurs des fois y'a des mots qui peuvent faire changer les choses. » [Extrait d'entretien avec l'ex-médiatrice énergie en charge des visites de 2013 à 2018, aujourd'hui présidente d'une association locale dans le champ socio-environnemental, 10/01/2020]

Une autre stratégie possible pour amener le bailleur à intervenir, de l'ordre de la pratique informelle, peut reposer sur l'exagération volontaire du problème. Ce type de pratique démontre l'investissement par les agentes des marges discrétionnaires à la frontière de la légalité, afin de renforcer la position du locataire dans son rapport de force avec le bailleur.

En sortant du logement, Benjamin note le contact du prestataire du bailleur chargé des interventions techniques dont les coordonnées sont indiquées dans le hall de l'immeuble. Je lui demande s'ils se déplacent lorsqu'il les sollicite. Il me répond que oui car ils sont payés par le bailleur pour un forfait d'entretien et de maintenance. En revanche, ils ne font que de petites réparations ; pour les plus gros besoins des locataires, par exemple les radiateurs énergivores, ils ne font que constater et si leur rapport n'indique pas que le radiateur est dysfonctionnel, cela ne donne pas lieu à une intervention du bailleur. Il me confie qu'il est arrivé à l'Anaf de demander au prestataire de « gonfler » son rapport en indiquant un radiateur dysfonctionnel alors qu'il était « simplement » gourmand en énergie, afin de déclencher le remplacement de ce dernier par le bailleur. C'est d'ailleurs ce qu'ils viennent de faire pour une dame que Sandrine avait déjà vue il y a un an et demi ; la situation a traîné car le bailleur ne voulait pas changer les radiateurs, ils ont donc choisi cette option. [Extrait de terrain, VAD n°24, 14/09/2021]

Les agentes ont cependant des ressources extrêmement limitées pour parvenir à rééquilibrer les rapports sociaux : elles ne détiennent aucun pouvoir de coercition ou de sanction, elles n'ont que leur capacité d'argumentation et de persuasion enrichie d'un petit pouvoir symbolique (association disposant d'une expertise et d'un partenariat avec une institution publique). Elles n'ont pas non plus reçu de formation spécifique pour effectuer des médiations avec les bailleurs, contrairement à des villes comme Lille qui ont institutionnalisé ce service. Ce type d'intervention repose finalement grandement sur leurs dispositions individuelles.

### C. Accompagner ou rétablir les rapports administratifs : favoriser « l'accès aux droits sociaux » pour maximiser les ressources financières du consommateur d'énergie pauvre

L'association nantaise n'a pas pour mission officielle d'instruire des demandes d'aide financière relatives au paiement de l'énergie mais bien de sensibiliser aux économies d'énergie. Si des responsables de l'institution publique sont attachés à ce que le dispositif soit mis en œuvre par des professionnels du social (et non des techniciens type conseiller énergie) qui connaissent les dispositifs d'aide, ils envisagent le rôle de ces derniers simplement comme celui d'informer et de vérifier l'éligibilité des usagers aux aides relatives au paiement de l'énergie, et éventuellement de les orienter vers un travailleur social en vue de leur obtention. De son côté, la médiatrice énergie en charge des visites jusqu'en 2018 fait mention d'un volet « accès aux droits » dans son bilan de 2014 mais s'adonnait en pratique assez peu à cette activité : *« j'étais pas du tout dans la logique d'aide, fin dans beaucoup de visites que j'ai faite l'entrée c'était pas l'aide, moi j'étais plus sur l'accompagnement et le fait qu'ils puissent se débrouiller tout seul [...] moi je suis convaincue que c'est pas la réponse quoi, le FSL énergie, faut arrêter avec*

ça ». Sa déconsidération des aides financières ne signifie pas qu'elle n'a jamais réalisé ce type de tâches mais elle constituait une part marginale de son activité : « *C'était très rare que j'oriente les gens pour une demande d'aide, c'était très rare, j'étais vraiment plus sur la facture, déjà bien décortiquer pour qu'ils la comprennent* ». Pourtant, au moment de l'enquête, l'accompagnement dans l'accès aux droits sociaux constitue une mission à part entière des agentes de la médiation énergie. Deux d'entre elles déclarent d'ailleurs y être particulièrement attachées et l'envisagent comme l'un des aspects les plus utiles de leur mission. En accompagnant les usagers dans l'accès aux ressources financières distribuées par l'Etat social par le biais de la redistribution verticale, ces agentes associatives font pleinement office de *street-level bureaucrats* (Weil, 2014).

1. Faire connaître et accompagner vers les aides existantes : « l'accès aux droits » comme leitmotiv des intervenants sociaux

Pour Warin (2009), la pauvreté est en partie une conséquence du non-recours aux droits sociaux. En effet, ce sont les difficultés d'accès aux aides sociales pour les populations démunies qui produisent et entretiennent leur situation de pauvreté. Warin propose une typologie du non-recours basée sur trois configurations possibles : le droit n'est pas connu (l'individu n'a pas l'information), le droit est connu et demandé mais n'est pas perçu (l'individu fait face à une procédure administrative lente voire dysfonctionnelle), le droit est connu mais n'est pas demandé (l'individu refuse de solliciter l'administration). En fonction de leurs ressources (capital social, capital culturel) et de facteurs institutionnels (fonctionnement administratif, pratiques des guichetiers), certains individus s'engagent dans l'une de ces trois voies du non-recours.

Pour les médiatrices énergie, lutter contre ces situations est une façon de combattre la précarité énergétique en réduisant l'état de pauvreté des individus qu'elles rencontrent, et ainsi, en renforçant leur capacité financière à consommer de l'énergie. Dans cette perspective, une action systématiquement réalisée par les médiatrices au cours de leur intervention à domicile est de vérifier l'éligibilité et la bonne utilisation du chèque énergie. Plus largement, elles peuvent passer en revue les prestations sociales auxquelles sont susceptibles d'être éligibles les ménages visités afin de s'assurer qu'ils en bénéficient (APL, FSL, allocations familiales, RSA, CMU et prime d'activité). Elles n'hésitent pas à les accompagner, si nécessaire, dans une démarche d'instruction de la demande. D'autant plus que ces démarches administratives, autrefois assumées par les agents de l'administration, reviennent aujourd'hui largement à la

charge de l'utilisateur compte tenu de leur dématérialisation. En lien avec des objectifs de réduction de la masse salariale des administrations et d'autonomisation des usagers (Dubois, 2010), cette délégation représente une tâche complexe pour certaines catégories de la population qui maîtrisent peu les outils numériques voire en sont dépourvues, notamment les personnes âgées.

Les médiatrices peuvent aussi réaliser d'autres tâches comme contacter les services fiscaux (pour vérifier la conformité de la déclaration d'impôt de l'individu ou obtenir une information fiscale) ou relayer de l'information sur les aides financières à la mutuelle (lorsque le bénéficiaire se livre au sujet de son absence de couverture médicale). Plus largement, elles peuvent chercher à nouer ou renouer les liens entre l'utilisateur et les services sociaux. Ce dernier a pu rompre les contacts avec l'administration sociale après une expérience négative ou ne pas oser s'y rendre par crainte de « perdre la face » (Goffman, 1974) comme dans l'extrait d'observation ci-dessous :

Benjamin propose à la personne visitée de prendre en rendez-vous à l'EDS de son quartier pour qu'elle soit accompagnée dans ses démarches. Mais la dame montre une forte réticence : *« je ne suis pas prête, j'ai beaucoup d'appréhension, j'ai un mauvais souvenir avec une assistance sociale il y a quelques années. C'était pas comme vous, y'avait pas de souplesse, pas d'écoute, pas de compréhension, pas d'attention »*. B. tente de la rassurer en lui disant qu'elle est peut-être tombée sur la mauvaise personne mais que la grande majorité des AS sont dans l'écoute, c'est leur boulot. Mais l'usagère continue à évoquer ses réticences : *« je n'ai pas envie qu'on sache mes misères, qu'on sache que je ne travaille pas par exemple. Je veux mettre une barrière par rapport à ça avec mon voisinage et j'ai l'impression que si je vais à l'EDS ça va étaler tout ça »*. [...] Elle finit en évoquant le fait que l'administratif la « heurte » par sa « froideur ». [VAD n°19, 17/03/2021]

Pour deux médiatrices énergiques en poste au moment de l'enquête, ce volet de l'intervention consistant à lutter contre le non-recours aux aides sociales est une condition pour donner du sens à leur intervention. Elles s'inscrivent d'ailleurs davantage dans une approche « solidariste » du non-recours (consistant à accompagner ou à faire accompagner les individus dans l'accès à leurs droits) que dans une approche « capacitaire » (consistant uniquement à informer l'individu sur l'existence de ses droits) (Warin, 2009). Formées au travail social, ces deux agentes associatives sont fortement attachées au travail d'accompagnement à l'accès aux droits, à la logique assistantielle du travail social consistant à attribuer des moyens de subsistance aux individus les plus démunis afin d'assurer leur citoyenneté sociale. En cela, elles ne souhaitent pas se limiter au travail de subjectivation et de réforme de soi qui prédomine dans le travail social contemporain (Astier, 2009 ; Bresson, 2012) et qui constitue la logique d'intervention au principe de l'instrument. En revanche, la troisième agente (Noémie) également formée au travail social sur le tard (titulaire d'un CAP couture puis une dizaine

d'années après d'un diplôme TISF) est moins attachée à cette logique assistantielle pour des raisons déjà évoquée dans le chapitre 4 (principalement en raison d'un sentiment de rivalité vis-à-vis d'usagers perçus comme appartenant à sa classe sociale et bénéficiant -trop- régulièrement de la redistribution de l'Etat social -contrairement à elle).

## 2. Rendre des services informels : bricolages et pratiques discrétionnaires pour prévenir ou recouvrir l'endettement énergétique

Les médiatrices énergie à domicile peuvent enfin mettre à disposition des usagers des ressources privées ou s'engager dans des pratiques discrétionnaires afin de les aider maximale-ment. Il est intéressant de noter que c'est Noémie qui s'adonne le plus régulièrement à ces pratiques discrétionnaires ; si c'est celle qui relaye le plus systématiquement et le plus strictement les conseils en économie d'énergie, et qui produit le moins de convivialité lors de son intervention (voir chapitre 4), elle est en revanche loin de se cantonner à cette fonction normative. Noémie s'investit pleinement dans la relation d'aide avec ses usagers mais dans une dimension pratique de soutien matériel plutôt que dans une dimension relationnelle de production de lien et de confiance.

Nous indiquons celles observées lors de l'enquête ou confiées pendant des entretiens par les médiatrices.

*Tableau 6. Liste des petits services informels rendus aux usagers par les médiatrices énergie (source : auteur de la thèse)*

<b>Petits services informels rendus aux usagers par les médiatrices énergie</b>	
Mise à disposition de ressources privées	Proposer à l'utilisateur de venir scanner et imprimer des papiers administratifs à l'agence de l'association (lorsque ce dernier n'a plus accès à l'électricité dans son logement)
	Transmettre le numéro d'un électricien de son carnet d'adresse personnel
Pratiques discrétionnaires	Renvoyer un éco-équipement par courrier après une visite pour en faire bénéficier en double
	Ne pas déclarer l'intégralité des visites effectuées chez un usager (cas d'une personne visitée à six reprises)
	Trier le courrier du bénéficiaire pendant l'essentiel de la visite <sup>234</sup> (rappels d'impayés d'énergie et d'eau, avis de

<sup>234</sup> Siblot (2006) rappelle que les façons de ranger et de classer les « papiers » sont liées à des compétences objectives et à un sentiment de compétence subjectif vis-à-vis des démarches administratives, deux éléments étroitement dépendants du capital culturel et scolaire. Les membres des fractions précaires des classes populaires peuvent renoncer à trier leurs documents administratifs, y compris lorsqu'ils maîtrisent la lecture et l'écriture du

	recouvrement, contrats téléphoniques, courriers professionnels...)
	Demander au prestataire technique du bailleur de « gonfler » son diagnostic afin d'obtenir un remplacement des chauffages

## Conclusion I

Les trois techniques consistant à intervenir dans les rapports sociaux de l'utilisateur (marchands, locatifs, administratifs) qui déterminent ses conditions d'accès à l'énergie se sont imposées progressivement comme des éléments constitutifs de l'instrument. Au moment de notre enquête, les agentes recourent massivement à ces procédures tandis que la sensibilisation aux économies d'énergie occupe une place souvent relativement réduite dans les échanges. Cette action sur les environnements sociaux de l'utilisateur peut alors être analysée comme une opposition discrète au principe d'action officiel de l'instrument (normalisation des comportements énergétiques) qui se voit partiellement substitué par un autre principe d'action (intervention dans les rapports sociaux des usagers). En effet, les agentes contournent assez largement la grammaire d'intervention originelle de l'instrument (responsabilisation individuelle) au profit de techniques tournées vers la mobilisation d'acteurs ayant un pouvoir dans l'accès à l'énergie des consommateurs pauvres (action sur les environnements sociaux des usagers). D'une certaine façon, la « médiation » conduite par les agentes nantaises a changé de registre dominant : elle est passée d'une médiation comme intermédiation d'une communication entre deux parties (le médiateur comme agent de transmission des normes institutionnelles en matière de consommation d'énergie des pouvoirs publics vers les populations précaires) à une médiation comme intermédiation dans des rapports sociaux par la négociation<sup>235</sup> d'intérêts ou le rétablissement du lien entre deux parties (le médiateur comme agent de transformation des rapports -inégalitaires- entre consommateur pauvre d'énergie et institutions). Précisons à toutes fins utiles que cette analyse rend compte d'une tendance de fond sur presque dix années de mise en œuvre d'un instrument mais que les techniques qui

---

français, mais sans pour autant négliger leur conservation, par exemple en les stockant et en les accumulant de façon indifférenciée dans une boîte ou un sac en plastique. Nous avons eu l'occasion d'observer ce type de pratiques chez des ménages visités lors de l'enquête.

<sup>235</sup> Négociation qui peut cependant déboucher sur une conflictualisation des relations entre les deux parties (typiquement à l'occasion d'une demande d'intervention technique dans le logement au bailleur), contrairement au rôle des médiateurs sociaux qui est de pacifier des relations conflictuelles, de résoudre des conflits par la négociation (entre habitants des quartiers « sensibles », entre habitants et services publics...). Cette négociation représente alors une opération de négociation des conditions d'habitat de l'utilisateur (avec son bailleur) ou des conditions contractuelles du consommateur pauvre d'énergie (avec son fournisseur).



l'opérationnalisent restent agencées et administrées par les agentes de façon variable selon les configurations sociotechniques auxquelles elles font face à domicile. En d'autres termes, les modalités d'usage de l'instrument par les agentes dépendent aussi des problématiques de l'individu qu'elles perçoivent comme devant être prioritairement prises en charge.

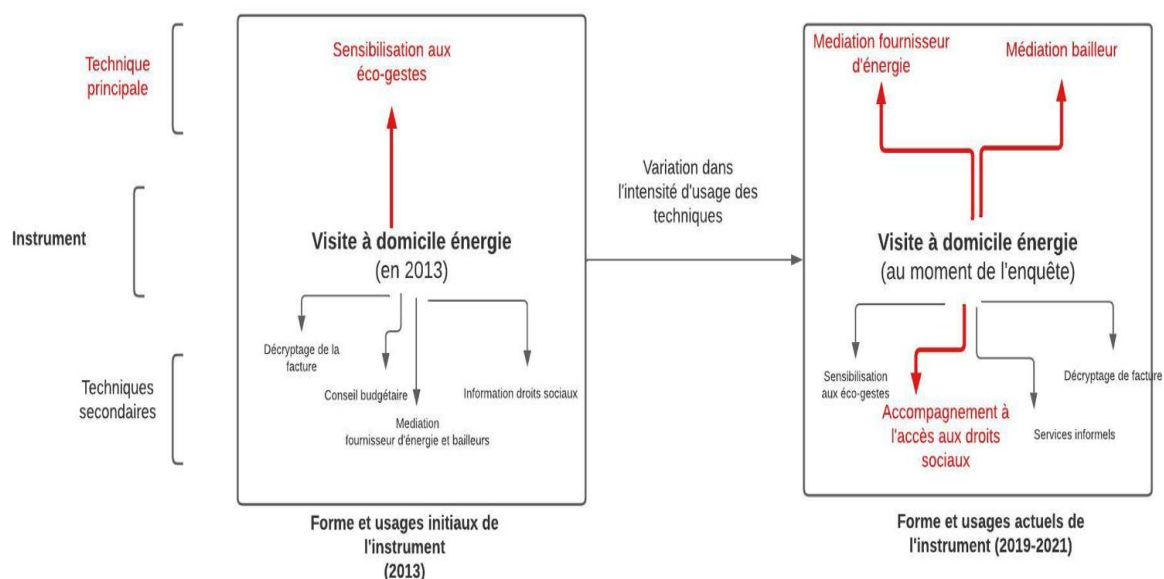


Figure 6.3. Évolution de l'instrument nantais entre la première année de sa mise en œuvre (2013) et le moment de l'enquête (2019-2021). Source : auteur de la thèse.

## II. Les mécanismes œuvrant à la recomposition discrète de l'instrument : souplesse du cadre institutionnel, contexte d'interaction et dispositions des agentes

Dans cette seconde partie, nous qualifions le type de réglage de l'instrument opéré par les agentes qui le déploient et analysons les mécanismes conduisant à ce processus. Par ce cas d'étude, nous proposons de contribuer aux réflexions sur les phénomènes d'appropriation, d'adaptation et de réajustement des instruments par les agents de première ligne (Lascoumes, Simard, 2011 ; Lascoumes, Le Bourhis, 2014 ; Halpern *et al.*, 2014). Nous continuons à nous situer dans une approche de sociologie des instruments d'action publique qui les conçoit non pas comme des dispositifs techniques figés mais comme des dispositifs sociaux dynamiques portés par des agents qui peuvent les réorienter voire les transformer à travers les usages qu'ils en font.

Si l'attitude des agents nantais vis-à-vis de leur instrument se rapproche de la notion de « détournement » proposée par Lascoumes et Le Bourhis (2014), c'est-à-dire d'« *une forme d'appropriation et de réinterprétation qui peut être assimilée à une résistance, généralement de la part des agents chargés de sa mise en œuvre, qui s'en saisissent pour l'asservir à leurs propres fins* » (p. 507), cette dernière n'apparaît pas pleinement satisfaisante pour qualifier leur rapport à la « visite énergie à domicile » dans la mesure où elle part de l'idée qu'il y a résistance des agents vis-à-vis d'une autorité hiérarchique. Or les agents nantais qui mettent en œuvre l'instrument du gouvernement des conduites énergétiques ne sont soumis à aucune obligation émanant de l'institution financeuse. Comme nous le verrons, ils sont autonomes aussi bien dans la définition des visites énergie à domicile que dans ses modalités de mise en œuvre. Il ne s'agit donc pas ici d'une résistance au sens d'une désobéissance ou d'une opposition des agents vis-à-vis d'ordres hiérarchiques mais en tant que « *processus par lesquels des individus ou des groupes entreprennent de défendre une autre forme d'institutionnalisation, d'autres buts communs ou d'autres objectifs* » (Hmed, Laurens, 2010, p. 3). Autrement dit, il s'agit d'une opposition discrète non pas à des acteurs qui imposeraient le recours à un instrument et à un mode d'usage particulier de l'instrument mais à l'instrument lui-même, plus précisément aux normes d'action et aux techniques qui le fondaient initialement. Concrètement, les agentes procèdent à un réglage de ces dernières au sens où elles modifient la hiérarchie des techniques prioritairement usitées pour opérationnaliser l'instrument (l'éducation aux économies d'énergie perdant dans ce mouvement son statut de technique principale).

Nous proposons ainsi de qualifier l'évolution instrumentale observée de changement institutionnel de type *variation dans l'intensité d'usage des techniques constitutives de l'instrument*, suivant un double mouvement de *résidualisation* de l'incitation aux économies d'énergie et d'une *intensification* de l'intervention dans les rapports sociaux des usagers. Nous élaborons dans cette partie un modèle d'analyse, combinant trois facteurs explicatifs, afin de rendre compte du processus de redéfinition partielle de l'instrument : la souplesse du cadre institutionnel, le contexte d'interaction avec les cibles de l'action publique et les dispositions des agentes.

#### A. Un cadre institutionnel et organisationnel souple offrant des conditions favorables aux pratiques de réglage de l'instrument (facteur externe)

Depuis la fin des années 1970, les travaux sur la *street-level bureaucracy* montrent, à l'appui d'enquêtes menées dans de multiples contextes administratifs, la détention d'un pouvoir discrétionnaire par les agents de la mise en œuvre (Lipsky, 1980; Dubois, 1999; Siblot, 2006; Spire, 2008; Bourgeois, 2017). Cette notion rend compte du fait que les petits fonctionnaires des administrations au contact direct des usagers s'aménagent des marges de manœuvre dans l'application des règles institutionnelles et dans l'appréciation des situations individuelles, notamment pour faire face aux contraintes qui pèsent sur eux (manque de ressources disponibles, flou des objectifs et des règles...). Comme la plupart des agents de type *street-level bureaucrats*, les agentes de la médiation énergie financées par l'institution nantaise disposent d'une certaine autonomie dans la définition et la mise en œuvre.

Leur autonomie est même particulièrement importante pour plusieurs raisons. Premièrement, en intervenant à domicile, elles évoluent dans un cadre de travail qui leur confère un pouvoir discrétionnaire particulièrement important, ce dernier étant « *d'autant plus difficile à limiter que l'encadrement hiérarchique n'a guère de prise sur un travail qui consiste en des interactions sur le terrain ou dans le huis-clos d'un guichet* » (Dubois, 2010, p. 275). Dans la mesure où l'intervention se réalise dans le huis clos de l'espace domestique, c'est-à-dire à distance de l'organisation, les agentes sont dotées d'une forte autonomie ne serait-ce que parce qu'elles échappent aux possibilités de contrôle hiérarchique direct. Deuxièmement, elles sont soumises à un cadre institutionnel extrêmement lâche : les objectifs rattachés au travail des agentes sont généraux et flous, les prérogatives et les missions qui leur reviennent restent largement indéterminées tandis que l'institution n'impose ni même ne prescrit aucune

procédure d'intervention particulière. Cette configuration institutionnelle s'explique essentiellement par le cadre du partenariat entre la collectivité publique et l'association : il est régi par le subventionnement et non la commande publique, qui correspondent aux deux grands types de rapports entre pouvoirs publics et associations dans la conduite de l'action publique (Cottin-Marx *et al.*, 2017). Les agents associatifs ne sont donc pas des prestataires sélectionnés par l'institution dans le cadre d'un appel d'offre visant à externaliser un service public dont elle aurait été jusque-là en charge de la définition et de la production ; c'est l'association qui soumet à l'institution un instrument d'intervention dont elle a construit le design et qu'elle propose de mettre en œuvre sur financement public<sup>236</sup>. Cette position au sein de la relation partenariale confère à l'association une pleine autonomie quant à la définition et la mise en œuvre de l'instrument. C'est ainsi que la méthodologie d'intervention des visites-énergie, conçue par la salariée de l'association en charge de leur déploiement de 2013 à 2018, a été validée par l'institution sans faire l'objet de conflits, ni même de négociations ou de demande d'ajustement<sup>237</sup>, que ce soit lors du lancement du dispositif ou a posteriori pendant les années qui ont suivies. La construction de l'action publique suit donc ici une logique « bottom-up » où c'est une agente de première ligne qui élabore le dispositif d'intervention. Cette dernière occupe de ce point de vue une position à la fois de conceptrice et de metteuse en œuvre de l'instrument, ce qui l'éloigne de la figure du simple agent d'exécution déjà largement contestée par la sociologie de la mise en œuvre.

Cependant, même le design de l'instrument construit par la salariée associative a été très peu formalisé. En effet, les documents écrits disponibles (conventions partenariales, délibération du CA du CCAS, fiches-action) mentionnent uniquement un objectif général d'accompagnement à la maîtrise de l'énergie (« proposer des solutions d'économie d'énergie immédiates »<sup>238</sup>, « participer à la résorption de la précarité énergétique notamment par la promotion des éco-gestes et la pose de petits équipements économes en énergie<sup>239</sup> »). Aucun script précis n'est défini, ni en matière de conseil en économies d'énergie, ni concernant les éventuelles autres modalités de l'intervention. Cet extrait d'entretien avec le directeur actuel de l'action sociale municipale le confirme : la formalisation du dispositif est quasi-inexistante.

---

<sup>236</sup> L'association a proposé ce service à d'autres collectivités comme Rezé, une commune limitrophe de Nantes.

<sup>237</sup> Plusieurs réunions ont eu lieu durant l'année 2013 entre cette salariée, le directeur de l'association et le directeur adjoint de l'action sociale municipale pour préparer le lancement du dispositif « visite à domicile énergie ».

<sup>238</sup> Fiche-action entre l'Anaf et Gdf-Suez, 2013, p.1.

<sup>239</sup> Extrait de la délibération du conseil d'administration du CCAS de Nantes du 18 décembre 2013, p.2.

Enquêteur : Le cadre de l'intervention était fixé dans une convention qui précisait les différentes procédures attendues de la médiatrice ?

Directeur de l'action sociale municipale : Non, très clairement à l'origine non. On était sur cette idée de la précarité énergétique qui pointait, réinvestir le domicile, voilà. Non c'était quelque chose de très générique. [Entretien avec l'actuel directeur de l'action sociale municipale, 08/02/2023]

Au lancement du dispositif, les responsables institutionnels ne cherchent pas à s'impliquer dans la définition des objectifs et de la procédure d'intervention des agentes associatives financées pour le mettre en oeuvre. En évoquant le caractère « *très générique* » de l'instrument, ce responsable de l'administration sociale indique l'indétermination de la mission des agentes et l'épaisseur du flou entourant les attentes institutionnelles. L'unique attente clairement affichée du côté de l'institution est de promouvoir, via ce dispositif, les « bons » usages de l'énergie auprès des administrés en difficultés énergétiques. Il est énoncé dans la délibération du conseil d'administration du CCAS de Nantes susmentionné et il est rappelé par le directeur adjoint de l'action sociale municipale en poste à l'époque, qui confirme lors d'un entretien que l'institution cherchait prioritairement, à travers le financement de cet instrument, à agir sur les comportements énergétiques des habitants précaires.

« Si je devais le résumer notre enjeu à nous c'était de **diagnostiquer le comportement d'usage in situ** en regardant un petit peu comment est fichu l'appartement, comment il est équipé, etc., comment on use des fluides électriques, et puis l'accompagnement socio-technique c'était **accompagner à un meilleur usage des fluides** et des équipements [...] entre guillemets **éduquer la famille** aux bons usages, on ne laisse pas l'eau couler quand on se brosse les dents, en équipant les robinets de mousseurs, etc. Le but était de pouvoir lire la répercussion sur la facture et l'objectif final de réduire la tension budgétaire [...] le cadre était posé, après c'était charge à chaque professionnel d'accompagner le ménage avec les outils adéquats pour tenir le cadre de la convention [Entretien avec l'ex-directeur adjoint de l'action sociale municipale, 07/02/2023]

Subventionnées pour sensibiliser aux économies d'énergie sans pour autant être assignées au strict respect de ce cadre d'intervention, nos agentes de la médiation énergie appartiennent à cette catégorie d'« *agents mandatés par l'institution mais peu contrôlés par elle* » (Dubois, 2009, p. 36). Le formalisme extrêmement réduit du dispositif financé par l'institution publique, qui n'est adossé à aucune procédure clairement définie, autorise des marges d'initiative dans les modes d'intervention déployés par les professionnels. Notons cependant qu'une amorce de formalisation est réalisée en 2018. A cette date, l'institution modifie son mode de financement des visites énergie réalisées par l'association en passant à un financement à l'acte, c'est-à-dire un paiement à la visite (à côté d'une subvention de fonctionnement versée annuellement à l'association). A cette occasion, elle liste un ensemble de procédures attendues des médiatrices dans ce qui constitue dorénavant une « demande de devis » adressé à l'association. Au-delà de l'accompagnement à l'adoption d'éco-gestes, plusieurs techniques d'intervention sont

mentionnées par les responsables de l'institution comme devant être « *systématiquement comprises* » dans la visite énergie à domicile. Néanmoins, il s'agit d'un listage d'opérations élémentaires déjà effectuées par l'agente initiatrice du dispositif et dont les modalités de réalisation ne sont pas précisées (« appréciation de l'état des équipements électroménagers », « analyse des factures d'énergie et autres documents liés au logement », « échange autour des usages et promotion des éco-gestes », « installation d'équipements légers pour réduire la consommation en énergie »). Quelques procédures plus complexes ayant trait à l'intervention des agentes dans les rapports sociaux des usagers sont évoquées mais elles ne font pas l'objet d'une délimitation claire (« prise de contact : service logement, service hygiène bailleur... ») ou à l'inverse sont restreintes à une action précise (« prise de contact avec le fournisseur d'énergie pour reprise des paiements ») qui est loin d'être la seule réalisée par les agentes. Bref, la formalisation du dispositif reste limitée et floue, et l'évolution du mode de financement dans laquelle elle s'inscrit n'induit en aucun cas un resserrement des marges de manœuvre des agentes associatives chargées de leur mise en œuvre ou un contrôle accru de l'institution financeuse.

Si la latitude des agentes vis-à-vis de l'institution financeuse est considérable dans la mise en œuvre de l'instrument, notons néanmoins que des conflits de vision et des résistances ont pu émerger du côté de la direction de l'association (Anaf) à laquelle sont rattachées les agentes de la médiation énergie. Philippine, médiatrice énergie à Nantes de 2013 à 2018, fait part de tensions entre elle et son responsable à propos du cadre d'intervention en visite à domicile.

Philippine : « [faire une intervention qui ne se limite pas à la sensibilisation aux éco-gestes] ça m'avait occasionné des soucis avec mon ancien directeur parce que du coup moi je dépassais, j'allais au-delà de ça si tu veux. Alors ça répondait plus à la demande du ménage et du coup j'obtenais des médiations avec les bailleurs, y'avait des choses, mais comme ça me demandait plus de temps, plus de suivi, pendant ce temps-là j'en faisais moins ou alors fallait que je travaille davantage [Extrait d'entretien avec une ex-médiatrice énergie, 10/01/2020]

Ces tensions s'analysent basiquement comme une confrontation entre deux rationalités : une rationalité financière de la direction associative (la durée des visites doit correspondre au temps jugé – par la hiérarchie- finançable par le montant de la subvention publique afin de réaliser des gains financiers ou a minima ne pas s'exposer à des pertes) et une rationalité professionnelle de l'agente qui réalise l'intervention (la durée et le contenu des visites sont ajustés selon les situations des bénéficiaires – situations souvent complexes et multifactorielles).

D'un point de vue théorique, cette configuration partenariale autour d'un dispositif social de lutte contre la précarité énergétique alimente les débats sociologiques sur les relations entre pouvoirs publics locaux et associations, entre sphère politique et société civile (Chauvière, 2010; Pette, 2014; Hamidi, 2017; Cottin-Marx, 2019; Chevallier, 2020). Alors que certains ont montré « *comment l'argent et le partenariat réduisent l'autonomie des associations* » (Chevallier, 2021, p. 207) et souligné plus généralement les relations asymétriques entre des acteurs aux ressources inégales en dépit de la rhétorique égalitariste du partenariat mobilisée par les institutions (De Maillard, 2002), notre cas d'étude indique que certaines configurations partenariales locales offrent encore une autonomie considérable vis à vis de l'institution publique financeuse aux associations qui mettent en œuvre une intervention, en échappant largement à des formes d'imposition et de contrôle institutionnel. Si l'existence du service « visites énergie » de l'association Anaf dépend objectivement de l'accès aux ressources publiques, celle-ci n'est pas en position d'exécutant mais de concepteur et metteur en œuvre autonome. Deux éléments principaux rendent possibles cette configuration partenariale : la subvention publique comme cadre du partenariat et la dépendance de l'institution vis-à-vis d'une offre quasi-monopolistique de l'association. Premièrement, l'accès aux ressources publiques pour l'association s'inscrit dans une « culture de la subvention » (Cottin-Marx, 2019) et non dans celle de la commande publique, ce qui ne la positionne pas comme prestataire effectuant un acte de sous-traitance mais comme productrice d'une action publique. Ce financement associatif par la subvention, dominant à la fin du 20<sup>ème</sup> siècle, est aujourd'hui largement supplanté par des modalités de financement importées du secteur privé comme l'appel à projets qui imposent aux requérants de s'ajuster aux demandes institutionnelles (Chevallier, 2021). Deuxièmement, l'association est en situation quasi-monopolistique sur le territoire sur ce segment d'intervention. Jusqu'en 2021<sup>240</sup>, seule l'association Alisée spécialisée dans les économies d'énergie réalise également des visites énergie sur d'autres territoires en Loire-Atlantique mais elle fait intervenir des profils purement techniques (thermiciens, conseiller-énergie). L'Anaf est donc l'unique structure qui propose des visites énergie à domicile menées par des travailleurs sociaux de formation, ce qui ne permet pas à l'institution de faire jouer la concurrence pour imposer ses éventuelles exigences. D'autre part, la collectivité ne possède pas de compétence en interne pour assurer par elle-même ce service, ce qui la situe en dépendance vis-à-vis de l'association.

---

<sup>240</sup> L'association Soliha et les Compagnons Bâtisseurs réalisent quelques visites énergie à partir de cette date dans le cadre du SLIME de Nantes métropole.

Ce cas d'étude nourrit également la réflexion sur les espaces d'action publique qui échappent encore aujourd'hui au nouveau management public. L'institution n'a pas introduit d'outils d'évaluation de la performance et de contrôle des agents associatifs, à rebours des dynamiques contemporaines observées dans le champ du travail social (Boucher, 2022). Bien au contraire, le CCAS de Nantes a même organisé le pouvoir discrétionnaire des agents associatifs de la médiation énergie à domicile en ne fixant ni obligation ni prescription concernant la procédure d'intervention à mettre en oeuvre, pas même de façon informelle au cours d'échanges interpersonnels répétés<sup>241</sup>. Il y a fort à parier que les espaces d'action publique locaux où l'expertise institutionnelle est encore lacunaire sur le problème à prendre en charge sont des lieux favorables à l'institutionnalisation d'une forme de bricolage des agents, au sens où il leur est reconnu un mandat large autorisant des marges d'initiative. Dubois (2010) a déjà battu en brèche l'idée de « déficit de la mise en œuvre » pour lui substituer l'idée de « ruse de la mise en œuvre » afin de souligner que les décideurs délèguent souvent volontairement du pouvoir d'arbitrage, de bricolage et de décision à leurs agents subalternes afin de faire reposer sur eux la responsabilité des conséquences et des difficultés posées par les politiques publiques. Plus que tolérées par les institutions et leurs responsables hiérarchiques, les marges de manœuvre des professionnels de terrain seraient ainsi aménagées par ces derniers. Sur notre terrain, l'absence d'injonctions hiérarchiques et de cadre institutionnel venant délimiter l'intervention des agentes de la médiation énergie apparaît comme un aménagement volontaire de marges d'initiative à l'endroit de ces dernières, moins pour transférer la responsabilité de la gestion des contradictions des choix politiques qui se révèlent au moment de la mise en œuvre que dans la mesure où l'institution semble ne pas savoir exactement ce qu'elle attend de cet instrument, comme Ravinet peut l'observer à propos de l'instrument de stocktaking utilisé par les institutions européennes (Ravinet, 2011). La mise en œuvre de l'instrument est alors dominée par une logique discrétionnaire, c'est-à-dire par les investissements subjectifs réalisés par les agentes.

---

<sup>241</sup> Chevallier (2020) observe, au sujet des projets associatifs financés par la puissance publique dans les quartiers populaires en France et en Allemagne, une série d'échanges informels entre responsables associatifs et agents institutionnels durant lesquels les premiers intériorisent les prescriptions et les contraintes exprimées par les seconds, débouchant sur un remodelage de leur projet conforme aux attentes institutionnelles.



## B. Contexte interactionnel et dispositions professionnelles : les facteurs internes du réaménagement de l'instrument

Si le contexte institutionnel et organisationnel dans lequel évoluent les agentes associatives qui mettent en œuvre l'instrument représente une condition objective nécessaire aux possibilités d'ajustement permanent, elle n'est pas suffisante à elle-seule. Il reste donc à identifier les facteurs qui conduisent nos agentes à s'engager effectivement dans un réglage de leur instrument d'intervention. Pour ce faire, nous proposons une analyse du changement qui combine une perspective interactionniste (poids du contexte interactionnel dans l'action de réagencement de l'instrument par les agentes) et une perspective dispositionnaliste (rôle des propriétés incorporées par les agentes au cours de leur socialisation, en l'occurrence de leurs dispositions professionnelles). En effet, avec Lahire (2013), nous considérons que « *ce que l'acteur perçoit, voit, sent ou se représente de la situation et ce qu'il y fait ne se saisit qu'au croisement des propriétés de la situation en question et de ses propriétés incorporées* » (p. 139).

### 1. Le rôle du contexte d'interaction (l'espace domestique) dans le réagencement de l'instrument par les agentes

La transformation de l'instrument sous la forme d'une re-hiérarchisation par les agentes des techniques qui l'opérationnalisent tient en grande partie au contexte d'intervention qui met en crise la forme initiale de l'instrument : l'univers domestique intime des usagers pauvres. En effet, l'immersion répétée des agentes dans l'espace socio-technique privé des populations précaires conduit à leur incorporation progressive de modes d'appréciation structurels des situations énergétiques qui tendent à délégitimer, à leurs yeux, un instrument centré exclusivement sur une logique d'intervention comportementale. En faisant émerger des significations qui bousculent les croyances initiales des agentes, notamment en leur donnant à voir d'une façon sensible et répétée les conditions d'habitat et les modes de consommation des classes populaires urbaines, les scènes d'interaction au sein des espaces domestiques des usagers remettent en cause le mode opératoire initial de leur instrument et les amènent à faire évoluer leur méthodologie d'intervention.

Face à des problématiques énergétiques complexes dont elles peuvent percevoir de façon sensible les causes largement extra-individuelles (a minima celle tenant à la structure technique du logement), certaines agentes connaissent une évolution de leurs représentations de la précarité énergétique et notamment des pratiques énergétiques des populations pauvres. C'est

particulièrement le cas de la première médiatrice énergie sur le territoire, en charge des visites à domicile de 2013 et 2018 : elle semble « découvrir » au cours des premières années de la mise en œuvre des visites énergie que la plupart des individus visités sont en fait déjà sobres en énergie, alors qu'elle porte jusque-là une représentation individualisante de la précarité énergétique (voir chapitre 2). Lors d'un entretien, elle déclare même : « *Les gens ils avaient déjà la plupart du temps des réflexes, ils ne le savaient pas forcément mais ils en avaient* ». Une autre médiatrice-énergie, Sandrine, fait également part de cette observation à l'occasion d'un bilan adressé à la ville de Nantes un an après sa prise de poste, en des termes qui évoquent une prise de conscience, non seulement personnelle mais visiblement partagée par les autres médiatrices-énergie de l'association : « *les visites nous ont permises de nous rendre compte que certains ménages sont sensibles aux éco-gestes. Pour des raisons économiques davantage que par convictions écologiques* »<sup>242</sup>. Ce constat rejoint effectivement les travaux sociologiques et économiques qui montrent que les classes populaires sont généralement économes en énergie<sup>243</sup> et ont un mode de vie moins polluant que les classes moyennes et supérieures (Comby, Grossetête, 2012; Chancel, Piketty, 2015; Chancel, 2017; Ivanova, Wood, 2020). Une telle évolution de la perception du comportement énergétique des pauvres par les agentes de la mise en œuvre, en rupture avec le présupposé qui fonde le dispositif, se comprend en mobilisant la grille théorique des tenants de l'interactionnisme symbolique (Goffman, 1968; Becker, 1985). Pour ces derniers, les acteurs agissent dans le monde social à partir d'un univers de significations qui s'élabore au fil des situations d'interaction. Les interactions sociales entre individus donnent lieu en permanence à une production de sens, c'est-à-dire à des interprétations et à des représentations plus ou moins partagées, qui orientent le comportement des individus et offrent les conditions de leur ajustement mutuel. En cela, l'interaction sociale a un caractère profondément symbolique : elle est avant tout un échange de significations (Le Breton, 2012). Finalement, le sens que les acteurs confèrent aux événements et à leur action se construit collectivement au cours de processus interactionnels mettant en jeu à la fois des discours, des corps et des objets.

---

<sup>242</sup> Extrait du bilan des visites énergie à domicile de l'année 2018 écrit par Sandrine le 29/01/2019, p.3.

<sup>243</sup> Les données disponibles objectivent le plus faible niveau de consommation d'énergie précaires de la population par rapport aux fractions aisées : en France, un individu appartenant aux 10% les plus riches consomme chaque jour en moyenne 260Kwh tandis qu'un individu appartenant aux 10% les plus pauvres consomme chaque jour 70Kwh (Chancel, 2017). Ce calcul prend en compte l'énergie grise, c'est-à-dire l'énergie qui a été utilisée pour produire et transporter les biens et services consommés, et non pas seulement l'énergie finale payée sur la facture d'énergie.

Cette théorie de l'action apparaît particulièrement heuristique pour comprendre l'évolution des représentations des agentes quant aux modes de consommation des populations précaires. Évoluant non pas derrière un guichet ou dans un bureau de travail, les agentes sont « au front », « sur le terrain »<sup>244</sup>, c'est-à-dire que leur activité consiste à rencontrer les populations dans un cadre non bureaucratique, directement dans leur espace de vie intime. Cette immersion temporaire mais répétée au sein d'espaces domestiques dégradés ou défaillants leur fait vivre indirectement mais concrètement l'expérience de la précarité énergétique (exposition à un habitat de mauvaise qualité, aux « *trous dans le mur* »<sup>245</sup>, aux chauffages « grille-pain »...) et leur fait finalement apercevoir autant les modes de consommation réels des populations précaires que les contextes sociotechniques contraints dans lesquels ils se déploient (les agentes restent cependant plus ou moins disposées à les voir en fonction de leurs propriétés sociales). Exposées en permanence aux conditions de vie et d'habitat des populations précaires, et parfois même à leurs rapports sociaux asymétriques<sup>246</sup>, les agentes ont été amenées à considérer progressivement, comme d'autres intervenants sociaux enquêtés en France, que les conseils pour économiser l'énergie sont « *bien peu de choses face à la faiblesse structurelle des revenus des familles et à l'état des logements* » (Lees, 2015, p. 4). Elles font l'expérience d'une modalité d'intervention aux effets limités face au poids des déterminants structurels et aux propriétés souvent désajustées face au mode de consommation déjà sobre des populations visitées. En définitive, le réagencement de l'instrument est le résultat d'une dynamique d'apprentissage des acteurs de la mise en œuvre par accumulation d'interactions avec les populations cibles au sein de leur espace domestique. Ce réagencement prend notamment la forme d'une résidualisation du conseil en économie d'énergie, amorcée par l'agente en poste entre 2013 et 2018 et prolongée par les trois agentes en poste au moment de l'enquête.

---

<sup>244</sup> Astier (1997), qui étudie les commissions locales d'insertion attribuant ou annulant le versement du RMI, propose deux catégories pour qualifier les membres de ces commissions : les « gens de dossier » (qui travaillent dans leur bureau, souvent sans interaction avec les allocataires, par exemple le préfet) et les « gens de terrain » (qui sont au contact des allocataires et qui évoluent dans leurs espaces de vie, notamment en se rendant à domicile, par exemple l'assistante sociale ou le membre d'une association qui « *arpentent des univers étrangers à toute logique administrative : escaliers qui sentent mauvais, quartiers difficiles, chiens agressifs, mais aussi café et gâteaux qui les transforment en invités* » (p.86)). Les agentes nantaises de la médiation énergie correspondent pleinement à cette seconde figure.

<sup>245</sup> Entretien avec Benjamin, médiateur-énergie.

<sup>246</sup> Lors d'une journée sur le terrain, nous avons assisté à une visite à domicile marquée par un acte de démarchage à domicile de la part d'un fournisseur d'énergie alternatif qui est venu sonner à la porte de l'usagère pour lui proposer une offre. La médiatrice a ainsi été la témoin « en direct » d'une scène d'interaction où se déployait un rapport marchand entre un consommateur vulnérable et un commercial. Elle est rapidement intervenue pour y mettre fin, en indiquant au démarcheur l'absence d'intérêt de la personne pour cette offre. Cette interaction a ensuite été l'occasion pour l'agente de réaliser de la prévention auprès de cette usagère sur le démarchage à domicile.

Ajoutons que le recrutement social de la clientèle du dispositif accentue la perception d'une inadéquation d'un dispositif uniquement basé sur l'accompagnement aux éco-gestes par rapport aux possibilités concrètes de ceux qui en bénéficient. En effet, la majorité des bénéficiaires des visites énergie résident dans le parc social<sup>247</sup>. Parmi ceux-là, si certains sont équipés d'un chauffage individuel leur permettant une gestion propre de la température, d'autres vivent dans un logement relié à une chaufferie collective qui ne leur offre pas de pouvoir d'action sur ce qui constitue le premier poste de consommation d'énergie dans un logement (le chauffage représente environ 70% de la consommation d'énergie totale d'un logement). Dans cette situation, la température de chauffe est effectivement fixée de façon souveraine par le bailleur, dans une logique qui peut d'ailleurs s'apparenter à une imposition de sobriété énergétique aux locataires (Hamman, 2018). Un instrument basé sur le conseil en économie d'énergie apparaît alors en décalage par rapport aux situations réelles des usagers et contraint les agentes à repenser les modalités de leur intervention. De ce point de vue, c'est bien au niveau de la mise en œuvre que se révèlent les contradictions et les apories des programmes d'action (Dubois, 2012).

## 2. Dispositions et aspirations professionnelles : des diplômées du travail social irréductibles à un rôle de prescripteur d'éco-gestes

Formées au travail social (TISF, CESH, master d'intervention sociale en terrain sensible), les agentes de la médiation sociale énergie ont acquis des dispositions professionnelles relatives à des façons d'agir auprès des usagers (accompagnement dans l'accès aux droits sociaux, création d'une relation de confiance, identification des ressources des individus) et à des façons de penser leur rôle (ni simple instructeur d'aides<sup>248</sup> ni simple agent de la normalisation mais producteur d'autonomie, d'intégration et d'émancipation sociale). Ces deux composantes des dispositions professionnelles, d'ordres comportementales et mentales, expliquent largement l'irréductibilité de l'intervention des agentes à une action de prescription de normes en matière de consommation d'énergie, contrairement par exemple aux jeunes en service civique missionnés pour accompagner à l'adoption d'éco-gestes dans le parc social qui parviennent à se cantonner à cette activité<sup>249</sup> (Malier, 2022).

---

<sup>247</sup> 61% en 2019.

<sup>248</sup> Voir Lascoumes (1977).

<sup>249</sup> Malier (2022) souligne néanmoins les sentiments de frustration et d'inutilité qui marquent la mission de ces jeunes face à la faible adhésion perceptible des populations précaires ciblées vis-à-vis de leurs recommandations.

Premièrement, nos agentes connaissent les dispositifs d'aide et maîtrisent les procédures d'ouverture de droits, ce qui explique leur disposition à agir sur ce volet au cours de leur intervention<sup>250</sup>. Concernant les deux autres techniques d'intervention décrites en début de chapitre (intervention dans les rapports marchands et locatifs du bénéficiaire), les agentes n'ont pas été spécifiquement formées à la résolution de conflits ou à la négociation entre deux parties, ni au cours de leur cursus universitaire ni via des formations professionnelles effectuées sur le tard, ce qui ne manque pas de poser des questions d'efficacité lorsqu'elles entrent en contact avec le bailleur ou le fournisseur pour défendre les intérêts locatifs ou marchands de l'usager. Cela dit, la médiation entre individu pauvre et institutions relève en réalité d'une activité historique du travailleur social. Au-delà des interventions sociales qui reçoivent l'étiquette de « médiation sociale » de la part des pouvoirs publics depuis la fin des années 1990, l'action sociale au sens large peut être définie comme un ensemble de « *systèmes de médiations légitimes entre les citoyens et les institutions* » (Chauvière, 2010, p. 19). A minima, la médiation serait une « *composante essentielle de toute intervention sociale [...] [qui] fait de tout travailleur social un médiateur* » (Chouinard *et al.*, 2009, p. 33). En effet, les travailleurs sociaux assurent une fonction de médiation dans la mesure où ils relient les individus aux institutions sociales, en particulier aux droits-créances qu'elles distribuent, et de façon plus large à l'ensemble des institutions (économiques, scolaires, culturelles, familiales...) en œuvrant à l'intégration de ces individus en leur sein et à leur conformation aux normes dominantes qui y circulent. Les professionnels du travail social sont finalement une interface entre les populations défavorisées et les institutions. Cette position leur permet « *d'introduire la négociation entre les pôles, de créer des possibilités nouvelles de transactions* »<sup>251</sup> (*op. cit.*, p. 39). De ce point de vue, l'intervention dans les rapports marchands ou locatifs de l'usager, c'est-à-dire l'action auprès de son fournisseur d'énergie ou de son bailleur (prise d'information, négociation, incitation) s'inscrit en phase avec la position et les dispositions des agentes formées au travail social.

Mais ces ressources objectives (position et dispositions professionnelles) ne doivent pas faire oublier le poids des aspirations professionnelles subjectives des agentes dans

---

<sup>250</sup> Contrairement aux jeunes en service civique chargés d'accompagner les locataires du parc social à l'adoption d'éco-gestes qui sont « *incapables de permettre aux ménages d'accéder aux programmes d'assistance (comme le FSL énergie ou les tarifs sociaux de l'énergie) qui auraient pu leur permettre de faire face à la précarité énergétique* » (Malier, 2022, p. 340).

<sup>251</sup> Chouinard *et al.* (2009) reprennent ici la réflexion de Freynet sur les trois espaces au carrefour desquels se trouve le travailleur social : les populations marginalisées (et leur disqualification identitaire et sociale), la société instituée (et ses normes) et la société locale (et ses réseaux sociaux).

l'intensification du recours aux techniques initialement secondaires de l'instrument. En l'absence de codification et de contrôle de leur activité par l'institution financeuse, les agentes peuvent s'engager dans une conception personnelle de leur rôle. Largement fabriquée au cours de leur socialisation universitaire, elle est axée autour de la production d'une relation d'accompagnement qui soit non seulement basée sur l'écoute et la disponibilité mais qui ait également pour finalité de réduire les symptômes et, dans la mesure de leur pouvoir d'action, d'éradiquer les causes des difficultés individuelles. Guidées dans leurs pratiques par cet idéal professionnel et le besoin de se sentir utiles, nos agentes puisent dans le panel d'outils limités à leur disposition pour agir sur les facteurs extra-individuels des situations énergétiques. En définitive, c'est donc la recherche d'un sens au travail, menacé par l'usage d'un instrument dont la technique principale apparaît rapidement insuffisante voire incohérente, qui pousse les agentes à le réagencer de l'intérieur. Y compris celle qui adhère le plus à cette logique d'action indique qu'elle n'accepterait pas de faire uniquement de l'accompagnement aux éco-gestes car ce seul mode d'action ne lui permettrait pas de « *mettre du sens dans [son] intervention* » :

« Je suis convaincu de la pertinence de ça [l'accompagnement aux éco-gestes]. Après ça ne suffit pas, ça ne suffit pas si derrière tu dis « je m'en vais débrouillez-vous ». Il faut leur proposer autre chose pour les aider vraiment à sortir de cette situation de pauvreté. Et là du coup tu mets du sens dans ton intervention. C'est vrai que si tu viens en disant « faut mettre un couvercle sur votre casserole, changez vos ampoules et puis hop bonne journée au revoir », alors là franchement ils auraient tout à fait intérêt à me mépriser, je ne vois pas l'intérêt. [Extrait d'entretien avec Philippine, ex-médiatrice énergie, 10/01/2020]

Toutefois, pour ne pas se livrer à une analyse excessivement homogénéisante de ces quatre agentes formées au travail social et de leurs aspirations professionnelles, il est important de rappeler que l'une d'entre elles, celle issue du monde populaire, reste imprégnée par une représentation responsabilisante de la précarité énergétique et conçoit sa mission avant tout comme une activité d'accompagnement des ménages vers des comportements économes en énergie. Si elle s'emploie à de multiples tâches annexes, notamment administratives, lors de ses interventions, c'est moins parce qu'elle cherche à agir sur des aspects extra-individuels qu'elle jugerait déterminant dans l'accès à l'énergie des populations que par sa recherche d'un sentiment d'utilité et ses dispositions à la gestion de la « paperasse » typiques des femmes issues des classes populaires (Siblot, 2006).

## Conclusion II

Cette seconde partie rejoint six types de résultats présents dans la littérature. Premièrement, les pratiques des agents peuvent être beaucoup plus orientées par un contexte d'intervention, des dispositions professionnelles et une quête de sens dans le travail que par des contraintes institutionnelles fortement mises en avant par certains travaux (par exemple Bourgeois, 2017). Deuxièmement, l'action publique est un construit collectif : elle est le produit d'une multitude d'acteurs, non seulement de la conception et de la mise en œuvre (ce point a été abondamment souligné par la science politique) mais aussi de la réception (qui reste encore peu considérée comme une variable déterminante des processus d'action publique). Les publics et les contextes interactionnels renvoient des significations (discours, symboles) qui affectent les agents de première ligne et participent au réagencement de leur instrument. Troisièmement, les agentes de la mise en œuvre s'engagent pleinement dans leur intervention, bien au-delà de ce pour quoi elles sont financées : elles ne font pas leur boulot « sans plus », « mécaniquement » (Cefaï, Gardella, 2011, p. 186) conformément à l'objectif général qui leur est assigné. Elles déploient l'ensemble de leurs savoir-faire professionnels, bricolent des solutions incertaines ou inconfortables sur la base de leurs dispositions personnelles et parfois même mobilisent des ressources privées. Quatrièmement, l'intervention des agentes est caractérisée par l'ambiguïté traditionnelle du travail social qui oscille entre normalisation et émancipation mais elles tendent à privilégier la seconde logique, à contre-courant de l'orientation contemporaine des politiques sociales. Cinquièmement, si l'instrument stabilise une représentation du problème qu'il prend en charge (Lascoumes, Le Galès, 2004), ce n'est que pour un temps, et un temps potentiellement réduit. Dans notre cas d'étude, c'est précisément la séquence de mise en œuvre qui a fait évoluer en quelques années la représentation de la précarité énergétique chez les agentes en révélant l'aporie d'un instrument fondé exclusivement sur une problématisation comportementale du problème. Sixièmement, nous rejoignons Hmed et Laurens (2010) sur l'idée que les marges de manœuvre des acteurs face aux institutions sont une condition de fonctionnement de ces institutions (en l'occurrence d'un instrument) car elles permettent à la fois de solidifier la croyance dans la légitimité des manières de faire et du rôle prescrit par l'institution (ce qu'on appelle l'*illusio* des acteurs, c'est-à-dire la croyance dans le fait que le jeu social - ici professionnel - continue de valoir la peine d'être joué) et de redéfinir subjectivement les principes de légitimation de l'instrument (par la latitude d'usage offerte aux acteurs), deux opérations qui œuvrent finalement à la pérennisation de leur adhésion à l'action publique et donc à la réduction des phénomènes de défection (Hirschman, 1995).

### III. Les visites à domicile comme instrument « mou »<sup>252</sup> en voie de formalisation : clarification de l'intervention des agentes et perte de sens au travail

Au cours de notre enquête, l'instrument a connu une nouvelle étape dans sa « carrière » : il a été inséré dans un programme national, le SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie), qui en modifie l'architecture financière et en précise la grammaire interventionnelle. Par une convention du 11 décembre 2020 avec l'organisme qui pilote le programme à l'échelle nationale (le CLER), Nantes métropole acte le lancement d'un SLIME sur son territoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021<sup>253</sup>. Celle-ci stipule que le dispositif «  *vise la sensibilisation, l'information et la formation des ménages en précarité énergétique pour définir avec eux des solutions durables pour économiser l'énergie et les accompagner vers leur mise en œuvre* » (p. 2). Elle met également en avant la volonté de créer une dynamique collective en constituant autour du dispositif un réseau d'acteurs locaux (opérateur de l'habitat, acteurs de l'énergie, services techniques des collectivités, structures de médiation sociale type ADIL et CLCV) qui puisse proposer des orientations post-visites aux ménages «  *vers la piste d'action la plus adaptée à leur situation* ». Le lancement du SLIME entraîne une formalisation et une rigidification du cadre d'intervention des agentes de la médiation énergie à domicile : elles sont dorénavant tenues de respecter une procédure d'intervention fixée dans un cahier des charges. Au-delà de l'accompagnement à la maîtrise de l'énergie, le SLIME est conçu comme un outil de repérage et d'orientation des populations en précarité énergétique, c'est-à-dire une étape dans une chaîne d'intervention plus large.

---

<sup>252</sup> Expression empruntée à Perrin-Heredia, 2016.

<sup>253</sup> En réalité, le SLIME a été lancé sur le territoire de Nantes métropole sur une première période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020. Au moment où nous commençons notre enquête, le dispositif SLIME est donc théoriquement en œuvre sur le territoire et il donne lieu en pratique à des subventions du CLER. Pourtant, dans les faits, rien ne permet l'opérationnalisation de ce dispositif : les médiatrices énergie ne reçoivent aucun équipement d'intervention spécifique (contrairement à l'année 2021 où elles seront équipées de tablette numérique et d'équipements techniques de mesure), n'ont connaissance d'aucun cahier des charges SLIME et ne reçoivent aucune formation (elles bénéficieront d'une formation SLIME en septembre 2021). Par ailleurs, jusqu'à fin 2020, aucun comité technique n'est mis en place (le premier est organisé en octobre 2020) et aucun poste de coordinateur SLIME ni de chargé de visite SLIME n'est créé au sein de la collectivité (le premier est créé en juin 2020, le second fin 2020). Enfin, aucun acteur local n'évoque l'existence d'un SLIME durant cette période au cours d'entretiens ou de discussions informelles sur le terrain ; certains occupant une position hiérarchique au CCAS de Nantes (responsable d'équipe) n'ont même pas connaissance de son existence jusqu'à fin 2020 (un responsable nous confiera l'apprendre lors d'une formation organisée sur la précarité énergétique en fin d'année 2020). Les médiatrices qui ont la charge des visites à domicile énergie commencent quant à elles à évoquer l'arrivée du SLIME à l'enquêteur au début de l'année 2021. Dans tous les cas, le changement qui s'observe dans la définition et la conduite des visites intervient au cours de l'année 2021.



Le SLIME opère donc une délimitation claire du mandat des agentes autour d'une dimension technique, administrative et éducative, en définissant précisément leur instrument et en leur imposant un usage conforme aux attendus des concepteurs **(A)**. Pour autant, dans les faits, en conservant un pouvoir discrétionnaire important, elles sont en mesure de s'affranchir de certaines injonctions hiérarchiques et d'ajuster leur intervention en fonction de leurs aspirations professionnelles et de leurs contraintes. Nous montrons cependant comment ce nouveau cadre institutionnel bouscule le travail des intervenantes et les engage dans des « épreuves de professionnalité » (Ravon, 2009) **(B)**.

Sur le plan théorique, cette section interroge à la fois les configurations relationnelles entre associations et pouvoirs locaux (subordination, autonomie, injonctions), les rapports conflictuels entre agents de première ligne et responsables hiérarchiques dans la définition de l'activité des premiers et la mise en tension des agents qui résultent de la formalisation d'un cadre d'intervention, mais également leurs stratégies d'adaptation à ces épreuves.

#### A. La formalisation de l'instrument par un financeur externe : entre réduction du mandat des agentes et maintien de leur pouvoir discrétionnaire

En 2017, à l'occasion de la définition de la « feuille de route transition énergétique » du territoire nantais, l'exécutif métropolitain s'engage à candidater au programme national SLIME au titre de sa politique volontariste en matière de lutte contre la précarité énergétique. Déployé à partir de 2021, le SLIME a pour effet de formaliser l'instrument « visite énergie à domicile » mis en œuvre depuis presque dix ans sur le territoire par l'association Anaf via les subventions du CCAS de Nantes. En effet, le SLIME définit un protocole d'intervention précis et relativement standardisé que sont tenues de respecter les agentes qui réalisent les visites à domicile **(1)**. Ce nouveau cadre institutionnel a pour effet de réduire le mandat officiel des agentes au diagnostic et au conseil en économie d'énergie **(2)**. Toutefois, malgré le resserrement et la rigidification de leur mission, elles continuent de s'aménager un pouvoir discrétionnaire en réalisant des tâches qui leur sont théoriquement proscrites **(3)**.

1. L'inscription du dispositif dans un programme national : quand la logique « top-down » est substituée à la logique « bottom-up »

Le SLIME est un dispositif de lutte contre la précarité énergétique créé en 2013 et coordonné par l'association Cler-Réseau pour la transition énergétique. Eligible aux certificats

d'économie d'énergie (CEE), les collectivités territoriales qui mettent en œuvre un SLIME sur leur territoire (une cinquantaine en France en 2023) reçoivent des subventions qui financent jusqu'à 70% de leurs dépenses engagées dans le dispositif. En 2021, la collectivité nantaise estime le coût de son dispositif à 297 600€<sup>254</sup> et le CLER prévoit de lui attribuer une subvention de 208 000€.

Le SLIME repose sur une procédure d'intervention définie par le CLER à l'échelle nationale<sup>255</sup>. Son respect conditionne d'ailleurs l'obtention des subventions par la collectivité : le CLER se donne en effet le droit de verser la subvention à Nantes Métropole « *sous réserve de remplir ses engagements tels que précisés en article 3* » (p. 3). La procédure d'intervention comprend quatre grandes étapes : le repérage, le diagnostic, le conseil et l'orientation. Premièrement, le SLIME donne lieu à la constitution d'une chaîne d'acteurs de terrain (travailleurs sociaux, fournisseurs, associations locales, facteurs, opérateurs de l'habitat, professionnels de santé, gardiens d'immeubles) qui acceptent de jouer un rôle de « *donneurs d'alerte* »<sup>256</sup> concernant les ménages susceptibles de connaître des difficultés liées à l'énergie. S'ils pensent avoir repéré une situation de précarité énergétique dans le cadre de leur activité professionnelle, ils la signalent à une plateforme (nommée « le guichet unique ») qui centralise les repérages et s'occupe de déclencher une visite. Deuxièmement, le SLIME consiste à intervenir à domicile pour réaliser un « diagnostic sociotechnique », c'est-à-dire que l'agent visiteur recueille des données sur la situation sociale (ressources financières, statut d'activité, nombre de résidents, montant des factures d'énergie...), technique (état du logement et des équipements domestiques) et comportementale (usages de l'énergie) du résident afin de qualifier ses problématiques et d'identifier leurs causes. Troisièmement, le chargé de visite remplit une fonction de conseil : il est missionné pour transmettre un ensemble de prescriptions en matière de consommation d'énergie (des éco-gestes) et fournir gratuitement des petits équipements économes en énergie et en eau, afin de réduire le montant des factures de fluides. Enfin, quatrième et dernière étape, l'orientation : l'intervenant oriente le ménage vers l'organisme qui pourrait être en mesure de répondre à ses difficultés (CCAS, CAF, association de défense des consommateurs, associations caritatives, opérateur de l'habitat, ADIL...), c'est-

---

<sup>254</sup> Il s'agit d'une augmentation considérable de la masse financière fléchée sur le dispositif. Pour rappel, la subvention accordée par la collectivité nantaise à l'association Anaf pour mettre en œuvre des visites énergie sur le territoire était d'un montant de 7 700€ en 2013 (année de lancement), 12 700€ en 2014 et 18 300€ en 2018.

<sup>255</sup> A l'origine, la méthodologie a été défini par un comité de pilotage constitué dans le cadre d'une étude financée par le programme PREBET, comité composé de chercheurs et de praticiens de l'action publique dans le domaine social et technique. Sur ce point, voir Beslay et Zélem (2015).

<sup>256</sup> Guide méthodologique du SLIME, p.16.

à-dire qu'il fait la passerelle vers d'autres interlocuteurs du territoire dans une logique de prise en charge multi-acteurs. Par rapport à ce dernier point, l'agent cesse donc de réaliser les démarches administratives (hormis éventuellement celles directement liées à l'énergie, comme l'aide à l'utilisation du chèque énergie) et de contacter lui-même les interlocuteurs qui jouent un rôle dans l'accès à l'énergie des ménages (fournisseur, bailleur) : il se contente d'orienter la personne bénéficiaire vers un interlocuteur qui pourra l'aider à réaliser ces tâches ou à proposer à la personne de le faire en autonomie si elle s'en sent capable. Pour chacune des quatre étapes, le Cler détaille les modalités concrètes de l'intervention dans la convention signée avec la collectivité et dans un guide méthodologique annexe.

## 2. Une réduction du mandat des agentes : qualification de la problématique et accompagnement aux éco-gestes comme pôles de l'intervention

A Nantes, cette procédure formalisée est donc venue clarifier le mandat des médiatrices en définissant précisément les tâches qui leur incombent et la procédure d'intervention qu'elles doivent suivre. Cette clarification conduit à une réduction de leurs prérogatives : elles sont dorénavant cantonnées à un rôle de qualification de la problématique du ménage (le « diagnostic socio-technique ») et de conseil en économies d'énergie (recommandation d'éco-gestes et distribution d'éco-équipements). L'intervention sur les rapports sociaux de l'usager, technique d'intervention que les agentes s'étaient aménagées et avaient progressivement priorisé, est proscrite par ce nouveau cadre d'intervention. Comme mentionné plus haut, contacter le fournisseur d'énergie, le bailleur ou l'administration publique doit théoriquement être délégué à un autre interlocuteur (un travailleur social) ou à l'usager lui-même (en lui indiquant éventuellement la marche à suivre). Cette évolution signe une forme de dé-assistance, du moins immédiate, puisqu'il revient dorénavant au ménage de gérer par lui-même ses rapports marchands, locatifs et administratifs, ou bien d'attendre d'obtenir un rendez-vous avec un travailleur social pour que ce dernier réalise ces opérations à sa place.

Ainsi, alors qu'elles détenaient jusque-là une forte autonomie dans la définition de leur mission et de leur périmètre de juridiction, les agentes sont dorénavant tenues de respecter une procédure d'intervention relativement précise et se voient repositionnées sur un rôle de diagnostiqueur et de prescripteur de pratiques énergétiques. Les objectifs de la visite, inscrits dans la convention NM-CLER (p. 29, p. 42), sont d'ailleurs explicitement tournés vers l'adoption de pratiques économes en énergie par le ménage : « *apporter des conseils d'usage et comportementaux en lien avec la réalité du logement et des équipements* », « *sensibiliser les*

*familles et leur faire prendre conscience des enjeux environnementaux », « mesurer et communiquer sur l'impact de chaque geste économe ». La convention précise néanmoins les attentes quant à la posture d'intervention du visiteur vis-à-vis de son activité prescriptive : « c'est le ménage et lui seul qui choisira d'adopter ou non des gestes économes. Il ne s'agit en aucun cas au cours de la visite à domicile de chercher à tout prix à faire dire au ménage la vérité sur ses usages ou de s'immiscer dans son intimité, d'imposer une vision normative des choses (les conseils doivent être adaptés à la situation du ménage et de son logement), de tenir un discours moralisateur (une pratique n'est pas bonne ou mauvaise, elle a une origine sociale, culturelle...), de juger les pratiques du ménage » (p. 29). Cette formalisation de la posture attendue de l'agent cherche à contrecarrer le recours à ce que Perrin-Heredia (2013) identifie comme des leviers discrétionnaires utilisés par les accompagnateurs budgétaires pour normaliser la comptabilité domestique des ménages populaires (la morale, l'indiscrétion et la menace).*

La centration de l'intervention sur l'accompagnement à la maîtrise de l'énergie se mesure également dans les rapports de visite qui sont remis aux ménages quelques jours après l'intervention à domicile. Ces derniers comprennent systématiquement la liste des éco-gestes recommandés à l'utilisateur. Un rapport de visite effectué le 16/06/2021 par Noémie rappelle par exemple à Mme V. de « *purger régulièrement les radiateurs* », « *entretenir la chaudière et régler sa température tous les ans* », « *ne pas placer de plats chauds au réfrigérateur* », « *dégivrer régulièrement le congélateur* », « *couvrir les casseroles pendant la cuisson* » et enfin « *éviter d'utiliser le micro-ondes pour décongeler les aliments* ». Tous ces conseils sont préremplis dans un rapport standardisé que les agentes peuvent adapter en fonction des problématiques identifiées lors de la visite ; elles peuvent donc maintenir ou retirer les éco-gestes présélectionnés en fonction de son destinataire. Ainsi, dans le cadre du dispositif SLIME, l'incitation au changement de comportement énergétique se réalise non plus seulement par la voie du discours tenu par l'intervenante au cours de sa visite mais également par la voie écrite médiée par un support matériel durable remis au bénéficiaire. Cela signe le retour en puissance d'une forme de gouvernement local des conduites énergétiques par un autre biais : un instrument de communication écrite (un « rapport de visite ») qui n'est pas sans évoquer les campagnes de communication écrite (les « guides éco-gestes ») utilisées par l'Etat et les fournisseurs d'énergie dans le cadre à la fois de la politique environnementale et de la lutte contre la précarité énergétique.

Notons que les concepteurs du dispositif ont parfaitement conscience des limites de ce dernier quant à sa capacité à solder à lui-seul les problématiques énergétiques des ménages visités. Dans la convention entre le CLER et Nantes Métropole, il est écrit qu'une visite à domicile SLIME, dans la mesure où elle est centrée sur la qualification de la situation énergétique de l'individu et son accompagnement à l'adoption d'éco-gestes, ne constitue pas une véritable solution à la précarité énergétique mais se pense plutôt comme une première étape dans un processus plus large de prise en charge publique : « *Si le diagnostic sociotechnique est un moyen efficace pour analyser et qualifier la situation d'un ménage dans son logement, en aucun cas il ne peut s'agir d'une fin en soi. Les équipements installés et les diverses préconisations délivrées au cours de la visite, s'ils permettent une intervention de premier niveau, ne sauraient à eux seuls sortir durablement un ménage de la précarité énergétique* » (p. 31). Pour autant, dans les faits, le dispositif est central autant dans la politique publique locale (en termes de budget, de nombre de ménages enrôlés, du profil socio-économique de ces ménages et de la communication institutionnelle déployée) que pour les publics-cibles (le dispositif constitue parfois le seul moment où l'action publique de lutte contre la précarité énergétique rencontre son public). Sur ce second point, en effet, les suites auxquelles donne lieu la visite sont très variables. En faire une intervention « de premier niveau », censée donc déclencher une intervention de second niveau puis éventuellement de troisième niveau, n'est pas quelque chose qui se décrète : cela nécessite la présence de conditions particulières comme l'existence d'acteurs-relais disponibles et compétents pour traiter la problématique identifiée chez le ménage, un accompagnement des ménages vers ces acteurs qui n'osent pas toujours ou n'ont pas toujours les ressources pour faire cette démarche par eux-mêmes, l'éligibilité du ménage aux dispositifs plus « lourds » de traitement de la précarité énergétique, etc. Or ces conditions ne sont pas toujours réunies.

Enfin, cette méthodologie d'intervention introduit deux évolutions majeures dans la conduite des visites énergie à domicile. La première est la technicisation du dispositif<sup>257</sup> : les intervenantes sont dorénavant équipées d'un matériel technique auquel elles sont tenues de recourir pour prendre différentes mesures (température du logement, température des parois intérieures, taux d'humidité, taux de dioxyde de carbone et de monoxyde de carbone). Cet appareillage technique doit aider les agentes à réaliser une « *analyse des consommations* »<sup>258</sup>, c'est-à-dire définir la catégorie de consommateur d'énergie à laquelle l'utilisateur appartient

---

<sup>257</sup> Les responsables parlent eux de « professionnalisation ». Sur ce terme, voir De Maillard (2002, p. 59).

<sup>258</sup> Entretien avec la coordinatrice du SLIME, 30/06/2021.

(surconsommateur d'énergie, sous-consommateur d'énergie ou consommateur d'énergie standard) et « *objectiver ses ressentis* »<sup>259</sup> (fait-il réellement froid dans le logement lorsque l'on calcule la température ? le logement est-il réellement énergivore lorsqu'on calcule sa consommation théorique par rapport à son DPE ?). La seconde évolution est la bureaucratisation du dispositif : les agentes sont tenues de récupérer systématiquement des données administratives sur les ménages (ressources, composition du ménage, âge, situation locative, éligibilité à la CMU, éligibilité au chèque énergie, sensation de froid, équipements énergétiques, pratiques de consommation, pratiques d'aération, etc.) qui leur sont indiquées dans un formulaire qu'elles doivent remplir sur la tablette numérique dont elles sont équipées lors de chaque visite. Cette procédure, en théorie obligatoire, donne lieu à une longue série de questions succinctes, séquence qui représente une part non négligeable de l'intervention. Nous verrons à la fin du chapitre que cette dimension de l'intervention n'est pas sans produire d'effets sur les metteurs en œuvre comme sur les destinataires.

### 3. Entre conformité aux injonctions hiérarchiques et maintien du recours au pouvoir discrétionnaire

Qu'en est-il réellement des pratiques des agentes depuis l'imposition de cette méthodologie d'intervention ? L'observation des visites en 2021 et 2022 montre que la conformité au cadre formel de l'intervention est différenciée selon les agentes.

Noémie pose quasiment toutes les questions inscrites sur sa tablette numérique, y compris lorsqu'elles n'ont pas de lien avec la situation de l'utilisateur. Par exemple, lors d'une visite, elle aborde une question relative à l'équipement en ampoules basse consommation alors que la problématique exposée par le couple visité concerne leur consommation d'eau, ce qu'il ne va d'ailleurs pas manquer de lui rappeler après plusieurs questions en décalage avec l'objet de leur sollicitation. Si cette agente respecte rigoureusement les objectifs et les modalités de l'intervention qui lui sont imposés, en revanche, elle s'aménage des marges de liberté en dépassant le cadre d'intervention prescrit, notamment en réalisant un accompagnement dans des démarches qui n'ont pas de lien avec l'énergie (voir chapitre 4) et en rendant des petits services informels (voir la première partie de ce chapitre).

---

<sup>259</sup> Ibid.

De son côté, Benjamin s'affranchit de certaines obligations, notamment celles relatives aux questions à poser aux visités. Il peut ainsi laisser certaines questions sans réponse sur son formulaire numérique ou noter une réponse sans avoir préalablement questionné le ménage. D'autre part, il investit un rôle qui dépasse celui du simple diagnostiqueur et conseiller en économie d'énergie. Il n'hésite pas à réaliser un accompagnement social ponctuel à la fois en créant de la convivialité via de multiples échanges informels avec l'utilisateur et en intervenant dans les rapports sociaux de l'utilisateur (contact direct du fournisseur, du bailleur, aide à l'accès à des prestations sociales). Il concède lui-même réaliser des tâches qui ne relèvent en principe pas de son mandat, situation face à laquelle la hiérarchie institutionnelle ne se serait pas gardée de le recadrer :

« En vrai je fais pas mal de choses mais que je ne devrais pas faire. Et tu vois ça ils nous ont un peu dit « vous ne pouvez pas faire de l'accompagnement en fait », ils nous ont dit que nos visites c'était trop d'accompagnement. » [Extrait d'entretien avec Benjamin, 06/05/2021]

Les deux agents s'arrogent ici un « auto-mandat » (Ravon, Vidal-Naquet, 2018) face à un rôle d'accompagnement social qui n'est pas valorisé par l'institution financeuse mais auquel ils sont attachés et qu'ils jugent souvent important d'effectuer au regard de la situation de l'utilisateur. L'auto-mandat est en effet, chez les auteurs mentionnés, un dépassement par le professionnel du travail prescrit par sa hiérarchie ou le cadre réglementaire lorsque la situation à laquelle il fait face nécessite un ajustement de la procédure d'intervention. Face à des situations complexes et singulières, les agents de la visite mènent de front leur mandat institutionnel (que Benjamin se réapproprie pour en réduire les contraintes administratives) et leur auto-mandat (ce qu'ils pensent devoir faire et font réellement).

Enfin, s'agissant de Sandrine, nous ne disposons pas de suffisamment de données empiriques pour rendre compte de son rapport au cadre institutionnel plus rigide introduit par le SLIME. En effet, elle a quitté son poste au début de l'année 2021, quelques semaines seulement après le lancement du programme SLIME. Comme nous le verrons plus en avant, cet « exit » (Hirschman, 1995) n'est pas sans lien avec une perte de sens occasionnée par les nouvelles orientations pratiques et stratégiques données au dispositif. Pour une agente de type « confidente » (voir chapitre 4) qui concevait sa mission principalement à travers un travail de « care » (sollicitude, convivialité, humour, échanges informels, accompagnement social), le recentrage du dispositif autour du diagnostic et du conseil en économies d'énergie a conduit très rapidement à un rejet prenant la forme d'une défection.

Notons que la hiérarchie a connaissance des marges de manœuvre que continuent de s'aménager les agentes de la médiation énergie et semble, dans une certaine mesure, les tolérer. Par exemple, la coordinatrice du SLIME, en position hiérarchique intermédiaire, fait part en entretien de sa conscience des difficultés qu'il peut y avoir pour les agentes à respecter dans toutes les situations le cadre d'intervention défini par le financeur du dispositif. Concernant le principe de délégation de la prise de contact avec le fournisseur d'énergie à un travailleur social ou à l'utilisateur lui-même, elle explique ceci :

« Après y'a la théorie et y'a la pratique. Parce qu'en vrai avoir un rendez-vous avec son travailleur social ça prend trois semaines un mois, les chargés de visite ils sont là sur place tout de suite donc c'est un peu plus instantané...donc voilà y'a quand même un peu une marge de flou et ce n'est pas si bien défini que ça. Donc là je ne peux pas dire, je peux dire la théorie de ce qu'ils sont censés faire [...] quand le relais peut être passé, il faut qu'il le passe. Par contre dans la réalité, parce qu'ils sont TISF ou TESH, s'ils voient que le ménage est en galère... plutôt que de passer le relais ils font eux-mêmes. » [Extrait d'entretien, 30/06/2021]

Pour autant, du côté des agentes s'exprime bien le sentiment d'être contraintes et limitées dans leur pratique, et d'être soumises à un rapport de force défavorable dans la définition de leur activité en raison des financements importants en jeu.

Benjamin : « [...] Tu sens la pression aussi de...c'est quand même 100 000€ qu'on a eu je crois en 2021.  
Enquêteur : de la métropole ?  
Benjamin : ouais  
Enquêteur : c'est une atmosphère globale ou y'a des personnes en particulier ?  
Benjamin : il y a eu des petits trucs... une réunion où il y avait mon responsable et notre directrice qui ont été conviés par Nantes Métropole [...] ils se sont retrouvés à se faire un peu taper sur les doigts en mode « oui, les rapports de visite sont mal faits... », enfin c'était un peu en mode « vous faites mal votre boulot, c'est une subvention c'est 100 000€ d'argent public... » [...] mon responsable il nous a dit « on reprend le cahier des charges » parce qu'en fait il faut absolument qu'on rentre dans ce cahier des charges. »

Face à cette donnée empirique, il est manifeste que la relation entre l'institution et l'association s'apparente à un « partenariat déséquilibré » (Chevallier, 2020) où l'association est réduite à un rôle de prestataire mettant en œuvre une intervention définie de l'extérieur. Elle est également soumise à des rappels à l'ordre du financeur lorsque la mise en œuvre est jugée non conforme aux attendus institutionnels. Pour autant, malgré les injonctions hiérarchiques et les réprimandes, les agentes de la mise en œuvre évoluent dans un cadre d'intervention (le domicile) qui continue de leur garantir un pouvoir discrétionnaire important en les mettant à l'abri du contrôle hiérarchique direct (Dubois, 2010; Baillergeau, Grymonprez, 2020). Ainsi, la réduction formelle de leur périmètre d'intervention et leur assignation à des tâches bureaucratiques n'empêchent pas ces agentes de dépasser le rôle qui leur est rigoureusement prescrit et d'ajuster leur intervention en fonction de leurs aspirations professionnelles et de leurs perceptions des nécessités de la situation. Conformément aux réglages de l'instrument décrits



dans la première partie du chapitre, elles continuent d'intervenir dans les rapports sociaux des bénéficiaires (marchands, locatifs et administratifs) et peuvent s'affranchir de certaines obligations ou incitations (récolte d'informations partielle et non totale, usage non systématique de l'appareillage technique...).

## B. Conflits de vision avec la hiérarchie institutionnelle et perte de sens des agentes de la base

Les agentes associatives chargées des visites SLIME ont des divergences de vue avec les bureaucrates de second rang de la métropole nantaise quant aux orientations données au dispositif. Elles rejettent notamment la bureaucratisation du dispositif **(1)** et sa massification **(2)**. Ces dynamiques conduisent à une perte de sens au travail chez les agentes **(3)**.

### 1. Un rejet de la bureaucratisation du dispositif

Dans l'article 3.3 de la convention NM-Cler (p. 6), il est écrit : « *la collectivité pilote s'engage à remplir pour chaque ménage tous les champs obligatoires du logiciel Solidiag. Tout manquement peut entraîner la non-comptabilisation du ménage comme bénéficiaire du dispositif et par conséquent le non-versement à la collectivité pilote du financement relatif au ménage dont les données font l'objet d'un manquement* ». Les médiatrices à domicile sont ainsi tenues de récupérer systématiquement des données administratives sur les ménages : ressources, motifs de l'alerte, donneur d'alerte, composition du ménage, âge, statut d'occupation, éligibilité à la CMU, éligibilité aux tarifs sociaux de l'énergie, sensation de froid, etc. Elles donnent lieu à une longue série de questions succinctes qui font l'effet d'un interrogatoire au même titre que celui que relate Cacciari (2017a) aux « guichets de la misère énergétique » des associations mandatées par les pouvoirs publics pour instruire des demandes d'aide financière aux populations en précarité énergétique. Les questions s'affichent sur la tablette numérique utilisée par les médiatrices et ces dernières y renseignent les réponses du ménage. Cette séquence, qui représente une forme de retour à l'enquête sociale des années 1950 revendiquée par l'approche du « case-work », peut être vécue lourdement par l'intervenante à la fois parce qu'elle est ressentie comme une opération chronophage (qui est autant de temps perdu pour le traitement des difficultés du ménage et l'établissement d'une relation personnalisée), dérangeante (les bénéficiaires passant parfois plusieurs minutes à chercher les documents administratifs exigés, quelques fois vainement) et potentiellement intrusive (certaines questions d'ordre financières ou en matière d'équipements domestiques sont jugées

inutiles et indiscrètes). Cet extrait d'observation en visite à domicile avec un agent de la médiation énergie en rend compte :

Extrait du carnet de terrain, VAD n°20, 18/03/2021 :

Benjamin demande au couple leur feuille d'imposition de 2020. La dame semble un peu paniquée face à cette requête, elle commence à chercher dans une armoire qui contient une multitude de dossiers. Elle cherche pendant cinq bonnes minutes, en vain. Elle demande à son mari de l'aider à chercher. Ils cherchent tous les deux le papier demandé en sortant tous leurs dossiers et en les épluchant papier par papier. Ils sont accroupis sur le sol, devant l'armoire ; une masse de papiers jonche le carrelage. Cette situation dure environ 20 minutes. Pendant que le couple cherche la fiche d'impôt, Benjamin m'explique à voix basse qu'en réalité, s'il demande ce papier c'est qu'il doit obligatoirement renseigner le revenu fiscal de référence de chaque ménage chez qui il se rend pour une visite. C'est une exigence du nouveau SLIME car il ne finance que les ménages qui sont sous un certain seuil de revenu ; pour les autres, c'est le FSL qui prend le relais du financement. Il doit donc renseigner les niveaux de revenus des bénéficiaires pour savoir qui finance la visite. Il me confie être gêné par cette demande, il trouve que c'est « stigmatisant » que de demander systématiquement le revenu des personnes, que c'est « intrusif » et que ça fait « enquête pour voir s'ils sont en règle ». De plus, il me dit qu'Anadom [nouveau nom de l'association Anaf] n'a pas besoin de cette information. Mais ils y sont obligés dans le cadre du nouveau SLIME.

Pour euphémiser la dimension bureaucratique, fastidieuse et intrusive de cette tâche, les médiatrices usent parfois de stratégies en évitant de poser toutes les questions en bloc, en les égrainant au fur et à mesure de la visite, si possible à des moments où la question apparaît cohérente au regard de l'échange en cours. Cette forme d'habileté dans l'administration du questionnaire n'empêche pas que les ménages visités puissent montrer des signes d'incompréhension et d'impatience face à une multitude de questionnements qui n'ont pour beaucoup que peu de lien avec les motifs de leur sollicitation. Il arrive d'ailleurs que certaines personnes osent tenter un recadrage des échanges autour de leurs problématiques ou manifester une lassitude, comme lors de cette observation d'une visite :

Extrait du carnet de terrain, VAD n°22, 20/04/2021 :

Cela fait 15-20 minutes que Benjamin pose sa série de questions à la dame. Entre deux questions, elle demande :

- Et par rapport à ma facture... ?
- On va y venir juste après ne vous inquiétez pas
- Ok

Le mouvement de bureaucratisation du travail social, sous l'effet de « l'idéologie gestionnaire » (Gauléjac, 2014), a été déjà largement souligné par plusieurs spécialistes de l'action sociale (Avenel, 2021; Boucher, 2022). Ils rendent compte du fait que l'inflation de règles, de procédures et d'exigences bureaucratiques auxquelles sont soumis les travailleurs sociaux alourdit la dimension administrative de leur travail et affecte la relation d'aide avec l'utilisateur dans la mesure où elle leur retire du temps nécessaire à l'établissement d'un rapport de

confiance. Etre contraint de réaliser des tâches administratives chronophages au détriment de la relation d'accompagnement est ce que ressent Benjamin lorsqu'il explique en entretien, au sujet des rapports de visite qu'il doit remettre obligatoirement aux bénéficiaires, qu'« *on le faisait déjà [avant le SLIME] mais on était plus...on poussait moins les rapports parce qu'on était plus à essayer d'arranger la situation et d'accompagner, plutôt que faire des rapports très...bureaucratiques. Sauf que le problème du SLIME c'est que ça se transforme en ça, je pense que c'est l'essence même du truc* ». Les outils de gestion numériques introduits dans le quotidien des travailleurs sociaux (tableaux de bord, enquêtes de satisfaction, outils d'évaluation...) sont particulièrement identifiés par les sociologues comme des obstacles à une pratique du travail social autonome, humanisante et ajustée aux singularités des bénéficiaires : « *Si cette généralisation des outils numériques n'annihile pas toute autonomie des travailleurs sociaux, elle n'en borne pas moins cette autonomie par la prééminence qu'elle accorde à l'écrit et aux procédures standardisées au détriment des transmissions orales et des échanges informels [...]* On mesure ici combien ce processus de standardisation éloigne la pratique des travailleurs sociaux d'un « *art de la clinique* » où l'intuition, l'expérimentation et l'analyse se conjuguent avec l'expérience professionnelle acquise » (Boucher, 2022, p. 124).

Les responsables institutionnels concèdent que la récolte de données exigée des agentes est chronophage et potentiellement fastidieuse mais elle est considérée comme générant un « *retour sur investissement plutôt optimal* »<sup>260</sup>. Quel est-il ? Essentiellement de permettre, dans une perspective gestionnaire explicite, un « *monitoring* » du dispositif :

« *Moi ça me donne des statistiques de territoire...c'est-à-dire au global je peux voir déjà combien de visites ont été réalisées, de dossiers complets, ça me permet de monitorer aussi un petit peu l'activité, voir si je dois réenclencher une campagne de communication ou en tout cas prévoir un petit plan d'action pour rebooster si je sens un essoufflement, ou au contraire si je vois beaucoup de visites en attente et que je me dis oh lala y'a un délai de deux mois pour avoir une visite, ça va pas, il va falloir re dispatcher autrement. Ça me permet aussi d'avoir des stats sur l'état de la précarité énergétique sur le territoire métropolitain, sur la typologie des ménages visités, sur qui sont les donneurs d'alerte, sur les solutions qui sont préconisées en majorité.* »  
[Entretien avec la coordinatrice du SLIME de Nantes métropole, 30/06/2021]

La récupération de données sur les ménages bénéficiaires permet aux responsables administratifs de produire des statistiques qui offrent potentiellement aux gouvernants un instrument supplémentaire dans le gouvernement des populations (Desrosières, 2010). Ce sont à la fois les propriétés socio-résidentielles des bénéficiaires et leurs comportements

---

<sup>260</sup> Extrait d'entretien avec la coordinatrice du SLIME rattachée à Nantes Métropole, 30/06/2021.

domestiques qui peuvent faire l'objet d'une production statistique, visant à identifier des régularités et à permettre de réajuster ou de conforter le dispositif.

## 2. Un rejet de la « culture du chiffre » du dispositif

Les agentes de la visite énergie sont défavorables au principe d'une intervention unique à domicile et défendent l'importance d'une intervention en plusieurs temps et incluant un accompagnement social. Ce décalage avec le référentiel d'action de l'institution financeuse, qui promeut à travers la visite SLIME une intervention « de premier niveau » cantonnée à un acte unique de diagnostic et de conseil en économie d'énergie, produit de la tension chez des agentes de la mise en œuvre attachées à l'accompagnement social. Face à un cadre formel qui les désincite à l'exercice de ce à quoi elles ont été formées, ces dernières doutent quant à l'utilité et aux effets de leur action. Cette mise à mal du sens au travail est exprimée par Sandrine lors d'un échange informel que nous avons entre deux visites à domicile.

Nous prenons la voiture avec Sandrine pour aller à notre seconde visite à domicile de 11h. Pendant le trajet, elle me dit que la métropole a créé un poste de chargé de visite qui commence le 1<sup>er</sup> février. Elle regrette que ce poste serve à faire plus de visites et non pas à améliorer le suivi des visites actuelles. Elle aurait aimé que ce poste vienne en appui, qu'il soit un profil technique, qu'il serve à l'appuyer sur l'aspect technique des visites (chauffage, compteur, chauffe-eau, rénovation...) et sur les démarches auprès des bailleurs. Elle a le sentiment que la métropole est dans une logique « *très quantitative* » et non pas « *qualitative* » avec le SLIME « *parce que y'a des enjeux politiques et financiers* ». Elle me dit qu'on lui reproche de faire trop de suivi, de faire trop de seconde visite, d'aller trop loin dans l'accompagnement, qu'il faut davantage qu'elle passe le relais. Cette logique de quantité au détriment de la qualité ne lui plaît pas, c'est aussi ça qui a contribué à son choix de quitter son poste. Elle regrette aussi la survalorisation du SLIME par la métropole ; au début elle trouvait sa gratifiant mais aujourd'hui elle a envie de leur rappeler qu'avant le SLIME, il y avait déjà des visites à domicile depuis un moment, qu'ils n'ont rien inventé [Extrait du carnet de terrain, échange avec Sandrine, 15/01/2021]

L'agente expose deux griefs contre l'institution financeuse du dispositif. Premièrement, la métropole chercherait à multiplier le nombre de visites énergie réalisées annuellement sur le territoire (une logique qualifiée de « quantitative ») alors qu'elle considère que la priorité est d'améliorer le service proposé aux usagers (une logique qualifiée de « qualitative »). Elle explique que cette différence de vision avec la hiérarchie institutionnelle quant à la trajectoire du dispositif a contribué à son choix de l'« exit » (Hirschman, 1995), c'est-à-dire au fait qu'elle quitte son poste de médiatrice énergie. Deuxièmement, elle exprime à la fin de ce passage le sentiment d'une appropriation illégitime du dispositif par les représentants de l'institution qui glaneraient les profits symboliques liées au déploiement des visites SLIME sur le territoire, alors que son association met en œuvre depuis 2013 des visites à domicile.

### 3. Un recentrage sur le diagnostic et le conseil en économie d'énergie vecteur de perte de sens au travail pour des professionnels formés au travail social

On l'a dit précédemment, la formalisation du dispositif tend à restreindre le champ d'action et d'initiative des médiatrices-énergie. Ce recentrement de leur mission autour du diagnostic socio-technique et du conseil en économie d'énergie les met sous tension car il entre en conflit avec leur identité professionnelle fondée sur l'importance accordée à la relation d'accompagnement. Les agentes s'exposent alors à une « épreuve de professionnalité » (Ravon, 2009 ; Ravon, Vidal-Naquet, 2018), c'est-à-dire à un moment d'incertitude et de mise en cause quant à la façon d'exercer leur métier, découlant ici des prescriptions institutionnelles qui leur sont adressées (moins que des problématiques inextricables des usagers, situation principale à laquelle se réfèrent leurs auteurs qui ont forgé la notion). En effet, l'exercice de ce pour quoi elles ont été formées et de ce qu'il leur apparaît nécessaire de faire dans la plupart des situations, à savoir un travail d'accompagnement social, se trouve menacé par un cadre institutionnel qui le proscriit en grande partie. L'épreuve de professionnalisation vécue par les agentes s'exprime à travers un rejet des injonctions hiérarchiques perçues comme intenables et hors-sol, parce qu'entrant en contradiction avec leurs réalités professionnelles. Noémie relate le fait d'être prise en tenaille entre d'un côté des attendus institutionnels (se limiter à un rôle de diagnostic et de conseil en économie d'énergie) et de l'autre à la fois les attendus des usagers (être accompagné) et les contraintes avec lesquelles elle doit composer (absence d'interlocuteurs disponibles ou identifiables vers qui orienter les usagers, urgence des situations incompatible avec l'attente d'un rendez-vous avec un travailleur social).

#### Extrait du carnet de terrain, échange avec Noémie entre deux visites énergie, 08/02/2021 :

Noémie me parle de son incompréhension vis-à-vis de [nom de la coordinatrice du SLIME métropolitain], qu'elle juge déconnectée des réalités du terrain. En effet, cette dernière demande aux chargés de visite de passer le relais à d'autres acteurs mais « *elle ne se rend pas compte qu'il n'y a pas toujours quelqu'un d'identifiable pour prendre en charge la problématique* ». D'autre part, elle s'interroge sur un point : si les ménages font appel à la visite énergie, c'est sûrement que leur assistante sociale, lorsqu'ils sont suivis, n'a pas pu répondre à leurs attentes, donc pourquoi passer le relais rapidement aux assistantes sociales après le diagnostic fait en visite... ? Enfin, elle ne se voit pas s'arrêter au cadre strict de sa mission. En effet, beaucoup de personnes ont des demandes « *à côté* », comme l'ouverture d'un compte Améli [site de l'assurance maladie]. Je lui demande quel est ce cadre. Elle me dit que sa mission c'est de faire réaliser des économies d'énergie aux ménages et de faire comprendre les raisons d'une facture élevée. [...] Elle se sent parfois démunie et impuissante face à des situations, elle ne sait pas quoi faire ni à qui faire appel.

La tension est encore plus forte chez les agents de type *confident* (voir chapitre 4 pour les caractéristiques détaillées de cet idéal-type) qui conçoivent leur mission à travers une pratique de « care », comme Sandrine et Benjamin. Etre cantonné à un rôle de diagnostiqueur et de conseiller en économie d'énergie est profondément incompatible avec leurs aspirations

professionnelles, à savoir faire de l'accompagnement social mais également produire de la convivialité, créer du lien social, renforcer l'estime de soi et accorder du temps aux échanges informels. L'imposition d'un cadre de mission qui met à distance la dimension sociale de l'intervention au profit d'une dimension technique et administrative génère alors un risque de désengagement de ces agents. Alors que Sandrine a effectivement choisi la défection, Benjamin exprime clairement une insatisfaction au travail :

« Là je vois que les gens ont besoin d'être accompagnés et qu'on ne les accompagne pas. Donc ça me convient plus [...] on passe le relais tout le temps, on est obligés de passer le relais...c'est ça la difficulté en fait, on ne peut pas accompagner alors que des fois on a les réponses. Par exemple la demande FSL [fonds de solidarité logement] on ne devrait pas la faire, faudrait leur dire « allez voir votre assistante sociale faire une demande FSL » [...] des fois j'ai l'impression que ça n'a pas trop de sens et qu'on fait que de passer le bâton. »[Extrait d'entretien avec Benjamin, 06/05/2021]

Malgré sa difficulté à trouver du sens au travail, Benjamin n'envisage pas pour l'instant renoncer à poursuivre sa mission. Dans la mesure où il continue de pouvoir s'aménager des marges de liberté vis-à-vis du cadre institutionnel et de croire en la possibilité d'une évolution du dispositif dans le sens auquel il aspire («*j'ai l'impression que les lignes ne sont pas non plus tout à fait figées* »), il échappe aux phénomènes de souffrance au travail et pérennise ainsi son engagement dans sa mission.

### **Conclusion III**

La diffusion des méthodes managériales issues du secteur privé dans des organisations publiques et associatives, qui ont notamment pour effet de renforcer le contrôle des agents au contact direct des usagers, a questionné certains sociologues sur la disparition corrélative de leur pouvoir discrétionnaire. Nous rejoignons ceux qui ont répondu par la négative (Evans, Harris, 2004; Brodtkin, 2012). Malgré la formalisation de l'instrument «*visite énergie à domicile* » (à travers la définition de techniques d'intervention précises), la délimitation stricte du rôle des agentes de la mise en œuvre (par des injonctions hiérarchiques qui les somment de faire un usage de l'instrument conforme aux attendus des concepteurs) et enfin l'introduction d'outils de gestion dans la pratique de ces professionnelles (dorénavant équipées d'une tablette numérique sur laquelle elles doivent renseigner de nombreuses données relatives au ménage), les médiatrices-énergie continuent de s'aménager un «*auto-mandat* » qui consiste à intervenir dans les rapports sociaux des bénéficiaires, conformément aux dynamiques observées dans la première partie du chapitre (avant la construction d'un cadre institutionnel plus rigide). Si elles conservent leur pouvoir discrétionnaire, les agentes nantaises sont en revanche mises sous

tension par ces nouvelles coordonnées institutionnelles. Matérialisée par un cahier des charges, des injonctions hiérarchiques et des rappels à l'ordre, cette nouvelle configuration institutionnelle entre en tension avec leur identité professionnelle : les agentes sont désincitées à faire de l'accompagnement social alors qu'elles ont précisément été formées à cela. De ce point de vue, cette tension est probablement loin de concerner tous les chargés de mission SLIME qui œuvrent aujourd'hui en France<sup>261</sup> ; elle est propre à un groupe professionnel, celui des travailleurs sociaux, dont la socialisation universitaire et professionnelle semble rendre incompatible l'adhésion à un unique travail de diagnostic socio-technique et d'éducation aux économies d'énergie, qui exclut largement l'accompagnement social des bénéficiaires.

---

<sup>261</sup> D'autant plus que les SLIME ont en réalité des déclinaisons locales variables, qui sont négociées entre les financeurs et les collectivités, et qui sont également en partie tributaires du profil des chargés de visite. Sur certains territoires, les SLIME sont par exemple davantage orientés vers l'accompagnement à la rénovation énergétique des ménages que vers l'accompagnement à l'adoption d'éco-gestes.

## Conclusion chapitre 6

En proposant l'étude d'une recomposition instrumentale, ce chapitre permet de dégager plusieurs éléments sur un plan théorique. Premièrement, il rejoint les acquis de la sociologie des instruments au sujet de la capacité des agents de la mise en œuvre à transformer leurs instruments (techniques, objectifs, effets attendus) par la façon dont ils en font usage. Il montre tout l'intérêt d'analyser les instruments dans leurs interactions avec les agents qui les déploient (Ravinet, 2011) dans la mesure où ces derniers ne sont pas des dispositifs techniques rigides, figés dans le temps, qui s'imposent brutalement aux acteurs : ils sont des construits sociaux appropriés et ajustés en permanence par les metteurs en œuvre. Deuxièmement, l'action sur les rapports sociaux de l'utilisateur montre que l'intervention sociale en France n'est pas nécessairement cantonnée à un registre de normalisation des comportements des usagers : conscients des déterminations collectives de leurs difficultés énergétiques, les professionnels cherchent aussi à agir sur les facteurs structurels des situations des usagers, quand bien même ils disposent de ressources limitées. Y compris lorsque cette intervention sociale est instrumentée par une visite à domicile, dispositif historique de l'approche individuelle et normative du travail social (Avenel, 2021), elle peut incorporer une logique d'intervention plus collective et émancipatrice sous l'action de ses metteurs en œuvre. Dans notre étude, elle consiste à suppléer les bénéficiaires dans plusieurs types de rapports sociaux afin de produire du changement du côté des acteurs ou des institutions jouant un rôle dans leur accès à l'énergie. En cela, les intervenants sociaux se mettent à distance des dynamiques de psychologisation de l'intervention sociale (Bresson, 2006, 2012), de responsabilisation et de surveillance des classes populaires (Donzelot, 1977 ; Verdès-Leroux, 1978 ; Serre, 2010 ; Cacciari, 2017a). Troisièmement, les agentes de la médiation sociale énergie ont un point commun avec les médiateurs sociaux déjà enquêtés qui travaillent dans l'espace urbain, celui de devoir « *inventer leur mode d'intervention en situation de travail* » (Barthélémy, 2009, p. 288) compte tenu du fait qu'ils ne reçoivent aucune prescription hiérarchique. En revanche, ils possèdent plusieurs caractéristiques qui les différencient : ils ont un capital scolaire important, ont été formés au travail social et possèdent un emploi stable (contrairement aux médiateurs sociaux faiblement diplômés, pas spécifiquement formés au travail social et engagés dans des contrats précaires), ils interviennent dans l'espace domestique des populations (et non pas dans l'espace urbain) et ils cherchent à agir sur les environnements sociaux des usagers en conflictualisant leurs rapports sociaux si nécessaire (et non pas simplement à pacifier les relations sociales).



Enfin, quatrième, le chapitre montre un mouvement de formalisation de l'instrument lorsque les responsables locaux décident de l'insérer dans un programme national proposant des subventions non négligeables en contrepartie de la mise en oeuvre d'un protocole d'intervention précis. Le nouveau cadre institutionnel change alors la nature de la relation entre l'association et l'institution, la première cessant d'être autonome dans la définition de son instrument pour devenir un prestataire de la mise en oeuvre au sein d'un « partenariat déséquilibré » (Chevallier, 2020). Recevant des injonctions hiérarchiques qui les somment de faire un usage strict de l'instrument conforme aux propriétés définies par ses concepteurs, les agentes associatives formées au travail social se retrouvent cantonnées à un rôle de diagnostic et de conseil en économie d'énergie qui entre en tension avec leur identité et leurs aspirations professionnelles. Cette « épreuve de professionnalité » (Ravon, 2009) a participé à la défection de l'une des agentes quelques semaines après l'introduction de ce nouveau cadre institutionnel tandis que les autres agentes semblent pour le moment passer cette épreuve avec succès en continuant de s'aménager un « auto-mandat » (Ravon, Vidal-Naquet, 2018) indispensable au maintien du sens de leur travail quotidien.



# Chapitre 7 / Contestation explicite et redéfinition de l'instrument de sensibilisation aux éco-gestes par les agents de l'éco-appart

## Introduction

Extrait du carnet de terrain, 21/09/2021, atelier de l'éco-appart à la maison de l'habitant :

C'est la fin de l'atelier. J'aide les intervenants à ranger tables et chaises. Je discute avec Viviane, la coordinatrice de l'éco-appart, en sortant dehors. Elle me parle de nombreux sujets. Elle évoque d'abord l'éco-appart lui-même. Elle me dit être convaincue que l'éco-appart dans sa version actuelle « *est arrivé au bout de ce qu'il peut proposer, il est complètement dépassé tel qu'il a été pensé initialement* ». Avec les partenaires, ils souhaitent maintenant faire de la « *prévention à l'entrée du logement, c'est ça le vrai sujet* », ce n'est pas la sensibilisation aux économies d'énergie. Elle conclut : « *Il a fallu cinq ans d'expérience avec les partenaires pour s'en rendre compte donc c'est aussi une réussite, une avancée* ».

Que s'est-il passé durant ces cinq années pour que les agents qui assurent quotidiennement le fonctionnement de l'éco-appart se rejoignent sur le constat selon lequel l'instrument est « *complètement dépassé* » ? Comment analyser ce qui apparaît comme une remise en cause de l'instrument par les agents de la mise en œuvre ? Signe-t-elle la déliquescence du gouvernement des conduites énergétiques des populations précaires à l'échelle locale ? Dans ce dernier chapitre de la thèse, nous traitons la question de la contestation des instruments par ses metteurs en œuvre. Il s'agit d'une dimension de la mise en œuvre de l'action publique qui n'a finalement été que récemment abordée par la littérature sur les instruments (Lascoumes, Le Bourhis, 2014) et qui mérite d'être croisée avec celle sur les *street-level bureaucrats* et les « guichets » afin d'expliquer comment les instruments sont véritablement animés, transformés voire contestés par les acteurs qui s'en saisissent (Barrault-Stella, 2012 ; Bourgeois, 2017). Nous montrons comment le gouvernement des conduites énergétiques connaît des formes de résistance par ceux-là et celles-là même qui en sont les metteurs en œuvre, non pas seulement discrètement pour accommoder l'instrument – afin de le rendre plus cohérent ou fonctionnel - mais ici explicitement par une critique de fond. En effet, les agents qui pilotent « l'éco-appart » ont formulé publiquement en 2021 une critique de la logique d'action comportementale qui sous-tend l'instrument qu'ils mettent en œuvre. De surcroît, depuis 2016 (année d'ouverture du dispositif) ils ont progressivement réduit les ateliers d'éducation aux économies d'énergie dans la programmation au profit d'animations portant d'un côté sur le marché de l'énergie, notamment la prévention des pratiques marchandes abusives (comme avec l'atelier « *stop aux arnaques et au démarchage abusif* »), de l'autre sur les enjeux locatifs (comme avec l'atelier « *quels sont les droits et devoirs des locataires et des propriétaires ? Réparations locatives, qui*

*fait quoi ? les charges locatives, elles comprennent quoi ?*). Ainsi, comment et pourquoi les agents de terrain résistent-ils à leur instrument ?

Pour répondre à cette question, nous croisons dans ce chapitre les perspectives de la sociologie de l'action publique attentive aux acteurs de la mise en œuvre (Dubois, 1999 ; Siblot, 2006 ; Brodtkin, 2011) et aux instruments (Lascoumes, Le Galès, 2004 ; Halpern *et al.*, 2014). Nous recourons également au concept d' « économie morale » (Fassin, 2004, 2009) pour éclairer le processus de contestation de l'instrument par ses metteurs en œuvre. L'économie morale est un concept théorique dont la paternité est attribuée à Thompson (1971). L'auteur le façonne pour interpréter des mouvements sociaux (révoltes anglaises du 18<sup>ème</sup> contre le prix des céréales) qu'il envisage non pas comme le résultat d'intérêts matériels (revendiquer une baisse des prix) mais comme étant guidés par une conception du juste et de l'injuste. Le concept d'économie morale de Thompson propose en fait de sortir d'une lecture strictement matérialiste des luttes sociales pour les envisager dans une approche morale et symbolique, c'est-à-dire comme le résultat d'une expérience ou d'une perception de l'injustice. Si des individus en viennent à se mobiliser, à se révolter, c'est moins pour obtenir un gain matériel immédiat que parce qu'ils sont pris par un sentiment d'injustice, de mépris ou d'indécence qui les mettent en mouvement. Fassin (2004, 2009) reprend ce concept en cherchant à en élargir la portée analytique. En définissant l'économie morale comme « *la production, la répartition, la circulation et l'utilisation des sentiments moraux, des émotions et des valeurs, des normes et des obligations dans l'espace social* » (p. 1257), il en propose une acceptation extensive (par rapport à Thompson qui n'inclut pas les valeurs et les affects dans sa conception de l'économie morale). Pour Fassin, les individus possèdent un système de normes et de valeurs qui génère émotions et sentiments face à des situations données : c'est cet appareillage d'ensemble qu'il appelle économie morale. Aussi, il défend l'élargissement de son domaine d'application : « *il n'y a aucune raison de limiter les économies morales aux seuls ouvriers et paysans, de les considérer uniquement sous l'angle de l'affrontement à une économie politique dominante [le libéralisme], de réduire leur intérêt théorique à la seule interprétation des émeutes et des résistances populaires* » (p. 1255), moyennant quoi il considère que « *les économies morales concernent l'ensemble de la société et des mondes sociaux. Il n'y a pas lieu de les confiner aux dominés, non plus qu'aux savants bien sûr* » (p. 1257). Nous le rejoignons sur ce point et revendiquons l'intérêt d'utiliser ce concept à propos d'études de cas portant sur les *street-level bureaucrats*. C'est le cas également de Lascoumes (2022) qui analyse la délinquance des classes dominantes au prisme de la notion d'économie morale. Il avance que les élites économiques et

politiques « imposent à la majorité de la population des normes de comportement et des principes de justice dont ils se dégagent sans difficulté quand leurs intérêts sont en jeu. L'économie morale des élites dirigeantes a ainsi créé et conforte en permanence un ordre public à deux vitesses qui ne cesse de renforcer la domination d'une catégorie sociale sur les autres groupes sociaux » (p. 17-18). Lascoumes envisage l'économie morale non pas comme une conception de ce qui est bien ou mal mais comme des principes généraux et des croyances propres à un groupe social qui cadrent leur interprétation des situations et de leur place dans le monde social. Ainsi, en reprenant l'acception élargie de Fassin et Lascoumes, nous mobilisons le concept d'économie morale pour mettre en évidence la perception par les agents d'un désajustement voire d'une injustice à exhorter les ménages pauvres à la sobriété énergétique. Nous montrons comment cette perception génère chez eux des émotions négatives (malaise, empathie, inconfort) et constitue alors un moteur de leur contestation de l'instrument.

Nous montrons que la résistance des agents de terrain prend la forme d'une contestation explicite de leur instrument et nous analysons ses mécanismes de production (accumulation de savoirs sur les publics-cibles, mise en concurrence du cadrage initial du problème, perturbation de l'économie morale des agents) **(I)**. Nous analysons ensuite les formes de la redéfinition instrumentale : elle s'opère à la fois au niveau de la programmation de l'éco-appart (les ateliers sur les économies d'énergie s'effacent relativement à deux autres types ateliers qui se développent : ceux portant sur les enjeux marchands de l'énergie et ceux portant sur les enjeux locatifs) et au niveau de la fonction même de l'instrument (l'éco-appart n'est plus simplement aujourd'hui un dispositif de formation auprès des habitants mais un support de partenariats entre acteurs locaux œuvrant à la constitution d'un système de coopération territoriale dans la régulation locale de la précarité énergétique) **(II)**. Nous proposons enfin d'identifier les facteurs explicatifs de cette redéfinition de l'instrument du gouvernement des conduites (faible implication de la hiérarchie institutionnelle dans la gouvernance du dispositif, pouvoir discrétionnaire de la responsable du dispositif, logique de don-contre don entre agente institutionnelle et agents associatifs) **(III)**.

## I. Conditions d'émergence de la contestation de l'instrument par les agents de la mise en œuvre

Lascoumes et Le Bourhis (2014) répertoriaient deux grandes formes de résistance des acteurs aux instruments d'action publique : la contestation visible (par une *prise de parole* exprimant une opposition explicite à l'instrument) et la contestation plus discrète (par des actes de *contournement*, de *détournement* ou de *neutralisation* de l'instrument). Les acteurs nantais engagés dans l'animation de l'éco-appartement réalisent, cinq ans après l'ouverture du dispositif, une action qui s'apparente au premier registre de contestation. En juin 2021, la coordinatrice institutionnelle du projet et deux agents associatifs parmi les plus impliqués dans le dispositif publient sur le site du RAPPEL (le Réseau national des Acteurs de la lutte contre la Pauvreté et la Précarité Énergétique dans le Logement) un article de trois pages comportant notamment une critique de l'instrument en tant que solution pertinente au problème<sup>262</sup> : « *L'éco-appart dans sa version 1 est arrivée au bout de ses limites. Dire aux ménages de mettre un couvercle sur une casserole ou de ne pas rester 10 minutes sous la douche n'est plus suffisant. Les éco-gestes sont connus et les ménages précaires sont souvent des modèles de sobriété* »<sup>263</sup>. Comment expliquer cette contestation de l'instrument par ses metteurs en œuvre ?

### A. Un processus d'apprentissage sous l'effet de dynamiques interactionnelles

La contestation publique de l'instrument par les agents de la mise en œuvre est essentiellement produite par une évolution de leurs représentations du problème au cours d'un processus d'apprentissage. Ce processus est marqué par des interactions répétées avec deux types d'acteurs : d'un côté les publics-cibles et de l'autre côté un acteur local porteur d'un cadrage alternatif du problème (qui joue le rôle de *teacher* (De Maillard, 2014), c'est-à-dire d'individu faisant circuler des savoirs et représentations auprès d'autres acteurs en position de *learners*). Contrairement à la plupart des travaux recourant à la notion d'apprentissage, ceux qui apprennent quelque chose ici ne sont pas des décideurs publics mais des agents locaux de la mise en œuvre au contact direct des populations. Concernant l'objet de leur apprentissage, c'est-à-dire ce qui est appris concrètement par ces agents, il entre dans ce que Bennett et

---

<sup>262</sup> L'article en question ne peut toutefois pas se résumer à une prise de parole contestataire. Celui-ci comprend de nombreux propos laudatifs concernant la capacité de l'instrument, en tant qu'espace physique et projet collectif, à avoir réuni une pluralité d'acteurs locaux autour de la lutte contre la précarité énergétique, jusqu'à permettre la constitution d'un réseau (« le réseau de l'éco-appart »).

<sup>263</sup> Extrait de l'article « bilan partagé des membres du réseau de l'éco-appart de Nantes », disponible à ce lien : <https://www.precarite-energie.org/bilan-partage-des-membres-du-reseau-de-leco-appart/> (paragraphe 13).

Howlett (1992) nomment un « *social learning* »<sup>264</sup> (ou apprentissage social), à savoir un apprentissage sur le plan des idées, des croyances et des représentations, qui vient modifier les schèmes de perception à travers lesquels les problèmes sont pensés par ces acteurs.

1. Les interactions avec les cibles de l'action publique : faire l'expérience sensible d'une population « déjà très précautionneuse »<sup>265</sup>

Les interactions répétées avec les publics dans le cadre des animations de l'éco-appart durant cinq années engagent les agents de terrain dans un processus d'apprentissage qui bouscule progressivement leurs représentations du problème. Comme pour les agentes qui réalisent les visites à domicile (chapitre 6), l'accumulation d'observations et d'échanges avec les populations cibles fait entrer en crise les représentations initiales du problème portées par les animateurs de l'éco-appart : loin de faire preuve d'une méconnaissance des éco-gestes, les cibles de l'action publique se révèlent en fait être des « *modèles de sobriété* » possédant de multiples savoirs d'usage.

Le vocabulaire des agents est d'ailleurs tout à fait révélateur de leur inscription dans un processus d'apprentissage. Viviane, coordinatrice de l'éco-appart, explique par exemple en entretien que « *au début on s'est beaucoup appuyé sur les éco-gestes et puis de fil en aiguille on s'est rendu compte que le problème était beaucoup plus large que ça [...] et qu'aujourd'hui les gens font attention, font des éco-gestes* »<sup>266</sup>. Jacques, membre d'une association et animateur d'ateliers à l'éco-appart, déclare de son côté que « *la conclusion à laquelle on arrive c'est que l'habitant même s'il fait les plus gros efforts pour pratiquer des éco-gestes, se doter de quelques éco-équipements, ça ne suffira pas [...] Et aujourd'hui quand on dit ça ce n'est pas parce qu'on l'a pensé en labo, c'est parce qu'on l'a vérifié sur le terrain* »<sup>267</sup>.

---

<sup>264</sup> Bennett et Howlett (1992) identifient dans la littérature deux autres types d'apprentissage : l'apprentissage des processus de décision donnant lieu à des changements organisationnels (« *government learning* ») et l'apprentissage au niveau des instruments qui a des effets en termes d'usage ou de choix des instruments (« *lesson-drawing* »). Voir Bennett & Howlett (1992).

<sup>265</sup> Formule utilisée par Viviane, coordinatrice de l'éco-appart, entretien du 11/05/2021.

<sup>266</sup> Extrait d'entretien avec la coordinatrice de l'éco-appart, rattachée au CCAS de Nantes, titulaire d'un diplôme CESF, 46 ans, 18/05/2021.

<sup>267</sup> Extrait d'entretien avec Jacques, président-bénévole d'une association locale CLCV, retraité, 71 ans, 11/05/2021.

La mobilisation du registre sémantique de l'apprentissage et de l'expérience par les agents (« on s'est rendu compte », « on l'a vérifié sur le terrain » « la conclusion à laquelle on arrive ») traduit ce qu'ils perçoivent eux-mêmes comme un processus au terme duquel ils ont tiré des enseignements (« le problème est plus large », « les éco-gestes ça ne suffira pas ») et ont invalidé leurs croyances initiales (« les gens font attention »). Ce processus d'apprentissage est par ailleurs explicable à partir d'un élément : les agents de l'éco-appart possèdent une expertise limitée sur le problème lors de leur prise de poste (Viviane déclare elle-même : « *au début moi la précarité énergétique je n'y connaissais rien* ») ou sont imprégnés de catégorisations hâtives à l'endroit des publics-cibles (Philippine, l'une des deux agentes associatives signataires de l'article, fait circuler l'image du pauvre mauvais gestionnaire en 2013). En fait, les agents recrutés ou subventionnés par l'institution n'étaient pas initialement des spécialistes du sujet mais pour beaucoup des spécialistes de l'action sociale. En cela, ils débutent leur activité en étant porteurs de croyances et d'opinions largement puisées dans le sens commun et dans les représentations qui circulent au sein de leur champ professionnel. Le sens commun joue d'ailleurs un rôle important dans les processus de cadrage : il constitue « réservoir », un « magasin » disponible dans lequel les acteurs sociaux puisent pour produire une interprétation des problèmes (Neveu, 2015, p. 109). Cependant, parce que ces acteurs sont engagés dans une série d'expériences indirectes du problème au contact des populations locales dans le cadre des ateliers à l'éco-appart, le sens commun au principe de leurs perceptions initiales est progressivement bousculé.

## 2. Le succès d'un cadrage alternatif : le marché de l'énergie source de vulnérabilité énergétique

La définition d'un problème social n'est jamais entérinée dans la mesure où les affrontements entre cadrages se produisent tout au long de l'action publique (Gilbert, Henry, 2012). Sur notre terrain, la prise de parole écrite des agents locaux indique l'adoption d'une nouvelle grille de lecture de la précarité énergétique : ces derniers identifient de nouveaux aspects du problème et de nouveaux responsables. La nouvelle interprétation du problème est exprimée par les agents dans la suite de leur article mentionné plus haut :

*« Aujourd'hui, il s'agit d'expliquer pourquoi l'énergie coûte cher, que malgré la mise en place d'éco-gestes les factures ne diminuent pas ! Pourquoi ? Il est primordial d'expliquer les fausses promesses faites par des fournisseurs peu scrupuleux qui profitent de la naïveté ou de la fragilité des ménages en promettant des diminutions de 20% sur des factures*



*d'énergie et qui génèrent au bout du compte des factures de régularisations qui déstabilisent un ménage déjà vulnérable »<sup>268</sup>.*

Le collectif d'agents locaux qui anime l'éco-appart livrent ici ce que Snow et Benford nomment un « pronostic » (Benford, Snow, 2000), c'est-à-dire leur conception de la solution pertinente face au problème public, à savoir la prévention des démarchages commerciaux malhonnêtes ayant pour finalité de vendre des contrats d'énergie. Ces derniers seraient à l'origine de l'endettement énergétique de populations précaires qui n'ont pas les ressources pour se relever financièrement d'un rattrapage de facture. Cette proposition d'action alternative à l'éducation aux éco-gestes traduit en filigrane les éléments de leur « diagnostic », c'est-à-dire de leur définition du problème : c'est le fonctionnement actuel du marché de l'énergie (multiplication des fournisseurs d'énergie, démarchages à domicile, « fausses promesses », arnaques) qui est considéré comme cause majeure de l'entrée en précarité énergétique des ménages socio-économiquement vulnérables. Ce recadrage opère un mouvement de politisation<sup>269</sup> du problème public dans la mesure où la précarité énergétique hier définie comme un problème individuel (comportements énergétiques inadaptés) est requalifiée en problème collectif (un marché de l'énergie – c'est-à-dire une construction institutionnelle - libéralisé où des pratiques commerciales agressives voire frauduleuses accentuent les risques d'insolvabilité énergétique des ménages pauvres).

Ce recodage du problème auquel souscrivent aujourd'hui l'ensemble des acteurs locaux est surtout porté initialement par l'agent associatif membre et président de l'antenne herblinoise de la CLCV, animateur de nombreux ateliers à l'éco-appart. Ce « bénévole militant » (Bourgeois, Lièvre, 2019) produit un discours critique non seulement sur les pratiques commerciales des fournisseurs d'énergie (démarchage, arnaques) mais également sur les décisions (et non-décisions) politiques en matière de lutte contre la précarité énergétique (fiscalité énergétique jugée excessivement lourde pour les classes populaires, montants alloués au chèque énergie et aux programmes de rénovation énergétique des logements considérés comme insuffisants,

---

<sup>268</sup> Extrait du texte « bilan partagé des membres du réseau de l'éco-appart de Nantes », disponible à ce lien : <https://www.precarite-energie.org/bilan-partage-des-membres-du-reseau-de-leco-appart/> (paragraphe 13).

<sup>269</sup> Au vu des nombreuses acceptations de cette notion repérables dans la littérature française en science politique, nous précisons celle que nous retenons. Il ne s'agit pas ici de la politisation au sens de l'introduction d'un problème public dans le champ de la compétition politique institutionnalisée (Lagroye, 2003 ; Bossy *et al.*, 2018) mais au sens d'une formulation d'un problème dans des termes qui en reconnaissent la conflictualité sociale sous-jacente et qui font référence à des choix collectifs en matière d'organisation de la société (Leca, 2003 ; Duchesne, Haegel, 2004 ; Hamidi, 2005).

dénonciation de la non-effectivité d'un droit à l'énergie pour tous). Son cadrage de la précarité énergétique consiste finalement à mettre en avant le rôle des institutions dans la production des inégalités d'accès à l'énergie : un marché de l'énergie (institution économique) dérégulé qui donne lieu à des relations marchandes asymétriques et abusives, un gouvernement et un parlement (institutions politiques) qui perpétuent une fiscalité énergétique jugée inéquitable, un système législatif (institution juridique) qui n'est pas doté des dispositions nécessaires pour garantir dans les faits un droit à l'énergie pour tous et des dispositifs d'aide (institutions sociales) largement insuffisants pour aider les plus pauvres à satisfaire leurs besoins en énergie. Ce *claim makers* (acteur défendant activement une représentation d'un problème), qui rejoint le système d'acteurs locaux en 2017 à l'occasion de sa première animation à l'éco-appart, s'apparente à un « entrepreneur de politisation » (Lagroye, 2003) au sens ici où il participe à la conflictualisation du problème par une montée en généralité et une référence à des principes de justice. Il va porter ce cadrage dans différents espaces locaux plus ou moins formels (comités de partenaires de l'éco-appart, comité technique du SLIME, échanges informels avec d'autres acteurs de l'éco-appart). Il y fait notamment circuler des catégories de langage telles que « injustice fiscale », « droit à l'énergie », « marché dérégulé » ou encore « aumône » au sujet du chèque énergie.

Plusieurs traces empiriques permettent de repérer l'influence que Jacques a exercé sur les représentations du problème des autres acteurs de l'éco-appart, et son rôle dans le recadrage qui innerve leur prise de parole contestataire. Une première est la réappropriation par les deux agentes institutionnelles qui pilotent le dispositif de la revendication de la « TVA à 5,5% » sur l'électricité. Une seconde est la réappropriation par des acteurs engagés de façon plus périphérique à l'éco-appart (le médiateur-énergie de l'Anaf par exemple) de slogans martelés par Jacques tel que « *l'effort doit être partagé* [entre l'habitant, le bailleur, le fournisseur et l'Etat] ». Une troisième est la critique de l'insuffisance du chèque énergie comme réponse de l'Etat à la précarité énergétique par la coordinatrice de l'éco-appart. En effet, ces trois propositions sont régulièrement formulées par Jacques.

Comme déjà évoqué dans le chapitre 4, Jacques a incorporé au cours de ses expériences socialisatrices des dispositions à percevoir les problèmes sociaux avec une grille de lecture macrosociale et systémique. Sa socialisation familiale (il est issu d'une famille catholique de gauche fortement investie dans des projets d'aide aux plus démunis), professionnelle (visites de logement insalubres sur la fin de sa carrière dans le cadre de projet de lutte contre la précarité

énergétique) et surtout militante (membre des Jeunesses Ouvrières Chrétiennes à 18 ans et membre de la CFDT à 26 ans) l'ont conduit à penser le monde social en termes d'injustice, d'inégalités et de classe sociale. Aussi, il est membre de l'association de défense des consommateurs CLCV depuis 2000, une structure militante qui défend un cadrage politique de la précarité énergétique à l'échelle nationale (le marché libéralisé comme facteur aggravant de la précarité énergétique, des décisions politiques insuffisantes – revendication d'un chèque énergie à 600€, d'une TVA à 5,5%...).

### B. La mise en tension des agents : un changement dans l'économie morale des agents-prescripteurs comme facteur de contestation

Un autre mécanisme explicatif de la contestation de l'instrument par ses metteurs en œuvre consiste en un changement de leur « économie morale » (Thompson, 1971; Fassin, 2009; Lascoumes, 2022), c'est-à-dire l'ensemble des émotions et des sentiments moraux mais également des valeurs, des normes et des croyances qui les imprègnent. Pour reprendre les termes de Fassin (2009), l'économie morale des agents nantais prescripteurs d'éco-gestes passe d'un « régime de suspicion »<sup>270</sup> à « un régime de valorisation » à l'égard des populations en précarité énergétique. Le concept d'économie morale est ici particulièrement pertinent pour interpréter des données empiriques relatives à la manifestation de doutes, de tension voire de malaise chez nos agents vis-à-vis de leur activité prescriptive. Il propose de les analyser comme le résultat d'une perception croissante par les agents d'une injustice dans l'effort de sobriété énergétique exigé des plus pauvres qui conduit in fine à leur parole protestataire.

#### 1. Des ménages déjà contraints à la privation

Les entretiens semi-directifs et les discussions informelles réalisées au cours de l'enquête avec les agents prescripteurs d'éco-gestes, notamment ceux intervenant à l'éco-appart, ont révélé des formes de doutes et d'inconfort vis-à-vis de leur activité normative. Ces sentiments sont produits par la perception d'un désajustement voire d'une injustice dans l'effort de sobriété énergétique demandée à une population perçue comme étant déjà contrainte à de multiples restrictions quotidiennes en raison de l'étroitesse de ses ressources économiques. Plusieurs extraits de terrain en rendent compte :

---

<sup>270</sup> Fassin évoque l'économie morale dominante en France à l'égard des maladies touchant les travailleurs immigrés peu qualifiés des années 1970 dans le cadre de l'exercice de métiers épuisants pour le corps (notamment dans le BTP). Il analyse cette économie morale comme connaissant un « passage d'un régime de suspicion à un régime de compassion [...] d'un discrédit du corps malade à une légitimité du corps souffrant » (p. 1259).

« **C'est dur des fois** des gens qui se retiennent tout le temps de leur dire restez que cinq minutes sous la douche vous restez trop longtemps sous la douche, il ne faut pas non plus culpabiliser, y'a des gens qui se retiennent tout le temps » [Extrait d'entretien avec Fanny, 58 ans, travailleuse sociale au CCAS de Nantes, animatrice d'ateliers à l'éco-appart]

« Quand on dit **à des gens qui ont du mal à nourrir leurs gamins** qu'il faut changer les mousseurs des robinets...on les met dans une démarche d'accord mais très souvent c'est une goutte d'eau pour eux » [Extrait du carnet de terrain, discussion informelle avec Yvonne, co-animatrice de l'éco-appart rattaché au CCAS de Nantes]

« [les éco-gestes] parfois **c'est tellement éloigné de la réalité** des gens » [Extrait d'entretien avec Benjamin, 28 ans, médiateur-énergie]

On perçoit à travers ces extraits l'inconfort des agents à prodiguer des conseils en économie d'énergie auprès des ménages à bas revenus. Ce sentiment provient principalement de l'observation directe de situations sociales marquées par un ensemble de privations (alimentaires, vestimentaires, récréatives) ou de contraintes structurelles indépassables par la seule bonne volonté individuelle (logement défaillant, prix de l'énergie...).

## 2. Un changement exogène : comment le contexte énergétique d'augmentation des prix remet en cause l'approche comportementale

L'entrée en crise de l'instrument est également liée à un facteur exogène à la configuration spécifiquement nantaise : le contexte énergétique. L'explosion des prix des énergies à compter de l'année 2021 participe à saper la légitimité de l'instrument dans la mesure où elle décrédibilise la problématisation sur laquelle celui-ci est fondé, à savoir que la précarité énergétique serait au moins partiellement un problème de pratiques énergétiques inadaptées et qu'il pourrait être résolu au moyen de l'adoption par les individus de comportements sobres en énergie. C'est alors un changement dans l'environnement extérieur de la politique publique qui participe à la remise en cause de l'instrument. L'extrait d'observation suivant montre que le malaise de certains agents-prescripteurs vis-à-vis de l'éducation aux éco-gestes trouve son origine dans le contexte énergétique actuel qui fragilise la croyance de ces derniers dans le pouvoir d'action des individus précaires sur leur situation énergétique.

Extrait d'observation de l'atelier « comprendre ma facture d'eau et économiser l'eau : les sources de surconsommation, éco-équipements et éco-gestes » à l'éco-appart, 30/09/2021 :

Après une explication de Jacques concernant les causes de l'augmentation du prix des énergies, Yvonne déclare au groupe de participants, composé d'habitants et de professionnels : « nous à l'éco-appart ça nous met vraiment en difficulté aujourd'hui, avant on pouvait dire aux habitants qu'ils avaient la main sur leur facture mais aujourd'hui avec le prix de l'énergie et le poids des taxes notamment ils ont presque plus la

*main...même nous en tant que professionnel on est en difficulté par rapport à ça, on sait plus quoi dire, c'est tellement fou... ».*

L'augmentation des prix de l'énergie pour les consommateurs fragilise en fait le lien de causalité entre pratique individuelle et problème public qui légitime le gouvernement des conduites (Dubuisson-Quellier, 2016), c'est-à-dire le lien qui rend acceptable que la puissance publique s'immisce dans la sphère privée des comportements individuels. Pour les agents de terrain, lorsque les consommateurs subissent des hausses successives, significatives et durables du prix de l'énergie, leurs difficultés de paiement de l'énergie sont plus difficilement attribuables à de simples défaillances individuelles en matière d'usage. Les factures d'énergie s'alourdissent pour tous les usagers sauf à s'engager dans des pratiques de privation extrêmes, comme le sont contraints certains ménages. La dimension marchande de l'énergie réapparaît ostensiblement dans ce contexte et vient bousculer la hiérarchie des causalités : les agents relient la précarité énergétique à une question de coût d'accès bien plus qu'à une affaire de comportement. D'autre part, ces hausses de prix ont pour effet de rendre intenable la promesse logée au cœur de l'instrument, à savoir maîtriser son niveau de consommation d'énergie pour sortir ou se prémunir de la précarité énergétique. Or c'est précisément l'invalidation du « diagnostic » (les causes du problème identifiées) et du « pronostic » (le remède proposé face au problème) (Snow et Benford, 2000) inscrit dans l'instrument, par l'entremise de l'augmentation des prix des énergies, qui génère un malaise chez nos agents (« *on est en difficulté* ») parce qu'il invalide l'instrument lui-même (comme réponse pertinente au problème). Les agents-prescripteurs d'éco-gestes se retrouvent à mettre en œuvre un instrument dont les effets sur les situations énergétiques deviennent imperceptibles pour les destinataires tant l'augmentation des prix annulent les éventuels gains financiers générés par leurs pratiques de sobriété. Dans l'incapacité de produire un des effets principalement escomptés, l'instrument perd en légitimité pour les agents de la mise en œuvre qui sont contraints de constater son échec (Lascoumes, Legalès, 2004).

### 3. Des publics qui expriment aux agents les effets limités de la solution sur leur situation

Avant même la crise énergétique, certains agents avaient exprimé en entretien une mise en tension liée aux témoignages ponctuels des publics quant aux effets limités des éco-gestes sur leur facture d'énergie. Le bénévole-militant déclare par exemple :

« Quand on parle de précarité énergétique, il faut d'abord régler le problème de la fiscalité [...] **ça me gratte, ça m'indispose** quand j'entends « mais je fais attention au niveau de ma consommation mais ma facture ne baisse pas », ça vraiment **ça m'insupporte**, ce n'est pas possible, faut qu'on règle ça, d'abord et avant tout. [...] au final le consommateur est hyper frustré et certains vont nous dire mais à quoi ça sert [les éco-gestes], bien sûr y'a un impact ce serait encore plus cher si je ne le faisais pas mais quelque part ça ne baisse pas ma facture alors que moi mon problème c'est mon budget. » [Extrait d'entretien avec Jacques, animateur-bénévole d'ateliers à l'éco-appartement de Nantes, 20/09/2019]

Les interactions avec les usagers à l'occasion des ateliers à l'éco-appart construisent en permanence le rapport des agents à leur activité prescriptive. Face à des individus qui expriment l'inefficacité de la mise en œuvre d'éco-gestes dans la réduction de leurs dépenses énergétiques, Jacques se retrouve dans une situation de malaise (« *ça vraiment ça m'insupporte* ») liée à un désajustement entre les principes de son activité (promouvoir des éco-gestes pour aider les populations précaires à réduire leurs factures) et ses effets réels sur les conditions matérielles de ces populations (pas de réduction de leur facture d'énergie). Il exprime clairement des émotions négatives (l'agacement, la gêne, la frustration voire la colère) suscitées par les témoignages des publics (situation énergétique inchangée malgré les efforts de sobriété) qu'il perçoit comme le produit d'une inaction politique en matière de fiscalité énergétique.

Ces émotions sont produites plus profondément par un sentiment d'injustice quant à la situation des individus en précarité énergétique : injustice en raison d'une fiscalité énergétique non progressive et injuste face à l'absence d'effets de leurs efforts de sobriété. Le maintien par l'Etat d'une fiscalité énergétique jugée inéquitable (car pesant démesurément sur les classes populaires) est vécu par Jacques comme un transfert excessif de responsabilité dans la gestion du problème de l'Etat vers les individus. Son économie morale, marquée à la fois par un registre de légitimation des pratiques énergétiques des pauvres et une dénonciation de l'action politique nationale, effrite son acceptabilité de l'instrument de sensibilisation aux éco-gestes.

« A chaque fois qu'on martèle des messages autour des éco-gestes c'est un peu comme une responsabilité qu'on fait porter sur l'usager ce qui dédouane un peu, il me semble, les pouvoirs publics [...] nous à la CLCV on dit que tant que l'Etat ne revoit pas la fiscalité sur l'énergie, c'est profondément **injuste**. » [Extrait d'entretien avec Jacques, 71 ans, président-bénévole d'une association locale CLCV]

Ainsi, la contestation de l'instrument « éco-appart » comme solution au problème de la précarité énergétique par ses metteurs en œuvre provient en second lieu d'un changement dans leur économie morale : ils perçoivent progressivement l'incitation des pauvres à la sobriété énergétique comme une activité à la fois désajustée (par rapport aux attitudes énergétiques réelles des populations démunies) et injuste (par rapport au contexte de privation matérielle qui

marque déjà le quotidien de ces populations et par rapport au contexte énergétique qui diminue drastiquement leur pouvoir d'action sur leur situation énergétique). Cette perception est alimentée par les discours des bénéficiaires quant à l'effet de la solution sur leur situation et par l'observation directe de leurs connaissances et pratiques en matière d'économie d'énergie.

### C. Des dispositions sociales favorables à la contestation instrumentale

Le processus d'apprentissage des agents, résultant d'opérations de réflexivité générées par des dynamiques interactionnelles, est au fondement de la contestation de l'instrument. Toutefois, dans une perspective sociologique, il est nécessaire de prendre en compte le fait que l'engagement des individus dans des séquences de réflexivité varie selon leurs attributs sociaux. Si tous les individus ont des capacités réflexives, elles sont généralement plus développées parmi les individus dotés en ressources économiques, scolaires, culturelles et temporelles (Neveu, 2015). Des sociologues ont montré que les capacités de résistance aux instruments sont elles aussi socialement différenciées. Que ce soit à propos de l'impôt (Spire, 2012) ou de la carte scolaire (Barrault-Stella, 2012), des travaux montrent que ce sont les individus qui évoluent dans les fractions hautes de l'espace social qui sont les plus disposés à « jouer » avec les instruments, à s'en affranchir ou à investir les interstices qu'ils offrent. Cette latitude vis-à-vis du respect des règles par les individus les mieux dotés s'explique à la fois par leur condition sociale objective (ils disposent d'un ensemble de ressources qui leur permettent de maîtriser les mécanismes de fonctionnement des champs, par exemple employer un juriste pour connaître les stratégies d'optimisation fiscale ou avoir soi-même des connaissances en droit) et par leur rapport subjectif aux contraintes (ils considèrent légitimes de contourner certaines règles compte tenu des multiples contraintes qui pèseraient sur eux).

L'engagement des acteurs de l'éco-appart dans une réflexivité vis-à-vis de leurs pratiques et de leur instrument est ainsi en partie tributaire de leurs propriétés sociales : ils ont un capital économique, culturel et scolaire qui les y disposent (voir tableau ci-dessous). L'un d'eux est même doté d'un capital militant qui lui confère une habitude de la prise de parole en public et une inclination à la revendication.

Tableau 7. Propriétés sociales des principaux agents de l'éco-appart (source : auteur de la thèse)

Propriétés sociales des principaux agents impliqués dans l'animation de l'éco-appart							
Prénom	Age	Statut matrimonial	Institution de rattachement	Type de contrat	Diplômes, formations	Fonction dans les dispositifs étudiés	Ressources économiques individuelles (revenu net avant impôts)
Viviane	46	En couple avec enfants	CCAS de Nantes	CDI	Licence CESH	Coordinatrice éco-appart	2900€
Jacques	68	En couple	Association CLCV	Bénévole	BTS génie électrique	Animateur ateliers éco-appart	4000€
Brice <sup>271</sup>	42	En couple avec enfants	Association Alisée	CDI	BTS électronique, Formations sur les énergies renouvelables	Animateur ateliers éco-appart	1900€
Philippine	53	Divorcée avec enfant	Association Cote	CDI	DUT carrières sociales, AVS, BAFA	Animatrice ateliers à l'éco-appart	3000€

## Conclusion I

Dans leur ouvrage, Bennett et Howlett (1992) écrivent : « *Pour les politiques publiques, comme pour les paradigmes scientifiques, les périodes de stabilité relative font place à l'expérimentation, à la contestation et finalement à un nouveau paradigme, si l'accumulation d'anomalies sape les hypothèses normatives et empiriques initiales* » (p. 288, traduit de l'anglais). Dans le cas de l'éco-appartement nantais, les agents de la mise en œuvre en sont venus à contester sa logique d'action constitutive initiale au terme d'un processus d'apprentissage qui a effectivement déconstruit les croyances et les évidences dont ceux-ci étaient porteurs à leur arrivée dans le dispositif (leurs « *hypothèses normatives initiales* »), et fait émerger une nouvelle représentation du problème axée autour des risques liés à l'organisation concurrentielle du marché de l'énergie. Lascoumes et Le Bourhis (2014) répertorient dans la littérature trois causes possibles de la contestation instrumentale : les structures organisationnelles (qui produisent de l'inertie et de la résistance à l'innovation et/ou de l'autonomie pour les agents qui y travaillent), l'infra-politique (des micro-résistances quotidiennes dans des espaces non institutionnels) et les réseaux d'acteurs et d'objets (des coalitions d'acteurs promeuvent des objets – des cartes, des indicateurs- qui participent à rigidifier des pratiques). A l'opposé d'une explication par les pesanteurs institutionnelles (routines, procédures et croyances stabilisées), la contestation de l'instrument s'explique ici par l'apprentissage dynamique d'agents de terrain aux savoirs sociologiques limités vis-à-vis du

<sup>271</sup> Acteur associatif central dans l'animation de l'éco-appart jusqu'en 2022 (il bénéficie de la subvention la plus importante, est impliqué depuis l'ouverture du lieu et participe à toutes les réunions de partenaires), il n'apparaît cependant pas comme signataire de l'article collectif dans la version définitive publiée sur le site associatif et cesse finalement de proposer des animations à l'éco-appart à partir de 2023.



problème lorsqu'ils s'engagent dans son traitement, par un changement de leur économie morale et par leurs dispositions sociales.

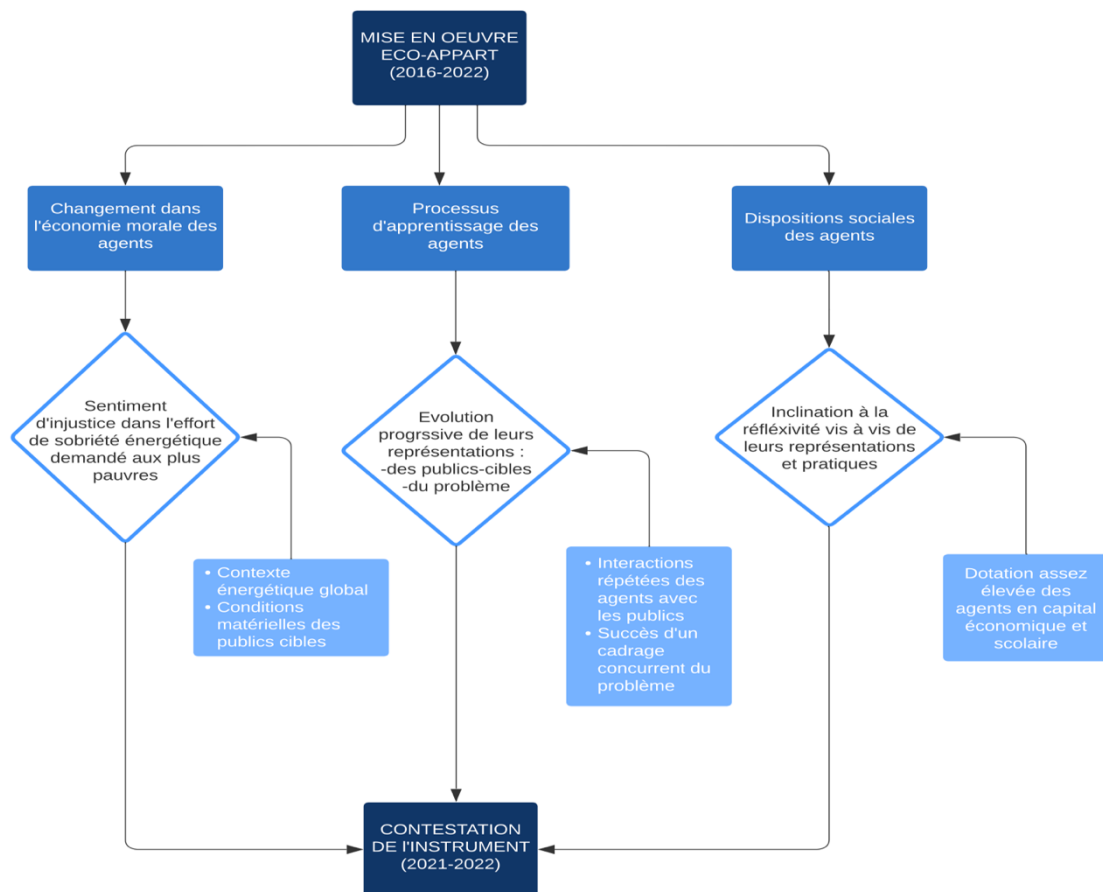


Figure 7.1. Modèle explicatif de la contestation de l'instrument par ses metteurs en œuvre (source : auteur de la thèse)

## **II. La redéfinition partielle de l'instrument : l'éco-appart comme espace de formation des individus aux logiques des marchés et comme lieu de coopération territoriale entre acteurs locaux**

Les agents nantais sont allés au-delà de la contestation de leur instrument : ils l'ont partiellement redéfini. Pour autant, cette redéfinition de l'instrument par les agents est un processus au long-cours, permanent, qui s'est initié dès son lancement. La contestation ne constitue en aucune façon son point de départ. Les agents ont progressivement réajusté leur instrument autour de la formation des populations au marché de l'énergie (en particulier aux risques liés à l'organisation concurrentielle de ce marché) et au marché du logement (en particulier au choix du logement et aux relations locatives). Il ne s'agit pas d'une simple redéfinition à la marge du dispositif institutionnel par l'investissement de ses interstices laissés à la discrétion des metteurs en œuvre mais bien d'une redéfinition substantielle du dispositif lui-même à travers le développement de nouveaux axes d'intervention **(A)** mais également d'une nouvelle fonction **(B)**.

### **A. Résidualisation de l'éducation aux économies d'énergie et redéfinition partielle de l'éco-appart autour de la formation aux logiques des marchés**

L'analyse de la programmation de l'éco-appart de 2016 à 2023 montre un recul quantitatif des ateliers portant sur les éco-gestes. De septembre à décembre 2016, qui correspond à la période de lancement du dispositif, onze ateliers sur trente au total portent directement sur les techniques d'économies d'énergie à réaliser chez soi. De janvier à mars 2023, seulement quatre sessions sur trente abordent les économies d'énergie et elles sont pour trois d'entre elles des « visites découvertes de l'éco-appart », c'est-à-dire des animations visant à faire connaître le lieu auprès d'habitants et de professionnels qui le méconnaissent jusque-là ; un seul atelier thématique animé par une association et financé sur subvention porte sur les éco-gestes. Entre ces deux périodes séparées par quasiment sept années, le nombre varie mais la tendance est à une baisse progressive des ateliers portant sur les économies d'énergie. Cette résidualisation de l'activité de sensibilisation à la sobriété énergétique menée au sein du dispositif se réalise en parallèle de l'émergence de deux nouveaux enjeux qui occupent une place croissante dans la programmation de l'éco-appart : la formation au marché de l'énergie et à ses excès **(1)** et la formation au parcours résidentiel autonome **(2)**.

## 1. Former les habitants précaires au marché de l'énergie et les prémunir de ses excès

Alors que le nombre d'ateliers portant sur les éco-gestes s'est réduit au cours des six premières années de mise en œuvre de l'instrument, ceux portant sur le fonctionnement du marché de l'énergie se sont multipliés, comme « *comprendre sa facture d'énergie* », « *stop aux arnaques et au démarchage abusif* », « *comment s'y retrouver dans la multitude d'offres du marché de l'énergie ?* ». L'évolution des animations proposées à l'éco-appart ne remet pas en cause fondamentalement le projet de régulation politique qui sous-tend l'instrument : celui-ci continue de prendre pour objet de gouvernement l'individu et le positionne comme producteur de la solution à son problème. En revanche, cette redéfinition partielle de l'instrument modifie à la fois la logique et l'espace d'intervention : la première était purement normative et portait sur l'espace domestique, la seconde est émancipatrice et porte sur l'espace institutionnel marchand. Dorénavant, les agents de terrain cherchent à prémunir les classes populaires urbaines des risques auxquels ils sont exposés dans le cadre d'un mode d'organisation concurrentiel du marché de l'énergie. Cette approche consiste en un travail d'inculcation de dispositions à percevoir, à comprendre et à agir au sein d'un espace marchand complexe voire piégeux. Elle vise à réduire l'asymétrie des rapports marchands en créant à la fois un *logos* marchand chez les consommateurs pauvres qui les dispose à la compréhension du marché de l'énergie (les acteurs, les différents contrats, la composition d'une facture) et un *ethos* marchand générateur de comportements qui les prémunissent des excès du marché (stratégies commerciales abusives et trompeuses). Il s'agit de rompre avec la dynamique selon laquelle « *les pauvres sont des proies faciles pour les escroqueries en tout genre* » (Lazarus, 2006, p. 143) d'autant plus sur un marché de l'énergie complexifié depuis sa libéralisation et où les offreurs ciblent particulièrement les habitants des quartiers populaires pour tenter de leur faire signer des contrats d'énergie souvent inadaptés (Lees, 2014). De ce point de vue, il s'agit moins pour les agents de terrain de corriger un « *habitus économique déviant* » (Plot, 2013, p. 89) par l'évocation d'une « mauvaise » pratique et l'énonciation d'une « bonne » façon de faire relative à la norme dominante, que de façonner ou d'activer de nouvelles dispositions (savoir se comporter face à un démarcheur, déceler une arnaque, comparer les offres, comprendre sa facture) susceptibles de renforcer la position du consommateur pauvre au sein d'un segment spécifique de l'espace marchand, celui de la fourniture d'énergie.

Quelques exemples concrets issus d'extraits d'observation permettent de saisir plus précisément les types de dispositions que les agents cherchent à façonner chez les publics.

Premièrement, ces derniers cherchent à créer une disposition relative à la compréhension d'une facture d'énergie. Lees (2014) parle d'une « énigme » et de « mystères » à propos du montant des factures d'énergie de ménages pauvres qui payent parfois des sommes considérables pour un confort thermique réduit et une faible consommation. C'est cette incompréhension vis-à-vis de la facture que les agents de l'éco-appart cherchent à lever :

Extrait du carnet de terrain, atelier « L'énergie coûte cher, parlons-en ! », 09/02/2021

Viviane explique aux participants : « *Dans une facture, vous avez 30-35% du montant c'est l'acheminement [abonnement], 35% de taxes, et la fourniture en tant que tel représente 35%. Donc quand on vous fait des propositions disant que vous allez faire des économies, il faut relativiser ces économies parce que y'a deux parts qui ne vont pas bouger* ». [...] Viviane mentionne les nombreuses autres informations contenues dans une facture d'énergie malgré son apparence « *peu sexy* ». Enfin, elle invite à être vigilant sur les assurances dépannage ou autres qui peuvent coûter 2,99€ ou 4,99€ par mois, « *des assurances qui ne servent strictement à rien car jusqu'au compteur c'est Enedis qui est responsable du réseau* ». Elle finit en présentant le site du médiateur national de l'énergie, « *seul comparateur neutre* ».

Deuxièmement, les publics apprennent à l'éco-appart à identifier les principaux acteurs du marché de l'énergie et à changer de fournisseur d'énergie. Le 17 mai 2018, l'association CLCV de Saint-Herblain propose par exemple un atelier pour connaître les procédures de changement de fournisseur : « *Changer de fournisseur d'énergie : est-ce facile ? Est-ce que ça vaut le coup ? Selon quels critères ? Comment ? Quelles démarches ? Apprendre à connaître ses droits en tant que consommateur* ». Le 09 février 2021, dans un atelier portant sur de multiples thèmes afférents au marché de l'énergie, l'animatrice explique rapidement les différentes activités du secteur de l'énergie et leurs acteurs :

Extrait d'observation, atelier de l'éco-appart organisé en visio, 09/02/2021 :

Viviane passe à la diapositive suivante : « le marché de l'énergie, c'est quoi ? ». Elle explique qu'il est découpé en 4 activités : production, transport, distribution, commercialisation. Pour chacune des activités, elle présente les acteurs et leurs parts de marché (monopole ou concurrence), à la fois pour l'électricité et le gaz. Elle s'arrête plus longuement sur la partie commercialisation : EDF et ses tarifs réglementés, les fournisseurs alternatifs, les offres plus ou moins vertes, Greenpeace qui répertorie les vrais fournisseurs d'énergie verte.

Troisièmement, des ateliers forment les participants à repérer les arnaques des acteurs de l'énergie et à savoir se comporter dans ces situations. Le 31/10/2019, l'éco-appart proposait un atelier intitulé « *Stop arnaques aux énergies vertes* » tandis que le 05/11/2020 était programmé l'atelier « *Stop aux démarchages et arnaques spécial énergie* ». Ces animations cherchent à équiper les individus de dispositions mentales et comportementales relatives à l'espace marchand, leur permettant d'évoluer en minimisant leurs risques au sein de marchés libéralisés. Elles peuvent proposer aux participants d'aborder des situations concrètes d'arnaques en

s'appuyant sur des mises en scène de démarchage à domicile. Celles-ci peuvent concerner une tentative de vente d'un contrat d'énergie par un commercial mais aussi de vente de travaux énergétiques.

Extrait d'observation d'un atelier à l'éco-appart, « stop arnaques à l'économie verte », 31/10/2019 :

Les trois adhérents de la CLCV commencent leur animation par un jeu de rôle mettant en scène un vendeur d'énergie qui démarché à domicile une habitante pour lui proposer « l'isolation à 1€ ». Face à une habitante plutôt méfiante (« *c'est une arnaque ; 1€ je n'y crois pas monsieur* ») jouée par l'un des trois animateurs, le vendeur joué par un autre se veut à la fois rassurant et convaincant en lui expliquant que le dispositif existe vraiment, qu'il permet de ne payer qu'1€ ses travaux, qu'elle en aurait bien besoin au vu de l'étiquette énergétique F de son logement (qu'il déduit d'un calcul rapide consommation/surface), que le dispositif est limité dans le temps (c'est donc le moment d'en profiter) et qu'elle peut en attendre un gain potentiel de 400€/an. Convaincue par la bonne affaire, elle signe, sans devis. Fin de la mise en scène. Les animateurs demandent alors aux participants si certains pensent que le sketch met en scène une arnaque. Après un mini-débat autour de la table, une des animatrices confirme que « *l'isolation à 1€ c'est possible* » mais que « *ça peut vite tourner au vinaigre* ». Le sketch visait à montrer « *ce qui n'allait pas* » dans la vente, ce qui pouvait en faire une potentielle arnaque : absence de devis, de date de travaux, de preuve que le vendeur est un vrai vendeur...elle fait le bilan des manquements sous forme de conseils : « *si on se fait démarcher pour une isolation à 1€, il faut demander à l'artisan sa carte professionnelle (il doit être habilité RGE), l'adresse de son entreprise et lui demander de réaliser un devis. D'autre part, il faut savoir que seul deux types de travaux entrent dans le dispositif : l'isolation des combles et le changement de chaudière* ».

Comme Lazarus (2013) l'observe à propos de l'éducation financière promue par l'OCDE, la logique d'intervention est moins ici la prescription de pratiques que la prévention de risques auxquels les consommateurs pauvres sont susceptibles d'être exposés. En 2019, le médiateur de l'énergie notait une augmentation de 65% des litiges causés par les démarchages abusifs des fournisseurs en trois ans et déclarait : « *Certains démarcheurs remplissent les contrats à la place des consommateurs ou se font passer pour des techniciens venant poser le compteur Linky. D'autres prétextent venir contrôler la facture d'énergie ou profitent de la fragilité de personnes âgées* » (p. 30). C'est bien contre ces pratiques marchandes repérées sur le marché de l'énergie et de la rénovation énergétique, et qui relèvent de la duperie envers les consommateurs, que les agents de l'éco-appart cherchent à lutter.

Enfin, un dernier élément mérite d'être relevé concernant la formation des publics aux enjeux du marché de l'énergie. Aujourd'hui, elle ne se réalise pas seulement à travers des ateliers collectifs mais également via des permanences individuelles appelées « permanences énergie ». Lancées expérimentalement en 2021, elles ont été mises en place régulièrement en 2022 (une fois par mois) et sont programmées très fréquemment depuis janvier 2023 (une à deux fois par semaine). Ces permanences occupent une place de plus en plus prégnante dans la programmation de l'éco-appart (plus de la moitié des animations en février 2023) et sont

présentées ainsi : « *permanence énergie : des questions sur vos contrats et vos factures d'énergie ? Sur le chèque énergie ? Vous êtes concernés par la fin du tarif réglementé de gaz ? Venez avec vos factures !* ». Elles consistent en un rendez-vous individuel de quarante-cinq minutes entre un usager et un agent associatif disponible pour l'accompagner sur ce laps de temps sur des problématiques en lien avec l'énergie domestique. Le rendez-vous se passe dans un petit bureau ; les deux interlocuteurs sont positionnés en face à face et sont séparés par une table. Les demandes exprimées par les habitants qui viennent à une permanence énergie sont la compréhension de leurs factures d'énergie, l'aide au changement de fournisseur (besoin accentué dans un contexte de suppression des tarifs réglementés du gaz mais aussi de clients au contrat non reconduit par leur fournisseur<sup>272</sup>), la gestion d'un litige ou la gestion d'un impayé. Un rapport d'activité de l'éco-appart évoque une des raisons de l'impulsion de ce nouveau format d'accompagnement individuel : « *En 2022, la crise sanitaire a bouleversé pour la troisième année le fonctionnement de l'éco-appart. Les partenaires du réseau se sont adaptés et ont proposé des permanences de rendez-vous individuels afin de continuer à répondre aux problématiques constantes sur les sujets d'énergie* » (p. 1). Si le contexte sanitaire a agi comme un facteur exogène accélérant l'évolution vers ce nouveau format, les acteurs de l'éco-appart discutaient depuis plusieurs années<sup>273</sup> de la possibilité de proposer, en parallèle des temps d'information collectifs qui constituent l'identité originelle du lieu, des séquences où les habitants puissent venir aborder leur situation particulière et trouver un accompagnement individualisé. Deux facteurs principaux peuvent expliquer ce souhait collectif. Premièrement, il provient de besoins exprimés par les participants lors d'ateliers collectifs quant à l'obtention de conseils personnalisés, relayés par certains acteurs impliqués dans l'éco-appart<sup>274</sup> à l'occasion de comités de partenaires. Nos propres observations des ateliers de l'éco-appart relèvent que, régulièrement, des participants cherchent à obtenir des conseils sur leur situation, et peuvent être parfois poliment éconduit par l'animateur qui leur signifie que le cadre de l'intervention ne permet pas un traitement au cas par cas de chaque participant. Deuxièmement, les consommateurs d'énergie doivent évoluer depuis une quinzaine d'années au sein d'un marché de l'énergie complexe (Bafoil *et al.*, 2014), en mutation permanente, sans qu'il n'existe une offre de service public clairement identifiable proposant de les accompagner individuellement dans la gestion des problématiques afférentes (choix du contrat, changement

---

<sup>272</sup> Cette situation résulte notamment de fournisseurs d'énergie « *incapables d'assurer leurs engagements d'approvisionnement de leurs clients* » et de « *l'opportunisme de certains fournisseurs abandonnant leurs clients jugés moins rentables* » (Terra Nova, 2023, p. 15).

<sup>273</sup> Ils l'évoquent dès le « comité de partenaires » du 07/11/2017, p. 3.

<sup>274</sup> Par exemple le référent EDF lors du « comité de partenaires » du 07/11/2017, p. 5.

de fournisseur, gestion des démarchages, gestion des litiges, etc.). La coordinatrice de l'éco-appart envisage les permanences individuelles comme un supplétif à ce défaut de service public, bien que ces dernières rompent avec la logique d'intervention initialement collective du dispositif :

« On voit bien que le volet individuel que l'on n'a pas traité nous à l'éco-appart parce qu'on était vraiment sur un volet collectif, c'était notre commande initiale, c'est un volet qui a été oublié et qui est fait par personne, pas même par les travailleurs sociaux parce qu'il faut quand même être bien outillé pour décrypter ces situations qui peuvent être très complexes et qui demandent du temps. » [Entretien avec la coordinatrice de l'éco-appart, 18/05/2021]

Ainsi, l'éco-appart a été largement redéfini comme un instrument de formation des populations locales précaires aux enjeux marchands induits par la libéralisation des marchés de l'énergie. Les agents qui animent l'instrument s'écartent d'une logique de normalisation des comportements consistant à conformer les classes populaires urbaines à des façons d'user de l'énergie reconnues comme légitimes par les institutions et cherchent plutôt à façonner ou activer des dispositions marchandes susceptibles de réduire l'asymétrie des rapports sociaux entre consommateur pauvre et fournisseur d'énergie (savoir se comporter face à un démarcheur, savoir changer de fournisseur, déceler une arnaque, comparer les offres, comprendre sa facture) et ainsi de réduire les risques d'insécurité énergétique qui pèsent sur ces populations. Depuis 2021, un format d'accompagnement individuel à la gestion des problématiques marchandes de l'énergie domestique occupe une place croissante dans la programmation du lieu et mobilise une part significative de l'enveloppe budgétaire annuelle attribuée au dispositif.

2. Former à être un « *locataire au top* »<sup>275</sup> : entre savoirs juridico-administratifs et morale de l'habitabilité

En plus de la formation au marché de l'énergie, l'éco-appart a été redéfini par ses metteurs en œuvre autour d'un deuxième axe d'intervention : la formation au parcours résidentiel autonome (c'est-à-dire à la fois l'entrée et l'occupation d'un logement autonome). Le 17 mars 2022, l'éco-appart proposait par exemple un atelier intitulé « *Quels sont les droits et devoirs des locataires et des propriétaires ? Réparations locatives, qui fait quoi ? Les charges locatives, elles comprennent quoi ?* » tandis que le 28 février 2023 les habitants pouvaient participer à l'atelier « *ça y'est j'ai trouvé mon logement ! Par où commencer mes démarches ? Acheter des meubles ? De l'électroménager ? Assurance locative, ouvertures de compteurs, énergie, comment je m'y prends ?* » ou encore le 20 juin 2023 à un atelier similaire intitulé « *ça y'est je*

---

<sup>275</sup> Extrait d'un titre d'atelier de l'éco-appart, programmation de juin 2023.

*suis dans mon logement ! Trucs et astuces pour être un locataire au top, se poser les bonnes questions et s'outiller pour gérer son porte-monnaie* ». Cet axe autour du logement, qui s'écarte de la thématique stricte de l'énergie, donne lieu à la transmission d'informations se situant à l'intersection de savoirs juridiques et techniques qui cherchent à limiter la vulnérabilité résidentielle des locataires, et d'une morale de l'habitabilité<sup>276</sup> (Breviglieri, 2006) qui cherche à produire un « bon » locataire et un « bon » gestionnaire de son logement. Ces informations sont d'ailleurs celles que l'on peut retrouver dans des prospectus conçus par certains bailleurs sociaux à destination de leurs résidents portant le titre de « guide du locataire »<sup>277</sup>, mais également produits et diffusés par des agences immobilières (par exemple Pichet ou Square Habitat) et des associations œuvrant dans le secteur du logement (comme la FAPIL).

Tableau 8. Types de conseils et de savoirs transmis aux participants lors du "parcours logement" à l'éco-appart (source: auteur)

Questions abordées lors des ateliers du « parcours logement »	Type de conseils/savoirs prodigués aux participants
Comment faire un état des lieux ?	<i>Le faire « en contradiction » avec le propriétaire, en présence d'un huissier ou avec un ami</i>
Qu'est-ce qu'une caution ?	<i>Un individu se porte caution en cas de défaut de paiement du loyer</i>
Qu'est-ce qu'un dépôt de garantie ?	<i>Somme versée au bailleur à la signature du bail et restituée en l'absence de dégradations ou d'impayés</i>
Qu'est-ce qu'un propriétaire peut exiger comme document dans un dossier de candidature et ce que l'on peut/doit lui refuser ?	<i>Vous n'avez pas à communiquer à un propriétaire un bilan sanguin, une carte de mutuelle, un extrait de casier judiciaire, vos relevés de compte, un chèque de réservation ou un CV.</i>
Qu'est-ce que l'indice IRL ?	<i>C'est l'indice de référence des loyers. Votre propriétaire ne peut pas augmenter librement votre loyer, il suit au maximum l'évolution de cet indice.</i>
Qu'est-ce que le DPE d'un logement ?	<i>C'est le diagnostic de performance énergétique du logement. Il renseigne sur la consommation d'énergie théorique dans ce logement. Il sera bientôt opposable au bailleur.</i>

<sup>276</sup> Breviglieri (2006) parle d'un « bien habiter » et de « bonnes manières d'habiter » promus par les travailleurs sociaux qui interviennent à domicile, qui renvoient à des façons d'habiter jugées honorables ou à l'inverse fautives. Le « savoir habiter » que les acteurs de l'éco-appart cherchent à transmettre aux participants, que nous allons évoquer dans les pages qui suivent, est à première vue frappant de similitude mais s'ancre en réalité moins clairement dans une conception morale et normative de l'occupation d'un logement.

<sup>277</sup> Voir par exemple celui du bailleur social Aiguillon (2018).



Quels sont les droits d'un locataire ?	<i>Vous avez droit à un logement décent, à la réparation des équipements dysfonctionnels par vétusté, à réaliser des petits travaux d'amélioration qui ne transforment par le logement</i>
Quels sont les devoirs d'un locataire ?	<i>Payer son loyer et ses charges (locatives et énergétiques) tous les mois, souscrire à une assurance habitation, respecter les règles de la copropriété, ne pas sous-louer sans accord du propriétaire, payer la taxe d'habitation</i>
Quelles sont les charges à engager à l'entrée dans un logement ?	<i>Dépôt de garantie, assurance habitation, ouverture des compteurs, meubles</i>
Quelles sont les charges à engager pendant l'occupation d'un logement ?	<i>Loyers, charges (parties communes et déchets), énergie, assurance</i>
Comment choisir son logement ?	<i>Éviter les logements étiquetés E/F/G, privilégier un logement au gaz de ville plutôt qu'à électricité sauf s'il est bien isolé, déterminer ses propres critères (localisation, transports, luminosité, etc.)</i>
Comment anticiper son budget ?	<i>Épargner avant l'entrée dans le logement, aides de la CAF et du CCAS, noter ses dépenses et ses revenus si besoin avec un outil numérique (application Pilote Budget, tableau Excel disponible sur internet)</i>

Du point de vue des acteurs de l'éco-appart, l'objectif de ces conseils est d'« agir en amont pour éviter des situations de précarité à la fois énergétique mais plus globalement budgétaire et permettre aux ménages d'augmenter leur reste à vivre »<sup>278</sup>, de « pouvoir apporter une réponse systémique sur la question du logement »<sup>279</sup>, « de prévenir plutôt que guérir »<sup>280</sup> et ainsi de « sécuriser le parcours de vie des habitants »<sup>281</sup>. Pour y parvenir, les agents de l'éco-appart se donnent un moyen : transmettre aux habitants ce qu'ils nomment de façon éclairante un « savoir habiter »<sup>282</sup>. Le périmètre de ce savoir recouvre un ensemble d'opérations administratives, techniques et budgétaires liées à l'occupation d'un logement de droit commun. La plupart de ces opérations, qu'il s'agit de faire connaître et de faire maîtriser aux participants, relève d'obligations contractuelles du locataire (payer son loyer, contracter une assurance habitation, ne pas sous-louer le logement sans l'accord du propriétaire, etc.). Il n'est pas inutile

<sup>278</sup> Compte-rendu du comité de partenaires du 10/12/2020, p. 7.

<sup>279</sup> Ibid.

<sup>280</sup> Compte-rendu du comité de partenaires du 14/01/2021, p. 2

<sup>281</sup> Entretien 99 avec Viviane, 08/03/2023.

<sup>282</sup> Compte-rendu du comité de partenaires du 14/01/2021, p. 2.

de souligner que si les locataires sont juridiquement tenus de s'y conformer, le rappel de leur existence par les animateurs des ateliers contribue objectivement à la protection des intérêts des propriétaires en réduisant leur risque locatif, notamment financier. D'autres correspondent davantage à des attitudes valorisées par les institutions en ce qu'elles sont conformes à des normes gestionnaires dominantes notamment en matière de budget domestique (mensualiser ses dépenses, épargner avant l'entrée dans un logement pour disposer d'une somme en vue de l'ameublement et du versement du dépôt de garantie, utiliser une application de suivi de ses comptes ou un carnet pour archiver ses dépenses et ses revenus) et en matière d'habitat (s'occuper des dysfonctionnements du logement lorsqu'ils apparaissent, demander de l'aide lorsque c'est nécessaire), qui les rapprochent en cela d'une morale de l'habitabilité. En revanche, il n'est jamais question de conseils dans l'usage du logement par exemple en matière de propreté, d'aménagement intérieur, d'ameublement ou de savoir-vivre avec le voisinage<sup>283</sup>, qui renverraient à un style de vie idéal au sein de l'espace domestique et dont les agents supposeraient que les locataires pauvres en sont dépourvus<sup>284</sup>. Lorsque la (sous-)thématique abordée est le choix du logement, il n'est pas non plus question d'amener les participants à revoir à la baisse leurs attentes ou leurs exigences<sup>285</sup> mais bien au contraire de les aider à identifier l'ensemble des critères qu'ils peuvent et même doivent légitimement se fixer avant de présenter un dossier pour la location d'un logement. Dans tous les cas, pour les agents de l'éco-appart, l'arrière-plan de ces ateliers reste moins moral (les locataires agissent mal, nous allons leur apprendre à se comporter correctement dans leur logement) que financier (minimiser les risques d'endettement liés à une méconnaissance des devoirs contractuels du locataire ou des procédures -nécessaires ou souhaitables- à réaliser lors de l'entrée et de l'occupation d'un logement autonome). En transférant aux participants des compétences sur un ensemble

---

<sup>283</sup> Des considérations qui peuvent, en revanche, être abordées dans le cadre de l'ASLL (Accompagnement Social Lié au Logement), une mesure éducative créée par la loi Besson de 1990 sur le droit au logement, financée et pilotée par les FSL (Fonds Solidarité Logement) et ciblant les populations en grande précarité, afin de favoriser leur accès et leur maintien dans un logement autonome. Les animations de l'éco-appart conservent cependant une similitude frappante avec ce dispositif des politiques locales de l'habitat.

<sup>284</sup> Contrairement à ce qu'observe par exemple François (2014) à propos des chargés de relogement chez un bailleur social parisien qui expriment un mépris et du dégoût à l'égard des locataires pauvres visibles par l'expression d'un ensemble de jugements relatifs à leur hygiène (« sale »), à leur décoration intérieure (« kitsch ») et à leurs pratiques éducatives (noms « ridicules » donnés aux enfants, « bordel » fait par les enfants).

<sup>285</sup> Contrairement là aussi à ce qu'observe François (2014) à propos de ces mêmes chargés de relogement : « *Les propos des agents montrent comment les injonctions faites aux ménages d'« élargissement » de leurs souhaits résidentiels masquent en vérité le sens réel de l'action des relogeurs, qui relève la majeure partie du temps non pas d'une « ouverture » mais d'une restriction des aspirations des locataires [...] et du champ des possibles mis à leur disposition* » (p. 98).

d'aspects liés à la gestion du logement, les agents de l'éco-appart ambitionnent de réduire les risques de déstabilisation budgétaire et d'endettement.

Notons que la connaissance des éco-gestes permettant de maîtriser sa consommation d'énergie est envisagé comme un élément parmi d'autres du « savoir habiter » : les « bons » usages de l'énergie sont ainsi repositionnés comme l'un des sous-domaines de connaissance autour du logement dont il convient d'équiper les locataires précaires. D'une certaine façon, pour les publics, il s'agit moins d'apprendre à jouer strictement le rôle du bon consommateur d'énergie que plus largement celui du bon locataire (le « bon » étant défini principalement au regard de la loi mais également de normes administratives et comptables). Les cibles de ces ateliers sont d'ailleurs prioritairement les futurs primo-accédants qui résident aujourd'hui dans un logement intermédiaire (géré par des structures d'hébergement comme les foyers jeune travailleur) où ils payent une redevance globale (et non pas des charges individualisées correspondant à leurs consommations réelles) et qui vont prochainement entrer dans un logement de droit commun (les amenant à une gestion autonome du logement, notamment des charges liées au logement). Les professionnels de ces structures d'hébergement alertent depuis plusieurs années la coordinatrice de l'éco-appart sur l'importance de sensibiliser ces populations en amont de leur entrée dans un logement autonome afin de prévenir les risques de fragilisation financière. Ainsi, l'objet de l'intervention (l'individu) se maintient mais les finalités de celle-ci connaissent un déplacement : par ces ateliers, les agents cherchent moins à lutter contre la précarité énergétique qu'à prévenir les « vulnérabilités résidentielles » (Bouillon *et al.*, 2019) conçues ici comme l'occupation d'un logement défaillant qui vulnérabilise ou comme une déstabilisation financière consécutive à des frais non anticipés relatifs au logement.

Notons enfin que les agents qui animent ces ateliers ont conscience que certaines de leurs recommandations peuvent être difficilement appropriables par les participants en raison de leurs marges de manœuvre limitées. Les animateurs perçoivent la position de dominée occupée par les populations-cibles au sein de l'espace social et résidentiel, ainsi que la faiblesse de leurs capitaux, conduisant à un champ des possibles réduit, par exemple en matière de choix de logement ou de revendication de droits auprès d'un propriétaire. L'extrait du carnet de terrain ci-dessous, qui retranscrit un échange avec l'animatrice d'un atelier de l'éco-appart intitulé « *j'entre dans mon logement* » tenu le 28 septembre 2021, montre qu'elle a parfaitement conscience des contraintes (financières, positionnelles) qui s'exercent sur les locataires pauvres et qui peuvent freiner leurs possibilités de mise en œuvre des conseils prodigués.

Extrait du carnet de terrain, 28/09/2021, atelier de l'éco-appart à la maison de l'habitant :

Fin de l'atelier, il est 19h50. Je reste discuter avec Constance, la juriste de l'ADIL qui a animé une grande partie de l'atelier. Nous parlons de l'atelier qui vient de se dérouler. Constance me dit : « *après, tout ce que je dis c'est de la théorie, dans la pratique ça peut être très différent, le locataire il n'est pas toujours en position de pouvoir demander à son bailleur de respecter à la lettre la loi. Et puis quand on galère depuis plusieurs mois à trouver un logement, qu'on est dans l'urgence, on ne peut pas être trop regardant sur le logement ni les procédures. Moi ça m'arrive même de dire à certains locataires « tant pis si y'a ça ou que le bailleur ne respecte pas tel truc, foncez ! ». Oui faut aussi savoir être stratégique en tant que locataire ».*

De la même façon, lors du comité de partenaires du 14 janvier 2021, Brice (chargé de projet précarité énergétique à l'association Alisée, un des acteurs centraux de l'éco-appart jusqu'en 2022) énonce les points positifs qu'il rattache au « parcours logement » en cours de conception, notamment celui de former les habitants sur le « *choix du logement* », tout en précisant « *même si le choix est très relatif sur Nantes* ». Les agents de l'éco-appart ne sont pas aveugles du contexte immobilier local : comme d'autres grandes villes de France, Nantes a un marché locatif tendu où les prix augmentent de façon significative depuis une dizaine d'années, bien que de façon différenciée selon les quartiers. Ils savent que les populations cibles de l'éco-appart, par leurs caractéristiques socio-économiques, ont de fortes chances d'être contraintes dans leur choix de logement et de pouvoir difficilement prétendre à un logement aux performances énergétiques les plus récentes.

**B. D'un instrument d'animation à destination du public à un instrument de coordination et de partenariat entre acteurs locaux**

La redéfinition de l'instrument concerne non pas seulement sa logique d'intervention auprès du public-cible mais également ses fonctions : il n'est plus simplement un instrument d'animation destiné aux habitants, il est devenu progressivement un instrument de coopération et de coordination entre des acteurs de terrain cherchant à lutter localement contre la précarité énergétique.

**1. L'éco-appartement : un instrument de coopération entre acteurs jusqu'à la production d'un sentiment d'appartenance commune**

Au moment de l'enquête, l'instrument n'est plus simplement un lieu de production de service à destination des habitants via des ateliers d'information sur la maîtrise de l'énergie mais également un support interactionnel entre des acteurs locaux engagés localement dans la lutte contre la précarité énergétique. Facilité par le travail relationnel réalisé par la coordinatrice

de l'éco-appart auprès des acteurs locaux, consistant à les agréger durablement autour du projet, le dispositif a produit une dynamique partenariale qui œuvre à la construction d'un système d'acteurs de terrain, situés localement dans des organisations différentes (associations, entreprises, collectivités territoriales) et dans des secteurs d'action publique multiples (action sociale, énergie, logement, santé, droit). En réunissant deux fois par an dans un cadre formel les acteurs institutionnels, associatifs et privés intéressés ou engagés localement sur la précarité énergétique (dans les « comités de partenaires »), l'éco-appart offre un espace à la fois d'interconnaissance (en particulier via le tour de table organisé en début de réunion pour donner l'occasion à chaque professionnel de présenter sa structure, ses activités et ses actualités) et surtout d'échanges et de mutualisation (de savoirs, d'expériences, de représentations, de préférences).

L'éco-appart est aujourd'hui un espace de discussion et de coopération intersectorielle d'où émergent régulièrement de nouvelles propositions d'animations, parfois co-portées par plusieurs acteurs, mais également de nouveaux projets qui dépassent le cadre du dispositif et alimentent plus largement l'action publique locale en matière de précarité énergétique. Par exemple, les acteurs de l'éco-appart ont organisé un webinar le 1<sup>er</sup> décembre 2022 intitulé « *c'est quoi la précarité énergétique ?* », à destination des habitants comme des professionnels, en lien avec la Journée contre la Précarité Énergétique qui se tenait à Paris. Ils ont également construit un « guide » à destination des professionnels de terrain et des bénévoles qui sont au contact des populations socio-économiquement vulnérables, nommé « *Parlons énergie ! Mémo des conseillers branchés* » et contenant un ensemble d'informations relatives : aux dispositifs sociaux (chèque énergie, aides CCAS, éco-appart et visite à domicile), à l'actualité énergétique (suppression du tarif réglementé au gaz, phénomènes de démarchage à domicile des fournisseurs d'énergie) et aux interlocuteurs locaux disponibles pour aider les habitants sur les questions d'énergie. En somme, l'éco-appart n'est pas seulement un lieu d'animation où des intervenants viennent réaliser ponctuellement une prestation sur un créneau défini par la programmation trimestrielle. Il est également un support de discussions (sur les activités, compétences et représentations de chacun), d'élaboration de stratégies (interpeler les responsables institutionnels et politiques sur l'intérêt de soutenir financièrement le travail en réseau d'acteurs de terrain, convaincre les professionnels du territoire de la pertinence d'une nouvelle animation), de mutualisation de savoirs (de type technique, social et militant) et d'expériences (succès et échecs d'animations avec des publics) entre des acteurs locaux, que ce soit via des séquences formalisées (les comités de partenaires, les groupes de travail thématiques)

ou par des interactions plus informelles (moments de présence commune à l'éco-appart pour l'animation d'un atelier).

Au-delà d'être un espace physique de coopération territoriale, l'éco-appart est aujourd'hui revendiqué par ses metteurs en œuvre comme une organisation collective partageant une identité commune. L'usage du terme de « réseau » par les acteurs qui animent l'éco-appart est massivement mobilisé pour se désigner eux-mêmes, aussi bien en entretien que lors d'ateliers ou dans les compte-rendu de réunions. De ce point de vue, « *les réseaux [...] sont autant un mot utilisé par les acteurs pour désigner leurs coopérations qu'un concept analytique et une méthode d'analyse* » (Le Naour, 2012, p. 9), concept analytique permettant de rendre compte de la dimension collective de la fabrication de l'action publique. Son usage est explicitement revendiqué par les acteurs locaux jusque dans l'espace politique local : deux d'entre eux, au statut associatif, ont rencontré en mai 2021 le cabinet de la maire de Nantes pour faire part de leur attachement à cette notion de « réseau » de la précarité énergétique et de leur volonté d'être reconnus comme tel, matériellement et symboliquement. De la même façon, dans un compte rendu d'une réunion à l'éco-appart, le terme de « réseau » est mobilisé de nombreuses fois et est identifié comme un levier pour « *convaincre les politiques* »<sup>286</sup>. Au-delà d'être l'expression d'un sentiment d'appartenance à un collectif engagé dans un même combat (celui de lutter contre la précarité énergétique), la référence à un « réseau » plutôt qu'à leur personne ou à leur structure de rattachement est aussi un procédé stratégique utilisé pour peser davantage dans le rapport de force avec les décideurs institutionnels (obtenir des financements supplémentaires, impulser un nouveau dispositif, légitimer une norme d'action) en se constituant comme un collectif uni autour d'une vision et d'un intérêt commun. En cela, la revendication d'un « réseau » par les agents locaux les plus impliqués à l'éco-appart est une opération symbolique qui traduit non seulement un sentiment identitaire mais poursuit également une finalité pratique et stratégique, celle d'influer sur le cours de l'action publique.

## 2. Une double innovation sociale : produits et processus de l'éco-appart

L'éco-appart représente le support d'une innovation sociale à la fois en termes de produits (les animations de sa programmation) et de processus (les interactions entre acteurs locaux dont il est à l'origine). D'un côté, l'innovation sociale porte sur la dimension substantielle de l'éco-appart, c'est-à-dire ses « produits » : il correspond à une innovation sociale dans la mesure où

---

<sup>286</sup> Extrait du compte-rendu du comité d'animation de janvier 2021.

il constitue un espace d'expérimentation de nouvelles modalités de réponse à des besoins sociaux (Klein *et al.*, 2014). Le dispositif propose régulièrement de nouvelles animations portant sur des thématiques identifiées par les agents qui l'animent comme les enjeux actuels de la précarité énergétique ou comme les préoccupations les plus récentes des habitants. Le dispositif introduit également de nouveaux formats d'intervention qui cherchent à répondre aux besoins exprimés ou supposés des habitants précaires du territoire, comme les permanences énergie évoquées plus haut qui proposent à partir de 2022 un accompagnement individuel dans les démarches commerciales liées à l'énergie. De l'autre côté, l'innovation sociale se situe sur un plan processuel : l'éco-appart est le support d'une coopération territoriale entre une multitude d'acteurs cherchant localement à développer des solutions pour aider les habitants qui connaissent des difficultés énergétiques. Il est à l'origine de la constitution et de la stabilisation d'un système local d'acteurs qui collaborent dans la mise en œuvre du dispositif mais qui nouent aussi des formes de coopérations plus larges : mutualisation de ressources (expertise, informations, temps, outils d'intervention...) disponibles pour chaque acteur dans le cadre de sa pratique professionnelle quotidienne, orientation de familles en difficulté, proposition conjointe de nouveaux dispositifs à la collectivité nantaise (par exemple celui de la « médiation solidaire » proposé à l'exécutif local lors d'une rencontre fin 2022 - avec l'élue à la solidarité et l'élue à l'énergie), rencontre d'élus locaux pour promouvoir ce « réseau » et solliciter des financements supplémentaires, ou encore organisation de formations à destination de professionnels locaux (par exemple l'organisation de deux journées dédiées aux professionnels en 2023 sur l'entrée dans le logement autonome des primo-accédants). L'éco-appart s'apparente en cela à un instrument relationnel ayant activement participé à la construction d'un réseau local d'action publique dans la gestion de la précarité énergétique : sa matérialité physique (lieu d'accueil qui permet d'organiser des réunions), ses principes de fonctionnement (animation de la programmation par des associations locales, organisation d'un comité de partenaires biannuel) et les finalités poursuivies par sa coordinatrice (créer une dynamique partenariale pour conduire le projet de l'éco-appart) ont offert les conditions favorables à la rencontre entre une diversité d'acteurs locaux et à la stabilisation de leurs relations.

Le système d'acteurs constitué autour de l'éco-appart est composé d'agents de la mise en œuvre (associatifs, institutionnels, privés) occupant des positions intermédiaires ou subalternes dans leur champ d'intervention (action sociale, logement, environnement, droit de la consommation) et qui n'ont pas accès aux instances décisionnelles locales. Pour autant, le

« réseau » de l'éco-appart n'est pas seulement un système d'acteurs entretenant des relations en vue de mettre en œuvre un instrument local d'action publique. Non seulement le réseau participe à la fabrication de l'action publique locale en construisant en permanence cet instrument via un ensemble de décisions qui l'ajustent ou le refaçonnent (vers de nouveaux axes d'intervention, de nouveaux formats...) mais aussi en faisant émerger de nouvelles recettes d'action publique (organiser des temps de formation pour les professionnels locaux, proposer des permanences individuelles, proposer des médiations « solidaires ») et en produisant de nouvelles normes d'action (faire du « préventif », faire de « l'individuel », prémunir des risques du marché de l'énergie). Ce réseau d'acteurs de terrain influe largement sur le cours de l'action publique locale en matière de lutte contre la précarité énergétique : il joue un rôle déterminant dans la production des représentations locales du problème (en particulier son recadrage depuis 2021 autour des enjeux marchands de la consommation d'énergie) et des initiatives locales déployées sur ce segment de l'intervention (qu'elles soient implémentées dans le cadre de la programmation de l'éco-appart ou en dehors).

Tableau 9. Acteurs de l'éco-appart en 2020

	<i>Prénom</i>	<i>Organisme</i>	<i>Secteurs</i>	<i>Fonction</i>
<b>Acteurs centraux</b>	Jacques	Association CLCV	Droit, environnement	Président-bénévole
	Philippine	Association COTE	Environnement, social	Présidente-salariée
	Brice <sup>287</sup>	Association Alisée	Energie, environnement	Salarié, chargé de projet
	Viviane	CCAS Nantes	Social	Coordnatrice du dispositif
	Yvonne	CCAS de Nantes	Social	Animatrice du dispositif
<b>Acteurs périphériques</b>	Amélie	CCAS de Nantes	Social	Travailleuse sociale
	John	EDF	Energie	Correspondant solidarité
	Fatima	ENGIE	Energie	Correspondante solidarité
	Yolande	Nantes métropole	Social	Travailleuse sociale FSL
	Sandrine	Association Anaf	Social, énergie	Médiatrice énergie
	Aude	Ville de Nantes	Logement, social	Responsable maison de l'habitant

<sup>287</sup> Cet acteur a quitté le réseau de l'éco-appart au début de l'année 2023.



	Monique	Association Soliha	Logement	Chargé de projet
	Marion	CCAS Saint-Herblain	Social	Travailleuse sociale
	Martine	Association RDQ Océan	Social	Responsable
	Liliane	Association Arlène	Social	Chargé de projet
	Annie	Association Environnement solidaire	Environnement, social, économie	Directrice

### III. Des conditions institutionnelles favorables au reparamétrage de l'instrument

La redéfinition de l'instrument est, comme dans le cas des visites énergie à domicile analysées dans le chapitre 6, un processus continu rendu possible par un contexte institutionnel particulièrement favorable : la faible implication de la hiérarchie municipale (administrative et politique) dans la gouvernance d'un instrument qui reste largement indéterminé (**A**) et le rôle d'alliée joué par la coordinatrice du projet auprès d'une association afin de faciliter l'introduction discrète d'un savoir militant au sein du dispositif (**B**). En cela, nous rejoignons l'idée selon laquelle « *la capacité des acteurs à innover est conditionnée par des données institutionnelles* » (Klein *et al.*, 2014, p. 16).

#### A. Une faible implication de la hiérarchie municipale dans la gouvernance de l'instrument

L'éco-appartement est un instrument « mou » (Perrin-Heredia, 2016), c'est-à-dire un dispositif de gouvernement qui ne renvoie à aucune grammaire interventionnelle précise et formalisée. En France, il existe aujourd'hui une multitude d'éco-appartements déployés par des gouvernements urbains<sup>288</sup> autour du thème des économies d'énergie domestiques mais ils peuvent avoir des propriétés différentes dans leur matérialité, leur périmètre d'intervention ou leur mode de fonctionnement. Si tous semblent appartenir à la catégorie des instruments de type « informatif et communicationnel » (Lascoumes, Le Galès, 2004, p. 361), ils sont fabriqués par les représentations, les intérêts et les savoirs des acteurs qui s'y investissent localement, et non pas par des principes d'action stabilisés qui auraient fait l'objet d'une institutionnalisation. Or, à Nantes, les responsables institutionnels sont quasiment absents de la gouvernance du dispositif.

Premièrement, à la suite de la commande politique de l'éco-appart, la séquence de conception de l'instrument a été largement réalisée par deux agentes internes au CCAS, conseillères en économie sociale et familiale de formation, qui ont été positionnées l'une en responsable du projet (n+1) et l'autre en future coordinatrice du projet. Elles se sont appuyées sur leur capital social accumulé lors de leurs expériences professionnelles antérieures pour agréger autour du projet des acteurs locaux pouvant devenir des partenaires : l'association

---

<sup>288</sup> Par exemple l'Éco-appart à Caen, l'Appart à Lille, l'Appart'énergie à Lyon, l'appart'Eco à Montpellier, le Bon'Appart à la Roche sur Yon.

Alisée, une régie de quartier, un fournisseur d'énergie, des travailleurs sociaux du département, une association d'aide à domicile et un centre socio-culturel (voir chapitre 3). Ceux-là ont également joué un rôle majeur dans la conception de l'instrument, c'est-à-dire dans la définition des objectifs et des modalités d'animation. La hiérarchie municipale n'est pas intervenue à cette étape de conception pour définir des orientations précises.

Deuxièmement, la séquence de mise en œuvre est en réalité encadrée dans une séquence de conception qui se prolonge en permanence jusqu'à aujourd'hui. Or la hiérarchie institutionnelle en est également largement absente. Un espace de gouvernance est créé au lancement du dispositif pour permettre de discuter collectivement de sa programmation, de nouveaux projets d'animations ou d'enjeux afférents à la précarité énergétique identifiés dans les territoires : le comité de partenaires. Il réunit deux fois par an tous les acteurs locaux impliqués dans le dispositif ou intéressés par la lutte contre la précarité énergétique (travailleurs sociaux des CCAS et du département, associations, fournisseurs d'énergie, représentante du FSL, régie de quartier...). Cette séquence formelle permet des échanges d'informations sur les activités et les compétences de chaque acteur, favorisant l'interconnaissance au sein du réseau. Le comité de partenaires constitue aussi le principal espace de production des réajustements de l'instrument par la circulation, la confrontation et l'hybridation des savoirs et des expériences entre acteurs de terrain. La hiérarchie institutionnelle est très généralement absente de cet espace<sup>289</sup> ; elle n'adresse pas non plus d'injonctions ou de prescriptions dans des interactions plus informelles comme lors de réunions bilatérales avec la coordinatrice du lieu. Celle-ci déclare d'ailleurs avoir une autonomie considérable dans la définition et la réalisation de sa mission (« moi j'ai vraiment l'impression d'être à mon compte [...] j'ai une liberté d'action dont vous n'avez même pas idée ») qui comporterait cependant son pendant négatif dans la mesure où elle perçoit un manque d'implication des décideurs locaux dans le pilotage du « dossier » de la précarité énergétique et de ses instruments d'intervention, notamment en l'absence d'une instance de gouvernance où les élus sont présents (« j'arrête pas de dire que y'a quand même des décisions qui doivent être un peu politiques, à un moment donné quand tu fais un COPIL avec les élus tu poses quels sont les tenants et aboutissants de ce que tu as pu mettre en place et tu poses des problématiques et c'est ensuite à eux d'arbitrer sur ce qu'ils

---

<sup>289</sup> La responsable hiérarchique directe de la coordinatrice de l'éco-appart a participé à un comité de partenaires en 2021 pour présenter les raisons qui ont guidé le choix de fermer l'éco-appartement actuel et d'en construire un nouveau dans un autre quartier de la ville. Pour le reste, elle reçoit le compte-rendu de ces réunions mais n'y participe pas. Le n+2 (responsable d'un pôle au CCAS) et n+3 (directeur du CCAS) n'y ont jamais participé.

*souhaitent mettre en place. Ben y'a pas de COPIL* ». Par ailleurs, une agente du CCAS en position hiérarchique intermédiaire (responsable d'une équipe de travailleuses sociales) qualifie l'éco-appart d'« *électron libre* » dont les objectifs et les réorientations échapperaient largement aux responsables du CCAS de Nantes. Ainsi, si les responsables institutionnels et politiques locaux prennent les décisions budgétaires (affectation de ressources financières et humaines supplémentaires au dispositif) et des orientations stratégiques sur la localisation du lieu (déménagement de l'éco-appart dans un quartier central de la ville en 2023), ils sont largement absents de la fabrication concrète de l'instrument et de ses redéfinitions successives : c'est le réseau d'acteurs de terrain agrégés autour de l'éco-appart qui joue un rôle déterminant dans ce processus.

Troisièmement, l'agente institutionnelle qui coordonne le dispositif est devenue entièrement souveraine dans le choix des associations qui interviennent pour animer des ateliers à l'éco-appart. Si lors des premières années du dispositif, l'attribution des subventions aux associations (15 000€ d'enveloppe financière totale chaque année<sup>290</sup>) se réalisait dans le cadre d'un comité de pilotage comprenant notamment des responsables administratifs du CCAS de Nantes, la coordinatrice de l'éco-appart le qualifie rétrospectivement de « *pseudo comité d'arbitrage* » qui aurait fonctionné comme une chambre d'enregistrement de ses propositions. Surtout, depuis 2020, ce comité a été supprimé, ce qui conduit l'agente à être entièrement souveraine dans le choix des propositions associatives qui fondent la programmation durant l'année et dans la répartition de l'enveloppe financière accordée par le CCAS de Nantes pour l'animation du lieu. Par exemple, c'est souverainement que cette agente a décidé de baisser la subvention d'une association impliquée dans l'éco-appart depuis son lancement au profit d'autres projets associatifs qu'elle préférait prioriser dans la programmation du lieu. Bien qu'elle ait présenté cette décision comme relevant d'arbitrages hiérarchiques sur lesquels elle n'aurait que peu de visibilité, la réduction du montant de la subvention résulte en réalité de son propre choix motivé par deux aspects de l'activité de l'association qu'elle juge défavorablement. D'un côté, l'association n'aurait pas innové depuis cinq ans dans les supports pédagogiques utilisés en ateliers (jeux, annonces de logement...) ; de l'autre, l'association ne réaliserait pas le travail de recrutement du public dans les quartiers pour remplir les ateliers (« *ils viennent comme un prestataire, à aucun moment comme les autres membres du réseau ils vont aller mobiliser du public pour venir participer à cet atelier, c'est très professoral en fait* »).

---

<sup>290</sup> L'enveloppe financière dédiée à l'animation de l'éco-appart est passée à environ 37 000€ en 2023.

La capacité des associations à mobiliser des populations locales, à remplir une « *fonction d'intermédiation, d'accès aux habitants* » (Chevallier, 2020, p. 284) est une ressource fortement recherchée par les pouvoirs publics qui peuvent avoir besoin de ce relais pour que leurs dispositifs touchent leurs cibles. C'est le cas de l'éco-appartement qui peinerait à remplir ses ateliers en l'absence d'un travail de recrutement par les organismes associatifs et institutionnels implantés dans les territoires<sup>291</sup>. Finalement, la coordinatrice du dispositif s'est aménagée un pouvoir discrétionnaire autant vis-à-vis de sa hiérarchie que de ses associations partenaires.

La quasi-absence de la hiérarchie dans la gestion du dispositif s'explique essentiellement par le fait que si la précarité énergétique a bien atteint le rang de problème politique inscrit à l'agenda de l'exécutif local, d'autres problèmes jugés plus prioritaires (la précarité alimentaire, l'accès aux soins, la gestion des migrants) le relèguent dans une position de problème périphérique faisant l'objet d'un faible investissement politique et administratif. Ceci est confirmé par la directrice du CCAS de Nantes :

Directrice CCAS : [...] En termes de priorisation aujourd'hui ce n'est pas quelque chose qu'on a priorisé effectivement dans l'ensemble des dossiers qu'on a à piloter. Et ce n'est pas...comment dire...ce n'est pas un dossier qui a plus été priorisé politiquement non plus.

Enquêteur : « on » c'est qui exactement ?

Directrice CCAS : « on » c'est soit l'administration soit le politique. De deux choses l'une : soit l'administration considère que y'a vraiment un dossier à côté duquel on passe et sensibilise le politique à cette question-là qui du coup s'en saisit, soit c'est le politique directement qui s'en saisit. Mais **en tout cas aujourd'hui ce n'est pas un sujet qu'est priorisé**, c'est un dossier qui fait partie...des sujets qu'on n'a à traiter et à travailler mais dont l'organisation et la priorisation n'ont pas été poussés comme le souhaitait Viviane.

Enquêteur : ce n'est pas un dossier qu'est régulièrement mis sur la table avec les élus ?

Directrice CCAS : non, non. En tout cas quand il est mis sur la table ce n'est pas en termes de stratégie. C'est assez curieux d'ailleurs parce qu'on a un élu au logement qu'est EELV, voilà, mais dont le prisme d'entrée dans le sujet est la mise à l'abri des publics **et pas de la question de comment on s'occupe de ceux qui sont déjà dans un logement**, voilà. Et en fait on va avoir ce sujet-là côté CCAS mais plutôt...non pas d'un point de vue stratégique mais d'un point de vue de suivi de dossier quoi, pas une refonte. » [Entretien avec la directrice du CCAS de Nantes, 24/11/2021]

La concurrence permanente entre une multitude de problèmes publics, dans le cadre d'une attention politique toujours limitée, amène certains problèmes à être écartés de l'agenda des autorités politiques (Bosk, Hilgartner, 1988 ; Garraud, 1990). Par ailleurs, les responsables institutionnels nantais souscrivent au principe de non-linéarité de la carrière de l'instrument, c'est-à-dire au fait que celui-ci soit régulièrement ajusté par les agents de terrain. Au sujet des transformations de l'éco-appart depuis son ouverture, le directeur de l'action sociale municipale déclare par exemple : « *c'est le principe même de l'outil éco-appart, il faut qu'il évolue pour*

---

<sup>291</sup> Même avec le travail d'intermédiation des partenaires de l'éco-appart, la participation peut être faible voire inexistante sur certains ateliers, conduisant à leur annulation, cf. la conclusion générale de la thèse.

*correspondre le mieux possible aux souhaits des habitants* » [entretien du 08/02/2023]. Cette position s'explique par les finalités poursuivies par la direction du CCAS de Nantes : mettre en œuvre un dispositif « marketing » capable d'attirer des populations méfiantes des institutions pour les enrôler dans le circuit de l'action sociale, notamment vers un accompagnement dans la gestion budgétaire et/ou dans l'accès aux droits sociaux proposés par le service social communal. Les responsables administratifs du CCAS vont par exemple expliquer qu'avec l'éco-appartement « *l'idée c'est de faire de l'animation collective pour derrière accompagner individuellement* » (cadre intermédiaire au sein du CCAS de Nantes, responsable d'une équipe, entretien du 25/04/2023) ou encore de façon plus précise que « *l'objectif de l'éco-appartement c'est à la fois de pouvoir être un lieu agréable dans lequel on peut faire de la prévention sur tout ce qui est éco-gestes, et c'est un lieu sur lequel on peut faire du repérage de situations individuelles et donc faire du lien avec les services qui font du suivi plus individuel, notamment le service des conseillères qui peuvent retravailler sur le budget des personnes plus globalement* » (autre cadre intermédiaire au sein de la direction de l'action sociale municipale, entretien du 10/01/2022). L'éco-appart n'est en fait pas envisagé comme une solution pour résoudre un problème (la précarité énergétique) mais comme un moyen (une « *porte d'entrée* » dans le langage des agents du CCAS) qui va permettre de capter des populations socio-économiquement vulnérables et de les amener vers les services « classiques » du CCAS (conseil budgétaire, accès aux droits, aides financières facultatives). L'adaptation permanente de l'instrument pour continuer à « plaire » aux habitants colle donc avec cet objectif : peu importe finalement le contenu des animations tant qu'elles continuent à jouer le rôle de produit d'appel.

## B. Le rôle d'alliée institutionnelle de l'agente auprès des associations partenaires

La coordinatrice de l'éco-appart joue un rôle d'*alliée institutionnelle* des associations partenaires **(1)**. Cette dernière use de son pouvoir discrétionnaire pour rendre possible la circulation d'un savoir militant au sein du dispositif institutionnel à l'abri du regard de sa hiérarchie. Le ressort principal de l'investissement dans ce rôle est une logique de don-contre don qui permet à l'agente de fidéliser les acteurs associatifs partenaires, et donc de bénéficier de leur expertise et de leur force de mobilisation **(2)**.

## 1. Un rôle d'alliée auprès des associations qui participent à l'animation de l'instrument

En reprenant la typologie des associations proposée par De Maillard (2002), la gouvernance et l'animation de l'éco-appart reposent principalement sur l'engagement d'associations *de gestion* qui produisent un service mais également sur celui d'associations *d'expression et de revendication* qui produisent une lecture du monde social et portent des revendications. La coordinatrice de l'éco-appart joue alors un rôle d'alliée auprès de la seconde catégorie d'associations en rendant possible la circulation discrète d'un savoir militant au sein du dispositif institutionnel.

L'un des agents associatifs les plus impliqués dans la gouvernance et l'animation de l'éco-appart est un « bénévole-militant » (Bourgeois, Lièvre, 2019) porteur d'un discours politisé sur la précarité énergétique. Membre de la CLCV, ce bénévole met en avant le rôle des institutions dans la production des inégalités d'accès à l'énergie (marché de l'énergie, gouvernement, système législatif, aides sociales), comme nous l'avons déjà évoqué en détail précédemment. Pendant ses animations à l'éco-appart, il n'hésite pas à politiser ses échanges avec les habitants en évoquant l'augmentation récente du prix des énergies, en étant critique vis-à-vis de l'action de l'Etat et en faisant part de revendications en matière de justice sociale. Sa posture militante est bien connue de la coordinatrice de l'éco-appart. Elle évoque d'elle-même sa position par rapport au savoir militant qu'il fait circuler dans certaines animations de l'éco-appart :

Viviane : Il peut arriver que Jacques parte dans des envolées militantes et je devrais le ramener parfois au sujet pour lequel il est là et je le laisse faire parce que je pense que c'est important d'entendre un discours militant et politique

Enquêteur : Y'a de la place pour un discours plus militant à l'éco-appart ?

Viviane : Bah ouais... alors militant dans la mesure où il se veut un peu posé [...]

Enquêteur : Est-ce que tu sais si ta hiérarchie en a conscience ?

Viviane : Non elle n'est pas au courant, non, puis je n'en parle pas. Je ne vais pas aller mettre le doigt dans un truc où je sais que c'est potentiellement sensible...ce n'est peut-être pas ce qu'on attendrait d'une collectivité qui se doit d'être un petit peu neutre donc non je ne dis rien. [Extrait d'entretien, 07/10/2021]

L'agente institutionnelle s'apparente ici à une *alliée* de l'association militante : elle autorise, à l'abri du regard de sa hiérarchie, l'introduction au sein du dispositif institutionnel d'un discours militant qui politise les discussions avec les participants et représente une source de contre-pouvoir (critique des institutions, des décisions politiques récentes...). Contrairement à ce qu'observe Chevallier (2020), le partenariat entre institution et associations ne donne pas lieu ici à la dépolitisation des pratiques et des discours associatifs, précisément parce que

l'agente institutionnelle s'allie avec l'association pour rendre possible des pratiques subversives.

Mais cette position d'alliée peut aussi s'analyser comme une stratégie pour atteindre une finalité (politiser le dispositif) sans avoir à sortir de son rôle institutionnel qui lui impose un devoir de neutralité. D'une certaine façon, Viviane utilise Jacques pour faire circuler un savoir militant qu'elle valorise (elle le perçoit comme légitime et utile aux participants) mais qu'elle ne possède pas elle-même et que son statut de fonctionnaire lui proscrit dans tous les cas de relayer. L'extrait d'entretien suivant indique son aspiration à transmettre aux habitants précaires une grille de lecture critique de l'action publique nationale en matière de lutte contre la précarité énergétique, et plus généralement, de faire du dispositif un espace d'éducation populaire.

Viviane : Je trouve que parfois **on se laisse un peu trop faire** sur certains sujets, quand on parle du chèque énergie ou quand y'a des effets d'annonce « il va y avoir 100€ de plus pour les personnes » pour moi tout ça **c'est du pipeau**, si vraiment on voulait prendre en compte les questions de précarité énergétique et prendre en compte le fait que les bailleurs sociaux vont mettre des années avant de réhabiliter l'ensemble de leurs logements, ce qu'il faudrait c'est peut-être identifier les locataires qui sont dans des passoires énergétiques et leur faire à ceux-là je sais pas moi un abattement de la TVA, tu vois quelque chose qui soit beaucoup plus significatif.

Enquêteur : c'est un discours que tu portes ?

Viviane : non je ne le dis pas, je ne peux pas le dire ça [rires], je ne peux pas le dire mais Jacques le dit. Mais moi je ne peux pas, je me dois d'être neutre dans mon travail. Mais que Jacques se permette de le dire, voilà, c'est un militant, il est militant. Son discours il est mesuré, il n'est pas là en train de brandir le drapeau etc., mais à un moment donné aussi **il éveille un peu les consciences** et ça je trouve ça intéressant.

Déconstruire les discours politiques, donner à voir la réalité des mesures concrètes derrière la communication, « *éveille[r] un peu les consciences* » des populations locales constituent des modes d'action valorisés par la coordinatrice du dispositif. Ils participent à ce que Freire (1974) nomme un processus de « conscientisation » par lequel les dominés prennent conscience des mécanismes de domination qui s'exercent sur eux et qui les maintiennent dans leur position subalterne. La coordinatrice institutionnelle de l'éco-appart est donc encline à laisser l'acteur militant intervenant à l'éco-appart user de ces procédés au sein du dispositif.

## 2. Une stratégie de réciprocité : s'allier pour s'assurer un engagement durable des partenaires associatifs

L'attitude de Viviane (coordinatrice de l'éco-appart) vis-à-vis de Jacques (acteur associatif) peut aussi s'analyser comme répondant à une logique d'échange de services informels. Si Viviane ne s'oppose pas au discours militant que Jacques peut porter auprès d'habitants dans le cadre des animations qu'il réalise à l'éco-appart, si elle ne cherche pas même à le contenir ou à



le limiter, c'est aussi qu'elle y trouve le moyen de s'assurer en retour de la pérennité de son engagement dans le dispositif.

« Je passe mon temps à jouer avec ce truc [le cadre] parce que si **tu restes dans le moule** tout le temps **tu es un mouton** et tu ne fais rien. Et je pense que c'est justement parce qu'on sort des sentiers un peu battus qu'on arrive à construire quelque chose de beaucoup plus fort. Et c'est peut-être aussi pour ça que les partenaires viennent c'est qu'ils ne se sentent pas fermés dans ce truc politiquement correct et que justement ils peuvent aussi exprimer les valeurs qu'ils portent à l'intérieur de leur association et c'est important aussi de tenir compte de ça. » [Extrait d'entretien avec la coordinatrice de l'éco-appart, 07/10/2021]

Cette logique d'échange dans laquelle s'inscrit Viviane se manifeste clairement auprès d'une autre agente associative, signataire elle-aussi du document protestataire. Malgré un projet d'atelier porté par cette dernière et jugé assez éloigné de la thématique de la précarité énergétique par les partenaires de l'éco-appart (récupérer des invendus alimentaires sur les marchés de producteurs locaux et cuisiner un repas sain avec les participants), Viviane a tenu à l'intégrer à la programmation de l'éco-appart et n'a pas hésité pour cela à s'engager dans un plaidoyer auprès des partenaires pour les convaincre du bien-fondé de ce projet. Pour Viviane, ce « coup de pouce » représentait une façon d'intégrer dans le réseau local une professionnelle qu'elle apprécie pour ses qualités humaines et qu'elle juge à la fois compétente sur la précarité énergétique et détentrice d'une capacité de mobilisation des habitants (le *capital habitant* chez Chevallier, 2020). Lors d'un entretien, elle confirme de façon transparente son inscription ponctuelle dans une logique de réciprocité avec certains partenaires associatifs, relation dans laquelle sa monnaie d'échange consiste alors en l'attribution d'une place dans la programmation de l'éco-appart et des subventions afférentes.

Enquêteur : Est-ce que ça t'arrive d'accepter un atelier d'un acteur associatif en quelque sorte en remerciement de son investissement dans le réseau ?

V : Oui, oui bien sûr, ça fait aussi partie du jeu. Typiquement, la Cote [association locale dont Philippine est la présidente] quand elle est arrivée sur la question de l'alimentation, moi j'avais vraiment envie de travailler avec la Cote...après c'est aussi des questions de personne, ça devrait peut-être pas ou c'est peut-être pas politiquement correct mais j'aime beaucoup travailler avec Philippine, je trouve que c'est quelqu'un de très humain et qui a une connaissance du sujet et une appétence pour aller vers le public qu'est juste extraordinaire et c'était pas gagné en fait de travailler sur ce thème de l'atelier cuisine...moi il a fallu que je le défende un peu d'ailleurs, l'arrivée de la Cote il a fallu que je la défende un peu. [...] moi je cherche aussi de façon indirecte à soutenir ces associations [elle parle de la Cote et de la Clcv] qu'ont quand même une expertise...qu'ont quand même une sacrée expertise du sujet et des manières d'approcher les habitants qui sont en situation de précarité énergétique. [Extrait d'entretien avec Viviane, coordinatrice de l'éco-appart, 07/10/2021]

Ainsi, l'introduction de nouvelles animations dans la programmation de l'éco-appart et la circulation discrète d'un savoir militant en son sein, qui participent à la redéfinition de l'instrument, s'inscrivent aussi dans une logique de « don-contre don » au sens maussien, c'est-à-dire le don comme geste intéressé à la recherche d'une contrepartie. En effet, l'agente institutionnelle qui coordonne l'éco-appart rend des services informels à des agents associatifs partenaires (garantir la possibilité d'exprimer un discours politisé, soutenir leur projet d'animation) en espérant des retours indirects (pérennisation de leur engagement dans le dispositif, bénéficiaire de leur capacité de mobilisation des populations aux ateliers).

## Conclusion chapitre 7

Sur son terrain ibérique, Desvallées (2019) observait que « *l'imposition de nouvelles pratiques [énergétiques] est marquée par le sceau de l'évidence, aussi bien pour la société civile que pour les personnels des collectivités locales et les médias ibériques qui s'y conforment* » (p. 341), concluant à une « *diffusion consensuelle du changement des pratiques des ménages vulnérables* » (p. 341). A Nantes, l'intervention sur les comportements énergétiques des populations précaires a fait l'objet d'une adhésion collective des acteurs locaux au début des années 2010 conduisant à son institutionnalisation à travers la construction de deux instruments de gouvernement des conduites énergétiques (« visites énergie à domicile » et « éco-appartement »). Mais à partir de l'année 2021, les agents chargés de mettre en œuvre l'éco-appartement ont commencé à contester leur instrument en tant que solution pertinente au problème. A cette date, l'intervention sur les pratiques énergétiques des ménages précaires ne fait plus consensus : tant ses effets limités sur les situations énergétiques que son caractère souvent désajusté voire injuste face à des populations aux modes de vie déjà marqués par la restriction (énergétique mais aussi alimentaires et récréatives) sont mis en avant par les agents de la mise en œuvre. S'ils continuent de le mettre en œuvre aujourd'hui, c'est en l'ayant largement redéfini autant dans ses axes d'intervention (résidualisation de l'éducation aux économies d'énergie et intensification de la formation aux marchés de l'énergie et du logement) que dans ses fonctions (instrument de coopération territoriale entre acteurs locaux engagés localement sur la précarité énergétique). Pour autant, le gouvernement local des conduites n'est pas totalement destitué : il a reculé (le conseil en économie d'énergie a perdu de sa centralité dans les deux instruments étudiés) sans pour autant disparaître, et s'est déplacé (il s'agit moins aujourd'hui d'un gouvernement local des conduites énergétiques que des conduites locatives).

Ce chapitre permet de dégager plusieurs apports sur un plan théorique. Premièrement, il montre le rôle des apprentissages par l'expérience sensible dans les processus de production de sens autour des problèmes publics. La reformulation de la précarité énergétique autour d'enjeux marchands (des marchés de l'énergie concurrentiels comme facteur de précarisation des consommateurs d'énergie pauvres) et la destitution de sa représentation initialement dominante (des pratiques énergétiques sous-optimales comme facteur de précarité énergétique) par un système d'acteurs locaux est en grande partie le produit des interactions répétées que ces derniers entretiennent pendant plusieurs années avec les publics-cibles. Deuxièmement, le chapitre montre la reconfiguration en quelques années d'un dispositif municipal d'action sociale sous l'effet de ses metteurs en œuvre : celui-ci passe d'une logique principalement

normative consistant à prescrire des comportements énergétiques domestiques à des populations précaires, à une logique principalement émancipatrice de réduction de l'asymétrie des rapports marchands entre fournisseur d'énergie et consommateurs pauvres (par la transmission d'un *logos* et d'un *ethos* marchand). Cela montre que les politiques sociales locales, sous l'influence de leurs metteurs en œuvre, peuvent investir des enjeux structurels (les marchés) et ne restent pas nécessairement enfermées dans des logiques de normalisation et de responsabilisation individuelle, bien que les agents de terrain ne disposent d'aucun moyen d'intervenir directement sur les structures que sont les marchés de l'énergie et du logement. Troisièmement, le chapitre explicite les conditions qui favorisent la redéfinition d'un instrument par ses metteurs en œuvre : pouvoir discrétionnaire des agents de terrain, faiblesse de l'implication et du contrôle hiérarchique, enchevêtrement des séquences de fabrication et de mise en œuvre de l'action publique, logique de réciprocité entre agents institutionnels et associatifs. Enfin, le chapitre montre comment un instrument de gouvernement des conduites peut être partiellement remis en cause par ses metteurs en œuvre tout en se maintenant minimalement par un déplacement : les agents nantais participent moins aujourd'hui au gouvernement des conduites énergétiques des pauvres que de leurs pratiques locatives (notamment budgétaires, renouant avec un type d'intervention classique du travail social parfaitement analysé par Perrin-Heredia, 2013). Il ne s'agit donc pas ici d'un déplacement au sens de Mahoney et Thelen (2010), c'est-à-dire comme changement institutionnel radical prenant la forme d'une substitution de nouvelles règles aux règles existantes au sein d'une institution (ici un instrument d'action publique), mais d'un déplacement dans les types de comportement que l'instrument cherche à saisir et à gouverner, sans pour autant qu'une règle officielle vienne cristalliser ce changement.

En juin 2023, l'éco-appartement 2.0 a ouvert ses portes aux habitants dans un nouveau quartier de la ville, plus central. L'instrument semble continuer d'agrèger les logiques d'intervention hétérogènes analysées dans ce chapitre : il propose d'émanciper les consommateurs pauvres des relations marchandes asymétriques et piégeuses (par le développement de l'accompagnement individuel et collectif au fonctionnement du marché de l'énergie) tout en ne sortant pas totalement d'un régime de régulation de la précarité énergétique par la normalisation des conduites individuelles (prescriptions comportementales en matière de consommation d'énergie tapissées sur les murs du lieu, persistance d'un atelier sur les économies d'énergie au sein d'une série d'ateliers portant sur le parcours locatif autonome, régularité d'un atelier incluant du conseil budgétaire). En fait, malgré les critiques formulées

par les agents à l'égard de la sensibilisation des populations pauvres aux économies d'énergie, ces derniers ne se montrent pas radicalement opposés à cette modalité d'intervention. Plutôt que d'un rejet pur et simple, il semble que les agents s'opposent surtout à un instrument qui soit exclusivement ou essentiellement centré sur l'éducation aux éco-gestes, et en creux, rejettent une action publique locale qui priorise cette modalité d'intervention.



### CONCLUSION PARTIE III

Plusieurs apports théoriques jalonnent cette partie. Premièrement, elle montre à l'appui du cas nantais sur la précarité énergétique que les instruments d'action publique peuvent se maintenir dans le temps tout en étant considérablement transformé de l'intérieur par les acteurs de la mise en œuvre. La combinaison de deux littératures (la sociologie des instruments et la sociologie des *street-level bureaucrats*) offre un point de vue théorique qui permet d'apercevoir comment le changement peut se produire non pas au niveau des instruments mais à l'intérieur des instruments par les agents de la mise en œuvre qui bricolent, ajustent et repriorisent les outils qui les opérationnalisent. Les instruments se maintiennent mais leurs propriétés (techniques, finalités) évoluent significativement avec l'usage qu'en font les agents. Cet usage est orienté par leurs représentations évolutives du problème, leurs interactions avec les cibles et leurs dispositions professionnelles. Finalement, le projet de gouvernement porté par ces instruments peut se retrouver en partie réformé : dans notre cas, si l'individu reste au centre de l'intervention, celle-ci consiste moins à conformer des comportements individuels à des normes dominantes qu'à réduire l'asymétrie des rapports sociaux (marchands, locatifs, administratifs) des populations-cibles. Deuxièmement, nous contribuons à la littérature portant sur les rapports entre pouvoirs publics et société civile dans la production de l'action publique (De Maillard, 2002; Hamidi, 2006; Cottin-Marx, 2019; Chevallier, 2020). La partie montre notamment que les associations ne sont pas vouées à être dans une position de subordination dans leurs partenariats avec les institutions qui conduirait à la dépolitisation de leurs activités et leurs discours (Chevallier, 2020). Notre cas d'étude indique que dans des environnements institutionnels souples où un agent institutionnel possède un pouvoir discrétionnaire large, il peut jouer un rôle d'allié auprès d'associations militantes en facilitant l'introduction discrète de savoirs vecteurs de politisation des problèmes au sein de dispositifs institutionnels. Troisièmement, au regard de nos résultats, il apparaît nécessaire d'infléchir la thèse selon laquelle les instruments stabilisent les représentations du problème qu'ils prennent en charge (Lascoumes, Le Galès, 2004) : s'ils peuvent les stabiliser, c'est potentiellement pour un laps de temps très court. A Nantes, c'est précisément la mise en œuvre des instruments de gouvernement des conduites énergétiques pour traiter la précarité énergétique qui a fait évoluer les représentations des agents, en faisant apparaître leurs effets limités et leur caractère désajusté vis-à-vis des situations réelles des populations locales, produisant une crise de légitimité de la problématisation initiale en même temps que des instruments eux-mêmes. Mais, quatrièmement, cette crise de légitimité de l'instrument, ou ce qu'on préfère appeler un

effritement de l'acceptabilité de l'instrument chez les metteurs en œuvre, est également produite par un facteur exogène à l'action publique locale, l'explosion des prix des énergies, qui rend caduque à la fois la promesse et la logique d'intervention de l'instrument responsabilisant. Notre étude de cas montre ainsi, sur un plan théorique et méthodologique, que le changement instrumental gagne à être analysé en combinant à la fois l'échelle d'observation macro et micro. Une dynamique macroéconomique (augmentation des prix de l'énergie) joue ici un rôle central dans l'effritement de l'acceptabilité de l'instrumentation comportementale par les agents. Elle souligne tout l'intérêt de ne pas s'enfermer dans une échelle d'observation micro qui risquerait de faire l'impasse sur des facteurs explicatifs lourds. Cinquièmement, la partie montre que les dispositifs individualisants du travail social contemporain déployés auprès des classes populaires pour réguler des problèmes structurels ne sont pas nécessairement immobilisés dans une logique purement normative et responsabilisante qui somment leurs cibles de résoudre par eux-mêmes les difficultés qui les affectent, mais peuvent progressivement incorporer, sous l'effet de l'action quotidienne de leurs metteurs en œuvre, une logique émancipatrice consistant à agir sur les rapports sociaux des populations pauvres dans un sens qui réduise les obstacles à la satisfaction de leurs besoins essentiels. Sixièmement, enfin, la partie apporte une contribution à la littérature sur le gouvernement des conduites individuelles en montrant que ce mode d'intervention publique, au-delà de rencontrer des résistances du côté des populations-cibles et des acteurs économiques (Dubuisson-Quellier, 2016), peut se heurter progressivement dans les territoires infranationaux au rejet et à la contestation des metteurs en œuvre (plus ou moins explicites, plus ou moins totales) sous l'effet de processus d'apprentissage et de réflexivité qui en révèlent à leurs yeux toutes les apories.



## CONCLUSION GENERALE

Cette thèse avait pour ambition de mieux comprendre pourquoi et comment une forme de gouvernement local des conduites est parvenue à s'imposer depuis dix ans sur un territoire urbain auprès de fractions précaires des classes populaires au nom de la lutte contre la précarité énergétique. Elle réalise trois types d'apports : elle contribue à affiner la compréhension et l'explication des processus de fabrication de gouvernement des conduites à l'échelle locale ; elle approfondit les connaissances sur l'exercice du gouvernement des conduites dans des interactions de face-à-face entre agents et usagers ; elle dévoile et explique des formes de remise en cause du gouvernement des conduites par ses metteurs en œuvre, poursuivant ainsi un chantier de recherche récent, notamment dans la sociologie politique française.

Le séquençage de la thèse correspond aux trois étapes de la « carrière » des instruments qui opérationnalisent le gouvernement des conduites énergétiques : construction, mise en œuvre et remise en cause. Chacune d'elle s'attache à alimenter un sous-questionnement théorique particulier et propose un résultat principal et des résultats secondaires que nous synthétisons dans cette conclusion.

### 1. Principaux résultats et apports

La première partie de la thèse a permis d'identifier les mécanismes ayant conduit à la construction et à la légitimation d'un gouvernement des conduites énergétiques à l'échelle locale reposant sur deux instruments. La question de recherche posée dans cette partie de la thèse était : comment et par quels acteurs, dans des territoires infranationaux, des instruments de gouvernement des conduites en viennent à être construits, stabilisés et à acquérir une légitimité à résoudre des problèmes collectifs ? La littérature sur le gouvernement des conduites s'est assez peu intéressée aux « coulisses » de la fabrication de ce mode de gouvernement, c'est-à-dire aux processus sociopolitiques de construction et de légitimation des instruments du gouvernement des conduites, d'autant moins lorsqu'il est porté et exercé par des systèmes d'acteurs locaux au sein de territoires infranationaux.

- Le rôle des discours et des préjugés dans la légitimation des instruments du gouvernement des conduites

Si nous souscrivons à la thèse d'une idéologie néolibérale dominante dans le champ politique et le champ de l'action publique (Jobert, 1994) et d'une époque marquée par une « gouvernamentalité néolibérale » où la responsabilisation individuelle est un mode de gouvernement privilégié des problèmes sociaux (Hache, 2009), il nous est apparu rapidement insuffisant, réducteur voire caduque de rendre compte de la construction d'un gouvernement local des conduites à Nantes par le seul argument d'une déclinaison locale de cette idéologie par des agents locaux ayant mécaniquement incorporés ses principes de perception et d'action. Il était nécessaire d'ouvrir la « boîte noire » de la fabrication de l'action publique locale, c'est-à-dire de nous intéresser aux jeux d'acteurs qui ont présidé à la construction et à la légitimation de deux instruments d'éducation aux économies d'énergie à destination des populations précaires en vue de lutter contre la précarité énergétique, en étant particulièrement attentif à leurs intérêts et à leurs représentations.

Si les instruments du gouvernement des conduites énergétiques sont parfaitement compatibles avec les intérêts des acteurs locaux qui s'engagent dans la gestion de la précarité énergétique, ce qui constitue une variable explicative de leur émergence, la thèse montre que la légitimation de ces instruments passe par l'activité d'une coalition discursive. Entre 2013 et 2015, un trio d'acteurs public/privé/associatif (fournisseur d'énergie, ville de Nantes, association d'aide à domicile) met en avant des explications comportementales du problème (mauvais choix de consommation -énergétique et budgétaire- des individus précaires) et valorise une solution d'ordre individuelle (accompagner à l'adoption d'éco-gestes) qui s'imposent dans l'espace d'action publique local. Alimenté par des préjugés à l'égard des pauvres et par des savoirs pratiques normatifs, le discours individualisant sur la précarité énergétique se propage localement sans rencontrer de résistances durant les premières années, tel un « discours sans opposants » (Juhem, 2001). Sa capacité à s'imposer et à emporter l'adhésion de nouveaux acteurs s'explique par l'absence d'expertise de ces agents locaux sur la précarité énergétique et l'inexistence d'un discours alternatif local proposant une représentation concurrente du problème, dans un contexte local et national où les savoirs sur le sujet sont d'ailleurs encore en voie de constitution. Cette définition particulière du problème (comme une affaire de comportements énergétiques et budgétaires inadaptés) n'est cependant pas un préalable au déploiement du gouvernement des conduites : elle se construit en parallèle de son émergence, par un processus itératif d'aller-retour entre production discursive et mise

en œuvre du premier instrument de gouvernement des conduites, au cours duquel l'une et l'autre s'alimentent et se légitiment. Sur un plan théorique, nos résultats montrent le rôle des acteurs ordinaires des politiques publiques (les « petits bureaucrates ») dans la production des représentations des problèmes et des publics disponibles localement, et comment les discours par lesquels circulent ces représentations peuvent constituer une des variables explicatives centrales des processus sociopolitiques (ici la construction du problème et l'instrumentation). Les préjugés moraux et les savoirs intuitifs sur le monde social, créés ou confortés à l'occasion d'expériences professionnelles et véhiculés par des agents de terrain à travers du discours, peuvent activement contribuer à fabriquer, légitimer et maintenir des programmes d'intervention publique dans un contexte de forte incertitude. L'analyse de l'instrumentation de la politique de lutte contre la précarité énergétique à Nantes apporte ainsi des éléments de connaissance sur les processus locaux de fabrication et de légitimation du gouvernement des conduites énergétiques, en montrant qu'ils sont non seulement le résultat d'intérêts bien compris d'acteurs mais aussi et surtout de stéréotypes et de savoirs normatifs qui trouvent à circuler par du discours.

- L'hétérogénéité des pratiques des agents du gouvernement des conduites dans les territoires infranationaux et la (re)construction du sens de leurs instruments

La seconde partie de la thèse a permis de dépasser une vision surplombante, totalisante et excessivement théorique des agents-prescripteurs (comme agent du contrôle social, de la domination et de la disciplinarisation des pauvres) en proposant une analyse fine et circonstanciée des pratiques de gouvernement des conduites qui se réalisent localement dans le cadre d'un rapport social direct avec les cibles. Nous posons précisément la question de recherche suivante : qui sont les agents du gouvernement local des conduites, comment gouvernent-ils concrètement les pratiques individuelles des classes populaires et quels sens donnent-ils à leur activité ? Autrement dit, que recouvre la normalisation *en action*, dans une situation de face-à-face entre un agent et un usager, et que recouvre-t-elle *en significations* pour celles et ceux qui en sont les courroies de transmission dans les territoires ?

Le principal résultat qui ressort est que les pratiques qui rendent opératoires le gouvernement des conduites sont différenciées selon les agents missionnés (en fonction de leurs propriétés et dispositions sociales) mais qu'elles ont en commun de ne pas s'apparenter à des opérations de contrôle et de disciplinarisation des individus pauvres. Non seulement les agents adaptent leur discours aussi bien sur la forme (tentatives d'euphémisation des effets de

moralisation et de culpabilisation dont ils ont conscience) que sur le fond (ajustement des conseils en fonction des situations, incitation à la consommation face à la privation) mais ils remplissent une fonction qui dépasse largement celle de simples prescripteurs d'une liste de normes de consommation : le *confident* réalise un travail de care, l'*enseignant* dévoile les « coulisses » du fonctionnement des appareils énergétiques, le *militant* fait circuler un discours politisé de la précarité énergétique qui cherche à fabriquer de la citoyenneté, la *gestionnaire* accompagne à la réalisation d'une multitude de procédures administratives. Ce sont les quatre profils d'agents prescripteurs d'éco-gestes que la thèse identifie ; chacun d'eux renvoie à la fois à un certain mode de socialisation des pauvres aux économies d'énergie et à un endossement particulier du rôle de promoteurs d'économies d'énergies qui correspond dans les quatre cas à son dépassement mais sous une forme différenciée. Les trajectoires de socialisation (familiale, professionnelle, militante) et les structures de capitaux (économiques, culturelles) expliquent les variations observées. Ces résultats invitent alors à rompre avec une vision homogénéisante des agents prescripteurs comme machines à discipliner les comportements énergétiques des pauvres par la moralisation et la responsabilisation. L'enquête de terrain, et notamment l'observation des pratiques prescriptives, met au jour une hétérogénéité des pratiques des agents et la tentative chez la plupart d'entre eux d'euphémiser les risques de sur-responsabilisation et de culpabilisation des populations.

Un second résultat est que les agents-prescripteurs rattachent aux instruments du gouvernement des conduites énergétiques qu'ils mettent en œuvre de multiples propriétés émancipatrices pour les bénéficiaires, qui dépassent largement la simple réduction de leurs dépenses énergétiques : ils seraient des instruments de reconnaissance sociale, de valorisation des savoirs profanes, de renforcement du pouvoir d'agir et même de subversion de l'ordre politique. La construction de cet univers de sens positif autour des instruments de gouvernement des conduites est une opération symbolique nécessaire chez certains agents pour maintenir leur adhésion à une activité normative dont ils peuvent douter de l'utilité sociale et par rapport à laquelle ils peuvent ressentir de l'inconfort. Par ailleurs, agents de la mise en œuvre comme responsables (administratifs, politiques) rattachent aux deux instruments locaux d'éducation aux éco-gestes une vertu environnementale d'écologisation des modes de vie des populations locales. Rendue possible par l'intériorisation d'une conception désocialisée de l'écologie (valorisation de la norme de l'éco-citoyenneté, ignorance ou indifférence vis-à-vis des inégalités écologiques), le gouvernement des conduites énergétiques des classes populaires est alors légitimé par l'impératif de transition écologique et de lutte contre le changement climatique.

- Contestation et redéfinition des instruments du gouvernement des conduites par leurs metteurs en œuvre malgré leur continuité apparente

Dans la troisième partie, nous avons montré comment des instruments d'action publique peuvent se maintenir dans le temps mais être considérablement transformé de l'intérieur par les acteurs de la mise en œuvre. Nous cherchions à apporter des éléments de réponse à une question rarement abordée dans la littérature : comment évoluent dans le temps les instruments du gouvernement des conduites et en particulier, échappent-ils à toute forme de contestation et de redéfinition par les agents qui le mettent en œuvre tant ils font l'objet d'un consensus ?

La combinaison de la sociologie des instruments et la sociologie des acteurs de la mise en œuvre nous a offert un point de vue théorique permettant d'apercevoir comment le changement pouvait se produire non pas au niveau des instruments eux-mêmes mais dans leur usage par les agents de la mise en œuvre qui bricolent, ajustent et repriorisent les techniques qui les opérationnalisent. A Nantes, les deux instruments du gouvernement des conduites énergétiques continuent d'exister en 2023 mais ils ont été redéfinis significativement par leurs metteurs en œuvre depuis leur émergence. La technique d'intervention initialement centrale qui opérationnalisait ces instruments (le conseil en économie d'énergie) est devenue progressivement une technique parmi d'autres, et de plus en plus résiduelle. La logique d'intervention des instruments a ainsi été largement modifiée : s'il s'agit toujours de gouverner des individus (et non pas des structures -marchés, institutions, stratification sociale), la logique d'intervention dominante s'est déplacée d'une logique normative (transmettre les normes institutionnelles de la consommation d'énergie) à une logique émancipatrice (réduire l'asymétrie des rapports marchands et des rapports locatifs en dévoilant les mécanismes de fonctionnement des marchés de l'énergie et du logement et/ou en suppléant l'individu dans ces deux types de rapports sociaux). D'une certaine façon, il s'agit là d'un processus de changement dans la permanence : l'objet d'intervention (l'individu) et les instruments (dans leur matérialité) restent globalement inchangés mais leur logique d'intervention et leurs finalités se modifient. Dans le cas des visites énergie à domicile, c'est le principe même du gouvernement des conduites individuelles qui a été mis à distance (avant sa réintroduction comme principe central de l'intervention lors de la formalisation du dispositif via le SLIME) dans la mesure où une large partie de l'intervention n'était plus centrée sur l'individu mais consistait à tenter de mobiliser des acteurs ou des institutions qui pouvaient jouer un rôle dans l'accès à l'énergie des usagers (fournisseur, bailleur, administration publique, associations de consommateur). Dans les deux cas, les processus de redéfinition des instruments et même de contestation participent

à leur pérennisation dans la mesure où ils continuent d'exister formellement (par l'entremise d'agents qui continuent de consentir à les mettre en œuvre), même si leur contenu évolue. Ces résultats offrent plusieurs apports théoriques pour la sociologie des instruments et la sociologie de la mise en œuvre. Premièrement, ils montrent que les instruments d'action publique sont tributaires de l'usage dynamique qu'en font les agents de terrain qui les pilotent, usage façonné par leurs représentations évolutives du problème, leurs interactions avec les cibles et leurs dispositions. Ces agents, capables de réflexivité vis-à-vis de leur activité, les ajustent en permanence afin qu'ils ne soient pas déconnectés des réalités des populations. Il apparaît donc primordial d'insister sur le fait qu'un instrument, et plus largement une institution, n'a pas véritablement de réalité en dehors des usages qui en sont faits par les acteurs, c'est-à-dire qu'il fonctionne et produit des effets sociaux à travers des pratiques concrètes d'agents (Dubois, 1999 ; Ravinet, 2011). Deuxièmement, les pratiques des agents peuvent être beaucoup plus déterminées par un contexte d'intervention, des dispositions professionnelles et des facteurs exogènes à la politique publique locale que par des contraintes institutionnelles. Dans ce qui a été construit sur le territoire étudié comme un sous-champ de l'action sociale, encore faiblement structuré, où les connaissances et les méthodes d'intervention sont peu stabilisées, les agents de terrain qui pilotent les dispositifs d'action disposent d'une autonomie importante et font face à peu d'injonctions hiérarchiques. Leur action est alors largement guidée par leurs dispositions professionnelles (les dispositions mentales et comportementales fabriquées par leur socialisation professionnelle), leurs contextes d'intervention (immersion dans les logements des locataires pauvres, interactions permanentes avec des usagers) mais également par des dynamiques exogènes d'ordre macro (explosion du prix des énergies). Troisièmement, si l'instrument stabilise une représentation du problème qu'il prend en charge (Lascoumes, Le Galès, 2004), ce n'est que pour un temps, et un temps potentiellement réduit. Dans notre cas d'étude, c'est précisément la séquence de mise en œuvre qui a fait évoluer en quelques années la représentation de la précarité énergétique chez les agents en révélant l'aporie d'un instrument fondé exclusivement sur une problématisation comportementale du problème. Quatrièmement, il est notable que cette perception d'une aporie instrumentale par les metteurs en œuvre se soit intensifiée lorsque les prix des énergies ont augmenté significativement en Europe. Ce facteur exogène à la politique publique a largement contribué à l'effritement de l'acceptabilité de l'instrument de responsabilisation individuelle chez les agents de la mise en œuvre. Enfin, cinquièmement, nous rejoignons Hmed et Laurens (2010) sur l'idée que les marges de manœuvre des acteurs face aux institutions sont une condition de fonctionnement de ces institutions (en l'occurrence d'un instrument) car elles permettent à la fois la reproduction de

*l'illusio* des acteurs (croyance dans la légitimité des règles de fonctionnement du champ et du rôle prescrit par l'institution) et la redéfinition des principes de légitimation de l'instrument (ce qui justifie à leurs yeux de le mettre en œuvre), deux opérations qui œuvrent finalement à la pérennisation de leur adhésion à l'action publique et donc à la réduction des phénomènes de défection (Hirschman, 1995).

- Des agents de première ligne réflexifs, capables d'apprentissages et d'adaptation mais aux ressources très limitées pour faire face à une misère sociale croissante et politiquement produite

Finalement, la thèse montre des agents de terrain réflexifs vis-à-vis de leurs instruments d'intervention, globalement conscients des rapports de domination et des injustices qui pèsent sur les fractions précaires de la population, et soucieux de minimiser la violence symbolique de leur activité. Aveugles ni aux facteurs structurels de la misère sociale ni aux limites de leurs propres modalités d'action, ils cherchent progressivement à dépasser une intervention purement normative et responsabilisante pour développer un service public qui maximise l'accès des usagers pauvres à des biens dont ils sont exclus (économiques, symboliques, énergétiques) et réduire l'asymétrie de leurs rapports sociaux (marchands, locatifs). Pour cela, ces agents doivent composer avec des ressources limitées (en matière de compétences, de budget et de pouvoir d'action) et avec les décisions nationales de la « main droite » (les hauts-fonctionnaires), pour reprendre une expression bourdieusienne. Les choix nationaux en matière de politiques économiques, de politiques d'emploi, de politiques de logement et de politiques sociales, pour ne citer que ces secteurs de l'action publique, sont déterminant dans l'accès à l'énergie des populations précaires que les agents de terrain côtoient quotidiennement au sein des territoires. L'augmentation des inégalités économiques, l'augmentation du chômage (surtout parmi les fractions les moins diplômées de la population), l'explosion des prix de l'immobilier et l'inadéquation structurelle entre offre et demande de logement social, et le recul des protections sociales (assurances chômage, pensions de retraite, minima sociaux) sont des dynamiques socioéconomiques contemporaines très largement alimentées voire produites par les politiques susmentionnées. La « main gauche » de l'Etat (Bourdieu, 1993) se retrouve ainsi dans une certaine mesure à devoir gérer, compenser et bricoler autour des effets de la distribution inégale des ressources et des protections décidée par sa « main droite ». Elle assure une fonction de gestionnaire et de « pompiers » de la misère sociale bien plus que de contrôleur et d'encadrement des déshérités de la société. La main gauche enquêtée dans cette thèse a même

été parfois conduite à adapter son action par rapport aux décisions nationales qui concernent directement l'accès à l'énergie des populations, comme la libéralisation des marchés de la fourniture d'énergie à la fin des années 2000 et la suppression du tarif réglementé au gaz en juin 2023. Ces décisions politiques ont produit des effets sur les conditions d'accès à l'énergie des populations vulnérables dans les territoires (pour la première) ou sont fortement susceptibles d'en produire (pour la seconde), effets que les agents de terrain cherchent alors à réguler non pas en modifiant les structures qui les génèrent (sur lesquelles ils n'ont pas de pouvoir d'action) mais en équipant les individus face aux structures (de dispositions mentales et comportementales) de façon à maximiser leur accès à la ressource énergétique.

## **2. Prolongements et pistes de recherche**

Nous identifions plusieurs pistes de recherche qui permettraient de prolonger ou de compléter les résultats de cette thèse. Premièrement, de nouvelles enquêtes empiriques étudiant les pratiques de prescription d'économies d'énergie des agents de terrain au contact direct de leurs usagers mériteraient d'être conduites sur d'autres territoires français ou européens afin de compléter et de confronter nos résultats. Deuxièmement, parce que nous avons montré comment des instruments de gouvernement des conduites pouvaient être redéfinis et contestés par leurs metteurs en œuvre, il serait intéressant de savoir si certains acteurs continuent aujourd'hui de les promouvoir activement dans le domaine énergétique sur certains territoires en vue de traiter le problème de la précarité énergétique (et si oui, avec quels arguments et quelles croyances sous-jacentes) ou s'ils cristallisent largement dans les territoires des formes de remise en cause partielles voire de rejet plus radical, lorsqu'ils s'adressent aux catégories défavorisées (auquel cas, en identifier les mécanismes de production). Troisièmement, des enquêtes pourraient être conduites à l'autre extrémité de l'espace social pour appréhender le rapport des catégories favorisées à la fois à la consommation d'énergie et aux dispositifs de communication en matière de sobriété énergétique, dans une séquence historique où l'Etat déploie massivement des injonctions à la réduction des consommations d'énergie auprès de toute la population et où les inégalités écologiques ne cessent de croître. Quatrièmement, il serait intéressant de compléter les premiers travaux produits récemment sur la réception de ces dispositifs éducatifs par les populations-cibles, d'autant plus que nous avons identifié à partir de 2021 une difficulté de l'éco-appart à mobiliser du public. Nous avons assisté à plusieurs ateliers où le nombre d'inscrits était très faible, tandis qu'un nombre conséquent d'ateliers ont été annulé en 2022 et 2023 en raison de l'absence ou du manque d'inscriptions. Malgré le travail



de recrutement des partenaires associatifs et institutionnels de l'éco-appart, et celui de l'animatrice du lieu, l'éco-appart peine aujourd'hui à trouver son public. Comment expliquer cette dynamique et s'observe-t-elle à propos d'autres dispositifs d'éducation à la sobriété énergétique dans d'autres territoires ? Une multitude de causes peuvent *a priori* être avancées : un défaut d'information (méconnaissance du service comme l'un des types de non-recours chez Warin, 2009), un enjeu de mobilité (l'implantation du dispositif dans un quartier périphérique de la ville qui rendraient son accès difficile pour certaines populations éloignées), un enjeu pratique (une inadéquation entre les horaires d'ouverture du lieu et les rythmes de vie des habitants, les animations ayant lieu en matinée ou dans l'après-midi), un enjeu sanitaire (permanence d'une crainte de certaines populations à se réunir collectivement dans un lieu confiné - en particulier les personnes âgées), un enjeu d'offre désajustée par rapport aux attentes des publics (rejet du dispositif) ? Nous n'avons pas eu l'occasion dans cette thèse d'investiguer cette dynamique récente de faible participation à l'un des deux dispositifs d'éducation aux éco-gestes, mais elle mériterait d'être étudiée pour en connaître les facteurs, et en creux, pour comprendre dans quelle mesure elle traduit (ou non) une désaffection des publics-cible pour l'action publique.

### 3. Ouverture

- Et l'Etat dans tout ça ?

Les difficultés d'accès à l'énergie sont caractérisées par un enchevêtrement de problèmes : petits revenus, occupation d'un logement à faible qualité thermique, augmentation structurelle du prix des énergies, augmentation de la fiscalité sur les énergies du logement, dépendance énergétique des individus et des territoires, libéralisation du marché de l'énergie, éloignement des transports publics. Leur éradication nécessite donc la construction d'une action intersectorielle et multi-niveaux. La précarité énergétique est traversée par des enjeux qui ne peuvent être régulés uniquement à l'échelle locale, en raison des ressources légales et financières limitées des systèmes d'acteurs locaux, et encore moins par les seuls professionnels du social. Les pouvoirs locaux ne peuvent pas à eux-seuls endiguer les difficultés d'accès à l'énergie de populations toujours plus nombreuses, dont l'une des dimensions structurantes est la répartition inégalitaire des ressources entre groupe sociaux. Lutter de façon structurelle contre la précarisation des classes populaires et des classes moyennes inférieures, qui les rend vulnérable à l'augmentation des prix des énergies, suppose une action de l'Etat sur les structures

sociales et économiques qui la génèrent (système fiscal, dispositifs de protection sociale, mode de régulation du marché du logement, financement des services publics, désindustrialisation, pouvoir des actionnaires, etc.). Par ailleurs, un autre facteur d'insécurité énergétique durable pour les populations, sur lequel les gouvernements locaux ont peu de prise, est la régulation marchande des ressources énergétiques dans un contexte où leur disponibilité physique est limitée et déclinante. Par principe, l'allocation d'une ressource par les mécanismes du marché expose les populations à bas revenus à une exclusion de son accès lorsque son prix augmente. Or, lorsque cette ressource est épuisable et que sa disponibilité commence à se contracter, son allocation par la loi de l'offre et de la demande conduit au décuplement et à l'élargissement du risque d'exclusion. Permettre un accès universel à l'énergie, c'est-à-dire y compris aux populations désargentées, suppose l'intervention d'un Etat protecteur qui garantisse l'accès aux ressources énergétiques à toutes les catégories sociales, que ce soit en proposant un tarif politique en parallèle des prix de marché et non indexé sur ces derniers, un service minimum d'électricité permettant de satisfaire les besoins élémentaires de tous ou en sortant l'énergie d'un mode de régulation marchand pour lui préférer un mode de régulation plus équitable, tel que les quotas (Szuba, 2014).

- Et maintenant ? Les inégalités environnementales comme grille de lecture pour penser les crises sociales et écologiques du 21<sup>ème</sup> siècle

Dans une période où s'intensifient les crises sociales et écologiques, une notion peut permettre aux gouvernants (locaux, nationaux, européens) de mieux les appréhender et d'entrevoir des solutions pour limiter leurs effets : les inégalités environnementales (Emelianoff, 2008 ; Laurent, 2011 ; Deldrève, Candau, 2014). Cette notion renvoie à l'idée que les populations les moins dotées économiquement sont les plus exposées aux risques environnementaux (événements climatiques extrêmes, pollution, effondrement de la biodiversité, perte de rendement agricole...) et aux difficultés d'accès aux ressources naturelles (espaces verts, énergies, eau potable...). Parallèlement, elle signifie aussi que les plus pauvres sont ceux qui contribuent le moins aux dégâts environnementaux, mais à qui les politiques environnementales en demandent le plus (Deldrève, Candau, 2014).

Cette notion permet en fait de comprendre que les inégalités sociales sont le principal moteur des crises environnementales (au sein desquels on peut ranger les difficultés d'accès aux ressources énergétiques). Une petite fraction de la population mondiale concentre une immense richesse qui lui donne un accès privilégié aux ressources énergétiques et

environnementales, lui permettant d'adopter un mode de vie écologiquement néfaste, et qui lui permet de réaliser des investissements qui participent grandement aux crises écologiques. Ces groupes sociaux favorisés concentrent également du pouvoir qui leur permet d'infléchir les politiques publiques dans un sens qui les mette relativement à l'abri d'un effort environnemental (Deldrève, Candau, 2014). A l'autre extrémité de l'espace social, les populations défavorisées ont plus difficilement accès aux ressources environnementales (dont les ressources énergétiques), sont les plus exposées aux dégradations environnementales et sont ceux à qui les politiques publiques environnementales demandent le plus d'effort.

Avec d'autres, nous soutenons ainsi qu'il est impératif de relier toute question énergétique et environnementale à des enjeux sociaux (stratification sociale, inégalités, justice sociale, représentations et valeurs). Les penser séparément, c'est ignorer que les crises environnementales et énergétiques sont en grande partie liées à un certain état du social, c'est-à-dire à un certain mode de répartitions des ressources, à un certain rapport de force entre groupes sociaux et à la domination de certaines valeurs et de certaines visions du monde. La notion d'inégalités environnementales ou écologiques offre une grille d'analyse qui permet de comprendre l'imbrication des enjeux sociaux et environnementaux. En passant à côté de cette imbrication, les politiques publiques (qu'elles soient locales, nationales, européennes ou internationales) peuvent participer à entretenir voire à aggraver des organisations sociales inégalitaires, et consécutivement, à alimenter les crises écologiques. A l'heure où il est urgent de s'attaquer à la fois aux dérèglements environnementaux qui menacent les conditions d'existence des générations présentes et futures, et à la privation énergétique qui menace d'affecter un nombre croissant d'individus, la notion d'inégalités environnementales constitue sans aucun doute un outil intellectuel précieux pour penser dans leur complexité les crises environnementales d'aujourd'hui et de demain.



## BIBLIOGRAPHIE

- Aballéa F. & Ménard F., (1996). « Les conseillers en économie sociale et familiale », *Revue des politiques sociales et familiales*, vol. 46, p. 9-19.
- Adam M., (2016). « L'injonction aux comportements « durables », nouveau motif de production d'indésirabilité », *Géographie et cultures*, vol. 98, p. 89-112.
- Aguilera T. & Rouzeau M., (2020). *Le gouvernement des solidarités. Enjeux socio-politiques et territoires d'action*, Paris, Berger Levrault, 289 p.
- Aguilera T. (2014). « Innover par les instruments ? Le cas du gouvernement des squats à Paris », In Halpern C., Lascoumes P. & Le Galès P. (dir.), *L'instrumentation de l'action publique. Controverses, résistance, effets*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 417-444.
- Aguilera T., Bouillon F. & Lamotte M., (2018). « Politiques de l'expulsion. Acteurs, enjeux, effets », *L'Année sociologique*, vol. 68, n°1, p. 11-38.
- Anderson W., White V. & Finney A., (2012). "Coping with low incomes and cold homes", *Energy Policy*, vol. 49, p. 40-52.
- Ariès P., (2015), *Écologie et cultures populaires. Les modes de vie populaires au secours de la planète*, Paris, Éditions Utopia, 240 p.
- Arnal C., (2014). « Les implications d'une posture de participation multi-située sur le terrain des maraudes parisiennes », *Recherches qualitatives*, vol. 33, n°1, p. 109-133.
- Astier I., (1997). *Revenu minimum et souci d'insertion*, Paris, Desclée de Brouwer, 276 p.
- Astier I., (2007). *Les nouvelles règles du social*, Paris, PUF, 200 p.
- Astier I., (2009). Les transformations de la relation d'aide dans l'intervention sociale, *Informations sociales*, vol. 152, n°2, p. 52-58.
- Astier I. & Duvoux N., (2006), *La société biographique : une injonction à vivre dignement*, Paris, L'Harmattan, 212 p.
- Aubrée L. & Bonduelle A., (2011). « L'équité au cœur des politiques climatiques : L'exemple des négociations relatives au climat et de la recherche de solutions à la crise énergétique », *Développement durable et territoires*, vol. 2, n°1, p. 1-14.
- Avenel C., (2021). *L'aller-vers au cœur des mutations du travail social*.
- Avenel C. & Duvoux N., (2020). « Le travail social entre pouvoir discrétionnaire et pouvoir d'agir », *Revue française des affaires sociales*, vol. 2, p. 5-27.
- Aykut S. C. & Dahan A., (2014). « 3. La gouvernance du changement climatique. Anatomie d'un schisme de réalité », In Pestre D. (dir.), *Le gouvernement des technosciences*, Paris, La Découverte, p. 97-132.

Aykut S. C. & Evrard A., (2017). « Une transition pour que rien ne change ? Changement institutionnel et dépendance au sentier dans les « transitions énergétiques » en Allemagne et en France », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 24, n°1-2, p. 17-49.

Bacqué M.-H. & Biewener C., (2015). *L'empowerment, une pratique émancipatrice ?*, Paris, La Découverte, 176 p.

Bafoil F., Fodor F. & Le Roux D., (2014). *Accès à l'énergie en Europe : Les précaires invisibles*, Paris, Presses de Sciences Po, 400 p.

Bafoil F., Fodor F. & Guyet R., (2015), « Introduction. Penser la justice énergétique en Europe et en Asie », *L'Europe en Formation*, vol. 378, n°4, p. 3-15.

Bafoil F. & Guyet R., (2015), « Les enjeux de la précarité énergétique en Europe », *L'Enjeu mondial*, p. 167-170.

Bafoil F. & Guyet R., (2017), *Logement social, gestion de l'énergie et lutte contre la précarité énergétique en France (Paris, Hauts de France, Nancy) et en Europe (Grande-Bretagne, Allemagne, Espagne)*, Rapport de recherche, Centre de recherches internationales, 356 p.

Baggioni V., Burger C., Cacciari J. & Mangold M., (2019). *Repenser la transition énergétique. Un défi pour les sciences humaines et sociales*, Rennes, PUR, 271p.

Baillergeau E. & Grymonprez H., (2020). « « Aller-vers » les situations de grande marginalité sociale : Les effets sociaux d'un champ de pratiques sociales », *Revue française des affaires sociales*, vol. 2, p. 117-136.

Barbier R. & Hamman P., (2021), *La Fabrique contemporaine des territoires*, Paris, Le Cavalier Bleu, 139 p.

Barrault-Stella L., (2012). « Les résistances de la carte scolaire : Les limites du volontarisme politique dans l'action publique », *Politix*, vol. 98, n°2, p. 109-127.

Barrault-Stella L., (2014). « Jouer avec l'instrument. Les usages institutionnels et sociaux de la carte scolaire », In Halpern C. et al., *L'instrumentation de l'action publique*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 397-416.

Barrier J., Pillon J.-M. & Quéré O., (2015). « Les cadres intermédiaires de la fonction publique. Travail administratifs et recompositions managériales de l'Etat », *Gouvernement et action publique*, vol. 4, n°4, p. 9-32.

Barthélémy-Stern F., (2009). « Médiateur social, une profession émergente? », *Revue française de sociologie*, vol. 50, n°2, p. 287-314.

Bauby P., (2019). *Les effets de la libéralisation des services publics—Services d'intérêt général*, Rapport réalisé pour le groupe Gauche Unitaire Européenne, 48 p.

Baudaux A. & Bartiaux F., (2020). « Précarité énergétique et aide sociale en Région de Bruxelles-Capitale », *Brussels Studies [En ligne]*, Collection générale, n°150. URL : <https://journals.openedition.org/brussels/5162>

- Béal V., (2017). "Neoliberalism French Style : marché et politique dans la gestion de l'environnement à Nantes, *Sociétés contemporaines*, vol. 107, n°3, p. 51-77.
- Beaud S. & Weber F., (2010). *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 336 p.
- Becker H. S., (1985). *Outsiders ; Études de sociologie de la déviance*, Paris, Éditions Métailié, 250 p.
- Bellamy Foster J., Clark B. & York R., (2011). « L'écologie de la consommation », *Écologie & politique*, vol 43, n°3, p. 107-130.
- Benford R. & Snow D., (2000). "Framing Processes and Social Movements : An Overview and Assessment", *Annual Review of Sociology*, vol. 26, p. 611-639.
- Bennett C. J. & Howlett M., (1992). "The lessons of learning : Reconciling theories of policy learning and policy change", *Policy Sciences*, vol. 25, n°3, p. 275-294.
- Benoît C. & Noguez E., (2018). « De l'administration des prix à la régulation du marché : enjeux et modalités de la fixation des prix des médicaments en France depuis 1948 », *Revue française des affaires sociales*, vol. 3, p. 91-109.
- Bergeron H., (2010). « Les politiques de santé publique », In Borraz O. & Guiraudon V. (dir.), *Politiques publiques 2. Changer la société*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 79-111.
- Bergeron H., Surel Y., & Valluy J., (1998). « L'advocacy Coalition Framework. Une contribution au renouvellement des études de politique publique? », *Politix*, vol. 11, n°41, p. 195-223.
- Bergeron H., Castel P. & Noguez E., (2011). Un entrepreneur privé de politique publique. La lutte contre l'obésité, entre santé publique et intérêt privé », *Revue française de science politique*, vol. 61, n°2, p. 201-229.
- Bergeron H., Castel P., & Saguy A., (2014). *When frames (don't) matter : Querying the relationship between ideas and policies*, LIEPP Working paper.
- Bergeron H., Castel P., Dubuisson-Quellier S., Lazarus J., Noguez E. & Pilmis O., (2018). *Le biais comportementaliste*, Paris, Presses de Sciences Po, 122 p.
- Berlivet L., (2000). "De l'éducation sanitaire à la promotion de la santé. La santé publique face aux accusations de moralisme », in Garrigou A. (dir.), *La santé dans tous ses états*, Paris, Atlantica, p. 243-270.
- Berlivet L., (2004). « Une biopolitique de l'éducation pour la santé. La fabrique des campagnes de prévention », In Fassin D. & Memmi D., (dir.). *Le gouvernement des corps*, Paris, Éditions de l'EHESS, p. 37-75.
- Bernard L., Masclet O., & Schwartz O. (2019). "Introduction. Classes populaires d'aujourd'hui », *Sociétés contemporaines*, vol. 114, n°2, p. 5-21.

- Berry A., (2018). *Essais sur la précarité énergétique : Mesures multidimensionnelles et impacts de la fiscalité carbone*, Thèse de doctorat, Paris, EHESS, 307 p.
- Berry A. & Laurent E., (2019), « Taxe carbone, le retour, à quelles conditions? », *Sciences Po OFCE Working Paper*, n°6.
- Beslay C. & Zélem M-C., (2015). *Sociologie de l'énergie. Gouvernance et pratiques sociales*, Paris, CNRS Éditions, 478 p.
- Beslay C., & Gourmet., (2018). *Parcours et profils des ménages en précarité énergétique. Enquête auprès de 30 ménages*, Bureau d'études sociologiques, 70 p.
- Besse L., Chateigner F. & Ihaddadene., (2016). « L'éducation populaire », *Savoirs*, vol. 42, n°3, p. 11-49.
- Beurthey R. & Costes L., (2018). « Habitat participatif, habitat groupé. Vers une ouverture à la diversité sociale ? », *L'Homme & la Société*, vol. 208, n°3, p. 269-293.
- Bihouix P., (2014). *L'âge des low tech. Vers une civilisation techniquement soutenable*, Paris, Seuil, 336 p.
- Birkland T., (1998). "Focusing Events, Mobilizations, and Agenda Setting", *Journal of Public Policy*, vol. 18, n°1, p. 53-74.
- Blanc L., (2022). « Consommer mieux et moins : Vers un modèle post-matérialiste ? », *Informations sociales*, vol. 206, n°2, p. 56-63.
- Blatrix C., (2009). « La démocratie participative en représentation », *Sociétés contemporaines*, vol. 74, n°2, p. 97-119.
- Blondiaux L., Blatrix C., Fourniau J.-M., Lefevre R., & Revel M., (2007). *Le débat public : Une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte, 416 p.
- Blumer H., (1971). "Social Problems as Collective Behaviour", *Social Problems*, vol. 18, n°3, p. 298-306.
- Boardman B., (1991). *Fuel Poverty: From Cold Homes to Affordable Warmth*, Belhaven Press, Londres.
- Boardman B., (2010). *Fixing fuel poverty. Challenges and solutions*, London, Sterling : earthscan.
- Boardman B., (2012). "Fuel poverty synthesis : Lessons learnt, actions needed", *Energy Policy*, vol. 49, p. 143-148.
- Boisseuil C., (2018). « Ce que la participation fait à l'action publique : Le cas du plan de transformation de Lathrop à Chicago », *Gouvernement et action publique*, vol. 7, n°1, p. 57-84.
- Bonneuil C., (2017). « Capitalocène. Réflexions sur l'échange écologique inégal et le crime climatique à l'âge de l'Anthropocène », *EcoRev'*, vol. 44, n°1, p. 52-60.



- Boroumand R., Goutte S., & Porcher T. (2018). *20 idées reçues sur l'énergie*, Paris, De Boeck Supérieur, 208 p.
- Boucher, M. (2012). « Le travail social face aux familles populaires : La « nébuleuse » de la parentalité », *Pensée plurielle*, vol. 29, n°1, p. 75-98.
- Boubal C., (2019). « L'art de ne pas gouverner les conduites. Étude de la conception des campagnes de prévention en nutrition », *Revue française de sociologie*, vol. 60, n°3, p. 457-481.
- Boucher, M. (2022). *Où va le travail social ? Contrôle, activation et émancipation*, Paris, Champ social, 224 p.
- Boudia S. & Pestre D., (2016). « Mise en économie de l'environnement et hégémonie. Remarques introductives », *Écologie & Politique*, vol. 52, n°1, p. 13-18.
- Bouillon F., Deboulet A., Dietrich-Ragon P., & Fijalkow Y. (2019). *Vulnérabilités résidentielles*, La Tour-d'Aigues : Edition de L'Aube, 272 p.
- Bouillon F., Musso S., Lees J., & Cheveigné S., (2015). « Repérer – et vivre – la précarité énergétique en ville », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, vol. 110, n°1, p. 88-97.
- Boulot F., (2013). « Énergie : Quand le Secours catholique paie la facture », *Projet*, vol. 334, n°3, 17-20.
- Boulot F. *et al.* (2013). « Explosion des impayés : que faire ? », *Projet*, vol. 334, n°3, p. 32-37.
- Bourdelaïs P., (2001). *Les Hygiénistes : Enjeux, modèles et pratiques*, Paris, Belin, 540 p.
- Bourdieu P., (1979). *La distinction*, Paris, Les Éditions de Minuit, 672 p.
- Bourdieu P., (2002). *Questions de sociologie*, Paris, Les Éditions de Minuit, 288 p.
- Bourg D., (2010). « L'éco-scepticisme et le refus des limites », *Études*, vol. 413, p. 29-40.
- Bourg D., & Papaux, A. (2010). *Vers une société sobre et désirable*, Paris, PUF, 512 p.
- Bourgeois M., (2017). *Tris et sélections des populations dans le logement social*, Thèse de doctorat, Paris, IEP de Paris, 679 p.
- Bourgeois L., & Lièvre M., (2019). « Les bénévoles, artisans institutionnalisés des politiques migratoires locales ? », *Lien social et Politiques*, vol. 83, p. 184-203.
- Bouzarovski S., Petrova S., (2015). « A global perspective on domestic energy deprivation: Overcoming the energy poverty-fuel poverty binary », *Energy Research & Social Science*, vol. 10, p. 31-40.
- Bouzarovski S., (2018). *Energy poverty. (Dis)Assembling Europe's Infrastructural Divide*, Palgrave macmillan, 125 p.

- Bozonnet J.-P., (2009). « Attitudes vis à vis de l'environnement et cultures politiques en Europe », *Cahiers de l'IAU*, vol. 152, p. 10-11.
- Bresson M., (2006). *La psychologisation de l'intervention sociale : Mythes et réalités*, Paris, L'Harmattan, 269 p.
- Bresson M., (2010). *Sociologie de la précarité : Domaines et approches*. Armand Colin, 128 p.
- Bresson M., (2012). « La psychologisation de l'intervention sociale : paradoxes et enjeux », *Informations sociales*, vol. 169, n°1, p. 68-75.
- Breviglieri M., (2006). « La décence du logement et le monde habité. Une enquête sur la position du travailleur social dans les remous affectifs de la visite à domicile », In Roux J. (dir.). *Sensibiliser. La sociologie dans le vif du monde*, Éditions de l'Aube, p. 90-104.
- Brice Mansencal L., & Hoibian S., (2019). « La sobriété, une ambition encore lointaine ? Un bilan des pratiques de circulation des objets », In Guillard V. (dir.), *Du gaspillage à la sobriété : Avoir moins et mieux vivre?*, De Boeck Supérieur, p. 177-192.
- Brispierre G., (2011). *Les conditions sociales et organisationnelles du changement des pratiques de consommation dans l'habitat collectif*, Thèse de doctorat, Paris, Université Paris Descartes, 847 p.
- Brispierre G., (2013). *Analyse sociologique de la consommation d'énergie dans les bâtiments résidentiels et tertiaires*, Bureau d'études GBS, 51 p.
- Brispierre G., (2015). « Les Français choisissent-ils réellement leur température de chauffage ? La norme des 19°C en question », In Zélem M-C & Beslay C. (dir.), *Sociologie de l'énergie*, Paris, CNRS Éditions.
- Brodiez-Dolino A., (2015). « La vulnérabilité, nouvelle catégorie de l'action publique », *Informations sociales*, vol. 188, n°2, p.10-18.
- Brodkin E., (2011). « Policy Work : Street-Level Organizations Under New Managerialism », *Journal of Public Administration Research and Theory*, vol. 21, n°2, p. 253-277.
- Brodkin E., (2012). « Reflections on Street-Level Bureaucracy : Past, Present and Future », *Public Administration Review*, vol. 72, n°6, p. 940-949.
- Bugeja-Bloch, F. (2013). *Logement, la spirale des inégalités*, Paris, PUF, 272 p.
- Cacciari J., Dodier R, Fournier P., Gellenga G. & Lamanthe A., (2014), « Observer la transition énergétique « par le bas ». L'exemple des acteurs du bassin minier de Provence », *Métropolitiques*.
- Cacciari J., (2016a), « Les conseillers info énergie : petites mains incertaines des politiques énergétiques françaises », *Formation emploi*, vol. 135, p. 137-154.
- Cacciari J., (2016b) « De la « précarité énergétique » aux inégalités sociales en matière de consommation d'énergie », *Sciences et Actions sociales*, n°3.

Cacciari J., (2017a). « Les guichets de la misère énergétique. Le traitement social des impayés d'énergie des ménages comme mode de production, de tri et de moralisation des « consommateurs » à l'ère de la transition énergétique », *Sociétés contemporaines*, vol. 105, p. 53-78.

Cacciari J., (2017b). *Les ménages face aux impératifs de « transition énergétique » : Des raisonnements pris entre marché, normalisation institutionnelle et références pour agir forgées au fil de la trajectoire biographique*, Thèse de doctorat, Université Aix-Marseille, 682 p.

Cacciari J., (2017c). « Une écologisation précipitée du social ? Au-delà de la 'précarité énergétique' », In Barbier J-C. & Poussou-Plesse M., (dir.). *Protection sociale : le savant et le politique*, Paris, La Découverte, p. 100-119.

Cacciari J., (2018). « La catégorie de consommateur d'énergie de la 'transition énergétique'. Entre injonction à l'autonomie pour les ménages et normalisation économique de leurs pratiques », *Gouvernement et action publique*, vol. 7, n°1, p. 85-109.

Carrel M., (2006). « Politisation et publicisation : les effets fragiles de la délibération en milieu populaire », *Politix*, vol. 75, n°3, p. 33-51.

Carrel M. & Talpin J., (2012). « Cachez ce politique je ne saurais voir ! Ethnographie des conseils de quartier roubaisiens », *Participations*, vol. 4, n°3, p. 179-206.

Carrel M., (2013). *Faire participer les habitants ? Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, Lyon, ENS Éditions, 274 p.

Carrel M. & Rosenberg, S., (2014). « L'empowerment et le travail social sont-ils compatibles en France ? », *Recherche sociale*, vol. 209, n°1, p. 25-35.

Cartier M., Masclat O., Siblot Y. & Coutant I. (2008). *La France des « petits-moyens » : Enquête sur la banlieue pavillonnaire*, Paris, La Découverte, 324 p.

Castel R., (1981). *La gestion des risques : de l'antipsychiatrie à l'après-psychanalyse*, Paris, Éditions de Minuit, 228 p.

Castel R., (1995). *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 495 p.

Castel R., (2003). *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?*, Paris, Seuil, 96 p.

Castel R., (2009). *La montée des incertitudes. Travail, protection, statut de l'individu*, Paris, Seuil, 464 p.

Cefaï D., (1996). « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques », *Réseaux*, vol. 75, p. 43-66.

Cefaï D. & Gardella, E., (2011). *L'urgence sociale en action. Ethnologie du Samusocial de Paris*, Paris, La Découverte, 576 p.

CESE (2023). *Précarité énergétique : 42 millions de personnes dans l'UE n'ont pas les moyens de chauffer correctement leur logement*, Troisième conférence du Comité économique et social européen (CESE) sur la précarité énergétique. [En ligne : <https://www.eesc.europa.eu/fr/news-media/press-releases/precarite-energetique-42-millions-de-personnes-dans-lue-nont-pas-les-moyens-de-chauffer-correctement-leur-logement>]

Chamboredon H., Pavis F., Surdez M. & Willemez L., (1994). « S'imposer aux imposants. A propos des obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien », *Genèses*, vol. 16, p. 114-132.

Chancel L. & Saujot M., (2013). « Inégalités, vulnérabilités et transition énergétique », *IDDR, Study*, n°02/13.

Chancel L., Énard T. & Saujot M., (2015). « Quelle stratégie de lutte contre la précarité énergétique ? Propositions pour une politique de transition écologique et sociale », *IDDR, Study*, n°02/15.

Chancel L. & Piketty T., (2015). *Carbon and inequality: From Kyoto to Paris*, Ecole d'Economie de Paris, 50 p.

Chancel L., (2017). *Insoutenable inégalités. Pour une justice sociale et environnementale*, Paris, Les Petits matins, 184 p.

Charlier D., Risch A. & Salmon C., (2015), « Les indicateurs de la précarité énergétique en France », *Revue française d'économie*, vol. XXX, n°4, p. 187-230.

Chauvière, M. (2010). *Trop de gestion tue le social. Essai sur une discrète chalandisation*, Paris, La Découverte, 240 p.

Chelle E., (2012). *Gouverner les pauvres. Politiques sociales et administration du mérite*, Rennes, PUR, 289 p.

Chevalier T., (2022). « Comment faire des typologies en politique comparée ? », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 29, n°4, p. 105-133.

Chevallier J.-M., Geoffron P. & Derdevet M., (2012). *L'avenir énergétique : Cartes sur table*, Folio actuel, 220 p.

Chevallier T., (2020). *Résister à la politique : Participation associative et rapport au politique dans les quartiers populaires en France et en Allemagne*, Thèse de doctorat, Lille, Université de Lille, 850 p.

Chevallier T., (2021). « La démobilisation par le partenariat. L'exemple d'une association de quartier à Lille », In Delfini A., Talpin J. & Vulbeau J. (dir.). *Démobiliser les quartiers. Enquêtes sur les pratiques de gouvernement en milieu populaire*, Villeneuve-d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion, p. 207-215.

Chiroleu-Assouline M., (2015), La fiscalité environnementale en France peut-elle devenir réellement écologique ? », *Revue de l'OCFE*, vol. 139, n°3, p. 129-165.

Chouinard I., Couturier Y., & Lenoir Y., (2009). « Pratique de médiation ou pratique médiatrice ? La médiation comme cadre d'analyse de la pratique professionnelle des travailleurs sociaux », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 21, n°2, p. 31-45.

Christen G., Hamman P., (2015), *Transition énergétique et inégalités environnementales*, Strasbourg, PUS, 228 p.

Cobb R., & Elder C., (1972). *Participation in American politics. The dynamics of agenda-building*, Boston, Allyn and Bacon, 182 p.

Cobb R. & Ross., (1997). "Agenda Setting and the Denial of Agenda Access: Key Concepts", In Cobb R. & Ross M. (dir.), *Cultural Strategies of Agendas Denial: Avoidance, Attack and Redefinition*, Lawrence, University Press of Kansas, p. 3-23.

Cochez N., Durieux E. & Levy D., (2015). « Vulnérabilité énergétique. Loin des pôles urbains, chauffage et carburant pèsent fortement dans le budget », *Insee Première*, n°1530.

Collinet C. & Delalandre M., (2014). « L'injonction au bien-être dans les programmes de prévention du vieillissement », *L'Année sociologique*, vol. 64, n°2, p. 445-467.

Colombi D. (2020). *Où va l'argent des pauvres. Fantômes politiques, réalités sociologiques*, Paris, Payot, 352 p.

Combet E., (2013), « La transition énergétique comme solution », *Projet*, vol. 334, n°3, p. 59-67.

Combet E., Ghersi F., Hourcade J-C. & Thubin C., (2010). La fiscalité carbone au risque des enjeux d'équité », *Revue française d'économie*, vol. XXV, n°2, p. 59-91.

Comby J.-B., (2014). « L'individualisation des problèmes collectifs : Une dépolitisation politiquement située », *Savoir/Agir*, vol. 28, n°2, p. 45-50.

Comby J.-B., (2015). *La question climatique : Genèse et dépolitisation d'un problème public*, Paris, Raisons d'agir, 250 p.

Comby J.-B., (2019). « Retour sur la dépolitisation des enjeux écologiques », In Fondation Copernic (dir.). *Manuel indocile de sciences sociales*, Paris, La Découverte, p. 470-480.

Comby J.-B., (2022). « Un éthos pondérateur : Adoucir et filtrer la critique écologique, l'ouvrir au capitalisme. Et vice versa », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 241, n°1, p. 74-91.

Comby J.-B., & Grossetête M. (2012). « 'Se montrer prévoyant' : Une norme sociale diversement appropriée », *Sociologie*, vol. 3, n°3, p. 251-266.

Comby J.-B. & Malier H., (2021). « Les classes populaires et l'enjeu écologique : Un rapport réaliste travaillé par des dynamiques statutaires diverses », *Sociétés contemporaines*, vol. 124, n°4, p. 37-66.

Commaille J., (1997). *Les nouveaux enjeux de la question sociale*, Paris, Hachette, 162 p.

- Cottin-Marx S., (2019). *Sociologie du monde associatif*, Paris, La Découverte, 128 p.
- Coutard O., (1999). « L'accès des ménages à faible revenu aux services d'eau et d'énergie en France et en Grande-Bretagne », *Flux*, vol. 36-37, p. 7-15.
- CREDOC. (2020). *Sensibilité à l'environnement, relance verte et consentement à l'impôt : Les Français sur une lancée écologique*, Note de synthèse, Étude réalisée pour le compte de l'ADEME, 17p.
- Darmon M., (2008). *Devenir anorexique. Une approche sociologique*, Paris, La Découverte, 350 p.
- Darmon M., (2010). « Des jeunesses singulières. Sociologie de l'ascétisme juvénile », *Agora Débats/Jeunesses*, vol. 56, n°3, p. 49-62.
- Day R., Walker G. & Simock N., (2016), "Conceptualising energy use and energy poverty using a capabilities framework", *Energy Policy*, vol. 93, p.255-264.
- De Gauléjac V., (2005). *La société malade de la gestion. Idéologie gestionnaire, pouvoir managérial et harcèlement social*, Paris, Seuil, 288 p.
- De Maillard J., (2002). « Les associations dans l'action publique locale : Participation fonctionnalisée ou ouverture démocratique ? », *Lien social et Politiques*, vol. 48, p. 53-65.
- De Maillard J., (2014). « Apprentissage », In Boussaguet L., Jacquot S. & Ravinet P., (dir.). *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 68-75.
- Deboffe T., (2018). *La tarification progressive de l'électricité : Un élément de réponse aux défis de la transition énergétique?*, Mémoire de master, Université de Lausanne, 125 p.
- Debourdeau A. & Deléage E., (2016). « L'Etat, l'urgence et l'écologie », *Écologie & politique*, vol. 52, n°1, p. 5-10.
- Defilippi F., (2022). « Il n'y a pas d'alternative : Les imaginaires de l'innovation dans les discours d'Emmanuel Macron », *Interfaces numériques*, vol. 11, n°1.
- Dehmel C., (2011). "Progressive electricity tariffs in Italy and California. Prospects and limitations on electricity savings of domestic customers" In ECEEE Summer Study (dir.) *Energy efficiency first: The foundation of a low-carbon society*, ECEE, p. 413-424.
- Demilly L. & Garnoussi N., (2015). "Le savoir-faire des médiateurs de santé. Pairs en santé. Mentale, entre expérience, technique et style", *Sciences & Actions sociales*, vol. 1, n°1, p. 51-72.
- Demazière D., (2004). « Médiation et médiateurs sociaux : Entre nomination et professionnalisation », *Formation Emploi*, vol. 86, p. 11-23.
- Desmond M., (2019). *Avis d'expulsion. Enquête sur l'exploitation de la pauvreté urbaine*, Montréal, Lux Éditeur, 540 p.

Desrosières A., (2010). *La politique des grands nombres : Histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte, 462 p.

Desvallées L., (2019). *Problématisation, politisation et mesures de résorption des vulnérabilités énergétiques : Entre droit à l'énergie et contrôle des pratiques des pauvres à Porto et Barcelone*, Thèse de doctorat, Université Paris-Est, 429 p.

Devalière I., (2004). « Pratiques différenciées des agents EDF face aux impayés : Éléments d'analyse », *Flux*, vol. 58, p. 61-70.

Devalière I., (2007). « Comment prévenir la précarité énergétique ? Situation actuelle et risques inhérents à la libéralisation du service de l'énergie », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, vol. 103, p. 137-143.

Devalière I., (2009). « De l'inconfort thermique à la précarité énergétique. Profils et pratiques des ménages pauvres », *Informations sociales*, vol. 155, p. 90-98.

Devalière I., (2010). *Identification des processus de précarisation énergétique des ménages et analyse des modes d'intervention dans deux départements*, Rapport CSTB, PUCA, ADEME.

Devalière I., (2011a). « La précarité énergétique : retour sur la genèse d'une préoccupation », *Métropolitiques*.

Devalière I., (2011b). « La précarité énergétique : avoir froid ou dépenser trop pour se chauffer », *Insee Première*, n°1351.

Devalière I., (2014). « Les indicateurs de la précarité énergétique et l'impact de deux dispositifs nationaux sur le phénomène », *Informations sociales*, vol. 184, n°4, p. 115-124.

Dietrich-Ragon P., (2011). *Logement intolérable. Habitants et pouvoirs publics face à l'insalubrité*, Paris, PUF, 316 p.

Dietrich-Ragon P., (2013). « Classement, déclassement, reclassement sur le marché résidentiel : l'exemple des occupants de logements dégradés parisiens », *Revue française de sociologie*, vol. 54, n°2, p. 369-400.

Dietrich-Ragon P., (2020). « Quitter l'Aide sociale à l'enfance : de l'hébergement institutionnel aux premiers pas sur le marché immobilier », *Population*, vol. 75, n°4, p. 527-559.

DiMaggio P. J. & Powell W., (1983). "The Iron Cage Revisited : Institution Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields", *American Sociological Review*, vol. 48, p. 147-160.

Divay S., (2005). « La médiation sociale : Une professionnalisation inachevée », *Knowledge, Work and Society*, vol. 3, n°2, p. 101-127.

Divay S., (2008). « Psychologisation et dépsychologisation de l'accompagnement des chômeurs », *Sociologies pratiques*, vol. 17, n°2, p. 55-66.

- Dobré M., (2002). *L'écologie au quotidien : éléments pour une théorie sociologique de la résistance ordinaire*, Paris, L'Harmattan, 352 p.
- Dobré M. & Juan S. (dir.). (2009). *Consommer autrement : La réforme écologique des modes de vie*, Paris, L'Harmattan, 320 p.
- Donzelot J., (1977). *La police des familles*, Paris, Les Éditions de Minuit.
- Donzelot J. & Epstein R., (2006). "Démocratie et participation : l'exemple de la rénovation urbaine", *Esprit*, n°7, p. 5-34.
- Douillet A-N. & Lefebvre R., (2017). *Sociologie politique du pouvoir local*, Paris, Armand Colin, 272 p.
- Douillet A-N., Lebrou V. & Sigalo Santos L., (2019). « Transversalité », In Boussaguet L, Jacquot S. & Ravinet P. (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 658-666.
- Driant J.-C., (2010). *Les politiques de logement en France*, Paris, La Documentation Française, 184 p.
- Dubois U. & Mayer I., (2013). « La problématique de la précarité énergétique : un état des lieux franco-allemand », In Droit et gestion des collectivités territoriales, *Collectivités territoriales et énergie : ambitions et contradictions*, tome 33, p. 247-256.
- Dubois U., (2015). « La vulnérabilité énergétique en milieu urbain. Vers une analyse en termes de vulnérabilité », *Les Annales de la recherche urbaine*, n°110, p. 186-195.
- Dubois V., (1999). *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, Paris, Economica, 208 p.
- Dubois V., (1999). *La politique culturelle. Genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Paris, Belin, 382 p.
- Dubois V., (2009). « L'action publique », In Cohen A., Lacroix B. & Riutort P., (dir.), *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La Découverte, p. 311-325.
- Dubois V., (2009). « Le paradoxe du contrôleur : incertitude et contrainte institutionnelle dans le contrôle des assistés sociaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 178, n°3, p. 28-49.
- Dubois, V. (2010). « Politiques au guichet, politique du guichet », In Borraz O., Guiraudon V., (dir.), *Politiques publiques 2. Changer la société*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 265-286.
- Dubois V., (2012). « Ethnographier l'action publique. Les transformations de l'Etat social au prisme de l'enquête de terrain », *Gouvernement et action publique*, vol. 1, n°1, p. 83-101.
- Dubois V., (2021), *Contrôler les assistés. Genèse et usages d'un mot d'ordre*, Paris, Raisons d'agir, 456 p.



- Dubuisson-Quellier S., (2009). *La consommation engagée*, Paris, Presses de Sciences Po, 144p.
- Dubuisson-Quellier S., (2016). *Gouverner les conduites*, Paris, Presses de Sciences Po, 480 p.
- Dubuisson-Quellier S. & Nouguez É., (2022). « Quand les interventions publiques ciblent les comportements individuels », In Borraz O. (dir.). *La société des organisations*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 109-123.
- Dujin A. & Maresca B., (2010). “La température du logement ne dépend pas de la sensibilité écologique », *CREDOC*, n°227.
- Dupuy C. & Halpern C., (2009), « Les politiques publiques face à leurs protestataires », *Revue française de science politique*, vol. 59, n°4, p. 701-722.
- Durnova A. & Zittoun P., (2013). « Les approches discursives des politiques publiques », *Revue française de science politique*, vol. 63, n°3, p. 569-577.
- Duvoux N., (2009). *L'autonomie des assistés*, Paris, PUF, 269 p.
- Emelianoff C., (2008). « La problématique des inégalités écologiques, un nouveau paysage conceptuel », *Écologie & politique*, vol. 35, n°1, p. 19-31.
- Evans T. & Harris J., (2004). “Street-Level Bureaucracy, Social Work and the (Exaggerated) Death of Discretion”, *British Journal of Social Work*, vol. 34, n°6, p. 871-895.
- Evrard A. & Pasquier R., (2018). « Territorialiser la politique de l'éolien maritime en France : Entre injonctions étatiques et logiques d'appropriation », *Gouvernement et action publique*, vol. 7, n°4, p. 63-91.
- Ezratty V., (2009). « Précarité énergétique et Santé : « To heat or to eat? » », *Environnement, Risques & Santé*, vol. 8, n°1, p. 3-4.
- Fassin D., (2009). « Les économies morales revisitées », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, vol. 64, n°6, p. 1237-1266.
- Fassin D. & Memmi D., (2004). *Le gouvernement des corps*, Paris, Éditions de l'EHESS, 269p.
- Faure S., (2008). « Les politiques du corps visant les milieux populaires », *Lien social et Politiques*, vol. 59, p. 33-45.
- Fijalkow Y., (2014). « Le logement indigne : Une nouvelle norme de l'action publique ? », *Informations sociales*, vol. 184, n°4, p. 18-30.
- Fischer F. & Forester J., (1993). *The Argumentative Turn in Policy Analysis and Planning*, Londres, Duke University Press, 352 p.
- Fischer F., (1993). “Policy Discourse and the Politics of Washington Think Tanks”, In Fischer F. & Forester J. (dir.), *The Argumentative Turn in Policy Analysis and Planning*, Londres, Duke University Press, p. 21-42.

- Flacher, D. (2007). « Ouverture à la concurrence et service universel : Avancées ou reculs du service public ? », *Regards croisés sur l'économie*, vol. 2, n°2, p. 76-85.
- Flamant A., (2021). « Nantes, « ville accueillante » pour les populations exilées : De l'urgence humanitaire à la mise à l'abri inconditionnelle », *Migrations Société*, vol. 185, n°3, p. 49-63.
- Foucault M., (2004). *Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France, 1977-1978*, Paris, Gallimard, 436 p.
- François C., (2014). « Au mépris des locataires. Infériorisation sociale et assignation résidentielle des relogés de la rénovation urbaine », *Genèses*, vol. 96, n°3, p. 86-109.
- François C., (2017). *Déloger le peuple. L'Etat et l'administration des expulsions locatives*, Thèse de doctorat, Université Paris 8, 847 p.
- François C., (2023). *De gré ou de force. Comment l'Etat expulse les pauvres*, Paris, La Découverte, 240 p.
- François P., Lemerrier C., (2021). *Sociologie historique du capitalisme*, Paris, La Découverte, 432 p.
- Garneau S. & Namian D., (2017). *Erving Goffman et le travail social*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 311 p.
- Gazaix L., (2011). *Comment la précarité énergétique est-elle devenue un problème public?* Mémoire de master 1, Université Montpellier III, 78 p.
- Gibbons D. & Singler G., (2008). *Cold Comfort : a review of coping strategies employed by households in fuel poverty*, London, Center for Economic and Social Inclusion.
- Gilbert C., (2009). « Définir et occulter : Lorsque la sécurité routière éclipse la santé publique », In Gilbert C. & Henry E., (dir.). *Comment se construisent les problèmes de santé publique*, Paris, La Découverte, p. 113-130.
- Gilbert C. & Henry E., (2012). « La définition des problèmes publics : Entre publicité et discrétion », *Revue française de sociologie*, vol. 53, n°1, p. 35-59.
- Ginsburger M., (2020). « De la norme à la pratique écocitoyenne : Position sociale, contraintes matérielles et diversité des rapports à l'écocitoyenneté », *Revue française de sociologie*, vol. 61, n°1, p. 43-78.
- Goffman E., (1968). *Asiles. Étude sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Les Éditions de Minuit, 452 p.
- Goffman E., (1974). *Les rites d'interaction*, Paris, Les Éditions de Minuit, 240 p.
- Gorge H., Herbert M., Robert I. & Özçağlar-Toulouse N., (2018). « Sobriété et normes de consommation : Cheminer entre le volontaire et le contraint » In L. Semal & B. Villalba (dir.), *Sobriété énergétique : Contraintes matérielles, équité sociale et perspectives institutionnelles*, Éditions Quæ, p. 159-172.

- Gourgues G. & Mazeaud A., (2018). *L'action publique saisie par ses publics. Gouvernement et (dés)ordre politique*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 214 p.
- Gourgues G., Rui S. & Topçu S., (2013). « Gouvernamentalité et participation : Lectures critiques », *Participations*, vol. 6, n°2, p. 5-33.
- Granier B., (2019). « Changer les comportements sans changer les modes de vie. Les impasses du tropisme technologique de la transition énergétique au Japon », *Lien social et Politiques*, vol. 82, p. 27-51.
- Grisoni A. & Némoz S., (2017). « Les mouvements écologistes, un objet pour la sociologie », *Socio-logos* [En ligne : <https://journals.openedition.org/socio-logos/3116?lang=fr>], n°12.
- Grossetête M., (2010). « L'enracinement social de la mortalité routière », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 184, n°4, p. 38-57.
- Grossetête M., (2019). « Quand la distinction se met au vert. Conversion écologique des modes de vie et démarcations sociales », *Revue Française de Socio-Économie*, vol. 22, n°1, p. 85-105.
- Guillard V., (2019). *Du gaspillage à la sobriété : Avoir moins et vivre mieux ?*, Paris, De Boeck Supérieur, 240 p.
- Gusfield J., (2009) [1981]. *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*, Paris, Economica, 354p.
- Guyet R., (2015). « Précarité énergétique et justice énergétique : Un droit à l'énergie est-il pensable ? », *L'Europe en Formation*, vol. 378, n°4, p. 126-145.
- Ha-Duong M. (2017), « Le droit à l'énergie : dangereuse chimère ou juste exigence ? », CIRED, Working papers.
- Haëntjens J., (2020). « Les obstacles à la transition énergétique : les résistances idéologiques et sociopolitiques », *Futuribles*, vol. 436, n°3, p. 41-54.
- Hajer M., (1993). "Discourse Coalitions and the Institutionalization of Practice : The Case of Acide Rain in Great Britain", In Fischer F. & Forester J. (dir.), *The Argumentative Turn in Policy Analysis and Planning*, Londres, Duke University Press, p. 43-76.
- Halpern C. & Le Galès P., (2011). « Pas d'action publique autonome sans instruments propres », *Revue française de science politique*, vol. 61, n°1, p. 51-78.
- Halpern C., Lascoumes P. & Le Gales P., (2014). *L'instrumentation de l'action publique : Controverses, résistance, effets*, Paris, Presses de Sciences Po, 528 p.
- Hamidi C., (2006). « Éléments pour une approche interactionniste de la politisation : Engagement associatif et rapport au politique dans des associations locales issues de l'immigration », *Revue française de science politique*, vol. 56, n°1, p. 5-25.

- Hamidi C., (2017). « Associations, politisation et action publique : Un monde en tensions », In Fillieule O., Haegel F., Hamidi C. & Tiberj V., (dir.), *Sociologie plurielle des comportements politiques*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 347-370.
- Hamman P. & Blanc C., (2009). *Sociologie du développement durable urbain : Projets et stratégies métropolitaines françaises*, Bruxelles, Presses Interuniversitaires Européennes, 260 p.
- Hamman P., (2012). « La ville durable comme produit transactionnel », *Espaces et sociétés*, vol. 147, n° 4, p.25-40.
- Hamman P., (2014). « Repenser la ville à l'heure des injonctions au développement durable », *Questions de communication*, vol. 25, p.81-101.
- Hamman P., (2016). « Durabilité et lien social : transitions et transactions dans l'expérimentation », *SociologieS*, dossier « Espace et transactions sociales ».
- Hamman P., Christen G., (2017), « La transition énergétique face aux inégalités écologiques urbaines », *Géographie, économie, société*, vol. 19, n°2, p.267-293.
- Hamman P., (2018), « Habiter la « ville durable » en logement social ? Une analyse sociologique de la transition énergétique à l'échelle locale », *Pollution atmosphérique. Climat, santé, société*, n°237-238.
- Hassenteufel P., (2010). « Les processus de mise sur agenda : sélection et construction des problèmes publics », *Informations sociales*, vol. 157, n°1, p. 50-58.
- Hassenteufel P., (2011). *Sociologie politique : L'action publique*, Paris, Armand Colin, 320 p.
- Healy J.D. & Peter Clinch J., (2004), “Quantifying the severity of fuel poverty, its relationship with poor housing and reasons for non-investment in energy-saving measures in Ireland”, *Energy Policy*, vol. 32, n°2, p. 207-220.
- Hills J., (2011). *Fuel poverty: the problem and its measurement*, CASereport, 69, Department for Energy and Climate Change, London, UK.
- Hills J., (2012). *Getting the measure of fuel poverty. Final report of the fuel poverty review*, London, Centre for Analysis of Social Exclusion.
- Hirschman A., (1995). *Défection et prise de parole*, Paris, Fayard, 216 p.
- Hmed C. & Laurens S., (2010). « Les résistances à l'institutionnalisation », In Lagroye J. & Offerlé M., (dir.), *Sociologie des institutions*, Paris, Belin, p. 131-148.
- Hoggart R., (1970). *La culture du pauvre. Étude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre*, Paris, Les Éditions de Minuit, 424 p.
- Holstein M. & Minkler M., (2007). « Critical gerontology : Reflections for the 21st century”, In Bernard M. & Scharf T., (dir.), *Critical perspectives on ageing societies*, Bristol, Policy Press, p. 13-26.

- Horkheimer, M., & Adorno, T. (1983). *La dialectique de la raison*, Paris, Gallimard, 294 p.
- Honneth H., (2006). *La société du mépris*, Paris, La Découverte, 350 p.
- Huybrechts F., Meyer S. & Vranken J., (2011). *La précarité énergétique en Belgique*, Rapport final, Université Libre de Bruxelles-CEESE.
- IAU Paris (2019). *La précarité énergétique en Europe : Des approches et des dispositifs variés*, Paris, Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de Paris, 66 p.
- Ion J., (2005). *Le travail social en débat[s]*, Paris, La Découverte, 276 p.
- Ion J. & Ravon B., (2012). *Les travailleurs sociaux*, Paris, La Découverte, 128 p.
- Ivanova D. & Wood R., (2020). "The Unequal Distribution of Household Carbon Footprints in Europe and its Link to Sustainability", *Global Sustainability*, vol. 3, e18.
- Jaeger M., (2020). « Les contours incertains du travail social : Un facteur de perte de sens », *Revue française des affaires sociales*, vol. 2, p. 51-72.
- Jouffray C., (2017). « Former à la participation et au développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs : une posture du formateur à contre-courant ? », *Vie sociale*, vol. 19, n°3, p. 181-197.
- Juhem P., (2001). "La légitimation de la cause humanitaire : un discours sans adversaires », *Mots. Les langages du politique*, vol. 65, p. 9-27.
- Kalff E., (2008). *Le logement insalubre et l'hygiénisation de la vie quotidienne. Paris (1830-1990)*, Paris, L'Harmattan, 296 p.
- Karvar A., (2015). « Soustraire l'énergie au marché », *Projet*, vol. 346, n°3, p. 74-78.
- Kempf H., (2007). *Comment les riches détruisent la planète*, Paris, Seuil, 156 p.
- Klein J.-L., Laville J.-L. & Moulaert F., (2014). *L'innovation sociale*, Paris, Erès, 256 p.
- Koch-Ortega F., Boureau J. & Malassis J., (2017). *Précarité énergétique : Comment les CCAS/CIAS agissent, de l'accès aux droits à l'accompagnement global*, UNCCAS, Enquêtes et observation sociale, 44 p.
- Labussière O. & Nadaï A., (2015). *L'énergie des sciences sociales*, Paris, Alliance Athena, 170 p.
- Lacombe S. & Maresca B., (2015). « En résistance contre le froid. La précarité énergétique dans l'œil photographique », *Fondation Abbé Pierre*.
- Lacroix V. & Zaccai E., (2010). « Quarante ans de politique environnementale en France : évolutions, avancées, constante », *Revue française d'administration publique*, vol. 134, n°2, p. 205-232.

- Lafore R. & Outin J.-L., (2019). « Politiques sociales locales : Lecture transversale », *Revue française des affaires sociales*, Hors-série 1, p. 274-280.
- Lagandré E. & Renard V., (2015). « Immobilier : les prix en question », *Projet*, vol. 334, n°1, p. 37-43.
- Lagroye J., (1997). « On ne subit pas son rôle. Entretien avec Jacques Lagroye », *Politix*, vol. 38, n°10, p. 7-17.
- Lagroye J., (2003). *La politisation*, Paris, Belin, 576 p.
- Lahire B., (1993). *La raison des plus faibles. Rapport au travail, écritures domestiques et lectures en milieux populaires*, Lille, PUL, 188 p.
- Lahire B., (2006). *La culture des individus. Dissonances culturelles et distinction de soi*, Paris, La Découverte, 784 p.
- Lahire B., (2013). *Dans les plis singuliers du social. Individus, institutions, socialisations*, Paris, La Découverte, 176 p.
- Lahire B., (2018). *L'interprétation sociologique des rêves*, Paris, La Découverte, 490 p.
- Lascoumes P., (1977). *Prévention et contrôle social : les contradictions du travail social*, Genève-Paris, Masson.
- Lascoumes P., (2014). « Controverse », In Boussaguet L., Jacquot S., Ravinet P., (dir.), *Dictionnaire des politiques publique*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 172-179.
- Lascoumes P., (2018). *Action publique et environnement*, Paris, PUF, 128 p.
- Lascoumes P., (2022). *L'économie morale des élites dirigeantes*, Paris, Presses de Sciences Po, 232 p.
- Lascoumes P. & Simard L., (2011). « L'action publique au prisme de ses instruments : Introduction », *Revue française de science politique*, vol. 61, n°1, p. 5-22.
- Lascoumes P. & Le Galès P., (2004). *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po, 370 p.
- Lascoumes P. & Le Galès P. (2014). « Instrument », In Boussaguet L., Jacquot S. & Ravinet P., (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Science Po, p. 325-335.
- Lascoumes P & Le Galès P. (2018) *Sociologie de l'action publique*, Paris, Armand Colin, 126p.
- Laugaa D. & Le Campion G., (2015). « Norme pro-environnementale et participation : entre adhésion et clairvoyance normative », *Développement durable et territoires*, vol. 6, n°2.
- Laurens S., (2007). « Comment poser les questions qui fâchent ? Réflexions sur les dilemmes récurrents que posent les entretiens avec des « imposants » », *Genèses*, vol. 69, n°4, p. 112-127.

- Laurent É., (2011). *Social écologie*, Paris, Flammarion, 230 p.
- Laurent E., (2012). « Pour une justice environnementale européenne. Le cas de la précarité énergétique », *Revue de l'OFCE*, vol. 120, n°1, p. 99-120.
- Laurent E., (2017). « Reconnaître, en France, l'inégalité et la justice environnementales », *Actuel Marx*, vol. 61, n°1, p. 64-78.
- Laurent E., (2018). « La transition sociale-écologique : récit, institutions et politiques publiques », *Cités*, vol. 76, n°4, p.31-40.
- Laurent É., (2019). « L'État social-écologique : Généalogie, philosophie, applications ». *L'Économie politique*, vol. 83, n°3, p.18-30.
- Laurent E., (2020). « Un Etat social-écologique pour la transition du bien-être », *Regards croisés sur l'économie*, vol. 26, n°1, p.123-132.
- Lazarus J., (2006). « Les pauvres et la consommation », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 91, n°3, p.137-152.
- Lazarus J., (2013). « De l'aide à la responsabilisation. L'espace social de l'éducation financière en France », *Genèses*, vol. 93, n°4, p. 76-97.
- Lazarus J., (2016). « Gouverner les conduits économiques par l'éducation financière. L'ascension de la Financial literacy », In Dubuisson-Quellier S., (dir.), *Gouverner les conduites*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 93-126.
- Lazarus J. & Morival Y., (2020). « Évolution et réaffirmation des frontières de l'action publique. La lutte contre la pauvreté entre public et privé et entre économique et social », *Gouvernement et action publique*, vol. 9, n°2, p. 93-114.
- Le Bourhis J-P. & Lascoumes P., (2014). « En guise de conclusion. Les résistances aux instruments de gouvernement : Essai d'invention et de typologie des pratiques », In Halpern C., Lascoumes P. & Le Gales P., (dir.). *L'instrumentation de l'action publique : Controverses, résistance, effets*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 493-520.
- Le Breton, D. (2012). *L'interactionnisme symbolique*, Paris, PUF, 256 p.
- Le Galès, P. (2019). « Gouvernance », In Boussaguet L., Jacquot S. & Ravinet P., (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 297-305.
- Le Gales, P., & Thatcher, M. (1995). *Les réseaux de politique publique. Débat autour des policy networks*, Paris, L'Harmattan, 272 p.
- Legendre B., Ricci O., (2015), "Measuring Fuel Poverty in France: Which Households Are the Most Fuel Vulnerable?", *Energy Economics*, p. 620-628.
- Le Goff, O. (1994). *L'invention du confort. Naissance d'une forme sociale*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 215 p.

- Le Naour, G. (2012). « Réseaux et politiques publiques ». *Administration & éducation*, vol. 136, p.9-13.
- Le Roux, D. (2015). Précarité énergétique et milieu rural en France : Le rôle des structures de médiation. *L'Europe en Formation*, vol 378, n°4, p. 90-104.
- Lebaron, F. (2016). « La croyance économique dans le champ politique français », *Regards croisés sur l'économie*, vol. 18, n°1, p. 32-44.
- Le Bart, C. (2020). « Marketing territorial », In Pasquier R., Guigner S. & Cole A. (dir.), *Dictionnaire des politiques territoriales*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 344-349.
- Ledésert B., (2013). *Liens entre précarité énergétique et santé : analyse conjointe des enquêtes réalisées dans l'Hérault et le Douaisis*, CREA-ORS Languedoc-Roussillon.
- Ledésert B., (2014). « Quand le logement rend malade : L'impact de la précarité énergétique sur la santé », *Informations sociales*, vol. 184, n°4, p. 32-37.
- Lee, M., Kung, E., & Owen, J. (2011). *Fighting energy poverty in the transition to zero-emission housing : A framework for BC*, Canadian centre for policy alternatives.
- Lees, J. (2014). *Ethnographier la précarité énergétique : Au-delà de l'action publique, des mises à l'épreuve de l'habiter*, Thèse de doctorat, Paris, EHESS.
- Lees, J. (2015). « Les Mac Gyver du travail social », *La lettre du réseau RAPPEL*, n°16.
- Lefèvre, M., & Luzi, J. (2016). « Face à la catastrophe : L'autonomie contre l'Etat. », *Écologie & politique*, vol. 53, n°2, p. 15-28.
- Lejeune, C. (2018). « Face à l'épreuve de la sobriété imposée : Capabilités, reconnaissance et participation au Forum permanent de l'insertion », In *Sobriété énergétique. Contraintes matérielles, équité sociale et perspectives institutionnelles*, Paris, Éditions Quae, p.141-158.
- Lévy J-P., Roudil N., Flamand A. & Belaïd F., (2014). « Les déterminants de la consommation énergétique domestique », *Flux*, vol. 96, n°2, p. 40-54.
- Lévy-Vroelant C., Joubert M. & Reinprecht C., (2015). *Agir sur les vulnérabilités sociales*. PUV, 368 p.
- Liddell C., & Morris C., (2010). « Fuel poverty and human health : A review of recent evidence », *Energy Policy*, vol. 38, n°6, p. 2987-2997.
- Liddell C., Morris C., (2012). « Measuring and monitoring fuel poverty in the UK: National and regional perspectives », *Energy Policy*, vol. 49, p. 27-32.
- Lindgaard J., (2016). « Pierre Rabhi, chantre d'une écologie inoffensive ? : Dans la galaxie de la sobriété heureuse », *Revue du Crieur*, vol. 5, n°3, p.104-119.
- Lipsky M., (1980). *Street-Level Bureaucracy : Dilemmas of the individual in public services*, New York, Russell Sage Fondation, 272 p.



- Majone G., (1989). *Evidence, Argument, and Persuasion in the Policy Process*, New Haven: Yale University Press, 224 p.
- Malier, H. (2022). *Populariser l'écologie, écologiser les classes populaires ? Ethnographie critique d'interventions publiques en France et en Argentine*, Thèse de doctorat, Paris, EHESS.
- Malm, A. (2020). *La chauve-souris et le capital*, Paris, La Fabrique, 248 p.
- Maresca B., (2013). « La précarité énergétique pose la question du coût du logement en France », *CREDOC*, n°258.
- Maresca B. & Dujin A., (2014). « La transition énergétique à l'épreuve du mode de vie », *Flux*, vol. 96, n°2, p. 10-23.
- Marmot M., (2011). *The Health Impacts of Cold Homes and Fuel Poverty*, Department of Epidemiology & Public Health, University College London.
- Martin J-B., (1983). *La fin des mauvais pauvres. De l'assistance à l'assurance*, Paris, Champ Vallon, 197 p.
- Martin C., (2014). *Etre un bon parent. Une injonction contemporaine*, Rennes, Presses de l'EHESP, 248 p.
- Martin C., (2018). « Gouverner la parentalité – gouverner par les parents », in Martin C., (dir.). *Accompagnement les parents dans leur travail éducatif et de soin*, Paris, La Documentation française.
- Martin C. & Leloup X., (2020). « La parentalisation du social », *Lien social et Politiques*, vol. 85, p. 5-18.
- Martin S. & Gaspard A., (2017). « Les comportements, levier de la transition écologique ? », *Futuribles*, vol. 419, n°4, p. 33-44.
- Martiskainen M., Heiskanen E. & Speciale G., (2018). «Community energy initiatives to alleviate fuel poverty: the material politics of Energy Cafés», *Local Environment*, vol. 23, n°1, p. 20-35.
- Masclet O. (2019). « Les classes populaires passent leur temps devant la télévision », In Masclet O., Misset S. & Poullaouec T. (dir.), *La France d'en bas ? Idées reçues sur les classes populaires*, Paris, Le Cavalier Bleu, p. 115-121.
- Masson P., Cartier M., Le Saout R., Retière J.-N. & Suteau, M. (2013). *Sociologie de Nantes*, La Découverte, 128 p.
- Matonti F. & Poupeau F., (2004). « Le capital militant. Essai de définition », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 155, n°5, p. 4-11.
- Mauger, G. (2001). « Précarisation et nouvelles formes d'encadrement des classes populaires », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 136-137, n°1-2, p.3-4.

- Mazeaud, A. (2012). « L'instrumentation participative de l'action publique : Logiques et effets », *Participations*, vol. 2, n°1, p.53-77.
- Mazeaud, A., Sa Vilas Boas, M.-H., & Berthomé, G.-E.-K. (2012). « Penser les effets de la participation sur l'action publique à partir de ses impensés », *Participations*, vol. 2, n°1, p. 5-29.
- Melin, H. (2018). « Inégalités écologiques, inégalités environnementales et sobriété » In Villalba B. et Semal L. (dir.), *Sobriété énergétique. Contraintes matérielles, équité et perspectives institutionnelles*, Paris, Quae, p. 127-140.
- Meillerand M-C. & Nicolas J-P., (2022). « Réduire les inégalités sociospatiales par une approche multisectorielle de la précarité énergétique dans l'action publique locale », *Informations sociales*, vol. 206, n°2, p. 104-113.
- Missemer A. & Swaton S., (2017). « Précarité énergétique et fiscalité écologique, retour sur l'expérience avortée du chèque vert français », *Nature Sciences Sociétés*, vol. 25, n°3, p. 221-229.
- Middlemiss L., Gillard R., (2015), « Fuel poverty from the bottom-up: Characterising household energy vulnerability through the lived experience of the fuel poor », *Energy Research & Social Science*, vol. 6, p.146-154.
- Modak M., Martin H. & Keller V., (2013). «Le travail social entre émancipation et normalisation : une voie étroite pour les approches féministes », *Nouvelles questions féministes*, vol. 32, n°2, p. 4-13.
- Muller, P. (2013). *Les politiques publiques*, Paris, PUF, 128 p.
- Musselin C., (2005). « Sociologie de l'action organisée et analyse des politiques publiques : deux approches pour un même objet ? », *Revue française de science politique*, vol. 55, n°1, p. 51-71.
- Murard N., (2003). *La morale de la question sociale*, Paris, La Dispute, 282 p.
- Neveu, É. (2015). *Sociologie politique des problèmes publics*, Paris, Armand Colin, 288 p.
- Nouguez E., (2016). « Gouverner la concurrence par les prix. La politique française des médicaments génériques », in Dubuisson-Quellier S. (dir.), *Gouverner les conduites*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 229-262.
- ONPE. (2020). *Tableau de bord de la précarité énergétique. Edition 2020 (2ème semestre)*.
- ONU (2021). *Rapport 2021 de suivi de l'ODD 7*, IRENA-ONU-Banque Mondiale-OMS. Le résumé en français est disponible en ligne : <https://www.reseau-cicle.org/wp-content/uploads/resume-fr-rapport-odd-7.pdf>
- Oriane J-F. & Maroy C., (2008). « Esquisse d'une profession consultante. Les intermédiaires du marché du travail en Wallonie », *Formation Emploi*, vol. 102, n°2, p. 21-39.

- Orléan A., (2013). « Le néolibéralisme entre théorie et pratique », *Cahiers philosophiques*, vol. 133, n°2, p. 9-20.
- Palier B. & Surel Y., (2005). « Les « trois I » et l'analyse de l'Etat en action », *Revue française de science politique*, vol. 55, n°1, p. 7-32.
- Palmer G., MacInees T., Kenway (2008), *Cold and Poor. An Analysis of the Link Between Fuel Poverty and Low Income*, New Policy Institute.
- Pascal, H. (2014). *Histoire du travail social en France. De la fin du XIXe siècle à nos jours*. Paris, Presses de l'EHESP.
- Paugam S., (2009). *La disqualification sociale*, Paris, PUF, 256 p.
- Paugam S., (2012). *L'enquête sociologique*, Paris, PUF, 480 p.
- Paugam S. & Duvoux N., (2013). *La régulation des pauvres*, Paris, PUF, 132 p.
- Pautard, E. (2015). « La rhétorique pédagogique au service de l'acceptabilité sociale. Le verdissement des conduites individuelles en question », In Boissonnade J. (dir.) *La ville durable controversée. Les dynamiques urbaines dans le mouvement critique*, Paris, Petra, p. 106-139.
- Pautard, E. (2017). « L'inégale capacité des ménages à agir en faveur de l'environnement », *Insee Références*.
- Payre R, Pollet G., (2013), *Socio-histoire de l'action publique*, Paris, La Découverte, 128 p.
- Percebois, J. (2001). « Énergie et théorie économique : Un survol », *Revue d'économie politique*, vol. 111, n°6, p.815-860.
- Perrenoud M., (2021). « Pour un interactionnisme dispositionnaliste dans l'étude du travail », *SociologieS* [En ligne : <https://journals.openedition.org/sociologies/16646>], Théories et recherches.
- Perret, C. (2010). « Quand l'humour est un impératif du travail social », *Le Sociographe*, vol. 33, n°3, p. 97-105.
- Perrin-Heredia A., (2011). « Faire les comptes : normes comptables, normes sociales », *Genèses*, vol. 84, n°3, p. 69-92.
- Perrin-Heredia A., (2013). « Le choix en économie. Le cas des consommateurs pauvres », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 199, n°4, p. 46-67.
- Perrin-Heredia A., (2014). « La gestion des comptes en milieux populaires : Des catégories administratives désajustées par rapport aux pratiques », *Informations sociales*, vol. 182, n°2, p. 30-38.
- Perrin-Heredia A., (2016). « L'accompagnement budgétaire : Un instrument ambivalent du gouvernement des conduites économiques domestiques », In Dubuisson-Quellier (dir.) *Gouverner les conduites*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 365-398.

Petit, V., & Guillaume, B. (2016). « Quelle « démocratie écologique » ? », *Raisons politiques*, vol. 64, n°4, p. 49-66.

Perrin-Joly C. (2010). « De la recherche salariée en France : lien de subordination et liberté de la recherche », *SociologieS* [En ligne : <https://journals.openedition.org/sociologies/3380>], La recherche en actes.

Persiani M., (2018). « Développer les aptitudes individuelles », *Actualité et Dossier en Santé Publique*, vol. 103, p. 40-48.

Petrova S. & Simcock N., (2021). « Gender and energy: domestic inequities reconsidered », *Social & Cultural Geography*, vol. 22, n°6, p. 849-867.

Pette, M. (2014). « Associations : Les nouveaux guichets de l'immigration ? Du travail militant en préfecture », *Sociologie*, vol. 5, n°4, p. 405-421.

Philippe S., (2004). « La mise en œuvre de l'action publique. L'exemple de la politique de santé mentale », *Revue française de science politique*, vol. 54, n°2, p. 315-334.

Pinçon M., & Pinçon-Charlot M., (1991). « Pratiques d'enquête dans l'aristocratie et la grande bourgeoisie : distance sociale et conditions spécifiques de l'entretien semi-directif », *Genèses*, vol. 3, p. 120-133.

Piganiol M., (2016). « Gouverner les conduites des auto-entrepreneurs. L'action des bénévoles de l'économie sociale », In Dubuisson-Quellier S. (dir.), *Gouverner les conduites*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 127-156.

Piketty T., (2013). *Le capital au 21<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Seuil, 970 p.

Piketty T., (2015). *L'économie des inégalités*, Paris, La Découverte, 128 p.

Pinson G. & Sala Pala V., (2007). « Peut-on vraiment se passer de l'entretien en sociologie de l'action publique ? », *Revue française de science politique*, vol. 57, n°5, p. 555-597.

Plot S., (2013). « Le consommateur au crible de la commission de surendettement. Régime de visibilité, régime de crédibilité et régime de normalité de la dette du particulier », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 199, n°4, p. 88-101.

Porcher T., (2018). *Petit traité d'économie hérétique. Pour en finir avec le discours dominant*, Paris, Fayard, 240 p.

Pottier, A., Combet, E., Cayla, J.-M., de Lauretis, S., & Nadaud, F. (2020). « Qui émet du Co2 ? Panorama critique des inégalités écologiques en France », *FAERE working papers*.

PREBAT (2014). *Les visage(s) de la précarité énergétique*, PUCA, 74 p.

Pruvost, G. (2013). « L'alternative écologique. Vivre et travailler autrement », *Anthropologie & sciences humaines*, vol. 60, p.36-55.

Py J., & Somat A., (1991). « Normativité, conformité et clairvoyance : leurs effets sur le jugement évaluatif en contexte scolaire », In Beauvois J-L, Joule R.V & Monteil J. M, (dir.), *Perspectives cognitives et conduites sociales, vol. 3, Quelles cognitions ? Quelles conduites ?* Cousset, Suisse : Delval, p. 167-193.

Ravinet, P. (2011). « La coordination européenne «à la bolognaise» : Réflexions sur l'instrumentation de l'espace européen d'enseignement supérieur », *Revue française de science politique*, vol. 61, n°1, p. 23-49.

Ravon, B. (2009). « Repenser l'usure professionnelle des travailleurs sociaux », *Informations sociales*, vol. 152, n°2, p. 60-68.

Ravon, B. & Vidal-Naquet, P. (2018). « Les épreuves de professionnalité, entre auto-mandat et délibération collective. L'exemple du travail social », *Rhizome*, vol. 67, n°1, p. 74-81.

Reigner, H. (2015). « Une gouvernementalisation néo-hygiéniste et néo-libérale des conduites », In Boissonnade J. (dir.) *La ville durable controversée. Les dynamiques urbaines dans le mouvement critique*, Paris, Petra, p. 171-195.

Revillard, A. (2018). « Saisir les conséquences d'une politique à partir de ses ressortissants : La réception de l'action publique », *Revue française de science politique*, vol. 68, n°3, p. 469-491.

Robert, C. (2021). *Faire face à l'expression d'un impératif de sobriété énergétique. Du conseil à l'injonction, les stratégies de ménages précaires en France*, Thèse de doctorat, Paris, Université Paris Nanterre.

Robinson C., (2019). "Energy poverty and gender in England: A spatial perspective", *Geoforum*, vol. 104, p. 222-233.

Roudil N. & Flamand A., (2013). "Moins consommer d'énergie, mieux habiter ? », *Métropolitiques* [En ligne : <https://metropolitiques.eu/Moins-consommer-d-energie-mieux.html>]

Roudil, N. (2015a). « La ville durable à l'épreuve de la sobriété. Le citoyen entre injonction à « bien habiter » et normalisation des conduites en milieu urbain », In Christen G., Hamman P., Jehling M et Wintz M. (dir.), *Systèmes énergétiques renouvelables en France et en Allemagne, synergies et divergences*, Paris, Orizons, p. 95-115.

Roudil N., (2015b). « La vulnérabilité sociale au défi des savoirs d'usage habitant : Les pratiques énergétiques des ménages pauvres vivant en habitat social », *Annales de la recherche urbaine*, vol. 110, p. 88-107.

Roudil N., Flamand A., Beillan V. & Douzou S., (2015c). « La consommation d'énergie à l'épreuve des pratiques et savoirs d'usage des habitants », In Beslay C. & Zélem M-C., (dir.), *Sociologie de l'énergie. Gouvernance et pratiques sociales*, Paris, Éditions CNRS, p. 243-252.

Roudil N., (2017). « Introduction : Villes, territoires et énergies : enjeux et défis actuels », *Géographie, économie, société*, vol. 19, n°2, p.157-172.

- Roudil N., (2021). « La fabrique de la « ville sobre » en France : les sciences humaines et sociales au risque de contribuer au processus de normalisation des conduites et d'incitation au changement », *SociologieS* [En ligne : <https://journals.openedition.org/sociologies/17902>].
- Roudil N., (2023). « Quand les grands ensembles deviennent des éco-quartiers inégalitaires et normatifs à la périphérie des métropoles », *Espaces et sociétés*, vol. 188, n°1, p.21-36.
- Rui S., (2006). « Le public fait-il la loi ? Le débat national sur l'eau, entre injonction participative et néocorporatisme », *Politix*, vol. 75, n°3, p. 125-142.
- Rumpala Y., (2009). « La « consommation durable » comme nouvelle phase d'une gouvernementalisation de la consommation », *Revue française de science politique*, vol. 59, n°5, p. 967-996.
- Rumpala Y., (2018). « Quelle place pour une « sobriété heureuse » ou un « hédonisme de la modération » dans un monde de consommateurs ? Entre (re)construction d'un ethos et tensions non résolues », *L'Homme & la Société*, vol. 208, n°3, p. 223-248.
- Sabatier P.A. & Jenkins-Smith H.C (1993). *Policy Change And Learning : An Advocacy Coalition Approach*, Boulder, CO: Westview Press, 304 p.
- Sala Pala V., (2006). « La politique du logement social au risque du client ? Attributions de logements sociaux, construction sociale des clients et discriminations ethniques en France et en Grande Bretagne », *Politiques et Management Public*, vol. 24, n°3, p. 77-92.
- Sala Pala V., (2013). *Discriminations ethniques. Les politiques du logement social en France et au Royaume-Uni*, Rennes, PUR, 304 p.
- Salle, G. (2021). *Les superyachts. Luxe, calme et écocide*, Paris, Éditions Amsterdam, 176 p.
- Salles D., (2009). « Environnement : La gouvernance par la responsabilité ? », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors-série n°6.
- Schwartz O., (2002). *Le monde privé des ouvriers*, Paris, PUF, 552p.
- Seguin L., (2015). « Entre conflit et participation : double apprentissage dans un mini-public et un mouvement de contestation », *Participations*, vol. 13, n°3, p. 63-88.
- Serre D., (2010). « Les assistantes sociales face à leur mandat de surveillance des familles : Des professionnelles divisées », *Déviance et Société*, vol. 34, n°2, p.149-162.
- Shove E., (2003). « Converging Conventions of Comfort, Cleanliness and Convenience », *Journal of Consumer Policy*, vol. 26, p. 395-418.
- Shove E., Pantzar M. & Watson M., (2012). *The Dynamics of Social Practice. Everyday Life and how it Changes*, London, Sage.
- Siblot Y., (2003). « Les relations de guichet : Interactions de classes et classements sociaux », *Lien social et Politiques*, vol. 49, p. 183-190.

Siblot Y., (2005). « Les rapports quotidiens des classes populaires aux administrations. Analyse d'un sens pratique du service public », *Sociétés contemporaines*, vol. 58, n°2, p. 85-103.

Siblot Y., (2006). *Faire valoir ses droits au quotidien : Les services publics dans les quartiers populaires*, Paris, Presses de Sciences Po, 348 p.

Sintomer Y. & De Maillard J., (2007). « The limits to local participation and deliberation in the French "politique de la ville" », *European Journal of Political Research*, vol. 46, n°4, p. 503-529.

Spire A., (1999). « De l'étranger à l'immigré. La magie sociale d'une catégorie statistique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 129, p. 50-56.

Spire A., (2007), « L'asile au guichet. La dépolitisation du droit des étrangers par le travail bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 169, n°4, p. 4-21.

Spire A., (2008). *Accueillir ou reconduire. Enquête sur les guichets de l'immigration*, Paris, Raisons d'agir, 124 p.

Spire A., (2012). « L'art de domestiquer l'impôt », *Savoir/Agir*, vol. 19, n°1, p. 31-37.

Spire A., (2016). « Etat des lieux. Les policy feedbacks et le rapport ordinaire à l'Etat », *Gouvernement et action publique*, vol. 5, n°4, p.141-156.

Stébé J.-M., (2014). « Les grandes villes à l'épreuve de la compétition mondiale », *Pouvoirs Locaux*, vol. 101, n°2, p. 49-54.

Subrémon H., (2011). *L'Anthropologie des usages de l'énergie. Un état des lieux*, Paris, Éditions Recherche du PUCA.

Thompson E., (1971). "The moral economy of the English crowd in the eighteenth century", *Past&Present*, vol. 50, p. 76-136.

Tocqué F., Rivoalan S., (2015). « Droit à l'énergie, progrès ou illusion ? », *Projet*, vol. 334, n°1, p.19-26.

Trespeuch M., (2016). « Gagner moins pour rejouer moins ? Les ressorts du gouvernement des conduites de jeux d'argent », In Dubuisson-Quellier S. (dir.), *Gouverner les conduites*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 263-298.

Tronto J. C., (2008). « Du care », *Revue du MAUSS*, vol. 32, n°2, p. 243-265.

Vallerie B., (2012). *Interventions sociales et empowerment*, Paris, L'Harmattan, 194 p.

Veblen T., (1978). *Théorie de la classe de loisir*, Paris, Gallimard, 332 p.

Verdès-Leroux J., (1978). *Le travail social*, Paris, Les Éditions de Minuit, 272 p.

Vezinat N., (2016). *Sociologie des groupes professionnels*, Paris, Armand Colin, 128 p.

- Vignon J., (2013), « Précarité énergétique : vigilance et clairvoyance », *Projet*, vol. 334, n°3, p. 6-16.
- Villalba B., (2016). « Sobriété : Ce que les pauvres ont à nous dire », *Projet*, vol. 350, n°1, p.39-49.
- Villalba B. & Semal L., (2018). *Sobriété énergétique. Contraintes matérielles, équité sociale et perspectives institutionnelles*, Paris, Quae, 201 p.
- Vrancken D. & Macquet C., (2006). *Le travail sur soi. Vers une psychologisation de la société*, Paris, Belin, 254 p.
- Vrancken D. & Macquet C., (2012). « Focus—Du travail sur soi au gouvernement de soi », *Informations sociales*, vol. 169, n°1, p. 76-79.
- Walker G. & Day R., (2012). “Fuel poverty as injustice: integrating distribution, recognition and procedure in the struggle for affordable warmth”, *Energy policy*, vol. 49, p. 69-75.
- Warin P., (1993). “Les relations de service comme régulations”, *Revue française de sociologie*, vol. 34, n°1, p. 69-95.
- Warin P., (2009). « Une approche de la pauvreté par le non-recours aux droits sociaux », *Lien social et Politiques*, vol. 61, p. 137-146.
- Watkins-Hayes C., (2009). *The New Welfare Bureaucrats : Etanglements of Race, Class, and Policy Reform*, Chicago, University of Chicago Press, 328 p.
- Weill P-E., (2014). « Quand les associations font office de street-level bureaucracy. Le travail quotidien en faveur de l'accès aux droit au logement opposable », *Sociologie du travail*, vol. 56, n°3, p. 298-319.
- Weill P-E., (2017). *Sans toit ni loi ? Genèse et conditions de mise en oeuvre de la loi DALO*, Rennes, PUR, 298 p.
- Zaccà E., (2019). *Deux degrés : Les sociétés face au changement climatique*, Paris, Presses de Sciences Po, 280 p.
- Zittoun P., (2001). « Partis politiques et politiques du logement. Échange de ressources entre dons et dettes politiques », *Revue française de science politique*, vol. 51, n°5, p. 683-706.
- Zittoun P., (2013). *La fabrique politique des politiques publiques : une approche pragmatique de l'action publique*, Paris, Presses de Sciences Po, 334 p.
- Zélem M.-C., (2010). *Politiques de maîtrise de la demande d'énergie et résistances au changement. Une approche socio-anthropologique*, Paris, L'Harmattan, 326 p.
- Zélem M.-C., (2016). « Les effets pervers de la sobriété énergétique. Une écologisation contrainte des modes de vie », *Revue des sciences sociales*, vol. 55, p. 69-81.



Zielinski A., (2010). « L'éthique du care : Une nouvelle façon de prendre soin », *Études*, vol. 413, p. 631-641.



## ANNEXES

### 1. Liste des tableaux

Tableau 1. Liste des 72 entretiens semi-directifs.....	p. 62
Tableau 2. Séquences d'observation des deux dispositifs étudiés.....	p. 64
Tableau 3. Caractéristiques sociales des agents-prescripteurs nantais.....	p. 264
Tableau 4. Les quatre idéaux-types d'agents-prescripteurs et les logiques sociales de distribution.....	p. 293
Tableau 5. Interprétation des instruments d'accompagnement aux éco-gestes par les agents.....	p. 314
Tableau 6. Liste des petits services informels rendus par les médiatrices énergie aux usagers.....	p.391
Tableau 7. Propriétés sociales des principaux agents de l'éco-appart.....	p. 440
Tableau 8. Types de conseils et savoirs transmis aux participants lors du « parcours logement » à l'éco-appart.....	p. 448
Tableau 9. Acteurs de l'éco-appart en 2020.....	p. 455

### 2. Liste des figures

Figure 0.1. Une thèse CIFRE au sein de la ville de Nantes.....	p.66
Figure 2.1. Flyer du dispositif VAD en 2019 (recto).....	p.169
Figure 2.2. Flyer du dispositif VAD en 2019 (verso).....	p. 169
Figure 2.3. Chronologie de la mise à l'agenda et de la décision à Nantes.....	p. 170
Figure 2.4. Relations entre le trio d'acteurs public/privé/associatif et modes de circulation du discours comportemental.....	p.198
Figure 3.1. Flyer de l'éco-appart (page de couverture).....	p.202
Figure 3.2. Contenu d'un flyer disponible à l'éco-appart.....	p. 204
Figure 3.3. Système d'acteurs de l'éco-appartement nantais.....	p.225
Figure 3.4. Page 31 du « guide des Astucieux ».....	p. 235
Figure 3.5. Page 32 du « guide des Astucieux ».....	p. 235
Figure 4.0.1 Exemples d'astuces des participants aujourd'hui transmis comme éco-gestes.....	p. 310
Figure 6.1. Éléments biographiques sur les agentes de la visite énergie à domicile.....	p. 379
Figure 6.2. Évolution des interventions pour coupure d'énergie ou réduction de puissance en France.....	p. 386
Figure 6.3. Évolution de l'instrument nantais « visite énergie à domicile » entre la première année de mise en œuvre et le moment de l'enquête (2019-2021).....	p. 393
Figure 7.1 Modèle explicatif de la contestation de l'instrument par ses metteurs en œuvre.....	p. 441

**Titre : Gouverner localement les conduites pour lutter contre la précarité énergétique**

**Mots clés :** précarité énergétique, gouvernement des conduites, mise en œuvre, instruments, changement, Nantes

**Résumé :** La thèse porte sur une des modalités d'intervention dominante en France dans la lutte contre la précarité énergétique : la sensibilisation aux économies d'énergie. En s'appuyant sur une enquête qualitative menée à Nantes entre 2019 et 2023, basée sur des observations participantes, des entretiens semi-directifs et un traitement d'archives, elle analyse la construction puis le développement de deux dispositifs locaux d'accompagnement à la maîtrise de l'énergie à destination des classes populaires urbaines, à partir du début des années 2010. Cette recherche montre le rôle joué par une coalition discursive dans la construction et la légitimation d'une réponse comportementale au problème « précarité énergétique ». La coalition participe activement à la circulation et à la stabilisation d'une représentation individualisante de la précarité énergétique, axée autour de la figure du sur-consommateur d'énergie et de figures satellitaires comme le « mauvais » gestionnaire, qui rend acceptable et nécessaire une intervention sur les

comportements des populations précaires. Cette thèse éclaire également la façon dont les agents-prescripteurs nantais mandatés par l'institution municipale transmettent concrètement les normes institutionnelles de la consommation d'énergie domestique à des populations dans le cadre d'une interaction en face-à-face. Celles et ceux qui sont chargés de relayer des "éco-gestes" investissent différemment leur rôle de prescripteur. Nous proposons quatre idéaux types d'agents-prescripteurs (*confident, enseignant, militant* et *gestionnaire*) situés dans l'espace des dispositions sociales et des trajectoires de socialisation. La thèse montre enfin pourquoi et comment ces *street-level bureaucrats* ont progressivement transformé et contesté les instruments de gouvernement des conduites, sur la base d'une mise à distance de l'approche normative et comportementale initialement constitutive de ces interventions.

**Title : The local government of behaviour to fight fuel poverty**

**Keywords :** fuel poverty, government of behaviour, implementation, tools, change, Nantes

**Abstract :** This dissertation examines one of the main ways to combatting fuel poverty in France: raising awareness of the need to save energy. Drawing on a qualitative study conducted in Nantes between 2019 and 2023, based on participant observation, semi-structured interviews and archive processing, it analyses the construction and subsequent development of two local energy-saving support schemes for the urban working classes, starting in the early 2010's. This research shows the role played by a local discursive coalition in the construction and legitimization of a behavioral response to the problem of 'fuel poverty'. The coalition plays an active part in the circulation and stabilization of an individualizing representation of fuel poverty, centred around the figure of the over-consumer of energy and

satellite figures such as the "bad" manager, which makes it acceptable and necessary to intervene in the behaviour of precarious populations. This dissertation also sheds light on the way in which the agents-prescribers mandated by the municipal institution concretely transmit the institutional norms of domestic energy consumption to populations in the context of face-to-face. Those responsible for passing on 'éco-gestures' invest their role as prescribers in different ways. We propose four ideal types of prescribe (*confidant, teacher, activist* and *manager*), placed in the context of social dispositions and socialisation trajectories. Finally, the thesis shows why and how these street-level bureaucrats have gradually transformed and challenged the instruments used to govern energy behaviour, on the basis of a distancing from the normative approach.